MAIRIE DE PARIS

BMO-BDO
Débats

Conseil municipal et départemental

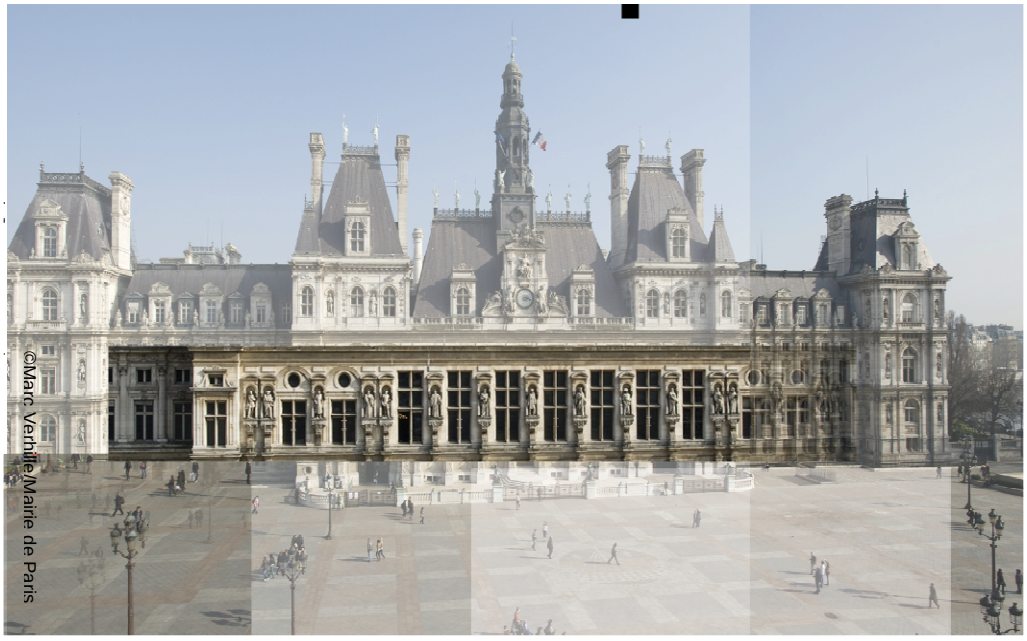

Séance des lundi 13 et mardi 14 avril 2015

http:/www.paris.fr

Mardi 19 mai 2015

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Adoption de comptes rendus. 3

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. 3

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. 3

Compte rendu de la 4e Commission. 24

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la discrimination faite aux femmes lors des concerts. 25

Vœu déposé par l'Exécutif. 25

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'Hôpital Nord. 26

Souhaits de bienvenue. 27

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux centres de proximité de la C.P.A.M. 28

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois. 29

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux défibrillateurs sur la voie publique et les équipements municipaux. 30

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre de santé Fournier - Chemin Vert. 31

2015 DFPE 387 - Création d'un comité de suivi pluraliste du programme de création des 5.000 places pour l'accueil collectif de la petite enfance à Paris. 33

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en œuvre d'un P.P.M.S. dans les établissements d'accueil de la petite enfance. 38

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création du multi-accueil Larrey-Poliveau. 39

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux personnels dans les structures de la petite enfance. 40

2015 DASES 243 G - Participation (3.121.000 euros) et avenants pour le fonctionnement des 6 CLIC Paris Emeraude (Centres locaux d'Information et de Coordination) autorisés sur Paris. 41

2015 DASES 297 G - Mise à jour du règlement et du barème des participations familiales de la prestation des internats scolaires et professionnels du Département de Paris. 43

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une politique d'aide à la parentalité. 44

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la captation de logements en faveur des jeunes étrangers isolés. 46

Vœu déposé par l'Exécutif. 46

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux expulsions locatives. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prévention des expulsions locatives. 56

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. 58

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu" à Sarcelles. 58

2015 DASES 55 G - Subvention (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Les Amis du Bus des Femmes" (20e). 61

2015 DASES 343 G - Reconduction pour 2015 de la convention de gestion avec l'A.S.P. concernant la participation départementale aux contrats uniques d'insertion et aux emplois d'avenir pour les bénéficiaires du R.S.A. 63

Suspension et reprise de la séance. 64

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au massacre de l'université de Garissa. 65

Compte rendu de la 5e Commission. 68

2015 DLH 50 - Construction de 30 logements P.L.S., 155-219, boulevard Macdonald (19e) - Octroi de la garantie de la Ville (7.992.051 euros) demandée par la Fondation de Madame Jules Lebaudy. 68

Vœu déposé par l'Exécutif. 68

2015 DLH 73 - Restructuration d'un FTM en résidence sociale 31-33, rue de la Duée (20e) - Modification des prêts garantis par la Ville (2.148.279 euros) demandée par "ADOMA" pour 88 logements P.L.A.-I. 69

2015 DLH 79 - Réaménagement d'une partie de la dette de la R.I.V.P. Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la R.I.V.P. 71

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au comité inter-bailleurs. 72

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au conventionnement de logements. 73

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la politique de conventionnement de la Ville. 73

Vœu déposé par l'Exécutif. 73

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la protection des immeubles sociaux du 16e par le G.P.I.S. 77

Vœu déposé par l'Exécutif. 77

2015 DDEEES 30 G - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association "Cap Digital Paris Région". . 78

2015 DDEEES 31 G - Subvention (105.000 euros) et convention avec l'association "Systematic Paris Région". 81

2015 DDEEES 39 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Advancity". 82

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux nuisances causées par le chantier des Halles. 85

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'avenir de la Samaritaine. 87

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale. 88

2015 DASCO 79 - Subvention (4.441 euros) au lycée municipal Théophile Gautier (4e). 90

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux fournitures scolaires. 91

Compte rendu de la 6e Commission. 93

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux transports scolaires pour les écoles maternelles. 93

Vœu déposé le groupe UMP relatif aux transports scolaires en autocar. 93

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au transport en car des maternelles et élémentaires. 93

Vœu déposé par le GEP relatif à la rentrée scolaire 2015. 96

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2015. 96

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remplacement des enseignants. 96

Vœu déposé par l'Exécutif. 96

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens supplémentaires au lycée Maria Deraismes (17e). 99

2015 DDEEES 151 - Subvention (20.000 euros) à l'Alliance Sciences Société-Hommage à l'économiste Bernard Maris. 100

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déménagement de l'Ecole AgroParisTech. 102

Compte rendu de la 7e Commission. 104

2015 DGRI 15 - Convention de partenariat avec l'Agence Française de Développement (A.F.D.). 105

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'affichage publicitaire dans le métro. 107

2015 DJS 163 - Centre de remise en forme Alfred Nakache (20e) - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public. 108

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'O.M.S. du 20e. 110

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs. 112

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs. 112

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux primes dominicales pour les personnels de la DJS. 112

2015 DDCT 39 - Subventions (78.500 euros) et conventions avec les associations "AGECA", "ADDEL", "Projets 19" et "Pro Bono Lab". 115

2015 DGRI 16 - Subvention (30.000 euros) et convention avec "CARE France" pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées au Vanuatu par le typhon Pam. 116

Compte rendu de la 1ère Commission. 118

2015 DDCT 34 - Conseil d'administration de la SAEPOPB - Rémunération annuelle de la présidente, représentante du Conseil de Paris. 119

2015 DDCT 46 - Conseil d'administration de la S.I.E.M.P. - Rémunérations annuelles d'un(e) représentant(e) du Conseil de Paris. 121

2015 DICOM 7 - Résiliation : prestations de traiteur pour les réceptions organisées par les services en charge de l'évènementiel et du protocole au sein de l'Hôtel de Ville. 123

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux tarifs réglementés d'électricité. 124

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la représentation du Conseil de Paris au sein d'organismes de déontologie de structures disposant de l'espace public. 125

2015 DDEEES 131 - Camions-restauration - fixation des tarifs d'occupation temporaire du domaine public municipal. 126

2015 DDEEES 154 - Communication sur les camions de restauration. 126

Vœu déposé par l'Exécutif. 126

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une révision du Règlement des étalages et des terrasses. 130

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.....132

Vœu déposé par l'Exécutif.....132

2015 DFA 39 - Avenant de cession avec la Fondation GoodPlanet de la convention d'occupation du domaine public du 14 mai 2004 concernant le Château de Longchamp, bois de Boulogne (16e).....133

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux librairies du Quartier Latin.....133

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la librairie La Hune.....135

2015 DU 67 - Dénomination parvis Rosa Parks (19e).....136

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination Saint-Lazare d'un jardin. 137

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal (7e). ...138

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'instauration d'un lieu de mémoire des massacres du 8 mai 1945.....139

2015 DEVE 60 - Dénomination "Caroline Aigle" au Jardin Blanc du Parc André Citroën (15e).....140

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la surveillance des points d'école du 15e.....142

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'installation de jeux dans les parcs et jardins. 143

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de toilettes mobiles, square Tino-Rossi. 144

Suspension et reprise de la séance.....145

2015 DVD 99 - Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et délégation en matière de marchés publics. 145

2015 DVD 10 G - Itinéraire cyclable Euro Vélo3 en France. Convention de partenariat 2014-2016 avec les départements et les régions partenaires pour sa valorisation. 145

2015 DRH 30 - Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la Capitale.....145

2015 DRH 6 G- Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents du Département de Paris résidant hors de la Capitale.....145

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au réseau cyclable du 11e.....145

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au financement des aménagements en Ile-de-France.....145

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à différentes dispositions. 146

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement sécurisé des vélos. 146

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sensibilisation des usagers de la rue. 146

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une étude sur la Petite Ceinture. 146

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au déploiement de Vélib' dans le bois de Boulogne. 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux grandes places parisiennes. 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une continuité cyclable place de la Concorde. 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux moyens dédiés à l'entretien des pistes cyclables. 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un contre-sens cyclable rues de Presbourg et de Tilsit. 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une initiative "vendredi à vélo". 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux portes de Paris. 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nouvelles règles de circulation..... 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à des aménagements sur la Petite Ceinture. 146

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la signalisation du nom des ponts. 146

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif "P'tit Velib". 146

Vœu déposé par l'Exécutif. 146

Compte rendu de la 2e Commission. 173

2015 DAC 3 - Subvention (35.000 euros) et avenant avec l'association "Les Amis de Frans Krajcberg" (15e). 173

2015 DAC 15 - Subventions (294.100 euros) à 45 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris. 174

2015 DAC 103 - Soutien financier exceptionnel (195.000 euros) et avenant avec la Société publique locale Le Carreau du Temple (3e). 176

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au budget de fonctionnement..... 176

Vœu déposé par l'Exécutif. 176

2015 DAC 105 - Convention d'objectif avec l'association Co-Arter (Théâtre de Verre) et fixation de la redevance pour l'occupation de locaux dans un immeuble communal, 12 allée Jean Quarré (19e). 180

2015 DAC 109 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).....183

2015 DAC 123 - Subvention (275.000 euros) et avenant avec l'association "La Place - Centre culturel hip hop" (1er).....183

Souhaits de bienvenue.....184

2015 DAC 123 - Subvention (275.000 euros) et avenant avec l'association "La Place - Centre culturel hip hop" (1er). (Suite). 184

2015 DAC 154 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.....186

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'extension des horaires.....186

2015 DAC 204 - Convention cadre entre la Ville de Paris et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (I.N.R.A.P.). 192

2015 DAC 243 - Subvention (1.870.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Paris-Ateliers" (4e).....193

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux modalités d'inscription dans les conservatoires municipaux. 195

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'une application mobile dédiée aux conservatoires.....195

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation de la création d'un parc d'instruments de musique et de matériel scénique. 196

Vœu déposé par l'Exécutif.....196

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la tenue d'un festival de cinéma d'envergure internationale. 200

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au règlement intérieur de la Commission du Vieux Paris.....202

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel.....203

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au programme immobilier de la rue Dénoyez.....205

Vœu déposé par l'Exécutif.....205

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien aux personnels de Radio France.....207

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame. 209

Vœu déposé par l'Exécutif. 209

2015 DPA 39 - Conservatoire et bureaux 2, impasse Vandal (14) - Construction - principe d'opération - autorisation à la Maire de prendre toute décision sur tous les marchés de l'opération et autorisations administratives.211

Dépôt de questions d'actualité. 214

Suspension et reprise de la séance. 215

Examen des questions d'actualité. 215

I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque..... 215

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'implantation des bureaux de poste dans Paris. 218

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au projet de vidéo-verbalisation par la R.AT.P. des stationnements gênants dans les couloirs de bus. 220

IV - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au recrutement et à la gestion des personnels titulaires et vacataires de la Ville intervenant auprès des enfants parisiens..... 222

V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux orchestres symphoniques à Paris. 226

VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la fin du Plan Hiver à Paris..... 229

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des 11 C.I.O. départementaux. 231

2015 GEP 1 - Création "d'un fonds vert des villes et des collectivités". 233

2015 DLH 72 - Fixation de la redevance due par le Conseil Français du Culte Musulman pour l'occupation temporaire de locaux 268/270 rue Lecourbe (15e). 241

Compte rendu de la 3e Commission. 246

2015 DVD 103 - Réalisation d'enquêtes de stationnement à Paris. Marché..... 247

2015 DVD 116 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). Pont et Passerelle. Délégation de signature en matière de marchés publics. 248

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la dotation de l'Etat à l'association "AirParif" pour 2015..... 250

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux particuliers dans la lutte contre la pollution. 251

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'un débat annuel sur l'action de la R.A.T.P. 252

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la concession de l'exploitation publicitaire de la R.A.T.P. à Métrobus. 254

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux malfaçons sur le chantier près de l'Université Pierre et Marie Curie. 255

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'une ligne traverse dans le 5e. 256

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux travaux du Tram entre les portes de la Chapelle et de Saint-Ouen. 257

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux émissions polluantes des engins de chantier. 259

Observations sur le déroulement de la séance. 260

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la logistique urbaine fluviale. 260

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'adaptation des taxis au numérique. 262

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air. 263

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mesures d'urgence en cas de pollution. 264

2015 DDCT 27 - Fixation du montant de l'indemnité forfaitaire représentative de frais versée aux membres de la Commission de déontologie. 266

2015 DPE 54 - Tarification pour l'enlèvement d'office de marquages publicitaires au sol. 268

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à lutte contre la publicité au sol. 268

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de cendriers sur l'espace public. 271

Suspension et reprise de la séance. 272

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de cendriers sur l'espace public. (Suite) 272

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place de 50 caméras dans le 12e. 273

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux Centres de valorisation et d'apport des encombrants et Espaces propreté. 275

2015 DPE 4 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de SDAGE 2016-2021 du bassin Seine-Normandie et son programme de mesures. 276

2015 DPA 8 - Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer les contrats de rachat de la production électrique des installations créées à l'occasion des travaux conduits par la DPA et leurs éventuels avenants. 279

2015 DEVE 58 - Tronçon Rungis de la Petite Ceinture (13e) - principe d'aménagement et autorisations administratives. 280

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture. 280

2015 DEVE 74 - Groupement de commandes entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la passation des marchés d'étude liés au devenir de la Petite Ceinture à Paris. 280

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au cahier des charges. 280

2015 DU 10 - Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF - Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e). 280

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20e. 280

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture. 280

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation. 280

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des assises du fret et de la multimodalité. 281

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité des usages. 281

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en valeur. 281

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la gare de Vaugirard. 281

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au prolongement de la petite ceinture (15e). 281

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien de la petite ceinture (15e). 281

Vœu déposé par l'Exécutif. 281

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare d'Auteuil/gare de la Muette. 281

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare de la Muette/gare Henri Martin. 281

Rappel au règlement. 302

2015 DEVE 58 - Tronçon Rungis de la Petite Ceinture (13e) - principe d'aménagement et autorisations administratives. 302

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture. 302

2015 DEVE 74 - Groupement de commandes entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la passation des marchés d'étude liés au devenir de la Petite Ceinture à Paris. 302

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au cahier des charges.....302

2015 DU 10 - Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF - Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e).....302

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20e.....302

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture.....302

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation. 303

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des assises du fret et de la multimodalité.....303

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité des usages. 303

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en valeur.....303

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la gare de Vaugirard.....303

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au prolongement de la petite ceinture (15e). 303

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien de la petite ceinture (15e).....303

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare d'Auteuil/gare de la Muette.....303

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare de la Muette/gare Henri Martin. (Suite). 303

2015 DAC 159 - Subvention (105.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er). 307

2015 DU 100 - Dénomination place Henri Salvador (1er, 2e, 9e).....307

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....308

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 310

Clôture de la séance.....310

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris.....311

QE 2015-5 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux logements propriétés communales ne relevant pas de l'article 55 de la loi SRU.....311

QE 2015-6 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux critères déterminant la typologie de logement social lors d'une opération de conventionnement. 311

QE 2015-7 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution des loyers des foyers dont le logement fait l'objet d'une opération de conventionnement. 312

QE 2015-8 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au maintien dans les lieux des locataires âgés dont le logement fait l'objet d'une opération de conventionnement. 312

QE 2015-9 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'opération de location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" des propriétés communales gérées par la SAGI antérieurement à 2006. 313

QE 2015-10 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à l'affectation des fonds obtenus par l'opération de conventionnement par "Paris Habitat" de plus de 2.400 logements dans le 17e arrondissement. 314

QE 2015-11 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation et au nouveau calcul de la taxe de séjour..... 314

QE 2015-12 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris..... 315

Votes spécifiques. 316

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée..... 317

Comptes rendus des Commissions. 326

Listes des membres présents..... 335

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... 339

Tableau des votes des groupes politiques. 343

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 16, 17 et 18 mars 2015 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et général officiel des débats.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés. Je vous remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de prendre place. Nos travaux démarrent dans le sérieux et l'écoute qui conviennent.

La Conférence d'organisation a décidé d'un débat à organiser sur un vœu que j'ai souhaité porter à notre Conseil après qu'il ait été débattu dans chacun des Conseils d'arrondissement des mairies d'arrondissement à Paris. Il s'agit du vœu n° 1 bis de l'Exécutif relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Permettez-moi de saluer très chaleureusement en notre nom à tous la présence, à nos côtés, d'Emmanuelle ASSMANN qui porte avec elle l'ensemble du Mouvement olympique et paralympique - elle est la bienvenue dans notre Assemblée - et de Tony ESTANGUET qui est un membre éminent du C.I.O. Il jouera un rôle très actif dans ce dossier de candidature pour les Jeux Olympiques.

Mes chers collègues, une candidature aux Jeux Olympiques se construit comme une course à étapes. Pour espérer gagner, il est donc indispensable d'avancer pas à pas sans céder à la pression médiatique, et elle est forte - je veux saluer l'ensemble des journalistes présents ce matin - et à veiller à ce que les forces vives d'une société fassent émerger un projet commun et convergent vers lui.

Je demande aux retardataires de s'assoir avec calme et de ne pas faire de bruit pour que nous puissions avoir un débat serein.

C'est ce que nous avons fait en commençant par laisser l'initiative au Mouvement sportif qui est l'alpha et l'oméga de toute candidature crédible. En résistant à la fausse urgence médiatique, nous avons donné aux sportifs du temps pour réfléchir, consulter, analyser les causes de nos précédents échecs et envisager les moyens d'un succès à venir. Leurs conclusions ont été claires aussi bien sur l'opportunité d'une candidature que sur le sens que l'on devait lui donner et les modalités selon lesquelles elle devait s'écrire.

En se saisissant de ces premiers éléments, notre Assemblée a ensuite débattu des conditions dans lesquelles Paris pourrait accueillir les Jeux en 2024.

Les impératifs de sobriété et d'implication de la Métropole sont alors apparus en pleine cohérence avec les réflexions menées par les sportifs. Il nous revient aujourd'hui, en adoptant un vœu particulièrement exigeant et engageant, de franchir une nouvelle étape sur le chemin de la candidature parce que les conditions que j'avais posées au nom des Parisiens en novembre dernier sont aujourd'hui réunies.

Je souhaite donc que nous adressions un signe très fort de soutien au Mouvement sportif avant qu'il ne prenne sa décision. Ces conditions étaient claires et consistaient en un certain nombre de garanties fondamentales aux yeux des Parisiens, garanties en termes d'éthique, politiques et financières, de sobriété, de soutien financier de l'Etat, mais également de respect des élus locaux et des représentants du Mouvement sportif.

Je considère aujourd'hui que nous avons reçu ces différentes garanties. Sur le plan de l'éthique politique et financière, le C.I.O. a pris des engagements clairs qui permettent à Paris d'envisager de concourir avec ses valeurs fondamentales. Sur le plan de la sobriété, il s'est engagé à favoriser des candidatures plus respectueuses à la fois des citoyens et de l'environnement. Dans le même temps, l'Etat a compris la nécessité pour lui de s'engager financièrement aux côtés de la ville candidate.

Enfin, comme je l'avais demandé, le Gouvernement a laissé aux acteurs du dossier le temps, le temps de réfléchir pour le mouvement sportif, le temps de délibérer pour les élus locaux, en un mot, le temps de nous donner aujourd'hui la chance de gagner demain. Toutes les incertitudes qui subsistaient en fin d'année dernière ayant été levées, notre collectivité peut aujourd'hui afficher ce que j'appellerais "des ambitions responsables". Elle est d'autant plus fondée à candidater aujourd'hui qu'à l'épreuve des attentats qui l'ont frappée en janvier, elle a su montrer une unité, un désir commun de démocratie, de paix, qui sont constitutifs de l'esprit olympique.

Il y a du sens, pour une société qui a été frappée parce qu'elle était ouverte et tolérante, à accueillir les Jeux Olympiques. Pour redire à la face du monde, nous ne céderons pas sur la liberté, nous ne céderons pas sur la tolérance, nous ne céderons pas sur l'ouverture. Le mouvement qui est né dans la société parisienne en réaction aux attaques terroristes, compte aujourd'hui et doit compter demain dans le choix et les modalités d'une candidature. Il y a, dans l'esprit du 11 janvier et dans l'esprit olympique originel, une même unité dans la diversité, une même convergence dans le respect des différences et une même revendication de paix commune et de partage.

Parce que cette unité est fondatrice du sens même de la candidature de Paris, elle doit rester présente à chaque étape de la longue aventure d'une candidature. C'est la raison pour laquelle l'implication de nos concitoyens doit être permanente. Elle passe évidemment par les élus dont la voix doit être entendue. Elle l'a été en février lorsque nous avons débattu, ici même, des conditions d'une candidature. Elle l'a été également la semaine dernière lorsque chaque Conseil d'arrondissement a eu l'occasion de se prononcer sur le vœu que nous examinons aujourd'hui. Elle le sera à chaque fois que ce sera nécessaire parce que nous assumons d'être une société démocratique au sein de laquelle chaque grande réalisation doit emprunter le chemin de la démocratie.

C'est dans ce même esprit que les Parisiens seront consultés en 2016.

Je suis persuadée que leurs voix, leurs désirs, leurs différences, n'affaibliront pas une candidature, mais la renforceront. Sur ce sujet comme sur tous les autres, nous devons donc prendre le risque et jouer le jeu de la démocratie. Cela implique qu'avant la question du comment, nous posions celle du pourquoi. Au-delà du symbole, au-delà des retombées en termes d'attractivité, pourquoi une candidature de Paris fait-elle sens aujourd'hui ?

D'abord, parce qu'elle constituerait un puissant levier au service des progrès auxquels les Parisiens et les Parisiennes aspirent. Derrière les Jeux Olympiques, il faut voir des milliers de logements construits, l'amélioration du réseau de transport en commun, l'accélération de la transition écologique. Il faut voir aussi la réduction des inégalités territoriales et la consolidation de la cohésion sociale. Les Jeux sont donc un moyen d'aller plus vite et plus loin dans les domaines où nos concitoyens souhaitent des avancées concrètes.

L'héritage qu'ils laisseront, ces Jeux, va bien au-delà des horizons sportifs et médiatiques. Il concerne l'urbanisme, l'écologie, l'éducation, l'habitat. En un mot, il concerne le visage de notre ville. Il s'agit donc de construire une candidature qui ressemble à notre société et qui ressemble à notre territoire. Cela implique évidemment que la dimension métropolitaine soit assumée et revendiquée, ce que nous faisons, les Jeux Olympiques devant être pensés et réalisés comme un formidable moyen de souder Paris et les départements qui l'entourent.

Il nous faut saisir dès aujourd'hui toutes les opportunités dont serait porteuse une candidature pour la Métropole pour réduire les fractures économiques, sociales et culturelles qui font, par exemple, de Paris et de la Seine-Saint-Denis, des territoires à la fois si proches et si lointains. Pour bâtir ensemble une candidature et des Jeux qui soient des accélérateurs de progrès, il nous faudra évidemment mobiliser toutes les composantes de la société parisienne et métropolitaine. Ces Jeux doivent être ceux des citoyens dans toutes leurs diversités culturelles : les jeunes, en particulier, et les femmes sont appelés à y jouer un rôle essentiel, un rôle fondateur de leur implication dans la vie de la cité.

Les Jeux Paralympiques seront aussi un moment extraordinaire pour dire combien nous devons vivre ensemble et nous enrichir de nos singularités. C'est en mobilisant notre société prise dans sa diversité que nous pourrons créer les conditions d'une candidature, candidature qu'il revient au Mouvement sportif de construire et de porter avant d'en être à chaque instant le leader naturel.

Mes chers collègues, l'expression de notre soutien à une candidature n'exige pas que nous abolissions nos différences ou que nous mettions nos débats en sourdine. Je nous fais confiance. Cette candidature doit exprimer une unité fondamentale que les Parisiens ont donnée à voir au monde entier en se levant comme un seul homme le 11 janvier dernier.

J'invite donc chacun et chacune d'entre nous à voter ce vœu, à rejoindre cette aventure universelle avec ce qu'il est, avec ce qu'il représente, avec ce qu'il espère pour Paris. C'est fort de ce soutien que le Mouvement sportif pourra dans les prochains mois inscrire définitivement notre ville, je l'espère, dans cette belle et grande aventure humaine que sont les Jeux Olympiques.

Je vous remercie.

La Conférence d'organisation a donc convenu d'un débat organisé avec un tour de parole des différents groupes politiques et des élus de notre Assemblée.

Nous commençons par David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le débat de ce matin sur une éventuelle candidature parisienne pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, était attendue et dans quelques minutes, nous allons voter pour un résultat qui ne fait guère de doute. Et pourtant, des doutes, Madame la Maire, il y en a, et cela malgré la presque unanimité de notre Conseil en faveur des Jeux Olympiques qui voient dans un même élan l'opposition de droite et une partie de notre majorité main dans la main pour soutenir ce projet. Comme si, face au Comité international olympique, notre Assemblée était comme Rusalka, la sirène dans l'opéra de Dvorak, prête au sacrifice de la voix pour gagner les fruits bien illusoires de l'amour terrestre.

Et pourtant, même si comme vous nous partageons l'amour du sport, de la voix, il en faut pour rappeler les doutes et les interrogations que suscite une telle candidature. A commencer par le coût de la candidature elle-même, qui oscille entre 60 et 100 millions d'euros, soit les 2/3 de l'investissement de 150 millions d'euros que nous allons consacrer sur 5 ans au Plan Vélo, activité physique s'il en est.

A l'heure où nous connaissons une grève dans les gymnases et les piscines de notre ville, à l'heure où nous sommes confrontés à la vétusté de nos installations, à l'heure où nous investirons un petit 46 millions d'euros pour améliorer le sport à Paris en 2015, est-il vraiment sérieux de vouloir consacrer une telle somme pour soutenir une candidature dont le résultat est bien hypothétique ? Et quand bien même, imaginons donc qu'après avoir dépensé ces quelques 100 millions d'euros, Paris soit choisi comme ville-hôte des J.O. 2024. Pour quel coût ?

Le rapport du Mouvement sportif, le seul document d'ailleurs sur lequel s'appuie votre décision, nous dit que l'organisation de cet événement coûterait 4 milliards d'euros. Et pourtant pas un expert, pas un économiste sérieux ne confirme ce chiffrage. La fourchette basse de l'investissement serait plutôt de 6 milliards d'euros, au bas mot. Nos voisins britanniques avaient eux aussi annoncé 5 milliards d'euros pour organiser les Jeux de 2012 pour finir sur une facture à plus de 10 milliards.

Ce doublement du montant initialement prévu a une raison simple : la logique même des Jeux Olympiques contemporains et du Comité international olympique, c'est l'inflation des dépenses et le toujours plus. Pour gagner, Paris devra faire plus que Boston, plus que Hambourg, plus que Rome.

Et côté recettes, qu'en est-il ? On nous dit que les Jeux Olympiques seront une manne financière sans précédent et profiteront à tous. A tous ? Ah non ! Pas aux commerçants éloignés des sites sportifs, puisque la consommation de l'afflux des spectateurs se concentre aux abords des sites olympiques qui seront trustés par des enseignes mondiales avec qui le C.I.O. aura préalablement contracté. On constate même pendant les Jeux une diminution du chiffre d'affaires pour les commerces habituels. Mais de cela, sans surprise, le rapport du Mouvement sportif n'en fait pas mention.

Alors les J.O. vont-ils profiter à l'Etat qui va récupérer des impôts supplémentaires ? Encore raté ! Le C.I.O., comme de nombreux organisateurs d'événements sportifs internationaux, sera exempté d'impôts. Si Paris organise

les J.O. en 2024, la France va se transformer en immense paradis fiscal pour un C.I.O. qui génère des milliards d'euros de recettes.

Pour toutes ces raisons, vous conviendrez, Madame la Maire, mes chers collègues, que l'on peut légitimement interroger la balance coûts-bénéfices d'un tel événement. C'est aussi notre rôle, en tant qu'élus en responsabilité de ne pas tomber dans le piège de l'amour aveugle du sport et de la pression médiatique pour préserver un développement raisonné et durable de la Capitale et de notre Région.

C'est aussi notre rôle de ne pas faire le pas de trop, celui qui mettrait en danger très gravement les comptes de notre collectivité. Nous ne sommes pas contre les grands événements sportifs a priori. Ainsi nous soutenons l'accueil des "Gay Games" et de la Coupe du monde de football féminin. Nous voulons que notre Ville puisse organiser des événements internationaux exemplaires, porteurs des valeurs de pédagogie, d'humanisme et d'échange, qui sont celles que nous défendons.

Pourquoi d'ailleurs, Madame la Maire, ne pas consacrer nos efforts vers un événement comme l'Exposition universelle, par exemple, dont le modèle économique est autrement plus sobre et les valeurs plus en adéquation avec le projet que nous défendons pour Paris et la Région Ile-de-France ? Vous nous dites que vous n'avez pas abandonné cette piste, mais à vouloir courir deux lièvres à la fois, on revient souvent bredouille.

Pour choisir entre ces deux événements, entre J.O. et Exposition universelle, organisons une vaste concertation citoyenne, mais je laisserai ma collègue Anne SOUYRIS compléter mon propos.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Je demande à l'ensemble des conseillers de notre Assemblée d'être respectueux de la parole des uns et des autres, de bien vouloir écouter les présidents de groupe lorsqu'ils s'expriment.

Merci, David BELLIARD. Permettez-moi de vous dire qu'il y a eu hier le Marathon de Paris et que notre collègue Christophe NAJDOVSKI, adjoint Vert aux transports et déplacements, l'a couru. J'ai pu l'applaudir au départ. Bravo, Christophe, c'est une belle épreuve et il a le courage d'être là ce matin. Je voulais vraiment le remercier.

Nous poursuivons nos débats et je donne maintenant la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste et Front de gauche. Je vous demande vraiment d'écouter. Il y a un brouhaha qui n'est pas très agréable.

Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Front de gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, chère Emmanuelle ASSMANN, cher Tony ESTANGUET.

En me demandant pourquoi organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques, je me suis posé une question : quels seraient les mots que j'aurais envie de dire aux Parisiens, au monde entier, au Comité international olympique pour motiver la candidature de Paris ?

D'abord l'humain, puis le partage, la solidarité, la joie de vivre librement et de s'émanciper à travers une culture universelle du progrès qu'est le sport. Nous voulons que la candidature de Paris soit un souffle nouveau pour le sport, en répondant aux besoins des populations. Paris peut être le lieu de résurgence d'un idéal collectif universel, soucieux de laisser un héritage pour le monde entier.

En me demandant pourquoi, j'ai relu ces mots de Nelson Paillou, ancien président du C.N.O.S.F. qui a accueilli à Paris le Congrès du centenaire du C.I.O. en 1994. Après un siècle d'olympisme, il nous disait : si on veut que le sport ait un avenir, il faut qu'il soit humain. S'il échappe à l'homme, il disparaîtra, comme il a déjà disparu par le passé. Mais il peut disparaitre par la perfidie, l'arrivisme des hommes ou la rentabilité abusive des pratiques sportives.

J'irai plus loin que lui. Si nous voulons des Jeux durables, qui mettent le sport au service de l'être humain et de son émancipation, il faut s'attacher à libérer le sport de sa marchandisation et reconquérir l'idéal humaniste et olympique.

Sur les contradictions qui traversent l'olympisme, Nelson Paillou nous disait que l'essentiel est d'en parler sans doute, mais ce n'est pas suffisant. Il faut convaincre, triompher pour qu'au troisième millénaire, ce ne soit pas les Jeux du cirque qui s'imposent mais le sport humaniste qui triomphe.

En définitive, l'avenir des Jeux dépend de la manière dont les forces de progrès dans le monde seront capables de les inscrire plus étroitement dans la logique des déclarations universelles des Droits de l'homme, vers plus de démocratie, de paix et de justice sociale. Si nous voulons une candidature qui rassemble largement, qui soit utile aux populations et aboutisse, il faut parler franc et être lucide. Nous entendons des critiques justes sur les dernières éditions. Elles seront un atout si nous en faisons des exigences populaires et les conditions de la réussite de ces Jeux du XXIe siècle.

Pour cela, Madame la Maire, nous vous proposons de créer des comités populaires pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Leur rôle sera de porter les exigences et les recommandations des citoyens. Je pense d'abord à ces militants qui font vivre le sport. Ecoutons leurs demandes, notamment en termes d'accès au sport pour tous, de développement de l'E.P.S. à l'école, d'équipements et de financement du sport. Mon collègue Sergio TINTI reviendra sur ces aspects.

Nous devons anticiper ce que sera le monde en 2024. Alors que la situation internationale est marquée par l'accroissement des inégalités et de nombreuses guerres, la solidarité entre les peuples est la première importance. Nous devons construire une voie solide, universelle, pour un monde de partage et de progrès, dans lequel le sport joue un rôle essentiel de formation des citoyens du monde.

Notre candidature peut s'incarner à travers des symboles forts. Parlons de partage en mettant fin à la frontière du périphérique par l'écriture d'un trait d'union entre Paris et sa banlieue. Ou encore garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et la mixité des compétitions sportives en s'appuyant sur le combat initié à Paris dès 1921 par Alice Milliat. Nous devons vaincre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, et nous inspirer de celles et ceux qui se sont mobilisés en 1936 contre la récupération des Jeux par les nazis.

Nous pouvons incarner des Jeux écologistes, avec par exemple la reconquête de la Seine ou de la Petite ceinture ferroviaire par des déplacements non polluants. Plutôt que la pollution mercantile de l'espace public par des sponsors, menons un travail de mémoire en suivant l'exemple du vœu que nous avons adopté pour nommer Bercy Arena Alain Mimoun.

Cette candidature doit être le symbole de la relance économique, un accélérateur pour l'emploi et l'aménagement des territoires déshérités. Des investissements publics doivent répondre aux besoins des populations plutôt qu'aux intérêts privés. L'idée d'une candidature "low cost", défendue par ceux qui ne veulent pas mettre un centime, ne serait rien d'autre que la poursuite des politiques d'austérité.

Pour nous, la question est toute autre. Le plus important, c'est l'héritage laissé aux populations en accord avec nos engagements. La construction du village olympique sera un plus pour le logement social et étudiant. Le développement des transports en commun est un atout pour lutter contre la pollution, ainsi que pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Mais nous devrons agir fermement pour que l'Etat s'engage sur un budget ambitieux. Travaillons dès maintenant sur un plan de financement pour les neuf ans à venir. Aujourd'hui le budget de la Nation consacré aux sports est ridicule : 0,14 %. C'est l'occasion de lancer une mobilisation sur le financement du sport à hauteur de 1 %. Une loi olympique pourrait parfaire la description de notre mobilisation sur la place du sport en France et les conditions de son financement.

Madame la Maire, mes chers collègues, si nous avons une carte à jouer, c'est celle d'une candidature différente, ancrée dans les valeurs humanistes, avec une ambition nouvelle pour le sport dans notre pays.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, chers collègues, de manière très claire, les élus du groupe RGCI soutiennent la démarche de l'Exécutif de porter la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Nous y voyons là une réelle opportunité pour Paris mais aussi pour toute la métropole. Avoir un cap comme celui de l'organisation des Jeux Olympiques constituera immanquablement un accélérateur pour les grands projets urbains métropolitains. Il lancera surtout une dynamique positive reposant sur les valeurs de l'olympisme, qui sont des valeurs universalistes, qui rassemblent et font du bien, surtout dans la période que nous traversons.

Les enquêtes d'opinion sont plus qu'encourageantes.

A titre d'exemple, 69 % des moins de 35 ans sont favorables à une candidature aux Jeux Olympiques, preuve que la démarche que nous engageons s'inscrit vers l'avenir et regarde vers l'avant.

Concrètement, les Jeux Olympiques en France obligeront l'Etat à investir sur notre territoire. A un moment où les dotations baissent, c'est un point important qui ne doit pas être négligé, car l'un de nos premiers défis est de répondre à une nécessité de maîtrise des coûts. Nous le savons : nous ne sommes pas en mesure de faire des investissements inconsidérés.

Les contraintes nous obligent donc à la mesure et à la retenue budgétaire, ce qui doit favoriser, je le crois, la créativité. Le gigantisme et les dépenses inconsidérées sont derrière nous, ce qui n'est, au fond, pas une mauvaise chose.

Nous sommes convaincus que la candidature de Paris est également une opportunité pour le Mouvement sportif francilien et parisien.

La médiatisation de sports qui n'en bénéficient pas d'habitude est une chance : faire connaître la diversité des pratiques sportives, dont regorge notre territoire, bénéficiera à nos milliers de clubs ; et nous connaissons l'importance de ces clubs par leur contribution aux politiques de citoyenneté et de cohésion sociale.

Le deuxième grand défi que nous devons relever est très certainement le défi écologique : Paris devra faire preuve d'exemplarité en la matière ; et nous avons les capacités de le faire. Irriguer le monde de nos bonnes pratiques, c'est déjà ce que notre Ville fait en préparation de la COP 21 et nous pourrons mieux encore le faire à l'horizon 2024.

De plus, avec l'expérience de nombreux événements sportifs internationaux qui nous attendent ces prochaines années, nous aurons de quoi expérimenter tout ce qui contribuerait à améliorer l'accueil et la réussite des Jeux.

Paris a un savoir-faire reconnu, ne l'oublions pas.

Je souhaitais enfin, mes chers collègues, saluer la méthode mise en œuvre pour préparer, dans le rassemblement, cette nouvelle candidature. Nous avons appris de nos expériences passées.

J'étais aux premières loges, comme d'autres ici en 2005, et je pense qu'il faut s'appuyer sur cet échec que nous avons eu le temps d'analyser - je dirais même "de digérer" - pour réussir cette nouvelle candidature. La création d'une association dédiée, portée par le Mouvement sportif, est une bonne chose. La volonté de faire participer les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliens, et notamment les plus jeunes, est aussi une ambition que nous partageons.

Mes chers collègues, soyons enthousiastes : la perspective qui est devant nous est exceptionnelle. Certes, mettons des garde-fous, portons des vigilances, avançons avec lucidité mais, tout de même, le Mouvement sportif, l'Etat, la Région, l'Ile-de-France, la Ville de Paris, les acteurs économiques, nous avançons tous dans le même sens. Politiquement, nous sommes, à une écrasante majorité, en accord avec la perspective des Jeux Olympiques. C'est un scénario rare qui montre que le travail a été bien fait.

Notre groupe l'a souvent dit : nous devons nous engager sur des projets ambitieux. Et puis, nous pensons que la question de l'Exposition universelle de 2025, que nous souhaitons ardemment, n'est pas contradictoire avec la perspective d'accueillir les Jeux Olympiques.

Alors, mes chers collègues, "oui", un grand "oui" au nom de mon groupe, un grand "oui" pour que Paris s'engage, candidate et, in fine, obtienne l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Jean-Bernard BROS.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, présidente de l'UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Du groupe UMP, Madame la Maire, seulement du groupe UMP !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, je raisonne toujours à l'échelle de Paris.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Même ! Le président de l'UMP à l'échelle de Paris est mon collègue Philippe GOUJON.

Mes chers collègues, Madame la Maire, aujourd'hui, au groupe UMP, justement, nous sommes heureux que vous souhaitiez finalement vous engager dans la voie des J.O.

Il nous revient maintenant ensemble de faire partager cet enthousiasme à tous :

- l'enthousiasme de faire rayonner Paris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

- l'enthousiasme d'offrir aux Parisiens, aux Franciliens, aux Français tout simplement, l'héritage qui peut découler de l'accueil d'un tel événement.

Je l'ai déjà dit, je ferai tout mon possible, ainsi que tous les élus de mon groupe, pour que Paris ait ces Jeux en 2024. Nous refusons que l'on passe de nouveau à côté de cette opportunité : l'opportunité incontestable que représente l'accueil des J.O. en termes de développement des infrastructures et des territoires. Et puis, l'engouement, le dynamisme, tout ce qui entoure toutes les phases d'une candidature, du projet à la décision du C.I.O., et, quand l'issue est favorable, à la concrétisation et à l'après-J.O.

Londres est la plus belle illustration des effets positifs que peut générer l'accueil des J.O. deux ans après encore. La Grande-Bretagne estime les retombées liées aux Jeux à 14 milliards de livres sterling et cela continue.

A nous donc, désormais, de nous mobiliser et de soutenir le Mouvement sportif. C'est lui le leader de la candidature, c'est lui qui devra la porter, nous l'espérons, jusqu'au succès, avec notre soutien.

A ce stade, il nous semble indispensable de rappeler et de ne pas oublier que cette candidature, c'est celle des sportifs, d'abord des sportifs. Ce sont eux qui vont encore travailler beaucoup.

Si j'avais un message, ce serait le suivant : eux devant et nous tous ensemble derrière.

Jean-François LAMOUR reviendra dans quelques instants sur la gouvernance. Je ne m'étendrai donc pas et j'insisterai simplement sur l'exigence de collégialité qui doit présider aux tentations d'individualité.

Je conclurai mon propos par un souhait, Madame la Maire : celui que ces J.O. soient aussi ceux de la Métropole, dont c'est l'ADN d'accueillir, de soutenir, de porter ce type d'événement. Je crois d'ailleurs que le rapport d'opportunité, que le Mouvement sportif vous a remis en février, entérine lui aussi la dimension métropolitaine de cette candidature mais, même si vous l'évoquez de temps à autres, je m'étonne que vous ne souhaitiez pas associer plus clairement le Grand Paris davantage, au même titre que la Région, par exemple, dans ce projet.

Les J.O. peuvent être le grand projet fédérateur d'énergies autour du Grand Paris. Nous avons tous à gagner à ce que le Grand Paris soit partie prenante de cette aventure et le Grand Paris a lui aussi tout à gagner de son côté. Les J.O., c'est l'occasion de le construire et c'est aussi comme cela qu'il nous faut envisager cette candidature : le construire autour d'un grand projet fédérateur. Les J.O. 2024 peuvent booster notre métropole.

A présent, le monde nous regarde, le C.I.O. nous regarde.

Alors, pour ce qui est du groupe UMP, les J.O. à Paris, c'est un grand "oui".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Je donne la parole à Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Emmanuelle ASSMANN, cher Tony ESTANGUET, au nom du groupe UDI-MODEM et dans l'esprit et la tradition de la trêve olympique, je déclare ouverte la trêve politique sur la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024.

D'ailleurs, la trêve n'est-elle pas l'un des principes fondamentaux de l'olympisme, une coutume qui a duré près de 1.200 ans dans la Grèce antique et que nous devons bien pouvoir respecter quelques années entre les groupes de l'Opposition et de la Majorité municipale ?

D'ailleurs, qui sait où les Parisiens décideront de nous placer d'ici là ? En tout état de cause, nous serons tous liés par ce vote à la gouvernance de ce défi impératif.

Mais, en réalité, je crois que cette trêve politique, dont nous décidons ce matin le respect, est un signal d'unité très fort des principaux groupes du Conseil de Paris et doit donner à la candidature de Paris un atout supplémentaire, une force, une autorité morale sur laquelle le Mouvement sportif pourra s'appuyer.

Autre principe majeur de l'olympisme : c'est celui de la solidarité. Ces Jeux doivent être non seulement les troisièmes Jeux Olympiques d'été organisés à Paris depuis 1900 mais ils doivent être aussi les premiers pour le Grand Paris. C'est la solidarité appliquée aux territoires, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest ; c'est la candidature de toute une Métropole.

Et c'est un autre atout de cette candidature que d'être conçue et réalisée par une ville au centre des plus grandes et des plus attractives zones urbaines du monde.

Et c'est sans doute aussi, Madame la Maire, son intelligence, son modèle économique peut-être qu'il faut rendre vertueux, économe par les synergies financières qu'il peut provoquer. Le Grand Paris, c'est le P.I.B. le plus élevé d'Europe, la première destination au monde pour les rencontres d'affaires et pour le tourisme, la plus grande concentration d'étudiants en Europe, le plus grand secteur hôtelier du monde, mais surtout ces Jeux peuvent être l'occasion de révéler le plus grand projet de renouvellement urbain en Europe : le Grand Paris. Ce Grand Paris que nous bâtissons aujourd'hui sera en plénitude de sa puissance administrative et financière, ayant achevé la plupart de ses grandes infrastructures de transports en 2024, autant de projets urbains, d'équipements dans lesquels la compatibilité des destinations olympiques et urbaines est possible.

Enfin, il y a le principe de non-discrimination, et c'est particulièrement au handicap que je pense, car si bien évidemment, aucune discrimination n'est pire qu'une autre, concernant l'accessibilité des lieux recevant du public, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs publics n'ont pas été jusqu'à présent à la hauteur de l'enjeu. Et les Jeux Paralympiques doivent être un formidable accélérateur de ce principe. Ils font maintenant partie des Jeux Olympiques. C'est le troisième événement sportif mondial, aux athlètes comme les autres, sportifs comme les autres, tout simplement un peu superhéros sur les bords quand même. Après le tournant de la popularité prise à Londres, ils doivent apporter à Paris leur mental, leur volonté, l'exigence du meilleur dans ce domaine, l'accessibilité.

Le troisième principe, c'est celui du développement durable dans le but de réduire au minimum les effets négatifs pour l'environnement et de fournir à Paris un modèle vert pour l'olympisme.

Pour conclure, la véritable question à poser aux Parisiens et aux habitants de la Métropole demain, ce n'est pas de savoir s'ils sont d'accord pour la candidature de Paris, mais s'ils veulent avec nous la victoire de Paris, s'ils veulent les Jeux à Paris. Nous, nous nous engageons ce matin pour gagner, pas pour jouer. Nous voulons les Jeux et nous les aurons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, Eric AZIÈRE. Et merci, c'est vrai que c'est une trêve sur ce sujet, en tous les cas, que nous votons ce matin, si l'ensemble du Conseil donne sa majorité.

La parole est à Rémi FÉRAUD, Président du groupe socialiste et apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, Paris doit-elle être candidate aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à quelles conditions, comment ? Voici les questions que nous devons poser avant d'engager notre ville dans une compétition que l'on sait par expérience rude et exigeante.

Cette candidature doit être mûrement réfléchie et préparée pour nous donner toutes les chances de gagner. Comme vous l'avez dit, nous n'irons pas porter une simple candidature de témoignage, nous irons pour gagner, ce qui nécessite le soutien massif du mouvement sportif, des Français, des Parisiens, des Franciliens, de la jeunesse. Et pour être efficace cette candidature ne peut...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, juste un instant : je demande vraiment à ceux qui ont des conversations à faire de les faire à l'extérieur de l'hémicycle, et de bien vouloir avoir la courtoisie d'écouter les orateurs, notamment les présidents de groupe qui s'expriment. C'est ce que j'ai dit. J'ai dit "notamment", puisque là, il s'agit d'un président de groupe, mais les orateurs, notamment les présidents de groupe.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci.

Et pour être efficace, cette candidature ne peut bien entendu pas être une candidature en solo. Elle doit bien sûr s'appuyer sur la Métropole et constituer un accélérateur de développement du territoire, notamment sur l'axe Paris Seine-Saint-Denis, qui doit profiter de cette opportunité pour écrire une nouvelle page de la Métropole. Cette candidature doit permettre de réduire les inégalités territoriales en accentuant la dynamique à l'œuvre au Nord et à l'Est de la Capitale.

Et l'exemple de Londres a montré l'importance du legs olympique lorsque le projet est pensé à court, moyen, mais aussi long terme. La stratégie qui a été d'utiliser en décor le Londres historique, mais tout en ajoutant une vaste opération de renouvellement urbain dans l'est londonien en difficulté urbaine, c'est là évidemment un modèle de développement urbain qui nous intéresse particulièrement pour la candidature de Paris.

Car nous savons que Paris a déjà une longue tradition d'accueil de manifestations internationales qui ont marqué son histoire, y compris architecturale. Les J.O. 2024 constitueront une nouvelle opportunité d'imprimer une marque novatrice et de façonner notre Capitale. Nous accueillerons par ailleurs d'autres grands événements dans les prochaines années, comme chacun le sait.

Et puis, pour concourir, nous devons également avoir l'assurance de la parfaite équité de traitement des candidatures. C'est évidemment un point très important, et le mouvement olympique français, le président du Comité français du sport international, Bernard LAPASSET, ont fourni des garanties sur ce point, qui doivent évidemment se confirmer.

Alors, plusieurs orateurs l'ont dit : le modèle économique des Jeux doit être radicalement différent des précédents. C'est évidemment un point très important pour nous. Les Jeux de 2024 doivent être également un modèle de développement durable, et en accueillant la COP 21 cette année, en adoptant une charte ambitieuse pour tous les événements organisés à Paris, nous devons décider de mesures fortes dans un monde plus que jamais menacé par le dérèglement climatique.

Nous avons déjà pris des mesures courageuses, notamment en matière d'éradication du diesel, dans ce mandat, de suppressions des sacs plastiques jetables et de promotion de l'économie circulaire. Les Jeux de 2024 devront s'inscrire dans cette dynamique.

Anne HIDALGO et Jean-François MARTINS ont toujours annoncé qu'il fallait que les conditions soient réunies avant d'avancer une candidature. Ainsi, la constance est bien de notre côté, depuis la campagne électorale. Il suffit de reprendre les déclarations des mois de novembre et décembre 2013. Je ne polémiquerai pas, puisque nous avons déclaré une trêve, mais chacun peut reprendre les déclarations de ce moment, y compris aussi après l'interview du Président de la République au mois de novembre dernier, car la constance, c'est une constance de principe et une constance de méthode.

Afin d'enclencher une dynamique vertueuse désormais, les avis du plus grand nombre, enfin, d'un grand nombre d'acteurs ont déjà été recueillis : les groupes politiques, les élus d'arrondissements, les acteurs métropolitains et régionaux, les décideurs économiques, le milieu sportif, bien évidemment, qui doit être au-devant de cette candidature.

Nous devons désormais travailler ensemble à la création d'une véritable dynamique populaire, qui ne passe pas forcément par un référendum, et nous devons peut-être nous inspirer de la dynamique du budget participatif de la démocratie locale, qui caractérise aussi la forme de démocratie parisienne que nous mettons en œuvre avec les Parisiens. Nous devrons impliquer la jeunesse en nous appuyant notamment sur les milliers de clubs parisiens et nos équipements sportifs.

Chers collègues, après le 11 janvier, nous avons montré, tous les Parisiens, Paris a montré qu'il avait en lui une formidable énergie universaliste, généreuse, solidaire, qui rejoint les idéaux présents dans la charte olympique. Le message de tolérance et de fraternité, nous devons le porter, et cette candidature est aussi un moyen de faire vivre ce message. C'est là évidemment un élément que nous devons et que nous pouvons tous prendre en compte.

C'est pourquoi, bien sûr, avec tous les élus du groupe Socialiste et Apparentés, nous voterons sans hésitation pour le vœu que vous nous présentez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, Rémi FÉRAUD.

La parole est à Mme SIMONNET, non inscrite, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu présenté démontre, je trouve, toute l'hypocrisie de votre conception de la concertation, et plus largement de la démocratie. Vous décidez seule des J.O., et seulement alors, l'avis des Parisiens et des Parisiennes vous intéresse. Pour ma part et sans surprise, je voterai contre ce vœu, et je ne serai pas de cette belle union sacrée scellée ce matin entre le PS, l'UMP et l'UDI.

Les Jeux Olympiques sous leur forme actuelle sont une aberration économique et écologique. Tous les Jeux, tous les Jeux ont coûté bien plus cher que les estimations initiales : trois fois le montant initial pour les J.O. de Londres de 2012, dix fois pour ceux de la Grèce de 2004, sans parler de ceux de la Russie et de leur coût écologique encore inestimable aujourd'hui.

Aucune étude, vous m'entendez, aucune étude n'a réussi à démontrer les retombées en termes d'emplois et de niveau de revenus des habitants, au contraire. En définitive, c'est au peuple en retour de payer les factures par plus d'austérité. Les seuls bénéficiaires de ces Jeux sous leur forme actuelle, ce sont les multinationales qui en profitent pour signer des contrats juteux avec l'Etat, via des partenariats publics privés sur les grandes infrastructures, et une

saturation de l'espace public de publicité. Et les parlementaires ont d'ailleurs d'ores et déjà prévu depuis décembre dernier d'exonérer d'impôts les organisateurs des J.O.

Les installations sportives dédiées aux J.O. ne correspondent pas aux besoins de la population. Pour encourager la pratique du sport, eh bien, au lieu du gigantisme des installations olympiques qui ne resserviront pas durablement, la Ville devrait prioritairement construire des équipements de proximité, notamment dans les quartiers les plus mal dotés. La seule candidature coûte entre 60 et 100 millions d'euros, alors que le budget d'investissement de la Ville de Paris dédié aux équipements sportifs ne s'élève qu'à 46 millions d'euros pour 2015.

Et pour les transports, la priorité sera donnée aux lignes reliant en moins de 30 minutes les sites olympiques au village olympique alors que l'urgence sociale exigerait de prioriser le développement de la desserte fine et la désaturation des lignes les plus fréquentées.

Plutôt que ces J.O. au profit des multinationales…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET, il va falloir conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine ma phrase, Madame la Maire.

Exigeons plus d'investissements publics pour répondre aux besoins sociaux et impératifs écologiques.

Votre refus d'engager une réelle consultation de la population avant toute décision de candidature est un déni démocratique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SOUYRIS, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme l'a rappelé mon collègue David BELLIARD, la décision de candidature de Paris nous semble précipitée.

Trop de doutes sur le coût réel. Trop d'interrogations sur les éventuels bénéfices que nous pourrions en retirer.

Enfin, aucune concertation n'a été menée préalablement avec les Franciliennes et les Franciliens et du coup, ne subsiste aucune possibilité de changer quoi que ce soit ni de remettre les valeurs de l'olympisme au centre de ces J.O., trop souvent bafouées par l'actuelle gouvernance.

Alors, oui, c'est vrai, si l'on considère que les instituts de sondage ne se sont jamais trompés dans l'histoire et qu'ils disent vrai, les Franciliennes et les Franciliens veulent des Jeux Olympiques. Avec 58 % de Parisiens et de parisiennes favorables dans un récent sondage, ce n'est pas l'euphorie populaire.

Vous avez annoncé une concertation citoyenne en 2016. Nous nous en félicitons, mais pourquoi ne pas l'organiser avant d'engager notre ville dans la course à la candidature ? Quitte à demander l'avis à nos concitoyens et nos concitoyennes, autant que ce ne soit pas un avis inutile et d'avance mis de côté, car non seulement une concertation sans écoute est un facteur de désillusion démocratique mais en plus, c'est un processus avorté puisqu'il ne permet pas de proposer un projet plus conforme à l'attente des citoyens et des citoyennes.

En un an, nous avons engagé ensemble un vrai travail sur le renouveau de la démocratie participative ; nous avons lancé un budget participatif ; avec vous, Madame la Maire, nous avons souhaité redonner du pouvoir de décision et d'action aux Parisiens et aux Parisiennes.

Cette rénovation de la démocratie locale, ne l'arrêtons pas aux grands projets. Pourquoi cette crainte d'aller jusqu'au bout ? Serait-ce parce que lorsque cela s'est fait ailleurs, des villes ont dû retirer leur candidature ? Comme Cracovie, pour les J.O. d'hiver 2022 ou encore Stockholm et Oslo, qui ont choisi de se retirer de la course pour cause d'effondrement du soutien populaire. Conséquence, les J.O. d'hiver 2022 se dérouleront soit à Pékin, soit à Almaty, au Kazakhstan, deux pays reconnus pour respecter les droits de l'homme et la liberté de la presse. Il y a bien un ver dans le fruit.

Car comment ne pas évoquer les valeurs et les modes de fonctionnement du Comité international olympique, si loin des valeurs originales de l'olympisme ? Cet organisme au fonctionnement opaque, sur lequel personne n'a réellement de prise, les membres étant choisis par cooptation, ne représente ni les Etats, ni les villes et encore moins les intérêts des citoyens et des citoyennes. L'objectif du C.I.O. s'est pour l'instant réduit à maximiser ses bénéfices défiscalisés, générant tractations, triche, corruption avec au final, des choix pour le moins contestables.

Chacun et chacune d'entre nous a en tête les derniers jeux d'hiver à Sotchi, en pleine crise ukrainienne, qui se sont révélés un désastre environnemental.

Le C.I.O. nous dit qu'il a changé. Nous en attendons toujours les preuves : en acceptant de payer des impôts aux Etats organisateurs mettant ainsi fin à cette exonération fiscale injuste, en organisant les Jeux Olympiques et Paralympiques au même moment pour permettre à tous les sportifs de bénéficier de la même visibilité médiatique, en adoptant un fonctionnement transparent et démocratique où pourrait être représentée la société civile avec un projet réellement co-construit et qui ne tomberait plus dans le nationalisme exacerbé, en mettant fin au maximalisme des constructions et des infrastructures liées aux J.O. pour que cet événement international soit porteur d'un nouveau modèle vertueux sur les plans environnementaux, fiscal et éthique.

A l'heure actuelle, les J.O. 2024 sont encore loin, trop loin de cet événement exemplaire auquel nous aspirons.

Nous comprenons que le C.I.O. ai besoin de Paris pour redorer son image mais franchement, Paris a-t-elle besoin du C.I.O. ?

Pour toutes ces raisons, pour toutes ces questions, pour tous ces doutes, les écologistes ne voteront pas le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SOUYRIS.

Monsieur Sergio TINTI, vous avez la parole pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Un grand projet sportif tel que les Jeux Olympiques et Paralympiques doit être l'occasion d'une mobilisation populaire exceptionnelle impliquant les Parisiens et les Franciliens.

Le sport est un opérateur de changement. Il faut s'emparer des potentialités de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour amorcer la réforme de la place du sport à Paris ainsi que dans notre pays. Nous ne sommes pas les seuls à en être convaincus.

En amont du vote, dans les derniers conseils d'arrondissement du mois de mars, le Comité des offices du mouvement sportif parisien s'exprime non seulement en faveur des Jeux Olympiques, mais aussi de la nécessité d'un engagement important et ambitieux de l'Etat sur la durée. Nous partageons cette conviction.

Cette ambition ne peut pas se contenter d'un budget national du sport à 0.14 % du budget de l'Etat. Nous demandons un programme pluriannuel national soutenu par un budget sport à hauteur de 1 % du budget de l'Etat, un programme finalisé au développement des installations sportives de proximité, au développement du sport pour tous avec un effort important sur l'accessibilité des lieux de pratique, au soutien important du mouvement sportif.

C'est un programme que nous inscrivons dans un cadre que nous appelons "de loi olympique", bâti sur une conception de service public des sports moderne et de qualité. C'est ce même service public qui aujourd'hui est remis en cause à Paris dans un long conflit qui, né sur des revendications de prime du dimanche, se transforme en confrontation entre droit aux pratiques sportives et droit à une juste rémunération.

L'amour de Paris pour le sport ne peut pas s'envisager en dehors d'un service public du sport de qualité. C'est bien pour l'amour du service public que nous pensons que le sport doit être le premier bénéficiaire de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Cette candidature ne pourra pas donc créer de dynamique si nous ne l'envisageons comme un investissement.

D'abord, investissement économique. C'est ce que nous appelons l'héritage des jeux, sur lequel mon ami Nicolas BONNET-OULALDJ s'est déjà exprimé en réponse aux besoins et exigences des populations.

Mais aussi investissement humain. Comment faire pour que notre candidature s'imprègne d'une dynamique populaire ? Comment réussir la fête avec les populations ? Comment garantir une connotation populaire à cette loi olympique que nous demandons avec le mouvement sportif ? Et quelle cohérence avec notre projet de société ?

Trois piliers pour donner un sens populaire à notre candidature.

Le premier : l'école, du primaire à l'Université. Il faut s'appuyer sur l'école comme lieu privilégié de démocratisation des pratiques sportives. Il faut s'appuyer sur le sport scolaire, trop souvent négligé, comme un vecteur de transmission de valeurs essentielles à la formation des citoyens de demain.

Deuxième pilier : les clubs et les associations, organismes dans lesquels se mélangent partage d'émotion et partage des compétences. Courroies de transmission des valeurs sportives universelles qui font tant défaut dans notre société aujourd'hui.

Troisième pilier : le mouvement des bénévoles, une belle expression de l'engagement citoyen le plus noble car désintéressé et souvent indispensable à la pérennisation des clubs et des événements sportifs, exemple le plus réussi de l'intergénérationnel que nous prônons dans notre politique de la ville.

C'est dans ce cadre que notre proposition de comité populaire pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques trouve tout son sens. A Paris, ce comité réunissant le mouvement sportif fédéral, le mouvement associatif local, le sport scolaire et les citoyennes et citoyens pourrait donc voir le jour, donnant aux offices du mouvement sportif parisien, pour lesquels nous demandons une refonte, un rôle de coordination.

Dans cette perspective, les formes des concertations publiques qui seront proposées devront permettre de faire remonter les exigences et inquiétudes des populations afin que même les plus sceptiques puissent être entendus et que le débat soit constructif.

Il faut que les Parisiennes et les Parisiens puissent s'emparer de ce débat populaire afin de se réapproprier l'idéal olympique et de réfléchir à ce que signifie "faire société".

Si, comme vous le souhaitez, Madame la Maire, la candidature de Paris aux Jeux Olympiques en 2024 doit raconter une histoire, selon les conditions que nous proposons, voilà ce qu'elle pourrait être : l'histoire de la génération 2024 et du Paris que nous voulons lui laisser en héritage.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Sergio TINTI.

Je vais donner la parole à Jean-François LAMOUR, pour le groupe UMP.

Je veux dire ici que sa présence dans notre Assemblée et son engagement dans cette candidature est et sera un atout pour la candidature parisienne.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais saluer Emmanuelle et Tony. Je suis très heureux de les voir parmi nous aujourd'hui parce que c'est effectivement un moment important pour le sport français, pour le sport olympique et paralympique.

Et puis, vous en serez d'accord, peut-être, avec moi, je crois qu'il faut que nous ayons une pensée amicale, mais aussi triste, pour Patrice Dominguez, qui nous a quittés hier. C'était un amoureux du jeu et des Jeux, et il nous manque beaucoup.

Mes chers collègues, au travers de ce vœu, nous sommes à l'aube d'une nouvelle candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. Après 1992, 2008 et 2012, il s'agit de la quatrième tentative, celle du tout ou rien. En aucun cas, elle ne peut être le témoignage, en attendant des jours meilleurs, en 2028.

Collectivement, nous avons déjà beaucoup donné. Les Parisiens, les Français sont sortis frustrés de ces aventures, se consolant malgré tout, et de la plus belle des manières, avec le Mondial 98, les Championnats du monde d'athlétisme en 2003 ou encore, grâce à une très belle Coupe du monde en 2007, pour ne citer que ces grandes compétitions. Mais rien ne vaut les Jeux !

C'est peu dire que nous ne pouvons pas rater cette fois-ci le rendez-vous de la France avec l'olympisme. A ce stade, une nouvelle défaite signerait rien moins que la fin des ambitions françaises pour accueillir enfin cette compétition magique.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'il y a à attendre ou pas d'un événement de cette ampleur et concentrerai, comme l'a dit tout à l'heure Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, mon intervention sur ce que je crois être les clés d'un possible succès de notre démarche. Ma conviction est que si nous suivons rigoureusement ces lignes, nous aurons vraiment mis toutes les chances de notre côté.

Pour partir à la conquête de ce Graal et obtenir à nouveau ces Jeux d'été, la première question que nous devons nous poser est de savoir si nous avons effectivement tiré les enseignements de nos échecs successifs.

Ceux qui ont suivi de près les précédentes candidatures, et spécialement celle de 2012, savent que le principal atout de Londres face à Paris était d'avoir un leadership unifié et pleinement responsable en la personne de Sebastian COE, dont je rappelle qu'il était tout à la fois politique et sportif.

De ce point de vue, il semble que tout le monde ait enfin compris l'intérêt de cette gouvernance à temps plein, si je puis dire, et déliée surtout de contingences qui ne manqueraient pas d'altérer notre force olympique.

L'expérience nous montre en effet que nous devons être là en appui, en soutien, et pas en première ligne car, aussi vrai que la course pour les Jeux est un sport collectif, quiconque espérerait tirer personnellement son épingle du jeu réduirait immanquablement nos chances de l'emporter.

C'est bien sûr au mouvement sportif et à lui seul de porter la candidature. Encore faut-il qu'il recèle en son sein le profil adéquat qui s'impose de lui-même et, dans cette perspective, Bernard LAPASSET peut être la bonne personne pour conduire, au nom du mouvement sportif et en notre nom, la candidature de Paris pour finalement faire mieux que ses prédécesseurs.

Cette candidature est désormais sur la rampe de lancement ; reste à mettre du carburant et allumer la mèche en évitant que le moteur ait des ratés.

Pour le carburant, Etat, Ville, Région et entreprises ont l'air plutôt partant, même si la perspective de l'Exposition Universelle 2025 entame l'enthousiasme de certains. Pour autant, j'entends ici ou là quelques velléités d'en découdre entre collectivités ; certains veulent jouer collectif avec des arrière-pensées ; d'autres n'arrivent pas à se faire à l'idée qu'il faudra bien s'effacer devant le mouvement sportif.

Et puisqu'on parle de carburant, Madame la Maire, je crois qu'il est important aussi de dire, aujourd'hui peut-être, dans le cadre de la réponse que vous apporterez ou que votre adjoint aux sports apportera à nos interventions, à quel montant ou de quelle manière vous participerez à l'élaboration de l'association de préfiguration en attendant le comité de candidature.

Côté mèche, ensuite, l'adoption la plus large possible du présent vœu manifestera de façon claire et solennelle l'enthousiasme des Parisiens pour la candidature de leur ville.

Côté ratés, enfin, il nous faut prendre garde à ne pas confondre candidature aux Jeux et négociation entre l'Etat et la Ville de Paris. En effet, nous devons toujours garder à l'esprit que le Comité international olympique suit avec une scrupuleuse attention chacun de nos propos. Et si ses membres viennent à se forger l'opinion que la candidature parisienne est tributaire de bisbilles politiciennes et budgétaires, alors je préfère vous prévenir tout de suite, chers collègues : cette belle initiative aura fait long feu.

Car la compétition sera rude. Le principe non écrit mais toujours respecté d'alternance des continents accueillant les Jeux Olympiques peut sembler favorable à l'Europe pour cette fois-ci mais l'Amérique du Nord, sevrée de Jeux depuis l'expérience catastrophiques d'Atlanta, en 1996, ne s'en laissera pas conter. Comme d'ailleurs Rome et Hambourg, qui chercheront à marquer des points dès les premiers mètres de la compétition et disposeront eux aussi de solides arguments à faire valoir.

Chers collègues, pour parvenir à nos fins, nous devons donner le meilleur de nous-mêmes. Dans les mois et les années qui viennent, notre unique motivation devra être de montrer à chacun des membres du Comité international olympique et cela, bien sûr, dans le respect des règles, que la candidature de Paris est préférable à toute autre.

Notre dossier ne devra pas simplement être bon : il devra être le meilleur. Et sur cette qualité et cette volonté, il faudra aller chercher chaque voix avec les dents : c'est le job de Bernard LAPASSET, de Tony et d'Emmanuelle car dans ce domaine, nous avons certainement des progrès à faire.

À nous de relever ce défi et à chacun, à notre place, d'aider à convaincre. Pour ce faire, nous ne devons pas raisonner en favoris, mais en challengers ; nous ne devons pas raisonner en rentiers, mais en ouvriers obstinés d'un projet qui rassemble 11 millions de Parisiens et de Franciliens.

J'appelle enfin votre attention, mes chers collègues, sur la nécessité de nous projeter au-delà des frontières du périphérique. Paris sera bien sûr le symbole de la candidature, mais elle n'en sera pas le centre, tout du moins sur le plan géographique, puisque par exemple, le village olympique, notamment, devrait se situer en Seine-Saint-Denis. A cet égard, il nous faut avancer main dans la main avec chacune des collectivités concernées, peut-être un jour la future métropole, mais surtout la région capitale, pour créer entre nous les synergies qui nous permettront de faire la course au même rythme.

C'est à ces conditions, me semble-t-il, qu'après cent ans d'absence, cent ans d'absence… la flamme olympique pourra à nouveau briller dans la Capitale. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sont une occasion unique, une chance formidable pour le sport français et pour toutes celles et ceux qui le font vivre au quotidien. Cette chance, il ne tient qu'à nous de la saisir !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-François LAMOUR. J'approuve chaque point de votre propos.

La parole est à Mme Marielle de SARNEZ, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup. Derrière Jean-François LAMOUR, dont j'approuve l'ensemble des éléments, je veux vous dire mon soutien, notre soutien à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques de 2024.

Je serais très heureuse, personnellement, que l'esprit olympique et ses valeurs puissent être incarnés par Paris.

Je pense qu'il y a un certain nombre de conditions de la réussite, et c'est celles-ci que je voudrais énumérer rapidement devant vous.

La première de ces conditions, c'est d'abord la question de la gouvernance. Tout le monde l'a dit ici, il faut que ce soit le mouvement sportif qui incarne la gouvernance. Je crois que c'est bien parti pour, et c'est une bonne chose. J'ai d'ailleurs lu le rapport d'opportunité, que je trouve de très grande qualité, et qui devrait être très largement diffusé. C'est le premier point.

Deuxième point, les questions budgétaires. On a besoin de sobriété. Les temps sont à la sobriété, et c'est comme cela aussi qu'on renoue avec les valeurs de l'olympisme et donc, on doit garder le cap en matière budgétaire, ne pas trop dépenser. Les 6 milliards, il faut vraiment les tenir.

Troisièmement, la question des infrastructures. On a la chance d'avoir, et vous le dites dans le rapport, la plupart des infrastructures nécessaires existantes aujourd'hui ou qui seront livrées demain ou après-demain. C'est une bonne chose.

Evidemment, pour les infrastructures nouvelles - je pense au village olympique -, il faut qu'elles soient durables, utiles, pertinentes. La transformation du village olympique en logements pourra évidemment être de nature à le nourrir.

Quatrième condition de la réussite : la question des transports. Il faut un engagement de l'Etat, des pouvoirs publics. Il faut que l'on améliore la qualité des transports parisiens et franciliens. C'est vital. Il faut améliorer la qualité de l'existant et, probablement, accélérer le calendrier, notamment du Grand Paris sur tous les secteurs concernés - je pense au nord-est de la Capitale - désenclaver, régler la question des embouteillages. Bref, il y a du travail à faire avec un vrai plan d'investissement de l'Etat.

Enfin, il faut que l'on associe les territoires. Paris, c'est formidable, mais il faut que la Région Ile-de-France soit associée. Il faut que chacun des départements de l'Ile-de-France soit partie prenante du projet et puis, sans doute aussi, d'autres régions - la Normandie ou la Bretagne pour la voile - d'autres grandes villes pour le football : Lille, Bordeaux, Lyon. C'est très important que cet esprit-là diffuse.

Si nous arrivons ainsi à respecter ces conditions de la réussite, nous aurons un projet qui sera cohérent, pertinent. Je ne doute pas qu'il aura le soutien d'une large majorité de notre opinion publique.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Marielle de SARNEZ.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Emmanuelle ASSMANN, cher Tony ESTANGUET, permettez-moi d'ouvrir ces propos.

Madame la Maire, vous avez parlé du marathon. Des gens connus ici l'ont fait, d'autres moins connus aussi : beaucoup d'agents de la ville, des collaborateurs. Permettez-moi de faire un petit clin d'œil à Audrey qui a fait un très

beau résultat hier. C'est cela la diversité du sport. Il y a les gens plus connus et les nombreux anonymes. Hier, ils étaient très nombreux pour une très belle manifestation.

Je suis donc très heureuse de participer à ce débat que vous avez voulu, Madame la Maire, afin que chacun puisse exprimer ses positions, ses attentes, voire ses craintes, afin d'organiser au plus vite une concertation avec la population et que Paris prenne clairement et rapidement une position. Cette prise de position, ce n'est pas uniquement à nous, ni même à nos partenaires que nous la devons. Nous la devons évidemment au mouvement sportif olympique et paralympique français. En effet, s'il y a débat aujourd'hui, c'est sur la base de l'étude d'opportunité pilotée par Bernard LAPASSET, sur l'intérêt d'une candidature de la France et de Paris pour les J.O. de 2024.

Car oui - et vous insistez sur ce point avec justesse dans le vœu que vous avez voulu nous proposer - et en tirant cela des leçons du passé, c'est le mouvement sportif, les sportifs, qui ont la légitimité pour porter cette candidature tout au long du processus. Il est donc sain que nous nous prononcions maintenant et que ce débat soit libre d'engagements qui auraient pu être tenus dans un cadre de campagne électorale et qui auraient détourné les principaux enjeux.

Parlons des sportifs. Nous sommes dans un pays qui bénéficie de structures sportives, d'un tissu associatif, qui sait faire le lien entre le sport amateur, les jeunes, les clubs et les athlètes de haut niveau. Nous avons un très beau maillage collectif. Les clubs et les associations à Paris notamment portent une éducation populaire ouverte à tous et à toutes. Cette richesse est également basée sur l'ensemble et l'implication des nombreux bénévoles. C'est un atout pour notre candidature.

Je souhaite également rappeler à celles et ceux qui ont la faiblesse coupable de ne retenir que les sports professionnels à haute attractivité médiatique et très sponsorisés, que les sports olympiques regroupent une grande diversité d'activités. La majeure partie des sportifs travaille dans la passion, dans la plus grande discrétion, avec humilité et avec bien souvent des sacrifices. Seuls les gens ont la capacité de donner à ces sports et sportifs la reconnaissance.

Je tiens aussi à souligner l'ensemble des dispositifs qui visent à soutenir les athlètes dans leur carrière et associer leur carrière et leur pratique sportive, telle la bourse de solidarité olympique, ou bien encore le programme de suivi de carrière des athlètes.

La diversité du sport, c'est naturellement et, bien sûr, de parler de l'accueil des Jeux Paralympiques. Dans quelques semaines, vont se tenir à Tours les 22e Jeux nationaux de l'avenir du handisport qui vont rassembler 500 à 600 jeunes de 12 à 20 ans. Je souhaite que ce débat soit un débat d'encouragement et qu'il puisse se tourner vers l'avenir à l'issue de nos débats.

Je tiens aussi à saluer la manifestation qui sera accueillie au stade Charléty dans quelques semaines dans le domaine de l'athlétisme, qui doit être un grand moment de mobilisation et de sensibilisation.

Notre candidature collective doit aussi être tournée vers la modernité. Là aussi, des leçons peuvent être tirées des expériences précédentes. Je tiens à souligner à ce titre, par exemple, l'inauguration récente du Tremplin, premier incubateur de start-ups dédiées au sport, créé par la Ville et par l'INSEP. Là aussi, cette modernité est un atout de notre candidature et nous y travaillons déjà. Je pense que Jean-François MARTINS pourra nous en dire quelques mots.

Madame la Maire, vous le savez mieux que personne, une candidature qui nécessiterait des dépenses et des chantiers inconsidérés, comme cela a pu être le cas par la passé, est inenvisageable. Les Parisiens et les Franciliens ne nous le permettront pas. Nous sommes donc résolument tournés vers une candidature d'efficacité et de sobriété. Nous avons des atouts avec la qualité et le nombre des équipements pouvant accueillir des manifestations sportives de grande ampleur. C'est ce qui nous permet aussi de porter - et cela a été rappelé à plus d'un titre - la dimension fortement francilienne et métropolitaine de notre candidature pour créer cette solidarité des territoires et des populations.

Vous l'aurez compris, nous portons cette candidature avec envie. C'est d'abord l'envie qui nous porte, cette envie immense d'accueillir ces Jeux. Ne sous-estimons pas l'impact économique et en termes d'attractivité que cette manifestation comporte pour notre territoire. Nous sommes tournés vers ce grand événement qui doit nous permettre de nous réunir tous autour de cet objectif commun.

Je voulais dire à M. BELLIARD qui sous-entendait tout à l'heure que notre candidature devait faire plus que les candidatures…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il reste deux orateurs de votre groupe.

Mme Véronique LEVIEUX. - Notre candidature ne fera pas plus : elle fera mieux et en cohérence avec ses valeurs et avec l'identité qu'est Paris et sa Métropole.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU pour le groupe UMP.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent un idéal. Mais comme tout idéal, il implique des règles strictes. La première d'entre elles, c'est l'unité. Nous devons faire bloc derrière le Mouvement sportif qui porte cette candidature et qui a déjà réalisé un travail formidable. L'unité, c'est la raison d'être de ce vœu. C'est la démarche qui nous anime avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Jean-François LAMOUR au sein de l'opposition municipale. Nous ferons tout à la place qui est la nôtre, tout notre possible pour que Paris obtienne les Jeux.

Si je regrette que l'ensemble des groupes ici représentés ne soit pas favorable à notre candidature, je me réjouis que 19 Conseils d'arrondissement sur 20 l'aient adoptée. Voilà la preuve que l'ambition olympique doit être portée au plus près des Parisiens et le plus loin possible des divisions politiques. La preuve également qu'en tant que responsables politiques, notre devoir est de nous tenir en support du mouvement sportif, et certainement pas l'inverse. Notre devoir, c'est de permettre au monde sportif d'incarner en toute liberté notre ambition pour Paris et la France.

Ceci étant dit, je voudrais insister sur deux aspects prioritaires de notre candidature. Son caractère durable d'abord. Le vœu rappelle avec force la nécessité de bâtir une candidature utile pour les Parisiens, utile avant, pendant et après les Jeux. Le Conseil national olympique insiste d'ailleurs sur la notion d'héritage. Dans tout héritage, il y a un actif et un passif. L'actif, ce sont les infrastructures nouvelles qui verront le jour. On connaît l'urgence de bâtir une piscine de référence mondiale à Paris, mais pas uniquement. L'héritage doit porter sur le dialogue fructueux et durable que Paris devra nouer avec les départements voisins dans le cadre de la région et de la Métropole.

Nous disposons d'une occasion unique de donner enfin corps au Grand Paris. La Métropole existe certes dans la loi, mais pas encore dans les mentalités. Quoi de mieux, donc, que le plus grand événement sportif au monde pour donner du sens au Grand Paris. J'ajoute que notre capacité à dialoguer au sein de la Métropole et la concomitance entre l'achèvement du réseau de transports Grand Paris Express et la date des Jeux, sont des atouts considérables pour notre candidature, qu'il faut absolument valoriser.

Mais un héritage, c'est aussi un passif qu'il faut à toutes forces rejeter. Il faut bannir les projets sans lendemain qui ont parfois défiguré les villes hôtes et tirer le meilleur du patrimoine existant. Paris bénéficie d'atouts exceptionnels pour accueillir un grand nombre d'épreuves et un public venu du monde entier. Il faut donc construire quand c'est nécessaire et seulement là où c'est nécessaire. Cela rejoint mon deuxième point : le caractère responsable de notre candidature.

Le vœu prône à raison un nouveau modèle économique qui exclut les dépenses somptuaires que l'on a pu observer lors des éditions précédentes. Dépenser moins ne veut pas dire faire moins bien. Au contraire, nous sommes en mesure de faire mieux que nos concurrents, tout en préservant l'équilibre économique de la Ville. Nous devons prouver que nous sommes en capacité d'inventer ce nouveau modèle à la fois plus sobre sur le plan financier et beaucoup plus respectueux de l'environnement. C'est un argument de poids que nous devrons revendiquer avec force et enthousiasme.

Paris 2024 commence dès aujourd'hui. Le vote de ce vœu à l'unanimité, je l'espère, sera un premier signal de notre mobilisation, mais d'autres signaux devront venir très vite. On le sait : Paris dispose d'atouts incroyables. Pour gagner, Paris va devoir progresser là où elle est à la peine aujourd'hui. Je pense à la qualité de l'air ou à la propreté ou encore à l'accessibilité handicap.

Cette candidature doit collectivement nous tirer vers le haut. Nous voulons inviter le monde entier à Paris. Parce que nous sommes fiers de notre ville et du message qu'elle porte à travers le monde, nous ferons tout pour gagner derrière nos sportifs et nous le prouverons en nous améliorant quand c'est nécessaire et en valorisant ce qui fait déjà notre force.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Anne-Catherine JÉGO pour l'UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chers Tony ESTANGUET et Emmanuelle ASSMANN, vous êtes un exemple pour nous, merci de votre présence aujourd'hui.

Le groupe UDI-MODEM se réjouit de votre décision de porter la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 qui redonne à la Capitale une ambition qu'elle semblait avoir perdu depuis trop longtemps. Il y a aujourd'hui 1 milliard de touristes dans le monde et il y en aura 2 milliards dans quinze ans. Pour la seule Région Ile-de-France, le tourisme porte 600.000 emplois non délocalisables. C'est dire si l'enjeu est vital à l'heure où le chômage ne cesse de croître.

Pour garder sa place et capter sa part de la croissance générée par ce secteur économique, Paris se doit d'être ouverte aux grands événements mondiaux. Avec plus de 3 milliards de spectateurs, les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une exceptionnelle vitrine sur le monde. 2024 marquera le centenaire des derniers Jeux parisiens. Au-delà du symbole, cette perspective peut devenir pour la décennie qui vient un formidable moteur économique, social, éducatif pour une France qui se cherche une ambition collective.

Cette candidature doit être celle de la France unie, à l'image du soutien que vous apporte unanimement votre position aujourd'hui. Alors que ce projet n'était pas dans votre programme électoral mais dans celui de votre opposante, alors qu'une partie de votre majorité ne semble pas enthousiaste, à l'image des groupes et des mairies d'arrondissement qui ne se sont pas prononcés en faveur de cette candidature, il vous faudra, Madame la Maire, faire de cette ambition un outil de travail collaboratif.

Collaboratif avec les Parisiens, bien sûr, qui doivent comprendre pourquoi ce projet est majeur.

Collaboratif avec les autres collectivités : la Région, la Métropole, l'Etat sans qui rien ne sera possible.

Collaboratif avec le Mouvement sportif dans son ensemble qui ne doit pas être relégué au second plan, comme ce fut le cas lorsque Londres a été préférée à Paris. Permettez-moi de saluer à cette occasion le travail du président LAPASSET et l'esprit dans lequel il engage cette candidature, qui avant d'être celle de la Ville de Paris doit être celle du Mouvement sportif français et de la jeunesse.

Enfin collaboratif avec tous les groupes du Conseil de Paris. Je dis bien tous les groupes, car l'esprit olympique, pour être incarné, vous obligera à sortir d'une forme d'enfermement partisan, voire dogmatique, dans lequel depuis un an l'Exécutif semble se réfugier trop souvent. La réussite de ce dossier ne sera pas celle d'un camp contre un autre, mais au contraire celui d'un collectif à l'image de ce que fut ce 11 janvier si présent dans cette démarche.

C'est dire si le chantier que vous ouvrez aujourd'hui devra modifier bien des mauvaises habitudes et obliger à bien des sacrifices. Car, en effet, chacun est inquiet et tout d'abord les contribuables, ce type d'événement pouvant malheureusement entraîner d'importantes dérives en matière de coûts. Il faudra donc que la sobriété et la transparence soient au rendez-vous à chaque étape, afin d'éviter les réveils douloureux.

Aussi je vous suggère dès maintenant d'envisager avec les autres financeurs de nommer un contrôleur financier totalement indépendant et de confier ce poste à une personnalité forte, ayant les moyens humains et l'autorité nécessaire pour rendre compte au fur et à mesure de la réalité financière des choses. C'est au fond la seule véritable crainte des Parisiens que celle de devoir payer pendant des années les dérives d'un projet qui aurait été mal maîtrisé.

Dans le courrier que vous avez adressé au Président de la République, vous faite d'ailleurs part de vos inquiétudes concernant la baisse des allocations de l'Etat…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Ainsi que de votre volonté d'être en première ligne pour piloter l'opération.

Je conclus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous avez conclu et vous avez passé votre temps de parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Laissez-moi finir, l'enjeu est important.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, c'est un mot et c'est fini, vous avez terminé votre temps de parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je voulais juste dire que vous serez la garante des enveloppes et des fonds publics. Soyez à la hauteur de cette ambition et nous serons à vos côtés. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous savez, Madame JÉGO, je préfère retenir le propos de votre président de groupe, Eric AZIÈRE, et celui de Marielle de SARNEZ. Je pense que nous étions dans quelque chose de très constructif jusque-là, poursuivons plutôt dans l'état d'esprit proposé par votre président de groupe.

Thomas LAURET et David ASSOULINE, vous avez chacun 2 minutes.

Thomas LAURET d'abord pour le groupe socialiste et David ASSOULINE pour le groupe socialiste, 2 minutes.

M. Thomas LAURET. - Madame la Maire, vous avez voulu engager Paris dans l'aventure des J.O. avec méthode et sérieux. Aussi vous vous êtes appuyée sur le rapport d'opportunité du Comité français du sport international pour engager l'ensemble des arrondissements, puis les groupes politiques dans un projet qui doit nous rassembler pour réussir.

C'est en effet un projet qui doit être mené avec esprit d'équipe, avec ambition mais aussi avec raison, compte tenu des enjeux qu'il représente sur le plan économique et budgétaire. Cette candidature a du sens pour promouvoir l'engagement associatif des Parisiens, l'engagement sportif et les valeurs de l'olympisme, mais aussi pour la cohésion des Français, pour le dynamisme et la jeunesse de notre Région-capitale.

Par ailleurs, le rapport confirme que nous avons toutes les capacités techniques à l'organiser à un coût raisonnable et que les investissements sportifs, qui ont été réalisés ou qui ont été décidés déjà à Paris, dont une partie est d'ailleurs dans l'arrondissement dont je suis élu, nous préparent naturellement : Roland Garros, Jean Bouin, Longchamp, le Parc des Princes, Bercy Arena, mais aussi le Grand Palais. Les infrastructures existent et seront complétées par des équipements existant ou à construire à d'autres endroits, en Seine-Saint-Denis notamment. Je pense à la piscine olympique et au village olympique.

Dès lors, 2024 est bel est bien une fenêtre d'opportunité pour réussir une candidature gagnante. Parce qu'après l'Amérique Latine en 2016 et l'Asie en 2020, l'Europe n'est pas la plus mal placée. Parce que l'agenda 2020 du C.I.O. incite à développer des candidatures soutenables, socialement acceptables et conformes aux valeurs que nous portons à Paris.

Le sport est un vecteur d'émancipation et de lutte contre le racisme. L'égalité des sexes sera favorisée en veillant à ce que la participation féminine soit de 50 % aux Jeux Olympiques. La cohésion sociale et la réduction de la fracture territoriale, entre Paris et la Seine-Saint-Denis notamment, seront recherchées. Les coûts des Jeux Olympiques seront réduits mais aussi…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Concluez.

M. Thomas LAURET. - C'est un point important et il me reste 30 secondes.

… la transparence de la procédure.

Un mot pour finir de Nelson Mandela qui disait que le sport a le pouvoir de changer le monde. Je souhaite ici qu'il nous aide à changer la ville, à réduire les fractures au sein de la Métropole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LAURET.

M. David ASSOULINE, dernier orateur de ce débat, pour 2 minutes également.

M. David ASSOULINE. - Merci, Madame la Maire.

Puisque le temps est très contraint, je veux aussi saluer la présence de Tony ESTANGUET et dire que ce que nous faisons ce matin est regardé et important. Nous l'avons d'ailleurs auditionné au Sénat et je veux témoigner ici de la responsabilité que nous prenons et de l'enthousiasme que nous pouvons susciter, pas seulement pour la Région Ile-de-France mais pour l'ensemble de la Nation qui doit être derrière cette candidature.

L'enthousiasme que notre groupe réaffirme ici doit maintenant sortir vite de ces murs et devenir un enthousiasme populaire. Pour cela, nous savons, et la politique l'oublie souvent, que pour susciter l'enthousiasme populaire, il faut donner du sens aux actes que nous posons. Le principal salut que je peux apporter, non seulement à ce vœu mais à ce que vous manifestez dans toutes vos déclarations publiques, c'est d'abord le sens que nous donnons, la conjugaison des valeurs universalistes des Jeux Olympiques, avec les valeurs universelles des Droits de l'homme mais aussi conjuguées aux valeurs de la République, si puissamment exprimées le 11 janvier.

Parfois nous le disons peut-être de façon désincarnée, dans la situation actuelle où se pose cette candidature, les enjeux, l'adversité dans le monde, la mise en cause de ces valeurs fondamentales, le fait de les affirmer est quelque chose de fondamental.

La deuxième chose que je veux souligner, c'est le fait que vous affirmez l'ambition du projet métropolitain, pas aussi de façon désincarnée ou uniquement institutionnelle, mais posée à partir d'un constat : ces Jeux ont la chance d'être dans un axe Paris Saint-Denis, et dans cet axe, il y a des choses concrètes à faire pour résorber la fracture territoriale, car c'est un concentré de ces inégalités qui existent.

C'est cela que je voulais souligner et ma conclusion, c'est souligner la méthode : on n'a pas confondu vitesse et précipitation, enthousiasme et irresponsabilité et ce sera un gage pour gagner cette candidature, la crédibilité par la responsabilité et par l'exigence que vous avez manifestées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David ASSOULINE.

Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs de ce matin qui ont exprimé leurs convictions, leurs propositions.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS pour répondre à ce débat.

Je demande qu'on l'écoute, que celles et ceux qui ont besoin de parler et de régler leurs affaires le fassent mais à l'extérieur de l'hémicycle.

Je demande aux collaborateurs de rester à leur place pour que tout cela se passe dans les conditions de sérénité et de dignité.

Jean-François MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, et merci à tous les interlocuteurs qui ont pris la parole ce matin pour défendre avec nous et, en tout cas, s'exprimer sur ce projet olympique.

Avant, évidemment, de revenir sur les nombreuses conditions, exigences que certains d'entre vous ont mentionnées et que la Maire de Paris avait déjà très largement mentionnées dans les mois qui viennent de s'écouler, je veux rappeler les raisons qui font qu'une candidature olympique, aujourd'hui, a du sens pour Paris.

D'abord, parce que cette candidature nous rend fidèles à la tradition de Paris.

La première d'entre elles est d'accueillir le monde à l'occasion de grands événements : des expositions universelles, de grands événements sportifs et évidemment les Jeux Olympiques. C'est une tradition, c'est la vocation de Paris de recevoir, tant les visiteurs d'affaires que les visiteurs de tourisme. Nous sommes une grande capitale touristique, notamment grâce à cela.

La tradition de Paris, c'est aussi de porter des idéaux, un idéalisme et des valeurs universelles : la paix, la tolérance, la mixité, la lutte contre les discriminations et l'homophobie. Tout cela, tous ces idéaux font partie de l'idéal olympique et pourront trouver, dans une candidature olympique, une expression toujours plus ambitieuse.

La fidélité aussi à la tradition de Paris, c'est tout simplement, fidèle à l'histoire de Paris avec le sport, celle de son amour pour le sport, celle qui fait que Paris est aujourd'hui une ville où près de 700.000 Parisiens pratiquent régulièrement une activité sportive, près de 300.000 d'entre eux dans des clubs, que l'ensemble des grands événements sportifs, que nous avons déjà organisés, nous permettent de disposer aujourd'hui d'installations comme Roland Garros, construit le jour où la France a dû, presque par surprise, organiser une coupe Davis et que nous avons construit le merveilleux site de Roland Garros. La Cipale dans le bois de Vincennes, si chère à Nicolas BONNET, vient elle aussi de notre héritage de grands événements sportifs.

Le sport a façonné Paris et il doit continuer à le façonner.

Je l'ai dit, donc, toutes ces raisons, c'est aussi et avant tout, la Maire l'a rappelé : les Jeux Olympiques sont une excellente et une unique occasion d'accélérer les politiques publiques, d'être un moyen de faire converger les priorités des Parisiens autour d'un seul et unique événement.

La priorité donnée aux Parisiens en matière de logement, c'est demain un village olympique qui peut se transformer en logements, notamment pour les étudiants.

Avoir d'ici 2024 une ambition olympique et l'obligation d'accueillir 20.000 athlètes, c'est la certitude que les grands projets d'aménagement en matière de transports en commun seront livrés à cette date. C'est ce que permettent les Jeux Olympiques.

Et puis, au-delà de cet héritage matériel, les Jeux Olympiques, ce sont aussi un héritage immatériel. Pensez à cette génération qui, pendant 10 ans, va se lever pour construire un projet métropolitain, pour construire une société au service des autres, au service de l'ensemble des pays du monde, au service de la compréhension mutuelle et tout simplement au service de l'engagement local. Pensez à ces dizaines de milliers de bénévoles et volontaires qui resteront à jamais marqués par le sens de l'intérêt général et du service commun et qui seront pour ensuite, l'avenir, des bénévoles du quotidien dans nombre de nos associations.

Et, donc, pour que ces raisons presque passionnelles, cet amour que nous avons du sport et des Jeux Olympiques trouvent une expression gagnante, parce que beaucoup d'entre vous l'ont dit, la vocation de Paris, ce n'est pas de porter des candidatures de témoignage. Il faut suivre ce que nous dit Edgar MORIN : "Il n'y a pas de raison sans passion et il ne devrait pas y avoir de passion sans raison."

La raison, le choix de la rationalité d'éléments objectifs, ce sont les termes du débat qu'a porté et qu'a posé la Maire de Paris depuis plus d'un an, en exigeant des conditions budgétaires sobres - on en a beaucoup parlé -, en exigeant un projet qui soit volontaire et ambitieux sur le plan environnemental, en exigeant que la collégialité, que l'investissement de chacun, de la part de l'Etat, de la part de la Région, de la part de la Ville, soient partagés et enfin que cette candidature soit portée, vous l'avez tous relevé et je crois qu'il n'est pas la peine de s'appesantir, tant c'est désormais un élément de consensus : cette candidature sera portée par le monde sportif.

Sur le point budgétaire, puisqu'un certain nombre d'entre vous en ont parlé, je veux vous donner trois éléments, peut-être sur les trois prochaines étapes budgétaires.

La première pour répondre à M. LAMOUR : la prochaine étape, effectivement, c'est la création de l'association "Ambition olympique" qui verra les quatre acteurs engagés - le monde sportif, la Ville, l'Etat et la Région - partager un premier coût de 2 millions d'euros à parts égales. Et nous délibérerons, en tout cas nous soumettrons au prochain Conseil de Paris un projet de délibération d'une subvention de 500.000 euros à ladite association pour engager les travaux de dossiers techniques, d'analyses des sites, de mobilisation et pour avoir les premières ressources qui nous permettront de conduire cette candidature.

Ensuite, cher Monsieur BELLIARD, sur le coût de la candidature elle-même, ma prof de maths m'expliquait, quand j'étais jeune, de ne pas ajouter des choux fleurs et des carottes et de bien respecter les périmètres…

Oui, mes profs de maths étaient excellents quand j'étais jeune !

Donc, ne comparons pas le budget des sports de la Ville de Paris à l'ensemble du budget de la candidature. Nous ne porterons pas seuls, et c'est aussi l'une des exigences posées par la Maire de Paris : nous ne porterons pas seuls les 60 millions d'euros de coût de la candidature. Nous allons le partager avec le Mouvement sportif d'abord - il s'y est engagé -, avec l'Etat, avec la Région et avec nous-mêmes mais aussi avec les Parisiens, avec les sportifs, avec les Français eux-mêmes.

Je crois que des éléments, et cela a largement été proposé, notamment par Denis MASSEGLIA, de financements participatifs feront partie… la part qui reviendra à la Ville sera, je le crois et je le sais, modérée.

Enfin, le coût de la candidature elle-même : aujourd'hui, l'organisation des compétitions sportives elles-mêmes représente un coût aux alentours de 3 milliards d'euros, c'est-à-dire vraiment ouvrir les sites, assurer la sécurité des athlètes, organiser vraiment les compétitions sportives elles-mêmes. Ce coût est intégralement financé par une dotation du C.I.O., ainsi que par l'ensemble des recettes liées à la billetterie.

Le reste du coût des 3 milliards d'euros, c'est de l'investissement pour de l'équipement public, pour créer une piscine, dont nous manquons, pour créer un village olympique, qui sera demain du logement, et nous en avons besoin en Ile-de-France. Et ce coût de 3 milliards d'euros, il sera partagé.

Quant à le maîtriser, je suis évidemment, sur la question de la maîtrise des dépenses publiques, sérieux et sensible aux arguments d'un certain nombre de groupes et notamment ceux de l'UDI-MODEM. La chance que nous avons, la chance d'avoir une capitale qui a investi depuis plus d'une décennie en matière de sports, la chance d'avoir un Etat et une Région qui ont un plan de transports régulier depuis maintenant plusieurs décennies fait que nous pouvons concevoir une candidature olympique avec peu d'investissements à faire - la piscine, le village olympique, peut-être le centre des médias - et donc de pouvoir contrôler nos coûts parce que le nombre d'opérations restera limité.

Limité, Monsieur BELLIARD, Madame SOUYRIS, au service, et Madame LEVIEUX, je vous remercie de l'avoir souligné, au service du sport amateur. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont avant tout des disciplines amateurs.

Cher Tony, chère Emmanuelle, l'escrime, le canoé-kayak monoplace C1, ce n'est pas, je crois, du sport business ; ce sont des disciplines qui, uniquement à l'occasion des Jeux Olympiques, peuvent profiter de la visibilité d'opérations de promotion qui fait que ces disciplines peut-être moins aujourd'hui soutenues par le monde économique et les sponsors que d'autres, obtiennent une visibilité qui favorise la promotion de ces disciplines.

Je sais que Tony et Emmanuelle y sont, évidemment, extrêmement attachés.

Vous dire enfin, Madame la Maire, que notre atout, c'est, depuis le début, la méthode, le choix de la raison, le choix d'écouter notre cœur mais de savoir le tempérer avec notre tête.

Notre atout ce matin, chers Conseillers de Paris, c'est notre unité, l'unité que nous nous chargerons de continuer à nourrir, à animer. Des contacts réguliers avec les groupes seront assurés pour vous tenir à tout moment informés de la candidature et pour que chacun d'entre vous ait la place qu'il doit avoir dans cette candidature.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, pour cette excellente réponse complète.

Voilà, nous sommes au terme de ce débat. C'est un moment important.

Je vais demander à chacun de regagner sa place pour procéder à ce vote qui est un vote historique et qui marque un moment important dans notre vie collective.

Je veux vous remercier des propos qui ont été échangés. Je crois que nous sommes tous tendus vers le même objectif.

Nous savons que nous avons perdu trois fois les Jeux ces dernières candidatures ; nous l'avons éprouvé. Certains d'entre nous ont été plus impliqués, notamment dans la dernière candidature ; je pense notamment, bien sûr, à Jean-François LAMOUR. J'étais présente, je me souviens aussi de Jean-Bernard BROS et d'autres dans cette candidature-là.

Nous savons qu'il nous faut aujourd'hui réunir. Les conditions sont posées.

Les conditions sont posées, vous l'avez tous dit : union derrière le Mouvement sportif.

C'est le Mouvement sportif qui doit porter cette candidature. Nous, nous devons être utiles, une gouvernance efficace, c'est-à-dire une gouvernance dans laquelle chacun sait ce qu'il a à faire.

La Ville de Paris engage la candidature. C'est ainsi dans la relation entre le C.I.O. et la Ville organisatrice.

Nous engageons cette candidature et nous partageons avec de très nombreux élus, sur un territoire qui est le territoire de l'Ile-de-France et, bien sûr, de la Métropole du Grand Paris, une responsabilité.

Je retiens aussi de nos débats que nous souhaitons tous inscrire cette proposition, cette projection sur ce territoire, qui est vaste, mais dans lequel nous savons qu'il y a une fracture territoriale à résoudre, et que cette fracture territoriale qu'il nous faut résoudre doit nous pousser à agir, pas exclusivement, mais en grande priorité notamment avec la Seine-Saint-Denis, et avec bien sûr d'autres villes. Les activités nautiques ne se feront pas à Paris et dans la région. Nous avons d'ores et déjà beaucoup de villes qui souhaitent, que ce soit La Rochelle ou en Normandie, participer à cette aventure olympique avec nous. Tout cela sera décidé dans le cadre collégial, dans le cadre dans lequel le Mouvement sportif et l'ensemble des autorités territoriales, et bien sûr l'Etat, vont jouer leur rôle.

Bien sûr que dans ce débat et dans ce travail de construction pas à pas qui vont nous engager, il ne s'agit pas d'être dans des positionnements politiciens ou des conflits de telle ou telle institution. L'Etat est un partenaire essentiel, d'abord du Mouvement sportif, mais aussi bien sûr de la Ville, qui va accompagner cette candidature et la porter avec le Mouvement sportif. La relation à l'Etat est exigeante, mais elle est confiante, et je suis heureuse d'ailleurs du dialogue que nous avons aujourd'hui avec l'ensemble des représentants au niveau étatique, parce que tous, nous sommes motivés. Nous savons qu'il y a un enjeu fort à donner de l'espoir, à engager cette génération 2024. Il faut, c'est vrai, une génération 2024. Elle est diverse, elle est extrêmement importante.

Je reprends l'exemple de la Seine-Saint-Denis. C'est le département le plus jeune de France. Il faut qu'on donne et qu'on construise cet espoir avec cette population de jeunes, et qu'on le fasse dans les règles qui sont les

nôtres, qu'on le fasse dans aussi ce projet ambitieux qui concerne, qui intègre l'écologie comme une donnée essentielle de la construction de cette candidature aux Jeux.

Je suis très heureuse du débat que nous venons d'avoir. Nous allons maintenant procéder au vote. Je vais demander au groupe Communiste qui avait déposé un vœu n° 2 s'il est retiré, compte tenu du travail fait avec l'Exécutif.

Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, Madame la Maire, nous avons participé à l'enrichissement de ce vœu et vous avez retenu nos exigences. J'aimerais que les parlementaires qui sont sur ces rangs retiennent aussi notre proposition d'une loi olympique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour le retrait de ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 bis, déposé par l'Exécutif, qui se substitue au vœu n° 1, qui a intégré les remarques des différents groupes, et notamment du groupe Communiste.

Qui est favorable à cet engagement d'une candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024 ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 122).

Mes chers collègues, mes chers amis, nous voilà engagés dans l'aventure olympique. Merci.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et la vie continue, et la vie qui continue, c'est l'examen de la 4e Commission, et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE pour nous faire le rapport de cette commission.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, très rapidement, juste pour vous faire le point sur les travaux qui nous ont réunis lors de la dernière 4e Commission. Nous avons eu 64 projets de délibération à l'ordre du jour. Un certain nombre ont fait l'objet de diverses… Je suis désolée, ce n'est pas très facile de parler dans ce brouhaha. Je sais que nous venons de faire quelque chose d'assez historique.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, merci d'écouter Léa FILOCHE et pour des conversations, de bien vouloir sortir de l'hémicycle. S'il vous plaît, un petit peu d'attention.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup. Je disais que nous avons travaillé la semaine dernière une petite heure avec les membres de la 4e Commission. Nous avons abordé les questions de prévention spécialisée et d'intégration, puisque nous avons échangé sur des subventions. Je pense qu'il y aura des discussions autour de ce sujet dans nos échanges à l'instant. Nous avons aussi échangé autour de la question de l'égalité femmes-hommes et des luttes contre les discriminations. Et puis, nous avons aussi examiné 12 vœux qui ont été présentés par les différents membres qui étaient présents, sur lesquels là aussi il y a beaucoup d'enjeux et beaucoup de débats.

La 4e Commission, je le rappelle, c'est la question des affaires sociales notamment, la question de la santé aussi, et que - c'est un peu pénible - du coup, c'est une commission qui a vocation à répondre, je pense, en tout cas, c'est comme ça que les membres de la 4e Commission ont travaillé, aux attentes importantes des Parisiens.

Je voudrais remercier pour cette Commission en particulier Marie ATALLAH, qui m'a un peu suppléée puisque j'avais un petit empêchement personnel, mais qui a largement fait preuve, en tant que vice-présidente de cette Commission, de toutes les capacités et a permis à la Commission de travailler dans de bonnes conditions.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et je laisse les débats continuer dans le silence.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Nous passons à l'examen des vœux et projets de délibération de la 4e Commission.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la discrimination faite aux femmes lors des concerts.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 24 et le vœu n° 24 bis, relatifs à la discrimination faite aux femmes lors des concerts.

La parole est normalement à Danielle SIMONNET, mais je ne la vois pas dans notre hémicycle. Elle ne doit pas être loin. Elle vient de sortir.

Bon, il y a un peu de difficulté à se remettre dans les débats après nos débats de ce matin, manifestement…

Danielle SIMONNET, à titre exceptionnel, et je vous demanderai dans ce cas-là de faire peut-être moins long que ce que vous aviez prévu, puisque nous avons pris du retard et que vous n'étiez pas là, vous avez la parole sur les vœux n^{os} 24 et 24 bis. Merci d'être concise.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce vœu fait écho à un événement qui s'est passé il y a peu de temps. Vous savez qu'il y a un groupe qui s'intitule "viol" et qui a par exemple une chanson très explicite d'incitation au viol. Je n'ai même pas envie de vous donner les paroles de cette chanson tellement elles sont inacceptables et totalement contraires à la loi.

Ce groupe devait se présenter dans une salle de spectacles. Grâce à la mobilisation des associations relayée, et je salue la réactivité d'Hélène BIDARD et de nombreux élus qui sont intervenus, eh bien, nous avons réussi à obtenir que la salle déprogramme ce groupe. Je souhaiterais qu'on prenne date et que du coup, dans le cadre de l'Observatoire des violences faites aux femmes, des actions soient engagées, notamment vis-à-vis de l'ensemble des salles de spectacles, pour les sensibiliser contre ces groupes-là, et en même temps pour encourager les relais de la culture dans l'éducation contre les violences faites aux femmes au service des émancipations.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Oui, rapidement, Madame SIMONNET, nous vous proposons, tardivement, certes, un vœu de l'Exécutif. Donc je vous proposerai ensuite de retirer ce vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Pour vous dire trois choses : d'abord, comme vous l'avez dit, c'est la justice qui permet de délimiter la liberté d'expression et la liberté d'autrui, en l'occurrence celle des femmes à être en sécurité. Donc nous proposons très concrètement, dans notre vœu de l'Exécutif, que nous aidions aussi les associations à s'emparer de la justice lorsqu'elles en ont besoin pour faire valoir les droits.

Ensuite, il est utile de rappeler que le viol est un crime et que la provocation à commettre un crime est également condamnée par la loi, et que 16 % des femmes et 5 % des hommes ont subi des tentatives de viol ou des viols au cours de leur vie. Donc ce vœu de l'Exécutif vous propose des actions extrêmement concrètes pour agir sur le sujet, tout en respectant la place des institutions que sont la justice et la police. Donc nous vous proposons de renforcer la campagne contre le harcèlement de rue par un aspect lutte contre le viol, d'ailleurs nous avons déjà commencé dans le Conseil de la nuit puisque le Collectif français contre le viol fait partie du Conseil de la nuit, donc de sensibiliser les professionnels au travers notamment du travail que nous faisons dans le cadre de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

Nous proposons d'aider les associations à saisir la justice et bien sûr, nous rappelons les responsabilités du Préfet de police et du Procureur d'engager les poursuites nécessaires le cas échéant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif que Mme BIDARD vient de présenter ?

Juste oui ou non !

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, parce qu'il est excellent.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 129).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'Hôpital Nord.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 25 G, qui est relatif au projet d'hôpital Nord.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, à propos du projet de l'hôpital Nord, nous avions voté le fait qu'il y aurait une grande concertation sur la question de l'hôpital, à l'image de ce qu'il y avait eu pour le nouveau Lariboisière qui va d'ailleurs exister, qui va être refait bientôt. Le projet ayant changé et l'hôpital Nord étant intervenu dans la réorganisation des hôpitaux Nord de Paris, nous estimions, et nous estimons toujours à ce jour qu'il est important de mettre en œuvre cette concertation pour que ce projet soit à la hauteur du besoin de soins de proximité du Nord de Paris et de sa proche banlieue.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le projet d'hôpital Nord consiste à répondre aux nécessités d'évolution de l'offre hospitalière et de modernisation de cette offre sur le bassin nord de population de Paris. Est donc débattue actuellement la construction d'un nouvel établissement hospitalier qui se situera en dehors des frontières géographiques de notre ville. C'est le premier point important que je veux souligner : nous devons avoir un abord, qui ne s'arrête pas aux limites du boulevard périphérique, des besoins de santé des populations du Nord de Paris.

Actuellement, deux sites sont évoqués : celui de Clichy-La-Garenne et celui de Saint-Ouen. En fonction du choix définitif du site, qui devrait être opéré d'ici quelques mois, se pose la question du devenir du site Bichat - Claude-Bernard.

Je crois que, comme vous le dites dans votre vœu, il est important que sur ce site existe une offre hospitalière adaptée aux besoins de santé de la population et que le débat doit s'ouvrir publiquement sur ces questions.

Pour répondre à votre vœu, je peux vous dire premièrement que la première réunion publique aura lieu cette semaine, puisque jeudi 15 avril, dans le 18e arrondissement, aura lieu un premier débat public sur le projet d'hôpital Nord et donc sur le devenir du site Bichat - Claude-Bernard.

Deuxièmement, outre que d'autres réunions devront se tenir dans les arrondissements, j'y suis tout à fait favorable, que lors des assises de la santé qui vont bientôt débuter et se tenir jusqu'en 2016, je vous propose que cette question de l'offre hospitalière fasse l'objet d'un débat singulier.

Donc, pour ces raisons, je donne évidemment un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une demande d'explication du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ a la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre ce vœu car nous pensons qu'en l'état actuel, le projet hôpital Nord va contribuer à la dégradation de l'accès aux soins dans le Nord de Paris et en Seine-Saint-Denis.

Le désengagement financier de l'Etat ne permettra pas à l'A.P.-H.P. de mener à bien ce projet sans vendre son patrimoine hospitalier. L'A.P.-H.P. prévoit déjà de fermer les urgences et la maternité de Bichat et de Beaujon pour faire place à un nouvel hôpital géant qui devra couvrir un territoire de plus d'un million d'habitants.

Les hôpitaux géants, nous en avons déjà, à Pompidou, où les scandales sur les risques sanitaires se sont accumulés ; en Essonne, où le montage en partenariat public-privé du Sud francilien a fait multiplier les coûts de contribution par trois au cours de ce chantier.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas soutenir ce vœu de soutien à l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu…

Ah ! Je suis saisie d'une demande du maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Quelques mots pour dire que je voterai bien sûr ce vœu et rappeler, comme Bernard JOMIER l'a fait, que la concertation va commencer, en tout cas qu'une première réunion publique est organisée.

Je voudrais saluer pour ma part le choix de l'A.P.-H.P. d'avoir enfin investi pour le Nord-Est parisien. Il y a eu beaucoup d'investissements de l'A.P.-H.P. dans le Sud de Paris. Il était temps que s'opère un rééquilibrage, et les montant importants qui vont être consacrés au grand hôpital Nord et, je l'espère, et je me battrai pour, sur le site de Bichat, sont indispensables pour la population du Nord. Pour le reste, il va falloir que l'on discute de façon assez serrée avec l'A.P.-H.P., et vous pouvez compter sur moi pour le faire, pour savoir ce qui va rester sur le site de Bichat - Claude-Bernard, et dans quelles conditions.

Pour le coup, rien n'est fermé à ce stade.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous pouvons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 G, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 26 G).

Souhaits de bienvenue.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je voudrais saluer la délégation de l'Ecole de la deuxième chance qui est parmi nous ce matin dans les tribunes, en présence de son président, également. Bienvenue dans nos débats !

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux centres de proximité de la C.P.A.M.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 26 G, relatif aux centres de proximité de la C.P.A.M.

La parole est à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues.

Force est de constater que depuis plusieurs années, la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris met en place un plan de fermeture de ses centres ainsi que de ses services spécialisés.

Sur les 43 sites ouverts en 2005, il n'en restait que 15 en 2014, avec un objectif annoncé de ne maintenir que 13 centres pour 2,3 millions de Parisiens.

Il est à noter que l'exécution de la convention d'objectifs et de gestion a eu pour résultat la suppression de 300 postes.

Trois exemples illustrent ce problème préoccupant.

Sur le 18e arrondissement, le centre de La Chapelle, qui traite 376 dossiers par jour, est aujourd'hui menacé de fermeture.

Le centre de Daumesnil, 12e, ne fonctionne plus que sur rendez-vous.

Et les populations du Centre de Paris, depuis la fermeture des centres de proximité, doivent dorénavant se déplacer dans le 10e arrondissement pour être reçues en agence.

Pourtant, c'est dans les quartiers populaires que la gestion des dossiers est la plus complexe, due à la précarité de l'emploi, à l'augmentation du nombre de chômeurs en fin de droits et aux multiples employeurs des personnes, d'autant plus que les centres de la C.P.A.M. n'ont pas qu'une fonction de traitement administratif des dossiers, mais également un rôle d'information, d'orientation, d'aide aux cotisants, notamment pour les personnes âgées et celles qui maîtrisent mal le français.

Il faut savoir qu'en 2014, à Paris, la C.P.A.M. a reçu 1.232.000 personnes en accueil physique et plus d'un million d'appels téléphoniques. Parce que la Sécurité sociale a besoin d'une logique de solidarité qui réponde aux besoins de santé de tous et que la fermeture de nouveaux centres parisiens pénaliserait les populations les plus fragiles, le groupe Communiste - Front de Gauche émet le vœu que la Mairie de Paris interpelle la direction de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris afin de préserver ces services de proximité.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques éléments au sujet de votre interpellation qui est assez juste.

Comme vous le savez, le recours aux services de la C.P.A.M. a beaucoup augmenté, effectivement. L'accueil physique reste important, nécessaire dans un certain nombre de situations, mais il faut rappeler qu'au cours des dernières années, le règlement des dossiers par le biais de la plate-forme Amélie est devenu le premier mode de recours des assurés sociaux.

Il n'en reste pas moins qu'il y a un enjeu d'accessibilité des services de la C.P.A.M. Il faut réduire le temps d'attente, améliorer les conditions d'accueil, améliorer et accélérer les réponses, et avoir un suivi approfondi de certains dossiers. Il y a donc nécessité d'une palette de réponses.

Vous citiez le cas du 18e arrondissement. Dans cet arrondissement, par exemple, la C.P.A.M. a mis en place des permanences d'accueil ciblées sur les publics les plus défavorisés qui nécessitent une attention particulière, à l'espace insertion Championnet et dans les locaux du "Sleep In". Dans ces deux points, il y a un accueil physique de la C.P.A.M., donc hors les murs de la caisse. C'est l'ensemble de ces solutions qui doit être regardé pour garantir - je

partage totalement avec vous ce souci - un accueil de qualité et un accueil qui prend en compte les spécificités des assurés sociaux qui s'adressent à la Caisse primaire d'assurance maladie.

C'est la raison pour laquelle j'accueille favorablement votre vœu légèrement modifié, comme vous venez de le rappeler.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 G légèrement amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2015, V. 27 G).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 27 G relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues. Le principe de la pérennité du centre de santé de l'Epée-de-Bois a été confirmé par l'Exécutif - par vous, Monsieur JOMIER - lors d'un C.I.C.A. à la mairie du 5e arrondissement en octobre dernier et a été confirmé par la Ville à elle-même à travers un engagement financier de 400.000 euros que nous avons voté pour faire des travaux de modernisation et d'amélioration. C'était en octobre.

Depuis, je dois vous dire, Monsieur l'adjoint à la Maire, que rien n'a bougé, en particulier du côté des personnels. Nous avons des besoins de postes de soutien administratif. Or, ils sont aujourd'hui tous pourvus en contrats aidés, qui arrivent bientôt à échéance, qui ne sont pas remplacés, alors même que c'est indispensable pour pouvoir améliorer l'accueil et élargir les horaires. Nous avons des attentes en matière de gynécologie, de phlébologie, vous le savez très bien, en particulier de soins dentaires. On a repéré des besoins urgents. Nous avons le cas de stérilisation avec du matériel qui depuis plus d'un an et demi n'est toujours pas arrivé ; c'est du matériel de stérilisation. Vous connaissez le dicton populaire : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Donc tout le monde se demande ce que l'on va faire de ce centre de santé.

Je crois, Monsieur l'Adjoint, qu'il est urgent que l'on se voie et qu'il puisse y avoir des actes concrets qui soient pris. Mon vœu est un vœu d'alerte, pour que l'on puisse remettre vraiment à niveau, dans les meilleurs délais, avec un échéancier précis, ce centre de santé.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci.

Madame la Maire, vous avez eu raison de rappeler l'engagement que j'ai pris, non seulement devant le C.I.C.A. du 5e arrondissement mais devant notre Conseil ici : il n'y aura pas de centres de santé municipaux fermés. Donc le centre de l'Epée-de-Bois ne fermera pas.

Nous travaillons à un nouveau projet, et ce projet doit tenir compte des autres projets d'offres de santé qui vont voir le jour dans votre arrondissement, ou de centres qui ont repris une activité, comme la Mutualité qui avait été temporairement suspendue.

C'est parce que je veux que les centres de santé municipaux soient des centres qui aient une activité intéressante et adaptée aux besoins de santé des Parisiens et qui n'aillent pas dans le mur, je veux qu'ils aient un avenir et il faut prendre le temps de penser ce projet.

Ce projet de centre de l'Epée-de-Bois a été retravaillé par la DASES et je vous ai proposé, récemment je crois, que l'on se rencontre tout début juin, deux dates vous ont été proposées, pour vous présenter le projet du centre de santé de l'Epée-de-Bois. Donc nous arrivons au terme. Je comprends votre impatience et votre souhait que les choses aillent plus vite. Soyez convaincus que je la partage, tout en ayant le souci de ne pas précipiter les choses.

Pour ce qui est des demandes particulières que vous présentez, à la fois concernant l'écho-doppler et je pense que c'est un investissement qui ne serait pas raisonnable actuellement, il y a un angiologue qui vient 4 heures deux fois par mois, acquérir un écho-doppler, c'est environ 100 millions d'euros d'investissement, sans compter le matériel annexe. Il ne faut donc pas précipiter ce type de décision, qu'il faut s'en tenir au calendrier de notre rencontre de début juin pour pouvoir affiner, et ensemble être d'accord sur le projet du centre de l'Epée-de-Bois.

Je vous demande donc de retirer votre vœu. J'ai bien entendu l'alerte. Je partage ce souci et nous aurons, je pense dans les mois à venir, l'occasion d'acter le projet définitif pour le centre de santé du 5e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, retirez-vous votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je le retire. Je vais simplement dire à M. le Maire que ce qui avait été convenu était que nous travaillions en étroite concertation, qu'on ne vienne pas me proposer un projet tout ficelé mais qu'il y ait de la concertation en amont.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 27 G est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux défibrillateurs sur la voie publique et les équipements municipaux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 28 G qui est relatif aux défibrillateurs sur la voie publique et les équipements municipaux.

La parole est à Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu que nous déposons avec le groupe sur ce sujet très important et d'intérêt général et de santé publique qu'est l'installation des défibrillateurs, aussi bien dans les établissements municipaux que sur la voie publique, et surtout l'information qui peut être faite de l'emplacement où ils se trouvent grâce à l'amélioration de la cartographie.

L'installation de ces défibrillateurs et cette bonne information sont effectivement un très bon moyen de lutter contre le nombre d'arrêts cardiaques chaque année.

Aujourd'hui, il n'existe pas de liste unique et exhaustive, et surtout mise à jour, des emplacements dans lesquels on peut trouver les défibrillateurs parisiens, aussi bien dans les établissements publics mais aussi dans les établissements privés, comme les cafés, les restaurants, les immeubles d'habitation. Si l'on prend l'exemple du 9e arrondissement, les listes ou les applications Internet qui proposent des cartographies annoncent un nombre de défibrillateurs qui va du simple au triple, ce qui nous fait dire qu'une mise à jour est vraiment importante.

Ce que ce nous demandons à travers ce vœu, c'est que la Maire de Paris poursuive et achève la mise en place des défibrillateurs dans tous les équipements municipaux, d'une part. Nous demandons aussi l'installation sur la voie publique de défibrillateurs, et enfin la mise en place d'une cartographie publique qui soit mise à jour en partenariat avec les entreprises et les associations, afin qu'effectivement grâce à une signalétique améliorée et appropriée, grâce à tous les moyens de communication de la Ville de Paris, y compris les applications Vélib' et Autolib', les Parisiens puissent être informés des lieux dans lesquels se trouvent ces défibrillateurs.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous vous en souvenez, en 2007, une étude avait été effectuée sur les lieux d'implantation des défibrillateurs, et cette étude avait conclu à la nécessité, notamment d'en installer dans les centres

sportifs qui étaient identifiés comme des lieux à risques mais aussi dans les 20 mairies d'arrondissement, dans 7 musées et dans 13 bibliothèques, c'est-à-dire celles qui reçoivent plus de 450 personnes par jour.

L'ensemble de ces équipements a été installé. On pourrait d'ailleurs faire évoluer cette liste, puisqu'une étude récente internationale a montré que les gares sont des lieux où surviennent, avec une fréquence plus élevée qu'ailleurs, des accidents cardiaques.

En tout état de cause, je veux rappeler que Paris n'est pas sous-dotée actuellement mais, vous avez raison, c'est la signalisation et l'identification des défibrillateurs qui font souvent défaut, malgré une réglementation adaptée et d'ailleurs un symbole qui est prévu par un arrêté ministériel.

Suite à d'autres vœux votés par notre Conseil, nous avons engagé un travail, notamment avec le secteur associatif, la B.S.P.P., l'A.P.-H.P., la Protection civile pour avancer sur cette question et pour mieux dénombrer, car il persiste effectivement des incertitudes, et lever l'incertitude sur la signalisation des défibrillateurs.

Donc, je propose d'adopter votre vœu, de lui donner une suite favorable, en l'amendant pour préciser que nous souhaitons, au deuxième tiret, favoriser l'identification des défibrillateurs sur la voie publique puisqu'il existe heureusement déjà des défibrillateurs sur la voie publique.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Alors, Madame BLOCH, acceptez-vous ces modifications proposées par M. JOMIER à votre vœu ?

Mme Gypsie BLOCH. - Je vous remercie et j'accepte ces modifications qui vont effectivement dans le bon sens et dans le sens de l'information du public.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est la rédaction parce que je ne reconnais pas la constitution d'un groupe UMPS dans cette Assemblée. Vous êtes un peu intoxiqués apparemment !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je n'ai pas le document dont vous parlez.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Les groupes UMPS et UDI-MODEM, j'aimerais qu'on le modifie et j'y tiens beaucoup, et que l'on rétablisse également l'orthographe de Mme Jeanne d'HAUTESERRE. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 G amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 28 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre de santé Fournier - Chemin Vert.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 29 G qui est relatif au centre de santé Fournier - Chemin Vert.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, en novembre 2010, il y avait une forte mobilisation des habitantes et habitants du 11e arrondissement, notamment initiée par la CGT retraités du 11e arrondissement, pour défendre le centre de santé municipal à l'époque du Chemin Vert. Et malgré cette mobilisation, la mairie avait choisi de fermer, hélas, ce centre municipal, mais la mobilisation n'avait pas tout perdu puisqu'un autre centre de santé avait rouvert, associatif cette fois-ci.

Alors, je suis assez étonnée car je n'ai pas vu dans l'ordre du jour de ce Conseil le vœu adopté lors du conseil d'arrondissement du 11e arrondissement qui devrait remonter concernant le centre de santé Fournier - Chemin Vert. Peut-être y a-t-il eu un oubli.

En tous les cas, le sens de mon vœu est le suivant : on voit qu'à nouveau ce centre de santé rencontre des difficultés et j'ai appris donc que l'Institut Fournier serait soumis à un contrôle de comptabilité diligenté par la Direction générale des Finances publiques.

A travers son vœu, la mairie du 20e, visiblement, s'attend à des conclusions négatives, ou craint, donc j'aimerais bien avoir un peu plus d'éléments sur ce point.

A travers ce vœu, je souhaiterais à la fois que la Mairie de Paris transmette toutes les informations sur les conclusions dont elle aurait connaissance à l'ensemble des Conseillers de Paris et puis, bien évidemment, surtout des élus du 11e et des habitants intéressés du 11e, et, s'il s'avérait qu'il y avait une grande menace sur la pérennité de ce centre de santé, au vu vraiment de l'importance de l'accès aux soins et de l'ensemble des actions qu'il mène pour les habitantes et les habitants de l'arrondissement et plus largement, eh bien, s'il y a une difficulté à la survie de ce centre de santé, que la Mairie s'engage à remunicipaliser le centre de santé Institut Fournier puisque c'est la meilleure solution garante de la pérennité du centre de santé dans l'intérêt des habitantes et des habitants.

Ou bien, je sais que cela s'étudie en ce moment : il y a aussi des possibilités pour des centres de santé, eh bien, que la Ville s'engage partiellement dans le soutien aux centres et il y a d'autres modèles qui sont possibles.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

Mais je voudrais dire à mes collègues qu'il y a beaucoup de bruit ce matin dans l'hémicycle à l'occasion de nos débats, donc merci d'avoir des conversations particulières à l'extérieur ; sinon, cela devient difficile de s'entendre.

Bernard JOMIER a la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, je ne sais pas à quel vœu du Conseil du 11e vous faites référence mais si c'est celui qui a été adopté, c'était avant notre Conseil du mois de mars. Il a été transmis à notre Conseil et nous l'avons effectivement adopté au mois de mars, lors du dernier Conseil de Paris, un vœu relatif à la situation du centre Fournier. Je pense que vous avez juste un Conseil de retard.

On n'a pas toujours un temps d'avance !

Mme Danielle SIMONNET. - Mieux vaut tard que jamais !

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Voilà, mieux vaut tard que jamais, mais donc je vous rappelle que notre Conseil a adopté au mois de mars, lors de notre dernière séance, un vœu qui portait sur la sauvegarde du centre de santé Fournier.

Effectivement, ce centre joue un rôle important à Paris, notamment dans le dépistage des I.S.T.

Le problème de l'Institut Fournier et de son centre, c'est un problème d'interprétation de l'administration fiscale concernant les recettes de Fournier.

Donc, l'administration fiscale a une position qui est effectivement très discutable et met en jeu la survie de l'Institut Fournier.

Nous avons donc saisi le Ministre concerné ; des parlementaires l'ont saisi et nous sommes en attente de la position définitive.

Pour votre information, l'Agence régionale de santé a également entamé une expertise juridique pour accompagner l'Institut Fournier dans ses démarches. Voilà !

Donc, c'est une préoccupation dont on a parlé à notre dernier Conseil.

Par contre, à aucun moment, l'Institut Fournier n'a exprimé la volonté d'être municipalisé. C'est même une solution qu'ils rejettent.

Et je ne peux pas croire, chère Danielle SIMONNET, que vous vouliez imposer la volonté du peuple par la force des baïonnettes, donc restons-en là !

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Abstention du groupe UMP.

2015 DFPE 387 - Création d'un comité de suivi pluraliste du programme de création des 5.000 places pour l'accueil collectif de la petite enfance à Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 387 : création d'un comité de suivi pluraliste du programme de création des 5.000 places pour l'accueil collectif de la petite enfance à Paris.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous vous êtes engagés à créer 5.000 places supplémentaires, soit le même rythme de progression que dans les mandatures précédentes, et ce, malgré des besoins criants et urgents.

Ainsi, vous acceptez de ne satisfaire que 46 % des demandes en fin de mandature.

Pourquoi si peu d'ambition ?

C'est que vous refusez toujours de vous opposer aux politiques d'austérité, à la baisse des dotations de l'Etat. La Maire l'a bien rappelé, d'ailleurs, dans son intervention ce samedi, lors du bilan de mandat, devant une salle assez clairsemée, qu'il y avait donc des baisses, et des baisses conséquentes à venir dans les trois prochaines années.

Des choix politiques bien plus ambitieux seraient nécessaires pour augmenter les capacités d'accueil des structures municipales de la petite enfance : crèches, haltes garderies, jardins d'enfants, jardins maternels.

Il est urgent, prioritairement dans les quartiers populaires, de préempter du foncier et de modifier le P.L.U. pour geler des emplacements pour les services publics. La création de nouvelles structures exige, d'une part, d'assumer d'avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements et, d'autre part, d'augmenter les dépenses de fonctionnement pour que les effectifs en nombre suffisant suivent.

J'ai, par ailleurs, déjà eu l'occasion, le mois dernier, de dénoncer les accords avec l'A.P.-H.P. et je tiens à le redire ici : vos accords conduisent à réduire de fait le nombre de places en crèche accessibles aux fonctionnaires de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et d'en augmenter fortement le coût. Quel choix regrettable et condamnable !

Faire des économies en créant insuffisamment de places en structures collectives contraint les familles à devoir dépenser bien plus pour trouver d'autres modes de garde. Les pseudo-économies réalisées par la collectivité se soldent toujours par plus de dépenses pour les ménages et ce sont les femmes qui en sont d'abord pénalisées.

L'émancipation des femmes, mes chers collègues, est étroitement liée à l'établissement d'un réel service public de la petite enfance.

Je tiens à rappeler également qu'en deux mandatures, l'Exécutif PS parisien n'a pas été capable de solder l'héritage laissé par la Droite du financement des crèches confessionnelles. Quand Paris appliquera-t-elle enfin la laïcité ? Pas de financement public pour les crèches confessionnelles.

Dans un précédent Conseil, l'Exécutif avait affirmé que la part des établissements privés ne représentait pas plus de 6 % des places par rapport à la régie directe et que 4,4 % du total des places municipales et partenariales, et un peu plus de la moitié seraient gérées par des associations.

Je souhaiterais donc connaître les prévisions concernant ces 5.000 futures places en crèche, entre celles qui seront gérées en régie publique, celles qui relèveront de projets associatifs locaux et celles qui relèveront de structures privées classiques à caractère lucratif.

Comme vous le savez, je suis opposée au recours au privé lucratif via les marchés d'appels d'offres ou les délégations de service public : la petite enfance n'est pas une activité marchande.

Il peut néanmoins y avoir, aux côtés des crèches municipales, des crèches parentales soutenues par la Municipalité. Dans chaque mairie d'arrondissement, d'ailleurs, je vous suggère d'instaurer un dispositif d'accompagnement et d'aide au montage des projets pour le développement des micro-établissements de crèches parentales, afin de répondre de façon rapide aux besoins et favoriser l'économie sociale et solidaire et l'implication citoyenne.

Mais la priorité des priorités doit être l'amélioration du service public de la petite enfance, et là, ça craque ! Ça craque de partout : les structures d'accueil de la petite enfance ne sont pas des consignes à bébés mais bien des structures qui contribuent à l'éveil et à l'émancipation des tout-petits.

Alors, cessez d'ignorer la souffrance au travail du fait des sous-effectifs et de la précarité des personnels en crèche ! Nous sommes face à une situation de potentielle maltraitance institutionnelle très préoccupante. Il faut donc d'urgence l'embauche au moins d'un agent supplémentaire par structure d'accueil de la petite enfance et l'ensemble des personnels précaires doit être titularisé.

Afin de contribuer à l'accueil des enfants en situation de handicap, il est également nécessaire d'augmenter le recrutement de personnels formés et d'améliorer la formation continue des équipes. La Ville devrait être bien plus ambitieuse concernant les commissions d'attribution et instaurer aussi des commissions d'appel pour que les familles aient accès à un droit de recours en cas de refus.

Mais pour en revenir au comité de suivi, je souhaiterais savoir comment seront désignés les deux représentants des associations membres de la Coordination parisienne des établissements associatifs d'accueil collectif pour la petite enfance.

Je voudrais vous dire qu'une réelle innovation démocratique serait d'encourager et de généraliser les conseils de parents de crèches et d'envisager une élection pour désigner des représentants de parents dans ce comité de suivi. Aussi et surtout, et je terminerai par là, je déplore fortement que la présence de représentants des personnels ne soit même pas prévue.

Pour cette raison, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous sommes fixés un objectif ambitieux : la création de 5.000 places en accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans.

Notre objectif est à la hauteur de l'enjeu : sortir de la gestion de la pénurie, permettre à toutes les familles de bénéficier, pour leurs tout-petits, d'une place en crèche.

La création d'un comité de suivi pluraliste du programme de création pour l'accueil collectif de 5.000 places en crèche, qu'on nous propose là, est donc une très bonne chose. Ce comité apportera, nous le souhaitons, de la transparence et viendra poser des jalons tout au long de la mandature, vers l'atteinte de notre objectif.

Notre Ville doit permettre à chaque enfant d'accéder à un accueil de haute qualité, à chaque famille d'avoir des réponses adaptées à ses besoins. Notre participation au suivi de notre objectif reposera sur trois grands points de vigilance.

Tout d'abord, il est impératif, bien évidemment, de construire en priorité dans les quartiers déficitaires, en particulier dans les quartiers populaires du Nord-Est parisien. Nos exigences sont bien sûr quantitatives, et aussi qualitatives. Constructions, moyens de fonctionnement, projets d'établissements doivent être au rendez-vous des enjeux pour les familles. Les choix dans la gestion des établissements seront sur ce plan des éléments de première importance, la gestion municipale ou des associations à but non lucratif devant pour nous, sur chaque projet, être

étudiée de près. Et pour ces associations, les fondamentaux du service public doivent être respectés : laïcité, égalité et non-discrimination.

Les délégations de service public attireront particulièrement notre attention, ainsi que les entreprises de crèche, dont le caractère lucratif n'apporte pas de façon concluante une plus-value par rapport au secteur associatif porteur des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le protocole cadre avec l'A.P.-H.P. retiendra aussi notre attention au regard du potentiel de développement de places en crèche pour les Parisiens, et aussi au regard des besoins très spécifiques du personnel hospitalier pour lequel nous devons veiller à ce que l'offre de service soit adaptée. La diversité des modes de garde, fruit de l'histoire du secteur de la petite enfance, est à préserver avec pragmatisme. De ce point de vue, les initiatives citoyennes de création de structures pourraient être encouragées et mieux accompagnées. Je pense là aux crèches à gestion parentale sur lesquelles il conviendrait de se pencher.

J'en arrive à mon deuxième point de vigilance : une solution d'accueil choisie pour toutes les familles pour réduire les inégalités et permettre à toutes les familles de choisir la solution de garde qui leur convient. Il faut faciliter l'accès aux différents modes d'accueil. Les structures ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion dès le plus jeune âge et lutter contre la pauvreté et les exclusions.

Faciliter l'accès aux crèches, cela doit passer par des mesures concrètes, lors de la demande et lors de l'attribution. Cela passe par une prise en compte fine de cet enjeu de visibilité dans les constructions ou dans un quartier : quelle architecture ? Quel ancrage dans l'environnement ? La fréquentation des structures par tous les enfants est un droit reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant. Certaines familles, particulièrement les plus démunies, ne trouvent pas le chemin, à cause de multiples obstacles. Nous devons prendre conscience que prendre en compte uniquement les parents qui en font la demande n'est pas suffisant pour les rendre accessibles à tous.

Notre panel d'offres doit s'architecturer en fonction des besoins, des freins à l'accès de toutes les populations. En complémentarité des crèches et du dispositif des très petites sections en maternelle, nous devons aussi favoriser les lieux passerelles : jardins d'enfants, haltes garderies, pour que chaque famille puisse avoir le choix d'un passage en accueil collectif avant l'école. Et nous devons travailler à la complémentarité avec l'offre d'assistantes maternelles, développer les relais d'assistantes maternelles, et n'oublions pas les crèches familiales, qui offrent un accueil collectif, régulier, en complément d'un accueil par une assistante maternelle à son domicile. Ces crèches familiales, si elles ne sont pas plébiscitées, apportent pour certaines situations des réponses adaptées, pertinentes et personnalisées.

Cela m'amène à notre troisième et dernier point de vigilance : relever le défi d'un accueil de qualité pour tous les enfants. La qualité de l'accueil dans nos établissements, dans leur diversité, doit être une priorité. Les moyens doivent être au rendez-vous pour répondre aux besoins spécifiques. Notre objectif de milliers de places en accueil collectif doit garder le cap d'un accueil de qualité inclusif. Il faut poursuivre l'ouverture des places spécifiques pour les enfants porteurs de handicap ou de pathologie chronique.

De façon générale, nos structures doivent offrir de bonnes conditions d'accueil, tant du point de vue du personnel que de l'architecture, avec des projets à haute qualité éducative et des approches pédagogiques adaptées. Je pense par exemple aux enjeux du développement du langage, ou encore de l'égalité filles-garçons. Il faut soutenir les équipes de professionnels, des équipes de professionnels formées pour qu'elles puissent continuer à enrichir le contenu éducatif des activités, étant entendu que les bébés ne sont pas des élèves.

Pour conclure, les constructions des établissements doivent répondre à ces objectifs de qualité, être exemplaires au niveau écologique, avec des matériaux non toxiques, des architectures innovantes, travailler avec les équipes et les usagers vers des approches pédagogiques qui font place aux parents, permettre des réponses adaptées aux besoins du jeune enfant, une ergonomie respectueuse des professionnels et qui favorise l'ouverture vers l'extérieur.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie. Je demande à tout le monde de faire un petit effort au niveau du bruit et des conversations, car il y a vraiment un niveau très élevé de bruit dans cet hémicycle. Donc merci de parler moins fort ou de sortir.

Merci.

La parole est à Emmanuelle BECKER pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez, le groupe Communiste - Front de Gauche porte une grande attention à la réponse que la Ville apporte aux besoins des parents et des petits Parisiennes et Parisiens. Nous sommes en complet accord avec l'exposé des motifs de ce projet de délibération, qui souligne l'importance de développer les modes de garde collectifs, moins coûteux pour les familles et donc, accessibles à tous. Ce mode de garde est tout autant important dans le développement des enfants. L'accueil collectif est une première approche de la vie en collectivité, le premier lieu de sociabilité pour nos enfants. Ces établissements sont également un moyen de sensibilisation des tout-petits aux différentes approches de la culture, aux spectacles, à la danse et bien d'autres choses encore.

Vous le savez également, mon groupe porte une grande attention aux modes de gestion de ces établissements, qu'ils soient publics, privés à but lucratif ou non. Cette question est importante car elle influe sur le fonctionnement des établissements, sur les projets d'établissement. C'est la raison pour laquelle nous insistons régulièrement pour que la Ville de Paris cesse de soutenir les crèches confessionnelles, qui ne respectent pas la laïcité et qui ont un fonctionnement communautaire, et placent l'apprentissage de la religion au cœur de leurs projets éducatifs.

C'est également la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville ne fasse pas appel à des sociétés privées à but lucratif pour assurer la gestion des crèches créées par l'argent public. Nous continuons à penser que la recherche de profit ne doit pas être la finalité d'un gestionnaire de crèches. Nous ne pouvons être qu'inquiets quand nous apprenons que tel ou tel établissement a été confié en gestion à une société privée parce que cela coûterait moins cher à la Ville.

Nous partons du principe que les prestations de sociétés privées, moins chères que celles du public, permettent quand même aux gestionnaires de réaliser des profits. Dès lors, quels sont les coûts sur lesquels les gestionnaires économisent ? Nous le savons, ce sont les taux d'encadrement, moins satisfaisants que ceux pratiqués par la Ville, mais aussi les rémunérations et les conditions de travail des salariés, qui sont souvent peu enviables. C'est la raison pour laquelle nous pensons que l'accueil de la petite enfance doit rester prioritairement dans le giron public. Je dis bien "prioritairement", parce que nous ne sommes pas opposés à la mise en place de partenariats avec des associations, dès lors que ces associations portent des projets éducatifs de qualité, co-construits avec les mairies d'arrondissement et les parents eux-mêmes.

Je ne développerai pas plus mon propos, que nous aurons de toute manière l'occasion de discuter lors du prochain comité de suivi. Nous voterons ce projet de délibération, mais comme Danielle SIMONNET, j'émets des réserves : pourquoi ne pas faire participer les parents qui sont dans les comités de parents dans les crèches ? Pourquoi ne pas faire participer les délégués des personnels de la Ville de Paris ?

Et enfin, permettez-moi : un plan ambitieux pour la petite enfance est une bonne chose, l'ouverture de 5.000 places en crèche est une bonne chose, reste cependant pour mon groupe une question essentielle : "quid" des personnels ? Quel taux d'encadrement ? Quel volet de remplacement dans le cadre des politiques qui seront menées à l'avenir ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Donc cinq minutes ? D'accord. Je vais essayer d'être concise et "ramassée", entre guillemets.

Je crois qu'on n'échappera pas, manifestement, à un débat de politique générale sur la petite enfance à chaque Conseil de Paris, puisque toutes les occasions sont les bienvenues pour mes collègues de rappeler leurs exigences. Alors, pourquoi je vous fais cette petite mention ironique ? Parce que l'Exécutif a quand même, et vous également, voté trois vœux sur le sujet au mois de juin, au mois de juillet et au mois de septembre 2014, dans lesquels nous avons pris beaucoup d'engagements.

Alors, pour vous redonner un petit peu quand même un élément de grandeur et faire une petite correction sur le chiffre donné par Mme SIMONNET, qui n'est plus là - en tout cas, je le lui dirai hors séance dans ce cas-là -, les modes d'accueil collectifs à Paris, ce n'est pas 46 % des demandes qui sont satisfaites seulement, c'est 46 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans à Paris, ce qui est un chiffre et une réponse extrêmement forts, puisque nous sommes le premier département, la première commune de France à répondre par l'accueil collectif à ce niveau. La proportion est totalement inversée par rapport aux réponses qui sont données au niveau national. Si l'on se remet sur une perspective nationale, nous sommes vraiment dans un effort extrêmement déterminé.

Et je remercie effectivement les oratrices du groupe Vert et du groupe Communiste de l'avoir rappelé, parce que dans ces trois interventions, je vois un petit peu les mêmes exigences, mais avec deux versions plutôt constructives et une version qui est un petit peu moins optimiste. Mais néanmoins, je pense que nous nous rejoignons sur tous les objectifs. Je fais référence quand même à des débats que nous avons eus précédemment concernant l'émancipation des femmes. Effectivement, Madame SIMONNET, nous avons déjà eu un échange sur le sujet et les projets innovants qui permettent aussi d'avoir des réponses sur des horaires parfois décalés qui participent aussi, précisément, d'une réponse qui est donnée aux femmes ayant besoin d'être soutenues parce que seules ou dans une situation professionnelle génératrice de contraintes et qu'on leur apporte par cette réponse-là aussi un soutien pour pouvoir accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions et comme elles le souhaitent.

Là encore, sur les crèches dites confessionnelles tel que vous les nommez, nous avons eu un débat l'année passée. Je pense que nous y reviendrons lors des projets de délibération qui seront présentés cette année, vraisemblablement dans le dernier Conseil avant la rupture estivale mais encore une fois, et là je vous renvoie tout simplement à la réponse de la Maire, qui a été faite samedi lors du compte rendu de mandat devant les Parisiens.

Vous le savez parfaitement, la convention qui permet précisément de soutenir ces associations qui ont des établissements d'accueil de la petite enfance est une convention dont les termes résultent et comprennent des exigences concernant la laïcité, la neutralité et un certain nombre d'objectifs et d'obligations qui leur sont demandées, qui sont respectées. Comme je l'avais annoncé lors de nos débats au mois de juillet, nous avons un travail d'accompagnement qui est mis en place. Vous vous souvenez : ces structures sont contrôlées par la P.M.I., par la C.A.F. également. Nous avons un travail avec l'ensemble de ces structures, justement, pour que cette convention soit bel et bien respectée, et je vous fais mémoire de nos débats sur le sujet. Lorsque cela n'a pas été le cas précédemment, nous avons opéré des sanctions financières, voire des fermetures.

C'est donc un sujet que nous suivons dans les termes annoncés, et je ne doute pas que vous puissiez nous les rappeler précédemment, et ce sera vraisemblablement l'occasion, peut-être, de faire un premier élément de bilan sur cette première phase d'accompagnement après la mise en place de cette convention puisque vous vous souvenez qu'elle a un an d'exercice sur 2014. Sur ce point, je ne doute pas que nous en reparlerons.

Sur les points de vigilance et sur la répartition, car c'est un peu l'objet du projet de délibération, parce qu'on a évoqué l'ensemble des éléments auxquels vous tenez particulièrement concernant la petite enfance de manière générale, mais l'objet de ce projet de délibération, quel est-il ? C'est un projet de délibération technique qui reproduit à l'identique mais qui a besoin d'actualiser la composition du comité de suivi, de la mise en place et de la réalisation de cet objectif et de cet engagement de la Maire de Paris de réaliser les 5.000 places.

Ce comité de suivi a été institué sous l'ancienne mandature, en 2009, avec une composition d'élus, une présence des associations et pour répondre à la question de la présence des associations, c'est une désignation par la Coordination nationale des associations des établissements de la petite enfance. Ce sont donc les associations qui se chargent d'être présentes. Il y aura aussi une représentation de l'A.P.-H.P. pour tenir compte précisément de la convention qui a été signée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Nawel OUMER. - Pardon ! Donc sur l'ensemble de ces éléments, ce comité de suivi permettra au fil de l'eau, année par année, de voir la progression.

Pour terminer, au 31 décembre 2015, nous aurons presque atteint déjà un cinquième de l'objectif puisque nous devrions avoir inauguré près de 940 places d'ores et déjà, sachant encore une fois que le mode de gestion est de la compétence des arrondissements.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Après ce débat, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 387.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DFPE 387).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en œuvre d'un P.P.M.S. dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 30 est relatif à la mise en œuvre d'un P.P.M.S. dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, c'est un vœu que j'avais déjà déposé dans le précédent débat au Conseil de Paris. On m'avait dit que l'Exécutif était pour mais pour de sombres histoires de rattachement, semblerait-il, le vœu n'avait pas pu être adopté.

Je rappelle très brièvement que nous avons des P.P.M.S. dans chaque établissement scolaire - les écoles, collèges et lycées - et que l'objet de ces P.P.M.S., conformément à une circulaire de mai 2002, est de mettre des dispositifs qui permettent d'assurer la mise en sécurité des personnes qui sont présentes dans les établissements en cas d'accident majeur externe, que ces accidents soient d'origine naturelle, technologique ou humaine.

Après les terribles événements de janvier dernier, je m'étais rendue compte avec un peu d'effroi que nous n'avions pas de P.P.M.S. dans nos structures petite enfance. Cela veut dit très concrètement que s'il y a des attentats, par exemple, mes chers collègues, nous n'avons pas de lieu de confinement dans les lieux d'accueil de petite enfance et nous n'avons pas de procédures conservatoires de gestion de crise.

Donc je redépose ce vœu pour que la Ville puisse enfin, avec ses moyens propres, travailler avec tous les partenaires concernés et les maires d'arrondissement à mettre en place des P.P.M.S.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, je vous remercie d'avoir rappelé le contexte du dépôt de ce vœu. Je fais une petite précision. Effectivement, lorsque vous l'aviez présenté précédemment, c'était un vœu qui avait été voté au sein du Conseil d'arrondissement. Entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, il avait été réécrit avec des modifications et rattaché et élargi au débat sur le contrat de sécurité de la Ville de Paris. Du coup, on était un peu reparti.

Tel que présenté aujourd'hui, je vous remercie d'en avoir repris la rédaction, effectivement, même si en janvier dernier, la Maire de Paris a immédiatement décidé d'élargir le périmètre d'application du plan Vigipirate alerte attentats aux établissements de la petite enfance qui n'y étaient pas par principe. Je pense que cette expérience nécessite effectivement qu'on puisse aller plus loin, cependant il faut relever que les établissements de la petite enfance bénéficient déjà d'un protocole d'évacuation avec d'autres outils - la liste actualisée des correspondants et des personnes ressources, les plans, des précisions sur les lieux de rassemblement, des exercices d'évacuation deux fois par an. Ce sont donc des outils déjà mis en œuvre au sein de nos établissements de la Ville concernant la petite enfance.

Néanmoins, un retour d'expérience que j'ai d'ailleurs demandé au directeur de la DFPE permettra d'avoir un outil plus élargi et plus partagé, notamment avec la Préfecture de police, à l'image de ce qui se fait pour les établissements scolaires et d'autres partenaires, bien évidemment, les mairies d'arrondissement, cela va de soi, et pourquoi pas les établissements de santé qui pourraient être amenés à intervenir dans ces circonstances.

Vous l'aurez compris, c'est un avis favorable de l'Exécutif, et cela permettra aussi d'échanger et de travailler avec les agents qui, je le rappelle, ont été exemplaires dans leur réaction et leur gestion des attentats dans les établissements de la petite enfance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 130).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création du multi-accueil Larrey-Poliveau.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 31 est relatif à la création du multi-accueil Larrey-Poliveau, et la parole est de nouveau à Florence BERTHOUT.

Madame la Maire, vous avez la parole sur votre vœu n° 31.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le projet de création du multi-accueil Larrey-Poliveau est expérimental - on pourrait dire novateur - puisqu'il s'agit de regrouper et une crèche familiale, Larrey, et une halte-garderie, Poliveau, dans une seule et même structure qui serait une structure multi-accueil. L'objectif est simple, c'est de pouvoir optimiser sur le plan quantitatif et qualitatif les dispositifs d'accueil.

Nous avons eu confirmation, dans le 5e, de ce projet à la fin de l'été dernier. On a nommé et confirmé à la direction de cette nouvelle structure une directrice en septembre dernier, je le précise. Cette candidature a été validée au cours de commissions.

Et chose absolument inouïe que je n'ai jamais vue à Paris, il y a eu un revirement et on m'explique aujourd'hui que finalement, on va faire du multi-accueil à Larrey mais pas du multi-accueil à Poliveau, ce qui fait qu'on ne sait plus si la directrice est à la fois la directrice de Larrey et de Poliveau ou uniquement d'une des deux structures.

J'ajouterai que les équipes ont travaillé vraiment de manière absolument formidable. Elles se sont réunies, elles ont travaillé sur la pédagogie de ce projet au moins au cours de cinq séminaires.

Je souhaiterais simplement que les engagements de la DFPE soient respectés. Cela a un effet désastreux sur les personnels. Je vous alerte solennellement. Après de nombreuses réunions pour préparer ce projet avec les parents, les personnels, les assistantes maternelles, on leur dit que ce n'est plus possible, au motif d'une sombre affaire de travaux délicats pour faire une biberonnerie à Poliveau.

J'ajoute que cela n'est pas justifié. Il était prévu de continuer à proposer des demi-journées aux parents en mode halte-garderie à Poliveau en plus d'un accueil des assistantes maternelles à Larrey et à Poliveau. C'est cela qui correspond aux besoins des parents.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, je crois qu'on a une toute petite incompréhension. Si, effectivement, la DFPE a répondu immédiatement à votre demande, vous savez que pour toute demande, quel qu'en soit l'auteur, pour un projet soit à créer, soit existant à transformer, il passe nécessairement par une étude "technique" des services. En l'espèce, le travail qui a été fait par les services de notre direction, la DFPE, et de la P.M.I., c'est de pouvoir constater si les locaux se prêtaient à la demande de transformation de ces deux établissements dans le sens que vous souhaitiez.

Cette transformation a été possible pour l'une des deux structures, puisque la crèche familiale Larrey est aujourd'hui transformée en établissement multi-accueil. Vous savez que nous disposons aujourd'hui de 14 places en journée continue. En revanche, cette transformation n'a pas été possible pour le site de Poliveau pour la bonne et simple raison que nous ne pouvons offrir, comme le multi-accueil le nécessite, de repas pour les enfants qui sont accueillis. En effet, cet établissement, halte-garderie à l'origine, ne dispose pas de cuisine et de biberonnerie et ne permet pas d'en créer une.

Dans ces circonstances, il était impossible d'accéder à cette demande pour ce site-là. Il y a eu une sorte d'interversion, en quelque sorte, des deux établissements. Aujourd'hui, le site Larrey est transformé en multi-accueil et le site Poliveau est transformé en crèche familiale, permettant à 12 assistantes maternelles agréées pour deux ou trois enfants, de bénéficier de cet établissement, sachant que le nombre actuel d'enfants accueillis est de 34.

Pour parfaire la précision des informations que je vous ai communiquées à ce sujet dans le cadre de nos échanges en quatrième commission, les deux sites bénéficient chacun d'une directrice. Il n'y a pas d'ambiguïté ni de confusion.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Quelle est la position de l'Exécutif sur ce vœu ?

Mme Nawel OUMER. - Au vu de ces précisions, la question est de savoir si vous retirez ou si vous maintenez ce vœu. Si vous décidez de le maintenir, ce sera un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il n'est pas question de retirer un vœu pour lequel la DFPE s'est prononcée favorablement en ayant fait des études. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait - c'est suffisamment important dans ce Conseil de Paris - que nous avons nommé une directrice sur deux structures, qu'il y a eu un passage en commission et que sa nomination n'est pas actée.

Je ne retire pas le vœu pour les raisons que je viens de vous indiquer.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux personnels dans les structures de la petite enfance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 32 relatif aux personnels dans les structures de la petite enfance.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Les structures de la petite enfance souffrent de non-remplacement d'agents en arrêt maladie de longue durée, de non-remplacement des congés maternité, de non-remplacement des formations. Il y a un manque d'auxiliaires de puéricultrice.

J'insiste : il y a eu, surtout ces derniers mois, un non-respect du nombre de postes alloués - c'est peut-être plus préoccupant finalement - selon la typologie architecturale des structures. Je vous ai fait un certain nombre de demandes extrêmement concrètes, Madame la Maire. J'attendais des réponses.

Il y a aujourd'hui, en postes non pourvus correspondant à des postes budgétaires, 3,5 postes dans mon arrondissement : à Censier, un auxiliaire de puéricultrice ; à Port-Royal, quatre et un agent technique ; auprès de Saint-Séverin, un auxiliaire de puériculture ; à l'Epée-de-Bois, un auxiliaire ; à Saint-Médard, un auxiliaire. Il y a quatre postes de non-remplacement de congé maladie, maternité et formation.

J'ai la liste à votre disposition. Je voudrais des engagements sur ces postes non pourvus et sur les remplacements des congés maladie. Evidemment, si j'ai des engagements dans le temps, je retirerai bien volontiers mon vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci.

Pour nos collègues qui n'auraient pas eu le temps de lire le vœu, c'est un vœu plutôt d'ordre général. Je voudrais rappeler - je l'ai déjà dit lors de ma précédente intervention - que nous avons pris nombre d'engagements précisément pour améliorer les conditions de travail de nos agents dans les établissements de la petite enfance, ce qui permet aussi, par ricochet, pour certains d'entre eux, d'améliorer le nombre d'absences, en tout cas la durée des absences lorsqu'elles sont liées à des raisons de santé.

En l'espèce, Madame la Maire, je ne fais pas de réponse, comme vous le savez, sur un établissement ou un arrondissement en particulier. Vous savez comment fonctionne la gestion des effectifs. Je vous rappelle notre

engagement sur l'augmentation du volant de remplacement de 40 postes. Ce volant se met en place au fur et à mesure. Nous dépendons aussi, pour pourvoir les postes, des sorties de concours.

Je ne peux pas donner de date précise puisque cela dépend aussi des candidatures et de leur affectation. Nous avons un certain nombre de répartitions au niveau parisien. Il n'y a donc pas de réponse à donner sur un arrondissement en particulier. Je vous rappelle juste que dans le cadre des engagements que nous avons pris, j'ai déjà évoqué le renforcement du volant de remplacement et les mesures d'amélioration des conditions de travail.

Je rappelle aussi que nous avons inscrit au planning de la mission d'inspection générale de la Ville 2015, une mission d'étude et d'évaluation sur l'organisation et la gestion des ressources humaines de la petite enfance pour que l'on puisse améliorer les points précis, à savoir réduire le nombre d'absences et le temps d'absence.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, retirez-vous votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Bien sûr que non puisqu'il n'y a aucun engagement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DASES 243 G - Participation (3.121.000 euros) et avenants pour le fonctionnement des 6 CLIC Paris Emeraude (Centres locaux d'Information et de Coordination) autorisés sur Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 243 G : participation et avenants pour le fonctionnement des six CLIC Paris Emeraude, Centres locaux d'information et de coordination, autorisés sur Paris.

Je donne la parole à Sylvie CEYRAC, pour le groupe UMP.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à attribuer à chacun des six CLIC leur subvention annuelle de fonctionnement. A cette occasion, je souhaiterais rappeler le travail tout à fait remarquable de ces CLIC et, plus particulièrement, du CLIC Emeraude Ouest qui couvre les 7e, 15e et 16e arrondissements. Créé dès 1991 dans le 15e arrondissement par l'association 15 point 16, labellisé CLIC en 2002 et élargi en 2012 au 7e arrondissement, le CLIC Emeraude Ouest couvre une population de près de 130.000 personnes de plus de 60 ans, dont plus de 67.000 qui ont entre 60 et 74 ans, et plus de 61.000 qui ont plus de 75 ans.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 10 personnes : responsable, coordinatrice sociale, psychologue, ergothérapeute, secrétaire comptable, etc. La psychologue et l'ergothérapeute sont à mi-temps et très sollicités par les autres services du Département de Paris et des centres d'action sociale. Il serait utile de pouvoir financer des postes en temps plein, d'autant plus qu'une évaluation psychologique pour le diagnostic des troubles cognitifs et une évaluation ergothérapique pour la prévention des chutes, seront de plus en plus nécessaires avec l'arrivée de la nouvelle loi.

Outre l'accueil initial de première écoute, l'information en direction du public des professionnels, la communication des ressources sanitaires, sociales et médicosociales partagées avec la M.A.I.A., le S.S.D.P. et les filières gériatriques, la prise en charge des situations individuelles et le travail d'équipe.

En outre, le CLIC Emeraude Ouest est très attaché au développement d'action de prévention en direction des personnes âgées, des aidants et des professionnels, en faisant des ateliers mémoire concernant l'isolement et en participant aussi au Conseil des aînés.

Tout ceci nécessite bien sûr des moyens humains suffisants pour assumer toutes ces missions, et donc des moyens financiers supplémentaires. D'autant plus que les frais immobiliers des uns et des autres sont plus ou moins élevés, suivants qu'ils sont hébergés dans un hôpital, logés chez un bailleur social ou dans le privé.

Nous vous encourageons à être vigilants pour que les moyens humains et donc financiers soient à la hauteur de l'ensemble de leurs missions, missions si nécessaires et utiles pour les aidés parisiens.

Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Madame Sylvie CEYRAC, tout d'abord je vous remercie de votre intervention qui permet de rappeler le rôle majeur qui est dévolu aux CLIC dans la mise en œuvre des politiques de la Ville et du Département à destination des personnes âgées.

Comme vous, je veux saluer le travail remarquable, l'engagement et le professionnalisme des personnels qui sont impliqués dans les différents CLIC parisiens, et évidemment saluer toutes les actions qui sont menées en direction de personnes âgées, des aidants, de coordination, autant de facilitations qui permettent aux personnes âgées de pouvoir vivre dans des conditions de bien-être, selon les modalités choisies par elles.

Alors évidemment ce projet de délibération concerne le budget des six CLIC du territoire parisien, dont vous avez pu constater qu'il est légèrement en hausse de 2,4 % par rapport à l'année dernière. Il s'agit quand même d'un budget de 3.121.000 euros. Cette hausse s'explique pour des raisons liées à différents postes budgétaires. Notamment, comme vous le savez, les frais de personnels sont très importants puisqu'ils représentent 80 % des subventions des CLIC.

En fait, ce que je voulais vous dire sur le CLIC Paris Ouest, c'est évidemment un CLIC dont le budget a été augmenté, mais suite à son aménagement dans de nouveaux locaux plus grands. C'est donc un budget augmenté du fait de ce loyer concernant des locaux qu'il partage avec la M.A.I.A., qui est la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer. C'est donc extrêmement important.

J'en profite d'ailleurs pour dire que le 11 mai prochain à l'Hôtel de Ville se réuniront toutes les M.A.I.A. parisiennes.

Cependant, concernant le CLIC Paris Ouest, une subvention d'investissement est en cours de traitement pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à l'aménagement du CLIC dans ses nouveaux locaux, puisqu'il devra à terme se regrouper avec les réseaux de santé Ancrage et 15.7. Par contre, même si nous sommes parfaitement conscients de la charge de travail qui est assumée par ce CLIC et de la qualité du service rendu, actuellement et dans le contexte financier que nous connaissons, nous ne pouvons pas étudier à ce jour d'augmentation des moyens en termes de personnels.

Vous savez que nous resterons tout à fait attentifs à cela et nous suivrons la situation des CLIC et de ce CLIC particulièrement. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération qui permettra donc aux six CLIC parisiens d'offrir les meilleurs services à nos aînés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 243 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DASES 243 G).

2015 DASES 297 G - Mise à jour du règlement et du barème des participations familiales de la prestation des internats scolaires et professionnels du Département de Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 297 G : mise à jour du règlement et du barème des participations familiales de la prestation des internats scolaires et professionnels du Département de Paris.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

L'internat peut représenter un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux enfants et adolescents. C'est un dispositif d'accompagnement qui peut offrir un cadre favorable à leur réussite scolaire ou leur formation professionnelle.

Les internant scolaires et professionnels, les I.S.P., existent à Paris depuis 2001. Ils permettent aux familles parisiennes en difficulté d'assurer l'éducation de leurs enfants par une aide financière prenant en charge une partie de la pension de la scolarité de ces jeunes.

A Paris, au 31 décembre 2014, ce sont 426 jeunes scolarisés dans 18 établissements répartis dans toute l'Ile-de-France qui bénéficient de ce dispositif.

Vous nous proposez aujourd'hui de réactualiser ce dispositif autour de trois mesures essentielles qui sont une actualisation du règlement de la prestation, l'instauration d'une campagne d'admission délimitée dans le temps de janvier à avril, et enfin une refonte du barème des prestations financières familiales.

C'est sur ce dernier point que je m'attarderai car, en effet, depuis quelque temps dans cette Assemblée, actualisation rime souvent avec augmentation. Modernisation, simplification, harmonisation, actualisation, autant d'originalités sémantiques qui se soldent à chaque fois en augmentation pour les familles parisiennes.

Aujourd'hui encore, nous allons constater que la refonte des tarifs des internats scolaires et professionnels va aboutir à une nouvelle augmentation de tarifs pour les parents. Méfions-nous de ces réformes engagées qui, au nom d'une plus grande justice sociale, se terminent invariablement par des hausses tarifaires au détriment des Parisiens. Dois-je rappeler la hausse de la tarification des services publics pour les cantines scolaire, les ateliers des beaux-arts, les conservatoires, les centres d'animation, sans oublier le stationnement ?

Nous le constatons tous sur le terrain : le cumul de ces hausses successives est difficilement acceptable et justifiable pour nos familles à Paris. Cela commence à peser lourd dans le portefeuille des Parisiens.

Alors, bien sûr, vous nous dites qu'il ne s'agit pas d'une mesure d'économie mais d'une réforme visant, je cite, à harmoniser les conditions d'éligibilité aux aides facultatives pour plus d'équité, tout en simplifiant les démarches des familles. En réalité, si 40 % des familles se voient appliquer une diminution de leur participation mensuelle, ce sont bien 58 % des familles qui voient leur participation financière augmenter dans ce nouveau dispositif.

En faisant passer la grille tarifaire de 15 tranches à 10, ce sont les familles à faibles revenus, au quotient familial le plus bas qui vont être pénalisées. En effet, actuellement la participation familiale la plus basse est de 16,62 euros par mois. Le nouveau barème fait passer la participation pour ces mêmes familles à 40 euros par mois, et ce sont 16 % des familles qui sont concernées, soit les plus nombreuses à demander cette aide financière.

Si l'on ajoute en plus qu'aucune famille de l'échantillon n'est concernée par les tranches 6 à 10, soit les familles aux ressources les plus importantes, ce sont bien les familles dont les revenus se situent dans les tranches 1 à 5 qui subiront l'augmentation de ce nouveau dispositif.

Aussi, Madame la Maire, nous voyons que cette mise à jour du barème des participations financières des internats scolaires et professionnels, sous prétexte de justice sociale, entraîne l'effet inverse souhaité. La démonstration est faite que ce qui est souhaitable c'est bien une plus grande progressivité qui respecte et invite à une plus grande justice sociale, et non pas une uniformisation sclérosante des tarifs qui au final pénalise les plus faibles.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Madame LECOUTURIER, effectivement comme vous l'avez rappelé, la prestation facultative des internats scolaires et professionnels du Département est une prestation qui est attribuée à des familles parisiennes, permettant de leur apporter une aide pour que leurs enfants puissent fréquenter des internats que le Département agrée. En fait, il s'agit d'accompagner des familles de milieux modestes ou de classes moyennes plutôt dans la tranche basse, afin de leur permettre justement de pouvoir faire bénéficier leurs enfants de ce séjour en internat.

En fait, le projet de délibération qui vous est proposé vise à rationaliser le dispositif et à réviser le barème de participation.

Pourquoi cette révision du barème ?

Je voudrais juste quand même rappeler que le barème actuel date de 2001 et qu'il n'a pas été révisé depuis, et que ce barème est actuellement calculé sur des bases spécifiques, sans référence au barème de la C.A.F., donc il peut donner des résultats potentiellement injustes pour certaines familles. La réforme permet donc une harmonisation, à cet égard.

La situation des familles sera soit améliorée, puisque 40 % d'entre elles connaîtront une baisse de leur participation mensuelle, soit revue à la hauteur de leurs possibilités et dans une mesure, en tout état de cause, très limitée, puisque, avant cette modification, la moyenne de participation est de 163,65 euros. Avec le nouveau dispositif, plus de 70 % des familles se situeront dans les tranches tarifaires 1 à 3, soit au maximum 100 euros de participation par mois, et 98 % seront dans les tranches de 1 a 4, soit 160 euros maximum.

Vous voyez bien qu'on est loin des chiffres que vous avez énoncés et que, bien au contraire, les familles ne seront pas pénalisées mais qu'au contraire, un maximum de familles ayant besoin d'être soutenues, le seront.

Enfin, bien évidemment, un examen des dossiers au cas par cas sera prévu pour les familles déjà bénéficiaires du dispositif et le nouveau dispositif ne sera, dans un premier temps, appliqué dans son entièreté qu'aux nouveaux entrants.

Je voulais donc vous tenir informés de ces éléments, qui me paraissent répondre simplement à une justice sociale et à faire payer les uns et les autres au regard de leurs ressources.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Après cette réponse, je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 297 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 297 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une politique d'aide à la parentalité.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu n° 33 est relatif à une politique d'aide à la parentalité et présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe UMP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu d'intérêt général de la part d'une Opposition constructive et utile qui essaie de proposer et d'enrichir les dispositifs existants.

Vous le savez, les parents jouent le premier rôle dans l'éducation de leurs enfants et dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Je rappelle d'ailleurs que de nombreux parents traversent des difficultés, durables ou passagères, et ne sont pas toujours en situation d'exercer pleinement leurs responsabilités. L'aide à la parentalité doit donc permettre d'offrir aux parents qui le souhaitent un soutien dans leur rôle quotidien vis-à-vis de leurs enfants.

Les écoles de parents, la médiation familiale, les aides à la réussite des parcours scolaires sont des dispositifs très utiles pour aider les parents à jouer leur rôle.

Ces nombreux dispositifs d'aide à la parentalité existants souffrent pourtant aujourd'hui d'une mauvaise articulation entre eux, d'un manque d'accès à l'information des parents, d'un éparpillement des financements et d'un défaut de pilotage.

Vous le savez par ailleurs, l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. se sont engagés dans des démarches ambitieuses de développement des services d'aide à la parentalité.

L'aide à la parentalité permet de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté, tant il apparaît que les carences éducatives sont déterminantes dans les trajectoires des futurs adultes. La responsabilisation des parents doit leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans l'éducation de leurs enfants, en complément de notre système de l'Education nationale. L'apprentissage de la langue française doit permettre aux parents d'accompagner plus facilement les parcours scolaires de leurs enfants et favoriser leur intégration.

Je considère que, dans un contexte économique et social difficile, la Ville de Paris doit jouer un rôle exemplaire pour accompagner les familles, leur redonner confiance et renforcer le sentiment d'appartenance collective.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Sylvie CEYRAC, Christian HONORÉ, Atanase PÉRIFAN et tous les élus de mon groupe UMP, nous souhaitons que la Ville de Paris prenne toutes les mesures favorisant l'apprentissage de la langue française qui doit constituer une priorité de cette politique, de même que l'accompagnement et le soutien scolaire et la responsabilisation des parents.

Nous proposons la création d'un guichet unique, véritable pilote de cette politique, centralisant tous les dispositifs existants de médiation et de consultation familiale et distillant toute l'information utile.

Enfin, nous voulons la publication d'un rapport annuel d'activité.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI, pour 2 minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur BOURNAZEL, chers collègues, les services aux familles, en vue de leur apporter le meilleur soutien dans le rôle important qui est celui de parents, et, parmi eux, le soutien ou l'accompagnement à la parentalité pour tous les parents qui le souhaitent, est un objectif important et est un sujet qui concerne l'ensemble des familles parisiennes.

C'est pourquoi je vous ai proposé d'amender le vœu que vous nous proposez, afin de l'intégrer à la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, démarche qui a été présentée dans le cadre du vœu intitulé "Faire le Paris des enfants" qui a d'ailleurs été adopté à l'unanimité par notre Assemblée en novembre dernier et qui concerne, bien sûr, les 380.000 enfants parisiens et leurs familles.

Paris, avec cette Stratégie parisienne, sera la première grande métropole à s'engager dans cette démarche préconisée par le Comité des droits de l'Enfant des Nations Unies, avec quatre objectifs simples mais ambitieux :

- garantir les besoins et les droits fondamentaux des enfants parisiens ;

- favoriser leur éveil et leur épanouissement ;

- construire une ville bienveillante avec et pour les enfants et leur famille ;

- et, enfin, développer les services aux familles et le soutien à la parentalité.

J'aurai l'occasion de vous présenter, au Conseil de Paris de juin, un plan d'action que nous sommes en train d'élaborer avec l'ensemble de l'Exécutif et qui sera mis en débat à l'automne dans un esprit de co-construction avec l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, les enfants et les familles elles-mêmes.

Je saisis cette opportunité pour réaffirmer ma conviction que tous les parents, quel que soit leur parcours, quelle que soit leur situation socioprofessionnelle, sont susceptibles d'avoir besoin et d'être demandeurs de bénéficier d'une aide, d'un soutien ou d'un accompagnement dans l'exercice de leur parentalité. Ce soutien peut leur être accordé au travers de tous les dispositifs institutionnels, associatifs, "café des parents", etc., mais aussi de façon très souple, en favorisant des espaces d'échanges entre parents eux-mêmes pour qu'ils puissent partager leurs questionnements et s'enrichir de leurs expériences respectives.

Nous veillerons, par ailleurs, à porter une attention particulière aux familles les plus vulnérables, aux familles les plus pauvres, celles qui se trouvent en plus grande difficulté dans leurs relations avec nos institutions et, ainsi, comme très souvent, "ATD Quart Monde" l'a dit et redit, nous devons aider les familles les plus vulnérables, les plus pauvres dans leurs relations avec l'institution scolaire mais surtout dans un but extrêmement positif pour aider toutes les familles, et pas uniquement celles qui peuvent avoir des difficultés au regard de la langue française, à mieux accompagner le parcours de leurs enfants et à co-construire ce parcours en lien avec les enseignants.

Je donnerai un avis favorable à votre vœu, si vous acceptez les différents amendements que je vous ai proposés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à Anne SOUYRIS pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Nous estimons que c'est une avancée de faire un dispositif d'un guichet unique sur la question. Nous estimons aussi que le fait d'aider les parents à apprendre la langue française est aussi un plus.

Néanmoins, il nous manque un aspect, une dimension qui, pour nous, est essentielle dans ce vœu et qui fait que nous nous abstiendrons : c'est le fait qu'il n'est pas du tout fait mention, nulle part, de ce qui est de l'ordre de la médiation culturelle et qui manque énormément dans les écoles et dans les structures pour la petite enfance, en particulier évidemment auprès des familles non francophones. Et pas seulement la langue française, l'apprentissage de la langue française mais aussi la médiation culturelle et la traduction dans les langues des gens pour que les parents puissent vraiment suivre la scolarité et puissent travailler avec les équipes éducatives.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur BOURNAZEL, acceptez-vous les amendements proposés au vœu par Mme VERSINI ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, je les accepte et je l'en remercie. Je remercie Mme VERSINI de son attitude constructive qui prouve que l'Exécutif peut savoir entendre l'Opposition.

Et je voudrais dire à la présidente du groupe Europe Ecologie - Les Verts que je parle dans le vœu, et Mme VERSINI l'a repris, de la nécessité de la médiation sociale en lien avec les familles notamment non francophones.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons pouvoir passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 131).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la captation de logements en faveur des jeunes étrangers isolés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à un débat organisé autour des vœux n° 34 a de l'Exécutif et n° 34 du groupe Ecologiste de Paris, relatifs aux mineurs isolés étrangers.

Conformément à ce qui a été convenu avec les différents groupes politique, le débat sera donc organisé. Les groupes disposeront de cinq minutes chacun de temps de parole, et le débat se déroulera selon le tourniquet suivant : Mme Déborah PAWLIK va commencer et ensuite, je donnerai la parole… nous avons huit orateurs. Je vous remercie de respecter votre temps de parole.

Je donne donc la parole à Déborah PAWLIK, pour le groupe UMP, cinq minutes maximum.

Mme Déborah PAWLIK. - Madame la Maire, chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais tout d'abord revenir sur un point de méthode.

Depuis des mois, au fil des séances et des vœux déposés, y compris par l'Exécutif, vous nous annoncez un Plan d'amélioration du dispositif d'accueil des mineurs étrangers isolés. On attendait donc un projet de délibération ; c'est finalement un vœu de l'Exécutif, soit.

Mais franchement, qu'attentez-vous des élus en introduisant un débat sur un sujet aussi sérieux en nous adressant ce vœu seulement vendredi dernier ? Respecter les élus et le travail en Commission aurait exigé que vous déposiez ce vœu "a minima" en 4e Commission le 3 avril dernier et au pire, en 1ère Commission le 7 avril. Mais visiblement, la rédaction de ce vœu méritait quelques précautions et donc un rallongement du délai.

Toujours est-il que la présentation en amont des grandes lignes du Plan d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs étrangers isolés aurait été pour le moins utile et surtout, la manifestation d'un certain respect à l'égard des élus, et notamment des élus de l'opposition.

A ce titre, je m'interroge sur la mention, dans votre vœu, de la présentation du plan par l'Exécutif au début du mois d'avril. A qui, en effet, ce plan a-t-il été présenté, et sous quelle forme ? Dans la mesure où nous n'avons pas été destinataires de cette présentation, nous vous demandons d'organiser une réunion "ad hoc" de la 4e Commission afin d'exposer le dispositif d'accueil des mineurs étrangers dans son ensemble, à savoir la mise à l'abri, l'hébergement, l'accompagnement, la scolarité et encore l'insertion.

Ce problème de méthode est d'autant plus regrettable qu'en réalité, votre plan semble déjà ficelé depuis quelque temps puisqu'un article publié dans "Le Parisien" dès vendredi matin en fait état.

Cette interpellation faite, venons-en maintenant au cœur du sujet.

L'accueil des mineurs étrangers isolés est au final le point noir, peut-être même l'un des seuls, de la politique d'aide sociale à l'enfance du Département de Paris. Loin de moi l'idée de vous jeter la pierre, nous reconnaissons tout à fait que ce dossier est délicat et que le Département de Paris ne fait pas rien en la matière. 93 millions d'euros, plus de 1.500 jeunes accueillis dans ce dispositif : ce n'est effectivement pas rien, le Département de Paris accueillant à lui seul un quart de l'ensemble des jeunes migrants isolés recensés sur le territoire français.

Pour autant, au regard notamment du rapport qui a été rendu par le Défenseur des droits et qui soulignait certaines insuffisances, il a fallu trouver des pistes d'amélioration du dispositif. Considérons donc que les propositions d'amélioration que vous présentez aujourd'hui soient efficaces.

Vous proposez par exemple la mise à l'abri systématique des mineurs dès leur arrivée à la permanence d'accueil et d'orientation des mineurs étrangers, permanence qui examine les dossiers des jeunes et qui détermine s'ils sont ou non mineurs.

Vous formulez également des propositions pour réduire les délais d'instruction de ces dossiers, ce qui est effectivement tout à fait souhaitable. Sur cette question, nous émettons toutefois le souhait qu'une collaboration étroite avec les services du Ministère de la Justice soit également engagée sur ce point afin que la diminution du délai de traitement des dossiers soit amplifiée de ce côté.

Enfin, vous envisagez d'interpeller l'Etat sur, je cite, "l'importance d'assurer la continuité du parcours d'insertion des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au moyen de la régularisation de leur situation administrative". Nous sommes d'accord avec ce point. Il nous semble en effet évident et cohérent, au regard du droit applicable, que les jeunes gens pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ne puissent perdurer dans une situation administrative irrégulière aux yeux de l'Etat français.

Ce vœu, en revanche, laisse de côté une question importante, à savoir celle du coût du dispositif compte tenu des mesures nouvelles qui sont envisagées.

Par conséquent, Madame la Maire, quand envisagez-vous d'informer le Conseil sur ce point, point qui devra également, bien sûr, traiter du montant de la participation de l'Etat qui sera envisagée ?

Ceci étant dit, nous voterons en faveur de ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie et donne la parole à Olga JOHNSON, du groupe UDI-MODEM.

Mme Olga JOHNSON. - Madame la Maire, chers collègues, 275.000 jeunes sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sur le territoire français. Parmi eux, 4.000 à 9.000 mineurs étrangers isolés seraient présents en France, majoritairement à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Nord.

La circulaire TAUBIRA du 31 mai 2013 est dès lors apparue comme une réponse à cet enjeu majeur du rééquilibrage de la contribution des départements au titre de la prise en charge des M.I.E. Elle définit un dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation de ces jeunes en répartissant la charge entre l'ensemble des départements tout en engageant l'Etat à s'acquitter de la prise en charge des cinq premiers jours.

Depuis, près de 360 M.I.E. ont été envoyés dans une quarantaine de départements qui n'en accueillaient aucun auparavant, et Paris n'aurait pris en charge que 2,9 % des mineurs arrivés en France.

Selon le Ministère de la Justice, les mineurs isolés qui ont été pris en charge en France proviennent majoritairement du Mali, du Pakistan, du Bangladesh, de la R.D.C., du Nigéria, d'Egypte et d'Afghanistan. Ce sont dans leur immense majorité des garçons entre 15 et 16 ans, les jeunes filles parvenant plus difficilement aux services sociaux car elles sont, selon le président de "France Terre d'Asile", livrées aux réseaux de prostitution et d'esclavage domestique.

Dans les pays que je viens de citer, inutile de vous rappeler la situation d'extrême danger dans laquelle vivent les populations : des enfants qu'on envoie au front, des petites filles violées et enlevées. Alors même que la loi a prévu que ce dispositif soit largement ouvert en ne subordonnant son accès qu'à la seule condition du besoin de l'enfant, et donc aucune condition ni de nationalité ni même de régularité de séjour. Par exemple, seul un migrant sur six se disant mineur peut au bout du compte bénéficier d'un hébergement assuré par le service de l'aide sociale à l'enfance.

Les mesures présentées dans ce plan constituent des dispositifs que le groupe UDI-MODEM soutient. Le vœu à l'étude aujourd'hui apporte quelques propositions intéressantes : accroissement du volet d'expérimentation, l'accent mis sur la concertation, et veiller à ce que la circulaire TAUBIRA se voie conférer une assise législative.

Il aborde aussi la remise en cause de l'expertise d'âge osseux.

En dépit de toutes ces mesures, nous restons, au groupe UDI-MODEM, extrêmement préoccupés. Ces jeunes sont confrontés à un véritable parcours du combattant et à la réticence des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance, bien souvent. Le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, dans une décision qui vise Paris et l'association "France Terre d'Asile", a estimé que les mineurs étrangers isolés peinaient à être pris en charge à Paris.

Aussi, cette salve de préconisations s'avère opportune. Les pouvoirs publics ne donnent pas non plus forcément le bon exemple. Les mesures d'assistance éducative concernant les mineurs isolés de nationalité étrangère sont prises au compte-gouttes, et la légitimité de la présence de ces mineurs est bien souvent mise en cause.

Nous n'allons pas nous mentir. Nous savons très bien qu'ils ne sont pas accueillis à bras ouverts. On les accuse de mentir sur leur âge, sur la réalité des risques encourus dans leurs pays. Et ce qui est scandaleux, c'est que bien souvent, ils sont purement et simplement renvoyés à leur errance dans la rue, ce qui les expose aux réseaux d'exploitation de toutes sortes.

La réforme de la P.A.O.M.I.E. et les modalités de déclinaison sont à ce jour trop peu détaillées. De plus, les incertitudes demeurent quant à la capacité de réduire les délais de prise en charge, donc c'est un effort global de coordination entre les services de l'aide sociale départementale et les autorités judiciaires qui doit être fourni.

Je passerai sur les détails de transmission des dossiers qui pourraient être améliorés.

De plus, la majorité des bénéficiaires ne sont pas assurés de pouvoir demeurer en France à leur majorité. Il apparaît impératif d'anticiper leur devenir avant qu'ils ne deviennent majeurs, sous peine de les exclure d'un dispositif sans leur offrir des perspectives alternatives. Il arrive bien souvent qu'à 18 ans, ils soient mis dehors, même en pleine année scolaire. Prise en charge et insertion doivent donc s'articuler de pair. La mesure 12, qui vise à faciliter le dépôt des demandes par le biais d'un accompagnement personnalisé constitue en cela les prémices d'un parcours intégré. Il faut également assurer un accès effectif à une scolarité et à une formation professionnelle.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de conclure : vous avez atteint vos cinq minutes.

Mme Olga JOHNSON. - Vous avez compris qu'en conclusion, le groupe UDI-MODEM votera pour ce vœu puisque nous sommes pour une France qui accueille, qui protège surtout les plus démunis. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Frédérique CALANDRA pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un peu compliqué d'avoir des choses à ajouter après la précédente oratrice, mais j'espère qu'elle s'est bien coordonnée avec l'ensemble de son groupe et de ses alliés. Au nom du groupe Socialiste et Apparentés, mais aussi du 20e arrondissement, particulièrement impacté par cette question, je tenais à saluer les efforts de Dominique VERSINI et Nawel OUMER, de leur cabinet et des services concernant le travail d'amélioration et de renforcement des procédures d'accueil et de prise en charge des jeunes isolés étrangers scolarisés à Paris, et ce n'est pas qu'un salut d'usage. Pour avoir participé personnellement et avec les associations du 20e à ces travaux, j'ai mesuré leur engagement effectif. Nous attendions ces évolutions avec impatience et les changements annoncés aujourd'hui vont sensiblement dans le bon sens.

Mes chers collègues, sur la forme comme sur le fond, ce vœu constitue une avancée importante pour les M.I.E. Sur la forme, tout d'abord, je vous rappelle qu'il s'agit d'un engagement pris lors d'un vœu en octobre d'aboutir à un plan avant le printemps, et engagement tenu avec une adhésion de tous les groupes de la majorité. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Sur la forme toujours, ce plan prend le soin d'être un réel levier d'actions sur toutes les étapes du parcours des jeunes migrants, de leur arrivée à Paris jusqu'à l'insertion professionnelle.

Enfin, je tiens à souligner l'engagement de faire un bilan partagé de ces nouvelles mesures chaque année, mais aussi à saluer le travail ayant abouti à ce rapport de l'état des lieux actuel, qui est plein d'informations utiles et importantes, notamment pour les maires d'arrondissement. En un mot, nous avons fait le choix de la transparence, du dialogue, de la confiance. C'est un tournant, mais je le répète ici : chacun est responsable de sa réussite, administrations, partenaires institutionnels, mais également associations et les jeunes eux-mêmes, évidemment.

Sur le fond maintenant, la priorité de rétablir la confiance entre les jeunes, les associations et les différentes institutions, d'où une attention particulière à porter dans ce plan, à étoffer, en moyens comme en compétences, la procédure d'évaluation de la minorité qui cristallise toutes les attentions. En effet, de là découlent des droits différents, mal perçus, ainsi qu'une répartition des compétences en France, entre les collectivités et l'Etat, selon que l'on soit mineur ou majeur. Gage de cette nouvelle approche, la mise à l'abri dans l'attente de l'évaluation. On passe ainsi d'une présomption de majorité à une présomption de minorité. On considère que le bénéfice du doute doit profiter aux jeunes, et c'est une forte et réelle avancée, mais nous ne nous arrêtons pas là. Au-delà du premier accueil qui sera repensé, au-delà de l'urgence, le plan prend une série de mesures concrètes pour assurer l'accès à la scolarisation et à la formation des jeunes migrants pris en charge par l'A.S.E. Notre ambition est bien celle-ci : nous considérons ces mineurs étrangers isolés comme des jeunes ayant un potentiel, un avenir. Nous voulons en faire des citoyens de notre pays. En ces temps où notre classe politique peine à trouver les mots justes pour parler d'immigration, la Ville de Paris ne rentre pas dans un jeu de postures, mais agit concrètement, pragmatiquement, avec des convictions fortes.

Mes chers collègues, Mme HIDALGO, la Maire de Paris, parle, depuis les crimes abjects de janvier dernier à Charlie Hebdo, de la nécessité de mettre en avant les jeunes héros parisiens. Nous y sommes et nous sommes bien ici au cœur de cette juste et indispensable ambition.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à François DAGNAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Il vous reste deux minutes, cher collègue.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Après Frédérique CALANDRA, je veux à mon tour saluer les mesures proposées par la Maire de Paris et ses adjointes Dominique VERSINI et Nawel OUMER en faveur des mineurs étrangers isolés. Ces mesures apportent des réponses concrètes aux défis qui sont posés à la Ville de Paris pour accueillir et accompagner dignement, et aussi préparer à leur autonomisation, les mineurs isolés étrangers, une population fragile, à la fois très largement démunie et pleine de ressources, et qui ne peut compter bien souvent pour s'en sortir que sur l'aide fournie par la collectivité et la solidarité des soutiens associatifs.

Ce dispositif fait suite en effet à l'important travail de concertation mené cet hiver avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels de la Ville, ainsi que l'Exécutif en avait pris l'engagement. Maire du 19e, j'ai eu à connaître dès l'été dernier des situations de détresse et d'urgence intolérables, et j'ai pu constater que trop souvent, la Ville était amenée à aller très au-delà de ses propres responsabilités.

La mairie du 19e, accompagnée par la Ville, a ainsi organisé une table ronde pour assurer au cas par cas la mise à l'abri de ces jeunes. Si cette première initiative a eu le mérite de rendre publiques des situations de détresse auparavant invisibles, il revenait à la Ville de monter en puissance sur l'accueil des jeunes mineurs et de mobiliser l'Etat sur ses propres responsabilités.

L'amélioration de l'accueil, de l'évaluation et de la mise à l'abri des usagers de la P.A.O.M.I.E., la construction d'un plan négocié avec l'Etat en faveur des jeunes migrants mineurs scolarisés, le renforcement de l'accompagnement scolaire, sanitaire et d'insertion des jeunes mineurs, mais aussi le questionnement sur les outils qui permettent de distinguer majeurs et mineurs sont de notre point de vue et au vu de l'expérience acquise ces derniers mois des axes fondamentaux d'amélioration de cette situation.

Comme beaucoup d'autres grandes métropoles mondiales, Paris est aujourd'hui une ville refuge, et nous devons assumer, et mieux encore, être fiers que Paris soit reconnue de par le monde comme porteuse d'espoir d'une vie meilleure, comme un havre de paix, pour toutes celles et tous ceux qui, chez eux, sont confrontés à la misère, à la guerre, aux discriminations et aux perspectives de lendemains sans avenir.

C'est bien l'ambition de ce plan d'amélioration qui doit faire que Paris, ville bienveillante et puissante, exerce sa bienveillance et sa puissance également à l'attention des jeunes réfugiés qui viennent ici reconstruire leur vie.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Aurélie SOLANS pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la question des jeunes isolés étrangers a depuis un an suscité au sein de notre Assemblée de nombreuses interventions, en particulier de notre groupe. Si notre collectivité s'est mobilisée, si notre pays a pris des dispositions pour adapter nos dispositifs pour les accueillir, nous nous accordons sur ce constat, depuis déjà plusieurs mois : l'accueil et la prise en charge des jeunes isolés étrangers, en premier lieu, les mineurs, doivent être réformés à Paris. Notre dispositif n'est pas conforme à la Convention des droits de l'enfant. Paris, ville monde, ville refuge, doit être à la hauteur des exigences morales, juridiques que pose l'accueil des jeunes migrants isolés.

Notre groupe salue donc aujourd'hui la démarche qui s'est engagée, déjà depuis plusieurs mois, et qui trouve son aboutissement avec ce plan pour les M.I.E., ainsi que des mesures en faveur des jeunes majeurs scolarisés, pour qui la Ville se doit d'agir aux côtés de l'Etat. Cette démarche, nous avons choisi d'en être partie prenante. C'est dans un état d'esprit propositionnel que nous avons répondu à la consultation de Mme VERSINI et de son équipe sur ce plan M.I.E. Nous tenons à saluer la méthode de travail proposée qui, nous l'espérons, s'avérera fructueuse et constructive, au bénéfice des jeunes.

Il y a beaucoup à dire sur ce plan qui, nous l'espérons, va profondément modifier les modalités d'accueil, d'évaluation et de prise en charge. Nous pouvons en dégager trois grandes mesures : un, la fameuse P.A.O.M.I.E., pierre angulaire du système puisqu'elle en est la porte d'entrée, va être considérablement modifiée, tout d'abord du côté des équipes, et nous avons beaucoup insisté sur ce point : elles seront, dans la P.A.O.M.I.E. réformée, pluridisciplinaires afin de permettre, comme le Défenseur des droits le recommande, le croisement des regards et des compétences. Les formations des évaluateurs, ainsi que les référentiels de compétences, seront revus. Des seconds entretiens seront disponibles, possibles, ce qui est, au regard des pratiques actuelles, indispensable à la crédibilité des évaluations. Une place pour les associations de soutien est esquissée, ce qui est un bon début et va contribuer, nous l'espérons, à une évaluation mieux renseignée, durant laquelle, c'est indispensable, le doute profite toujours aux jeunes.

Deuxièmement, la mise à l'abri systématique, un accès aux soins et une prise en charge socioéducative, qui sont des principes affirmés du plan, le recours à l'hôtel avec une somme d'argent pour le mois comme seule prise en charge sont dénoncés, bilan de santé dès le premier jour, accès à des consultations psychologiques, ouvertures de droits, accompagnements renforcés avec une équipe du S.E.M.N.A. élargie. C'est certainement la mesure la plus emblématique, car c'est une mesure concrète et visible.

Troisièmement, l'accès consolidé à une scolarité ou à des formations qualifiantes, tests de niveau systématisés avec l'Education nationale, orientations vers des parcours qualifiants, autant de mesures qui proposent de tourner la page des formations dénoncées par toutes les associations menant les jeunes vers des voies de garage, et venant en plus freiner leur régularisation en Préfecture. Cet accès à des formations longues ou courtes, qualifiantes, professionnalisantes est en effet la condition à leur plus grande autonomie et à un réel avenir sur notre territoire.

Cette réforme devra amener, c'est une attente importante, un traitement par la justice plus fluide, la confiance dans l'évaluation à laquelle procède notre Département en se renforçant, pour avoir diminué les délais d'attente de décisions judiciaires en grande partie du fait du recours aux tests osseux, sur lequel nous avons déjà dit notre volonté d'un moratoire tant ils sont contestés.

Des points restent encore en suspens, de notre point de vue. Et nous aurons l'occasion d'y revenir certainement à l'occasion du bilan annuel 2016, mesure du plan qu'il convient de relever, en particulier les mises à l'abri pendant les recours. Aucun mineur ne doit être à la rue.

De même, les dispositifs de droit commun doivent être renforcés pour les jeunes majeurs : en premier lieu, les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Pour terminer, il va nous falloir un système maintenant sur l'opérationnalité de ce plan. Les moyens doivent être au rendez-vous de l'ambition de changer d'approche qu'il propose : non plus trier les plus vulnérables mais bien mettre à l'abri tous mineurs ; non plus débouter de l'A.S.E. ceux dont le récit est incohérent ou l'apparence trop propre mais bien accueillir avec bienveillance ces jeunes dont les parcours migratoires sont souvent traumatisants.

Pour cela, nous serons attentifs à ce que les financements et surtout les compétences et les projets soient bien calibrés pour que l'ensemble de nos objectifs soient atteints.

Pour ce faire, notre groupe restera vigilant, présent et toujours prêt à apporter ses contributions. Comme il n'est pas envisageable de laisser ces jeunes dans des situations précaires dans l'attente de ce nouveau plan, nous avons demandé le maintien des dispositifs d'urgence débloqués depuis décembre jusqu'à la mise en place effective de cette nouvelle P.A.O.M.I.E. Nos dispositifs, dans cette période de transition, ont été modifiés pour répondre à un minimum d'exigences mais cela ne suffira pas et nous appelons donc à un maximum de souplesse et de vigilance, dans l'attente en particulier de la nouvelle P.A.O.M.I.E.

Beaucoup de chemin nous reste à parcourir vers un dispositif adapté à ces jeunes migrants, en faveur d'un respect des Droits de l'enfant et des droits humains dans notre ville. Ce plan en est une étape importante et le groupe Ecologiste de Paris votera donc ce vœu qui nous est présenté maintenant.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Fanny GAILLANNE pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je pense être en accord avec le plus grand nombre en disant que ce plan pour la prise en charge des mineurs isolés étrangers est extrêmement attendu par les jeunes, les associations et acteurs de terrain qui nous alertent tous depuis des années sur les conditions de vie extrêmement difficiles des jeunes étrangers isolés.

De vives critiques sur le dispositif d'accueil du Département avaient été émises par le Défenseur des droits dans sa décision rendue publique en septembre dernier. Cette dernière se bornait à rappeler les principes formulés par la Convention internationale des Droits de l'Enfant et le décalage observé sur le terrain parisien.

Nous tenons à saluer la démarche mise en place par Dominique VERSINI et Nawel OUMER qui ont pris le sujet à bras-le-corps dès leur entrée en fonction. Nous saluons la méthode de travail mais nous regrettons que la co-construction de ce plan d'action ait été affaiblie par des délais de discussion contraints, rendant compliqué de travailler sereinement dans les délais impartis.

Nous pouvons également avoir quelques réserves quant au peu de concertation avec le milieu associatif, bénévole et militant qui, au-delà de son rôle de lanceur d'alerte, a acquis des compétences en matière d'accompagnement de ces jeunes qui auraient pu enrichir nos travaux.

Mais force est de constater le chemin parcouru depuis la précédente mandature ! La reconnaissance des faiblesses du dispositif d'accueil et les efforts engagés pour y remédier ont été un signal fort apporté par nos deux adjointes en charge du dossier.

J'en viens maintenant au cœur du sujet et aux mesures d'amélioration actées par ce plan.

Je souhaitais, en premier lieu, souligner les contraintes importantes qui découlent du cadre législatif et réglementaire national et s'imposent à nous en réduisant d'autant nos marges de manœuvre et l'efficacité de notre action.

Cela étant dit, je tiens d'abord à évoquer le choix du maintien de l'externalisation du pré-accueil et de l'orientation des mineurs isolés étrangers.

Le groupe Communiste - Front de Gauche a toujours défendu le retour en régie de cette plate-forme. Confier de telles missions à un opérateur associatif est, pour nous, source de confusion : comment les décisions finalement prises par l'Aide sociale à l'enfance peuvent-elles être justes, alors qu'elles sont prises sans même avoir rencontré le jeune concerné ? Ne serait-il pas plus judicieux de généraliser les entretiens par l'A.S.E. ?

A cet argument, s'ajoute la confiance que nous accordons aux travailleurs sociaux, fonctionnaires du Département, et à la qualité de leur travail. La stabilité des titulaires est, pour nous, un point important pour garantir la continuité des pratiques et la cohérence dans le temps des décisions rendues.

Enfin, l'externalisation nous fait craindre l'inadaptation dans le temps du dispositif, comme cela s'est avéré avec la P.A.O.M.I.E., sous-dimensionnée, qui a laissé se former des files d'attente de plus de 150 jeunes. Le plan compte y remédier, avec une réserve de travailleurs de la DASES, formés pour venir en renfort en cas d'augmentation du nombre de jeunes qui se présenteraient.

Nous sommes alors dans une démarche de renfort de travailleurs sociaux dans le cadre d'une délégation de service public, ce qui justifie, pour nous, de notre part, la gestion du dispositif par le service public. Concrètement, lorsque des files d'attente se forment à la P.A.O.M.I.E., comme cela a été le cas, cela veut dire que des mineurs avérés ont vécu plusieurs semaines à la rue avant de pouvoir ne serait-ce qu'entrer une première fois à la P.A.O.M.I.E.

Nous ne souhaitons pas que la Ville se retrouve une nouvelle fois dans cette situation qui place notre collectivité hors-la-loi.

La deuxième question qui a particulièrement retenu notre attention est celle de l'accompagnement mis en place auprès des jeunes admis à l'A.S.E. et notamment celle des parcours scolaires que les travailleurs sociaux doivent co-construire avec les jeunes. Evidemment, en matière de scolarisation, l'Etat a un rôle central à jouer au travers du C.A.S.N.A.V. et des établissements scolaires. Il est, pour nous, déterminant de s'assurer de la pleine implication de l'Education nationale afin que tout jeune qui le souhaite puisse être scolarisé dans les meilleurs délais, et ce, quel que soit son âge.

Nous le répétons ici : un mineur isolé doit pouvoir choisir son propre avenir ; il doit pouvoir définir son parcours scolaire comme il l'entend ; il doit pouvoir construire son projet de vie comme il l'entend et, pour cela, il doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement bienveillant des services de l'A.S.E. L'école de la République reste, pour nous, le meilleur lieu d'intégration.

Sur ce point-là du dispositif, nous restons encore interrogatifs et resteront extrêmement attentifs à la mise en pratique, même si nous notons une évolution positive par rapport aux pratiques anciennes du Département qui prévoyait qu'un M.I.E. pris en charge à l'âge le plus avancé ne pouvait décider de son orientation et devait nécessairement opter pour un parcours rapide.

Je conclurai en quelques mots pour saluer les demandes que contient le vœu de l'Exécutif, qui concerne des compétences qui ne dépendent pas de notre ressort ; je pense notamment aux réserves émises sur la pratique des tests osseux, que nous devons étendre plus largement aux tests physiologiques, pratique d'un autre âge qu'il est impératif d'abandonner au plus vite à l'échelle nationale ; je pense également aux coups de coude donnés à l'Etat sur l'importance de garantir la continuité des parcours de ces jeunes par la régularisation de leur situation administrative.

Enfin, l'engagement de prendre en charge les 70 jeunes majeurs actuellement scolarisés dans les établissements parisiens : victoire obtenue de haute lutte de nombreux soutiens associatifs et syndicaux et des mineurs isolés étrangers.

Nous voterons favorablement à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la situation des mineurs isolés étrangers est une question complexe qui touche aux valeurs de la République telles que nous les concevons : une République solidaire et accueillante.

Cette protection que doivent apporter nos institutions doit avant tout s'offrir aux plus fragiles.

Paris assume depuis longtemps une part importante de l'accueil et de l'accompagnement de ces mineurs au niveau national. L'engagement de notre Département n'a jamais failli.

Nous saluons, en ce sens, la circulaire de la Garde des Sceaux du 31 mai 2013 qui a permis une évolution importante sur ce point en créant une solidarité entre les territoires.

Mais, au-delà de cette mesure, notre collectivité doit aussi aujourd'hui transformer ses pratiques.

Conformément à l'engagement pris par l'Exécutif devant le Conseil de Paris, une démarche de concertation a débuté en octobre 2014 et associe les partenaires institutionnels et associatifs concernés. Des actions sont déjà en cours : je pense aux mesures d'urgence prises cet hiver pour l'hébergement. Il s'agit aussi de l'engagement de l'Exécutif à travers un Plan d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers. Ces 15 mesures essentielles permettront de mieux adapter les dispositifs existants.

Le Département a une autre responsabilité : celle de promouvoir des modifications législatives, ainsi que l'évolution du référentiel des professionnels évaluant la majorité des migrants. Nous connaissons les abus et les errements actuels des méthodes utilisées et c'est une chose que nous ne pouvons accepter.

Nous avons entièrement confiance en notre collègue Dominique VERSINI pour mener les réformes de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

Les engagements présentés dans ce vœu de l'Exécutif nous paraissent aborder le problème de manière globale et précise. Ils sont à la hauteur de l'enjeu pour une intégration réussie des mineurs isolés étrangers.

C'est pour toutes ces raisons que mon groupe votera pour la proposition qui nous est présentée.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Maintenant, la parole est à Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je m'abstiendrai sur ce vœu. J'ai bien conscience qu'il comporte des avancées mais encore heureux !

En ce moment même, de nombreux jeunes sont toujours à la rue, mineurs, lycéens ou non, sans parler des jeunes majeurs abandonnés par l'A.S.E. au cours de leur formation.

Dans ce vœu, vous vous engagez à appliquer les obligations légales du Département. Encore heureux !

Je vous rappelle que le défenseur des droits avait épinglé le Département de Paris, pour la suspicion systématique quant à la minorité des jeunes organisée par la P.A.O.M.I.E. Vous vous engagez à opérer une refonte du dispositif de prise en charge des jeunes, mais pourquoi ne pas enfin remunicipaliser la P.A.O.M.I.E. ?

Aussi, dans le même temps, on apprend que les structures, telles que le C.E.F.P. de Pontourny, établissement départemental de l'A.S.E., qui accueille notamment des M.I.E., situé près de Tours, serait menacé. Qu'en est-il ? Pourquoi une quinzaine de demandes d'admission y est-elle en souffrance ?

Je regrette qu'il n'y ait aucun engagement pour garantir, à tous les jeunes qui en auraient besoin, la signature d'un contrat jeune majeur jusqu'à l'obtention de leur diplôme ou leur 21 ans, telles que les réglementations le permettent.

Je regrette par ailleurs fortement votre timidité qui se limite à poser la question de la pertinence de prolonger le recours aux expertises d'âge osseux quand le courage politique devrait exiger leur abandon.

Pour conclure, vous interpelez l'Etat sur l'enjeu d'assumer une continuité de parcours, notamment en veillant à leur accorder leur régularisation administrative, il est temps pour ce faire que la loi change : tout jeune en formation devrait bénéficier d'une régularisation immédiate et automatique, condition essentielle de l'accès aux droits.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Dernière oratrice, Mme Galla BRIDIER pour 2 minutes. Vous êtes inscrite sur le vœu n° 34 pour 2 minutes. Merci de respecter le temps de parole.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire. Je serai courte.

Mes chers collègues, je souhaite porter à votre intérêt le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la captation de logements à destination des mineurs isolés étrangers. C'est bien parce qu'il s'agit de logements que ce vœu avait été déposé en 5e Commission à l'origine.

Comme vous le savez et comme on vient de le dire dans le cadre des précédents débats, ces jeunes ont souvent des parcours de vie complexes et vivent à Paris dans des situations très fragiles. Ce vœu s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets lancé en décembre 2014, afin de mettre en place des structures d'accueil de jour et un accueil de nuit.

Si nous soutenons pleinement l'esprit de cet appel à projets, nous pensons qu'il est important de ne pas tout mélanger. Ainsi, les associations qui sont amenées à répondre dans le cadre de cet appel à projets, encore une fois se doivent d'abord, à notre sens, d'apporter les garanties d'un accompagnement social et d'insertion de qualité.

C'est pour cela que nous proposons que la Ville de Paris demande à ces quatre bailleurs sociaux de participer à l'effort de logement de ces jeunes, en mettant à disposition un quota de logements qui reste à définir, via une intermédiation locative complètement classique, comme cela se fait déjà avec beaucoup d'associations. Ces logements pourront faire l'objet d'ailleurs de colocations.

Je rappelle que ce dispositif est très bien financé, très bien encadré et donc ne comporte pas de "risques" pour les bailleurs sociaux.

Enfin, nous souhaitons également que le dispositif existant de "Louez solidaire" puisse participer à l'effort de logements des jeunes mineurs isolés étrangers.

C'est tout le sens de notre vœu. Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je vais donner la parole à Dominique VERSINI, pour 5 minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les orateurs qui sont intervenus sur un sujet important qui concerne des jeunes venus de pays lointains et qui se présentent comme mineurs étrangers isolés.

Je voudrais dire d'abord, pour répondre à la dernière interpellation de Mme SIMONNET, que le courage politique était là, puisque la Ville de Paris a toujours été au rendez-vous. Lorsque 300 % de jeunes supplémentaires sont arrivés, vous n'avez pas hésité dans la précédente mandature à largement doubler le budget, ce qui amène un budget de 93 millions d'euros.

Je crois que la question est là. Effectivement, c'est un dispositif complexe à gérer, très délicat, pour lequel les institutions n'étaient pas habituées et n'avaient pas les modalités parfaites de prise en charge, car s'il s'agit d'enfants qui relèvent bien sûr de la protection de l'enfance et, à ce titre, le dispositif sera d'ailleurs intégré dans le Schéma de protection de l'enfance, que nous préparons actuellement avec Nawel OUMER et que nous vous présenterons dans les mois prochains, il s'agit bien d'enfants, mais d'enfants venus avec des parcours très complexes, dans des conditions très complexes et c'est pour cela qu'ils ont interpellé aussi bien la justice, les départements et le monde associatif.

Nous sommes aujourd'hui et c'est vrai que nous étions très soucieux dans les différents vœux de nous conformer aux recommandations du défenseur des droits qui a pu ainsi, au regard de l'expérience de ces dernières années, de cette institution, repérer, tout en reconnaissant les efforts importants faits par la Ville, et nous a apporté effectivement une trame qui nous a permis de nous décider tous ensemble à mettre en place un plan d'amélioration pour l'accueil et l'accompagnement de ces mineurs isolés étrangers.

L'un des éléments fort est celui qui va consister à refondre la P.A.O.M.I.E., la permanence d'accueil des mineurs étrangers isolés, et pour une P.A.O.M.I.E. justement adaptée, comprenant des équipes pluridisciplinaires, permettant aussi d'accueillir le jeune dans de bonnes conditions et aussi de se voir donner une réponse sur sa minorité potentielle ou sa majorité potentielle dans des délais rapides. C'est pour cela que le délai de 5 jours a été retenu.

Un appel à projets sera lancé très rapidement et nous souhaitons que l'ensemble du dispositif soit opérationnel à la rentrée, vraisemblablement au mois d'octobre. Mais dans cette attente, l'un des éléments importants que nous avons acté après l'expérience de cet hiver est que tout jeune qui se présente à la P.A.O.M.I.E. est mis à l'abri immédiatement, dans un dispositif qui comprend à la fois la part Etat et la participation Ville. Cela me paraît quelque chose d'important.

Ce qui est aussi important et il faut le comprendre, le dispositif présente des délais longs pour les jeunes mais aussi pour les institutions. Lorsque l'aide sociale à l'enfance, et je tiens à rendre hommage à l'ensemble des travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance et notamment au S.E.M.N.A., le service spécialisé qui a fait évoluer ce dispositif à de nombreuses reprises déjà, lorsque ces jeunes sont en attente d'une confirmation par la justice de leur minorité ou majorité, le temps est long et c'est pourquoi nous les accueillerons dans un dispositif qui leur permettra de s'intégrer, d'avoir une évaluation de leur scolarité, de suivre une scolarité, de rencontrer un psychologue si nécessaire, car certains enfants ont vécu des parcours dans des pays en guerre.

Si certains viennent plutôt du Mali ou d'autres pays, d'autres viennent vraiment de pays dans lesquels ils ont vécu des situations extrêmement difficiles. C'est pour cela que nous avons aussi décidé de renforcer le S.E.M.N.A. pour qu'il puisse être dans un meilleur accompagnement des jeunes. C'est vraiment important.

Je voulais aussi dire que c'est un travail qui a été fait avec l'ensemble des acteurs associatifs, avec le monde de la Justice, le Procureur de la République, le Vice-Procureur en charge des mineurs, le Président du Tribunal pour enfants, la Préfecture de police, dont le représentant du Préfet est présent sur place. Toutes les associations, l'ensemble des acteurs ont vraiment travaillé à ce que ce dispositif permette d'être le plus adéquat aux besoins de chaque jeune.

Effectivement, il y a la question de la minorité qui est le point sensible du dispositif et qui est, à aujourd'hui, dans le cadre des dispositifs légaux traité par une demande qui est faite par les juges, je précise par les juges et pas par l'Aide sociale à l'enfance, par une demande d'évaluation et d'expertise d'âge physiologique.

Je tiens à préciser que, si le dispositif n'est pas parfait, à Paris, nous avons sans doute le dispositif le plus favorable aux mineurs. Je vous invite vraiment à visiter les U.M.J. et à rencontrer le Dr ALMONT qui vous expliquera comment elle le fait dans les meilleures conditions possibles.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous demande de conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Mais, bien sûr, nous poursuivrons le travail avec l'Etat pour qu'un dispositif encore plus adapté soit mis en place pour évaluer cette minorité et cette majorité.

Je voudrais simplement terminer en répondant aux vœux - il y a deux vœux, le vœu n° 34 de Mme Galla BRIDIER et le vœu n° 34 a déposé par l'Exécutif - en disant que j'y réponds. Bien évidemment, pour les jeunes qui sont proches de la majorité, proches de l'autonomie, nous veillons, comme nous le faisons pour les autres enfants de l'Aide sociale à l'enfance, comme les autres jeunes, à favoriser leur autonomie dans le cadre d'appartements copartagés. Evidemment, nous irons tout à fait dans le sens d'étudier ce que vous nous proposez.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien. Vous avez dépassé votre temps de parole.

Nous allons passer au vote sur ces vœux. Nous allons d'abord voter le vœu n° 34 a de l'Exécutif, puis je demanderai au groupe Ecologiste de Paris s'il maintient son vœu n° 34.

Je mets donc aux voix, après ce débat très intéressant et important sur les mineurs étrangers isolés, à main levée, le vœu n° 34 a de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le vœu est adopté par une large majorité de notre Assemblée. (2015, V. 132).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je demande au Groupe Ecologiste de Paris s'il maintient son vœu n° 34, avec une demande de retrait de l'Exécutif.

Mme Galla BRIDIER. - Je souhaite vous dire que, malgré les propos avancés, nous n'estimons pas avoir de garantie assez importante. Cependant, nous retirons notre vœu pour un travail plus approfondi dans les prochains conseils à suivre.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Ce vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux expulsions locatives.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prévention des expulsions locatives.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux n^{os} 35 et 36 relatifs aux expulsions locatives.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, le président du groupe Communiste - Front de Gauche, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, la trêve hivernale est terminée et nous voyons encore des scandales au cœur de Paris, avec des personnes qui sont expulsées de leur logement, contrairement à la loi du 5 mars 2007, qui instaure le droit au logement opposable, et à la circulaire du 26 octobre 2012 qui dispose que les préfets doivent veiller à mettre en œuvre systématiquement le relogement effectif du ménage lorsque celui-ci a été reconnu prioritaire et urgent, dans un délai tel qu'il intervienne avant la date à laquelle le concours de la force de police sera mis en œuvre.

C'est pour cette raison que nous vous présentons ce vœu qui demande à M. le Préfet de police d'examiner la possibilité de places "Paris en zone hors expulsion locative" pour tout ménage reconnu prioritairement DALO ou COMED, et plus généralement tout locataire de bonne foi menacé d'expulsion. Nous demandons que M. le Préfet applique la circulaire du 26 octobre 2012. Nous demandons que la Préfecture s'assure que l'interprétation de la notion de bonne foi par les services instructeurs se fasse selon des critères clairs, dans le respect de la réglementation en vigueur et non pas de manière restrictive, en lien avec les personnes concernées pouvant ainsi apporter des éléments supplémentaires nécessaires le cas échéant.

Nous demandons aussi le travail de révision de la charte de prévention des expulsions. Nous demandons que les dispositions du Pacte parisien contre la grande exclusion et la révision de la charte de prévention soient également l'occasion d'expérimenter des mesures d'accompagnement social. Nous demandons que dans le cadre de l'élaboration du prochain accord départemental, soit réaffirmée la mobilisation de chacune des parties et contingents afin d'atteindre les objectifs de mutualisation de relogement.

C'est un dispositif de relogement dont nous avons besoin pour que plus personne ne soit à la rue après la trêve hivernale.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour son vœu.

Chers collègues, si nous faisons un effort de respect des temps de parole, nous pourrons terminer la 4e Commission avant la pause déjeuner. Si tout le monde fait un peu attention, on va y arriver dans un délai correct.

Je vous remercie.

Deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord, je soutiens et souscris à tout ce qui vient d'être dit précédemment. Je soutiendrai le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche qui vient de nous être présenté. Le mien est assez complémentaire. Je souhaite, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris incite à la mise en place de commissions locales de prévention des expulsions dans les arrondissements parisiens, en lien avec la révision de la charte de prévention des expulsions, le développement de l'accès aux droits et l'information en amont des bailleurs et locataires.

Je souhaite également que la Maire de Paris demande à M. le Préfet de police les données concernant les expulsions locatives pour l'année 2014 et les 10 années précédentes pour Paris et pour chaque arrondissement, par type de bailleur : assignations pour impayés, demandes de concours, concours octroyés, expulsions manu militari, montants des indemnités versées aux bailleurs. Que nous ayons accès à ces chiffres-là, car cela fait plusieurs années que nous n'y avons plus accès.

Je souhaite également que la Mairie de Paris demande la suspension des expulsions sans relogement et qu'elle interpelle le Gouvernement et la Préfecture pour que la totalité des places d'hébergement divers soit bien

pérennisée toute l'année pour que l'on cesse cette prise en compte de l'hébergement d'urgence, simplement au thermomètre.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, avant de donner la parole à Dominique VERSINI, je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, Madame la Conseillère, le partenariat actif mis en place depuis plusieurs années entre la Préfecture de police, la P.R.I.F. et la DASES de la Ville de Paris, vise à renforcer la prévention des expulsions locatives à Paris.

S'agissant des statistiques, quelques données. Alors que la Préfecture de police est saisie chaque année par les huissiers d'environ 4.000 réquisitions, le nombre de concours de la force publique a régulièrement baissé au cours de ces six dernières années. En 2014, il s'élevait à 1.115, contre 1.392 en 2009. La grande majorité des demandes de concours est liée aux impayés locatifs - environ 70 % des dossiers - et émane à 60 % de bailleurs privés. Les congés ventes et les congés pour reprise personnelle ne représentent que 10 % des demandes.

S'agissant plus spécifiquement des ménages éligibles au droit au logement dont le dossier a été reconnu urgent et prioritaire, la Préfecture de police applique naturellement la circulaire du 26 octobre 2012. Un travail partenarial renforcé est prévu pour ces ménages puisque la Préfecture de police et la P.R.I.F. ont mis en place des procédures spécifiques d'échanges d'informations sur ces dossiers. La Préfecture de police est présente chaque semaine en commission d'attribution DALO, ce qui lui permet de suspendre la procédure d'expulsion dès la connaissance du statut de DALO.

Cependant, cette application se fait au cas par cas, comme pour toute circulaire, au regard des circonstances de fait. Elle comprend des dérogations qui ont été admises en 2013 par le cabinet du Ministre du Logement, notamment quand il y a trouble de jouissance, situation précaire et sociale du propriétaire, sous-location, refus de proposition de logement, occupation du logement par effraction ou voie de fait.

Le Préfet de police a explicité toutes ces dérogations dans le rapport qu'il a remis au haut comité pour le logement des personnes défavorisées. Elles ont été présentées à plusieurs reprises aux associations. Enfin, dans certains cas, le juge administratif a enjoint le Préfet de police, à plusieurs reprises, à octroyer le concours de la force publique, contrairement à ce que lui demandait la circulaire du 26 août 2012.

S'agissant enfin de la révision de la charte de prévention des expulsions locatives, je vous confirme que la P.R.I.F., et notamment la D.R.I.H.L., a défini lors d'une réunion qui s'est tenue fin mars la méthodologie et le calendrier des groupes de travail, auxquels sont associés l'ensemble des partenaires et, en particulier, la Préfecture de police qui sera active.

Enfin, pour répondre à Mme SIMONNET, la Préfecture de police n'est pas opposée à ce que la question de la création de commissions locales de prévention des expulsions locatives au niveau de l'arrondissement, soit étudiée dans le cadre des futurs travaux qui seront menés dans le cadre de la révision de la charte de prévention des expulsions.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à Dominique VERSINI pour ces deux vœux.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Madame la Conseillère de Paris Danielle SIMONNET, je vous remercie de votre vœu sur cette question importante relative à la prévention des expulsions locatives sur laquelle notre Conseil revient, comme vous le savez, très fréquemment. En l'espèce, le vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche s'inspire largement de celui que le Conseil de Paris a adopté dans sa séance du mois de mars dernier et pour lequel j'avais eu l'occasion de donner un avis favorable après amendement.

Ce vœu rappelait le travail engagé dans le pacte parisien contre la grande exclusion et interpelait l'Etat sur l'exercice de certaines de ses compétences. A ces éléments réitérés, ce vœu ajoute des considérations relatives aux

compétences de la Préfecture de police, afin que celle-ci examine la possibilité de placer Paris en zone hors expulsion pour tout ménage reconnu prioritaire DALO.

Concernant les compétences de M. le Préfet de police, son représentant a répondu à un certain nombre de ces points.

En ce qui concerne la Ville et en liaison étroite avec mon collègue Ian BROSSAT, qui est compétent sur les questions du logement, je veux rappeler que le sujet des familles prioritaires au titre du DALO est particulièrement important. Le territoire francilien est fortement concerné puisqu'il compte plus de 41.000 foyers reconnus prioritaires DALO en attente de relogement depuis un à sept ans, dont la situation en vue d'un relogement est connue de tous, car elle est très tendue.

C'est pourquoi l'Instruction ministérielle du 26 octobre 2012, qui précise qu'il ne peut être procédé à une expulsion sans relogement pour les familles reconnues prioritaires DALO importe particulièrement et fait l'objet d'une attention particulière de la part des élus parisiens.

Je donne en conséquence un avis favorable à votre vœu.

En ce qui concerne le vœu de Mme SIMONNET, je peux vous indiquer que le travail est engagé en vue de la refondation de la CCAPEX. Pour cela, nous sommes toutefois en attente que le cadre posé par la loi Alur soit précisé par les décrets d'application, qui ne sont pas encore sortis.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Donc, quelle la position de l'Exécutif sur le vœu de Mme SIMONNET ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je propose à Mme SIMONNET de retirer son vœu ; à défaut de quoi, j'y donnerai un avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe UMP s'abstient. Très bien.

Le vœu est adopté. (2015, V. 133).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 de Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu" à Sarcelles.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons aux vœux n° 37 et n° 38 qui sont relatifs aux E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. et notamment à l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu".

La parole est à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, 2 minute maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire.

Chers collègues, en matière d'hébergement des personnes âgées dépendantes, comme sur bien d'autres sujets, les élus du groupe Communiste - Front de Gauche pensent qu'il est important de développer une offre publique accessible à tous, car nous considérons que la gestion publique est synonyme d'excellence du service rendu aux usagers.

Nous avons appris, à quelques jours, les difficultés rencontrées par l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu", situé sur le territoire de la Ville de Sarcelles mais pour autant géré par le C.A.S.-V.P., ce centre a fait l'objet d'une évaluation externe en octobre 2014 qui notait la qualité de l'accompagnement des résidents et l'implication de l'équipe de direction et des professionnels. Mais cet établissement souffre aujourd'hui de la dégradation du bâtiment, de l'inadaptation de ses locaux : exemple, des douches collectives.

Evidemment, cette situation a entraîné la désaffectation des personnes et des familles dont la fréquentation n'a cessé de baisser durant ces dernières années. D'autant que, dans le même temps, le prix de journée n'a cessé d'augmenter : 30 % sur quatre ans. La Ville se préparerait à fermer cet établissement qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !

Ce centre accueille 162 résidents, emploie 175 salariés et continue à répondre à un besoin bien réel. François PUPPONI, député-maire socialiste de Sarcelles, déclarait dans "Le Parisien" que son objectif était de garder une maison de retraite sur ce site.

La fermeture de cet établissement aurait de grandes répercussions, à la fois pour les résidents mais aussi pour les salariés qui n'ont à aucun moment été tenus informés des perspectives d'avenir de cet E.H.P.A.D. C'est la raison pour laquelle nous demandons à ce Conseil de Paris qu'il réaffirme son attachement au renforcement de l'offre publique d'hébergement des personnes âgées dépendantes et que le C.A.S.-V.P. expertise au plus vite les différentes hypothèses de rénovation ou de reconstruction sur ce site de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu", ainsi que des autres E.H.P.A.D. dans la même situation, tels que l'E.H.P.A.D. de Bondy.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, la parole est à Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiendrai les délais puisque ma collègue a d'ores et déjà bien décrit la situation de cet E.H.P.A.D.

Il faut prendre conscience qu'on est dans une situation à Paris où il y a insuffisamment de places d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie, donc les E.H.P.A.D. doivent être, je dirais, sanctuarisés parce que nous en avons besoin.

Et ce n'est pas parce que celui-ci, géré par le C.A.S.-V.P., est à Sarcelles qu'il faudrait s'en défaire ; bien au contraire !

Mme PREMEL a bien rappelé qu'il y a 175 emplois publics à la clef, de nombreuses personnes qui y sont accueillies et souhaitent y rester.

Je voudrais ajouter qu'il y a une mobilisation très forte contre cette fermeture, avec une intersyndicale extrêmement large.

Eh bien, je pense que notre rôle, ici et maintenant, c'est d'affirmer un engagement extrêmement clair.

C'est pour cela qu'à travers ce vœu, je demande que le Conseil de Paris, par le biais de la Maire de Paris, se prononce contre la fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu", réaffirme sa volonté d'assurer l'investissement nécessaire aux travaux et de garantir le maintien dans les lieux des personnes âgées qui y vivent, ainsi que l'intégralité des postes d'agents qui y travaillent. Cela me semble être important ; ce serait un engagement clair, précis, net, ne souffrant aucune autre interprétation possible.

Donc, je voterai le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche et je pense qu'il votera, en toute cohérence, aussi également, le vœu que je présente.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI, pour 2 minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Madame Danièle PREMEL, Madame la Conseillère de Paris, Madame Danielle SIMONNET, je vous confirme évidemment notre attachement à une offre publique de places d'hébergement à destination des personnes âgées parisiennes. A cet effet, nous allons d'ailleurs inaugurer au mois de mai prochain l'E.H.P.A.D. "Anselme Payen" dans le 15e arrondissement, qui a été entièrement rénové, et deux nouveaux E.H.P.A.D. ouvriront dans le courant de l'année, l'E.H.P.A.D. "Huguette Valsecchi" dans le 15e et l'E.H.P.A.D. "Alice Prin" dans le 14e arrondissement, ce qui représentera un total de 213 places nouvelles dans des établissements entièrement pensés pour garantir le bien-être des personnes âgées dépendantes.

Parallèlement, le C.A.S.-V.P. est en train d'engager la rénovation globale de l'E.H.P.A.D. "Belleville" dans le 19e arrondissement, qui est un établissement très vétuste qui accueille actuellement 99 personnes et pour lequel les démarches de rénovation sont en cours.

En ce qui concerne l'E.H.P.A.D. situé à Sarcelles, "Le Cèdre Bleu", qui a une capacité de 285 places, nous sommes face à une situation préoccupante, je ne vous le cache pas, de sous-occupation chronique de 62 % de sa capacité, alors que le taux d'occupation des autres E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. est en moyenne de 97 %. Cette situation s'explique en grande partie par la distance géographique avec Paris, par la vétusté de l'établissement et son manque de places pour personnes totalement dépendantes, mais aussi par la concurrence de nombreux E.H.P.A.D. du Val-d'Oise qui est très bien pourvu en établissements de ce type.

Cela a des conséquences en chaîne.

Cela a des conséquences directes sur le tarif à la journée qui augmente mécaniquement chaque année, à cause de la sous-occupation, et ne fait que renforcer cette dernière. Ces questions ont été évoquées avec les syndicats qui ont rencontré à plusieurs reprises la directrice du C.A.S.-V.P., Florence POUYOL, et mon directeur de cabinet, qui ne leur ont pas caché la situation.

Le C.A.S.-V.P. est en train de finaliser différentes études qui lui ont été demandées, différentes hypothèses en vue de prendre une décision sur le devenir de cet établissement, notamment l'évaluation des travaux indispensables au standard actuel de nos E.H.P.A.D. qui, en tout état de cause, s'avèreront très lourds dans un contexte budgétaire contraint. Une décision sera prise dans un délai proche sur le fondement de ces expertises.

En tout état de cause, je veillerai à ce qu'un dialogue de qualité et de sincérité soit poursuivi avec les agents et leurs représentants, que je rencontrerai en fin de semaine pour évoquer ce sujet qui les mobilise aujourd'hui.

Sur les vœux présentés, donc je donnerai un avis favorable au vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche, sous réserve des amendements proposés qui permettent notamment de préciser les considérants de votre vœu.

En ce qui concerne le vœu de Mme SIMONNET, comme je viens de l'évoquer, nous sommes en train de travailler sur plusieurs scenarii et donc je ne peux pas m'engager sur l'un d'entre eux aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu ; à défaut de quoi, j'émettrai un avis défavorable.

Toutefois, je vous rassure sur votre préoccupation : l'emploi public n'est pas menacé parce que les agents de l'établissement resteront, quel que soit le scénario retenu, des agents du C.A.S.-V.P. dans les fonctions qu'ils occupent.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie de demandes d'explication de vote.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

En fait, nous réalisons que c'est une préoccupation majeure, la menace qui pèse sur cet E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu" mais le groupe Ecologiste de Paris estime qu'à ce stade, nous souhaitons laisser se dérouler la négociation qui est en cours et nous attendrons les résultats des études menées qui sont en cours par le C.A.S.-V.P., tout en affirmant que nous suivrons les négociations et les résultats. Nous suivons les engagements et nous affirmons notre attachement, comme cela a été dit dans les différents vœux, à la qualité du service de la Ville de répondre aux besoins des aînés parisiens.

Nous suivons la question avec beaucoup de vigilance et nous dirons notre position ultérieurement aux études menées. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Pour le groupe UMP, explication de vote de Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Nous aussi, nous souhaitons que l'offre publique d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes soit développée, et la perspective de la fermeture d'un E.H.P.A.D. est toujours inquiétante. Même s'il n'est pas situé "intra-muros", "Le Cèdre Bleu" fait partie des établissements parisiens. Alors, je suis consciente effectivement qu'il n'est pas le plus attractif, "a fortiori" du fait de sa vétusté, mais nous rejoignons le groupe Communiste dans sa demande d'expertise de toutes les hypothèses sur l'avenir de cet établissement, et plus largement de l'ensemble des établissements pour personnes âgées gérés par le C.A.S.-V.P.

C'est pourquoi nous voterons le vœu Communiste et Front de Gauche, mais en revanche, nous nous abstiendrons sur le vœu de Mme SIMONNET, qui demande de prendre une décision avant même d'avoir analysé la situation dans son ensemble.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Donc je vais soumettre au vote le vœu n° 37 du groupe Communiste - Front de Gauche, amendé par l'Exécutif avec les propositions de Dominique VERSINI, qui, je pense, sont acceptées. Donc c'est ce vœu amendé avec un avis favorable qui est soumis au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 134).

Je demande à Danielle SIMONNET si elle retire son vœu, compte tenu des explications apportées par Dominique VERSINI.

Mme Danielle SIMONNET. - Je le maintiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DASES 55 G - Subvention (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Les Amis du Bus des Femmes" (20e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 55 G : subvention et avenant à convention avec l'association "Les Amis du Bus des Femmes".

Je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, le débat de ce matin… Pardon, excusez-moi. Je profite de ce projet de délibération permettant aux "Amis du Bus des Femmes" de continuer leur action, plus que nécessaire à Paris, pour féliciter et soutenir ce travail associatif de longue haleine, puisqu'il a commencé dans le

cadre de la lutte contre le Sida il y a maintenant 25 ans, sous l'impulsion et avec toute l'énergie de Lydia BRAGGIOTTI, elle-même ancienne prostituée et première directrice du "Bus", grâce à laquelle, pour la première fois en France, les prostituées ont pu renouer avec l'institution, donc la possibilité toute simple de se faire soigner sans jugement et sans condition de sortie. Le travail effectué par cette association est en effet primordial, parce qu'il consiste à agir pour, mais surtout avec les personnes prostituées.

L'enjeu de l'accès aux droits pour ce public spécifique et particulièrement stigmatisé, donc particulièrement loin de ses droits sociaux et judiciaires, comme le souligne l'O.M.S., est effectivement au centre de l'action des "Amis du Bus des Femmes", tout comme l'accompagnement social spécialisé et l'aide à la réinsertion professionnelle de celles et de ceux qui le souhaitent, mais sans aucun caractère obligatoire.

En France, ce type de projet communautaire, et ce n'est pas un gros mot, n'a pu voir le jour qu'avec la lutte contre le Sida, et ce fut une grande avancée pour les populations souvent discriminées et laissées pour compte comme les prostituées et les usagers de drogues, les jeunes L.G.B.T., mais également plus largement pour les mouvements autogérés de sans-papiers qui ont pu voir le jour pour la première fois dans les années 90.

Pour faciliter cette démarche, l'association a recours à des tournées en camping-car pour aller directement à la rencontre des personnes prostituées. Preuve du succès des équipes mobiles, il y a eu 12.511 passages en 2014, avec 774 nouvelles personnes rencontrées au cours des 251 permanences assurées. Il y a également le local de l'association "l'Abribus", qui est un accueil de jour assurant des permanences sociales. Cet espace permet de prolonger les actions amorcées au cours des tournées. De nombreux services y sont proposés, notamment des entretiens avec des personnels qualifiés comme une assistante sociale, des médecins et des juristes. Cela permet le retour au droit, des accès C.M.U., un soutien auprès des prostituées, auprès des instances policières et judiciaires pour les aider en cas de violence.

Lieu d'expertise et d'expérimentation féministe, "Les Amis du Bus des Femmes" permettent également aux prostituées de se former grâce à un programme européen pour apprendre à se défendre face à une situation où, dans la rue, elles sont souvent seules et en butte à des violences qui peuvent aller jusqu'au meurtre, comme cela a été le cas à Belleville l'hiver dernier, qui a vu le lynchage à mort d'une prostituée chinoise. Dans le cadre d'un projet européen de prévention des violences faites aux personnes prostituées, des formatrices en autodéfense ont ainsi été formées ces dernières années. Ce projet a permis un croisement intéressant entre l'expertise et les savoir-faire des femmes prostituées en termes de stratégie de défense et l'expertise de professionnels en autodéfense féminine.

Du côté de la santé, cette association a une action très importante en faveur de la prévention, notamment de l'affection par le V.I.H., des hépatites et des I.S.T. Pour y parvenir, il y a des distributions de préservatifs et de kits de seringues, mais surtout de l'éducation à la prévention, et encore une fois, du soutien sans jugement pour l'accès de chacun et de chacune aux droits, conditions "sine qua non" pour une prévention efficace. A l'heure où de jeunes femmes vers Barbès se retrouvent à avorter avec des pilules achetées à la sauvette qu'elles prennent sans surveillance médicale et parfois en nombre, au risque de leur vie, où d'autres se font lyncher dans d'autres quartiers, il est temps de pérenniser et de modéliser au mieux ce type d'actions communautaires pour que personne à Paris ne reste hors du droit commun.

Pour toutes ces raisons, les élus écologistes soutiennent depuis longtemps la démarche courageuse et efficace de cette association et son action primordiale avec les personnes prostituées. Nous voterons donc, bien sûr, pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Ne vous inquiétez pas, pour moins de cinq minutes. Je voulais d'abord remercier Anne SOUYRIS pour son intervention, et souligner juste quelques points : le premier, c'est que la prise en compte des prostituées est essentielle dans nos politiques, pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'elles sont victimes d'actes de violence, vous l'avez souligné, qui vont jusqu'au meurtre, récemment, et qui sont une face obscure qu'on refuse trop souvent de voir. Et il faut saluer le travail des associations, aujourd'hui, "Les Amis du Bus des Femmes", mais aussi, je veux souligner le travail que fait l'association "Le Lotus bleu", avec les femmes prostituées d'origine chinoise particulièrement. Et ce travail associatif est difficile et il permet d'apporter, vous l'avez souligné, quelques réponses.

Deuxièmement, parce que sur un certain nombre de politiques - et je pense, on en a déjà parlé dans cet hémicycle, à la politique de lutte contre le V.I.H. -, cette approche populationnelle est indispensable. Si l'on veut réduire et éliminer le V.I.H. de notre ville, il faut qu'on s'adresse, dans un travail de partenariat, dans un travail de

prise en compte de leur existence et de leurs problématiques, aux différentes populations concernées, dont les prostituées.

Et à l'heure où une nouvelle loi sur la prostitution, une loi bien triste, est en débat au Parlement, je vais juste vous citer en conclusion les propos qu'a écrit récemment dans un journal médical mon collègue le docteur VERCOUSTRE, qui est obstétricien au Havre. Il disait - tout cela pour dire quoi ? -, en parlant de cette loi, que la sexualité et sa manifestation la plus contestable, la prostitution, resteront toujours une inquiétude dans notre occident chrétien, qu'elles ont leur part d'ombre et de lumière, et que chaque époque les considère à sa manière. Mais n'est-ce pas la dignité d'une société que d'assumer cette inquiétude, plutôt que de la pourchasser et de ne lui laisser que des espaces obscurs ?

Aujourd'hui, le carcan du dispositif de sexualité a enfermé la prostitution dans un bien triste projet de loi, et si l'on veut comprendre les leçons de Michel FOUCAULT à ce sujet, il nous faut admettre que la prostitution existera toujours et qu'elle prend le visage que notre société veut lui donner.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Après ces paroles, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 55 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2015, DASES 55 G).

2015 DASES 343 G - Reconduction pour 2015 de la convention de gestion avec l'A.S.P. concernant la participation départementale aux contrats uniques d'insertion et aux emplois d'avenir pour les bénéficiaires du R.S.A.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier projet de délibération de ce matin, le projet DASES 343 G : reconduction pour 2015 de la convention de gestion avec l'A.S.P. concernant la participation départementale aux contrats uniques d'insertion et aux emplois d'avenir pour les bénéficiaires du R.S.A.

Merci à Danièle PREMEL si elle peut être synthétique.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire.

Chers collègues, si l'objet de ce projet de délibération relève d'une convention de gestion, les finalités visées sont bien du champ de l'insertion et de la lutte contre le chômage des jeunes et des personnes les plus fragilisées. Nous savons que pour ces publics, l'accès à l'emploi direct est trop difficile et que sans les conditions d'un rapprochement du demandeur d'emploi inscrit dans une démarche d'accompagnement et d'un employeur, cela ne pourrait se faire. Donc une aide va permettre de renforcer le rôle d'accueil, de tutorat et la rencontre entre les deux.

Sans entrer dans les détails des dispositifs et des cadres d'éligibilité de chacun, ce qui fonde notre soutien à la participation du Département aux contrats uniques d'insertion et aux emplois d'avenir, c'est qu'ils reposent sur un certain nombre de principes favorables à la construction d'un parcours vers un emploi durable : accompagnement personnalisé de la personne par un référent, désignation d'un tuteur d'entreprise qui accompagne un nombre limité de salariés, l'immersion en entreprise qui permet l'acquisition des savoir-faire professionnels, l'acquisition de compétences et de qualifications pour le bénéficiaire, la rédaction d'un document qui permet d'attester de l'expérience professionnelle acquise.

Encore faut-il que ces principes soient réellement appliqués et, en cela, le Département doit se doter de moyens pour suivre et contrôler non seulement la gestion des aides mobilisées mais la réalisation concrète des engagements de tous les acteurs de cette convention, y compris les entreprises, par des outils d'évaluation, au regard de ces finalités qui sont, en dernier ressort, l'accès à l'emploi durable, le recul de l'exclusion sociale et professionnelle, des personnes et des populations les plus en difficulté.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Danièle PREMEL, je vous réponds sur ce projet de délibération que je co-rapporte, d'un point de vue technique, avec Pauline VÉRON pour des dispositifs qui sont gérés par elle dans le cadre de sa délégation.

Vous savez que la politique déployée par le Département en matière d'insertion des publics en difficulté est ambitieuse et innovante. Nous avons eu l'occasion d'y revenir régulièrement. Ce projet de délibération en est un nouvel exemple puisqu'il vient matérialiser l'engagement du Département à développer l'accès aux contrats uniques d'insertion et aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique aux bénéficiaires du R.S.A.-socle relevant de sa compétence. Il s'engage en particulier à cofinancer des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle qui comprennent notamment les contrats uniques d'insertion, dont les contrats d'accompagnement dans l'emploi et les contrats "Initiative Emploi", les emplois d'avenir et, depuis la réforme du secteur de l'insertion par l'activité économique de 2014, les contrats à durée déterminée d'insertion.

En lui-même, ce projet de délibération est technique puisqu'il s'agit de prévoir les circuits financiers par lesquels le Département apportera son concours financier à l'organisme payeur pour le compte du Département, l'agence de service et de paiement, à hauteur d'une participation mensuelle égale à 88 % du montant forfaitaire du R.S.A.-socle pour une personne seule sans enfant.

D'un point de vue technique, une convention prévoit les modalités de versement de la participation financière du Département aux employeurs pour les contrats uniques d'insertion, ainsi que pour les emplois d'avenir depuis 2010. Il s'agit de la reconduire en fait.

Pour mémoire, en 2015, le budget prévisionnel du Département de Paris pour ces aides est de 7 millions d'euros, dont 4.720.000 euros estimés pour les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir, et 2.280.000 euros estimés pour les ateliers et chantiers d'insertion.

Nous pouvons nous féliciter collectivement de cet effort important.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Dominique VERSINI, d'avoir répondu en notre nom.

Maintenant je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 343 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DASES 343 G).

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous rappelle que nous reprendrons la séance avec un hommage aux 148 étudiants kenyans de l'Université de Garissa et un débat organisé sur cette question.

Nous reprenons à 14 heures 45.

Merci d'avoir tenu jusque-là et à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au massacre de l'université de Garissa.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, trois mois après avoir été frappés en plein cœur par des attaques terroristes, les Parisiens sont solidaires des Etats et des populations qui ont à souffrir du fanatisme et de la barbarie.

Il est donc naturel que notre Assemblée manifeste un soutien, par-delà les frontières, aux victimes d'un terrorisme qui ne connaît pas les frontières.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui en rendant hommage aux 148 étudiants kenyans, chrétiens pour la plupart, assassinés lors de l'attaque de l'Université de Garissa.

En présence d'une délégation kényane, que je salue, nous réaffirmons d'une seule voix notre détermination à ne jamais céder face au terrorisme. Cela implique de défendre toujours et partout cette humanité que les fanatiques exècrent et qui se construit dans l'éducation et le dialogue entre les cultures.

Paris honore donc aujourd'hui la mémoire de femmes et d'hommes assassinés, à la fois à cause de leur religion et à cause de leur fréquentation de l'université, haut lieu de connaissance, de dialogue et d'émancipation.

Nous ne les oublierons pas et nous n'oublierons pas l'ensemble de la société kenyane, menacée quotidiennement par le terrorisme.

Mes chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci à vous.

Je propose de donner à présent la parole à M. POZZO di BORGO qui avait déposé un vœu proposant cet hommage rendu à l'instant.

Donc, Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, d'abord, merci de nous donner la parole lors de ce moment d'hommage.

Madame la Maire, mes chers collègues, à nos amis Kenyans qui sont ici présents. Il y a eu le 11 septembre 2001, il y a eu Londres, il y a eu Boston, il y a eu les Philippines, il y a eu Madrid. Le 7 janvier, nous avons connu un drame à Paris. Le 14 février, cela a été au Danemark, le 18 mars à Tunis.

Le terrorisme frappe partout !

Il faut ajouter à cela le drame que connaissent les gens qui sont engagés dans leur foi, les musulmans dans le Proche-Orient, les Yazidis, les chrétiens d'Orient, et maintenant nos amis du Kenya. Il y a eu le 2 avril, à l'Université de Garissa, vous l'avez dit, Madame la Maire, 148 victimes - 142 étudiants, 3 policiers et 3 militaires - et plus de 104 blessés.

Considérant le manque de réaction de la communauté internationale dans les jours suivant le massacre…

Madame le Maire, c'est quand même un moment solennel : je souhaiterais quand même que tous les collaborateurs et tous les élus...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux élus d'être à l'heure. Nous sommes en train de parler d'un sujet très important.

M. Yves POZZO di BORGO. - La Gauche et la Droite, je suis désolé, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Des deux côtés.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est quand même un moment important, je suis désolé !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie, reprenez, Monsieur POZZO di BORGO ! Vous avez raison.

M. Yves POZZO di BORGO. - Excusez-moi, mes amis, mais c'est un peu de la vulgarité de votre part !

Merci.

Considérant le manque de réaction de la communauté internationale dans les jours suivant le massacre ;

Considérant que ce massacre s'inscrit dans une série de drames obscurantistes de la part des terroristes ciblant régulièrement les institutions culturelles, archéologiques, éducatives et scolaires ;

Considérant que la culture et l'éducation doivent être parties prenantes de la lutte contre le terrorisme, au-delà des seuls moyens conventionnels utilisés par les Etats et la communauté internationale pour s'y opposer ;

Considérant le souhait formulé par la Maire de Paris à l'issue de son déplacement à Tunis le 21 mars dernier, suite à l'attentat du musée du Bardo, de vouloir créer des jumelages entre institutions parisiennes et tunisiennes, notamment via les écoles de la Capitale ;

Considérant que ces jeunes étudiants étaient l'avenir du Kenya et de l'Afrique ;

Le groupe UDI-MODEM souhaite :

- que la Ville de Paris exprime et renouvelle son plein et entier soutien au peuple kenyan suite à cet effroyable attentat ; ce que vous avez fait, Madame la Maire, et je vous en remercie ;

- que la Ville de Paris puisse proposer aux institutions d'enseignement supérieur du Kenya la mise en place d'une collaboration accrue et de différentes initiatives de jumelage avec les établissements d'enseignement supérieur parisiens dont elle a la charge.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur POZZO di BORGO.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, pour l'UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, le massacre du campus de Garissa, jeudi 2 avril, qui a coûté la vie à 148 personnes dont 142 étudiants, a été revendiqué par les shebab somaliens.

Près de deux ans après l'attaque sanglante du centre commercial Westgate de Nairobi qui avait fait 67 morts, le groupe terroriste islamiste a revendiqué l'acte le plus meurtrier dans le pays depuis l'attentat de l'ambassade américaine par Al-Qaïda en 1998.

Je veux bien sûr dire que nous soutenons pleinement ce vœu, y compris avec les amendements qui ont été déposés par l'Exécutif. La coopération entre nos établissements d'enseignement nous semble particulièrement utile et nécessaire.

Cela dit, en marge de ce vœu, je souhaiterais aussi porter devant ce Conseil de Paris une autre idée, car notre Conseil doit aussi être, pour nous élus et Parisiens qui suivent nos débats, un lieu d'échanges et d'idées.

Depuis 1998, plus de 700 Kenyans sont morts dans des attaques terroristes. Hier encore, un étudiant est décédé et près de 150 personnes ont été blessées dans un mouvement de panique à la suite d'un accident dans une université.

Bien sûr, la panique n'est pas sans lien avec ce qui est arrivé avant.

J'aimerais que Paris entende les propositions récentes du Gouverneur de Nairobi, Evans KIDERO, qui est, je crois, ici présent et que nous saluons, en tout cas, avec l'ensemble de la délégation, propositions qui nous semblent majeures.

Le Gouverneur, prenant exemple sur Israël, souhaite placer au centre de toutes ses propositions le fait de faire de tous les citoyens, et particulièrement les jeunes, des acteurs du maintien et de la garantie de la sécurité dans le pays.

Nous avons toujours pensé qu'une implication des citoyens pour leur pays était nécessaire pour assurer une sorte de vigilance permanente et quotidienne, dans un contexte de menace terroriste constante.

Ensuite, et toujours selon le Gouverneur, il semblerait qu'il faille qu'une plus grande partie de la population soit mieux formée en cas d'attaque terroriste, puisque ces attaques peuvent avoir lieu partout et n'importe quand, et probablement cette menace est appelée à durer.

Dans ces deux aspects de formation de la population, vous nous trouverez à vos côtés, Madame la Maire, pour aider le peuple kenyan : cette guerre, ce combat du peuple kenyan nous concerne et nous voulons le partager.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Je donne la parole à mon adjoint, Patrick KLUGMAN, pour répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je crois qu'il était important que notre conseil prenne de son temps dans son moment le plus solennel pour rendre hommage à ceux qui sont tombés sur le campus de Garissa.

Ensuite, je voudrais remercier le groupe UDI qui a eu l'initiative de nous soumettre ce vœu auquel, je pense, nous pouvons et nous pourrons tous nous associer. Ce drame est une attaque contre nos valeurs communes, celles que nous partageons avec toutes les villes du monde avec lesquelles nous échangeons. Ce drame frappe la démocratie, la République, la liberté d'opinion, de culte et d'enseignement.

En s'attaquant à une université, les shebabs se sont attaqués à ce qu'il y a de plus cher à un peuple : ses enfants et sa soif d'émancipation par une éducation libre et développée. Vous voyez, chers collègues, nous venons de répondre à votre premier souhait, celui d'exprimer notre soutien au peuple kenyan.

Mais nous devons aller plus loin. Avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, nous souhaitons soutenir le système d'éducation supérieur au Kenya. Nous avons d'ailleurs déjà prévu une réunion associant les étudiants kenyans à Paris, en lien avec l'ambassade, et je tiens évidemment, avant de donner mon avis sur le vœu, à saluer la présence parmi nous de Madame l'Ambassadrice Salma AHMED et de la délégation des gouverneurs kenyans qui représentent les villes de Nairobi, Mombasa, Nakuru et Ouassingish.

Alors, je crois que le moment est celui de la communion, de l'union et de l'hommage. Le vœu de l'UDI, évidemment, nous devons et nous pouvons nous y associer. Je ne proposerai qu'un très, très léger amendement pour qu'il soit pleinement efficace : c'est simplement, dans le dernier considérant, de préciser que la Ville de Paris, en lien avec les étudiants kenyans à Paris et les services de l'éducation de l'Ambassade du Kenya en France et de l'Ambassade de France au Kenya, étudie la mise en place de coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur de nos deux pays.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce vœu ainsi amendé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Monsieur POZZO DI BORGO, je pense que cet…

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui, au nom du groupe UDI-MODEM, j'accepte bien sûr cet amendement et je remercie l'adjoint et l'ensemble de la Mairie d'accepter ce vœu qui, je l'espère, sera voté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci d'avoir porté ce vœu, merci pour cette réponse. Je crois que dans les relations que nous établissons entre villes, et avec notamment la ville de Nairobi, il y a aussi un lien fort avec nous, avec nos collectivités.

Nairobi abrite l'Agence ONU-Habitat, qui est dirigée par l'ancien maire de Barcelone, Joan CLOS, et ONU-Habitat fait un travail très important, justement sur tous les processus d'urbanisation et joue un rôle clé dans les relations entre nos villes, au sein notamment de cette grande organisation qu'est C.G.L.U., Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Les liens avec Nairobi, les liens avec le Kenya sont forts et je ne peux que souscrire à la proposition qui a été faite de les amplifier. Hier, nous avons eu l'occasion aussi, avec Madame l'Ambassadrice, de nous retrouver pour célébrer cette grande fête sportive qu'est notamment le marathon et nous avons vu à quel point les sportifs kenyans ont encore une fois remporté une grande partie des prix de cette belle épreuve.

Je veux vous dire que nous avons des liens d'amitié très fort, que le moment de recueillement que nous venons d'avoir en mémoire des victimes qui sont tombées dans cet attentat terroriste est un moment de recueillement, mais qu'il y a tout ce travail que nous allons poursuivre ensemble, notamment avec le réseau d'éducation et le réseau universitaire.

Je vous remercie pour la part que vous avez prise, les uns et les autres, dans cette proposition.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 du groupe UDI-MODEM avec la proposition d'amendement faite par Patrick KLUGMAN.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 142).

Mes chers collègues, ce vœu est adopté et je vous remercie de l'avoir porté devant notre Conseil. Merci beaucoup, merci beaucoup à vous.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la 5e Commission de notre Conseil et, conformément au règlement intérieur, je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, Présidente de la 5e Commission.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Après plusieurs Conseils avec une actualité logement, habitat et urbanisme assez dense, il y a peu de projets de délibération très saillants en matière de logement présentés à ce Conseil.

Pour la délégation de M. MISSIKA, ce sont principalement des projets de délibération relatifs au développement économique qui seront présentés avec 9 subventions destinées à des pôles de compétitivité, des associations et incubateurs.

Je tiens cependant à souligner le projet de délibération DU 10, qui sera co-rapporté par M. MISSIKA et Pénélope KOMITÈS en 3e Commission relatif au protocole entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. pour de nouvelles formes de gestion de l'emprise de la Petite Ceinture. Si ce projet de délibération est voté, nous le verrons à la fin de notre Conseil, puisqu'il sera le dernier à être discuté. Il apportera une amélioration sensible du bien-être des Parisiens et en particulier ceux habitant les arrondissements populaires.

Je terminerai simplement en vous informant que l'avis de notre Commission commence à prendre forme. En effet, comme cela avait été demandé, nous avons échangé lors de notre dernière séance sur le bilan des mutations ou échanges de logements dans le parc social et avons ainsi en quelque sorte préfiguré le débat que nous aurons au prochain Conseil sur la charte des mutations.

Le deuxième sujet que nous avons abordé a concerné le bilan des arriérés de loyers au sein des quatre bailleurs sociaux au sein de la Ville de Paris. Je me félicite vraiment que nous commencions à avoir ce genre d'échange au sein de notre Commission.

Je vous propose maintenant de passer au débat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

2015 DLH 50 - Construction de 30 logements P.L.S., 155-219, boulevard Macdonald (19e) - Octroi de la garantie de la Ville (7.992.051 euros) demandée par la Fondation de Madame Jules Lebaudy.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer au débat avec un premier projet de délibération : projet DLH 50 avec un vœu n° 38 a. Il s'agit de la construction de 30 logements P.L.S., boulevard Macdonald dans le 19e arrondissement, de l'octroi de la garantie de la Ville demandé par la Fondation de Madame Jules Lebaudy.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues, il s'agit d'un vœu de l'Exécutif qui est effectivement rattaché au projet de délibération DLH 50.

Vous le savez mieux que moi, Madame la Maire, l'opération de reconversion des entrepôts Macdonald a permis la construction neuve de plus de 1.100 logements et il s'agit en l'occurrence, avec ce projet de délibération, de nous permettre, par l'autorisation d'une garantie d'emprunt, 30 logements sociaux P.L.S. dans le cadre des entrepôts Macdonald.

Il s'agit, par ce vœu, de proposer que ces 30 logements sociaux soient dédiés à des policiers. Nous y sommes revenus à de très nombreuses reprises avec Colombe BROSSEL dans cette Assemblée. Nous avons besoin de dédier des logements afin de fidéliser des policiers dans la Capitale.

Il s'agit ainsi de concrétiser cet engagement que nous avons pris ensemble et qui a d'ailleurs été soutenu par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, et donc, à travers ce vœu, de proposer 30 logements P.L.S. pour les policiers aux entrepôts Macdonald.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 a de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 50).

2015 DLH 73 - Restructuration d'un FTM en résidence sociale 31-33, rue de la Duée (20e) - Modification des prêts garantis par la Ville (2.148.279 euros) demandée par "ADOMA" pour 88 logements P.L.A.-I.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 73. Il s'agit de la restructuration d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale dans le 20e arrondissement, une modification des prêts garantis par la Ville demandée par "ADOMA" pour 88 logements en P.L.A.-I.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Madame la Maire.

Chers collègues, il nous est proposé d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts contractés par "ADOMA" pour le financement de la réhabilitation du foyer de travailleurs migrants situé au 31-33, rue de la Duée dans le 20e arrondissement en résidence sociale.

Je profite donc de ce projet de délibération pour rappeler que le devenir des foyers de travailleurs migrants est un sujet sur lequel nous avons souhaité alerter le Conseil de Paris au mois de février lors du débat sur le P.L.H. Notre groupe avait alors déposé deux amendements, qui ont été adoptés, demandant la conservation, si possible, des cuisines collectives ainsi que le maintien des salles polyvalentes dans les nouvelles résidences sociales.

Je tiens également à rappeler que la Ville de Paris compte 49 foyers de travailleurs migrants. Le plan de réhabilitation de ces foyers a été lancé en 2005. Depuis, plusieurs ont été réhabilités ou sont en cours de réhabilitation.

Concernant le foyer situé rue de la Duée, les travaux sont en cours depuis plusieurs mois. Les résidents sont actuellement hébergés temporairement dans le 12e arrondissement. Les délégués du foyer ont participé activement aux négociations avec le gestionnaire et souhaitent continuer à participer au processus de réhabilitation.

Dans cette démarche participative à laquelle notre majorité municipale tient tant, il est important que leur dernière requête soit acceptée par le gestionnaire "ADOMA", à savoir obtenir l'autorisation de visiter le chantier dès que l'avancée des travaux le permettra et tel que cela a pu se faire dans d'autres résidences, comme la résidence Fontaine-au-Roi située dans le 11e arrondissement, ou Fort-de-Vaux dans le 17e arrondissement. Cette visite permettra de maintenir le dialogue et la concertation sur la mise en œuvre des travaux, tel qu'ils avaient été présentés dans les plans.

Nous serons, par ailleurs, attentifs à ce que le gestionnaire respecte l'accord obtenu concernant l'emplacement de la cuisine commune au rez-de-chaussée. En effet, les nombreuses réhabilitations qui ont eu lieu dans Paris ont démontré deux difficultés importantes.

La première difficulté concerne la concertation des résidents. Afin de remédier à cette situation et ainsi parfaire le déroulement des prochaines réhabilitations, nous avions évoqué la possibilité de mise en place de comités de pilotage au sein des mairies d'arrondissement concernées. Nous pensons sincèrement que ces comités de pilotage apporteraient une réelle amélioration sur la gestion des réhabilitations. Nous espérons donc qu'ils seront rapidement mis en place.

La deuxième difficulté concerne la qualité des travaux réalisés. De nombreuses malfaçons ont été constatées dans les nouvelles résidences au moment de leur ouverture. Il faut tout de même rappeler que certains résidents voient leur indemnité d'occupation multipliée par deux. A ce prix-là, ils sont en droit de s'attendre…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a vraiment un brouhaha. C'est extrêmement pénible de ne pas entendre une oratrice qui est obligée de pousser sa voix pour que l'on puisse entendre ce qu'elle dit. Si vous avez des choses à dire ou à faire, faites-les à l'extérieur de l'hémicycle, mais laissez le débat se dérouler dans des conditions plus sereines.

Vous pouvez poursuivre.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je reprends. Il faut tout de même rappeler que certains résidents voient leur indemnité d'occupation multipliée par deux. A ce prix, ils sont en droit de s'attendre à des prestations de meilleure qualité. De plus, nous savons que l'économie effectuée aux dépens des matériaux engendrera des surcoûts pour la Ville et de consommation d'énergie pour les résidents.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc ce projet de délibération et restera très vigilant quant au problème précédemment évoqué. Nous souhaitons le voir rapidement réglé dans le cadre de notre collaboration avec les adjoints concernés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame KONÉ.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Fatoumata KONÉ.

Le projet de délibération DLH 73 porte sur la restructuration du foyer de travailleurs migrants situé 31-33, rue de la Duée dans le 20e arrondissement. Ce foyer géré par la société "ADOMA" comporte aujourd'hui 137 lits. Il s'agit, par ce projet de délibération, de prévoir le financement d'une résidence sociale digne de ce nom de 88 logements autonomes en P.L.A.-I. Un premier financement avait été voté en Conseil de Paris en 2012. Cependant, suite à un appel d'offres infructueux et à la découverte d'amiante sur le site, il est aujourd'hui nécessaire de revoir le financement de l'opération.

Le vote de ce projet de délibération concernant le foyer de la Duée, ainsi que l'intervention de Mme Fatoumata KONÉ, me donnent à nouveau l'occasion de souligner la volonté de l'Exécutif de mener à bien le plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, lancé en 2005, qui vise à rénover et à humaniser ces structures qui en avaient bien besoin.

Je tiens à souligner qu'entre 2005 et 2014, le Conseil de Paris a déjà voté la réhabilitation de 26 foyers. 11 foyers ont été livrés. 7 sont en travaux. 8 le seront dès que le relogement des résidents aura été assuré. Parallèlement, 23 résidences sociales contribuant au relogement des résidents ont été créées. Elles permettent de conserver les capacités d'accueil à Paris. C'est un point qui nous est particulièrement cher.

Le plan de réhabilitation, comme vous le voyez, est bien engagé. Nous sommes attentifs à ce qu'il se poursuive dans de bonnes conditions et en concertation étroite, comme vous l'avez souligné, chère Fatoumata KONÉ, avec les résidents et avec leurs représentants. D'ailleurs, nous avons reçu tout récemment, avec le cabinet de Colombe BROSSEL, la semaine dernière, les gestionnaires des structures, à la fois "ADOMA", "COALLIA" et "LE RICHEMONT", en leur disant à quel point nous souhaitons que ces réhabilitations puissent se faire en tenant compte de l'avis, de l'opinion, des exigences portés par les résidents, afin que ces réhabilitations puissent être à même de les satisfaire.

Vous avez souligné un certain nombre de travaux qui n'ont pas été faits de manière convenable. Nous leur avons redit à quel point nous sommes attachés à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Nous veillerons à ce que ce ne soit pas le cas.

Vous avez souligné la question des équipements collectifs, des cuisines collectives, des salles polyvalentes. Nous sommes, bien sûr, attachés à ce que ce mode de vie collective puisse, dans des conditions de sécurité qui doivent être garanties, continuer à exister parce que c'est une exigence portée par les résidents. Bref, je pense qu'il y a, sur cette question, une convergence de vue entre ce que vous avez dit et ce que nous proposons.

Croyez bien que nous sommes déterminés à avancer dans le bon sens sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Ian BROSSAT.

Je crois qu'il y a aussi une grande satisfaction de toutes les personnes qui sont ensuite relogées dans ces bonnes conditions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 73).

2015 DLH 79 - Réaménagement d'une partie de la dette de la R.I.V.P. Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la R.I.V.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 79 et l'amendement technique n° 39 a. Il s'agit du réaménagement d'une partie de la dette de la R.I.V.P., garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la R.I.V.P.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un amendement de l'Exécutif à la suite d'une erreur matérielle. Les deux annexes prévues par le projet de délibération DLH 79 n'ont pu être transmises. Il s'agit ici d'un ajout des deux annexes prévues par le projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 39 a de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 79 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DLH 79).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au comité inter-bailleurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 39 est relatif à un comité inter-bailleurs.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe UMP.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues. Ce vœu a pour but la mise en application d'un vœu qui a été voté à l'unanimité le 9 juillet 2014. Il consiste à vous demander d'informer le Conseil des conclusions et des préconisations du comité inter-bailleurs à la suite de l'étude de faisabilité de dispositifs de vidéo-protection prévue par un vœu voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil de Paris du 9 juillet 2014, de permettre aux élus de l'opposition d'avoir un compte rendu des travaux du comité inter-bailleurs - puisqu'en séance du Conseil du 18e arrondissement, nous avons appris qu'il y avait un compte rendu, mais nous ne l'avons pas - et de permettre que l'opposition soit représentée au sein de ce comité inter-bailleurs pour une meilleure transparence.

Je voulais ajouter qu'au-delà des déclarations de principe, il serait bien que l'on réponde concrètement à une vraie demande de la part de nos concitoyens qui vivent dans les logements sociaux et qui sont, pour la plupart du temps, les citoyens les plus fragiles et qui méritent comme les autres d'avoir de la sécurité à l'intérieur de leur résidence.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole est à M. BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, cher Christian HONORÉ, ce vœu de l'UMP porte sur la mise en œuvre de caméras de vidéo-protection dans les résidences de logements sociaux. Je note d'ailleurs qu'il s'agit du quatrième vœu déposé par ces élus depuis le début de la mandature sur ce sujet, après ceux déposés lors des Conseils de Paris de juillet, de septembre et de mars dernier.

Comme je vous l'ai d'ores et déjà dit, pour nous, le droit à la sécurité et à la tranquillité publique est un droit absolument essentiel, et je sais que c'est une préoccupation qui est partagée par Colombe BROSSEL.

Les habitants de nos quartiers, les habitants des quartiers populaires doivent bénéficier des mêmes garanties que ceux des arrondissements et des quartiers plus aisés de la Capitale. Puisqu'il s'agit d'un sujet très sérieux, la Ville de Paris n'entend pas se contenter du seul recours à la vidéo-protection, comme vous semblez l'y inviter. Il faut réfléchir à la sécurité des habitants de manière plus globale.

A chaque fois que nous aurons besoin de vidéo-protection dans des immeubles de logements sociaux, nous y auront recours. C'est d'ailleurs très largement le cas dans les parkings. Nous avons véritablement tenu compte de la nécessité de sécuriser les parkings en les dotant de caméras de vidéo-protection. Il y a également des halls d'immeuble dans notre parc social qui sont dotés de caméras de vidéo-protection.

Bref, vous l'aurez compris, pour nous, il ne s'agit ni d'un tabou ni d'une obsession. Il s'agit d'une gestion du sujet pragmatique, qui part des besoins des habitants et qui entend y répondre de manière très concrète.

Dans le même temps, je le dis aussi parce que j'y tiens, les caméras de vidéo-protection ne doivent en aucune manière être un prétexte pour diminuer la présence humaine dans les immeubles de logements sociaux. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire très clairement en comité interbailleurs aux quatre bailleurs sociaux de la Ville de Paris : nous voulons des gardiens dans les immeubles, nous souhaitons un bon taux d'encadrement de nos immeubles avec des gardiens qui soient présents, qui soient efficaces, qui soient capables de répondre aux doléances des habitants. Nous y tenons fermement et nous y sommes très attachés.

Pour toutes ces raisons, Monsieur HONORÉ, je ne suis pas favorable à ce vœu. J'y émets un avis défavorable, d'ailleurs pour une raison toute simple, c'est que d'une certaine manière, mais vous l'aurez compris, nous répondons d'ores et déjà aux exigences que vous portez, ce qui rend par conséquent ce vœu inutile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le voeu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au conventionnement de logements.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la politique de conventionnement de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux n^{os} 40, 41 et 41 bis sont relatifs au conventionnement de logements.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe UMP.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement c'est un sujet que nous avions abordé lors d'un dernier Conseil puisque la méthode avait été un peu différente. D'habitude, les questionnaires étaient envoyés avant les projets de délibération, mais au moins il y avait projet de délibération. Cette fois-ci, le questionnaire a été envoyé aux habitants, sans même avoir de projets de délibération, ce qui provoque ce vœu, puisque ce sont 2.424 logements, ni plus ni moins, qui dans le 17e arrondissement ont fait l'objet d'un courrier à tous les locataires pour cette enquête facultative de ressources.

Le principe est toujours le même, quand on a des logements intermédiaires, il faut en faire des logements sociaux P.L.A.-I., PLUS et P.L.S. pour ne pas construire et tout simplement pour arriver à les rentrer dans les normes de la loi P.L.U.

Parce que votre adjoint, Madame la Maire, vous savez, il a une spécificité : le coco est aussi coucou ! Il aime bien faire son nid dans le logement des autres. C'est exactement cela. Donc aujourd'hui c'est plus de 2.500 logements…

Vous êtes consternés, mais nous le sommes autant parce que, dans tout un quartier, vous avez 2.500 locataires aujourd'hui qui ne savent pas exactement quelles sont les règles du jeu et qui ne savent pas pourquoi on leur demande une enquête de ressources. On dit que l'enquête de ressources sert à déterminer si vous allez bénéficier d'un P.L.A.-.I., d'un PLUS ou d'un P.L.S., mais on vous dit déjà que 70 % des logements seront des P.L.A.-.I. et des PLUS. Et si l'enquête de ressources révèle qu'il y a plus de 60 % ou 65 % des gens qui dépendent de P.L.S., comment fait-on ? Est-ce un tirage au sort ? Il n'y a aucune assurance aujourd'hui pour les locataires pour que l'on puisse les garder et les assurer aux mêmes conditions que le conventionnement qu'ils ont eu à l'origine.

En plus, quand M. BROSSAT nous a dit pendant plusieurs Conseils de Paris qu'il n'y avait pas de surloyer et qu'il dit dans la presse hier, dans une interview à "Metro News", qu'il appliquera des surloyers, on est dans un flou total.

Il est hors de question aujourd'hui de continuer dans cette politique de reconventionnement tant que nous n'avons pas d'éléments techniques de concertation avec les mairies d'arrondissement qui sont mises devant le fait accompli, les associations de locataires qui n'ont aujourd'hui aucune information. Et vous faites cela sur 2.500 logements dans un arrondissement avec…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur BERTHAULT !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je vais conclure, mais cela vous dérange toujours effectivement quand on dit la vérité. Mais je vais conclure.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, c'est 2 minutes. Merci.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Parce que finalement c'est plus de 4.000 logements que vous allez faire. Alors vous n'allez pas faire un seul logement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. BOURNAZEL pour le groupe UMP.

Mais vous allez avoir la parole, Monsieur BOURNAZEL !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Mais la parole aujourd'hui, c'est celle de M. BROSSAT que l'on aimerait avoir, parce qu'on a vraiment l'impression que justement il n'a pas de parole !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BERTHAULT, vous avez 2 minutes et il faut respecter vos 2 minutes.

M. BOURNAZEL a 2 minutes et je sais qu'il va respecter ses 2 minutes.

Il faudrait vous entendre entre vous, on vient de me dire que c'est M. BOURNAZEL. On est même venu faire la modification.

C'est pareil, Monsieur DUBUS, c'est 2 minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2001, vous utilisez à outrance la technique du reconventionnement. A outrance ! Des milliers de logements, qui étaient des logements libres ou réservés aux classes moyennes, ont été reconventionnés pour être transformés en logements sociaux. Or, vous le savez bien, par cette technique, vous ne créez aucun logement nouveau. Cela coûte des milliards d'euros à l'Etat, des milliards d'euros à la Ville de Paris, des milliards d'euros à la Région. Tout ceci pour la création d'aucun logement neuf.

Alors, Jean-Didier BERTHAULT a parlé du 17e. Par ce vœu que nous déposons, tous les élus UMP de la 5e Commission, nous réclamons trois choses et j'espère que nous allons les obtenir.

Premièrement, que vous fassiez un bilan global depuis 2001 de cette technique de reconventionnement : bilan financier, bilan en termes de logements créés ou transformés.

Deuxièmement qu'un état actualisé par arrondissement soit donné à chaque maire d'arrondissement. Aujourd'hui ils ne l'ont pas.

Troisièmement que, dans cette communication, vous précisiez toutes les conséquences de ces opérations de conventionnement et de reconventionnement pour les locataires en place, qui souvent doivent quitter Paris car ils ne peuvent pas se loger dans le logement privé et ne peuvent plus accéder aux logements de la Ville.

Je rappellerai simplement la phrase de M. BROSSAT, dans la mandature précédente, qui disait à propos des reconventionnements ou des conventionnements, je le cite : "Les conventionnements en logement social ne doivent pas être comptabilisés dans la livraison des logements sociaux de la mandature". Et il fait aujourd'hui l'inverse à outrance ! Alors un peu de transparence, un peu d'explication et cela ira beaucoup mieux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais m'attacher à répondre sur le fond, loin des outrances et de la vulgarité des deux interventions que je viens d'entendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est toujours mieux comme cela.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vais d'ailleurs essayer de redonner un peu de rationalité à ce débat. Je me demande…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois qu'ils n'ont pas envie d'apprendre et d'avoir les informations que vous allez donner.

Monsieur BOURNAZEL. Ce n'est pas M. BOURNAZEL, c'est qui ? Vous savez le débat mérite quand même une certaine tenue. Je sais que c'est pour certains un très gros effort, mais je vous demande de faire cet effort.

Ian BROSSAT pour répondre.

Ian BROSSAT et rien que Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je sais qu'un certain nombre d'entre vous ont un peu de mal avec le débat démocratique, je vais simplement essayer de vous répondre tranquillement. Effectivement je conçois que lorsqu'on a commencé à l'extrême droite, on a un peu de mal avec le débat démocratique. Moi, je vais répondre très tranquillement. Simplement si l'on peut parler dans cette Assemblée…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ian BROSSAT.

J'avoue que je ne comprends pas très bien pourquoi vous questionnez un adjoint et que vous ne le laissez pas parler. C'est très étrange comme procédé. Laissez parler M. Ian BROSSAT et écoutez sa réponse sur le fond, comme il l'a dit.

Ian.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Vous savez, j'ai tout mon temps. Je ne sais pas vous mais si vous voulez continuer à brailler, moi j'ai toute mon après-midi.

Je voudrais commencer par vous dire pourquoi nous souhaitons conventionner 3.000 à 4.000 logements tous les ans dans le cadre de cette mandature.

Pour une raison toute simple, c'est qu'aucun Parisien, aucun Parisien ne peut comprendre qu'on ait autant de logements, en l'occurrence environ 30.000 logements dépendant des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, des quatre bailleurs sociaux de la Ville de Paris, dans lesquels nous ne connaissons même pas les revenus des ménages. J'estime que la moindre des choses, quand on est responsable d'un bailleur social, c'est d'être capable d'avoir la transparence sur les revenus de ménages qui habitent dans des logements qui ont été financés sur fonds publics. C'est la moindre des choses !

Or, la réalité, c'est que tant que ces logements sont des logements en loyer libre, c'est-à-dire, des logements non conventionnés, nous n'avons absolument aucune possibilité de réaliser des enquêtes sociales. Je le dis comme je le pense. Ce n'est pas normal. C'est une question de transparence. Et quand j'entends votre agacement, quand j'entends votre énervement, je me demande qui vous protégez et en quoi cela vous dérange que nous ayons la possibilité de connaître les revenus des ménages qui vivent dans ces logements en loyer libre. Et donc oui, parce que nous avons cette exigence de transparence, parce que nous avons cette exigence de contrôle de l'occupation du parc dans la période de pénurie de logements que nous connaissons. Oui, nous souhaitons conventionner particulièrement ces logements situés dans le Centre et dans l'Ouest de Paris.

Concernant les locataires et les conséquences très concrètes pour les locataires, je voudrais commencer par couper court à un certain nombre d'inquiétudes. Le conventionnement garantit, dans une très, très large majorité des cas, le maintien des loyers. Il permet, dans une part significative, une baisse des loyers pour ceux qui sont en-dessous des plafonds de ressources. Depuis 2001 - je vais vous donner quelques chiffres -, grâce au conventionnement, 1.850 ménages ont bénéficié d'une diminution des loyers sur le parc de "Paris Habitat", soient 39 % des logements conventionnés par ce bailleur suite à une acquisition-conventionnement. S'agissant des conventionnements effectués en 2013 et en 2014 par la S.I.E.M.P., 18 % des locataires concernés ont vu leur loyer baisser, et la totalité des autres ont vu leurs loyers maintenus.

Enfin, les remontées de l'enquête "ressources" sur les conventionnements réalisés par "Paris Habitat" dans le 16e arrondissement au mois de décembre dernier indiquent que seuls 6,5 % des ménages sont concernés par un surloyer, à comparer aux 27,5 % des locataires qui vont bénéficier d'un loyer P.L.A.-I. et donc, dont les loyers, parce qu'ils sont en-dessous des plafonds de ressources, vont diminuer. Et donc, c'est un gain de pouvoir d'achat pour ces ménages.

Et sur cette opération dans le 16e arrondissement, seuls 33 ménages - mais après tout, il fallait aussi être capable de les repérer - ont des revenus se situant à 200 % au-dessus des plafonds de ressources. Et je l'assume : quand on gagne 12.000, 15.000, 20.000 euros par mois, on n'a pas vocation à rester dans des logements qui dépendent du parc social de la Ville. Si cela vous dérange, eh bien, cela vous dérange, mais moi, je l'assume. Et pour être très franc, je crois que les Parisiens soutiennent très largement cette politique et comprennent très bien que quand on gagne 15.000 ou 20.000 euros par mois, on peut se loger dans le parc privé et on peut laisser son logement à des gens qui en ont besoin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

J'assume pleinement de faire une politique du logement en direction des classes moyennes, en direction des catégories sociales, des classes moyennes, des catégories sociales qui sont légitimes à habiter dans le logement social, dans le parc social de la Ville. Je l'assume, mais totalement ! Et je soutiens l'action excellente de mon adjoint au logement.

Je vais à présent mettre aux voix le vœu n° 40. Il y a je crois une explication de vote de Mme Valérie NAHMIAS pour l'UDI.

Allez-y, Madame, vous avez la parole.

Mme Valérie NAHMIAS. - Pour le groupe UDI-MODEM.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a fixé des objectifs très ambitieux, voire trop ambitieux en matière de production de logements sociaux : 30 % d'ici 2030. Faute de pouvoir les construire, elle conventionne des logements dans le parc des bailleurs sociaux et privés. Certes, conventionner des logements, c'est-à-dire passer de logements existants de catégorie intermédiaire à catégorie sociale, voire très sociale, permet de gonfler les chiffres, comme nous venons de le dire, de production de logement social, mais cela n'est pas sans conséquences.

D'une part, cela n'augmente pas la taille du parc de logements parisien. Il faut construire de nouveaux logements plutôt que de conventionner des logements existants. D'autre part, cela fait peser sur le locataire une pression intolérable, un sentiment de précarité, à savoir que le logement peut être éventuellement retiré. Mais surtout, c'est contraire aux promesses écrites par Bertrand DELANOË, votre prédécesseur, de maintenir les locataires dans les logements tels qu'ils sont.

Il me semble indispensable que les projets de conventionnement soient discutés en Conseil d'arrondissement avant d'être décidés de façon unilatérale, et que des garanties soient apportées aux locataires.

Au groupe UDI-MODEM…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole pour l'explication de vote.

Mme Valérie NAHMIAS. - Il nous reste cinq secondes : nous soutenons ce vœu UMP que nous avons voté en Conseil d'arrondissement.

Dommage que le 17e arrondissement soit un des arrondissements les plus touchés, arrondissement d'opposition, par des conventionnements qui déclassifient ces immeubles.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le voeu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 136).

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la protection des immeubles sociaux du 16e par le G.P.I.S.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux vœux n^{os} 42 et 42 bis relatifs à la protection des immeubles sociaux du 16e arrondissement par le G.P.I.S.

Je donne la parole à M. Pierre-Henri AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Pierre AURIACOMBE, mais ce n'est pas grave, Madame la Maire.

Oui, j'espère que ce vœu sera plus consensuel dans le sens où nous avons une réelle difficulté dans le 16e arrondissement, une réelle difficulté de sécurité, et que des solutions existent. Sur deux îlots au niveau de Gros-Boulainvilliers, à côté de la Maison de la radio et sur le 183, boulevard Murat, nous avons vu se développer, depuis quelques années, ce qui était de la petite délinquance ou de la délinquance, et maintenant même de la pègre : preuve en est la multiplication des opérations de police menées sur ces deux îlots, la multiplication des plaintes et des pétitions signées des locataires.

Nous avons une réelle difficulté. "Paris Habitat" a essayé des solutions avec le déploiement de maîtres-chiens, de vigiles. Pour l'instant, ces solutions s'avèrent nettement insuffisantes. Et parallèlement, le Groupe parisien inter-bailleurs de surveillance, le G.P.I.S., a pour vocation la surveillance de ce type de biens qui sont la propriété de "Paris Habitat". Nous vous demandons donc d'intégrer le 16e arrondissement aux interventions du G.P.I.S., et spécifiquement ces deux îlots : Gros-Boulainvilliers et 183, boulevard Murat.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, cher Pierre AURIACOMBE, le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, le G.P.I.S., regroupe 12 bailleurs sociaux parisiens désormais. Vous l'avez dit : il a pour mission d'assurer la surveillance de leur patrimoine immobilier le plus sensible. Par nature donc, ce service a vocation à couvrir une partie seulement du territoire parisien des bailleurs, et particulièrement les immeubles situés en secteur "politique de la ville". Et comme vous le savez, le 16e arrondissement ne dispose pas, pour l'instant du moins, d'un quartier "politique de la ville", pas plus qu'il ne dispose pour l'instant non plus, mais je suis convaincu que cela va changer, d'un parc de logements sociaux particulièrement étendu.

Actuellement, 500 sites situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e et 19e arrondissements sont surveillés, soient environ 75.000 logements. Plus de 44.000 rondes ont été effectuées en 2014 dans les sites ciblés par les bailleurs en fonction des troubles recensés. Chaque bailleur contribue financièrement au G.P.I.S. en fonction du nombre d'appartements surveillés par le parc. Vous le comprenez : toute augmentation du périmètre surveillé impose soit que le bailleur en question augmente sa contribution, soit qu'il renonce à un nombre équivalent d'appartements pris en charge par ailleurs.

De son côté, la Ville finance, depuis la création du G.P.I.S. en 2004, une partie du dispositif, soit une subvention de près de 5 millions d'euros en 2014. Cette subvention ne peut, conformément au Code de sécurité intérieure, être utilisée que pour la surveillance des immeubles particulièrement exposés à des risques de délinquance. La demande du 16e arrondissement d'une inclusion dans le périmètre du G.P.I.S., d'une partie de ces logements sociaux, devrait donc s'inscrire dans ce cadre.

Pour répondre aux interrogations de la mairie du 16e arrondissement, je vous propose donc de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif, et ce vœu de l'Exécutif, de manière très concrète et très pragmatique, prévoit une étude en lien avec le commissariat du 16e arrondissement sur la situation des immeubles formant l'îlot Boulainvilliers et l'immeuble du 183, boulevard Murat, et sur la base de cette étude, nous conclurons ou pas de l'utilité d'étendre le périmètre du G.P.I.S. à ces îlots.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je vais donc demander si le vœu n° 42 du groupe UMP est maintenu. Monsieur le Maire du 16e arrondissement, est-il maintenu ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Cette réponse est tout à fait inégalitaire. On ne voit pas pourquoi une partie de Paris serait mieux protégée qu'une autre. Cela reste à discuter. Car ma fois, le 18e arrondissement a besoin de sécurité. Je ne suis pas sûr que la rue Lepic soit plus dangereuse que la rue de Boulainvilliers.

Dans ces conditions, nous retirons notre vœu en espérant que l'étude vienne en temps utile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Le vœu n° 42 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 137).

2015 DDEEES 30 G - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association "Cap Digital Paris Région".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 30 G. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'association "Cap Digital Paris Région".

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je vous remercie.

Chers collègues, je voterai contre ce projet de délibération. D'abord, je suis en désaccord avec le principe même de pôle de compétitivité. L'enjeu social et écologique de l'aménagement du territoire n'est pas de spécialiser des zones et de concentrer les moyens et l'activité économique au cœur de la Métropole, dans une logique de concurrence entre les territoires, mais au contraire de relocaliser de l'activité là où il en manque et en fonction de la satisfaction des besoins sociaux et des impératifs écologiques.

Avec ces pôles de compétitivité, vous poursuivez une course folle libérale au mépris du développement des territoires plus excentrés de Paris. Vous aurez d'ailleurs à en répondre, de cette logique-là, lors des élections régionales, car l'enjeu n'est pas que Paris, ville riche, concentre toutes les créations d'entreprises innovantes au mépris par exemple du 93 et du 77, et que ces territoires soient relégués au statut de territoires dortoirs, avec les conséquences que l'on connaît en termes d'allongement des distances domicile-travail.

Cela signifie-t-il que l'argent public ne doit pas permettre d'encourager l'innovation, la recherche et le développement ? Bien sûr que non, mais pas sans des critères et des objectifs affichés.

L'innovation pour l'innovation, je vous le dis et le redis, dans le numérique comme ailleurs, cela ne veut rien dire. Toute innovation n'est pas bonne à prendre. J'estime qu'aucune aide de l'Etat et des collectivités ne doit être accordée aux entreprises privées sans des critères sociaux, écologiques et démocratiques bien établis en amont et contrôlés continûment.

Les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire devraient d'ailleurs être privilégiées. Voilà la forme démocratique innovante à encourager, celle d'un collectif de travail où tous les salariés sont impliqués dans les choix stratégiques. Aussi, pas un centime d'euro ne devrait être accordé sans que ne soit instauré un contrôle citoyen exigeant de l'argent public alloué.

J'attends toujours que nous soit transmis un rapport sur les impacts en termes d'emploi, d'innovation de "Cap Digital Paris Région". Quand je parle de rapport, j'entends par là un rapport réalisé par une structure indépendante pour une réelle transparence et objectivité des effets obtenus par tous les moyens publics investis.

En juillet dernier, M. MISSIKA nous avait promis que la DDEEES allait nous transmettre l'ensemble des documents à notre disposition. Où sont-ils ?

Concernant la conditionnalité, M. MISSIKA avait expliqué que comme les pôles de compétitivité étaient des structures associatives regroupant des centaines de membres, la conditionnalité était impossible. Et pourquoi donc ? L'Etat et les collectivités ne seraient-ils pas maîtres de l'argent qu'ils affectent ?

Concernant la transparence encore, nous ne sommes pas d'accord. Selon vous, la recherche commerciale privée nécessite une confidentialité. Très bien, si ces structures entendent rester confidentielles, alors qu'elles s'assument ! L'argent public doit servir l'intérêt général et non les intérêts particuliers qui entendent conserver leur opacité. En quoi cela relève-t-il de l'intérêt général, par exemple, de financer l'innovation dans le domaine de la publicité comme y fait référence ce projet de délibération ? Tant que les aides aux entreprises, y compris dans le domaine de l'innovation, ne seront pas fléchées en fonction des besoins sociaux et écologiques prédéfinis et que les aides ne feront l'objet de contrôles indépendants, je voterai contre ces projets de délibération.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, le groupe Communiste est réservé sur le financement des pôles de compétitivité de façon générale. Les pôles de compétitivité restent dans une logique de concurrence des territoires et des thématiques de recherche. C'est au final beaucoup d'argent public mobilisé pour compenser l'insuffisance de fonds privés pour développer la Recherche et Développement pourtant nécessaire au bon fonctionnement des entreprises. C'est un soutien public pour compenser le coût de la finance sur notre économie.

Pourtant, les deux pôles dont nous parlons - parce qu'effectivement, je vais intervenir sur les deux projets de délibération d'un coup - participent en partie d'une logique intéressante : projets collaboratifs, éducation et formation numérique, développement du logiciel libre qui remet en question la propriété privée de la connaissance, développement de nouveaux modèles économiques, etc. Nous y sommes sensibles.

Mais à l'heure où la dotation financière des collectivités territoriales fond comme neige au soleil du fait de l'austérité, à l'heure où cette austérité est la conséquence d'une crise de système dont les entreprises privées sont largement responsables du fait de l'insuffisance de leurs investissements notamment, à l'heure où nous sommes amenés à limiter un certain nombre de budgets sociaux et à supprimer plusieurs programmes d'aide sociale, il nous paraît difficile d'approuver ces subventions facultatives, des subventions qui restent stables alors que plusieurs budgets non facultatifs de la Ville sont amenés à baisser.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ces projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas intervenir sur le fond de ce projet de délibération et des suivants sur les pôles de compétitivité : mon collègue David BELLIARD fera l'explication de vote générale de notre abstention.

Je parlerai ici d'une partie du financement de cette subvention, celle concernant "Futur en Seine". Il existe deux festivals franciliens du numérique importants : "Futur en Seine", dont nous allons voter ici une subvention de 90.000 euros pour la cinquième édition, et il existe aussi un autre festival, "Pas sage en Seine", qui en est à sa septième édition.

Nous y trouvons logiquement des intervenants communs, comme Laurent CHEMLA, qui intervient dans le premier festival sur "Big brother ou big data ?" et dans le second sur un autre sujet qui concerne aussi le numérique : "Le libre appliqué au vivant. Des semences libres à la biologie synthétique".

Mais de manière générale, les points de vue sont très différents entre les deux festivals.

Le premier est assez "mainstream", logique propriétaire, privatisation de biens communs numériques avec l'argent public ; le second est plus dans la logique de l'open source, de l'open data et de la défense des libertés numériques.

Il faut de tout pour faire un monde, mais si la Région Ile-de-France participe au financement des deux festivals, il semblerait que la Ville de Paris ne finance que le festival "Futur en Seine".

Au-delà de cette question de financement, je voudrais insister sur le biais que provoquent nos subventions car le second festival, plus ancien, regroupe aussi des entreprises qui créent de l'emploi, font de la richesse, fait aussi intervenir des personnes très pointues dans leur domaine, mais ne bénéficie pas du même soutien financier que les grandes entreprises qui bénéficient d'un effet d'aubaine, notamment dans les pôles de compétitivité, comme "Cap Digital".

Il est important que l'autorité publique soit consciente qu'elle peut biaiser les conditions de marché par son action en évinçant des acteurs économiques moins puissants, surtout dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Notre position n'est pas d'exclure par principe le soutien aux pôles de compétitivité mais d'avoir une approche équilibrée avec des critères transparents et équitables.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie l'oratrice et les deux orateurs de leur intervention au sujet de ces subventions à deux pôles de compétitivité qui sont extrêmement importants pour la dynamique économique de Paris et de sa région, que sont "Cap Digital" et "Systematic".

D'abord, je voudrais dire à Danielle SIMONNET que contrairement à ce qu'elle a dit, les pôles de compétitivité ne favorisent pas la ville centre par rapport à la région. Ce sont des pôles de compétitivité régionaux. D'ailleurs, ils s'intitulent tous "Paris Région". Ils sont soutenus par l'Etat, la Région Ile-de-France et les différents départements, y compris les départements de la petite couronne. Ils jouent un rôle important dans le soutien au développement économique des autres départements que le développement de Paris. Je pense notamment aux incubateurs que l'on peut trouver en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne. Il ne s'agit donc pas de favoriser Paris et de concentrer les efforts d'investissement sur Paris ; il s'agit au contraire d'avoir une approche régionale et même interrégionale puisque l'un des pôles, "MOV'EO" dépasse la Région Ile-de-France et concerne d'autres régions. Ce sont des outils de coopération entre villes et départements.

Deuxième remarque, le financement public en R&D sert souvent de levier et sert souvent à anticiper et à accélérer le financement privé. Je veux dire par là que, si je prends, par exemple, la politique que nous avons menée dans le domaine de l'incubation à Paris, nous nous rendons compte que, aujourd'hui, les incubateurs sont créés par des opérateurs privés mais les premiers incubateurs ont été créés par la Ville de Paris, en coopération avec la Région Ile-de-France. C'est cet effet de levier, cette dynamique qui sont importants dans le rôle que joue le financement public.

Une étude, par exemple, de l'INSEE, publiée en octobre 2014, a confirmé que l'impact de l'appartenance à un pôle et à la participation de projets de R&D était très fort pour les entreprises privées et a confirmé également une chose importante que l'on sait et qui est importante : c'est que ce sont surtout les P.M.E. qui bénéficient des financements F.U.I. liés à la labellisation des pôles de compétitivité et qui sont des financements Etat, Régions et Départements.

Mon souci, je l'ai déjà dit et je le redis, a été d'obtenir une réelle transparence sur l'action de ces pôles, de fixer des critères précis pour la suite. C'est un travail qui est en cours avec la Région et l'Etat pour fixer une liste de cinq critères prioritaires qui seraient le nombre d'emplois créés, le nombre de brevets, le nombre de P.M.E. et de laboratoires de recherche dans le pôle, l'accompagnement des entreprises à l'international et le nombre de projets R&D financés, ces critères nous permettant de porter un jugement objectif sur la performance des pôles de compétitivité.

Je voudrais ajouter également que nous avons demandé cette année un effort particulier à ces structures, puisque nous avons diminué les subventions de 10 % pour l'ensemble des pôles de compétitivité.

J'en viens à la remarque de Jérôme GLEIZES dans son intervention sur "Cap Digital" et sur "Systematic".

Effectivement, les deux subventions, celle de "Cap Digital" et celle de "Systematic", servent à financer des événements : "Futur en Seine" pour "Cap Digital" et le "World Open Forum" autour du logiciel libre pour "Systematic".

En ce qui concerne "Cap Digital", je suis très surpris par votre remarque, Jérôme, parce que l'événement dont vous parlez, "Pas sage en Seine", est un événement partenaire de "Futur en Seine".

"Futur en Seine" a connu une très forte croissance. Comme beaucoup de ces festivals, il y a un festival off et "Pas sage en Seine" est un événement off de "Futur en Seine". Il est indirectement financé par la Ville de Paris puisqu'il est accueilli par le Numa et, bien évidemment, il y a une correspondance très forte entre "Futur en Seine" et "Pas sage en Seine".

Quant à l'opposition entre l'un qui serait le festival du logiciel propriétaire et l'autre le festival du logiciel libre, elle me paraît un tout petit peu, comment dire, caricaturale. Il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'open-sources dans "Futur en Seine".

Alors, s'ils font une demande de subvention, on l'examinera, mais il n'y en a pas eu et, de toute façon, l'effort que nous faisons pour la communication autour de "Futur en Seine" permet d'aider à la communication de "Pas sage en Seine".

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui sur ces subventions à "Cap Digital" et à "Systematic", qui jouent un rôle très, très important sur la dynamique dans le domaine du numérique de la Ville de Paris.

Merci à vous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 30 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 30 G).

2015 DDEEES 31 G - Subvention (105.000 euros) et convention avec l'association "Systematic Paris Région".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avions à peu près les mêmes orateurs inscrits sur le projet de délibération DDEEES 31 G, sur "Systematic".

Souhaitent-ils prendre la parole ?

David BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur les trois projets de délibération : DDEEES 30, 31 et 39.

Nous avons toujours été critiques sur les pôles de compétitivité, leur forme, leurs statuts et les grands principes qui les sous-tendent. Toutefois, ces outils existent et les situations sont très hétérogènes. Certains projets de ces pôles sont des leviers pour la transition écologique de l'économie ; d'autres sont neutres ; d'autres sont incompatibles avec la vision que nous en avons.

Au regard des sommes engagées, il est légitime de vouloir savoir quels peuvent être les bénéfices que la Ville de Paris et ses habitants en retirent, en termes d'emplois créés mais pas seulement. Si la puissance publique finance, elle doit pouvoir influencer les choix stratégiques d'innovation et, à tout le moins, être correctement informée des travaux réalisés, afin de pouvoir en évaluer l'intérêt pour la collectivité.

Pour ces trois cas précis, il est difficile de porter un jugement global car la Ville ne possède pas, ou pas encore, tout du moins, des critères efficients lui permettant d'évaluer les actions des pôles ainsi financés.

C'est, pour nous, un premier sujet d'inquiétude, au même titre que celle qui a été exprimée par les orateurs et oratrices avant moi.

Ensuite, les pôles de compétitivité ne constituent pas, pour nous écologistes, l'alpha et l'oméga d'une politique de développement efficace, capable d'assurer la transition écologique de notre économie, porteuse d'emplois non

délocalisables et soucieuse des ressources utilisées. Il existe d'autres outils, clairement sous-utilisés par notre collectivité à l'heure actuelle. A titre d'exemple, les pôles territoriaux de coopération économique constituent des initiatives originales fondées sur l'hybridation, car mêlant entreprises classiques et entreprises de l'ESS, collectivités, centres de formation, centres de recherche autour d'un même secteur d'activité.

Pour ces structures, les barrières territoriales et celles liées aux différences notamment statutaires des organisations tombent. La coopération est ainsi encouragée au profit de tous, loin de la seule logique de compétition.

Chacun des quatre P.T.C.E. présent dans notre ville a fait l'objet d'un financement de la Ville mais erratique, alors même que ces outils pourraient être des outils en matière de développement économique sur des secteurs innovants socialement et écologiquement.

C'est pourquoi, comme l'a évoqué déjà mon collègue Jérôme GLEIZES, nous nous abstiendrons sur les trois projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-Noël AQUA, vous voulez reprendre la parole ?

Très bien. Pour le DDEEES 39, pareil !

Jean-Louis MISSIKA, qui a déjà, pour partie, répondu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, j'ai déjà, pour partie, répondu. Je ferai une présentation, comme je m'y suis engagé devant la 5e Commission, sur les critères précis de mesure de l'efficacité des pôles de compétitivité.

Comme je l'ai dit lors de la précédente Commission, j'ai obtenu ces informations pour certains pôles mais pas pour tous et donc je préfèrerais pouvoir faire une présentation globale.

Je voudrais insister aussi sur le fait que, là, il s'agit des subventions aux pôles de compétitivité pour leur fonctionnement et leurs événementiels. Donc, leurs événementiels, nous pouvons quand même juger de leur efficacité. Je pense notamment à "Futur en Seine" et à "l'Open World Forum".

En ce qui concerne le financement des investissements, il se fait au cas par cas et il y a une information du Conseil de Paris et de la 5e Commission à chaque fois que nous cofinançons un investissement avec d'autres départements, avec la Région ou avec l'Etat.

Donc, il me semble clair que nous pouvons améliorer encore la qualité de l'information. C'est ce que nous allons faire, mais nous avons déjà une certaine visibilité et une certaine maîtrise de nos investissements. Nous tenons compte également de la diminution de nos ressources et il est clair que, aujourd'hui, le montant des investissements, personnellement j'en suis malheureux, mais nous tenons compte aussi de la situation financière de la Ville de Paris. Le montant des investissements dans les projets de recherche & développement, qui sont portés par les pôles de compétitivité, sont plutôt en diminution.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet de votre intervention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 31 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 31 G).

2015 DDEEES 39 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Advancity".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDEEES 39 G porte subvention et convention avec l'association "Advancity".

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour 5 minutes ; ensuite, à Alexandre VESPERINI.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

La convention proposée permettant l'attribution d'une subvention de 20.000 euros au cluster "Advancity", spécialisé sur les questions de mobilité et villes durables, et dirigé par Florence CASTEL, s'inscrit dans le respect du contrat de performance signé le 12 décembre 2013 entre "Advancity" et les pouvoirs publics : Etat, Région, Conseils généraux - Conseils départementaux maintenant - du 77, du 93, du 94, du 91 et la Ville de Paris, ainsi que l'agglomération du Val Maubuée.

Bien que signé sur la période 2013-2018, ce contrat n'est toujours pas respecté par les signataires. Ainsi, à ce stade, la Région, les Conseils départementaux du 77, du 94 et du 93, ainsi que la Ville de Paris respectent leur engagement, objet de la convention qui vous est soumise.

En revanche, il peut être souligné que la subvention, pourtant promise dans le contrat par l'Etat, subira une baisse importante de 28 % en 2015 par rapport à 2014. L'attribution de la subvention de la Ville de Paris est donc importante pour ce cluster, compte tenu du désengagement de l'Etat et de possibles restrictions de certaines collectivités.

Nous proposons que, pour 2016, la Ville de Paris, compte tenu de l'importance affichée des expérimentations de villes durables, augmente son soutien à "Advancity". Comparativement, le Conseil général du 93 accorde 50.000 euros et le Conseil départemental du Val-de-Marne accorde 30.000 euros.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alexandre VESPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai quatre réflexions à faire sur "Advancity".

Tout d'abord, la première, c'est que, on le sait maintenant depuis sa création, "Advancity" est devenu un pôle de compétitivité qui fait référence en Ile-de-France mais pas seulement, en France plus généralement, ne serait-ce que par le nombre de ses adhérents - je rappelle qu'il y en a 200 - et par le nombre de ses projets qui sont labellisés : 400, je crois, c'est cela ?

Je parle sous le contrôle de mon collègue Geoffroy BOULARD, dont une grande majorité n'est d'ailleurs pas toujours financée par des subsides publics. Il faut le souligner. En plus, il y a une équipe dynamique, resserrée, pas pléthorique, dirigée par une femme très dynamique depuis maintenant un an. Tout cela pour dire, première réflexion, que, naturellement, au sein du groupe UMP, nous voterons pour ce projet de délibération de soutien.

La deuxième réflexion que je voudrais faire, c'est qu'"Advancity", comme tous les autres pôles de compétitivité, a une double mission : une mission de détection des talents, des projets innovants, mais aussi une mission de promotion. Cette dimension de promotion, de mise en valeur, de lisibilité et de visibilité sera d'autant plus importante que nous accueillons à Paris la COP 21 au mois de novembre.

Au mois de novembre, nous aurons donc un pullulement de projets innovants, d'initiatives intéressantes diverses et variées. A cette occasion-là, il faudra faire le compte des initiatives qui non seulement sont innovantes, mais surtout sont très rentables et profitables, et qui seront désignées et sélectionnées par les marchés. Je crois que c'est au sein d'outil comme "Advancity" que l'on peut véritablement détecter, d'une part, mais surtout mettre en avant.

Je crois qu'au cœur de la convention que vous nous soumettez, il faudra que la Ville de Paris donne cette mission très importante, et particulièrement importante à l'occasion de la COP 21, à "Advancity", de valoriser ces projets. Il y en a beaucoup et beaucoup seront présentés à Paris ou au Bourget. A mon avis, ce sera important que nous puissions en sélectionner un certain nombre.

Troisième réflexion : les pôles de compétitivité. Je ne suis pas d'accord avec les écologistes qui viennent de s'exprimer. Au contraire, c'est une des grandes réussites de ces 10 à 15 dernières années concernant l'innovation et la compétitivité de la France. C'est suffisamment rare pour le souligner. Les pôles de compétitivité, cela marche. "Advancity" en est un exemple. Je crois aussi qu'il y a aussi deux choses à améliorer dans ces pôles.

La première, c'est la relation entre les T.P.E., les P.M.E. et les grands groupes. De grands groupes internationaux et français sont présents au sein d'"Advancity". Le langage qu'ils parlent n'est pas forcément le même que celui des T.P.E. qui se créent. Je crois aussi, d'ailleurs, que dans le domaine de l'innovation, notamment dans l'innovation de la ville durable, des produits innovants sont mis au point par des T.P.E. et, parfois, dérangent un

certain nombre de grands groupes qui sont de véritables rentiers dans leur propre secteur. Je ne reviens pas sur ce point, mais je crois qu'il est important de rappeler que, dans ces pôles de compétitivité-là, les T.P.E. et les P.M.E. ont plus de place à prendre, notamment dans le dialogue avec les grands groupes.

La deuxième chose, c'est l'intelligence économique. Je sais que c'est au cœur du pacte qui vient d'être conclu entre "Advancity" et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Les pôles sont une chance pour l'économie française, mais il faut savoir aussi qu'avec ces pôles-là, nous mettons le projecteur sur ce qui en France marche le mieux en termes de recherche, sur les meilleurs chercheurs, les meilleures entreprises, les meilleurs projets.

Pour nos compétiteurs les plus féroces, les plus attentifs, les plus "espionneurs", par exemple, ces pôles de compétitivité peuvent aussi être un moyen d'aller directement à la source et à l'information la plus stratégique. C'est important aussi que la puissance publique soit présente dans ces pôles et qu'elle rappelle à ces pôles qu'il y a un enjeu d'intelligence économique et de concurrence internationale.

Enfin, ma dernière réflexion porte sur l'ensemble des subventions que vous nous soumettez. Naturellement, au sein du groupe UMP, nous y sommes favorables et nous les accompagnons. Mon collègue Geoffroy BOULARD a rappelé que cette subvention était raisonnable, voire même limitée par rapport au soutien qui peut être apporté par les autres départements voisins. Je crois que l'ensemble des subventions qui a été présenté lors de la 5e Commission s'élevait, au total, à 765.000 euros. Je ne dis pas que c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Bien au contraire, la Ville de Paris doit s'engager. Mais il est important aussi que nous y voyons plus clair.

Monsieur le Maire, vous nous aviez indiqué que vous étiez tout à fait réceptif à nos demandes de transparence sur ces subventions-là. Nous aimerions qu'en séance, vous preniez l'engagement que dans les prochains mois au Conseil de Paris une communication soit consacrée au financement de l'innovation par la Ville de Paris, à ce qui marche et aussi, éventuellement, à ce qui marche un peu moins. Certaines subventions sont parfois trop importantes au regard, par exemple, de ce qui se passe pour "Advancity".

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup pour ces interventions qui nous permettent de donner un coup de projecteur à un pôle de compétitivité qui fait moins l'actualité que "Cap Digital" ou "Systematic", et qui est pourtant essentiel dans le développement économique et la transition écologique de Paris et de sa région, je veux dire le pôle de compétitivité "Advancity" qui est consacré à la ville durable.

D'abord, une remarque, Monsieur BOULARD. Vous citez les subventions des départements de la petite couronne. Il faudrait être exhaustif en la matière. Il faudrait rappeler que le département des Hauts-de-Seine donne zéro euro de subvention à "Advancity". Il faut croire que les Hauts-de-Seine sont beaucoup plus pauvres que le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis. Je précise que les Hauts-de-Seine, de ce point de vue, sont très égalitaires puisque leurs subventions à tous les pôles de compétitivité de la Région Ile-de-France est de zéro euro. Ils ne font donc pas de jaloux. Ils sont totalement absents de la politique de financement de l'innovation en Ile-de-France.

Bien sûr, je suis tout à fait d'accord avec vous, la ville durable est au cœur de notre programme de mandature. L'année 2015 est une année décisive puisque c'est l'année de la COP 21. En cette année symbolique, forte, soutenir la démarche d'"Advancity", qui se restructure et progresse notoirement depuis quelques années, est important. "Advancity" joue un rôle essentiel d'animation de l'écosystème autour de la thématique de la ville durable. Il regroupe des acteurs publics et privés, le monde de la recherche, le monde associatif, autour d'échanges de bonnes pratiques et de projets concrets et innovants en faveur de la ville décarbonée.

Il suffit d'ailleurs de voir la liste des membres d'"Advancity" pour comprendre l'importance de cette association : 170 P.M.E. adhérentes, 31 laboratoires de recherche adhérents, sur un total de 260 adhérents. On voit bien que c'est toute la communauté de la ville durable qui est animée par "Advancity". Il y a également le nombre de projets R&D financés en 2014 : 7 projets financés pour un total de 23 millions d'euros, dont 10 millions d'aides publiques. Là aussi, vous voyez bien l'effet de levier de l'aide publique. Il y a 13 millions d'euros de financements privés sur ces projets de recherche et développement. Beaucoup d'investissements sont liés à cette activité.

Comme vous l'avez dit, dans le plan futur d'"Advancity", l'accompagnement des entreprises à l'international est extrêmement important. Ils ont été présents à Pollutec Maroc, à Sao-Paulo, à China Europa, c'est-à-dire qu'ils accompagnent ces startups et ces P.M.E. dans leur développement à l'international. Là aussi, c'est extrêmement important pour l'avenir de ce secteur d'activité que d'avoir la possibilité de s'exprimer à l'international.

J'entends bien les remarques sur la modicité du financement. Je sais que vous êtes très favorables à l'augmentation des dépenses à chaque fois que l'on traite d'un sujet, tout en étant hostile à leur augmentation en général. Si "Advancity" avait porté un événement de dimension internationale du même type que ceux portés aujourd'hui par "Cap "Digital" ou par "Systematic", nous serions prêts à regarder la possibilité de financer cet événement international, comme nous l'avons fait pour les deux autres pôles de compétitivité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 39 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 39 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux nuisances causées par le chantier des Halles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 43 est relatif aux nuisances causées par le chantier des Halles.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en plein cœur de Paris, c'est l'un des chantiers les plus importants de France par son ampleur, sa complexité, sa durée et, naturellement, son coût. C'est un chantier dont le principe a été lancé dès 2001, dont la phase la plus active date de plus de cinq ans. Il s'achèvera, si tout va bien, en 2018.

Ce chantier a entraîné d'ores et déjà des nuisances considérables. Il faut dire que la logique de construction et de réalisation défie toutes les logiques habituelles. En réalité, on a commencé par le jardin. On a fait ensuite les superstructures et l'on s'attaque maintenant aux fondations, à la voirie souterraine et au pôle transports de la R.A.T.P. Tout cela ne simplifie pas la logistique et les nuisances entraînées par un chantier de cette ampleur.

J'ajoute - vous le savez tous - que c'est un chantier qui s'exécute en site occupé tous les jours, pour le pôle transports, et pour les riverains qui sont nombreux dans le périmètre depuis l'origine.

Les nuisances sont tout à fait hors normes. Et c'est vrai qu'elles ont été particulièrement difficiles pendant la phase de démolition, notamment des pavillons Willerval et des superstructures. Aujourd'hui le chantier R.A.T.P. est un chantier très dur pour les riverains qui sont notamment dans le secteur "Innocents, Ferronnerie, rue des Halles", ce sont des nuisances qui sont insupportables, avec des horaires de chantier qui ont tendance à déraper la nuit, le week-end.

C'est la raison pour laquelle l'association "ADRAQH", association du quartier, a recueilli, entre septembre et novembre, près de 600 signatures, ce qui est tout à fait considérable à l'échelle du 1er arrondissement. Le président de l'"ADRAQH" et une délégation ont demandé à être reçus par Mme la Maire de Paris, qui n'a pas répondu à cette demande. Et tous les commerçants qui ont demandé des réparations à la C.R.A. ont été déboutés.

Donc, le vœu est simple : nous demandons que l'on impose aux maîtrises d'ouvrages déléguées le respect des seuils réglementaires de bruit et que l'on prenne en compte les plaintes des riverains et des commerçants du quartier des Halles en rencontrant les associations qui les défendent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET, mais je vous rappelle que la présentation d'un vœu, c'est de 2 minutes.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre et je donnerai ensuite la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur LEGARET, vous connaissez ce dossier remarquablement, vous le suivez depuis longtemps. Vous savez à quel point il est complexe et vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre intervention. Je vous remercie pour ce vœu et pour votre préoccupation pour les riverains du chantier des Halles, préoccupations qui nous est commune.

Lors de la présentation de ce même vœu au Conseil du 1er arrondissement, le travail réalisé par la SemPariSeine, ainsi que sa communication dans le cadre de son chantier, a été unanimement salué par votre Assemblée. Le travail qui est fait est tout à fait remarquable.

Pardon ? Et par vos propres propos, absolument.

Les travaux visés par ce vœu, je dirais, concernent davantage la partie pôle transports, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage R.A.T.P. Ces chantiers sont assez compliqués avec plusieurs maîtrises d'ouvrage. Et votre vœu pointe du doigt des nuisances qui ont été engendrées par son chantier place Marguerite de Navarre, et plus particulièrement par le manque de communication. Le chantier, c'est difficile d'en contrôler les nuisances, mais par contre communiquer clairement et de façon transparente avec les habitants, c'est tout à fait possible.

Vous avez évoqué le fait que la Maire n'avait pas souhaité recevoir les associations qui se plaignent de ces nuisances. Je voudrais vous signaler quand même que l'essentiel est que ces doléances soient entendues et ce, au titre de nos délégations respectives : Jacques BAUDRIER, Christophe NAJDOVSKI, moi-même, nous sommes particulièrement impliqués au travers des différentes actions qui répondent aux requêtes que vous formulez dans votre vœu.

Je souhaite rappeler qu'un comité de suivi des travaux des Halles a été mis en place afin d'informer les riverains, les habitants et les commerçants. Il se déroule tous les mois en présence à la fois de représentants des maîtres d'ouvrage, R.A.T.P. et SemPariSeine, de la mairie du 1er arrondissement, des associations de riverains, des commerçants et de l'Exécutif. Cette instance est donc l'occasion de communiquer sur le chantier et de faire remonter des réclamations, ce qui permet de les résoudre dans des délais rapides.

Concernant les plaintes des riverains auxquelles vous faites référence dans votre vœu, il s'agit des travaux réalisés par la R.A.T.P., place Marguerite de Navarre. Ces travaux se déroulaient conformément à la charte chantier, avec certaines adaptations même plus contraignantes lors des travaux les plus bruyants, par exemple la pause déjeuner prolongée qui a été instaurée pour ne pas gêner l'activité des restaurants.

De plus, durant les réunions de suivi de cette opération…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Maire !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais conclure.

Jacques BAUDRIER et moi-même avons eu plusieurs fois contact avec les riverains, notamment les commerçants. Les associations qui en ont formulé la demande ont aussi été reçues. Et le président de l'"ADRAQH", que vous citez dans votre vœu, est reçu ce mardi par Jacques BAUDRIER ; ce rendez-vous a été monté suite à une demande d'audience auprès de la Maire qui a souhaité nous confier cette mission qui entre dans le cadre de notre délégation.

Je pense que vos souhaits sont satisfaits et je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que les réponses, comme les présentations des vœux non rattachés, sont de 2 minutes.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, le chantier des Halles fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de la Préfecture de police, et en particulier en ce qui concerne les nuisances.

Comme vous le savez, à Paris, les horaires de chantiers sont fixés par arrêté préfectoral du 29 octobre 2001. Les travaux bruyants et gênants pour le voisinage sont interdits avant 7 heures et après 22 heures, du lundi au vendredi, et avant 8 heures et après 20 heures le samedi, le dimanche et les jours fériés. Toutefois, quand la nécessité de poursuivre des travaux au-delà de ces horaires est avérée, des dérogations peuvent être accordées par le Préfet de police.

S'agissant du chantier des Halles, une charte de chantier a bien été signée le 6 février 2011 par les trois maîtres d'ouvrage : la Ville de Paris, la R.A.T.P. et la SemPariSeine.

Concernant les nuisances sonores et vibratoires liées aux travaux subis par les riverains sous maîtrise d'ouvrage R.A.T.P., place Marguerite de Navarre, une plainte a été déposée le 6 novembre 2014 auprès du commissariat du 1er arrondissement. Les désagréments dénoncés dans la plainte provenaient d'une gaine d'ascenseur qui atteignait la zone de travaux R.A.T.P. Depuis des bâches d'étanchéité ont été mises en place pour atténuer l'acoustique et la vibration et la R.A.T.P. a désigné une personne chargée du suivi des interventions bruyantes sur ce chantier. Cette personne est chargée de veiller à l'information des riverains du quartier et des représentants des associations de riverains.

Lors du démarrage du chantier, des capteurs de bruit ont été installés depuis sur les bâtiments, afin de mesurer l'intensité de l'activité et de prévenir les éventuelles sources de nuisances sonores.

Concernant les travaux nocturnes exécutés en souterrain, il a été vérifié que ceux-ci respectaient bien les prescriptions de la charte signée par les trois maîtres d'ouvrage. Enfin, une autorisation de travaux de nuit a été accordée à la SemPariSeine, qui a été prolongée jusqu'au 31 mars 2015.

En conclusion, les services de la Préfecture de police demeurent attentifs aux doléances exprimées par les riverains et mèneront avec diligence l'instruction de toutes plaintes concernant ce chantier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur LEGARET, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi, lorsque la réponse de l'adjoint est positive et va tout à fait dans le même sens, on demande de retirer notre vœu. Il serait encore mieux de confirmer par un vœu adopté par une très large majorité le fait que nous avons bien les mêmes attentes, les mêmes objectifs.

Donc, c'est le cœur plein d'espoir que je maintiens ce vœu, bien sûr.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il est donc aux voix avec un avis défavorable ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'avenir de la Samaritaine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 44 est relatif à l'avenir de la Samaritaine.

La parole est à nouveau à Jean-François LEGARET, pour 2 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'espère vraiment avoir plus de succès, puisque je voudrais rappeler qu'au Conseil du 1er arrondissement, les élus UMP, UDI et socialistes ont déposé ensemble ce vœu qui a été adopté à l'unanimité.

Il s'agit de dire que ce chantier de la Samaritaine, on aimerait bien qu'il démarre. Cela fait dix ans que la Samaritaine est fermée et que cette vaste épave échouée en plein cœur de Paris a entraîné une lente agonie de tout l'ensemble du tissu commercial environnant, et tout cela est extrêmement préoccupant.

Donc, nous avons été plusieurs élus à recevoir des délégations de l'association des commerçants riverains qui connaissent effectivement de très graves difficultés dans leur activité commerciale.

Je voudrais aussi rappeler que le retard de ce chantier de la Samaritaine, c'est 3.000 emplois directs et indirects qui sont en jeu, 96 logements sociaux, une crèche, un hôtel de 72 chambres qui pourraient créer près de 520 emplois, un pôle d'activité tertiaire de bureaux qui pourrait créer près de 900 emplois. Et ce chantier à lui seul, le jour où il démarrera, devrait générer 1.800 emplois pendant trois ans.

Vous voyez donc que c'est un projet qui dépasse très largement l'échelle du 1er arrondissement et même du Centre de Paris. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes mis d'accord sur les termes de ce vœu.

Alors, j'attends peut-être que M. MISSIKA me réponde parce qu'il a fait une contre-proposition sur le troisième alinéa du vœu que nous avions co-déposé. J'entends la demande de rectification. Il ne s'agit plus de demander cela à la Maire de Paris, mais à la Ville de Paris.

Personnellement, par respect pour la fonction, je m'adresse à la Maire de Paris, mais si vous préférez que je m'adresse à la Ville de Paris, je le ferai bien volontiers. Et ce que nous souhaitons, c'est qu'il soit bien dit qu'il s'agit de tenir compte des graves difficultés qui sont vécues par les commerçants du secteur. Donc sous réserve, je dirais, de cet aboutissement à un bon accord rédactionnel entre l'Exécutif et, je le répète, les groupes UMP et socialiste qui avaient co-déposé ce vœu au Conseil du 1er arrondissement, je souhaite qu'on puisse naturellement l'adopter ensemble.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur le Maire, je vous remercie, à la fois pour le soutien que vous apportez depuis le début à ce projet et puis, surtout pour ces remarques, qui permettent de souligner à quel point les retards pris par les recours ont des effets catastrophiques sur le dynamisme économique de certains quartiers ou de certains secteurs. Les associations de commerçants souffrent terriblement de l'arrêt de ce chantier et malheureusement, ce blocage, cette mise en suspens par décision judiciaire, eh bien, elle bloque à la fois une création architecturale de qualité, mais aussi le développement commercial, patrimonial, économique et social, qui sont des facteurs de revalorisation pour ce quartier et pour Paris.

Comme vous l'avez souligné, il s'agit d'un programme varié, d'un programme pluriel, qui représente à la fois la création de nouvelles activités, de commerces et d'emplois, ainsi que l'accueil de nouvelles familles dans les logements sociaux et dans la crèche qui doivent être construits.

Je suis favorable à votre vœu, sous réserve des modifications que vous avez déjà évoquées, donc ce n'est pas la peine que j'y revienne. Je voudrais juste rappeler que ma collègue Olivia POLSKI a reçu une délégation de cette association de commerçants "Louvre-Rivoli" le 4 mars dernier, qu'à la suite de cette rencontre, elle a organisé un rendez-vous avec le groupe L.V.M.H. afin de les sensibiliser aux difficultés de ces commerçants, que déjà des petites choses ont été faites. Je reconnais que ce n'est pas énorme, mais enfin, les palissades décorées autour de la parcelle en friche contribuent à rendre un peu plus accueillant le site, et je crois que de nouvelles pistes ont été abordées lors de ce rendez-vous, avec la possibilité de lancer de nouvelles initiatives dans le cadre de la Maison du projet.

C'est donc pourquoi je vous propose de voter ce vœu sous réserve de l'amendement que je vous ai proposé. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que c'était un accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 138).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 45 est relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La gendarmerie mérite la même unanimité, parce que je trouve assez incompréhensible qu'en plein Vigipirate, porté à son niveau d'alerte maximum, la Mairie de Paris décide d'affaiblir, d'une certaine façon, la gendarmerie en l'expulsant de deux de ses casernes dans Paris. Je ne rappellerai pas le rôle du G.I.G.N. récemment dans la vague d'attentats, pas plus d'ailleurs que toutes les missions qu'exerce la gendarmerie au profit de la sécurité des Parisiens, même si c'est le rôle principal bien sûr de la Préfecture de police.

Et si la gendarmerie exerce beaucoup de ses compétences sous l'autorité du Préfet de police, et même si ce n'est pas totalement dans ces casernements, c'est une organisation générale qui permet à la gendarmerie d'exercer des patrouilles équestres, par exemple, dans les bois et les parcs, la surveillance des drones, des missions de police judiciaire, avec la section de recherche, l'appui des pelotons d'intervention de la garde républicaine aux enquêteurs de police judiciaire, la sécurité des institutions, bien sûr, etc. Et les services d'honneur, dont la Mairie de Paris est d'ailleurs friande, encore récemment pour la réception du Président tunisien.

Les casernes Exelmans et Minimes accueillent aujourd'hui des services à vocation nationale comme régionale. Je citerai simplement le Groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris, qui exerce ses missions au profit de Paris et de la petite couronne, la zone de police d'agglomération, en quelque sorte. Et c'est une centaine de logements également pour les familles de gendarmes qui sont hébergées, et qui d'ailleurs, je le dis au passage, puisque la Mairie de Paris semble vouloir y réaliser des logements sociaux, sont toutes dans les seuils des logements sociaux, puisqu'il s'agit la plupart du temps de sous-officiers qui entrent parfaitement dans les seuils de revenus des logements sociaux.

Alors, pourquoi veut-on faire partir ces gendarmes qui concourent à la sécurité des Parisiens ? Il est bien évident qu'il est particulièrement nécessaire, surtout dans cette période troublée, où nous avons besoin en plus de locaux pour l'hébergement des militaires, de maintenir la gendarmerie dans ses casernements à Exelmans et aux Minimes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre. Nous aurons une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie cher Philippe GOUJON, pour ce vœu. Je ne vous surprendrai pas en disant que j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

D'abord, je voudrais vous dire que tout l'Exécutif, tous les élus de Paris, et la Maire de Paris au premier rang, ont parfaitement conscience du rôle joué par la Gendarmerie nationale lors des derniers événements, et plus généralement du rôle qu'elle joue dans la sécurité de la Ville de Paris, mais je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Là, nous parlons de quelque chose de tout à fait particulier, qui est la façon dont le Ministère de la Défense nationale, dont le Gouvernement gère les casernes de la gendarmerie.

Je voudrais quand même rappeler que le rôle de la gendarmerie est une compétence de l'Etat, qui mène des démarches de réorganisation depuis plusieurs années. A l'échelle de Paris, la restructuration des services de gendarmerie ne date pas d'hier. Elle s'est notamment traduite par le déménagement du siège de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux, déménagement qui a permis le retour à la ville de la caserne Napoléon, en face de la mairie du 4e arrondissement. Je ne crois pas que ce déménagement ait affaibli la capacité qu'a la gendarmerie à protéger Paris.

L'Etat, et notamment le Ministère de l'Intérieur, poursuit sa démarche de réflexion et d'organisation de ses services régaliens sur le territoire parisien, territoire qui est très particulier au titre de sa fonction de capitale administrative de la France. Pour notre part, nous travaillons avec l'Etat sur un calendrier de libération des deux casernes que vous citez : la caserne des Minimes, située en plein cœur du 3e arrondissement, et la caserne Exelmans, située entre la Seine et le Parc des Princes ; mais l'Etat est maître de la localisation à Paris des logements pour ses fonctionnaires. La caserne des Minimes est constituée de trois bâtiments sur environ 6.000 mètres carrés. La caserne Exelmans est composée de sept bâtiments sur environ 5.800 mètres carrés. Je rappelle que ces deux sites sont des propriétés de la Ville de Paris, louées par l'Etat dans le cadre de baux civils de neuf ans expirant fin 2019.

Eh bien, oui, nous examinons avec l'Etat les perspectives de libération anticipée de ces sites, qui représentent des potentialités importantes pour y créer du logement, et notamment du logement social, domaine dans lequel l'Etat a également des objectifs et une responsabilité, qui plus est dans des secteurs où le foncier est rare et cher, et le logement social déficitaire.

Voilà pourquoi je propose un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous suivrons l'Exécutif notamment, parce qu'il vient d'être dit que c'est l'Etat qui souhaite libérer ces casernes, et ce n'est pas la Ville qui souhaite au contraire en chasser l'Etat. C'est ce que j'ai entendu et "a priori", je fais confiance bien sûr à l'adjoint. Cela étant dit, ce vœu est bienvenu, parce qu'au moins, il est l'occasion d'informer les conseillers de vastes opérations très importantes. A la limite, Monsieur GOUJON, faites d'autres vœux comme celui-là, ce qui permettrait aux conseillers de pouvoir suivre de plus près peut-être la politique de la Ville en ce qui concerne les terrains qu'elle offre en location à l'Etat, ou peut-être d'autres qui sont simplement concédés à titre gracieux.

Je pense, pour parler plus sérieusement, qu'il serait bien qu'un jour nous ayons accès à un document cartographié, ou en tout cas, très synthétique, montrant les relations entre l'Etat et la Ville en matière de foncier.

Donc merci, Monsieur GOUJON, pour ce vœu, même si je vais suivre l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est repoussé.

2015 DASCO 79 - Subvention (4.441 euros) au lycée municipal Théophile Gautier (4e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 79 : subvention au lycée municipal Théophile Gautier dans le 4e arrondissement.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Mes chers collègues, j'ai souhaité prendre la parole sur ce projet de délibération en tant que maire du 4e arrondissement, puisqu'il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4.441 euros - ce n'est pas très élevé - au lycée d'enseignement professionnel Théophile Gautier situé place des Vosges dans le 4e arrondissement.

Cette subvention a pour objet la mise en conformité du système de sécurité incendie de l'établissement, dont les diffuseurs sonores et le système de désenfumage. Ces travaux sont indispensables pour la sécurité des élèves et des personnels, notamment suite au départ de feu qui avait entraîné en décembre 2013 l'évacuation de plus de 300 d'entre eux.

Même si ce lycée passera en 2020 sous la compétence de la Région, c'est un signal fort de la Ville de Paris envoyé à la proviseure actuelle, Mme Patricia HEBERT.

Arrivée en septembre dernier, elle souhaite travailler à l'insertion des lycéens dans l'arrondissement, en favorisant la mixité sociale et en mobilisant les équipes encadrantes sur des sujets liés au contexte social de ces lycées dans un établissement ou, par ailleurs, le taux de réussite au baccalauréat n'atteignait pas les 50 % en 2013.

Nous devons prendre notre part dans ce travail en créant des passerelles avec l'environnement de cet établissement qui, je vous le rappelle, est à côté de la maison Victor Hugo. Cela passe notamment par un renforcement des liens avec la mairie d'arrondissement.

C'est pourquoi j'accueille ce vendredi, au sein de la mairie du 4e, une soirée organisée par les lycéens de Théophile Gautier avec notamment des performances musicales et chorégraphiques.

Le maintien de cet établissement dans le 4e me tient particulièrement à cœur et il doit être une priorité avant tout autre projet envisagé pour les lieux qu'il occupe. La présence de ce lycée professionnel, de grande mixité sociale, dans un quartier aisé, la place des Vosges, et à forte valeur patrimoniale et au prix du mètre carré particulièrement élevé, est un marqueur de mixité à la fois sociale et générationnelle, mixité indispensable à la vie de la cité et du cœur de Paris.

Cela nous permet de rappeler qu'il ne faut pas oublier les établissements situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, identifiés dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, car ces jeunes ont également besoin qu'on leur prête une attention particulière.

Pour ces raisons, je vous demande, chers collègues, de voter l'attribution de cette subvention exceptionnelle avec le soutien, que je sais actif, de Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, car le lycée Théophile Gautier est également installé dans le 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues, cher Christophe GIRARD, chère Catherine BARATTI, merci de votre intervention qui me donne l'occasion de dire quelques mots sur le formidable travail mené par les 13 lycées municipaux parisiens, dont la gestion sera, vous le savez, progressivement transférée à la Région d'ici 2020.

Les lycées professionnels dans Paris offrent aux élèves une formation de qualité qui débouche très souvent sur des offres d'emploi. Cela est d'ailleurs contradictoire avec l'idée que, parfois, on se fait et que l'on peut se faire des filières professionnelles. Dans chaque lycée professionnel, il y a des jeunes qui se battent pour valider leur formation malgré des conditions de vie personnelle parfois assez difficiles. Ces jeunes-là sont nos héros et nous pouvons en être fiers.

Je vous rejoins également sur la nécessité de maintenir des lycées professionnels au cœur de Paris. L'offre de formation dans la Capitale et dans toute la métropole doit en effet être équilibrée et doit proposer un accès de proximité à tous les types de formations tout en encourageant, vous le disiez, Monsieur le Maire, et en préservant la mixité sociale.

Mais il est également important que les élèves soient accueillis dans de bonnes conditions. Aussi, l'installation d'une partie du lycée Théophile Gautier dans des locaux rénovés d'ici 4 ans permettra d'améliorer l'accueil des élèves et je m'en réjouis. Autant de raisons donc pour adopter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 79).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux fournitures scolaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché, le n° 46, relatif aux fournitures scolaires.

La parole est à Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, il s'agit d'un vœu qui revient sur un engagement de la campagne d'Anne HIDALGO, en mars dernier, qui proposait de délivrer aux enfants des écoles des quartiers populaires une trousse scolaire pour parer aux difficultés, qu'il peut y avoir pour les parents, liées au coût de la rentrée scolaire assez chère.

Le vœu que l'on propose est que cela soit généralisé à l'ensemble des enfants des écoles parisiennes et pas uniquement des quartiers populaires. Et pourquoi ? Parce que nous considérons que l'universalisme et l'égalité de traitement devant un service public, devant une offre relevant des pouvoirs publics, est un facteur nécessaire à la cohésion de notre société.

Les récents événements, les récents résultats des dernières élections départementales nous montrent qu'il y a un terreau en France qui peut favoriser les divisions entre les gens, entre les uns et les autres. Nous considérons aujourd'hui, le groupe Communiste, que l'universalisme, que l'égalité des droits, l'égalité de traitement peut réduire cela.

C'est pourquoi nous proposons ce vœu-là aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre, et merci de votre concision.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues et chère Emmanuelle BECKER, je vous remercie de ce vœu qui me donne l'occasion de vous confirmer que conformément à la feuille de route qui m'a été fixée par la Maire de Paris au début de ce mandat, la Ville dotera prochainement tous les élèves des écoles parisiennes d'une trousse de fournitures scolaires, fournitures essentielles qui comprendront stylos, gommes, etc., en fait les fournitures de base. Elle viendra donc compléter l'effort financier important pour l'équipement et le fonctionnement de nos 662 écoles.

Pour ne pas uniquement fournir un objet comme les autres et pour travailler de manière à ce que cet objet soit à la fois conservé et apprécié des élèves qui le recevront, j'ai eu l'occasion de travailler le sujet avec Bruno JULLIARD avec qui nous avons décidé de proposer que la conception de ce nouvel objet soit confiée aux élèves des écoles d'art de la Ville de Paris. Ce qui en fera un objet précieux qui sera, je l'espère, conservé ainsi par les élèves.

Nous visons l'arrivée de ces nouvelles trousses dans les écoles à la rentrée de septembre 2016 et je ne manquerai naturellement pas de tenir notre Assemblée au courant de la mise en œuvre de ce projet. J'émets un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote du groupe UMP, M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Très rapidement. Avec les élus du groupe UMP, nous voterons ce vœu parce que nous sommes naturellement très favorables au principe d'universalité.

Simple petite précision que nous demandons : doter les élèves d'une trousse en début d'année c'est bien, mais il faudra prévoir une dotation de réapprovisionnement. Tout le monde sait que le matériel d'une trousse s'use, peut se perdre, se casser, et qu'il ne suffit pas de prévoir une dotation de trousse, mais qu'il faudra aussi prévoir du matériel de rechange.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et le recyclage !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec plein d'avis favorables.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 139).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous revenons au tout début de la 6e Commission et je donne la parole à sa Présidente, Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - La 6e Commission s'est tenue le 2 avril. Dans les débats, je retiendrai ceux qui ont porté, concernant la délégation de Marie-Christine LEMARDELEY, sur le Comité international des Jeux mathématiques, la discussion ayant porté sur les lieux de cette manifestation.

Pour la délégation d'Alexandra CORDEBARD, une subvention à l'association "Loisirs pluriels" a donné lieu à discussion. Cette association encadre et anime des centres de loisirs qui accueillent des enfants porteurs et non porteurs de handicap. Il a été évoqué la possibilité qu'un nouveau centre puisse ouvrir soit étudiée, en accord bien sûr avec l'association.

Les débats ont également porté sur la carte scolaire avec la présentation de plusieurs vœux, ce qui est un peu logique puisque le C.D.E.N. se tenait le 10 avril, et des vœux concernaient les transports scolaires. Voilà, je ne serai pas plus longue sur ce compte rendu.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup et avec encore une fois mes excuses.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux transports scolaires pour les écoles maternelles.

Vœu déposé le groupe UMP relatif aux transports scolaires en autocar.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au transport en car des maternelles et élémentaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 47, 48 et 49 qui sont relatifs aux transports scolaires. Je vais donner la parole successivement à Emmanuelle BECKER, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Florence BERTHOUT.

Emmanuelle BECKER, deux minutes.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu va dans le même sens que le précédent : c'est garantir l'égalité de tous les petits Parisiens et Parisiennes au même service public.

Du coup, c'est le fameux débat sur les cars scolaires où, pour des raisons de pollution - nous entendons évidemment réduire la pollution, enjeu fondamental pour Paris -, il avait été proposé que les cars scolaires soient uniquement pour les écoles classées dans les quartiers prioritaires.

Nous souhaitons évidemment que la Ville de Paris revienne sur cette décision et que l'ensemble des écoles parisiennes puissent bénéficier de ce service public. Cela va dans le même sens que ce que je disais tout à l'heure, l'universalisme, l'égalité des droits pour tous.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LEGARET…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes effectivement nombreux à réagir à cette décision très unilatérale, très inattendue, prise sans aucune concertation avec les élus et notamment les maires d'arrondissement. Courriers directement adressés par la Maire de Paris aux directeurs d'école et, pour ce qui nous concerne, nous avons été informés de cette décision par la presse.

On nous dit qu'il est urgent d'agir contre la pollution. Qui pourrait prétendre le contraire ? Dans ce cas-là, ce qu'il faut nous indiquer, c'est quel est l'impact attendu d'amélioration de la qualité de l'air du seul fait de cette suppression des prestations d'autocar pour les transports scolaires.

J'ajoute qu'il y a des marchés qui sont passés et repassés très régulièrement pour ces transports par autocar. Rien n'interdit à la Ville de demander des transports par véhicules non polluants et je suis sûr que l'on pourrait non seulement trouver une offre, mais encourager et faciliter les initiatives d'un certain nombre d'entreprises qui s'intéresseraient à un marché de l'importance du marché parisien.

Ce sont les raisons pour lesquelles, par ce vœu, nous souhaitons que la Maire de Paris communique les éléments dont elle dispose sur l'impact réel et chiffré d'amélioration de la qualité de l'air, lance sans délai un nouveau marché pour la mise à disposition d'autocars non polluants et que dans l'attente de ces deux éléments de réponse qui pour l'instant ne sont pas réunis, on puisse remettre à disposition des écoles les autocars pour les sorties scolaires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je redonne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je présente le vœu n° 49, qui reprend un petit peu la même thématique, vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus de notre groupe et relatif à la suppression.

Sur ce vœu, Mme BERTHOUT ajoute que nous souhaitons par ce vœu que la Maire de Paris confirme la prise en charge financière des cars pour les sorties scolaires de fin d'année.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Il y aura une explication de vote du groupe Ecologiste.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, face aux interrogations qui émanent de ces vœux, tous relatifs à l'utilisation des cars lors des sorties scolaires, de vous faire une réponse globale malgré le fait que cela ait déjà été évoqué lors du Conseil de Paris précédent. Mais je vais réitérer naturellement.

Un rappel, tout d'abord : l'Exécutif parisien s'est engagé à lutter contre le réchauffement climatique, pour la qualité de l'air et pour l'utilisation des transports propres. Cela passe par l'abandon progressif de l'utilisation du diesel. Malheureusement, à ce jour, vu l'offre que nous avons et la possibilité que nous avons, les cars scolaires en font partie.

Alors non, je ne vais pas compter chaque particule fine qui sortira de chaque autobus : j'en suis bien incapable ! D'ailleurs, je pense qu'avec toute la bonne volonté du monde, Monsieur le Maire, vous n'en seriez pas capable non plus !

Il y a un consensus pour dire que le diesel est nocif pour la qualité de l'air. Rappelez-vous les épisodes de pollution que nous avons tous vécus ces derniers mois. Les particules fines sont un danger pour la santé des Parisiens, en particulier des plus jeunes. Faut-il rappeler les dépassements du seuil d'alerte que nous avons eus il y a moins d'une semaine et au moment du précédent Conseil, justement.

Pour l'Exécutif, l'argument qui consiste à ne pas vouloir restreindre l'utilisation des cars dans les transports scolaires au motif que ces transports ne seraient pas responsables, ou ne seraient responsables que d'une partie de cette pollution n'est pas recevable. Cela consiste à dire : "Surtout, ne changeons rien. Nous ne pouvons pas faire cela". Car personne n'a jamais prétendu que les transports en car étaient les seuls responsables de la pollution. Ce que nous disons, c'est qu'ils y participent, ni plus ni moins, et que nous devons nous inscrire sur une trajectoire vertueuse, comme l'ensemble de nos partenaires à qui nous le demandons.

C'est pour cela que nous avons demandé aux directrices et directeurs d'école à Paris de renoncer au transport en car et de privilégier les transports en commun pour les sorties scolaires. Nombre d'entre eux, d'ailleurs, ont déjà mis en œuvre cette pratique et beaucoup se sont adaptés.

Mais dans un certain nombre de cas, il est vrai, il est apparu qu'une réorganisation des projets déjà engagés était compliquée - je me dépêche - et pouvait conduire à l'annulation de la sortie. C'est pourquoi nous avons souhaité, j'ai souhaité, en accord avec la Maire de Paris, permettre à ces écoles de bénéficier, pour cette année encore, des cars mis à disposition par la Ville quand le projet n'était pas modifiable, et ceci pour l'ensemble des écoles, quelle que soit leur classification.

Donc, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande de bien vouloir retirer l'ensemble de ces vœux, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne d'abord la parole aux auteurs des vœux pour savoir s'ils sont maintenus.

Madame BECKER, le vœu n° 47 est-il maintenu ?

Mme Emmanuelle BECKER. - On va le retirer car nous avons eu des explications claires d'Alexandra CORDEBARD.

Nous souhaiterions que l'ensemble des directeurs d'école, des parents des élèves et les élèves soient aussi informés de cette mesure, que nous trouvons très favorable.

Je ne doute pas que la communication passera !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je crois que l'audition du Conseil de Paris est obligatoire dans les écoles !

Monsieur LEGARET, maintenez-vous les vœux n^{os} 48 et 49 ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, bien sûr.

J'ai écouté attentivement Mme CORDEBARD, qui dit qu'on pourra maintenir les activités qui n'ont pas pu être déprogrammées. C'est un peu curieux comme réponse, et j'aimerais être sûr que cela ne se fera pas à la tête du maire d'arrondissement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ce n'est pas notre genre !

Explication de vote de Sandrine MÉES, compte tenu du maintien des vœux de l'UMP.

Mme Sandrine MÉES. - Nous sommes satisfaits de la décision prise par Mme CORDEBARD de sanctuariser le financement pour les sorties déjà prévues.

Cependant, nous pensons qu'il il ne faut pas seulement gérer l'urgence dans cette histoire de transition écologique des transports scolaires, mais qu'il va falloir aussi encadrer et accompagner ce processus de sortie des transports polluants et donc, nous y reviendrons lors du prochain Conseil parce que cela nous semble important d'y travailler avec les écoles de façon très approfondie.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est ce que l'on appelle du "teasing" !

Le vœu n° 47 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est rejeté.

Vœu déposé par le GEP relatif à la rentrée scolaire 2015.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2015.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remplacement des enseignants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 50, 51, 52 et 52 bis sont relatifs à la rentrée scolaire.

Je vais donner la parole successivement à Aurélie SOLANS, Jean-Pierre LECOQ et Danielle SIMONNET, pour deux minutes chacun.

C'est Alexandra CORDEBARD qui vous répondra.

Mme Aurélie SOLANS a la parole.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu déposé par le groupe Ecologiste du Conseil de Paris a pour but de faire connaître nos très grandes réserves sur les décisions de l'Académie concernant la rentrée parisienne 2015.

Il est prévu une baisse de 29 postes, baisse d'effectif qui se fait sur des critères qui ne nous semblent pas satisfaisants et ne tiennent pas compte des spécificités des différents territoires parisiens.

Il y a par exemple le critère social, qui tient compte du salaire médian parisien. Il s'agit là d'une notion qui ne peut être représentative de la réalité parisienne tant les disparités sont grandes.

Cette baisse d'effectif va entraîner la fermeture de 78 classes. Nous ne pouvons valider cette décision. Pour cette rentrée 2015, l'Académie ne prévoit pas non plus la création de postes de remplacement. Or, de nombreux remplacements ne se font pas, qu'ils soient courts ou longs. Il faut donc reconstituer la brigade de remplacement, qui a dû faire face à des difficultés majeures cette année.

Nous tenons aussi à rappeler les priorités ministérielles énoncées dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la République. Ainsi, le dispositif "Plus de maîtres que de classes", qui est fondamental pour la lutte contre les inégalités n'aura que quatre postes parisiens pour la rentrée 2015. Il faut augmenter le nombre de postes pour ce dispositif et faire que chaque école, à terme, ait un maître en plus.

Et que dire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ? Un seul poste est prévu au niveau parisien pour ce dispositif.

C'est pourquoi nous demandons à ce que la Mairie de Paris invite le recteur à développer la création de très petites sections pour favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones sociales fragilisées.

Pour lutter contre les fortes disparités sociales et scolaires existant sur le territoire parisien, nous demandons aussi un renforcement des réseaux d'aide spécialisés aux enfants en difficulté, les R.A.S.E.D., ainsi que le maintien des engagements de sortie de Z.E.P. pour les établissements concernés, dits C.A.P.E., qui gardent notamment des effectifs de Z.E.P.

Il faut développer les moyens humains et financiers pour vaincre cette territorialisation de l'éducation et permettre l'application du droit commun en la matière.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Pierre LECOQ a la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe au Maire, mes chers collègues, je rappellerai que notre vœu a été déposé après la tenue de la 6e Commission qui avait eu lieu d'ailleurs très tôt ce mois-ci, le jeudi 2 avril.

D'ores et déjà, nous avions signifié notre étonnement devant les méthodes de travail respectives du Rectorat et de la Mairie de Paris, cette dernière faisant semblant de découvrir le nombre de suppressions de postes à Paris qui s'élève, vous le savez, à un solde de moins 29, alors que la Mairie de Paris et le Rectorat, partageant les mêmes idées - c'est le moins qu'on puisse dire -, ont l'occasion, normalement, de dialoguer en permanence.

Deuxièmement, chacun sait que les D.A.S.E.N. du premier comme du second degré - en l'occurrence le directeur académique du premier degré - ont avec chacun des 20 maires d'arrondissement des entretiens qui débutent en règle générale avant la fin de l'année civile et puis qui se poursuivent au début de la présente année, et qui ont permis très rapidement d'avoir une vue objective des mouvements de postes dans leur arrondissement, ce qui a permis au cabinet de la maire adjointe d'avoir une vue réaliste de la situation, vraisemblablement dès le mois de février en ce qui concerne les arrondissements de la majorité municipale et quelques semaines après, pour l'ensemble des arrondissements de la Capitale.

Vous aviez ainsi, Madame la Maire adjointe, la possibilité de vous rapprocher dès cet instant de la Ministre de l'Education nationale pour obtenir une modification des dotations de postes, tant pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires, ce qui aurait permis d'ailleurs de répondre au besoin d'ouvertures de classes. Car, en réalité, si nous n'avons pas de postes supplémentaires, les indispensables ouvertures de classes devront être gagées par des fermetures supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, dès cette réunion du 2 avril, la tenue d'un C.D.E.N. conclusif avant la fin du mois de juin. En effet, nous ne souhaiterions pas, Madame la Maire adjointe, que cela se passe comme l'année dernière où des négociations en sous-main avaient eu lieu entre le Rectorat et la Ville, et que l'on assiste à des mesures de carte scolaire favorables à certains arrondissements et défavorables à d'autres.

C'est donc la condition - je réponds déjà à votre demande - que nous mettons, condition de transparence et de rapport devant les maires concernés et devant le C.D.E.N., au vote du vœu de l'Exécutif qui a repris très largement, pour ne pas dire complètement, les termes du vœu que nous avions déposé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous sommes tous très inquiets sur les conditions de la rentrée de septembre 2015 parce que ces annonces, y compris après le C.D.E.N., sont très inquiétantes. On est tout de même dans une situation où, alors que le gouvernement promettait qu'il ferait de la jeunesse sa priorité, qu'il reviendrait sur une partie des suppressions de postes opérés sous Nicolas SARKOZY, on se retrouve avec 78 suppressions de classes pour simplement 26 ouvertures, aucune création de poste pour les postes de remplacement, alors que l'on sait pertinemment qu'en ce moment, dans les maternelles et primaires, c'est une catastrophe. A chaque fois que vous avez des enseignants absents, ils ne sont pas remplacés et l'on balade les élèves d'une classe à l'autre. Ce n'est plus possible.

On se retrouve simplement avec une nouvelle classe supplémentaire pour les moins de trois ans. On est donc en deçà des enjeux de la scolarisation, dès deux ans. On se retrouve avec simplement cinq postes pour le dispositif "Plus de maîtres que de classes", quand on avait 48 demandes et simplement 10 postes supplémentaires pour les réseaux d'éducation prioritaire. Franchement, les conditions de la rentrée ne sont pas bonnes. Il faut absolument que pour l'Education nationale, pour l'ensemble de nos écoles, on arrête ces politiques d'austérité qui visent à ne pas suffisamment embaucher les personnels qui permettent de contribuer à la réussite scolaire de tous et toutes.

Je peux vous dire que les pseudo-critères qui tiennent compte du revenu médian, à Paris, dans bon nombre de quartiers, ne sont pas opérationnels. En effet, certains quartiers ont des poches de population bien en deçà de ces revenus médians, avec des situations de grande précarité. On doit absolument atteindre dans les plus brefs délais 25 élèves pour les établissements hors R.E.P. par classe et 20 élèves pour les établissements en éducation prioritaire. Parce que, franchement, des CP à 30, vous ne pouvez pas contribuer à l'éveil des élèves, à l'apprentissage des fondamentaux et à leur émancipation.

Je vous le dis et vous le redis : il faut que le discours de la Ville de Paris soit des plus fermes contre ces suppressions de classe. Je sais que les élus ont voté des motions au niveau du C.D.E.N. Il faut que notre détermination à faire bouger ce carcan austère soit résolue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La réponse est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Devant l'ensemble de vos expressions sur les trois vœux déposés, à la fois par le groupe Ecologiste de Paris, le groupe UMP et Danielle SIMONNET, mais dont les constats sont partagés bien au-delà. C'est trois vœux rendent bien compte de la difficulté et du climat dans lequel se trouvent aujourd'hui les écoles de Paris et les communautés éducatives de ces écoles à l'issue du C.D.E.N. qui s'est tenu vendredi dernier.

A l'unanimité, avec mes collègues, avec les représentants des parents d'élèves et avec les représentants des organisations syndicales d'enseignants, nous avons rejeté la proposition de carte scolaire qui nous était faite et qui actait la suppression de 29 postes d'enseignants et ce, malgré l'abandon de trois mesures contestées, qui ramenaient le solde de fermetures à - 49 classes à Paris pour la rentrée.

La dotation de l'Académie est calculée sur la base - nous nous en sommes rendu compte au fur et à mesure des discussions que nous avons eues avec eux - d'une prévision d'effectifs à la baisse qui n'est pas consolidée, ni satisfaisante puisqu'elle ne permet pas de traduire concrètement les engagements pris par le Gouvernement pour la refondation de l'école avec, vous l'avez dit, trop peu de créations de dispositifs "Plus de maîtres que de classes" et seulement une proposition de très petite section pour l'accueil des moins de 3 ans, ce qui est pour Paris, lanterne rouge, en-dessous de ce dont nous avons besoin.

J'ajoute que cette dotation ne permettra pas de renforcer les brigades de remplacement. Chacun de vous l'a dit. Des dizaines, même des centaines de signalements d'enseignants non remplacés me sont parvenus cette année. C'est tout à fait en-dessous de nos besoins.

Mes chers collègues, la communauté scolaire dans son ensemble ne se satisfait pas de ce recul au moment où près de 20.000 enseignants supplémentaires s'apprêtent à prendre leurs fonctions sur l'ensemble du territoire national. En l'état, cette proposition n'étant pas acceptable, je vous propose que toutes les préoccupations de la communauté scolaire, manifestées avec force lors de la réunion du C.D.E.N., se traduisent par le retrait de ces trois vœux au profit d'un vote unanime de notre Assemblée sur le vœu sur l'Exécutif dont vous avez pu prendre connaissance.

Je ne doute pas que notre expression commune sera entendue lors de la tenue d'un prochain C.D.E.N. au mois de juin prochain, dont j'ai demandé la tenue dès l'issue de celui de la semaine passée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Ecologiste de Paris maintient-il le vœu n° 50 ?

Mme Aurélie SOLANS. - Non, on le retire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe UMP maintient-il le vœu n° 51 ?

Non.

Merci.

Danielle SIMONNET maintient-elle le vœu n° 52 ?

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un effort, mais je ne le maintiens pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Les trois vœux étant retiré, je mets directement aux voix, à main levée, le vœu n° 52 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité pour les petits Parisiens. Bravo. (2015, V. 140).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens supplémentaires au lycée Maria Deraismes (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 53 est relatif aux moyens supplémentaires du lycée Maria Deraismes.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vu l'unanimité sur le vœu précédent, je suis persuadée que nous allons aussi à nouveau nous retrouver unanimement derrière ce vœu. Je compte sur vous. Je vous explique de quoi il s'agit.

Le lycée Maria Deraismes, dans le 17e arrondissement, est un lycée professionnel que tout le monde connaît puisqu'il fait partie des établissements municipaux qui sont en train de faire l'objet d'un transfert progressif à l'horizon 2020 à la Région Ile-de-France. Dans cet établissement, il y a eu une succession d'incidents, de problèmes de violence assez graves, qui ont d'ailleurs conduit à une agression violente contre la conseillère principale d'éducation. La communauté enseignante, qui avait déjà plusieurs fois alerté le Rectorat sur le manque de surveillants pour que les conditions d'enseignement soient dignes et respectueuses de la sécurité et de la sûreté des élèves et des enseignants, a fait acte de ses droits de retrait suite à ces agressions.

Elle s'est mobilisée auprès du Rectorat pour exiger des moyens. Elle demande notamment deux postes supplémentaires de surveillants en permanence dans le lycée. Elle demande également quatre postes de surveillants en permanence dans le lycée, avec des postes à temps complet, le remplacement immédiat de la C.P.E., un proviseur adjoint, un ouvrier professionnel - c'est un poste qui n'a jamais été créé dans le lycée - des heures de concertation, du tutorat, le reclassement du lycée en éducation prioritaire. En effet, le lycée Maria Deraismes a tous les critères pour y accéder.

Je vous propose, à travers ce vœu, que la Maire de Paris interpelle le Rectorat pour que les attentes formulées par les enseignants soient enfin entendues par le Rectorat. Je compte sur vous pour soutenir unanimement ce vœu.

Je vous en remercie d'avance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, je suis entraînée…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est une explication de vote, c'est après la réponse de l'adjointe.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, je suis entraînée à parler dans le bruit, mais là, tout de même, vous m'aideriez en étant un tout petit peu plus silencieux.

Je tiens, tout d'abord, à exprimer toute ma solidarité à la communauté scolaire du lycée Maria Deraismes. Il est, en effet, inacceptable que des agents, des enseignants, des assistants d'éducation ou d'autres professionnels exercent leurs missions dans un établissement où règne un climat de violence.

Je vous rejoins, Madame SIMONNET, sur la nécessité d'accompagner étroitement ce lycée dans la réussite de tous ses élèves.

Et s'agissant des demandes précises auxquelles vous faites allusion ou dont vous parlez, les demandes des organisations syndicales dont vous vous faites la porte-parole dans cet hémicycle. Sachez que, en effet, l'Académie a décidé de recruter prochainement plusieurs personnes pour renforcer l'équipe, notamment en termes d'assistants d'éducation, et que la C.P.E. absente a déjà été remplacée.

A contrario, et d'après les renseignements qui m'ont été transmis, la demande que vous portez de nomination d'un principal adjoint n'est pas partagée par l'établissement qui dispose d'une équipe de conseillers principaux d'éducation suffisante.

Concernant les heures de concertation et de tutorat, celles-ci ne relèvent pas de la dotation horaire des établissements et cette question mérite d'être portée lors du prochain conseil d'administration, dans le respect de l'autonomie de l'établissement, comme vous le savez.

A propos de la requalification en REP+, je tiens à vous indiquer qu'il n'y a aucun lycée polyvalent ou professionnel, ni à Paris ni ailleurs d'ailleurs, classé en éducation prioritaire. Le Ministère ne l'engage pas pour le moment et, comme il s'agit d'une décision qui ne dépend pas de nous, à ce stade de la discussion, il me semble compliqué d'y revenir alors que la discussion sur la carte de l'éducation prioritaire est close.

Sachez enfin qu'il n'existe pas d'ouvriers professionnels dans les lycées municipaux. Cependant, je tenais à vous informer, pour répondre à vos préoccupations, que des conventions spécifiques sont en cours de rédaction entre les établissements concernés et les sections locales d'architecture de la Ville pour définir leur cadre d'intervention.

J'ai essayé de vous apporter l'ensemble des informations qui vous manquaient et, compte tenu de ces réponses, je vous invite à retirer votre vœu ; sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Un vœu de l'Exécutif qui aurait exprimé sa solidarité et qui aurait demandé au Rectorat qu'il y ait plus de moyens accordés à cet établissement, aurait été conforme à l'esprit de votre intervention, au moins dans sa première partie.

Je trouve que la conclusion est plutôt assez hypocrite.

Je maintiens mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je donne donc la parole à Mme Alix BOUGERET, pour une explication de vote du groupe UMP.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote et un vœu pour regretter, comme cela a été développé par Mme SIMONNET, la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le lycée professionnel Maria Deraismes dans le 17e. Cela fait effectivement plusieurs semaines que ce lycée rencontre de grandes difficultés, notamment en termes de sécurité, des problèmes aussi d'ordre matériel s'agissant des locaux, des problèmes d'entretien, de recrutement d'agents d'entretien, auxquels s'ajoutent des difficultés d'encadrement.

Le maire du 17e, Brigitte KUSTER, est intervenu également de son côté auprès du Recteur pour appuyer les demandes de la communauté scolaire en termes d'encadrement pour ce lycée.

A ce jour, force est de constater que les réponses ne sont pas à la hauteur.

Nous allons donc nous associer au vœu présenté par Mme SIMONNET et le voter.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et elle s'en félicite.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2015 DDEEES 151 - Subvention (20.000 euros) à l'Alliance Sciences Société-Hommage à l'économiste Bernard Maris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDEEES 151 est relatif à la subvention à l'Alliance Sciences Société - hommage à l'économiste Bernard Maris.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que j'interviens pour apporter le soutien du groupe Ecologiste à ce projet de délibération qui va voter une subvention de 20.000 euros à l'Alliance Sciences Société qui organise plusieurs hommages à mon ami Bernard Maris, lâchement assassiné le 7 janvier dernier.

Un premier hommage a déjà eu lieu à la Cartoucherie, avec un banquet civique intitulé "les Iles Maris", qui a refusé beaucoup de monde.

Ce projet de délibération me permet de revenir sur cet homme dont l'œuvre est méconnue, sauf celle sous sa plume d'Oncle Bernard.

L'un des objectifs de l'association pour une Alliance Sciences Société est d'ailleurs la création d'une chaire universitaire éponyme pour valoriser son parcours.

Bernard Maris est un keynésien écologiste. Il était plus que le keynésien servant de caution hétérodoxe aux économistes libéraux dans les débats radiophoniques ou télévisuels, et aussi plus que l'écologiste radical décroissant de Charlie Hebdo pouvant écrire "la croissance est une infamie" ou que "les publicitaires ont créé la confusion entre croissance et activité".

Bernard Maris était un économiste citoyen, comme Keynes, sa référence intellectuelle. Comme l'auteur du "Traité de probabilités", il possédait une culture mathématique lui permettant de s'affranchir des mandarins, comme son confrère toulousain, le prix Nobel Jean TIROLE, à propos duquel il disait :

"Les théoriciens de l'économie industrielle sont une secte dont l'obscurantisme et le fanatisme donnent froid dans le dos. Il n'est pas difficile de repérer le taliban sous l'expert et le fou de dieu sous le fou de l'incitation."

Mais il était surtout, je le cite en parlant de Keynes :

"Le maître en économie doit être mathématicien, historien, homme d'Etat, philosophe à un certain niveau. Il doit comprendre les symboles et parler en mots."

C'est ce qu'était Bernard Maris : un homme cultivé, passionné de psychologie, inquiet de la dérive de nos sociétés, qui a écrit un livre magistral en 2009 avec Gilles Dostaler : "Capitalisme et pulsion de mort".

Je le cite encore : "Le capitalisme canalise les frustrations des hommes, les empile comme il accumule le capital, et fait gonfler des bulles qui finissent par crever comme des bombes."

Par ailleurs, Bernard Maris ne sombrait pas dans le keynésianisme vulgaire de celles et de ceux pour qui Keynes se résume au principe de la relance par la demande et au modèle IS/LM qu'on enseigne à Sciences Po. Son "Antimanuel d'économie" en deux tomes est un vrai manuel d'économie politique, dans la tradition de ceux qui n'écartent aucune théorie en lien direct avec les faits.

Si un réel hommage devrait lui être rendu, alors, il faudrait rompre avec les actuelles politiques économiques mortifères. Je le cite encore :

"La croissance infinie dans un monde fini est une absurdité. Il faut que nous organisions nos économies autrement. Il faut, au contraire, envisager une soumission de l'économie à la société, au-delà d'une croissance durable ou soutenable, d'une croissance intelligente et civilisée, où les besoins vitaux étant largement satisfaits, l'humanité pourrait précisément se consacrer aux humanités."

Je vais terminer par une citation de Keynes pour continuer le programme de réflexion et d'économie, comme l'a fait Bernard Maris :

"Pour la première fois depuis sa création, l'Homme fera-t-il face à son problème véritable et permanent : comment employer la liberté arrachée aux contraintes économiques ? Comment occuper les loisirs que la science et les intérêts composés auront conquis pour lui, de manière agréable, sage et bonne ?"

Keynes a dit cela dans les années 1920.

Bernard Maris a été victime de cette pulsion de mort que craignait Keynes, avec raison, dans les années 1930.

Quant Bernard Maris critiquait l'euro, n'oublions pas le livre magistral de Keynes "les conséquences économiques de la paix", ouvrage écrit en 1919 où il critiquait et anticipait les conséquences désastreuses du traité

de Versailles. Tout comme Keynes annonçait dès 1919 les risques d'un effondrement mondial, il n'y aurait pas meilleur hommage que d'écouter les alertes de Bernard Maris pour nous aujourd'hui.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je voudrais remercier Jérôme GLEIZES pour ce magistral hommage à Bernard Maris.

En effet, ce projet de délibération se propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 20.000 euros pour organiser une journée en l'honneur de cet économiste atypique qui a disparu tragiquement lors des attentats du 7 janvier 2015.

Comme vous l'avez très bien dit, Bernard Maris était un "alter-économiste" ou un "anti-économiste", comme il aimait à se représenter, le seul économiste qui arrivait à faire rire sur des sujets parfois arides. Il avait toujours à cœur de rappeler que "l'économie n'est pas une science parfaite mais, avant tout, une question de réflexion et de psychologie".

C'est pourquoi l'association "Alliance Sciences Société" a souhaité organiser une journée d'hommage, en invitant des personnalités de tous les univers auxquels Bernard Maris était lié : les sphères universitaires, littéraires et médiatiques. Cette journée ouverte à tous les Parisiens se tiendra sur une place parisienne le 30 avril prochain. La piste privilégiée à ce stade est la place Vendôme mais le lieu doit encore être précisé avec les services de la Préfecture de police de Paris.

Donc, je vous demande de voter ce projet de délibération et je remercie encore Jérôme GLEIZES pour ce très bel hommage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2015, DDEEES 151).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déménagement de l'Ecole AgroParisTech.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 54, relatif au déménagement de l'Ecole AgroParisTech.

La parole est à Pascal JULIEN, pour 2 minutes.

M. Pascal JULIEN. - Le 23 mars dernier, le conseil d'administration d'AgroParisTech décidait de délocaliser l'ensemble de ses activités pour s'installer sur le plateau de Saclay.

Le vœu pose quelques questions de fond.

Comment l'Etat agira-t-il pour que les transports se fassent dans des conditions satisfaisantes ? Je pense au transport domicile travail et inversement, pour tous les salariés d'AgroParisTech qui habitent Paris et alors que la ligne 18 et le Grand Express Paris ne seront pas construits, et alors même que la délocalisation est fondée sur ces deux moyens de transports.

Autre question : quelles mesures seront prises par l'Etat pour compenser les terres agricoles, particulièrement fertiles et exceptionnelles, qui vont disparaître du fait de l'étalement urbain lié à cette opération à Saclay ? Mais c'est vrai que d'autres avaient déjà commencé à faire reculer ces terres.

Troisième question : quel projet la Ville et l'Etat ont-ils pour le grand établissement de la rue Claude Bernard, qui est tombé en désuétude parce que l'Etat n'y a pas investi un euro pendant au moins dix ans, afin de mieux justifier ensuite la délocalisation ?

Enfin, sur la forme, sachez, chers collègues, que le C.A. a voté cette décision, qui n'a été adoptée que par les gens nommés, avec 20 voix contre. Tout le reste, tous les professeurs, les étudiants ont voté contre ce déménagement. Quant aux deux collectivités, la Région et la Ville, elles se sont abstenues. Cette abstention marque bien de fortes réserves.

Le vote de ce C.A. a certes été honnête et régulier, mais il n'est pas légitime et attention à la manière de faire, attention à faire la politique de papa qui pourrait nous conduire dans des impasses comme on a vu parfois dans le Tarn ou près de Nantes, si vous voyez ce que je veux dire. Ce n'est pas parce qu'il y a un vote de C.A. qui a été emporté par des gens nommés que la décision est légitime.

Je vous appelle à voter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Nous aurons ensuite des explications de vote des groupes UMP et UDI-MODEM.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Le vœu a été amendé et l'Exécutif donne un avis favorable à ce vœu amendé. Le Conseil d'administration a effectivement voté le 23 mars en faveur du déménagement de l'école sur le plateau de Saclay.

Nous n'ignorons pas que ce vote a donné lieu à des débats intenses depuis de nombreux mois, que les opinions sont sur ce point très contrastées. Nous sommes donc d'accord pour qu'un message de vigilance soit transmis à l'Etat, quant aux conditions de travail des personnels et aux impacts environnementaux du projet Saclay.

Par ailleurs, comme le précise votre vœu, la parcelle est effectivement d'ores et déjà fléchée enseignement supérieur et recherche au P.L.U. La feuille de route que m'a fixée la Maire de Paris vise à conforter la place centrale de l'enseignement supérieur et de la recherche à Paris. Les surfaces affectées à ce domaine seront préservées sur la mandature et donc dans le P.L.U.

La modification du P.L.U. qui sera proposée au Conseil de Paris en fin d'année 2015 n'apportera pas de changement sur le fléchage de la parcelle du 16, rue Claude-Bernard et la vocation universitaire de ce site sera conservée comme le demande votre vœu.

Quant à discuter du projet précis, quand le retrait sera effectif, il est encore trop tôt pour en parler puisque la date prévisionnelle du déménagement d'AgroParisTech est fixée à l'horizon 2019, sans qu'ait été fixé pour le moment un calendrier opérationnel précis.

Cependant, la Ville sera bien sûr très impliquée dans les discussions au sujet de l'avenir du site, dès que celles-ci auront démarré et elle s'assurera de l'éclosion d'un projet dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante, comme c'est le cas pour la parcelle de Censier. N'ayez aucune inquiétude, ce ne sont pas les projets prometteurs qui manquent.

Enfin, en ce qui concerne l'état du bâtiment, nous avons d'ores et déjà demandé au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de missionner l'E.P.A.U.R.I.F. pour un diagnostic précis. Nous attendons la réponse dans les meilleurs délais.

C'est donc un avis favorable de l'Exécutif pour le vœu amendé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe UMP : la parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif au déménagement d'AgroParisTech pose effectivement les enjeux essentiels du maintien dans Paris des grandes écoles d'ingénieurs. Les conséquences de la disparition de l'enseignement et de la recherche en sciences dures et appliquées à l'intérieur même de Paris seraient catastrophiques, et le seraient aussi et surtout pour la richesse intellectuelle qu'apporte singulièrement dans le 5e arrondissement l'interdisciplinarité.

Je suis d'ailleurs heureuse de voir que le groupe Ecologiste de Paris réitère la demande que j'avais pu formuler en novembre dernier dans un vœu voté en Conseil d'arrondissement quant au maintien du fléchage de la vocation

de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la parcelle considérée. Et Mme LEMARDELEY vient de confirmer ce fléchage dans le cadre du Plan local d'urbanisme.

Les remarques sur le diagnostic de l'état du bâtiment ainsi que le calendrier de la libération de la parcelle vont dans le bon sens. Je veux dire que c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à ce que l'on organise une réunion publique pour avoir des éclaircissements sur tous ces points, avec AgroParisTech, l'I.N.R.A., Campus Agro et la mairie du 5e arrondissement. Cette réunion se tiendra, sur le site même de Claude Bernard, le lundi 18 mai prochain à 18 heures 30.

Il y a un élément dans votre vœu qui me pose question, et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai avec mon groupe, parce que vous affirmez que le complexe de Saclay détruit des terres fertiles. Je rappelle que la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, et notamment Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET y a veillé, a créé une zone de protection naturelle agricole et forestière du plateau de Saclay, qui devait compter à l'origine 2.300 hectares d'espaces naturels agricoles non urbanisables, et qu'à la suite de l'action de l'établissement public Paris Saclay, et notamment de la Commission agriculture et environnement de son Conseil d'administration, il a été acté dans le schéma de développement territorial de janvier 2012 que la surface de cet éco-territoire serait portée à 4.115 hectares.

Ce vœu va dans le bon sens mais je m'abstiendrai pour les raisons que je viens d'évoquer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, l'implantation d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay dans le cadre du super cluster qui se met en place à l'échelle du Grand Paris est souhaitable.

Il est également souhaitable que la vocation et le fléchage de la parcelle du 16, rue Claude-Bernard au bénéfice de l'enseignement supérieur soient confirmés.

Compte tenu des informations qui viennent d'être données et malgré tout sous la réserve de ce qui a été dit précédemment, c'est-à-dire qu'on étudie réellement les déplacements domicile travail, compte tenu du fléchage confirmé de la parcelle et de la nécessité de créer un grand cluster international et sous réserve que l'on étudie ces déplacements, nous sommes favorables à ce transfert.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 141).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission et je donne la parole à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la dernière réunion, avec 23 projets de délibération à l'ordre du jour et 7 vœux déposés, au-delà de leur présentation par les respectifs adjoints et adjointes, la proposition de délibération qui a pu générer des échanges était celle concernant la création "d'un fonds vert des villes et des collectivités" présentée par Célia BLAUEL, avec des interventions de Patrick KLUGMAN, Véronique LEVIEUX et Jean-Didier BERTHAULT.

Côté vœux, il y en avait bien 7. Jean-François MARTINS a évoqué celui de l'Exécutif relatif à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Moi-même, je l'ai présenté pour mon groupe sur le même sujet.

Ensuite, c'est Jean-Didier BERTHAULT pour l'UMP et Ann-Katrin JÉGO pour l'UDI-MODEM au sujet des grèves affectant les équipements sportifs parisiens et les conséquences sur la continuité des services publics.

Sur la délégation de Patrick KLUGMAN, Mme JÉGO pour l'UDI-MODEM a présenté deux vœux sur le massacre à l'université de Garissa et celui sur la décision initiale de la R.A.T.P. concernant l'affiche publicitaire du concert du groupe "Les prêtres".

Des questions n'ont pas eu de réponse au moment de la réunion, mais seulement après concernant la 7e Commission. Elles étaient posées par Ann-Katrin JÉGO.

La première était une question sur l'Euro et finalement l'organisation par rapport aux arrondissements, et notamment le budget par arrondissement. Je me permets donc d'avancer un peu sous la réponse que le cabinet de Jean-François MARTINS m'a donnée : une réunion sera organisée début mai pour expliquer et organiser cette phase locale au niveau des responsables des sports pour chaque arrondissement.

Ensuite M. SANCHEZ RUIVO nous a rappelé la date de la journée de l'Europe qui sera le 9 mai et des manifestations qui sont organisées à cette occasion sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Je me permets aussi de faire un petit retour sur notre visite du chantier de rénovation de Paris-Bercy. Cela me permet de remercier Julien COLLETTE, directeur général, qui a bien voulu nous accueillir et nous a vraiment organisé une visite qui nous a permis de comprendre l'ampleur des travaux, et aussi l'état des travaux aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le Maire, mon petit bilan.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2015 DGRI 15 - Convention de partenariat avec l'Agence Française de Développement (A.F.D.).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 15 : convention de partenariat avec l'Agence française de développement.

Je vais donner la parole à Véronique LEVIEUX, puis à Marie ATALLAH.

Madame LEVIEUX, vous avez la parole, cinq minutes maximum.

Mme Véronique LEVIEUX. - Ce projet de délibération porte sur la reconduction d'un accord-cadre de partenariat entre la Ville et l'A.F.D., l'Agence française de développement, institution financière qui agit comme une sorte de bras armé de la diplomatie française dans le domaine du développement, incluant développement durable et lutte contre la pauvreté.

La signature du premier accord en 2009 faisait figure de la reconnaissance par l'A.F.D. du travail mené par la Ville en matière de coopération décentralisée, ou bien encore en matière de lutte contre le Sida en Afrique et avec les O.N.G., et officialisait l'intérêt respectif des deux acteurs de se rapprocher et se concerter "a minima" en cas d'intervention sur un même territoire. Et comme le rappelle le projet de délibération, deux projets avaient même fait l'objet d'un cofinancement de l'A.F.D. avant cette première signature : un à Amman, en matière d'aménagement urbain, et l'autre à Jéricho, sur un schéma directeur de l'eau, financé en partie par la Ville.

Dans le cadre de ce premier accord, nous avions également pu accueillir, à l'occasion des 70 ans de l'A.F.D., une exposition "Objectif développement, nouveaux regards sur les pays du Sud" en 2009, qui avait été exposée sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Notre enjeu est, à travers ce partenariat, de faire la promotion et de rappeler la nécessité d'aider en tous les domaines de développement les autorités locales du Sud à se renforcer, à développer leurs compétences propres et à permettre du transfert ou du partage de savoir-faire. En effet, c'est progressivement que l'A.F.D. s'est tournée vers les autorités locales en travaillant sur les enjeux urbains.

Ce deuxième accord-cadre renforce les perspectives d'échange, de coopération et cible des secteurs importants pour les autorités locales, le développement et la gestion des services publics locaux, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, la santé et l'accès à l'éducation, le développement économique et local. Le renforcement de ce partenariat, qui est une bonne chose, devrait déboucher sur de nouvelles actions, comme l'illustre par exemple la coopération lancée en matière de changement climatique avec la Ville de Johannesburg, où vous vous êtes rendu, Monsieur l'adjoint, récemment, coopération qui se met également en œuvre avec le C40. Peut-être pourriez-vous nous donner des éléments complémentaires ?

J'en profite également pour saluer l'engagement de l'A.F.D. en tant que membre de l'I.D.F.C., qui regroupe 22 banques et institutions financières internationales, publiques et privées de développement, qui vient d'adopter une série de normes communes permettant une meilleure intégration de la lutte contre les effets du dérèglement climatique dans leurs pratiques financières, notamment au travers des obligations "vertes" et "climat", et ce dans la perspective de la COP 21.

Je me permets de rappeler cet engagement qui fait écho au débat, mais que vous aurez demain sur la création d'un forum vert des villes et collectivités locales.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes appelés ici à voter un projet de délibération concernant une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Agence française de développement. La précédente convention datant de 2009 ayant expiré, c'est une opportunité offerte à la Ville de Paris de redéfinir son rôle dans le cadre de ce partenariat.

Avant de nous pencher sur cette nouvelle convention, je souhaite dire ici quelques mots sur cette importante institution qu'est l'A.F.D. L'Agence française du développement fut créée en 1998. Elle est à la fois établissement public et institution de crédit spécialisé. Ses fonctions sont donc : banque de développement et opérateur de mise en œuvre de la politique d'aide publique au développement, dont la part est de 0,46 % du P.I.B. national. L'A.F.D. apporte donc subventions, prêts, fonds de garantie, contrats de désendettement et de développement.

Comme l'A.F.D. met en œuvre la politique décidée par le Gouvernement en termes d'aides publiques en faveur des pays en développement et de l'outremer, elle joue un rôle essentiel en matière de politique de coopération décentralisée. Ses actions vont vers des Etats, des collectivités locales, des entreprises publiques ou privées et des O.N.G. L'A.F.D. met en œuvre 9,4 millions d'euros. C'est en fait une des principales institutions de développement au monde, avec ses 71 agences et bureaux qui accompagnent des projets dans plus de 90 pays. En 2012, ses effectifs étaient de plus de 2.000 agents ou collaborateurs.

L'A.F.D. est bailleur de fonds. Elle n'a pas de responsabilité de maître d'ouvrage des projets qu'elle contribue à financer, mais elle ne peut pas ignorer l'influence qu'elle peut avoir sur les projets en termes d'influence sociale et environnementale sur des pays en développement. C'est donc un partenaire naturel des actions de coopération décentralisée de la Ville de Paris. Nous nous réjouissons de ce nouvel accord cadre de partenariat, avec ses axes de travail qui sont les suivants : le développement urbain et la gestion des services publics locaux, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, la santé et l'action à l'éducation et le développement économique local.

Toutefois, je souhaite ajouter ici que la référence à un axe essentiel me semble manquer pour des pays en développement : il s'agit bien de l'axe de la démocratie participative, orientation essentielle pour nous pour favoriser le soutien à des acteurs, des sociétés civiles, souvent écartés de la participation au processus de décision. La société civile est aussi un acteur du changement et du développement dans des pays où elle est souvent peu représentée. La société civile est un acteur de qualité, porteuse d'une expertise complémentaire à celle des Etats pour répondre aux aspirations des populations, à la protection de l'environnement, l'égalité sociale et de genre, l'émancipation économique et démocratique.

Nous appelons donc de nos vœux que la démocratie participative soit une orientation reconnue et privilégiée dans les actions communes de la Ville de Paris et de l'A.F.D. initiées par cet accord-cadre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Véronique LEVIEUX, d'avoir si bien rappelé nos liens historiques, depuis des temps anciens, avec l'A.F.D. Et merci, chère Marie ATALLAH, d'avoir rappelé l'importance éminente et le rôle, les attributions et les compétences de l'A.F.D.

Effectivement, nous avions une première convention, qui vient maintenant à expiration. L'A.F.D. et la Ville de Paris, ce sont deux grandes institutions versées à titre différent dans la solidarité internationale et dans la coopération internationale, et qui apprennent à - je dirais - amplifier et mutualiser leurs ressources.

C'est pourquoi nous avons - et je voudrais insister sur ce point - organisé un séminaire de travail d'une journée complète entre l'équipe de la DGRI et l'équipe de l'A.F.D., pour voir où est-ce que nous pourrons agir ensemble, redéfinir des priorités géographiques, découvrir le financement de l'action locale pour l'A.F.D., et ce séminaire a été extraordinairement fructueux.

Alors, au-delà des précédentes coopérations à Amman et Jéricho, qui ont été citées, maintenant, il y a une nouvelle ère qui s'ouvre : si vous décidez de voter, comme je vous y invite, ce projet de délibération, sachez que la Maire signera après-demain, le 15 avril à 16 heures 30, cette nouvelle convention avec Anne PAUGAM, la directrice de l'A.F.D. Donc dans cette nouvelle convention, vous l'avez citée toutes deux, il y a cinq domaines qui sont mis en avant : le développement urbain et la gestion des services publics locaux, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, la santé et l'accès à l'éducation, le développement économique local, la recherche et l'innovation.

Il y a quelques jours, Véronique LEVIEUX, vous l'avez cité, j'étais effectivement l'invité de l'A.F.D. pour entrer dans notre première coopération décentralisée, ayant pour thématique le climat. Et effectivement, il y a une convention d'un genre nouveau, quadripartite, entre la Ville de Johannesburg, la Ville de Paris, l'A.F.D. et le C40 pour aider la Ville de Johannesburg à bâtir son plan d'action climatique. C'est pour nous une nouvelle coopération, puisque c'est la première que nous faisons sur la thématique du climat, et c'est la première également qui est quadripartite, donc énormément de perspectives de développement partagées avec l'A.F.D. si nous votons ce projet de délibération, cet accord-cadre avec cette importante institution.

Je vous remercie donc de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 15).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'affichage publicitaire dans le métro.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : le vœu n° 56 est relatif à l'affichage publicitaire dans le métro.

La parole est à M. HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le dépôt de ce vœu relatif à la censure par la R.A.T.P. d'une partie de l'affiche publicitaire d'un concert organisé par le groupe "Les Prêtres" à l'Olympia le 14 juin prochain, les choses ont heureusement évolué dans le bon sens. Après de multiples atermoiements et des explications pour le moins confuses, la R.A.T.P. a en effet accepté de revenir sur sa décision initiale en autorisant la publication de la mention "au bénéfice des chrétiens d'Orient".

Mais enfin, pour en arriver là, il aura fallu un autre concert, celui de l'indignation légitime de nombreuses autorités politiques, religieuses, associatives et culturelles qui, toutes, se sont émues d'une telle confusion intellectuelle au sein de la régie publicitaire Metrobus.

Nous nous devons bien sûr de rappeler ici notre soutien aux chrétiens d'Orient et aux minorités opprimées par Daesh. La France, par la voix de son Ministre des Affaires étrangères, s'est d'ailleurs montrée en première ligne, à l'O.N.U., sur ce front mondial contre l'extrémisme.

L'affaire est désormais close. La polémique est passée, mais elle vient signifier à notre Assemblée, s'agissant tout de même d'espaces publics parisiens, la nécessité d'une vigilance accrue qu'il est nécessaire de rappeler à la

R.A.T.P. et à sa régie. On ne peut traiter sur le même plan des messages publicitaires visant à faire du prosélytisme religieux et politique, et des messages à des fins humanitaires.

Ce vœu le rappelle avec force et il est l'occasion de proposer qu'à l'occasion par exemple d'une prochaine conférence citoyenne de partage, soit organisée une table ronde sur le thème de la gestion des symboles religieux dans le cadre de l'affichage public et publicitaire, sans oublier bien sûr d'y convier un responsable de la R.A.T.P.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais vraiment remercier le groupe UDI-MODEM d'avoir bien voulu introduire ce vœu.

C'est un sujet important, d'abord parce que la mobilisation pour les chrétiens d'Orient, au sein de cette collectivité, nous la partageons tous, quels que soient les groupes et les différentes formations politiques qui y sont représentées. J'étais d'ailleurs il y a quelques jours à un dîner au Stade Français, où je représentais la Maire de Paris, qui était un dîner de collecte en faveur de l'Œuvre d'Orient.

Effectivement, il y a eu un "bug" qui n'était pas de petite importance, avec une incompréhension complète, de la part de la R.A.T.P. et de Metrobus de la différence entre le prosélytisme religieux et une action à vocation humanitaire. Vous avez raison : nous devons y revenir, et ce n'est pas parce que le sujet est maintenant complètement résolu… il n'est pas normal qu'il ait dû être résolu à un si haut niveau, puisque c'est quand même le Premier Ministre qui a dû prendre la décision d'autoriser cet affichage. Vous avez raison d'y revenir, et que cela ne puisse pas se reproduire. Il faut donc faire œuvre de pédagogie et mettre tout le monde autour de la table.

Nous acceptons évidemment votre vœu avec quelques petits amendements.

Dans la première demande, nous souhaiterions que le terme "réaffirme" soit remplacé par "réitère", qui est plus conforme à ce qui a déjà été fait de manière assez consensuelle.

Votre deuxième considérant, nous souhaiterions qu'il soit remplacé par la formulation suivante : "que la Ville de Paris appelle à une vigilance accrue de la part de la R.A.T.P. et de la régie Metrobus concernant la différenciation entre message publicitaire ayant vocation à faire du prosélytisme religieux et message à vocation humanitaire sur une cause consensuelle".

La troisième demande serait modifiée comme suit : "que la Ville de Paris puisse sensibiliser les concessionnaires de publicité dans l'espace public pour éviter que la situation qui s'est produite avec la R.A.T.P. et Metrobus ne se reproduise à nouveau au détriment des chrétiens d'Orient".

Je crois que le but recherché par les amendements est vraiment la clarté maximale et la volonté que plus jamais, nous n'ayons à délibérer à nouveau sur un tel incident.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 143).

2015 DJS 163 - Centre de remise en forme Alfred Nakache (20e) - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 163 porte sur le centre de remise en forme Alfred Nakache.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum. Elle n'est pas obligée, et il n'y a pas forcément "austéritaire".

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais trouver, Monsieur le Maire, pour vous faire plaisir, un moyen de mettre ce mot !

Ecoutez, mes chers collègues, ce projet de délibération peut sembler relever d'une simple formalisation administrative. Pourtant, j'estime qu'il mérite un débat entre nous. Depuis mars 2013, la Ville a signé une convention d'occupation du domaine, une C.O.D.P., avec l'Union des centres sportifs de plein air, dite U.C.P.A., permettant à l'U.C.P.A. d'exploiter l'espace de remise en forme situé au sein du centre sportif Alfred Nakache, dans le 20e, pendant une durée de cinq ans.

L'U.C.P.A. vient d'opérer une séparation entre ses activités vacances et ses activités loisirs pour des raisons fiscales. Sachez que depuis que la salle de fitness "Espace forme Nakache" a été concédée à l'U.C.P.A., on a vu les prix augmenter fortement. En effet, l'abonnement mensuel a bondi de 25 à 85 euros alors que le quartier est un quartier populaire.

L'U.C.P.A., et croyez-moi, je le regrette, n'est pas une association sportive comme une autre. Il est peu commun d'ailleurs, dans le milieu associatif, de diviser ses activités pour des raisons fiscales, et cette logique managériale issue de l'entreprise privée n'a rien à faire dans le milieu associatif, et la Ville ne devrait pas l'encourager en attribuant des C.O.D.P. à de telles entités.

Alors, notre soutien au mouvement sportif associatif ferait bien de discuter les activités qui relèvent, comme cela semble être le cas ici, d'une logique plutôt lucrative, des réelles activités associatives de quartier.

Il y a dans ce projet de délibération un autre aspect technique sur un changement de local, de bureau, dont il est par ailleurs question dans le projet de délibération. Cela semble évidemment très positif pour le salarié qui y travaille parce que le bureau actuel est en réalité accessible uniquement par le couloir des toilettes - je vous dis tout - de la salle. Cela ressemble plus à un local de stockage. En revanche, sachez que l'espace demandé est un palier qui contient actuellement quelques chaises, une table basse, et qui est utilisé pour l'attente des usagers de la salle de danse qui est juste à côté et qui elle, est gérée… enfin occupée généralement par des associations.

Donc, en fait, ce petit projet de délibération anodin vise à privatiser une partie de l'espace. C'est malvenu, parce que cette privatisation va ôter de fait une partie de l'espace utilisé par les associations.

Je pense que c'est important de regarder les détails. J'ai été interpellée et sollicitée par des usagers de cette piscine, et cela me semblait important de vous relayer cela.

J'ai néanmoins une question à vous poser : ces aménagements prévus ont-ils été discutés avec les autres associations qui fréquentent cette salle de danse ou pas et surtout, mes chers collègues, je souhaite insister sur le fait que les équipements sportifs de la Ville n'ont pas vocation à être privatisés au sens de privatisation de l'usage par un organisme quasi-exclusif - ici, c'est l'U.C.P.A. - qui monopolise une grande partie des espaces du centre sportif Nakache pour des tarifs équivalents, franchement, au secteur purement privé et lucratif.

J'estime que nous sommes face à une très grosse association nationale agissant comme une franchise commerciale nationale plutôt que comme un véritable acteur associatif, au détriment du dynamisme des associations parisiennes.

Alors peut-être, puisque M. Mao PENINOU voulait absolument que je place le mot "austérité" dans mon intervention, peut-être qu'il y a une recherche de recettes par le biais de cette C.O.D.P. Justement, on voit là le biais, quand on recherche souvent à privatiser des équipements pour pouvoir faire des entrées de recettes au niveau de la Ville, et je suis absolument opposée à ce genre de logique, qui ne respecte pas le service public.

Voilà, Monsieur Mao, vous avez eu votre mot.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à Jean-François MARTINS. Il ne peut pas donner un avis défavorable : c'est un projet de délibération !

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame SIMONNET.

Madame SIMONNET, j'aime beaucoup votre goût pour politiser, trouver chaque opportunité de mener la bataille culturelle très gramscienne qui vous anime. Cependant, je dois vous dire que tout ne le mérite pas.

Ici, en l'occurrence, l'U.C.P.A., effectivement, change de nom d'attributaire de ce statut et donc, nous devons mettre l'avenant à la C.O.D.P. de sorte qu'elle ne soit plus signée avec l'U.C.P.A. plein air, mais l'U.C.P.A. sport et vacances et qu'à cette occasion, suite à des demandes des salariés - je vous sais soucieux des demandes des

salariés, en général, sur leurs conditions de travail - nous puissions intégrer dans le périmètre de cette C.O.D.P. 25 mètres carrés supplémentaires. Je ne suis pas sûr qu'il y a ici lieu à orchestrer une quelconque lutte des classes ou une quelconque recherche de grands investisseurs qui tireraient un profit.

Quant à l'appréciation que vous faites du mouvement associatif, je préfère ne pas porter de jugement sur telle ou telle association et son caractère commercialo-profitable, comme vous semblez vouloir le faire.

L'U.C.P.A. est une association reconnue, une association agréée "jeunesse éducation populaire", membre de l'ensemble des mouvements sportifs et de plein air, et qui a toute notre confiance.

Mais sur le débat plus politique, si, Madame SIMONNET, vous voulez que nous l'ayons quelques secondes, deux choses. Je crois que notre obligation est de rendre le service public, et pas nécessairement de l'opérer. Quand le service public est bien fait, et bien fait par d'autres, je crois que nous devons savoir le reconnaître.

Enfin, laissez-moi vous corriger sur la question du fitness. On a d'ailleurs déjà eu ce débat en séance, et j'avais eu l'occasion de vous dire que je ne croyais peut-être pas au droit opposable au fitness comme une nécessité absolue qui s'impose à une collectivité locale. Cependant, la C.O.D.P. et les relations avec l'U.C.P.A. nous permettent aujourd'hui d'avoir, contrairement à ce que vous avez dit, des tarifs qui sont près de deux fois moins chers que ceux du parc privé. Pour exemple, le Club Med Gym, rebaptisé C.M.G., l'acteur majeur des salles de sport à Paris, affiche un abonnement annuel moyen de 900 euros, là où celui du centre Nakache est à 550 contre 470 pour même les tarifs réduits.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération très technique et je ne doute pas qu'à d'autres occasions nous pourront rouvrir ce débat avec Mme SIMONNET.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 163.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 163).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'O.M.S. du 20e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 57 est relatif à l'O.M.S. du 20e arrondissement.

Atanase PÉRIFAN, 2 minutes maximum.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'O.M.S. du 20e est un acteur majeur de la vie sociale et de l'animation sportive dans le 20e arrondissement.

Avec plus de 10.000 athlètes, 65 associations représentées et plus de 100 disciplines proposées, l'O.M.S. est véritablement partie prenante de la politique sportive de notre arrondissement et devrait constituer un véritable partenaire de l'équipe municipale. Ce matin, nous avons longuement évoqué les vertus du sport avec les Jeux Olympiques.

Que voyons-nous dans le 20e ? Alors que l'on devrait favoriser au maximum l'O.M.S. 20e pour permettre à chacun de pouvoir pratiquer le sport, les dernières décisions prises par la majorité municipale du 20e arrondissement relatives à la situation de l'O.M.S., par leur caractère brutal et soudain, mettent en péril le bon fonctionnement de l'association.

Division par 4 des subventions, changement de local, retrait du guide des associations qui était édité par l'O.M.S. : on se demande si, en fait, la mairie du 20e ne veut pas couler l'O.M.S. du 20e. Avec ma collègue Nathalie FANFANT et l'ensemble des collègues du groupe UMP, nous formulons le vœu suivant : que la Mairie de Paris réaffirme la politique sportive qui permette l'accès du sport au plus grand nombre. Dans un quartier comme le 20e, dans nos quartiers sensibles, on voit que les vertus et les valeurs du sport sont importantes pour les jeunes qui parfois ne savent pas trop à quel saint se vouer.

La deuxième chose est que nous souhaitons que la Ville réétudie la situation de l'O.M.S. du 20e pour assurer le bon fonctionnement de l'association et lui permettre d'assumer sa mission d'utilité publique.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Jean-François MARTINS, pour vous répondre, la maire du 20e, Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Rapidement. L'O.M.S. est toujours un partenaire de la mairie du 20e. C'est une association qui occupe actuellement un pan entier de la mairie du 20e, dont nous avons cruellement besoin pour faire un lieu de restauration pour les personnels de la mairie et nous leur avons proposé, comme à d'autres associations, de profiter des locaux de la Maison des associations - qui va d'ailleurs s'agrandir - et par ailleurs d'avoir un bureau de permanence dans la mairie du 20e.

Nous faisons tout à fait preuve de bonne volonté. Il est vrai que l'O.M.S. 20e compte 65 associations adhérentes, clubs adhérents, sur plus de 250 associations sportives dans le 20e arrondissement, avec lesquels la mairie du 20e est en contact direct.

Par ailleurs, je rappelle que l'O.M.S. fait du bon travail pour les clubs qui sont dans son périmètre mais que toutes les initiatives récentes en matière de sport comme la course de la Pyrénéenne, comme Louis Lumière plage, etc. ont été à l'initiative de la mairie du 20e et assez souvent de la maire du 20e elle-même qui, comme chacun sait, est une grande sportive.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Evidemment, Jean-François MARTINS, autre grand sportif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur PÉRIFAN, Madame la Maire du 20e, je suis sur le sujet de l'O.M.S. extrêmement décentralisateur, Monsieur PÉRIFAN, et je fais donc quasiment exclusivement le choix de la confiance aux mairies d'arrondissement, les 20 d'ailleurs. Et je suis les recommandations qui sont les leurs.

Je crois que, sur ce sujet, les mairies d'arrondissement sont au plus proche et dans la plus grande proximité des associations sportives, des clubs, de nos équipements et peuvent nous dire, elles, la réalité de l'engagement des uns et des autres et la qualité des projets qu'elles proposent. Cela vaut pour les mairies d'arrondissement de la majorité comme pour celles de l'opposition, Monsieur PÉRIFAN.

Quand certains maires de votre groupe m'ont demandé de revoir à la hausse le budget de leur O.M.S. parce qu'ils en étaient satisfaits, j'y ai apporté aussi des avis favorables et quand certains m'ont demandé de le baisser, j'y ai également émis un avis favorable.

La réalité des O.M.S. parisiens, et c'est pour cela que je ne souhaite pas que nous puissions voter votre vœu puisque, comment dirais-je, il élargit à l'ensemble des O.M.S. ce qui est un problème spécifique au 20e. La conception que je me fais des O.M.S., Monsieur PÉRIFAN, c'est qu'ils ont une double mission.

La première, celle d'être les interlocuteurs des mairies d'arrondissement pour défendre les intérêts du monde sportif, ce qu'on pourrait appeler le syndicat des associations sportives auprès des mairies, leur porte-parole.

La deuxième mission que je leur confie, c'est l'animation de la communauté sportive des arrondissements, la création d'événements d'opérations qui favorisent l'inscription des jeunes et des moins jeunes dans les clubs sportifs.

L'honnêteté m'oblige à vous dire que dans les 20 arrondissements, ces deux missions ne sont pas faites aussi bien, de manière toujours aussi efficace. Dans certains, cela se passe très bien, dans d'autres, beaucoup moins bien.

Visiblement et notamment, les chiffres rappelés par la maire du 20e arrondissement sur le nombre d'associations adhérentes, sur les opérations récemment montées, y compris sur le fonctionnement et les attributions qui étaient confiées à cet O.M.S. ne sont pas strictement dans les missions que je viens d'évoquer.

Cependant, je pense que, plus globalement, cette question, la disparité entre la qualité de nos différents O.M.S. mérite que nous y travaillions. Je proposerai aux maires d'arrondissement et à leurs adjoints aux sports de faire une

réunion d'ici la fin de l'année pour partager les bonnes pratiques ainsi que vérifier l'enveloppe budgétaire que nous pourrons attribuer.

Cependant, je vais émettre un avis défavorable à votre vœu suivant les indications de la maire d'arrondissement, comme je le ferai pour les 19 autres arrondissements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux primes dominicales pour les personnels de la DJS.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 58, 59 et 60 sont relatifs au mouvement de grève affectant les équipements sportifs. Je vais donner successivement la parole à Jean-François LEGARET, Eric HÉLARD et Danielle SIMONNET.

Monsieur LEGARET…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, une fois de plus, notre Assemblée évoque la grève dans les équipements sportifs. Cela fait plus d'un an maintenant que cela dure.

D'abord fermés le dimanche, puis le samedi, maintenant le mercredi. C'est un conflit social qui ne cesse de se durcir et nous n'en voyons pas l'issue. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir alertés mais, à chaque fois, vous avez refusé de nous prendre au sérieux et vous avez refusé de nous répondre quand vous n'avez pas répondu par le mépris.

Nous avons entendu ici qu'un conflit social ne se réglait pas à coup de baguette magique ni de déclarations incantatoires mais grâce, avez-vous dit, à un dialogue social. Il nous a également été rétorqué qu'il fallait regarder ce mouvement avec lucidité, considérant que la grève ne concernait que peu d'agents et peu d'équipements.

Le mois dernier, vous relativisiez encore cette grève en nous expliquant qu'il fallait en mesurer le caractère minoritaire chez les agents comme pour le nombre d'équipements fermés. Aujourd'hui, vous prenez des mesures totalement radicales, certains pourraient dire brutales, pour le moins tardives, d'autant plus que lorsque nous faisions des propositions il y a quelques mois, vous répondiez qu'interdire une grève ne faisait pas partie de votre conception du dialogue social.

On est donc vraiment dans une contradiction dans toutes les grandes largeurs. Grosso modo, quand c'est nous qui vous demandons des mesures, c'est antisocial, quand c'est vous, c'est la continuité du service public. Mais, franchement, que de temps perdu.

J'en viens aux usagers, aux sportifs, aux individuels, aux associations de loisirs ou de compétition : quand pourront-ils enfin faire du sport tranquillement, sereinement ? Et concernant les associations, certaines connaissent de graves difficultés depuis un an et vous le savez très bien.

Vous n'avez même pas daigné répondre le mois dernier. Aujourd'hui, nous vous demandons à nouveau d'étudier leur situation car elles participent à l'offre sportive municipale.

Oui, Monsieur MARTINS, comme vous l'avez dit en commission la semaine dernière, les associations ne sont pas le Club Med Gym, nous sommes parfaitement d'accord avec votre constat. C'est justement pour cela qu'il faut étudier les possibilités de compenser les pertes qu'elles ont assurément subies à cause de cette grève qui s'éternise. Et je ne m'éternise pas, c'est la grève qui s'éternise. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, le Club Med Gym n'existe plus, par ailleurs.

Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

A la suite de ce que vient de dire notre excellent collègue LEGARET, c'est un vœu également de rappel, puisque nous l'avons déposé ici-même en termes quasiment identiques au mois de mars dernier au nom du groupe UDI-MODEM.

Je continuerai, avec mon groupe, à le déposer tant que le conflit persistera. Il a évidemment pour but d'alerter la Mairie sur la nécessité de la continuité du service public et, au moins, en un an de mandature, vous aurez quand même démontré votre incapacité à faire fructifier le dialogue social.

Je n'en rajouterai donc pas plus. Tout a été dit dans nos deux vœux entre celui de Jean-François LEGARET, celui du groupe UMP, et le nôtre. Où en êtes-vous, Monsieur le Maire, sur ce conflit qui s'éternise ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET. Deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, le conflit s'éternise. Mais pourquoi s'éternise-t-il ? Parce que la Ville de Paris refuse d'entendre les revendications des agents et d'y répondre favorablement. Cela fait déjà plus d'un an que cette grève continue les dimanches, qu'elle s'est étendue maintenant aux samedis et aux mercredis. Il faut arrêter de mépriser les revendications des agents. Que demandent-ils ? Ils demandent que leur travail le dimanche soit reconnu et puissent bénéficier d'une prime digne de ce nom. C'est déjà le cas ? Vous avez vu de combien elle est ? On va s'amuser tout à l'heure quand on va parler des jetons de présence.

Ici, on est tous d'accord pour s'offrir des jetons de présence à des sommes pas possibles lorsqu'on siège dans des sociétés d'économie mixte, parce que, vous comprenez, l'indemnité d'un conseiller de Paris, c'est trop petit. En revanche, les catégories C, qui ont des salaires de misère, pour avoir une prime digne de ce nom le dimanche, ce n'est jamais possible. On est là sur des négociations de bouts de chiffons. Ils demandent une prime dominicale digne !

Il faut absolument répondre à cette revendication, au lieu d'essayer de casser la grève en faisant du "lockout" totalement illégal, en faisant intervenir des précaires pour ouvrir les équipements sportifs le dimanche. Ce n'est pas normal qu'une municipalité qui se prétend de gauche, agisse ainsi avec autant de mépris.

Donc je redépose ce vœu et je redéposerai ce vœu tant que la Ville de Paris n'aura pas satisfait ces revendications légitimes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Toutes les revendications sont légitimes. Cela fait longtemps que je ne l'avais pas entendue, celle-là.

Monsieur MARTINS…

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux préciser à M. LEGARET comme à Mme SIMONNET qu'il n'y a de ma part, et de la part de l'Exécutif, aucun mépris à l'égard des groupes de l'opposition et de leurs propositions, ni à l'égard des agents de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris a adopté le mois dernier un vœu qui fixait la feuille de route sur la gestion de ce conflit, sur lequel nous tomberons tous d'accord sur le fait qu'il a trop duré, qu'il est devenu insupportable pour les associations sportives, pour les usagers, y compris pour les agents qui, je crois, dans leur grande majorité, ne se satisfont pas du fait que ce mouvement dure.

Puisqu'on est entre nous, on va se dire la vérité. Il serait facile, Monsieur HÉLARD, de sortir de ce conflit. Il faudrait faire un chèque. Sauf que, Monsieur HÉLARD, votre groupe et ceux de l'opposition nous intiment en permanence des injonctions à la bonne gestion budgétaire, à la bonne maîtrise des dépenses publiques, ce que nous faisons. C'est pourquoi ce conflit dure : parce que je ne veux pas faire un chèque de plusieurs millions d'euros que je n'ai pas, Monsieur HÉLARD.

Voilà pourquoi la feuille de route fixée au dernier Conseil de Paris donnait deux étapes dans le calendrier qui est le nôtre : maintenir la volonté de la Ville de trouver une solution à ce conflit en prenant en compte la revendication légitime, Madame SIMONNET, de revalorisation du pouvoir d'achat des agents, en particulier de catégorie C travaillant le dimanche, mais également de garantir le service public en proposant des solutions de relogement aux clubs et en ouvrant un maximum d'équipements.

Cette feuille de route que le Conseil de Paris m'a confiée, ainsi qu'à Emmanuel GRÉGOIRE le mois dernier, a été respectée à la lettre, en proposant d'abord une nouvelle revalorisation de la prime des agents de la DJS, la petite prime dite "IAT3", en leur proposant une augmentation de près de 360 euros par an en moyenne, ce qui a été notre dernière proposition. Cela représente, pour chaque dimanche travaillé en moyenne, plus de 30 euros d'augmentation d'une prime qui compte déjà près de - si l'on compte l'IAT3 et la prime de dimanche - 75 euros.

Mais dans le même temps, oui, Monsieur LEGARET, nous avons décidé d'assurer la continuité du service public, y compris en prenant des mesures fortes que nous demandent les usagers, en soumettant les agents grévistes à une obligation de 48 heures de prévenance 48 heures avant leur prise d'effet de grève. En effet, le droit à la grève, ce n'est pas le droit à la désorganisation du service public. Nous avons le droit de nous organiser pour ouvrir le maximum d'équipements, de redéployer les agents non-grévistes sur les équipements prioritaires, d'appeler les volontaires parmi les agents qui ne travaillent pas habituellement le dimanche, notamment les vacataires de la DJS, pour qu'ils puissent ouvrir ces équipements.

Monsieur LEGARET, c'est très dur pour les associations et les équipements concernés. La grande majorité des équipements reste ouverte, comme ce week-end. Seuls 61 agents se sont déclarés grévistes le mercredi de la semaine dernière, soit 6 % de l'effectif. Ce week-end, nous avions 88 agents grévistes, c'est-à-dire quasiment 40 % de moins que depuis le mois de mars et 91 % de nos équipements sportifs étaient ouverts.

Enfin, Monsieur LEGARET, je ne ferai pas de systématisme sur les associations, mais aucune association ne disparaîtra par le fait de cette grève. Je m'en porte garant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait plus qu'un an que ce conflit dure. C'est tout à fait anormal, je crois, que lorsqu'un conflit s'installe dans la durée, il y a forcément des crispations. Il est très difficile d'en sortir. Plus cela dure, plus c'est difficile d'en sortir pour les deux parties. Cela veut dire qu'en matière de dialogue social, il faut sans doute revoir des procédures pour éviter que des conflits puissent durer aussi longtemps. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est que cette question du travail du dimanche est compliquée parce qu'il n'y a pas une vraie doctrine à la Ville. Il y a autant de doctrines qu'il y a de directions, qu'il y a d'histoires. Il nous semble, pour notre groupe, qu'il faudrait qu'il y ait une doctrine qui puisse déterminer quelle est la pénibilité réelle du travail du dimanche. Selon le nombre, par exemple, de dimanches travaillés dans un mois : ce n'est pas la même chose quand on travaille un dimanche tous les quatre, cinq, six semaines ou quand on travaille quasiment tous les dimanches. Selon la pénibilité réelle du travail : pour savoir, par exemple, ce que cela veut dire de venir à 6 heures du matin ramasser les déchets dans Paris. Ce n'est pas tout à fait la même chose que d'autres directions.

Il nous semble que la priorité aujourd'hui, pour les semaines qui viennent, c'est de s'atteler à cette question d'une harmonisation qui ne veut pas dire une égalité nécessairement, mais une harmonisation qui permettrait d'avoir une véritable doctrine.

En attendant, vu l'ambiance, nous ne voterons aucun de ces trois vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DDCT 39 - Subventions (78.500 euros) et conventions avec les associations "AGECA", "ADDEL", "Projets 19" et "Pro Bono Lab".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 39 concernant les associations "AGECA", "ADDEL", "Projets 19" et "Pro Bono Lab".

La parole est à Léa FILOCHE pour cinq minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais juste rapidement attirer votre attention sur ce projet de délibération qui revient à porter à votre reconnaissance et à votre vote la proposition d'une subvention à hauteur de 78.500 euros pour des conventions que nous faisons avec quatre associations. Je voulais souligner ces conventions qui sont une première dans ce mandat d'abord.

Elles vont permettre à des associations, qui ont aujourd'hui l'utilité de pouvoir accompagner d'autres associations dans leur structuration, dans leur renforcement, dans leur gestion de ressources humaines. Ces petites associations sont elles-mêmes dans un contexte national compliqué. Je ne vous refais pas l'explication du contexte budgétaire, etc. Elles ont besoin de se projeter à court, moyen et surtout long terme sur leurs objets, via leurs statuts et leurs objectifs.

Les quatre associations dont il est question, l'"AGECA", l'"ADDEL", "Projets 19" et "Pro Bono Lab", elles-mêmes vont pouvoir voir leurs actions et leur financement pérennisés grâce à ces conventions que Pauline VÉRON et son cabinet nous proposent de voter. C'est aussi comme cela que l'on répondra aux attentes des Parisiens sur la manière dont les associations doivent pouvoir être accompagnées, doivent pouvoir porter des projets et, surtout, doivent pouvoir rendre un service à l'intérêt général.

Je ne suis pas plus longue, mais je vous invite à voter avec une certaine conviction le fait que la Ville de Paris, encore une fois, se porte garante dans le financement et le soutien à toutes les associations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et même un peu de fierté.

Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Léa FILOCHE pour son soutien à ce projet de délibération.

En effet, ces quatre associations, l'"AGECA", l'"ADDEL", "Projets 19" et "Pro Bono Lab", jouent un rôle majeur dans le soutien à la vie associative parisienne complétant l'offre dispensée par les 20 Maisons des associations et le

Carrefour des associations parisiennes situé dans le 12e arrondissement. En effet, elles apportent un soutien à la création et au développement d'autres associations, elles participent directement à la dynamique associative en dispensant des conseils pour un meilleur fonctionnement des structures, les aident à définir un modèle économique fiable. Elles les accompagnent aussi dans leur gestion, leur communication, la recherche de bénévoles ou réalisent du bénévolat de compétences. Elles les aident à la création du premier emploi associatif, à sa pérennisation et à la création des suivants. Enfin, elles mettent en place des formations ou les appuient dans leurs démarches de mise en œuvre d'une gouvernance associative plus démocratique et efficiente.

Afin de valoriser leur action positive en faveur de très nombreuses associations parisiennes - environ 64.000 aujourd'hui -, j'ai souhaité faire un projet de délibération commun pour ces quatre structures et pouvoir leur verser ces subventions assez tôt dans l'année, effectivement pour qu'elles puissent mettre en œuvre rapidement et en toute sérénité toutes ces actions en faveur des associations.

En plus, j'ai souhaité que des conventions triennales soient signées avec l'"AGECA", "ADDEL" et "Projets 19", afin de les sécuriser dans leurs sources de financement.

Cela va dans le sens des engagements pris par la Maire de Paris : soutien aux associations, favoriser leur développement et leur donner de la visibilité sur leur avenir et sur leurs financements.

Je profite aussi de ce projet de délibération pour rappeler que nous avons ouvert la plate-forme numérique sur laquelle les Parisiens peuvent se proposer pour réaliser des actions bénévoles auprès des associations : c'est "www.jemengage.paris". Aujourd'hui, déjà 700 Parisiens ont posté une offre de bénévolat pour les associations parisiennes, plus de 300 associations des missions de bénévolat. Ça marche. En seulement trois semaines, les Parisiens se sont saisis de cet outil et se sont mobilisés de façon bénévole.

Nous allons utiliser cette plate-forme pour l'aide aux devoirs que la Maire de Paris souhaite mettre en place avec Alexandra CORDEBARD, le samedi matin dans les écoles. Cette plate-forme nous est très utile pour transformer en actions concrètes l'élan du vivre-ensemble et du bénévolat à Paris. Les Parisiens, nous le savons, sont au rendez-vous.

Merci du soutien à ce projet de délibération pour les subventions à ces associations très structurantes pour la vie associative à Paris.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 39).

2015 DGRI 16 - Subvention (30.000 euros) et convention avec "CARE France" pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées au Vanuatu par le typhon Pam.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 16 et l'amendement technique n° 61 a qui y est rattaché : il s'agit de la convention avec "CARE France" pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées au Vanuatu par le typhon Pam.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 27 février 2015, le journal "Le Monde" publiait un article intitulé : "Quels sont les pays les plus exposés au changement climatique ?"

Au même moment, le Chef de l'Etat français, François HOLLANDE, était en visite officielle aux Philippines pour appeler à la mobilisation internationale contre le changement climatique, neuf mois avant la conférence de Paris sur le climat.

Cet article du Monde nous présentait un nouvel indice mondial : celui de l'exposition humaine face au risque de changement climatique.

Cet indice de risque représente le degré de vulnérabilité d'une communauté humaine face aux catastrophes naturelles.

Qui trouve-on en haut du classement de cet indice ? Le Vanuatu.

Et c'est bien l'archipel du Vanuatu qui fut dévasté, dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 mars, par le passage du cyclone tropical Pam. Les destructions sont telles que le pays va devoir recommencer à zéro.

Le Vanuatu était une catastrophe annoncée, le Vanuatu est le symbole de l'urgence climatique.

C'est sans hésitation que nous voterons ce projet de délibération portant une subvention de 30.000 euros à l'O.N.G. "CARE France" pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées qui ont perdu non seulement leurs habitations mais aussi l'accès à l'eau et aux ressources vivrières, un programme prévoyant la distribution de kits de nourriture, pour répondre aux besoins les plus vitaux, mais aussi de distribution de semences, afin de penser déjà à demain.

Mais notre responsabilité ne s'arrête pas là : nous ne pouvons pas rester inactifs devant cette catastrophe annoncée et devons prendre toutes les mesures qui s'imposent.

C'est notamment ce que les élus écologistes proposent à cette Assemblée, avec une proposition de délibération sur la création d'un "fonds vert des villes et des collectivités". Il vous sera présenté par mes collègues prochainement. Ce "fonds vert" permettra un dispositif multilatéral de financements, d'aider les pays les plus vulnérables au changement climatique et à lutter et à s'adapter aux effets de ce dérèglement.

Nous proposons donc la création d'un véritable dispositif de solidarité internationale entre villes et collectivités. Nous porterons cette action tout au long de l'année, afin d'en obtenir la création avec une contribution conséquente de la Ville de Paris pour l'année 2016.

Si la COP 21 nous aide à mobiliser la Ville sur la question du dérèglement climatique, ce n'est qu'une étape. Nous souhaitons que l'engagement de la Ville dans ce domaine s'inscrive dans la durée et devienne exemplaire pour la communauté internationale.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que, sur le "fonds vert des villes", nous aurons l'occasion, dans le cadre d'un débat organisé, d'y revenir demain et je pense que c'est heureux pour l'organisation de notre Conseil et l'importance du sujet.

"Un monstre qui a dévasté notre pays" : c'est en ces mots que le Président du Vanuatu a évoqué la situation de l'archipel après le passage du cyclone Pam. Environ 166.000 personnes, soit plus de la moitié de la population, ont été affectées par ce cyclone : 16 personnes tuées, des villages entiers emportés par des pluies torrentielles et des vents atteignant parfois 320 kilomètres/heure.

Evidemment, cette situation a mobilisé tous les acteurs de la solidarité internationale qui ont tous décrit des scènes de dévastation absolue.

L'O.N.G. "CARE France", présente au Vanuatu depuis 2008, a sollicité la Ville de Paris pour soutenir les populations sinistrées dans les îles de Tanna, Erromango, Futuna et Aniwa, qui ont été particulièrement touchées par cette catastrophe.

Donc, nous proposons d'attribuer à "CARE" 30.000 euros pour un programme de sécurité alimentaire qui devrait bénéficier à 1.000 familles sinistrées. Ce programme comprend la distribution de kits de nourriture et la distribution de semences, afin de sécuriser les apports alimentaires.

L'intervention de "CARE" est prévue pour se dérouler pendant une durée de trois mois.

Mes chers collègues, pour exprimer avec force la solidarité envers les victimes de cette catastrophe, je vous propose de valider l'attribution de cette subvention à "CARE France", qui était donc bien à "CARE France", sujet de l'amendement technique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 61 a de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DGRI 16).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant aux dossiers de la 1ère Commission.

Je donne tout de suite la parole à son Président Pierre GABORIAU, pour nous faire un compte rendu des débats.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la 1ère Commission s'est tenue, comme à l'habitude, mardi dernier.

Quelques points que nous avons évoqués en particulier.

D'abord, sur les projets de délibération DDEEES 131 et 154, sur les camions-restauration et la fixation des tarifs d'occupation temporaire du domaine public municipal, les membres de la Commission ont souhaité que l'on veille à une fiscalité égale pour tous, que l'on veille également aux abords des camions-restauration, en particulier les extensions de tables hautes possibles sur le trottoir, à ce que les lieux ne dégénèrent pas et soient bien conformes par rapport à la réglementation des terrasses.

Nous avons terminé sur ce point en demandant que la carte soit fournie à l'ensemble des maires d'arrondissement, pour connaître les endroits qui seront décidés après la consultation qui est faite actuellement.

En ce qui concerne les projets de délibération DDCT 34 et 46, sur les rémunérations annuelles des membres des conseils d'administration, les membres ont évoqué le fait que, maintenant que les présidents de S.E.M. ont une rémunération toute équivalente, il y a une réflexion à mener par la mairie sur une rémunération qui pourrait être égale pour l'ensemble des administrateurs des sociétés d'économie mixte.

Enfin, nous avons évoqué la situation et l'avenir du Crédit Municipal de Paris, puisque nous avions fait une demande à ce sujet il y a quelques mois. Donc, Julien BARGETON, l'adjoint au Maire chargé des Finances, réunira les membres de la 1ère Commission mercredi, après-demain, à 15 heures en cette mairie pour évoquer l'avenir du Crédit Municipal de Paris.

Je vous remercie de votre attention.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2015 DDCT 34 - Conseil d'administration de la SAEPOPB - Rémunération annuelle de la présidente, représentante du Conseil de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 34 relatif à la rémunération annuelle de la présidente du conseil d'administration de la SAE du Palais Omnisports Paris Bercy.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme cela, on entre dans le vif du sujet. Je pense que le problème n'est pas simplement que, dans toutes les sociétés d'économie mixte, les rémunérations doivent être équivalentes. Le débat qu'on doit avoir entre nous, c'est au vu des indemnités des Conseillères et Conseillers de Paris, est-ce que ces jetons de présence supplémentaires dans ces sociétés d'économie mixte sont pertinents ? Est-ce nécessaire ? C'est cette question-là que l'on doit se poser.

Évidemment j'interviens sur ce projet de délibération mais que l'élue concernée ne se sente pas particulièrement visée, car mon intervention vaut pour l'ensemble des sociétés d'économie mixte. Je m'étais déjà exprimée précédemment dans d'autres Conseils sur le sujet. J'estime que nous n'avons pas à bénéficier de ces indemnités.

Vous nous demandez à travers ce projet de délibération, comme à travers d'autres, de verser finalement 15.245 euros nets annuels à des Conseillers de Paris qui perçoivent déjà plus de 3.000 euros par mois, sans compter celles et ceux qui ont fait le choix de conserver un travail à mi-temps, et cela les regarde.

Quand on est dans le privé, parfois c'est compliqué et je peux l'entendre, de se mettre en disponibilité. Il y a d'ailleurs un vrai problème du statut de l'élu qui fait que, lorsqu'on est fonctionnaire, je suis fonctionnaire et il m'est tout à fait plus facile de me mettre en disponibilité complète et je le suis depuis 2008, parce que je retrouverai mon métier le jour où je ne souhaiterai plus ou bien où je ne pourrai plus être élue.

Or, quand on est dans le privé, ce n'est pas forcément aussi simple. Mais franchement, en plus de 3.000 euros par mois, qu'a-t-on besoin de s'octroyer un Smic mensuel de plus, mes chers collègues ? C'est un Smic de plus à une indemnité qui est déjà plus de deux fois supérieure au Smic. On est à plus de trois Smic. Quand on vient de débattre tout à l'heure sur la pauvre prime dominicale des agents de catégorie C, je trouve cela obscène. Je trouve cela indécent. Indécent, mes chers collègues, qu'on s'octroie ces indemnités quand on n'est pas capable d'entendre les agents qui se dévouent tout autant au service public.

Donc voilà. Il ne faut pas s'étonner après qu'il y a une certaine perte de confiance des citoyens en direction de leurs élus. On ne doit pas montrer qu'on serait plus préoccupé par les indemnités des élus que par le sort de l'ensemble des fonctionnaires qui sont dévoués au service de l'intérêt général de la collectivité.

Je sais que dans vos argumentaires, dans vos défenses, certains diront que sous l'ancienne mandature, moi-même personnellement, j'ai perçu des indemnités de jetons de présence. Justement, parlons-en. J'en ai une sacrée expérience. J'ai siégé dans différentes sociétés d'économie mixte où, à un moment donné, on était amené à voter en conseil d'administration, comme dans toutes les sociétés d'économie mixte, le salaire par exemple du directeur ou de la directrice de la structure. Et vous savez de combien est généralement le salaire du directeur ou de la directrice ? 15.000 euros par mois ! 15.000 euros par mois ! Et on m'expliquait que pour avoir des fonctionnaires de grande qualité, il faut au moins les payer ce montant-là, sinon ils iraient dans le privé. Je suis persuadée que, même à moitié moins, à 7.000 euros, on va trouver des gens très compétents.

Je sais qu'il y avait à ce moment-là beaucoup d'élus qui me disaient : je suis d'accord avec toi ! Mais ils ne votaient pas. Pourquoi ne votaient-ils pas ? Pourquoi des élus étaient capables de me dire : je suis d'accord, mais je ferme ma bouche ? Pourquoi ? Parce qu'il y a ce problème de la mandature d'après. Est-ce que je vais percevoir mes jetons de présence ?

Je pense qu'il y a un vrai problème en termes de liberté démocratique, en termes d'assumer des choix. Je pense qu'il y a quelque chose qui pervertit par ces jetons de présence. Il faudrait qu'on ait le courage de le reconnaître entre nous. Je me sens totalement libre maintenant de ne plus avoir ces jetons de présence et je ne regrette pas d'avoir néanmoins voté librement quand je siégeais dans ces conseils d'administration, et d'avoir toujours défendu ce en quoi je croyais et d'avoir toujours été sincère.

J'estime qu'il y a un débat et une évolution à avoir nécessaire sur le statut de l'élu pour lui permettre véritablement de se consacrer à plein temps à son mandat. Je pense néanmoins, en ce qui concerne les Conseillers de Paris, que nous sommes en situation de pouvoir le faire, à la grande différence de beaucoup de maires de petites villes et villages, qui eux sont dans des situations bien plus compliquées.

Donc je pense que nous n'avons pas besoin de ces jetons de présence et je n'oublie pas que dans d'autres structures, dans lesquelles des Conseillers de Paris siégeraient - je terminerai par là -, je pense au Conseil départemental de l'accès aux droits, mais cela peut être aussi la question des missions locales, le Théâtre de la Ville, il n'y a pas d'indemnités et de jetons de présence et pourtant le travail politique à y faire est tout aussi important.

Je voterai donc contre ce projet de délibération. Ce n'est pas l'élue qui doit se sentir proprement concernée mais c'est général.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Il s'agit là de changer de personnes dans différents conseils et donc pas d'un projet de délibération qui concerne le cadre global des rémunérations des élus dans les sociétés d'économie mixte. Vous en prenez le prétexte pour faire une intervention sur ce sujet.

C'est vrai qu'il y a eu déjà des débats au Conseil de Paris, et notamment un vœu qui avait été adopté. C'est vrai qu'il faut poursuivre un peu ces études sur quelles sont les pratiques des rémunérations dans les différentes S.E.M. Elles sont différentes de l'une à l'autre. Quelles sont les pistes d'harmonisation et de transparence possible ?

Mais comme vous le dites vous-mêmes, je crois que cela doit s'inscrire dans une réflexion plus générale sur le statut de l'élu, parce qu'on sait bien que c'est un sujet complexe et qu'il fait appel aussi à un débat national. C'est surtout le législateur qu'il faut nourrir sur ce sujet.

Moi, j'ai tendance à penser, Madame SIMONNET, que le genre d'intervention que vous faites est aussi ce qui entretient la défiance à l'égard de l'élu. C'est-à-dire que, certes, il y a un rejet du politique, mais je pense qu'en prenant le sujet de la façon dont vous le faites, vous entretenez vous-même une certaine démagogie et une certaine facilité, laissant à croire que les élus ne travaillent pas et qu'ils seraient finalement trop payés, ce que je ne partage évidemment absolument pas.

Vous avez d'ailleurs eu l'honnêteté de dire que vous-même, quand vous étiez dans la précédente majorité et que vous bénéficiez de ces jetons de présence, vous les avez acceptés et vous ne les avez pas rendus ou refusés. A l'époque, je m'en souviens très bien, vous ne faisiez pas ce genre d'intervention. C'est donc bien parce que, tout d'un coup, vous êtes dans une situation différente et vous l'avez dit vous-même.

Je crois qu'on ne peut pas traiter ce sujet par le petit bout de la lorgnette. On doit effectivement regarder qu'elles sont les réalités. Les élus ont des réalités professionnelles très différentes, publiques ou privées. Ils ont des réalités familiales très différentes. Ils ont une réalité de temps de travail très différente en fonction de leur situation, et c'est tout cela qu'il faut considérer. Ce que nous devons préserver et encourager, c'est la diversité des parcours de l'élu et il ne faudrait pas, qu'en prenant des décisions un peu faciles, on finisse par tarir complètement le vivier des élus et par avoir des élus qui se ressemblent parce que, pour certains, ce serait alors très difficile de s'engager dans la vie politique.

Donc, Madame SIMONNET, oui pour regarder à la Ville de Paris une certaine harmonisation et transparence dans les rémunérations. Cette étude est d'ailleurs en cours, mais en revanche ne prenons pas ce sujet à la légère et ne laissons pas croire des choses qui seraient fausses. Cela correspond à un vrai travail que s'investir dans des structures, cela correspond à un vrai travail de participer à des commissions, à des missions, à des séances du Conseil de Paris.

A mon avis, c'est comme cela qu'on rétablira la confiance : c'est de dire voilà ce que font les élus au service des citoyens, voilà comment ils sont rémunérés. Et franchement, je pense que cette vérité, dire la vérité, c'est ce qui permettra le mieux d'éviter les idées fausses et de rétablir cette confiance.

Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DDCT 34…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Un mot.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Non, pas un mot. Soit vous vous inscrivez pour intervenir sur le projet de délibération, soit sinon une explication de vote, mais ce n'est pas un vœu.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Une information.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le projet de délibération qui suit porte sur le même thème. Je pense que vous pourrez à ce moment-là intervenir sur ce sujet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 34).

2015 DDCT 46 - Conseil d'administration de la S.I.E.M.P. - Rémunérations annuelles d'un(e) représentant(e) du Conseil de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 46 qui porte sur la rémunération annuelle du représentant du Conseil de Paris au conseil d'administration de la S.I.E.M.P.

La parole est à M. VESPERINI, du groupe UMP.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est assez embêtant d'intervenir après Mme SIMONNET, mais je considère, même si j'en suis à ma première année de mandat, qu'il est un peu facile d'utiliser un certain nombre de postures, de prendre des postures politiques pour prendre des positions qu'on n'a pas tenues pendant six ans pendant le mandant précédent. C'est la première chose.

Par principe, je ne suis pas hostile au fait qu'à un travail corresponde une rémunération, si tant est que cette rémunération soit limitée. Je suis d'ailleurs d'autant mieux placé pour dire que tout travail mérite salaire, que moi, j'ai des représentations et qu'aucune de mes représentations n'est rémunérée dans le cadre de mes fonctions à la Ville.

La deuxième chose que je voulais dire en introduction, c'est que je crois qu'il est dangereux de nourrir le climat de suspicion et de doute qui parfois est très légitimement entretenu, par une dose de démagogie supplémentaire.

Pour terminer sur cette introduction, je crois que quand on veut baisser les indemnités des élus, quand on laisse croire que finalement les élus peuvent travailler bénévolement et gratuitement, la conséquence au bout de quelques années, c'est qu'on aura un personnel politique de mauvaise qualité et de surcroît corrompu. On le sait tous très bien, et c'est la raison pour laquelle, dès les débuts de la République - et je pense que Mme SIMONNET est très sensible à l'histoire de la Révolution française -, les élus étaient sous-payés, et cela a donné lieu à des doses de corruption terribles, et c'est ce qui nous a conduits au Directoire, dont on connaît la réputation "mallettes et assignats".

Maintenant que j'ai dit cela, je crois cependant que la démocratie parisienne doit faire des efforts de transparence. Un certain nombre de nos collègues ont fait des propositions ou ont mis le doigt sur des réalités, et ils ont eu raison de le faire.

Je crois par exemple que sur les sociétés d'économie mixte, il y a beaucoup, beaucoup de choses à dire, et peut-être à faire. Je voudrais mettre au débat deux propositions.

Premièrement, l'enrichissement de nos notices biographiques sur le site Internet de la Ville de Paris. Un premier effort a été fait. Maintenant, quand vous vous rendez sur le site de la Ville de Paris, on peut trouver les différentes représentations des Conseillers de Paris, mais ces représentations-là se font sur la base du volontariat, c'est-à-dire que chaque Conseiller de Paris a envoyé à la DDCT la liste de ses représentations.

Personnellement, je les ai envoyées mais finalement, j'en avais oublié une, qui était celle de mon arrondissement d'élection. Il faudrait que ces représentations-là soient rendues obligatoires et peut-être qu'elles fassent aussi figurer la rémunération qui correspond à cette représentation. Je trouverais tout à fait normal que les Parisiennes et les Parisiens sachent que leurs élus sont payés. À partir du moment où en plus, il ne s'agit pas de gratifications exorbitantes, il serait normal qu'à partir du moment où on assume que tout travail mérite salaire, que

dans la notice biographique, on puisse avoir l'indemnité qui correspond à la représentation. C'est la première proposition, qui porte donc sur les notices biographiques, qu'il faut enrichir considérablement.

Enfin, deuxième chose, sur les sociétés d'économie mixte et leur fonctionnement en tant que tel. Je n'ai rien contre la S.I.E.M.P. mais cela étant dit, elle est directement concernée. Il n'est pas normal que sur les sites Internet d'un certain nombre d'organismes dans lesquels la Ville est directement impliquée, on ne puisse pas avoir l'organigramme des permanents.

On sait tous très bien qu'à la Ville de Paris - cette majorité en particulier en est friande -, il y a des gens qui faisaient de la politique avant, qui étaient élus, qui étaient en cabinet d'un certain nombre d'adjoints et qui aujourd'hui, se retrouvent à travailler dans les sociétés d'économie mixte et qui touchent des salaires mirobolants. Mme SIMONNET a tout à fait raison de rappeler le fait que parce qu'on n'y voit pas clair dans les S.E.M., on laisse perdurer des salaires qui ne correspondent absolument à aucune réalité, par exemple dans le secteur privé.

Le salaire évoqué par Mme SIMONNET, je ne sais pas de quelle société il s'agit, mais il est évident que ce sont des salaires qui dépassent très largement la moyenne du secteur privé, première chose.

Donc sur les sociétés d'économie mixte, il faut rendre parfaitement transparents et translucides les organigrammes : qui travaille pour les S.E.M. ? Un certain nombre de S.E.M. le font déjà, un certain nombre d'organismes dans lesquels la Ville de Paris est impliquée le font déjà, comme l'Agence parisienne pour le climat. Il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas continuer à le faire. Il faut que là encore, on puisse savoir qui travaille pour la S.E.M., quels sont leurs compétences, éventuellement qu'on puisse avoir les C.V. facilement et deuxièmement, naturellement, les salaires. Voilà ce que je voulais dire.

Je voulais simplement dire pour terminer… je sais qu'après il y a un projet de délibération qui concerne la Commission de déontologie de la Ville de Paris, que nous venons de fêter la première année de mandat de Mme HIDALGO. Il est grand temps que nous avancions sur la déontologie des élus. On parlait du secteur privé. À titre personnel, j'étais dans le secteur privé avant, j'étais dans les affaires publiques, je faisais du lobbying, j'ai dû démissionner, j'ai fait un choix, le choix de la politique. Je voudrais enfin pouvoir montrer que tous les élus parisiens ne sont pas tous des pourris.

Il faut donc avancer sur la déontologie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Notre position n'est pas nouvelle puisque depuis le début de la mandature, le groupe UDI-MODEM vote systématiquement contre les rémunérations sous forme de jetons de présence perçues par les membres des S.E.M., tant au Conseil de Paris qu'au sein des organismes concernés.

Ces deux projets de délibération, l'un prévoyant une rémunération d'un montant annuel de 1.402 euros pour la nouvelle représentante du Conseil de Paris à la S.I.E.M.P. et celui concernant les 15.245 euros annuels pour la nouvelle présidente de la S.A.E. du P.O.P.B. ne feront pas exception, et nous nous opposerons à nouveau à l'attribution de ces rémunérations supplémentaires, non pas parce que les rémunérations ne seraient pas légales, mais simplement parce que siéger dans ces S.E.M. fait partie de notre responsabilité d'élus, comme le fait de participer aux autres instances, commissions, conseils d'administration, conseils d'écoles, qui ne donnent pas lieu, eux, à des rémunérations supplémentaires.

Nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises. C'est une pratique coûteuse pour les finances des organismes concernés et anachronique. Cela traduit bien une tradition plus qu'une nécessité. Preuve en est, certains organismes, notamment parmi les plus récents, ne font pas l'objet de jetons de présence.

En réponse à notre vœu déposé en décembre dernier sur la demande d'une réflexion concernant la suppression des jetons de présence, notre Assemblée avait voté un vœu bis de l'Exécutif pour que soit réalisée une étude sur les pratiques de rémunération des administrateurs dans les S.E.M. et organismes liés à la Ville.

Alors, M. BARGETON en a parlé tout à l'heure. Je rappelle que ce vœu bis était une réponse à notre vœu qui posait clairement la question de la suppression des jetons de présence. Ce n'est donc pas simplement une question d'harmonisation et de transparence ; la question de la suppression devait également être posée. Je saisis donc l'opportunité de ce projet de délibération pour poser la question à M. BARGETON pour savoir où nous en sommes dans cette étude.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

M. BARGETON va vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui, je vais être très bref parce que j'ai répondu à Mme SIMONNET et en fait, c'est le même sujet.

Je crois qu'il faut éviter les réponses simplistes, faciles, démagogiques en la matière. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore un travail à fournir mais nous devons un devoir de vérité. Dire qu'on raye d'un trait de plume, sans compensation, sans aucune réflexion complémentaire, cela me paraît court et facile.

Mais en revanche, sur ce qu'a dit M. VESPERINI, les notices biographiques, j'en parlerai à Mao PENINOU sur le SGCP… je ne sais pas ce que l'on peut faire en la matière. En général, il y a des organigrammes sur les sites Internet pour les S.E.M. Peut-être qu'ils ne sont pas toujours à jour, mais quand je reçois des rapports d'activité, je constate qu'il y a en général l'organigramme de la S.E.M. Peut-être que cela dépend des cas, mais cela peut être regardé : je n'ai pas d'avis.

Quant à dire qu'on n'a pas progressé sur la déontologie dans cette mandature, là aussi, Mao PENINOU a déjà eu l'occasion de vous répondre à plusieurs reprises sur ces sujets. On a quand même mis en place beaucoup de structures, une commission, et on avance sur la déontologie dans cette mandature comme, je pense, peu de collectivités ont avancé, et même j'en suis certain, puisque tout le monde a reconnu que la Ville de Paris était très en avance en matière de déontologie des élus, en particulier tout ce qui a été fait depuis le début de cette mandature.

Le vœu disait bien de lancer une étude. C'était un vœu bis en réponse qui disait que vous vouliez supprimer et nous, on disait en réponse : on va faire étudier. Et c'est vrai, il faut sans doute relancer cette étude, peut-être la faire accélérer pour voir ce que l'on peut faire en matière d'harmonisation et de transparence. Là aussi, cela renvoie quand même au débat national du statut de l'élu et de la prise en compte des réalités, et non pas de discours faciles mais bien de la réalité du terrain, de ce à quoi cela correspond, du travail qui est fourni et à partir de là, on pourra effectivement faire des propositions. Je nous invite tous à du recul dans ce débat, à aussi beaucoup d'humilité dans ce débat, parce qu'on sait très bien ce que cela peut susciter en réaction.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON, pour les explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 46).

2015 DICOM 7 - Résiliation : prestations de traiteur pour les réceptions organisées par les services en charge de l'évènementiel et du protocole au sein de l'Hôtel de Ville.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 7 relatif aux prestations de traiteur pour les réceptions organisées par les services en charge de l'évènementiel et du protocole au sein de l'Hôtel de Ville.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne un marché de traiteur pour les 200 manifestations donnant lieu à des commandes de traiteur à l'Hôtel de Ville chaque année.

Ce marché est multi-attributaire et concerne trois opérateurs ici : la société "Traiteur Ethique", la société "Philippe GIROUD Réceptions" et la société "Sofy's & Co". Les entreprises se voient attribuer les prestations de manière calendaire, par semaine. Or, l'un des titulaires du marché, Philippe GIROUD, a voulu renoncer à ce marché.

Nous actons ce choix et profitons de cette situation afin de rappeler l'importance de ce secteur pour les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, qui l'ont largement investi depuis plusieurs décennies. Il serait en

conséquence opportun d'étudier dans quelle mesure ces marchés pourraient être recalibrés de manière à ce que davantage de sociétés de l'économie sociale et solidaire puissent se positionner.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je n'ai rien à ajouter. Je partage : il y a déjà un accès qui est fait. Il faut bien sûr l'encourager et effectivement, on a la possibilité de faire appel à des entreprises d'économie sociale et solidaire, à des entreprises d'insertion pour ce type de marché. Nous le faisons. En tant que président de la commission d'appels d'offres, j'attache une importance, comme d'ailleurs tous les membres élus de cette commission, à ce que l'on puisse évidemment faire une place à tous ces types d'entreprises dans les réponses à nos consultations.

Je partage largement le sens de ce que vous avez dit. Ce n'est pas toujours possible. Cela dépend des critères, des cas, etc., mais ce genre d'entreprises répond souvent à nos marchés.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DICOM 7).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux tarifs réglementés d'électricité.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 61 est relatif aux tarifs réglementés d'électricité.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Vous le savez, la doxa libérale de l'Union européenne nous impose de sortir du service public et de mettre en concurrence notre système d'électricité. Ce libéralisme soumet concrètement l'électricité aux fameuses lois du marché, ces lois qui, pour paraphraser Alan GREENSPAN, prétendent que la somme des avidités individuelles aboutira à une société harmonieuse. Mais les eaux glacées du calcul égoïste, non seulement ne donnent pas sens à la société, mais montrent tous les jours leur aberration économique. Même si GREENSPAN a eu la lucidité et l'honnêteté de reconnaître ses erreurs, les libéraux de tout poil continuent leur inlassable mise en concurrence de tout et de tous.

Ces lois du marché et la gestion à court terme qu'elles imposent sont incompatibles avec la prise en compte d'intérêts à long terme. Les considérations écologiques n'échappent pas à cette règle. Cette année de COP 21 nous rappelle que la principale menace sur l'environnement est le réchauffement climatique qui se joue sur des échelles de temps longues, de l'ordre de la cinquantaine d'années. Avoir une réponse à cet enjeu suppose de ne pas être esclave des variations quotidiennes des cours de l'énergie, de pouvoir faire des investissements à long terme utiles à la société et pas forcément aux traders.

Quand nous parlons d'électricité et d'énergie, nous parlons aussi d'un droit fondamental de l'humanité. Avoir accès à l'énergie est aujourd'hui une condition nécessaire d'une vie digne. La précarité énergétique touche durement la vie quotidienne de nombreux Français, en particulier de près de 30.000 Parisiens. Investissement à long terme, aide aux plus modestes, péréquation, égalité sur le territoire : tels sont les atouts du service public au-delà de sa pertinence économique.

Nous le savons, nous n'allons pas décider sur Paris de refaire les lois européennes, mais il nous reste la possibilité de mettre en avant les valeurs du service public dans les achats d'électricité de la Ville. Que ce soit pour les marchés de 2016 ou les suivants, nous demandons donc que la Ville prenne en compte un certain nombre d'aspects qui font le sens d'une politique de gauche : l'aide sociale des fournisseurs aux particuliers les plus modestes, la stabilité des prix, l'aide du fournisseur pour la réduction de la consommation d'énergie de la Ville qui, a priori, est un contresens pour une entreprise capitaliste qui n'a pas intérêt à baisser son volume de ventes.

Enfin, si la mise en concurrence imposée par Bruxelles et la loi NOME n'est obligatoire en 2016 que pour les moyennes et hautes puissances, nous demandons que la Ville de Paris s'engage politiquement sur les tarifs régulés pour l'ensemble de ses points de petite puissance, les tarifs bleus. Nous le disons sur plusieurs sujets : les dimensions sociales et écologiques sont étroitement intriquées. C'est aussi le modèle de développement économique dont nous parlons ici. Nous sommes convaincus qu'il existe une voie permettant de concilier tous ces aspects à la fois.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Le problème, c'est que la procédure d'appel d'offres ouverte sous forme d'accord-cadre pour la fourniture d'électricité des bâtiments de la Ville, a été lancée à la suite du Conseil de Paris d'octobre dernier, au cours duquel nous avions d'ailleurs adopté le principe 100 % d'énergie renouvelable pour la fourniture d'électricité. La procédure est donc en cours avec des critères de jugement des offres, un allotissement et un cahier des charges approuvé par le Conseil de Paris.

C'est à ce moment-là qu'il fallait déposer votre vœu. Revenir dessus aujourd'hui, alors que la procédure n'est pas achevée, serait extrêmement compliqué, juridiquement hasardeux et mettrait en péril l'ensemble de l'appel d'offres.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre vœu parce que, juridiquement et techniquement, c'est impossible de le faire. Il fallait le déposer au moment de ce débat. Je conviens qu'il y avait peut-être des choses intéressantes, mais en tout cas, maintenant, c'est littéralement impossible de renoncer à ce stade de cette procédure.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien. Maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Le vœu est maintenu. L'explication ne répond pas au texte. Sur les tarifs bleus, il me semble qu'il n'y a pas d'appel d'offres en octobre qui a été déclaré, donc c'est une information pas très exacte.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, donc je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la représentation du Conseil de Paris au sein d'organismes de déontologie de structures disposant de l'espace public.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 62 est relatif à la représentation du Conseil de Paris au sein d'organismes de déontologie de structures disposant de l'espace public.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, confrontés à la baisse de leurs recettes, les régies publicitaires font subir aux Parisiens et aux Franciliens un véritable matraquage publicitaire dans l'espace public, que celui-ci relève ou non du Règlement local de la publicité.

L'imagination de la R.A.T.P. et de Métrobus, sa régie publicitaire, semble sans limites : généralisation des panneaux d'affichage à cristaux liquides dans le métro, multiplication d'opérations événementielles dans les stations pour des secteurs et des marques les plus diverses, de la vodka au magasin d'ameublement. Désormais, "Média Transports" vend aux annonceurs des projections visuelles dans la station fantôme Saint-Martin et inonde les stations de métro des murs aux plafonds de visuels publicitaires, notamment à l'occasion du salon de l'agriculture.

Cette année, la Ville de Paris contribuera à hauteur de 378 millions d'euros au budget du S.T.I.F., dont plus du tiers est destiné à la R.A.T.P. Dans ces conditions, il semble normal que les représentants des Parisiens puissent avoir leur mot à dire sur le degré d'exposition à la publicité dont font l'objet les Parisiens, mais aussi sur son contenu. L'affaire récente de la censure relative au concert au profit des chrétiens d'Orient, dont nous avons déjà parlé, fait suite à de très nombreuses polémiques liées à l'affichage dans l'espace public.

Dès lors, par ce vœu, nous demandons que la présence d'élus de notre Assemblée puisse être envisagée dans des instances de déontologie mises en place par les régies publicitaires, ainsi que les instances de décision d'exploitation publicitaire.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - On a déjà échangé dans le Conseil de Paris sur le sujet de la publicité et des chrétiens d'Orient. Il y a eu d'autres affaires, de films ou de disques qui ont été censurés. Je pense récemment au film "Bonté divine", par exemple, dont l'affiche a été très difficile à mettre en place. "Charlie Hebdo" s'en faisait d'ailleurs l'écho la semaine dernière. Je pense aussi à l'artiste Damien SAEZ qui avait vu plusieurs de ses affiches censurées pour ses disques. C'est un sujet effectivement compliqué.

On voit bien que la liberté d'expression est en jeu, la laïcité, la censure. La question c'est : est-ce le rôle des élus d'être dans une commission déontologie d'une entreprise ?

En ce qui nous concerne, nous avons un Règlement local de publicité. La Ville de Paris est extrêmement sévère et va beaucoup plus loin d'ailleurs que les normes prévues. Là, vous demandez finalement que la Ville de Paris participe, par le biais de ses élus, à des commissions qui existent dans des entreprises privées ou publiques. La faisabilité de tout cela me paraît compliquée. Je ne nie pas que le débat soit intéressant. On voit bien qu'il peut y avoir des sensibilités différentes. Des choses choquent certaines personnes et d'autres sont choquées davantage par des questions qui tournent autour de la religion, de la sexualité, etc. C'est un débat qui me paraît dépasser le cadre de cette instance.

J'émets un avis défavorable pour ce vœu. Je n'en nie pas l'intérêt de fond, mais je ne suis pas sûr que ces comités de programmation ne soient pas une façon d'avoir un établissement officiel, une publicité officiellement choisie par les élus. Cela me gêne un peu. Autant les élus ont un rôle de direction politique, d'orientation, mais dès lors qu'on rentre dans ce qui est de la programmation - c'est le même sujet que la programmation culturelle ou de la déontologie précise - il faut faire attention.

Je comprends l'intérêt de votre demande, mais en vertu du principe de prudence, je ne proposerai pas d'intervenir à l'intérieur des commissions de déontologie des entreprises partenaires.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DDEEES 131 - Camions-restauration - fixation des tarifs d'occupation temporaire du domaine public municipal.

2015 DDEEES 154 - Communication sur les camions de restauration.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner conjointement les projets de délibération DDEEES 131 et 154, les amendements n^{os} 63, 63 a et le vœu n° 63 bis, qui ont tous trait aux camions de restauration.

Je donne donc la parole à M. BELLIARD pour cinq 5 minutes.

M. David BELLIARD. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération prévoit d'accompagner la pérennisation d'une quarantaine d'emplacements pour des camions de restauration qui seront attribués suite à un appel à projets, à une large concertation avec l'ensemble des acteurs. Que Paris encourage ce mouvement est important : il répond à l'évolution de l'offre en matière de restauration. Mais cela doit permettre de faire émerger des projets alternatifs innovants sur le plan gastronomique, mais aussi sur les plans social et environnemental.

C'est aussi une occasion de favoriser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale, en promouvant plus particulièrement des projets qui proposent une cuisine de qualité, locale, biologique et de circuits courts, des projets novateurs en terme d'utilisation et de réutilisation des ressources, des projets qui assument un recrutement alternatif redonnant leur chance à des personnes éloignées de l'emploi, ou encore qui présentent une gouvernance éthique et démocratique de leur structure. Cet appel à projets est une belle occasion d'encourager une économie réelle de proximité, qui peut être innovante, et c'est le sens de l'amendement que nous avons déposé.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, aider au développement d'initiatives commerciales originales est une démarche que les membres du groupe RGCI défendent pleinement. Soutenir des pratiques nouvelles est pour une ville dynamique une nécessité, mais également une belle opportunité d'animer notre territoire. Les "food trucks" constituent une pratique qui a particulièrement émergé ces dernières années. Le rôle de la Ville était bien sûr de réguler la présence dans l'intérêt des Parisiens, mais aussi des entrepreneurs développant cette activité.

Ces camions de restauration proposent un service original, qui est plébiscité car il répond à une pratique, celle de la prise de repas dans la rue, ou sur le pouce, selon l'expression familière, qui a fortement évolué ces dernières années. Et cette habitude encore en plein essor n'est plus systématiquement synonyme de malbouffe. La production d'une offre de qualité, même dans un format de restauration rapide, est quelque chose que sont en droit d'attendre les consommateurs. Offrir des espaces d'installation pour répondre à cette demande est donc une démarche positive, que nous soutenons pleinement.

Néanmoins, quelques remarques quant aux détails du projet de délibération : pourquoi des taux forfaitaires, la partie variable, ne s'élève qu'à 8 % ? Pourquoi ne pas l'avoir graduée, qu'elle soit à 10, voire 15 % pour les emplacements les plus passants ? C'est peut-être une piste qu'il faudra étudier à terme, afin de valoriser les installations sur les sites moins passants. Je pointe également un aspect important : la question des prix généralement pratiqués dans ces "food trucks". Certains sont financièrement accessibles, d'autres le sont beaucoup moins. J'espère que le comité qui aura à décider des attributions d'emplacements se penchera sur la question et prendra en compte ce critère, car certains prix pratiqués sont parfois clairement déraisonnables.

Voilà, mes chers collègues, quelques remarques et points de vigilance sur une démarche sur laquelle nous sommes néanmoins très enthousiastes et que nous soutenons pleinement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS.

La parole est à Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, une nouvelle forme de restauration apparaît dans notre ville depuis quelques années : les "food trucks". Ils sont de plus en plus prisés des Parisiennes et des Parisiens. Il était donc nécessaire de répondre à cette demande en favorisant l'émergence de ce nouveau mode de restauration. La cuisine de rue a toujours fait partie du paysage de notre Capitale, que ce soit lors d'événements culturels, de marchés, et même lors de manifestations. Elle ne vient pas s'opposer aux traditionnels restaurants que nous affectionnons tant.

Il faut savoir que l'offre est diversifiée, conjuguant gastronomie et en-cas. Cette nouvelle tendance culinaire propose une offre variée et de qualité. Nous saluons ce projet de délibération qui insiste notamment sur des objectifs

en termes de développement durable, en favorisant notamment la présence de produits frais, issus de circuits courts, de filières biologiques, ou encore l'utilisation de matériaux durables, tout en étant très clairs sur la conformité des véhicules au plan pollution que nous avons adopté.

L'innovation culinaire fait partie intégrante de notre patrimoine, et nous nous devons de la favoriser en saluant ces nouveaux modes de création. Cependant, nous tenons à faire remarquer que les tarifs sont sensiblement du même ordre que les restaurants. Ces camions-restauration ne doivent pas être encore une fois réservés à une certaine catégorie de la population. Ils doivent rester populaires. Le principe même d'être dans la rue, dans l'espace public, est d'être accessible à toutes et à tous. Ce que nous voulons, c'est d'un Paris pour toutes et tous. Une alimentation saine, oui, une offre diversifiée des "food trucks", oui, mais tout en gardant ce principe populaire que sont les camions-restauration.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GAILLANNE.

Pour répondre aux différentes interventions, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, forte de son histoire, de son patrimoine, de sa culture culinaire, Paris incarne effectivement la gastronomie française. Elle est à la fois la vitrine d'une tradition et doit demeurer au carrefour de rencontre pour les nouveaux chefs et les nouvelles tendances culinaires. Les camions de restauration s'inscrivent pleinement à la fois dans cette continuité culinaire et dans l'évolution des modes de consommation. Cela a été dit. Leur présence à Paris est donc une formidable opportunité pour offrir à ces nouveaux professionnels des métiers de bouche la possibilité d'exprimer leur créativité et leur savoir-faire, et je le dis, tout en respectant le plan pollution, puisque cela n'a pas été évoqué.

Les dispositifs qui vous sont proposés aujourd'hui dans la communication et par le projet de délibération qui l'accompagne vont permettre donc d'assurer à ces nouveaux acteurs un cadre juridique et économique clair, et d'éviter un développement anarchique, y compris d'ailleurs pour des raisons sanitaires. Il est en effet nécessaire, vous l'avez souligné, Fanny GAILLANNE, de garantir aux consommateurs une offre de qualité et à des prix abordables, sélectionnée au regard de produits, de matériaux et des véhicules utilisés. Ces propositions seront naturellement examinées en concertation avec les maires d'arrondissement qui le souhaitent, et qui continueront d'ailleurs à être associés tout au long du processus à ce projet.

Les emplacements qui seront annoncés dans les prochains jours ont en effet fait l'objet d'un travail considérable, et j'en profite pour les saluer, des services de la Ville, de la Préfecture de police et des mairies d'arrondissement. Sur la base d'une première analyse de la DEVE, nous avons identifié 40 emplacements potentiels sur l'ensemble du territoire parisien. Ceux-ci ont été soumis aux maires d'arrondissement afin d'avoir la meilleure appréhension possible des besoins et des contraintes locales.

Je tiens d'ailleurs aussi à remercier l'ensemble des maires d'arrondissement qui nous ont répondu dans des délais contraints, et qui, pour certains d'entre eux, nous ont fait des propositions complémentaires extrêmement utiles. La liste des emplacements a été transmise à la DEVE, à la DVD et à la Préfecture de police, et ces services ont analysé la faisabilité des emplacements au regard de la portabilité des voies, de la circulation et la sécurité des occupants comme des clients. Ce travail, qui est quasiment achevé, nous conduit à un maillage extrêmement satisfaisant du territoire parisien. Et vous pourrez le constater dans les tous prochains jours, une fois achevée la liste définitive, je transmettrai les conclusions à chacun des maires.

Concernant la tarification, puisque cela a été abordé, qui est l'objet d'ailleurs du présent projet de délibération, je rappelle que les emplacements seront occupés alternativement par plusieurs camions dans la semaine, avec une rotation, sur les temps du déjeuner ou en soirée. Chaque candidat devra pour cela choisir un ou deux emplacements de chaque catégorie, pouvant être occupés un à deux jours par semaine uniquement. Les emplacements seront à cet effet répartis en trois catégories, et cela répond en partie à la préoccupation du groupe Radical, définies en fonction de la commercialité des voies réalisées par la direction de l'urbanisme. Il est en effet important de moduler la redevance en fonction de la fréquentation potentielle, qui a un effet direct sur le chiffre d'affaires.

Les candidats retenus seront soumis au versement d'une redevance pour chaque plage d'occupation. Celle-ci s'élèvera à 8 % du chiffre d'affaires hors taxes, avec un minimum garanti par plage horaire variant, selon la catégorie de l'emplacement, de 70 euros pour la première catégorie, 100 euros pour la seconde et 135 pour la troisième. C'est le sens de l'amendement technique que je vous présente et qui vient supprimer le cumul initialement prévu entre une part fixe et une part variable. En effet, nos échanges récents avec les représentants de la profession nous ont alertés sur le risque que ce cumul des deux parts conduise à un niveau trop élevé de redevance. Ce cumul aurait

probablement limité le nombre de candidatures et surtout entraîné une répercussion sur les prix au détriment des consommateurs. C'est la raison pour laquelle, effectivement, nous n'avons pas souhaité aller dans ce sens.

Vous savez que la Maire de Paris souhaite effectivement que cet appel à propositions favorise une offre culinaire de qualité et à des prix abordables. C'est pourquoi nous proposons cet amendement, et le montant de la redevance restera satisfaisant pour la Ville, sera plus adapté aux réalités de l'activité.

En ce qui concerne l'amendement du groupe GEP, visant à une tarification différente pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, si nous partageons votre volonté d'encourager les entreprises de l'E.S.S. dans l'ensemble des activités de la Ville, cette tarification spécifique n'est juridiquement pas possible dans une procédure comme celle qui s'ouvrira dans les prochains jours, avec une sélection unique pour l'ensemble des emplacements, quelle que soit la forme sociale des candidats.

En revanche, rien ne s'oppose légalement à ce que nous favorisions l'économie sociale et solidaire par un critère spécifique dans l'appel à propositions qui sera réalisé bientôt. Ce critère permettra de prendre en compte les démarches des candidats en matière d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi, et plus largement leur inscription dans la démarche de l'économie sociale et solidaire.

Nous vous proposons donc d'adopter un vœu de l'Exécutif en ce sens, qui prévoie, je cite, que les propositions des candidats soient notamment examinées au regard d'un critère social et solidaire, qui ne soit pas déterminant, mais toutefois significatif, ayant pour but d'encourager l'insertion ou le retour vers l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, ou la poursuite de tout autre objectif défini par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment par le biais de structures pouvant justifier de l'agrément "entreprise sociale et solidaire".

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, pour tous ces éléments d'information. Et donc, ainsi que vous l'avez indiqué, vous présentez, attenant au projet de délibération DDEEES 131, un amendement technique n° 63 a.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, cet amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 63 a est adopté.

En réponse à l'amendement n° 63 du groupe Ecologiste, l'Exécutif a déposé le vœu n° 63 bis.

Est-ce que l'amendement du groupe Ecologiste est maintenu ?

M. David BELLIARD. - Nous retirons l'amendement au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 144).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 131 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2015, DDEEES 131).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une révision du Règlement des étalages et des terrasses.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : le vœu n° 64 est relatif à une révision du Règlement des étalages et des terrasses.

Oui, Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon vœu est donc relatif à la révision du Règlement des étalages et des terrasses.

En effet, une décision du Tribunal administratif de Paris du 30 mars 2015 a donné raison à sept exploitants de bars et restaurants de la place du Tertre qui contestaient la perception d'une taxe par la Ville de Paris pour le chauffage de leur terrasse. Le Tribunal administratif, suivant les préconisations du rapporteur public du 12 mars 2015, a en effet jugé que la perception par la Ville de Paris d'une taxe forfaitaire et indivisible de 914,04 euros par an et par mètre carré était indue.

Le Tribunal administratif, je cite, "annule les titres exécutoires émis par la Ville de Paris à l'encontre de sept exploitants de restaurants et bars, en vue du recouvrement de droits de voirie additionnels concernant les dispositifs de chauffage équipant leur contreterrasse implantée sur le terre-plein de la place du Tertre à Montmartre". Fin de citation.

La décision du Tribunal administratif montre les contradictions et les incohérences du Règlement des terrasses adopté le 6 mai 2011.

Par ailleurs, l'interdiction de fumer dans les terrasses dites "couvertes et fermées" n'est pas appliquée, comme le confirme votre très récente déclaration, Monsieur l'adjoint en charge de la santé, selon lequel, vous-même donc, "ce non-respect de la loi a pris dans notre ville un caractère usuel". Il apparaît dès lors que le Règlement des terrasses s'avère tantôt inapplicable, tantôt mal appliqué et tantôt inappliqué.

Les terrasses de café sont indissociables de l'image et de l'histoire de Paris mais aussi de sa vitalité économique et le tourisme et la restauration, on le sait, sont des secteurs importants.

En conséquence, nous vous demandons que le Règlement des étalages et des terrasses, voté le 6 mai 2011, soit enfin révisé afin de parvenir à une applicabilité cohérente.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme POLSKI.

Je voulais juste souligner que l'interdiction de fumer sur les terrasses, ce n'est pas le règlement municipal, vous le savez, c'est la loi qui s'applique partout sur le territoire.

Madame POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, par votre vœu, vous appelez l'attention de l'Exécutif, effectivement, sur des difficultés d'application du Règlement municipal des terrasses et des étalages, au sujet plus spécifiquement du chauffage sur les contreterrasses que viendrait, selon vous, effectivement, de sanctionner le jugement du Tribunal administratif de Paris, au sujet plus particulièrement des établissements de la place du Tertre.

Je rappelle que les discussions concernant les équipements de chauffage dans le Règlement des étalages et des terrasses du 6 mai 2011 avaient conduit à l'époque à ne pas autoriser le chauffage en contreterrasse pour d'évidentes raisons environnementales, afin de ne pas chauffer l'air de la rue.

Cette interdiction a d'ailleurs été rappelée dans les courriers des services de la Ville de Paris de recensement des contreterrasses adressés aux commerçants. Ils étaient donc informés.

Ce courrier leur a annoncé l'application d'un supplément chauffage, identique à celui qui pesait sur les terrasses ouvertes chauffées.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance qui doit tenir compte des avantages de toute nature procurés par l'autorisation d'occupation. La Cour de cassation, comme le Conseil d'Etat ont déjà autorisé la perception d'une telle redevance en cas d'occupation non autorisée.

Raison pour laquelle la Ville de Paris le faisait jusqu'alors !

Comme le tarif municipal des droits de voirie ne prévoyait pas un tarif particulier pour le supplément chauffage dans les contreterrasses, la Ville était en droit de rétablir l'équité de traitement des occupants du domaine public, en taxant les contreterrasses chauffées au même titre que les terrasses ouvertes.

Une divergence d'interprétation demeure donc avec le Tribunal administratif sur la durée et la base du calcul.

Je vous informe que la Ville de Paris va faire appel de la décision du Tribunal administratif en ce sens.

Concernant, mais cela a déjà été évoqué par mon éminent collègue, l'interdiction de fumer dans les terrasses ouvertes protégées, je rappelle que les contrôles sur le respect de la loi applicable au niveau national relèvent des compétences de M. le Préfet de police et n'ont donc rien à voir avec le R.E.T. puisqu'il s'agit du respect de la loi Evin.

C'est dans cette optique, effectivement, que Bernard JOMIER a récemment écrit au Préfet pour l'alerter sur ce sujet de santé publique, dont nous avons pleinement conscience.

Nous savons aussi que les représentants des cafetiers et des restaurateurs sont prêts à travailler avec nous sur le sujet, comme ils le font actuellement d'ailleurs sur d'autres, comme sur la problématique des mégots ou encore du tri des déchets.

Nous avons des interlocuteurs constructifs et prêts à avancer à nos côtés.

Comme vous le savez, Monsieur le Conseiller, la modification du R.E.T. n'est donc en rien la solution à ces deux sujets, que vous mélangez, et ainsi, au regard des éléments que je vous ai exposés, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu ; sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste.

Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, effectivement, nous n'allons pas voter ce vœu car nous avons demandé et obtenu que l'Inspection générale fasse une enquête sur l'ensemble du processus du Règlement des étalages et terrasses, et nous attendons la publication de ce rapport. Peut-être qu'à ce moment-là, il y aura matière à revoir le règlement mais, en attendant, il nous semble prématuré de le demander, donc nous voterons contre ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Une explication de vote ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - En 10 secondes : je ne le retire pas puisque ce règlement…

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Excusez-moi, je ne vous avais pas posé la question !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ce règlement est inapplicable, mal appliqué ou inappliqué et, à un moment donné, il faut bien en tirer les conséquences.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien. Je vois que vous ne manquez pas d'imagination et de créativité pour reprendre la parole, mais vous pouviez faire une explication de vote, il n'y avait pas de souci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n° 65 et n° 65 bis ont trait à la création de marchés alimentaires en soirée.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci.

Il s'agit… c'est un vœu qui part d'un constat : les Parisiens apprécient les marchés, sont souvent demandeurs de développement de marchés, notamment dans la logique de circuits courts ou d'alimentation biologique et, en même temps, pour ceux qui travaillent, les marchés de journée, les marchés de semaine, ce n'est pas bien simple.

Du coup, d'ailleurs, il y a pas mal de marchés de semaine du matin qui ne sont pas très en forme, un marché pendant le week-end qui marche très, très bien et puis un marché du mercredi ou du jeudi qui fonctionne assez mal.

Donc, l'idée, c'était, sur une base volontaire, je veux dire à la suite d'une concertation, d'étudier la possibilité de développer des marchés du soir, des marchés du "17 heures-21 heures" pour ceux qui ont un rythme de vie un petit peu différent. Cela s'inscrit dans la suite du travail que nous avions fait, il y a quelques mois, sur une ville qui s'adapte au rythme de ses habitants.

Merci à vous.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Présidente, par votre vœu, vous exprimez votre souhait que soit étudiée la possibilité de développer dans les arrondissements volontaires un marché alimentaire en soirée, si possible dans une logique de circuits courts et/ou d'alimentation biologique.

Je suis donc ravie de constater que vous vous intéressez à ce sujet effectivement important pour les Parisiennes et les Parisiens.

J'ai le plaisir de vous rappeler que le Conseil de Paris a, en effet, voté au mois d'octobre dernier le nouveau règlement des marchés et autorisé le lancement de la procédure de renouvellement des délégations de service public pour la gestion des 71 marchés découverts alimentaires de la Capitale et qu'à cette occasion, plusieurs engagements ont été pris, notamment pour renforcer le dynamisme des marchés et les adapter aux besoins de chacun, et notamment en créant trois marchés biologiques et un marché nocturne.

C'était déjà prévu !

Nous allons développer aussi les cours de cuisine, instaurer un espace livraison et installer des "food trucks" sur certains marchés.

Plus largement, la Maire de Paris souhaite améliorer l'offre faite aux Parisiens tout en responsabilisant davantage les commerçants aux objectifs de l'économie durable, notamment en supprimant les sacs plastiques à usage unique, en valorisant les bio-déchets et en généralisant un système de redistribution des invendus.

La prochaine D.S.P. permettra donc la création d'un marché nocturne qui viendra compléter les huit marchés qui se tiennent déjà l'après-midi, de 12 heures 30 à 20 heures 30, dans les 1er, 2e, 4e, 9e, 12e, 13e et 15e arrondissements.

C'est pourquoi les services de la Ville de Paris ont interrogé, dès le mois de novembre dernier, l'ensemble des maires d'arrondissement sur leur souhait de création d'un marché nocturne et de marchés biologiques. Nous n'avons reçu à l'heure actuelle qu'une seule réponse sur une demande de création d'un marché biologique.

Aussi, je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif qui rend davantage justice que celui que vous nous présentez au travail déjà fait. Nous rappelons dans le nôtre que les mairies d'arrondissement ont déjà été interrogées sur le sujet et qu'elles sont libres de nous faire des propositions, dont nous examinerons l'opportunité.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, avez-vous été convaincue et allez-vous retirer votre vœu ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Si c'est un problème de susceptibilité, trois considérants rappellent que la Ville de Paris s'est déjà intéressée à la question des marchés, ce qui est bien la moindre des choses.

Oui, je vais retirer mon vœu et voter celui de l'Exécutif qui dit sensiblement la même chose. Ce que j'aimerais, c'est que l'on pousse un peu les maires d'arrondissement sur ce sujet.

J'insiste, il y a une demande, c'est une population qui ne fréquente pas les marchés de semaine aujourd'hui et qui est demandeuse de marchés de soirée et, s'il n'y a pas de marchés, ils vont au supermarché du coin et à ses nocturnes. Un marché de soirée, c'est quand même bien, et je pense qu'on sera tous d'accord.

Vous évoquez tout ce qui a été fait et vous nous dites qu'il y en a un qui se crée. Au regard des 71 marchés découverts alimentaires en activité, il doit y avoir moyen de faire un peu mieux et un peu plus. Je suis sûre que vous en conviendrez.

Je suis prête à retirer mon vœu et à voter celui de l'Exécutif. Je suis sûre que Mme POLSKI mettra toute la bonne volonté nécessaire pour transformer l'essai.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Madame POLSKI, en 10 secondes ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je suis ravie que nous puissions trouver une position commune. J'espère que vous porterez avec moi dans d'autres arrondissements potentiellement cette idée du marché nocturne parce qu'à ce stade, nous n'avons pas de candidat. Donc, merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Le vœu n° 65 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 145).

2015 DFA 39 - Avenant de cession avec la Fondation GoodPlanet de la convention d'occupation du domaine public du 14 mai 2004 concernant le Château de Longchamp, bois de Boulogne (16e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe du retrait à l'ordre du jour du projet de délibération DFA 39 concernant le château de Longchamp.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux librairies du Quartier Latin.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons donc en 2e Commission.

La parole est à la Présidente de la Commission… La Présidente de la Commission fera son intervention demain, mais nous commençons l'examen des projets de délibération de la 2e Commission.

Le vœu n° 66 est relatif aux librairies du Quartier latin.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, Florence BERTHOUT et les élus du groupe ont déposé ce vœu qui est relatif aux enjeux du commerce en ligne pour les librairies du Quartier latin.

Nous connaissons tous la situation de ces librairies et ce qui est très significatif, c'est la récente publication du rapport de l'Atelier parisien d'urbanisme, "Evolution du commerce à Paris : inventaire des commerces 2014", qui souligne bien la diminution du nombre des librairies à Paris, et singulièrement dans le 5e arrondissement. Puis ce même rapport de l'APUR mentionne le succès grandissant des entreprises de commerce en ligne à Paris, à l'exemple du collectif "Librest" dans l'Est parisien.

Il est donc évident qu'il y a là un potentiel de développement important et c'est la raison pour laquelle, sur la proposition de Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, les membres du groupe UMP émettent le vœu que la Maire de Paris favorise les dispositifs de formation des libraires du Quartier latin aux enjeux d'un commerce en ligne de qualité et indépendant, encourage dans cette perspective le "Labo de l'édition" à mener des actions locales, en particulier pour les libraires du Quartier latin, retienne cette ambition comme l'un des critères du jugement de la pertinence des offres des candidats au futur marché pour l'animation du "Labo de l'édition" au regard de la compréhension du projet et de ses enjeux.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB pour vous répondre.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En prélude, j'aimerais vous dire que l'étude de l'APUR a constaté une diminution du nombre de librairies, mais essentiellement des librairies "kiosque presse" et ce, en raison de la crise de la presse. Cela dit, nous demeurons évidemment vigilants et, bien entendu, nous faisons tout pour les libraires et je l'ai déjà rappelé à diverses occasions.

En ce qui concerne le "Labo de l'édition", on ne peut pas dire que le "Labo de l'édition" ne favorise pas les libraires du 5e. Il est de fait que l'action du "Labo de l'édition" s'adresse à tous les libraires en général et pas seulement ceux du 5e et ceux du Quartier latin.

La vocation du Labo rayonne sur tout Paris et nous avons d'ailleurs voté une délibération en ce sens qui réaffirme le rôle du "Labo de l'édition" comme formation des libraires. Il y en a eu beaucoup en 2013. Ce sont des formations de libraires sur comment vendre des livres numériques. Il y en a eu en 2014 avec des sujets sur comment faire son site Internet, comment communiquer avec les réseaux sociaux et elles ont attiré nombre de libraires.

Cette délibération est déjà passée en Conseil de Paris lors de notre dernier Conseil de Paris. Aujourd'hui retenir comme l'un des critères de jugement des offres la compréhension des enjeux du commerce en ligne pour les librairies du Quartier latin n'est pas possible techniquement, car cette demande est caduque en raison du fait qu'elle est déjà passée et que les offres sont déjà en cours.

Cela dit, les librairies sont bien mentionnées dans l'article 1 du cahier des clauses techniques particulières intitulées "Objet du marché". Par conséquent, nous sommes bien entendu vigilants à ce que les acteurs locaux du livre et de l'édition, et en premier lieu les libraires, soient pris en compte.

Je vous demande de retirer ce vœu qui est sans objet aujourd'hui, sinon je serais au regret d'émettre un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Monsieur LEGARET, est-ce que vous maintenez ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le vœu est maintenu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est à rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la librairie La Hune.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 67 est relatif à la librairie La Hune.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà eu l'échange au précédent Conseil de Paris et je resitue le contexte. Comme vous le savez, Flammarion et Gallimard ont décidé de mettre fin à la vie de la fameuse librairie La Hune qui fait partie de notre patrimoine parisien. Au précédent Conseil de Paris, nous avions abordé le sujet et, depuis, il y a eu un communiqué de presse victorieux de la Ville de Paris, se félicitant de l'implantation de "YellowKorner" à l'emplacement de la librairie La Hune.

Là, je dis non, ce n'est pas possible ! Comment est-ce qu'on peut se féliciter de la fermeture d'une librairie d'une telle renommée que la librairie La Hune, pour qu'à sa place on voie finalement "YellowKorner". C'est un groupe, une enseigne internationale qui ne prévoit que de vendre des photographies à grands tirages. Certes, ils essayeront d'animer un espace galerie et ils vendront quelques livres de photographies, mais ce n'est pas une librairie, ce n'est pas du tout le même type d'équipement culturel. Je dirais même que donner le nom d'équipement culturel prête à débat quand vous voyez comment fonctionnent les boutiques de "YellowKorner".

J'estime qu'il y a tout de même une action qui est toujours possible. Vous avez deux étages dans cette librairie, qu'on accorde au moins un des deux étages à une activité de librairie généraliste, et que l'on défende le fait d'avoir des librairies dans l'ensemble de nos quartiers. C'est possible. Et aussi que l'on mène bataille pour que les salariés de la librairie La Hune soient également repris par cette librairie sur un des deux étages de "YellowKorner".

Voilà l'esprit de ce vœu. Je ne lâche rien. Je peux vous dire que je reçois beaucoup de soutien et des soutiens de tous horizons, et je vous invite vraiment à aborder ce sujet avec un peu plus de sérieux. Oui, il y a un attachement fort et je ne vois pas ce qui vous fait sourire, Monsieur le Maire Adjoint. Il y a un attachement fort à cette librairie dans ce quartier qui concerne beaucoup de générations et tous milieux confondus. J'aimerais que vous soyez un peu plus à l'écoute sur cette défense des librairies.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Laurence GOLDGRAB va vous répondre avec beaucoup de sérieux, je n'en doute pas.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Danielle SIMONNET pour votre vigilance, mais nous sommes tout aussi vigilants sur ce dossier, croyez-le bien, et nous nous battons pour que les librairies restent un tissu dense à Paris. D'ailleurs c'est le cas et Paris est la capitale des librairies.

Sur ce dossier plus particulièrement et en lien avec la volonté des élus parisiens exprimée lors du dernier Conseil de Paris, la S.E.M.A.-EST et les repreneurs ont signé, mardi 31 mars, un nouveau bail protecteur qui maintient une activité culturelle dans les locaux de La Hune et qui maintient une activité de librairie.

Le projet envisagé est un projet qui tourne autour d'une librairie, certes spécialisée et non plus généraliste comme cela l'était avant, mais cela permet quand même le maintien d'une activité de librairie.

Je crois qu'il y a une confusion entre les pouvoirs de la S.E.M.A.-EST pour préserver la qualité du nouveau projet de reprise en tant que simple gestionnaire du bail qui négocie ce bail, et les pouvoirs de la S.E.M.A.-EST dans le cadre de "Vital'quartier" où là, elle a les moyens de choisir le projet culturel mis en œuvre dans ses locaux.

Dans ce cas précis, la renégociation du bail s'est réalisée dans le cadre du projet de cession de Flammarion et donc, du projet initial des repreneurs. Ainsi la S.E.M.A.-EST a notamment resserré la destination du bail, comme je l'ai dit, afin qu'il soit plus protecteur et que l'activité de la librairie soient bien inscrite comme une activité centrée sur ce lieu et exercée dans ce lieu.

Aujourd'hui, nous pouvons demander à la S.E.M.A.-EST la responsabilité de vérifier la qualité du projet culturel proposé et accepté par Flammarion, et qu'il soit respecté. Et je peux vous assurer que nous sommes très vigilants et très attentifs sur ce dossier.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, qui vise à demander à la Ville des pouvoirs d'immixtion dans le bail pour préserver une activité généraliste, pouvoir que nous n'avons pas. Donc nous ne pouvons pas voter ce vœu, je le regrette.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Je suppose que Danielle SIMONNET maintient son vœu : cela me paraît évident.

Pour une explication de vote, la parole est au groupe Ecologiste, M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

En cohérence avec notre position au dernier Conseil de Paris, nous nous abstiendrons sur ce vœu puisque nous attendons de voir le devenir de cet espace, et nous verrons après ce que nous ferons.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DU 67 - Dénomination parvis Rosa Parks (19e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 67 qui porte sur la dénomination du parvis Rosa Parks, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Rosa Parks, par ce geste symbolique de refuser de s'asseoir à la place dévolue aux noirs dans les bus de Montgomery en 1955, a donné un visage à une lutte qui durait depuis plusieurs années, non seulement en Alabama, mais dans de nombreux Etats du Sud des Etats-Unis marqués par plusieurs siècles d'esclavagisme.

Comme l'a dit le révérend J. Jackson le jour de ses obsèques en 2005 : "Elle s'est assise pour que nous puissions nous lever".

La ségrégation la choque depuis son enfance. Elle marche pour aller à l'école parce que les bus scolaires sont réservés aux blancs. Elle voit son école brûlée deux fois par des activistes du Ku Klux Klan, qui ne supportent pas que les noirs accèdent aux études.

Elle milite depuis 1943 au mouvement des droits civiques.

Elle a 42 ans quand son geste de désobéissance civique va l'amener à connaître un mouvement inédit de solidarité. Le pasteur Luther King a 26 ans et va mettre toute son énergie et celle du mouvement contre les ségrégationnismes pour que son cas devienne l'exemple de ce qu'il faut faire faire. Faire évoluer la loi et la Constitution américaine par des actes de non-violence, mais épaulés par des millions de femmes et d'hommes mobilisés.

L'action de Rosa Parks déclenchera le plus grand boycott d'une compagnie de bus. Elle durera 381 jours. Elle prendra fin le 20 novembre 1956, quand la Cour Suprême des Etats-Unis déclarera anticonstitutionnelle la ségrégation dans les transports urbains.

Rosa Parks continuera toute sa vie à militer pour faire reculer le racisme aux Etats-Unis. Elle devra attendre 1964 pour que le "Civil Act" reconnaisse dans les textes l'égalité entre noirs et blancs. Mais la marche de 1995 à laquelle elle participe sera à la fois une marche anniversaire, mais aussi l'occasion de souligner qu'il reste des murs invisibles à abattre.

Les mentalités ont la vie dure et les récentes affaires de meurtres de noirs aux USA suite à des contrôles de police plus ou moins justifiés montrent que malgré l'élection du premier Président noir aux Etats-Unis, le racisme et les ségrégations restent très vivants. Et que dire de la ségrégation sociale, qui fait des USA un des pays les plus inégalitaires au monde.

Notre place Rosa Parks, dans ce quartier populaire de Paris, est le clin d'œil de son nom donné à une gare de R.E.R. et la démonstration que notre vigilance ne doit pas retomber en cette période où les idées racistes s'expriment encore parfois impunément.

Mais laissons à Rosa Parks le dernier mot : "Jusqu'à présent, je crois que nous sommes sur la planète Terre pour vivre, nous épanouir et faire notre possible pour rendre ce monde meilleur afin que tout le monde puisse jouir de la liberté".

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GAILLANNE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Conseillère, je vous remercie de cette très belle intervention, qui nous permet de remettre en mémoire cette magnifique figure de Rosa Parks, cette femme qui s'est assise pour que nous nous levions, comme vous l'avez si bien dit.

Comme il est important que ce combat soit souligné et enseigné aux jeunes générations car, malheureusement, nous le voyons bien : le racisme, l'antisémitisme sont toujours de mise dans tous les pays, et nous devons sans cesse être vigilants. Bien sûr, il existe aux Etats-Unis mais je voudrais aussi que l'on soit très vigilant dans notre pays car ici même, nous le savons bien, c'est un combat de chaque jour pour faire reculer le racisme et l'antisémitisme.

J'espère que ce nom sera aussi accompagné d'un enseignement qui permettra aux enfants et à la population de connaître qui est Rosa Parks, et que ce ne soit pas simplement un nom gravé dans la ville. Il faut vraiment que les gens s'emparent de cette histoire, la connaissent et réfléchissent sur ce destin absolument exceptionnel.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 67).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination Saint-Lazare d'un jardin.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 81 est relatif à la dénomination Saint-Lazare d'un jardin.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous inaugurerons dans le 10e arrondissement, dans quelques jours, la médiathèque Françoise Sagan, qui est le plus grand équipement dans le cadre de la reconversion de l'ancien hôpital Saint-Lazare. Ce projet urbain est l'un des plus beaux projets du 10e arrondissement. Il entraîne la création de nombreux équipements municipaux qui, chacun, reçoivent un nom : l'école Léon Schwartzenberg, le gymnase Marie Paradis, la médiathèque Françoise Sagan. Ce qui a entraîné la volonté chez les élus du 10e arrondissement, et chez de nombreux associatifs, qu'un lieu sur le site puisse maintenir la mémoire de ce nom, enclos Saint-Lazare, prison Saint-Lazare, hôpital Saint-Lazare, qui n'est pas réservé à la gare.

La proposition que nous faisons est que le jardin intérieur, au cœur du site de la médiathèque, reçoive le nom de Saint-Lazare et puis que, pour des raisons d'organisation et d'efficacité du service public municipal, la Direction des Espaces verts de la Ville de Paris en ait la gestion et la responsabilité, proposition faite en accord avec la Direction des Espaces verts et la Direction des Affaires culturelles.

Si la Ville accède à notre demande, j'en serai très heureux pour que ce site historique de Paris conserve en partie le nom de Saint-Lazare.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme VIEU-CHARIER va vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - A toutes ces considérations techniques, cher Monsieur le Maire, cher Rémi FÉRAUD, j'ajouterai avec un clin d'œil laïc que la figure de Saint Lazare est extrêmement importante car dans les évangiles, c'est une figure extrêmement connue. C'était un ami du Christ qui l'a fait ressusciter, et ce nom a été porté de façon très importante pour les hôpitaux et pour tout ce qui était destiné à recueillir les pauvres et les malades parce qu'il est le saint patron des déshérités, de ceux qui souffrent, de ceux qui sont éclopés, de ceux qui sont faibles.

Ma foi, je trouve qu'il est bien, aussi, que nous nous souvenions qu'au Moyen Age, Paris avait aussi choisi de donner des noms qui avaient un sens dans la cité, et je trouve important que nous les reprenions nous aussi.

Je vous remercie et je trouve que c'est une excellente idée que de garder le nom de Saint-Lazare.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 151).

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal (7e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 82 est relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal dans le 7e arrondissement.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, évidemment, puisque nous sommes dans les dénominations de rue, je voudrais dans ce vœu-là, avec Rachida DATI et les élus du 7e, mon collègue Thierry HODENT, rendre hommage à Claude Montal, tandis que l'année 2015 célèbre le 150e anniversaire de sa disparition.

Claude Montal, si vous ne le savez pas, était un aveugle de naissance qui était un remarquable inventeur. C'est lui qui a créé à l'Institut national des Jeunes Aveugles la classe "accord-facture de piano".

Il devient aussi un industriel de renom. Il a d'ailleurs été nommé en 1853 facteur officiel de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie. C'est lui qui a vraiment lancé les écoles d'accordeurs de piano. C'est quelqu'un d'extraordinaire. Pour les aveugles, il est au même niveau que Braille, mais beaucoup moins connu. Je dis cela parce que c'est quelque chose d'exceptionnel. Cette année entière lui est consacrée ; les commémorations de l'Etat permettront de mettre en avant la vie qu'il a eue.

Je considère que la Ville de Paris doit lui rendre hommage, puisqu'on s'est rendu compte qu'il n'y avait même pas une plaque à son nom. Dans le 7e arrondissement où est située cette école des jeunes aveugles qui est réputée dans le monde entier, il faut le savoir, en grande partie à cause de Claude Montal, je crois qu'il était important que l'on puisse donner soit une rue, soit quelque chose au nom de Claude Montal.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur POZZO di BORGO.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Après "Lève-toi et marche", c'est "Que la lumière soit" et il faut dire que Claude Montal, effectivement, a redonné la lumière à ceux qui ne l'avaient pas, justement en créant cette Institut national des Jeunes Aveugles. C'est une très belle figure ; il manque complètement un hommage à la Ville de Paris. Je trouve que la dénomination "rue Claude Montal" serait bienvenue.

Simplement, j'ai une réserve sur le fait que je n'ai pas connaissance à ce jour d'une voie qui pourrait porter cette dénomination mais je donnerai un avis favorable et je suis prête à rechercher avec vous une autre façon de lui rendre hommage par le biais d'une plaque, en attendant qu'une rue puisse être libre au nom de Claude Montal dans le 7e arrondissement. Ce qui n'est pas le cas pour aujourd'hui mais de toute façon, en attendant, je donne un avis favorable à ce vœu, bien évidemment.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 152).

Oui, on peut applaudir.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'instauration d'un lieu de mémoire des massacres du 8 mai 1945.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 83 est relatif à l'instauration d'un lieu de mémoire des massacres du 8 mai 1945.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est surtout un vœu en faveur de la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945. Le 8 mai 45, alors que le peuple français fêtait l'Armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençait en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes indépendantistes et anticolonialistes.

Ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif, en Algérie, de nombreux algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'Armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj et défendre "l'Algérie libre" pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance.

Pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, composées de civils d'origine européenne, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française.

Les victimes algériennes sont nombreuses, extrêmement nombreuses, à l'époque officiellement toutes françaises. Il faut savoir que 70 ans plus tard, il est encore difficile d'en estimer le nombre. Le débat se poursuit. Le Gouvernement algérien avance celui de 45.000 morts et les travaux de la très grande majorité des historiens français attestent d'un bilan d'au moins plusieurs dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées, exécutées sommairement.

Il me semble important que, 70 ans plus tard, ces crimes de guerre, ces crimes commis par l'Etat et ceux qui le servaient alors, soient enfin reconnus officiellement et comme faisant partie de l'histoire de France, tout à la fois l'histoire de la France et de l'Algérie.

Reconnaître cette page de l'histoire de France, cette page française et algérienne contribuerait à la fois à consolider la fraternité entre les peuples français et algérien, mais aussi permettrait à toutes celles et ceux issus de l'immigration algérienne de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté légale républicaine, où toutes les mémoires doivent être respectées.

C'est pour cela qu'à travers ce vœu, je souhaite solliciter le fait que nous interpellions le Président de la République pour qu'il reconnaisse ces crimes d'Etat. Nous avons eu deux déclarations de diplomates mais toujours

pas de déclaration du Président de la République en tant que tel sur ce sujet alors que dans sa campagne, lors de la présidentielle, il avait annoncé qu'il procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux.

Je pense donc important que nous ayons cette démarche-là. Nous avons été précurseurs pour la reconnaissance des massacres du 17 octobre 1961 et je souhaite que nous le soyons également pour le 8 mai 1945 et aussi que l'on engage une réflexion sur l'instauration d'un lieu du souvenir à Paris à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Conseillère, je vous remercie d'évoquer cette problématique que j'avais moi-même soulevée le 6 mai 2009 lorsque j'avais demandé à Olivier LE COUR GRANDMAISON, Alain RUSCIO, Me Nicole DREYFUS et Benjamin STORA ainsi qu'à Alain BROSSAT, philosophe, de bien vouloir conduire un colloque sur "Le 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata : histoire, qualification et déni", ce qui montre bien que la Ville de Paris avait pris cette initiative il y a fort longtemps - 2009, ce n'est pas rien. Cela avait fait l'objet d'un colloque très suivi et très intéressant puisqu'on parlait pour la première fois de ces massacres.

Cela dit, je vous demanderai des amendements sur votre vœu parce que je voudrais dire qu'il est impossible pour la Ville de prendre en charge un monument. D'abord, la Ville n'a pas compétence pour faire un lieu de mémoire pour cet événement historique : c'est à l'Etat, comme vous l'avez d'ailleurs fort bien dit dans le corps de votre intervention, de prendre en charge cette catégorie de demande, notamment sur ce propos.

Je proposerai en échange l'organisation d'un nouveau colloque, car je pense que l'histoire n'a pas encore tout donné sur ces événements et qu'il y a encore besoin de réflexion et de recherches sur ces événements.

En conséquence, je vous propose de remplacer les deux derniers paragraphes de votre vœu par : "sollicite le Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, à la Mémoire, et le Président de la République pour la reconnaissance par l'Etat des massacres du 8 mai 45 à Sétif, Guelma et Kherrata, sur l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, car effectivement, nous en avons besoin, organise aux alentours du 8 mai 2016 une soirée de conférences avec des historiens dans l'esprit du colloque "Le 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata : histoire, qualification et déni" qui s'est tenu le 6 mai 2009 à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, afin que l'Hôtel de Ville continue de rechercher et de réfléchir sur les événements du 8 mai 1945".

Voilà ce que je vous propose, Madame la Conseillère.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, acceptez-vous les amendements de Catherine VIEU-CHARRIER ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, et je la remercie pour son engagement continu sur cette question qui nous semble vraiment extrêmement importante.

J'espère que ce vœu ainsi amendé sera adopté par toutes et tous en cette Assemblée.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - En tout cas, il reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité, Madame SIMONNET. (2015, V. 153).

2015 DEVE 60 - Dénomination "Caroline Aigle" au Jardin Blanc du Parc André Citroën (15e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 60 qui porte sur la dénomination "Caroline Aigle" au Jardin Blanc du parc André Citroën.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci.

À travers cette proposition de dénomination d'un des jardins du parc André Citroën, il s'agit de rendre hommage à une icône de l'aéronautique et à une femme d'exception.

Caroline Aigle a été la première femme pilote de chasse, la première femme à commander une escadrille aussi. Elle a fait ceci au terme d'une trajectoire exemplaire : Saint-Cyr, La Flèche, l'X, dont elle est sortie major, puis l'armée de l'Air.

C'était aussi une sportive émérite : championne de France militaire de triathlon, championne du monde militaire par équipe de triathlon la même année.

Elle était déjà au faîte de sa gloire et une étoile, en quelque sorte, lorsqu'elle est entrée dans le programme de sélection pour l'Agence spatiale européenne pour devenir spationaute. C'était quelques mois avant sa disparition.

Elle a été appréciée unanimement par tous ceux qui ont eu la chance de l'approcher, modeste et conquérante, évoluant dans un milieu très longtemps réservé aux hommes, dans un milieu qui a reconnu toutes ses qualités et son excellence.

Ce parcours professionnel extraordinaire s'est brisé à la suite de la maladie dans des conditions très particulières puisqu'elle a mis au monde de manière prématurée, mais en faisant tout pour pouvoir le faire vivre, un enfant, juste avant de mourir.

Caroline Aigle a donc ouvert la voie à la féminisation des plus prestigieuses unités de notre Armée. Aujourd'hui, une quinzaine de femmes se sont inscrites dans ses pas et c'était certainement le plus bel hommage qu'on pouvait lui apporter.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Pour répondre, la parole est à…

Ah ! Nicolas BONNET-OULALDJ, excusez-moi, qui est arrivé, donc il a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je suis un peu ébloui par le soleil comme je pourrais l'être par la vie et tout ce que Caroline Aigle a apporté à l'aviation, a apporté à notre pays.

Je voudrais, tout d'abord, féliciter l'ensemble des élus qui ont soutenu notre proposition à travers le vœu que j'avais présenté, féliciter Catherine VIEU-CHARIER qui a été à l'écoute mais qui a surtout aussi rendu un hommage fort et important à l'occasion de la Journée des Droits de la Femme le 8 mars, ici même à l'Hôtel de Ville, en présence des représentants de l'Armée française, de la famille.

Je voudrais, bien sûr, avoir un mot à la famille pour dire que, pour nous, c'était important, que nous pensons, bien sûr, à son mari, à ses enfants, à ses parents, que c'était très important que la Capitale de la France ait un lieu, un lieu pour rendre hommage à Caroline Aigle.

Je voudrais dire aussi que c'est tout naturellement que ce lieu soit dans le 15e arrondissement, à côté de la Cité de l'Air. C'est un lieu où, justement, nous aurons demain l'ensemble des Etats-majors de l'Armée française et avoir ce "jardin Caroline Aigle" au cœur de cet arrondissement montre aussi la place de la femme dans nos armées.

D'ailleurs, Catherine VIEU-CHARIER, avec le musée de l'Histoire de l'Armée, avait bien aussi montré la place des femmes dans l'armée, dont Caroline Aigle a fait partie et c'est tout à son honneur.

Je voudrais, enfin, dire : pour moi, c'est important, à titre personnel, d'une part parce que j'ai fait mon service militaire à Balard, donc c'était important à ce titre mais, d'autre part, parce que Caroline Aigle était une sportive accomplie, championne de France de triathlon. J'ai moi-même, pendant mon service militaire, fait du triathlon et je l'ai peut-être croisée à cette occasion sans le savoir.

Je voudrais faire une autre proposition : c'est que, au-delà de ce lieu d'hommage que sera le "jardin Caroline Aigle", peut-être que nous pourrions réfléchir à ce que le Triathlon de Paris, plutôt que de prendre le nom d'un sponsor pourrait au moins, au minimum, discerner le prix féminin sous l'égide du nom de Caroline Aigle. Je pense que ce serait aussi lui rendre hommage en tant que sportifs.

Je voudrais, enfin, féliciter le travail de Catherine VIEU-CHARIER sur ce dossier qu'elle a mené jusqu'au bout.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est donc à Catherine VIEU-CHARIER, pour répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je suis extrêmement fière de porter ce dossier parce que la vie de Caroline Aigle, vous l'avez dit tous les deux, Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Monsieur BONNET, a été extraordinaire.

Je rappelle simplement que… bon, tout a été dit mais je rappelle que de nombreux hommages continuent à lui être rendus, puisque le musée de l'Air et de l'Espace a organisé des journées d'hommage, bien évidemment. Le Centre nautique de l'Ecole Polytechnique porte son nom et organise chaque année un Triathlon Caroline Aigle. Une "avenue Caroline Aigle" a été inaugurée le 15 mai 2009 à Wasquehal dans le Nord par le Ministre de la Défense Hervé MORIN. Des rues à Poitiers, Dijon, Aix-en-Provence honorent également sa mémoire.

Les auditeurs de la 187e session régionale de l'Institut des hautes études de défense ont choisi le nom de "Commandant Caroline Aigle" comme nom de leur promotion.

Le 7 avril 2014, La Poste a émis un timbre à son effigie. En fond, il y a un Mirage 2000 sur lequel elle volait.

Une station de la ligne 7 du tramway d'Ile-de-France porte son nom, Caroline Aigle, à Orly.

Et évidemment, j'ai organisé… mais ça, tout le monde le sait donc je ne vais pas y revenir ; je suis en train de lire le papier, je n'avais pas vu que je m'autofélicitais !

J'ai effectivement organisé une soirée hommage à Caroline Aigle et, vraiment, j'ai été frappée de voir à quel point l'Etat-major de l'Armée de l'Air la portait dans son cœur. J'ai aussi été très émue de rencontrer son mari et la nouvelle compagne de son mari. Tous les deux étaient tellement émouvants dans l'évocation de Caroline Aigle que cela m'a vraiment touchée au cœur.

Je vous remercie vraiment du fond du cœur, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, et vous, Nicolas BONNET, de me soutenir dans cette belle dénomination.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 60).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la surveillance des points d'école du 15e.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant, en 3e Commission, à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu n° 84 est relatif à la surveillance des points d'école du 15e.

La parole est à M. COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 15e arrondissement compte 30 points école surveillés sur 42. 18 le sont par des vacataire de la Ville, identifiables à leur gilet jaune "sécurité école" et 12 par des A.S.P. considérés comme les points les plus dangereux.

A la suite des événements de début janvier, le Préfet de police a décidé de ne pas exposer les A.S.P. en uniforme sans la protection d'un gilet pare-balles adapté. Et nous pouvons, évidemment, tout à fait comprendre cette décision et la soutenir.

Cependant, presque trois mois après ces éléments tragiques pour notre pays, les gilets pare-balles semblent ne pas être complètement arrivés dans les commissariats pour équiper les A.S.P. Nous sommes très régulièrement interpellés par des parents d'élèves qui s'interrogent sur l'absence de surveillance aux points école car, si l'excuse d'absence de gilets pare-balles est évidemment compréhensible et nous pouvons en faire part aux parents d'élèves, aujourd'hui, elle n'est plus acceptable puisque les délais sont largement dépassés.

Elle l'est d'autant moins que les enlèvements de véhicules initiés par des A.S.P. sur la voie publique ont repris de plus belle.

C'est pour cela, vous comprendrez, que nous formulons le vœu que le Préfet de police prenne toutes les dispositions pour que les A.S.P. surveillent à nouveau l'ensemble des points d'école, et cela, dans les plus brefs délais.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur COURTOIS.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Bien que cette question s'adresse principalement au Préfet de police, je vais donner quelques éléments d'éclairage pour répondre à ce vœu.

Quelques précisions, donc.

Vous vous rappelez que la Ville de Paris compte un peu plus de 600 points école, c'est-à-dire les lieux de traversée des voies publiques des enfants. Ces points d'école sont situés soit devant, soit à proximité des établissements scolaires et sont classés par ordre de dangerosité par la Préfecture de police, selon un référentiel qui prend en compte de multiples critères, notamment naturellement le trafic, la vitesse moyenne constatée, la signalisation, etc.

Le référentiel des points école est établi chaque année, en lien avec les maires d'arrondissement.

Certains points école ne nécessitent pas de sécurisation particulière ; d'autres, au contraire, doivent faire l'objet d'une surveillance humaine.

La Préfecture de police sécurise, pour sa part, 124 points école considérés comme les plus dangereux dans la Capitale et ce sont les A.S.P. de la Capitale, sous l'autorité du Préfet, qui en assument la charge.

Dans le 15e, vous le disiez, ce sont 13 points école qui sont concernés.

La Ville de Paris prend en charge la surveillance d'autres points école dangereux, 318 en tout, et ce sont les agents de la DPP qui assurent la mission.

Dans le 15e, la DPP assure la surveillance de 18 points école et tous sont tenus. Je ne vous refais pas le descriptif des petits gilets jaunes qui distinguent ces personnels.

En attendant les précisions du Préfet, la préoccupation constante de la Ville pour la surveillance des points école ne peut que susciter un avis favorable de notre part au vœu présenté.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 154).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'installation de jeux dans les parcs et jardins.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, nous avons encore deux vœux à examiner avant la suspension de la séance. Le vœu n° 85 de l'Exécutif est relatif à l'installation de jeux dans les parcs et jardins.

La parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

C'est donc une proposition du Conseil de Paris des Enfants.

Il est relatif à l'installation de structures de jeux dans les parcs et jardins. Il fait écho à la stratégie enfance avec laquelle nous travaillons avec Dominique VERSINI dans les parcs et jardins, afin d'en adapter les usages aux enfants et aux adolescents.

Certaines installations proposées par ce vœu, comme les tables de ping-pong, les structures en corde à escalader, les skate parcs, existent déjà dans certains jardins. Elles remportent un grand succès là où elles sont déployées. Je souhaite donc que nous puissions davantage les développer, notamment dans les futurs 30 hectares d'espaces verts que nous allons créer, ainsi que dans le cadre des rénovations des parcs et jardins.

Il me semble également très intéressant d'étudier la mise en œuvre de structures originales, comme des trampolines, des minigolfs, des tyroliennes. Ces propositions correspondent à la volonté de développer des aires de jeu innovantes, à l'image de celle qui a été livrée en juin dernier dans l'extension d'André Citroën, ou que nous concevons actuellement dans le jardin des Halles.

Par ailleurs, dans certains cas, il peut sembler intéressant qu'une gestion de ces équipements soit envisagée sous forme de concession. Quant à l'appel à la responsabilité budgétaire auquel nous engage le Conseil de Paris des Enfants dans la mise en œuvre de ces projets, je la partage bien évidemment.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 155).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de toilettes mobiles, square Tino-Rossi.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 86 est relatif à l'installation de toilettes mobiles dans le square Tino-Rossi.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Nous sommes tous très fiers à Paris que les quais de Seine soient inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. On est parfois moins fiers de ces quais de Seine, en raison de l'état de malpropreté dont ils sont victimes. Il y a dans le 5e arrondissement un très joli square en bordure de Seine, qui s'appelle le square Tino-Rossi et qui a la particularité d'abriter le Musée de la sculpture en plein air. C'est le seul musée de la Ville où les œuvres peuvent être sujettes à un tel traitement.

Pendant la période estivale propice à la multiplication d'événements festifs, il y a une très grosse fréquentation. Or, dans ce square, il n'y a pas de sanisette ouverte en soirée. Je vous laisse imaginer les conséquences assez désagréables de cet état de fait.

J'ai demandé aux services d'étudier la faisabilité technique de l'installation de toilettes mobiles dans le jardin. Il semblerait que ce soit possible. Je fais donc ce vœu pour qu'à titre expérimental d'ailleurs, six mois dans l'année, de la mi-avril à la mi-octobre, on puisse installer dans ce square des toilettes sèches, donc écologiques ou, à défaut, des toilettes mobiles dans le square et ses abords. Les riverains autant que les touristes apprécieraient.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. **-** Madame BERTHOUT, je partage votre analyse sur le problème posé par l'accès aux sanitaires dans cet espace vert. C'est en effet un site remarquable en bordure de Seine, qui fait l'objet d'une affluence considérable en été et est également ouvert 24 heures sur 24.

Comme vous l'avez souligné, il est particulièrement fréquenté en soirée par des pique-niqueurs et par des publics de cours de danse qui sont organisés.

Effectivement, les toilettes fixes du jardin, à ce jour, ne peuvent être maintenues ouvertes pendant toute la nuit pour des motifs de sécurité et afin d'éviter que des usages détournés, éventuellement, ne s'y développent. J'ai donc demandé que soient mises en place deux toilettes temporaires qui seront accessibles jour et nuit. L'une d'elles sera notamment accessible aux personnes en situation de handicap. Elles feront l'objet, comme vous l'avez souhaité, de deux nettoyages chaque jour et seront déployées du mois d'avril au mois d'octobre pendant la durée de forte fréquentation du site.

Bien que le cadre de ce jardin soit exceptionnel, ce déploiement s'inscrit aussi dans la démarche que la Ville conduit depuis plusieurs années autour de l'affluence estivale dans les grands parcs et jardins, sachant que l'attachement des Parisiens et des touristes pour nos espaces verts se traduit dès que les beaux jours arrivent par une fréquentation massive et que nous avons la responsabilité d'y maintenir un accueil de qualité. Et nous y renforçons notamment les moyens de nettoyage avec, par exemple, la distribution, depuis l'an dernier, de sacs en papier aux pique-niqueurs. Les toilettes déployées sur le site de Tino-Rossi vont donc participer à un projet global pour fournir un accueil de qualité dans nos jardins pendant l'été.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Donc c'est une demande de retrait de votre vœu. Un avis favorable ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 156).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, il est 19 heures 40. Nous allons suspendre la séance. Elle reprendra demain matin à 9 heures, avec le débat organisé sur le Plan vélo.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 13 avril 2015 à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise le mardi 14 avril 2015 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons notre séance.

2015 DVD 99 - Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et délégation en matière de marchés publics.

2015 DVD 10 G - Itinéraire cyclable Euro Vélo3 en France. Convention de partenariat 2014-2016 avec les départements et les régions partenaires pour sa valorisation.

2015 DRH 30 - Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la Capitale.

2015 DRH 6 G- Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents du Département de Paris résidant hors de la Capitale.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au réseau cyclable du 11e.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au financement des aménagements en Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à différentes dispositions.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement sécurisé des vélos.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sensibilisation des usagers de la rue.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une étude sur la Petite Ceinture.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au déploiement de Vélib' dans le bois de Boulogne.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux grandes places parisiennes.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une continuité cyclable place de la Concorde.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux moyens dédiés à l'entretien des pistes cyclables.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un contre-sens cyclable rues de Presbourg et de Tilsit.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une initiative "vendredi à vélo".

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux portes de Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nouvelles règles de circulation.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à des aménagements sur la Petite Ceinture.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la signalisation du nom des ponts.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif "P'tit Velib".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce matin, nous avons un débat organisé sur le programme Vélo 2015-2020 qui se trouve dans le projet de délibération DVD 99. Nous avons aussi à examiner les projets de délibération DVD 10 G, DRH 6 G et DRH 30. La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Avant de donner la parole aux différents orateurs, je vais introduire ce sujet.

Mes chers collègues, je nous sais unis et fédérés autour de l'ambition progressiste visant à acheminer notre ville vers un fonctionnement plus durable, plus équilibré et plus juste. Ce projet de société implique de renforcer encore davantage notre politique en matière de transport, afin de permettre un authentique essor des déplacements non polluants. Parisiens, touristes, nous y encouragent en plébiscitant les initiatives Vélib' année après année et en exprimant aussi une très forte demande de développement du réseau et des infrastructures dédiées au vélo.

C'est donc à la fois dans un état d'esprit pragmatique et responsable que nous avons œuvré à élaborer cet ambitieux Plan Vélo pour la période 2015-2020.

Je veux, bien sûr, remercier très chaleureusement et saluer le travail fait par Christophe NAJDOVSKI pour porter ce plan, que je qualifie de révolutionnaire dans la façon dont le vélo va s'imposer après l'étape Vélib' qui a permis de voir massivement la pratique du vélo se déployer, parfois d'ailleurs avec des usagers du vélo qui étaient peu habitués à emprunter les vélos. Nous l'avons tous constaté. Ce plan, aujourd'hui, va nous permettre vraiment d'accéder à une nouvelle étape et à une nouvelle dimension de la pratique du vélo. Je veux vraiment remercier Christophe NAJDOVSKI.

Je veux remercier aussi, bien sûr, l'ensemble des services de la Ville et notamment la DVD qui a contribué à l'élaboration de ce plan, et les maires d'arrondissement qui ont été impliqués.

Puisque les Parisiens sont les premiers concernés par ce plan destiné à faciliter les déplacements - les déplacements qu'ils effectuent au quotidien - nous avons voulu construire, selon une méthode qui m'apparaît à la fois sérieuse et légitime, la concertation.

Nous avons mené de très nombreux échanges avec l'ensemble des mairies d'arrondissement, avec les associations cyclistes, que je veux aussi saluer et remercier, avec les citoyens, par le biais notamment d'une concertation sur Internet qui a permis de recueillir plus de 7.000 contributions sur ce plan Vélo.

Ces nombreuses contributions ont permis d'élaborer un plan, à la fois global mais aussi soucieux de chaque détail lié à la diversité des usages, des besoins et des envies des Parisiens. Nous partons toujours de ces usages dans les politiques que nous conduisons, a fortiori celles qui concernent les transports et déplacements.

A l'issue de ce dialogue, qui a été particulièrement fructueux, nous avons défini les investissements qui seront réalisés au cours de la mandature pour développer la pratique du vélo dans Paris et établi ce plan structuré autour de six axes.

D'abord, encourager la pratique du vélo en créant les conditions d'une circulation optimale partout dans Paris. Nous doublerons d'ici 2020 la longueur des voix cyclables de Paris. Elle sera portée de 700 kilomètres à 1.400 kilomètres et nous créerons un réseau express vélo, un réseau principal, continu et homogène, qui s'organisera autour des axes nord-sud et est-ouest, ainsi que des rocades. Il y aura aussi un réseau secondaire ramifiant l'ensemble du territoire parisien. Il viendra compléter ce réseau principal avec des axes prioritaires identifiés en fonction des usages.

Par ailleurs, les zones 30 seront généralisées avec la création de double-sens cyclables dans les rues à sens unique. Nous allons poursuivre ce travail-là.

Nous renforcerons le confort et la sécurité des cyclistes grâce à des aménagements adaptés et à l'extension de nouvelles règles de circulation favorables aux cyclistes. Nous faciliterons le stationnement des vélos et l'intermodalité en créant plus de 10.000 nouvelles places en voirie et des aires de stationnement sécurisées, à proximité des lieux de vie, dans les copropriétés et, bien sûr - c'est une demande de longue date - aux abords des gares.

Nous créerons une véritable culture du vélo en soutenant la création de nouveaux lieux dédiés aux vélos, notamment les centres d'apprentissage des ateliers de réparation, dont le fonctionnement a fait ses preuves.

Nous poursuivrons, bien évidemment, le développement de Vélib' qui conquiert chaque année davantage d'usagers, avec un record pour 2014 de 283.000 abonnements. Un nouveau service de Vélib' électrique pourra être lancé dans le cadre du renouvellement du contrat Vélib' en 2017, afin de faciliter notamment les trajets longs ou dénivelés et ainsi renforcer les liens avec la métropole.

Pour soutenir le choix des Parisiens, de privilégier le vélo plutôt qu'un mode de transport polluant, nous développerons les aides à l'acquisition, notamment en étendant la subvention d'achat d'un vélo ou d'un cyclomoteur électrique au triporteur et au vélo-cargo. Je sais que Christophe NAJDOVSKI y était très attaché. C'était une demande forte. Je l'ai soutenu car cela correspond véritablement à un nouvel usage de cette pratique à Paris.

Nous œuvrerons enfin à une dynamisation du cyclotourisme en créant de nouveaux itinéraires au cœur de la Capitale qui permettront aussi aux visiteurs de découvrir la diversité et la richesse de notre ville sans polluer.

Si nous faisons preuve aujourd'hui d'un tel volontarisme et d'une telle détermination, c'est parce que ce plan Vélo constitue un indispensable rouage au sein d'une stratégie urbaine plus globale, destinée à transformer Paris pour en faire une ville plus apaisée. La progression du vélo, le recul parallèle de la voiture individuelle thermique, contribueront en effet à faire de Paris une ville plus agréable, plus douce, plus vivante et moins polluée. A ce titre, le vélo est vraiment indissociable de l'ensemble des politiques que nous menons en matière de transport, d'environnement, d'aménagement urbain, qui poursuivent toutes ce même objectif essentiel.

Pour construire cette ville apaisée, cette ville à 30, libérée d'une hégémonie de la voiture individuelle qui - je le redis avec force - a fait son temps, nous avons fait le choix de mobiliser tous les moyens nécessaires à sa mise en œuvre rapide et harmonieuse. Cette politique fait vraiment partie de ces mesures structurantes de lutte contre la pollution. Nous parlons beaucoup de pollution au moment des pics de pollution. Nous avons mis en place ensemble, ici, avec ce Conseil, des mesures d'urgence pour répondre aux pics de pollution. Souvent, on nous dit : "Mais quelles sont les mesures pérennes ?" Ce plan Vélo fait partie de ces mesures visant à lutter aussi de façon permanente contre la pollution atmosphérique.

Au total, ce sont plus de 150 millions d'euros d'investissement que nous allons consacrer à ce plan Vélo.

Mes chers collègues, face à l'urgence de préserver notre environnement, face aux attentes fortes des Parisiens, nous devons afficher des ambitions solides et durables. C'est l'objectif du plan qui vous est présenté, lequel répond avec précision aux demandes exprimées et renforcera considérablement notre stratégie municipale en matière de transport.

Je tiens à nouveau à saluer le travail de Christophe NAJDOVSKI, de la Direction de la Voirie et des Déplacements, du Secrétariat général, des maires d'arrondissement, qui se sont investis avec exigence et minutie pour élaborer un plan au plus près des besoins et des attentes des Parisiens.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Claude DARGENT, premier orateur pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Claude DARGENT. - Madame la Maire, chers collègues, je débuterai cette intervention par deux chiffres : en 2001, lors de l'élection de Bertrand DELANOË comme Maire de Paris, 1 % des déplacements dans Paris se faisaient à vélo.

Aujourd'hui, nous en sommes à 5 %. Or, multiplier par cinq la part d'un mode de déplacement, c'est tout à fait considérable. Tous les spécialistes de ce domaine le reconnaissent. C'est dire aussi que prétendre, comme le fait ce plan, de passer à 15 % de part du vélo dans les déplacements dans Paris dans cinq ans, eh bien, cela implique un effort tout à fait exceptionnel de notre collectivité.

Pour atteindre cet objectif donc très ambitieux, il faut s'inspirer de ce qui a été efficace et renoncer à ce qui a eu moins de résultats. L'essor de la pratique du vélo dans Paris a notamment été obtenu grâce aux aménagements déjà réalisés, notamment le précédent Plan Vélo 2010-2014. En second lieu, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, la création de Vélib' a beaucoup contribué à ce développement. Volontiers raillé lors de sa mise en place, il constitue aujourd'hui un dispositif très bien connu, largement estimé dans le milieu international du transport urbain, et les Vélib' constituent plus d'un tiers du trafic vélo à Paris. Son succès ne se dément pas.

Il nous faut bien cerner également les obstacles qui demeurent, ces obstacles qui gênent le développement du vélo dans Paris. Pour ce faire, la Ville a conduit une enquête en 2012. Elle permet de connaître précisément les aménagements qui sont préférés par les cyclistes. Clairement, ceux qui font du vélo optent pour les pistes cyclables bien séparées de la circulation générale. En revanche, les voies pour bus ouvertes aux vélos, et portées à 4,50 mètres pour faciliter la cohabitation de ces deux modes de déplacement, eh bien, ces voies sont moins bien appréciées par les usagers du vélo. Il faut donc en tirer les conclusions, d'autant que ce dispositif n'est pas idéal non plus pour le trafic des autobus, qui se trouve parfois ralenti.

Enfin, il faut relever le succès des contresens cyclables instaurés dans les voies à sens unique à l'intérieur des zones 30. Contrairement à la première impression que l'on peut avoir, les chiffres établissent que ces dispositifs n'entraînent pas d'accident.

Le programme Vélo qui nous est soumis tire les conclusions pratiques de cette étude. Il crée d'abord un ensemble d'itinéraires cyclables, continus, sans ces interruptions qui rejettent les vélos dans la circulation générale, avec donc un axe nord-sud, un deuxième le long du bassin de l'Arsenal, qui a vocation à rejoindre la Cité universitaire internationale dans le 14e, un axe est-ouest et trois cercles concentriques sur les boulevards des Maréchaux, sur l'enceinte des Fermiers généraux et sur l'ensemble Grands Boulevards-boulevard Saint-Germain.

La constitution de ce réseau implique que lorsqu'ils existent, les couloirs de bus de 4,5 mètres soient réduits pour laisser la place à une voie cyclable bidirectionnelle en latéral, par exemple rue de Rivoli. Un réseau structurant secondaire viendra compléter le dispositif et un réseau complémentaire sera constitué par les contresens cyclables institués par la loi dans les zones 30, des zones 30 qui deviendront donc la règle dans Paris, seuls quelques axes routiers importants étant maintenus à 50 kilomètres/heure. Incitant donc une continuité cyclable sur le territoire parisien, ce plan se donne les moyens de ses ambitions.

Il ne se limite pas d'ailleurs à notre territoire. Notre ville est en effet reliée, c'est encore peu connu, au réseau cyclable européen, par l'intermédiaire de l'Avenue Verte London-Paris, de Véloscénie et de l'Eurovéloroute. Et donc, en complémentarité avec ce maillage, le plan se propose de privilégier quelques itinéraires à vocation touristique dans Paris, ce qui constituera une offre de déplacements touristiques alternatifs aux autres modes de transports, trop souvent polluants, qu'utilisent les touristes dans Paris.

L'autre clef du développement du vélo, c'est le stationnement. En plus de l'aménagement des voies, il est prévu donc de créer 10.000 places qui s'ajouteront aux 30.000 existantes, réalisées en amont des passages piétons afin de sécuriser la traversée, en dégageant la visibilité. Ces places auront donc d'autres intérêts. Les gares R.E.R., les stations de tramway ou de métro sont des lieux tout à fait pertinents de création de ces emplacements, qui facilitent l'intermodalité et qui devront de surcroît être sécurisés chaque fois que c'est possible.

Chers collègues, il faut savoir que la politique parisienne des déplacements est très regardée au niveau européen. Dans les associations auxquelles notre Ville appartient, comme "Impacts" ou "Polis", des innovations comme le Vélib', mais aussi d'ailleurs Autolib', ont été très étudiées. En matière de transport, notre Ville occupe une position charnière entre une Europe du sud, avec Rome, Madrid, Lisbonne, où la voiture est longtemps restée reine, et une Europe du nord, avec Berlin, Amsterdam, Copenhague, mais aussi, d'une certaine manière, les villes suisses et autrichiennes, où les limites du "tout automobile" ont conduit depuis longtemps à prendre des mesures d'encouragement aux autres modes de déplacement.

S'agissant de l'usage du vélo, l'opposition entre les deux Europe que je viens de distinguer est flagrante, même si toutes progressent aujourd'hui dans le même sens. Et Paris a tout à gagner à s'inspirer en matière cycliste du modèle qui prévaut depuis longtemps dans l'Europe du nord. Le plan qui nous est proposé aujourd'hui va nous aider à opter résolument pour ce modèle, ce dont il faut tout à fait se féliciter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DARGENT.

Madame SOUYRIS, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris, Présidente du groupe.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, le vélo n'est plus un mode de déplacement marginal. Au contraire, il bénéficie dans notre ville d'un réel engouement. Les dernières enquêtes Global Transport montrent d'ailleurs un doublement du nombre de déplacements à vélo en Ile-de-France depuis 2001. On se déplace deux fois plus à vélo qu'il y a 15 ans dans la région, si l'on considère les déplacements utilisant le vélo sur une partie ou sur la totalité du parcours. Alors bien sûr, le vélo reste un mode de transport minoritaire dans la mobilité au niveau régional, mais on voit bien des signes forts de renouveau, et surtout à Paris.

Dans la Capitale, l'usage du vélo a triplé en dix ans et compte pour près de 5 % des déplacements internes à Paris, soit plus du double de la moyenne francilienne. Et c'est vrai que notre ville réunit de bonnes conditions pour l'utilisation du vélo. C'est une ville dense, où les distances sont courtes, notamment les distances entre le domicile et le lieu du travail. Il y existe un réseau cyclable d'importance, ainsi que le Vélib', qui a popularisé le vélo en proposant pour un prix accessible un service en libre-service.

Il y a enfin une politique qui limite l'usage de la voiture individuelle, montrant bien qu'une politique pour développer les transports moins polluants, c'est-à-dire une politique globale, qui favorise les transports en commun, la marche à pied et le vélo, limite au strict nécessaire les modes de transports les plus polluants.

Il est important de rappeler que ces conditions favorables à l'usage du vélo sont celles d'une politique qui a été largement développée depuis 2001, sous l'impulsion de la majorité de gauche et des écologistes. Rappelons que tout cela n'était pas une évidence. Nous partions de loin. Dans les années 70, 80 et 90, l'usage du vélo à Paris était quasi-inexistant, avec 20.000 déplacements quotidiens environ et une part modale inférieure à 0,5 %.

Par ailleurs, rappelons que Paris ne possédait que 6 kilomètres d'aménagements cyclables, 6 kilomètres, autant dire "rien". On compte donc presque 250.000 déplacements quotidiens à vélo dans Paris maintenant, contre seulement 540.000 en voiture. Ce rapport montre bien toute la pertinence du vélo vis-à-vis de la voiture en tant que mode individuel dans un milieu urbain dense.

Et de fait, le vélo est un mode de déplacement de proximité, avec une portée de 2 kilomètres en moyenne. Pour mémoire, cette portée n'était que de 1,2 kilomètre en 1976. Elle a quasiment doublé depuis cette date. Cet accroissement des portées indique que les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à accomplir des trajets qu'ils n'auraient peut-être pas effectués auparavant en vélo, compte tenu de la distance. Cela montre que la zone de pertinence du vélo tend à s'accroître et à couvrir une part grandissante des déplacements quotidiens, car au total, les

deux tiers des déplacements accomplis dans la région ont une portée inférieure à 3 kilomètres, qui sont encore opérés à 50 % par la voiture individuelle.

Dans ce contexte, on voit bien la très forte marge de progression que nous avons encore pour le vélo. Et c'est là tout l'enjeu de ce Plan Vélo à la fois ambitieux et réaliste ; ambitieux, parce qu'il a pour objectif que le vélo représente 15 % de la part modale des déplacements d'ici 2020. Cet objectif s'inscrit dans le cadre d'une philosophie générale qui veut une ville apaisée et moins brutale, avec une vitesse maximale de 30 kilomètres/heure. C'est un plan réaliste aussi, car ce plan donne les moyens de nos ambitions, avec un investissement total de 150 millions d'euros, dont la majeure partie sera d'abord consacrée à l'aménagement de pistes cyclables, avec un objectif très important : la multiplication par 2 des pistes cyclables qui passeront de 700 à 1.400 kilomètres d'ici la fin de la mandature.

En outre, ce plan prévoit des aménagements cyclables dans le cadre des projets de transports en commun et de réaménagement des grands axes et des places, de la généralisation des zones 30, de l'extension des zones "Paris Respire" ou des opérations "Rue aux enfants". A ces aménagements, s'ajoutent enfin des offres sécurisées de stationnement, des aides à l'achat de vélos et cyclomoteurs électriques, de triporteurs et de vélos cargos.

En un mot, nous assistons aujourd'hui à, sinon une "vélorution", au moins au franchissement d'un seuil d'envergure permettant d'élargir l'usage du vélo à une bien plus grande partie de la population que ce n'est le cas actuellement par la sécurisation des parcours et l'adaptation des équipements.

Merci, Madame la Maire ; merci, Christophe NAJDOVSKI, pour ce bel effort et merci pour nos poumons.

Mais je laisserai mon collègue David BELLIARD compléter mon propos.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Anne SOUYRIS.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, ce Plan Vélo assez volontariste fait partie de ces mesures qui améliorent l'environnement à Paris mais aussi la vie au quotidien. L'augmentation sensible de l'utilisation du vélo depuis plusieurs années est le résultat, entre autres, de l'action de notre Municipalité : Vélib', aménagement de pistes cyclables en site propre et des voies de circulation, développement d'infrastructures comme des aires de stationnement sécurisées ou des consignes à proximité des transports en commun.

Toutes ces actions participent à l'amélioration durable de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Mais ce plan remplit aussi un objectif de santé publique à double titre, car il contribue à la réduction durable de la pollution mais aussi au développement des activités sportives à Paris. En ce sens, passer à 15 % de déplacements cyclables à Paris d'ici à 2020, alors qu'ils s'élèvent aujourd'hui à 5 %, est un objectif ambitieux. Faciliter l'acquisition et l'utilisation du vélo au quotidien permettra d'y répondre.

Sur le volet de l'acquisition du vélo, nous apprécions tout particulièrement l'aide accordée aux agents de la Ville pour l'achat d'un vélo électrique. Les collectivités locales doivent être incitatrices de nouvelles pratiques et se doivent d'être exemplaires.

Sur le volet de l'utilisation du vélo, beaucoup va être fait pour faciliter l'usage du vélo, soit par la création de voies dédiées, soit par un meilleur partage des routes avec les voitures.

Par ailleurs, il nous semble important de développer progressivement une culture du vélo dans notre ville par l'éducation, dès l'école, et notamment en lien avec la sécurité routière, mais aussi en veillant à ce que les entreprises facilitent l'usage pour leurs salariés.

Ma camarade et amie Danièle PREMEL développera les compléments que nous souhaiterions apporter à ce plan pour favoriser cette culture, des propositions concrètes sur lesquelles je suis sûr que l'Exécutif saura être attentif.

Mais nous le savons, la lutte contre la pollution ne peut se résumer à une action locale, si légitime et nécessaire soit-elle. Sur notre territoire, elle se doit d'impliquer tant la Métropole que la Région pour avoir une réponse à la hauteur des enjeux. Le projet de délibération s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Plan de déplacements

urbains d'Ile-de-France qui propose notamment la création et la réalisation d'un réseau régional de pistes cyclables de 3.500 kilomètres à l'horizon 2020.

Mais nous devons être plus exigeants pour que les moyens soient à la hauteur des besoins au niveau régional et force est de constater que c'est loin d'être le cas aujourd'hui.

C'est pourquoi nous voulons que notre collectivité agisse pour résoudre cette insuffisance.

Nous l'avions dit lors d'un Conseil de Paris précédent, les investissements déclinés dans le projet de contrat de plan Etat-Région 2015-2020 sont satisfaisants en matière de transports en commun. De nouvelles lignes vont être créées, d'autres renforcées et un vrai projet d'un maillage plus dense et plus efficace se dessine.

Vous le savez, nous déplorons le manque abyssal d'investissements pour le développement du transport de marchandises non polluant, notamment du fret ferroviaire, mais nous déplorons aussi l'absence de moyens suffisants dédiés au développement du vélo.

Sur la région, l'investissement pour les six années à venir ne représente que 10 millions d'euros pour l'ensemble de la Région Ile-de-France : une somme dérisoire au regard des enjeux sous-tendus !

Le groupe Communiste - Front de Gauche l'a dit à plusieurs reprises : les investissements publics en faveur de la transition écologique sont indispensables ; ils doivent être massifs et supportés à tous les niveaux institutionnels ; ils sont incompatibles avec une politique d'austérité.

C'est pourquoi nous pensons indispensable la création d'une nouvelle recette dédiée au financement de la pratique du vélo. C'est ce que nous proposons par le biais d'un vœu rattaché au projet de délibération.

Alors que les moyens des collectivités locales sont de plus en plus limités et qu'en l'état actuel des financements, les objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France ne seront malheureusement pas atteints, nous pensons que le Gouvernement doit créer une ressource dédiée pour cofinancer la réalisation d'aménagements cyclables.

Et nous faisons une proposition concrète pour trouver cette ressource : la mise en place mi-2014 d'une nouvelle contribution sur les parkings des grandes entreprises tertiaires a déjà permis de financer à hauteur de 60 millions d'euros par an le Plan de mobilisation pour les transports. Nous proposons donc d'augmenter cette fiscalité de façon très sensible, en particulier dans les zones très bien desservies en transports en commun d'Ile-de-France.

Il est, en effet, singulier que l'entreprise d'un salarié utilisant sa voiture au quotidien ne participe pas autant que l'entreprise d'un salarié utilisant les transports en commun au budget permettant une alternative autoroutière. Par cette fiscalité dédiée, nous visons à réparer cette singularité.

Nous nous devons, en tant que porteurs d'un plan ambitieux sur Paris, de pousser à la création de cette ressource à l'échelle francilienne.

Alors que les collectivités souhaitent, à l'occasion de la COP 21, s'engager pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique, nous devons envoyer des signaux forts pour créer de nouvelles réponses politiques ; des réponses qui supposent une action publique volontaire et non un capitalisme vert court-termiste, une action publique qui peut seule être à la hauteur des enjeux environnementaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Préfet de police, Madame la Maire, mes chers collègues, développer la pratique du vélo en ville peut paraître une démarche évidente ; il n'en est rien !

Développer la pratique du vélo dans un cadre de qualité, dans une cohabitation équilibrée avec les autres modes de transport constitue bel et bien un défi, et tout particulièrement dans une ville comme Paris.

De par sa densité, de par son animation, de par son agitation, de par ses multitudes de contraintes urbaines, favoriser les modes de déplacement doux dans une ville n'est pas une démarche facile. Elle nécessite de casser un certain nombre d'habitudes durement ancrées.

Dès 2001, le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, a installé et créé les conditions d'un changement de paradigme sur la place de la voiture dans la ville en développant les transports publics et en laissant plus de place aux modes de circulation doux.

Cela a pris un certain temps et nous arrivons aujourd'hui à un fait indiscutable : les Parisiens sont prêts à nous accompagner afin d'aller plus loin dans le développement de ces modes de transport et notamment le vélo. Je dirai même plus : les Parisiens aiment le vélo, pourvu qu'on leur donne la possibilité de le pratiquer dans de bonnes conditions.

Le plan qui nous est aujourd'hui proposé intègre les données issues de la concertation, via une longue consultation des acteurs du sujet.

L'objectif de développement des deux-roues, il a d'abord été porté pendant la campagne électorale, confirmé dans le Plan d'investissement pour la mandature et, enfin, concrétisé par ce programme 2015-2020 qui nous est proposé.

150 millions d'euros, disons-le, ce n'est pas rien, et surtout dans la période actuelle. L'aménagement des pistes cyclables constituera le pôle de dépenses le plus important. C'est une nécessité car c'est aujourd'hui là que le bât blesse : la pratique ne se développera que si des pistes de qualité sont proposées.

L'offre de stationnement doit également suivre les cadences et se mettre au niveau de nos ambitions, toujours dans une optique de rassurer l'usager qui peut être freiné par l'idée de n'avoir aucun lieu où stationner son vélo.

Concernant les places de stationnement des deux-roues motorisés, le sujet, je dirais même le problème, demeure tant qu'une offre significative ne leur sera pas proposée.

Et nous restons dans l'attente sur les aménagements que la Ville de Paris prévoit à leur égard : il nous faut parallèlement développer l'offre ; sans quoi, la bonne cohabitation de ces deux modes de transport en sera atteinte.

La pratique du vélo doit être plus confortable et ce plan est l'occasion d'envoyer un message fort, car beaucoup de Parisiens hésitent encore à passer au deux-roues, notamment par crainte de l'accident.

Le Conseil national de la sécurité routière indiquait, dans un rapport paru l'année dernière, qu'une personne à huit fois plus de chances d'être blessée à vélo qu'en voiture, par heure passée sur la route. L'enjeu de la sécurisation du cycliste est donc un aspect sur lequel il nous faut encore travailler.

Il nous faut impérativement, si l'on souhaite atteindre nos objectifs en termes de nombre de pratiquants, montrer que créer des pistes, ce n'est ni plus ni moins qu'augmenter la sécurité du cycliste et faciliter ses déplacements.

Il nous faut peut-être, à terme, envisager une réflexion afin que la Ville puisse proposer un dispositif de subvention ou de partenariat pour l'achat de casques, toujours pour la sécurité, ou de masques pour la pollution. Des municipalités font cela et mettent en place des prêts. A nous d'accompagner cela afin d'aller plus loin dans le développement de ces modes de transport, et notamment le vélo, d'autant plus que les usagers doivent pouvoir parfaitement s'équiper à coût réduit. Madame la Maire, c'est là une suggestion.

Il faudra également faire preuve de prudence et préserver certaines zones à 50 kilomètres de manière concertée, de sorte que les restrictions ne se fassent pas de manière brutale et répondent à une efficacité.

Mes chers collègues, il nous faut d'une manière générale nous réjouir que la pratique du vélo au quotidien ne soit plus considérée comme une fantaisie ou un seul loisir, mais bien comme un mode de déplacement efficace. C'est également un changement de paradigme important qui nous permet d'avancer.

Favoriser le développement de la pratique du deux-roues est un engagement qui a été pris devant les Parisiennes et les Parisiens. Dans le consensus, je le crois, le cadre est donné pour que cela soit respecté et que nous arrivions, d'ici à la fin de la mandature, à renforcer la place de ce mode de transport.

C'est naturellement que le groupe RGCI accompagnera cette démarche positive.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-Bernard BROS.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe UMP.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la promotion de l'usage du vélo auprès des Parisiens est une volonté partagée par tous : les orateurs l'ont dit avant moi. Chacun reconnaît que par exemple la circulation alternée par ailleurs si difficile à décider - vous ne me démentirez pas, Madame la Maire - ne suffira pas à éviter les pics de pollution de plus en plus nombreux à Paris, qui a d'ailleurs été déclarée pendant quelques heures ville la plus polluée du monde…

Alors vous proposez le triplement de la part modale vélo à l'horizon 2020, objectif louable, mais les mesures d'extension des voies cyclables, dont les trois quarts, d'ailleurs, seront en réalité des partages de voirie, ou la réalisation de stationnements, très utiles évidemment, ne suffiront pas à l'atteindre si des mesures autrement plus ambitieuses ne voient pas le jour, telle l'indemnité kilométrique vélo qui figure depuis 2012 dans les préconisations du Plan national vélo que j'avais remis à l'époque au Ministère des Transports. En quelque sorte, nous vous appelons dans ce plan à aller plus loin, c'est-à-dire carrément à "changer de braquet".

La Mairie de Paris pourrait utilement soutenir la démarche de l'indemnité kilométrique dans l'intérêt des Parisiens en préalable à la COP 21. L'expérimentation qui en a été faite a démontré son impact sur les changements de comportement puisqu'elle a provoqué une hausse de 50 % de la part modale du vélo, attirant près de 20 % d'automobilistes, dont 5 % d'autosolistes et 9 % d'usagers de deux-roues motorisés.

Nous vous invitons donc aussi à accélérer les changements de comportement en soutenant les entreprises parisiennes qui appliquent l'indemnité kilométrique vélo à leurs salariés. C'est possible. La mairie doit avant toute chose, bien sûr, elle-même montrer l'exemple en offrant l'indemnité kilométrique vélo à ses personnels, comme cela existe déjà pour l'abonnement Vélib', depuis que j'ai fait introduire cette mesure dans le Code du travail en 2008, en complément de la prise en charge de l'abonnement transport.

Or, dans le contre-amendement de l'Exécutif que vous proposez, vous ne faites qu'envisager la possibilité de l'instituer quand la loi le permettra. Quelle timidité ! Je ne comprends pas, d'autant plus que vous pouvez le faire dès maintenant : la loi vous y autorise.

La Ville devrait également s'engager, comme le propose un amendement transpartisan à la loi de transition énergétique, à équiper la flotte de véhicules municipaux en vélo à assistance électrique à hauteur d'au moins 2 %, voire 5 % d'ailleurs pour montrer l'exemple. Rien non plus là-dessus : occasion manquée !

Et puisqu'une autre disposition législative en voie d'adoption va encourager le développement des flottes vélos d'entreprise, il faut que la Mairie expérimente, comme nous vous le proposons dans un second vœu, sur le modèle londonien, le programme "Cycle to work" par lequel des entreprises permettent outre-Manche à leurs salariés d'acquérir des vélos et équipements à prix réduit par leur intermédiaire avec un paiement échelonné sans frais. En cinq ans, ce n'est pas moins de 112.000 tonnes de CO2 qui ont ainsi été économisées en Grande-Bretagne.

Dans les mesures que vous nous proposez, vous pouvez aussi aller plus loin.

Rendez possible le cumul de la subvention pour l'achat d'un V.A.E. et d'un vélo cargo, car une fois le changement de comportement de mobilité acquis, il faut ensuite le maintenir en accompagnant l'usager dans les différents stades de la vie, et notamment quand la famille s'agrandit.

Étendez aussi cette aide aux vélos spéciaux qui permettront de restituer des possibilités de mobilité aux personnes à besoins spécifiques comme les personnes âgées, et aux professionnels comme les artisans, ce qui permettrait de réduit les difficultés de stationnement alors que vous avez fait exploser les tarifs de stationnement.

Alors que la dissuasion contre les vols de vélos joue un rôle évidemment essentiel dans l'acte d'acquisition, la Ville ne devrait pas seulement informer par dépliant, ce qui est quand même pas grand-chose, mais offrir - cela coûte 10 euros - la procédure de gravage par Bicycode dans le cadre de sa subvention, ce qui serait logique puisque l'association qui la propose est d'ailleurs hébergée à la Maison du vélo.

L'intermodalité passe autant par l'offre de stationnement sécurisée à proximité des gares S.N.C.F. et R.E.R. que par d'autres incitations. Si je me réjouis que vous ayez approuvé ma demande de station Véligo à la gare Montparnasse et aux arrêts du R.E.R. C, la distance d'implantation des stationnements par rapport aux voies ferrées doit être raccourcie de 800 à 100 mètres, alors que vous vous y êtes malheureusement opposés lors des débats du P.D.U.I.F. La rivalité entre le S.T.I.F. et la R.A.T.P. empêche hélas aujourd'hui les Parisiens de bénéficier enfin d'un titre de transport en commun intermodal Vélib'/Autolib', comme cela existe par exemple à Nice et à Bordeaux déjà.

L'amélioration de l'offre de stationnement sécurisé ne peut se réduire à proposer des consignes Véligo et à une modeste subvention permettant d'acquérir quelques arceaux vélos.

Dans le Grenelle 2, j'ai fait adopter un amendement rendant obligatoires les stationnements sécurisés pour les vélos dans les immeubles neufs d'habitation et dans les immeubles de bureaux neufs ou en rénovation. Même si l'arrêté d'application n'est toujours pas paru, vos services devraient en tenir compte dès aujourd'hui dans la délivrance des permis d'urbanisme. Afin d'inciter les copropriétés des immeubles anciens, qui sont majoritaires à Paris, à réaliser ces aménagements, un de nos vœux vous recommande d'user du droit d'expérimentation des collectivités territoriales en abaissant la fiscalité locale sur les particuliers - taxe foncière - ou sur les entreprises par la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises et sur la cotisation foncière, pour permettre de développer ces stationnements sécurisés de vélo dans les immeubles.

Il faudrait enfin, dans la réalisation de ce plan, veiller à ne pas dresser les usagers les uns contre les autres, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé mais au contraire, poursuivre l'application du Code de la rue initiée par le Gouvernement FILLON et qui a véritablement acté le partage de la rue autour de la notion de priorité de l'usager le plus vulnérable en l'accompagnant d'une communication adaptée.

Les enjeux sont vitaux, et de la bonne coopération entre la Ville et les mairies d'arrondissement dépendra la réussite de votre plan qui manque d'ambition en itinéraires cyclables comme en stationnements sécurisés ainsi qu'en financement puisque vous y engagez, avec la Région, qui subventionne de 30 à 50 % des pistes cyclables, 100 millions d'euros quand le grand Londres y consacre plus d'un milliard d'euros, même si le grand Londres est plus développé, bien sûr.

Votre appel à l'Etat montre bien aussi que tout ceci est insuffisant.

Tout en vous assurant en tout cas de notre soutien à ce plan - qui pourrait s'y opposer ? -, l'adoption des vœux techniques que nous vous soumettons vous permettra, comme je le disais tout à l'heure, de "changer de braquet", vraiment, pour que le vélo devienne l'alternative la plus simple et la plus rapide aux modes de transports polluants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Madame la Maire, je vous remercie.

Je voudrais bien commencer mon intervention en posant une question à l'ensemble de cette Assemblée : combien sommes-nous à être venus en vélo ce matin ? Levez le doigt. Ce n'est pas suffisant mais on va faire des progrès, je crois, à partir de maintenant !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'était un sondage. Il n'y a pas de problème ! La liberté, c'est ce qui nous guide : le choix du vélo, du métro, de la voiture électrique, c'est cela qui nous guide, la liberté des usages.

Mais allez-y, c'était un sondage.

Mme Edith GALLOIS. - Madame la Maire, comme vous le savez, notre groupe a toujours été favorable au développement du vélo à Paris parce que nous pensons en effet qu'avec le vélo, il y a une possibilité de circulation à la fois douce et efficace.

Douce parce qu'elle est la plus vertueuse qui soit. Elle est non polluante, elle est non bruyante et elle est bonne aussi pour la condition physique.

Elle est efficace. Oui, le vélo est très efficace. Si l'on raisonne à une échelle de distance qui se situe entre 500 mètres et 10 kilomètres, on va plus vite à vélo qu'en métro dès qu'il y a un changement à effectuer.

Le vélo, aussi, offre une grande souplesse, une totale liberté, une certaine rapidité et apporte, si l'air n'est pas trop pollué, une sensation d'hygiène de vie. Faire du sport tout en se déplaçant, c'est joindre l'utile à l'agréable et c'est surtout joindre deux utilités en même temps.

Oui, le cycliste régulier est écologiquement le plus vertueux.

Alors, cela n'empêche pas d'être un peu dérangeant. Il faut avouer qu'il peut être aussi un peu indiscipliné, mais c'est dans son code barre : le cycliste est libre. Pourquoi est-il dérangeant ? Il est agaçant pour les piétons ; il est perturbant pour les automobilistes et il est souvent source de frayeur pour les chauffeurs de bus.

En fait, moins il est expérimenté et plus il dérange. C'est pourquoi il faut l'aider et surtout, il faut le sécuriser. Il faut lui rendre la vie plus facile parce qu'il est quand même courageux, ce cycliste régulier qui affronte le froid, la pluie, les pots d'échappement, le vent.

Alors venons-en à votre plan. Vous voulez que Paris devienne une capitale mondiale du vélo. C'est une ambition que nous respectons, à condition qu'elle ne soit pas antinomique, bien entendu, avec le développement économique de Paris et son attractivité.

Dans ces conditions-là, nous souhaitons aussi que Paris devienne capitale mondiale du vélo, mais nous en sommes loin et nous craignons que ce plan ne soit un peu poussif pour obtenir les 15 % de parts de circulation en 2020 que vous annoncez.

Vous le savez, la peur est le premier frein à la circulation en vélo dans Paris. La première des priorités doit donc être de sécuriser le cheminement du cycliste. Votre plan poursuit cet objectif, mais il a des failles, mais il manque de souffle, alors que la côte est raide.

Il y a trois raisons essentielles à cela que nous avons traduites en vœu.

La première, c'est l'absence de vision métropolitaine.

La deuxième, c'est qu'il ne prend pas suffisamment en compte les places qui sont autant de ruptures dans les parcours de cyclistes, les places parisiennes.

La troisième, c'est qu'il est trop axé autour du concept du Vélib' et pas du vélo particulier, avec tout ce que cela implique en termes de stationnement, etc.

Il faut aussi donner le goût du vélo aux Parisiens récalcitrants, en lui faisant découvrir d'une manière sympathique.

Concernant la vision métropolitaine, nous souhaiterions que l'ensemble des portes de Paris fasse l'objet d'aménagements cyclables, confortables et sécurisés, afin de créer une continuité cyclable métropolitaine et de permettre aux Parisiens de sortir de Paris pour travailler en petite couronne ou l'inverse.

Votre plan ne propose des aménagements qu'aux portes de la Chapelle, d'Asnières et de Choisy. C'est insuffisant. Un plan global est nécessaire pour atteindre cette dimension francilienne obligatoire, si vous voulez atteindre cet objectif de 15 % en 2020.

Concernant maintenant les grandes places, un plan places est annoncé, mais pour l'instant seules la Bastille et la Nation sont évoquées concrètement, sans plus de précisions d'ailleurs, qui intégreront des aménagements cyclables.

Cela nous paraît un peu vague, tout cela. Si l'on prend en compte le traumatisme que représente la traversée de certaines places parisiennes dans le parcours du cycliste, atteindre cet hypothétique plan d'aménagement de places ne nous paraît pas possible. Avez-vous déjà traversé la place de la Concorde à vélo ?

Pour la place de la Concorde précisément, je vous fais une proposition de tracé très concret qui permettrait une continuité parfaite avec l'aménagement de la rue de Rivoli que vous proposez.

Concernant l'Etoile évidemment, il n'est pas question de s'y aventurer mais de pouvoir la contourner en double-sens, quelle que soit l'avenue par laquelle on y arrive, par les rue de Tilsitt et de Presbourg.

Un mot sur les ponts. Vous avez indiqué vouloir les mettre tous en contresens. C'est une bonne chose, mais j'en profite pour vous rappeler qu'il y a deux ans déjà que notre Assemblée a voté ici à l'unanimité la signalisation des ponts parisiens. On attend toujours cette signalisation. Les ponts n'ont toujours pas de noms, le plus souvent, et c'est bien regrettable. Ce serait une bonne occasion pour leur redonner leur nom.

Enfin, je vous propose, à l'instar de la journée sans voiture que vous souhaitez initier, de créer une journée à vélo qui pourrait être le vendredi à vélo, inspirée par le "Friday Bike's Day" qui a été mis en place à Bruxelles en 2008. Ce serait une démarche positive volontaire, une manière sympathique de démontrer au plus grand nombre la faisabilité d'un trajet domicile-travail à vélo, et de convaincre les non-initiés des bienfaits de la pratique cycliste urbaine, afin de développer sa pratique.

En conclusion, je dirai que pour passer du vélo bobo au vélo utile, votre plan Vélo ressemble un peu trop à du vélo "light" et j'espère, mais nous avons vu avec satisfaction que vous avez pris en compte nos propositions, nous

vous avons apporté une contribution et avons formulé des propositions très concrètes qui, vous l'avez compris, sont chargées d'expérience.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci mais, vous savez, ne stigmatisez pas les bobos, parce que les Parisiens, on peut beaucoup les critiquer, mais ils inventent beaucoup de choses. Les bobos sont des gens qui vivent, qui s'accrochent à Paris, qui aiment leur ville, qui inventent des usages nouveaux. Moi, je n'aime pas cette caricature que, parfois, on peut faire de ce que sont les Parisiens ; cela ne leur correspond pas et c'est assez injuste. Parce que nous sommes une ville progressiste, qui défend des belles valeurs, qui résiste au Front national, et c'est peut-être parce qu'il y a des bobos aussi, tout cela.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame GALLOIS, pour que les distances domicile-travail soient faites à vélo, encore faut-il repenser l'aménagement du territoire pour réduire ces distances domicile-travail. Parce que nous n'habitons pas tous à proximité de notre travail et c'est bien cela le problème, car c'est bien là la discrimination sociale en termes de déplacements qui doit être au cœur de nos préoccupations.

Alors, bien sûr, nous devons développer la pratique du vélo à Paris et transformer radicalement et progressivement notre ville pour la rendre possible. C'est une question de santé publique, mais je dirais un enjeu de bien vivre, de "buen vivir" comme diraient les écosocialistes de l'Equateur, pour une ville moins stressante, pour une ville moins polluante, et une ville qui doit aussi apprendre à réduire le temps, réduire la vitesse.

Alors, je partage beaucoup des propositions qui sont avancées, mais je pense qu'il faut engager une véritable révolution culturelle. N'ayant plus qu'une minute, je présenterai deux désaccords néanmoins.

Premièrement, vous prévoyez un nouveau programme de subventions d'achat de vélos, notamment triporteurs et cargos, et comme les vélos électriques et les dispositifs antipollution sur l'achat des voitures électriques, je suis en désaccord avec ces aides qui sont attribuées sans aucun critère social. J'estime que, pour beaucoup de femmes et d'hommes, l'accès à un simple vélo normal, de base, qui peut sembler très peu cher pour notre Assemblée mais qui correspond à une somme quand on ne touche que le Smic, devrait être envisagé pour justement bien prendre en compte la question sociale dans la révolution culturelle pour le vélo.

Aussi, je vous avais interpellés en juillet dernier sur le dispositif "P'tit Vélib'". L'Exécutif s'était engagé à dresser un bilan de l'expérimentation. Je vous avais relancés à l'automne, mais en vain, qu'en est-il aujourd'hui ? Je vous relance donc au travers d'un nouveau vœu, car il me semble qu'inciter les petits Parisiens à faire du vélo doit être une activité proposée gratuitement, qui plus est quand elle se déroule dans les parcs et jardins de la Ville, puisque ce sont les seuls lieux qui restent de loisirs gratuits à Paris.

Croyez-moi, pour toutes les familles aux fins de mois difficiles, ces sollicitations sont insupportables. Y compris quelles que soient nos situations de revenus, être dans des espaces sans sollicitation financière consumériste, c'est important et surtout pas de publicité pour des boissons sucrées sur nos vélos.

Je demande donc de nouveau que ce dispositif soit gratuit, sans publicité, ni sponsoring.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je conclus.

Réalisé en régie directe ou en structure d'économie sociale et solidaire.

Je souhaite également qu'on engage une discussion sur un Vélib' gratuit et municipal.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le programme ambitieux proposé aujourd'hui est une nouvelle étape forte de notre politique globale de déplacements, engagée depuis 2001, en faveur d'un bouquet de mobilité, permettant de proposer des modes de déplacements alternatifs, diversifiés à la voiture individuelle polluante, pour que chacun puisse choisir en toute liberté.

C'est une nouvelle étape importante pour la transformation aussi du cadre de vie dans la Capitale et la lutte pour une meilleure qualité de l'air avec des solutions sur le long terme.

Rappelons qu'après la marche à pied, le vélo est le mode de déplacement le moins onéreux et l'un de ceux qui favorisent la fréquentation des commerces de proximité. Il permet également d'avoir une pratique sportive reconnue comme très bénéfique pour la santé. Il permet aussi d'estimer avec précision son temps de parcours.

Tout cela contribue sûrement à ce que le vélo soit de plus en plus utilisé pour les déplacements domicile-travail ou encore domicile-études, et non plus simplement pour les loisirs. Et pas uniquement dans Paris, à l'échelle de la Région Ile-de-France également.

L'installation des consignes à vélos sécurisées dans les gares franciliennes permet l'accès au réseau de transports en commun et un bon transfert modal vélo, RER et métro.

Aussi je me félicite de l'installation d'une vélo-station proposée en gare de Lyon qui permettra d'inciter les Franciliens, qui arrivent à Paris quotidiennement, d'utiliser leur vélo pour le déplacement au sein de la Capitale aux dépens des deux-roues motorisés. A l'échelle de la Région, 70 % de la population francilienne se trouvent à 10 minutes en vélo d'une gare. Le potentiel du vélo, en tant que mode de rabattement vers les gares, est donc très important.

Je me félicite que ce programme porte une ambition de dimension métropolitaine, contrairement à ce qui a pu être dit, avec ces liaisons structurantes traversant Paris, et le développement des itinéraires dans ses bois.

Le 12e arrondissement travaille depuis des années à l'amélioration de la desserte au cœur du bois de Vincennes en vélo, afin de faciliter l'accès à tous à l'ensemble des activités et équipements publics du bois. Ce travail important a permis de déployer des services Vélib' à proximité de l'I.N.S.E.P., de l'Ecole du Breuil ou encore de la Porte Jaune.

Ce plan Vélo, en proposant des liaisons cyclables sur de multiples voies du bois, marque notre vision métropolitaine et les enjeux de mobilité douce à cette échelle.

J'espère voir cet engagement partagé par les élus des communes limitrophes du bois de Vincennes, avec la création de véritables continuités cyclables sur ces communes venant se raccrocher au réseau cyclable que nous développons, continuités qui, aujourd'hui - il faut le constater - font cruellement défaut. Pourtant, le financement de la Région Ile-de-France que nous sollicitons aujourd'hui est ouvert à toutes les communes franciliennes.

Enfin, je voudrais souligner que les projets du plan Vélo dépassent les simples utilisateurs du vélo. Les parcours créés, en modifiant l'espace public, doivent s'intégrer au mieux dans l'espace public de nos quartiers. Ils concernent ainsi l'ensemble des usagers. Dans cet esprit, la concertation doit associer l'ensemble des usagers de l'espace public, pas uniquement les cyclistes. La validation de ce plan nous conduira en toute logique à assumer ensemble la création de ces nouveaux itinéraires dans l'espace public, y compris quand il s'agira de modifier la répartition actuelle des espaces et donc, en particulier, la transformation d'espaces dédiés à la circulation ou au stationnement des voitures en espaces pour les piétons et les cyclistes.

Ces aménagements s'accompagnent souvent de la requalification des voies, en particulier pour les itinéraires sur trottoir. Ils bénéficient ainsi à l'ensemble du tissu urbain de proximité, comme aux commerces. Ces projets doivent tout autant être intégrés dans les transformations urbaines majeures de dimension parisienne, comme les places de la Bastille et de la Nation.

Je vous confirme, Madame GALLOIS, que ce sera le cas.

Je me réjouis donc de ce plan ambitieux pour tous les usagers de la Capitale, pour notre qualité de vie à tous. J'espère qu'au-delà du vote, nous porterons ensemble toutes ces réalisations au-delà des discours de bonnes intentions que nous pouvons entendre aujourd'hui sur tous les bancs de cette Assemblée.

Rendez-vous dans les prochains mois pour la mise en œuvre de ces projets, que certains ne jugent pas assez ambitieux. Soyez à nos côtés quand il s'agira de les mettre en œuvre.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame BARATTI-ELBAZ, pour votre engagement aussi en tant que maire d'arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a rappelé ma collègue Anne SOUYRIS, ce plan Vélo est à la fois très ambitieux et réaliste. Une de ses grandes forces est de réaffirmer la place du vélo. De grands axes est-ouest, nord-sud et en rocade verront les vélos sortir du couloir de bus pour circuler sur des pistes bidirectionnelles qui leur seront réservées.

Je ne peux que me réjouir, en tant qu'élue du 11e arrondissement, que le boulevard Voltaire et l'avenue de la République s'inscrivent dans ce nouveau réseau. L'extension du réseau sur le plan Vélo prévoit une couverture de l'ensemble du territoire avec des aménagements plus confortables en termes de sécurité et de continuité, continuité d'ailleurs primordiale.

Les qualités de ce mode de déplacement sont vite anéanties dès lors qu'on lui impose de longs détours inutiles et des obstacles de tous ordres, de la barrière physique à l'absence de service comme le stationnement. Il y a donc un véritable travail à continuer sur le long terme pour diminuer les coupures urbaines, c'est-à-dire ces obstacles physiques ou psychologiques qui compliquent les déplacements de proximité.

Prenons l'exemple de la vitesse. Elle peut être à l'origine de coupures car elle impose une hiérarchisation du réseau et crée des espaces urbains séparés les uns des autres. Concrètement, cela se traduit par des zones d'insécurité pour les cyclistes. Il est donc compréhensible que la pratique du vélo augmente en centre-ville, mais stagne, voire baisse, en périphérie, en raison justement de ces coupures urbaines. Les habitants de banlieue circulent encore trop peu en vélo car ils ne peuvent pas passer facilement d'un quartier à un autre. Il est donc essentiel de limiter les obstacles et d'assurer une véritable continuité des pistes cyclables.

Je veux mentionner positivement le projet de délibération concernant l'aide en faveur de l'achat de vélo. Le Conseil de Paris va décider d'étendre aux agents de la Ville résidant hors de la Capitale le dispositif déjà accordé aux Parisiens d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique. Pour une année supplémentaire encore, la Ville remboursera 33 % du prix d'achat d'un vélo à assistance électrique dans la limite de 400 euros toutes taxes comprises par matériel neuf acheté.

Le groupe Ecologiste de Paris réaffirme que le développement plus massif de la pratique du vélo passera par une moindre place accordée à la voiture individuelle. Il faut partager l'espace pour que toutes celles et tous ceux qui utilisent leur vélo profitent pleinement de tous ces avantages, telle que la rapidité, la souplesse ou encore l'accessibilité. Cela implique qu'une partie de l'espace public soit reconquis sur la voiture pour le partager avec les cyclistes. Ce partage, qui est prévu par ce plan, permettra de dessiner une ville plus apaisée, plus agréable et moins polluée. C'est non pas l'intérêt des seuls cyclistes, mais bien celui de l'intérêt général qui est défendu et posé par ce plan.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, en introduction de mon intervention au nom du groupe Communiste - Front de Gauche, je relèverai quelques données de la Rencontre nationale du club des villes et territoires cyclables qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Paris ce 31 mars dernier. Celles-ci peuvent enrichir notre propre débat et éclairer notre réflexion, notamment lorsqu'il nous est rappelé que sur 41 millions de déplacements quotidiens des Franciliens, 8,4 millions de déplacements motorisés se situent entre 1 et 5 kilomètres, dont plus de 6 millions pourraient être effectués en vélo, alors même que ce chiffre n'envisage que des déplacements indépendants les uns des autres.

Il est encore plus pertinent si l'on envisage une approche complémentaire des déplacements en Ile-de-France et à Paris combinant le vélo avec d'autres modes de transport dans le même déplacement. Ces chiffres montrent les perspectives importantes de développement du vélo à Paris, particulièrement si l'on compare notre situation à celle d'autres grandes villes européennes. Je donnerai comme exemple Berlin, dont la part du vélo dans les déplacements représente 13 % et a généré 2.073 emplois. Nous atteignons à Paris 5 % des déplacements à vélo et près de 400 emplois. C'est dire que nos marges de progression sont importantes. Nous pouvons même mieux faire si nous regardons d'autres villes françaises, comme Bordeaux ou Strasbourg avec 8 % et 15 %.

Ces quelques chiffres nous montrent tout l'enjeu de ce programme vélo soumis au Conseil de Paris aujourd'hui. Il développe dans sa présentation deux grands axes : un lié aux services rendus, l'autre au développement durable et à la lutte contre la pollution. Ces deux approches font, bien entendu, consensus tant les enjeux sont importants.

Je voudrais, cependant, développer des axes complémentaires à ce projet qui sont de notre point de vue essentiels pour favoriser un mouvement d'utilisation du vélo dans notre ville. C'est une véritable incitation à un changement de mode de vie que nous devons impulser, dont les impacts d'emploi, de santé et d'éducation sont à prendre en compte.

Le premier axe concerne donc l'emploi dont l'offre peut s'appuyer sur la création d'ateliers d'entretien et de réparation des vélos appartenant à des particuliers, la maintenance et la gestion du parc Vélib', l'installation de parcs et places de stationnement vélo, et le développement et l'entretien de pistes cyclables. Il faudrait d'ailleurs, pour les travaux d'aménagement prévus, être ferme sur les clauses sociales d'insertion dans nos appels d'offres.

L'autre axe complémentaire, c'est l'approche d'un développement économique autour de nouveaux services comme les vélos services de portage de paquets, les vélos triporteurs pour visiter Paris, les déplacements des personnes âgées ou à peu de mobilité ou peu mobiles et qui permettront d'inscrire ce mode de déplacement dans le paysage de notre ville. De même, la mise en place de ces ateliers d'entretien et de réparation peut faire appel au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ce potentiel de développement peut être porté par le secteur économique en général, en sensibilisant et développant les installations de locaux à vélos dans les entreprises et la mise en place d'aide à l'acquisition du vélo électrique, comme nous le faisons dans notre collectivité. Favoriser l'aménagement de douches dans les entreprises fait également partie d'autres pistes que nous devons initier pour inciter au choix du vélo. Il serait d'ailleurs bon de s'assurer que les agents de la Ville de Paris disposent de ce type d'installation.

Je rappellerai qu'il est recommandé par les médecins de pratiquer 30 minutes d'exercice par jour. Le vélo est une des réponses à cette recommandation et par là, il participe à une vraie politique de santé publique pour les Parisiennes et les Parisiens.

Développer un travail éducatif et pédagogique envers les enfants et les jeunes vis-à-vis de la sécurité et de la prévention des déplacements en ville, et du partage de l'espace entre les différents modes pratiqués, permettrait d'inscrire, au même titre que les aménagements proposés dans la vie professionnelle, une culture du vélo qui n'est pas encore assez présente.

A ce titre, les propositions expérimentales du projet "P'tit Vélib'" doivent être encouragées et développées, mais il faudrait, comme le dit Mme SIMONNET aussi, qu'il devienne un vrai service public gratuit.

C'est donc à la fois pour toutes ces dimensions écologiques, économiques, d'emploi, de qualité de vie et éducative que nous soutenons ce plan.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour le groupe UMP.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous discutons aujourd'hui du nouveau plan Vélo, plan élaboré en coproduction avec l'ensemble des groupes politiques et des mairies d'arrondissement. A la différence des précédents, celui-ci met indéniablement des moyens pour être à la hauteur des enjeux de mobilité. Je n'irai pas jusqu'à dire révolutionnaire mais il y a des efforts qui sont faits.

Bertrand DELANOË, en lançant le Vélib' en 2007, s'est forgé l'image d'un maire fervent défenseur de la petite reine, mais c'est un trompe-l'œil, car en l'absence de politique de création de linéaires propres, le dispositif Vélib' n'a pas suffi pour que Paris devienne une ville cyclable, une ville cycliste.

La charge la plus rude sur cette non-politique est certainement la vôtre, Monsieur NAJDOVSKI, puisque vous aviez qualifié d'indigent le budget consacré au vélo entre 2008 et 2014. Il faut dire qu'avec 25 millions d'euros pour toute la mandature, là où, à la même époque, Nantes versait 40 millions, les investissements de Bertrand DELANOË sont restés très modestes et le résultat sans appel : 260 kilomètres de linéaires créés en six ans, certes, mais dus uniquement à la mise en œuvre des double-sens cyclables qu'imposait la loi.

Aujourd'hui, Paris compte donc 732 kilomètres cyclables dont 160 kilomètres en couloirs de bus et seulement 200 en site propre sécurisé. Autant dire que ce nouveau plan Vélo est très attendu par les usagers actuels et qu'il est surtout nécessaire pour démocratiser la pratique quotidienne du vélo et attirer de nouveaux usagers.

J'entends chez nos administrés un certain scepticisme, une incompréhension face à un investissement de 150 millions d'euros en cette période de rigueur budgétaire, mais raisonner ainsi, c'est oublier que le vélo a toute sa place dans la mise en œuvre de la politique contre la pollution atmosphérique, qu'il est une des solutions pour éviter que Paris étouffe. La part modale de vélo doit donc croître.

La solution, nous la connaissons tous : il faut créer des pistes cyclables sécurisées et continues. Il faut que les Parisiens et les habitants de la petite banlieue constatent qu'utiliser le vélo comme mode de déplacement quotidien, c'est sûr, rapide et pratique.

Sûr et rapide, cela va le devenir avec le R.E.V. : le Réseau Express Vélo permettra de traverser Paris du Nord au Sud et de l'Est en Ouest, le long de la Seine et de bois en bois. Il est le projet structurant de ce plan Vélo.

Mais permettez-moi quelques remarques à son sujet.

D'abord, ce projet ne doit pas être l'occasion, pour les ayatollahs du "tout sauf la voiture", de rendre encore plus impossible la vie des automobilistes parisiens. La suppression des voies de circulation et de rangées de stationnement doit être pratiquée avec discernement, après concertation avec les maires d'arrondissement et étude d'impact. Le R.E.V. doit compléter l'offre de transport et non se faire au détriment des autres. L'équilibre est difficile, certes, mais il doit être trouvé entre le transport collectif et le transport individuel, qu'il soit en véhicule motorisé ou en vélo.

Ensuite, il est impératif que la Ville de Paris se coordonne avec ses voisins pour trouver des prolongements au R.E.V., ce réseau étant un nouveau chaînon dans l'intermodalité entre Paris et la banlieue. Or, récemment Nogent-sur-Marne a, par exemple, fait le choix de supprimer la piste bidirectionnelle longeant le bois de Vincennes et reliant Paris.

Je ne juge pas l'opportunité politique, mais il pose des questions quant à la future dimension métropolitaine du R.E.V.

En plus de sûr et rapide, le vélo doit être pratique. Là aussi, il y a de quoi faire !

Mon collègue Philippe GOUJON vient de vous présenter de nouvelles propositions pour améliorer notamment les conditions de stationnement ou élargir l'aide à l'achat. Je reviendrai, pour ma part, sur l'intermodalité.

Le vélo doit pouvoir être chargé dans les bus, trams, métros, R.E.R. Des adaptations sont nécessaires, certes, mais l'installation de racks ou la limitation du nombre de vélos chargés… Il est impératif que le plan Vélo 2015-2020 rime avec de nouvelles pratiques, des innovations et que le vélo puisse être le début et la fin d'un trajet.

Nous avons, au sein de ce Conseil de Paris, ces derniers mois, fait plusieurs vœux dans ce sens, qui ont été toujours accueillis favorablement par l'Exécutif, et il est temps que nous passions des intentions aux actes.

Enfin, et j'en terminerai par-là, nous souhaitons que soit mis l'accent sur le principe de l'apprentissage du partage de l'espace public. Chez les plus jeunes, le "P'tit Vélib"' et les futurs vélo-écoles sont des vecteurs d'apprentissage efficaces à pérenniser.

Nous souhaitons que ce plan Vélo crée aussi de nouveaux instruments pour prendre en main les adolescents et, en particulier, profiter de la période de conduite accompagnée pour développer un module spécifique à Paris et à sa petite couronne, et sensibiliser ainsi ces futurs automobilistes aux bonnes pratiques à l'égard des cyclistes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous savez, il faut choisir dans l'argumentation : soit on n'en fait pas assez, soit on en fait trop. Je comprends le souci d'équilibre mais, du coup, on ne comprend pas très bien ce que vous portez là, mais c'est mon opinion personnelle que je me permets d'exprimer.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Mes chers collègues, le plan Vélo que vous nous présentez ce matin répond à l'objectif de tripler le nombre de déplacements à vélo d'ici cinq ans. Il s'agit là d'un objectif aussi ambitieux que nécessaire pour dessiner la ville du XXIe siècle pacifiée à laquelle nos concitoyens aspirent grâce à l'évolution du partage de l'espace public, pour contribuer à l'indispensable réduction de la pollution grâce au développement de modes de déplacement alternatifs.

Un mot de forme : je souhaite saluer la méthode de travail qui a présidé ces derniers mois sur ce sujet, le travail de concertation, mené tant avec les maires d'arrondissement qu'avec les groupes politiques.

Dans ce plan Vélo, vous avez repris certaines des propositions du groupe UDI-MODEM, visant à favoriser la pratique cycliste : la création d'un Réseau Express Cyclable, le passage d'une politique du vélo principalement fondée sur le dispositif Vélib' à une politique favorisant aussi le vélo grâce à l'élargissement et au renforcement de l'offre de stationnement, le développement de vélo-écoles, la diversification et l'adaptation des dispositifs d'aide à l'achat de vélos triporteurs et vélos cargos.

Mais parler de plan révolutionnaire me paraît quelque peu exagéré. C'eût été possible si vous aviez repris l'intégralité de nos contributions. Il n'est pas trop tard pour ce faire et pour intégrer nos propositions volontaristes et ambitieuses pour atteindre les objectifs que nous partageons.

L'atteinte du triplement des déplacements effectués à vélo d'ici à 2020 est vitale. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un certain nombre de vœux, afin de vous aider à atteindre vos objectifs.

Malgré l'achèvement d'un réseau en site propre, permettant de traverser Paris d'Est en Ouest et du Nord au Sud, et celui de trois rocades, il manque le moyen d'une réelle massification de l'usage du vélo. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le besoin de disposer d'un parcours express vélo sur la petite ceinture. C'est la position que nous défendons dans le vœu n° 21.

Vous avez repris notre proposition d'ouvrir les couloirs de bus à contresens aux cyclistes. C'est bien mais il ne faut pas se limiter à quelques voies : nous devons nous fixer l'objectif que, d'ici à la fin de la mandature, tous les couloirs de bus soient autorisés aux cyclistes.

Pour améliorer la sécurité, condition sine qua non à l'augmentation du nombre de déplacements à vélo, l'accent doit être mis sur la lutte contre la fracture métropolitaine, à travers une réflexion sur les portes de Paris, sur l'aménagement des places, ainsi que sur l'entretien des pistes cyclables aujourd'hui encore insuffisant.

De nouvelles dispositions ont été introduites dans le Code de la route et nombreux sont les usagers de l'espace public à ignorer en quoi consistent une zone de rencontre, un sas cycliste ou un "cédez le passage". Dès lors, l'accent doit être mis sur la sensibilisation de tous les publics, qu'ils soient piétons, cyclistes, motards ou automobilistes, afin d'accompagner l'évolution de la réglementation et permettre la cohabitation de tous en toute sécurité.

Parallèlement, il est important de renforcer la verbalisation de tous ceux qui se mettraient en infraction : c'est l'objet de notre vœu n° 20.

Le groupe UDI-MODEM a obtenu pour le plan Vélo un certain nombre d'avancées de la part de l'Exécutif, mais pour répondre aux objectifs que nous nous fixons, il faut effectivement changer de braquet. C'est ce que nous proposons à travers nos vœux, dont je ne doute pas qu'ils seront votés par notre Assemblée, ce qui permettra d'avoir les moyens de notre ambition partagée pour augmenter véritablement la place du vélo à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. VAUGLIN, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci.

Trois chiffres : 6 kilomètres, 732 kilomètres et 1.400 kilomètres. C'est le bilan des uns et des autres sur le vélo à Paris.

6 kilomètres : c'est ce que nous avons trouvé en 2001 lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités.

732 : c'est ce que nous avions à la fin de l'année dernière ;

Et 1.400 : c'est ce que nous allons faire avec ce plan Vélo.

Alors, quand j'entends l'opposition se plaindre du manque d'ambition ou dire qu'il ne s'agit pas d'une révolution, franchement, chers amis, je vous invite à regarder les chiffres avec un petit peu d'objectivité.

Eh oui, nous avons transformé la ville et ses usages avec le vélo ; eh oui, nous allons continuer à le faire !

Ce nouveau plan Vélo donne une nouvelle ambition et de nouveaux moyens avec le choix d'investir 150 millions d'euros pour le vélo à Paris. Jamais l'effort n'a été porté à ce niveau.

Avec mon groupe, nous sommes fiers de soutenir ce travail d'Anne HIDALGO et de Christophe NAJDOVSKI. Ces moyens dégagés permettront bien sûr d'aménager de nouvelles pistes cyclables, de généraliser les mises à double sens dans les zones 30, d'aider à l'acquisition de vélos électriques, de triporteurs, de vélos cargos électriques, de requalifier certains grands axes et de favoriser l'intermodalité, mais aussi, cela a été souligné et je m'y arrête, de permettre d'investir dans les stationnements sécurisés pour les vélos. Quand on connaît la taille moyenne des appartements à Paris, et notamment ceux des jeunes, je crois qu'il y a là un outil majeur pour encourager nos concitoyens à se mettre au vélo.

Ce plan vélo a été largement concerté, cela a été dit, je le répète, notamment sur Internet et dans nos arrondissements. Le 11e étant l'arrondissement le plus circulé à vélo, nous nous sommes particulièrement impliqués dans sa préparation, et nous avons préparé un vœu qui reprend les résultats de cette concertation, en espérant qu'il pourra en être tenu compte dans la mise en œuvre de ce Plan Vélo.

Deux axes majeurs, en effet, du 11e, n'ont à ce jour aucun aménagement cyclable : le boulevard Voltaire et l'avenue de la République. Leur configuration rend possible la création de pistes cyclables sécurisées, sans remise en cause des stationnements existants. Ces aménagements sont très attendus par les usagers, comme en témoigne la concertation sur ce Plan Vélo. Les Parisiens ont placé en effet le boulevard Voltaire en priorité numéro un des aménagements cyclables à réaliser dans la Capitale, loin devant les suivants.

Ce résultat nous a confortés dans notre analyse de ce besoin, analyse portée par l'ensemble des groupes de la majorité. Nous nous étions effectivement engagés sur cet aménagement.

J'ajoute que l'aménagement qui est proposé sur le boulevard Richard-Lenoir peut être intéressant pour les jours de marchés. Je m'étonne néanmoins que nous proposions de démolir un aménagement existant, sécurisé, qui fonctionne bien, pour le reconstruire de l'autre côté du trottoir. Je me dis que s'il y a besoin d'investir pour reprendre un aménagement existant, le boulevard de Belleville pourrait être plus prioritaire, mais c'est un objet de détail sur lequel nous serons probablement amenés à discuter encore.

Voici, chers amis, la teneur du vœu que nous présentons. Il a été présenté devant le Conseil du 11e par mon adjoint Pierre JAPHET, avec tant de conviction qu'il fut adopté à l'unanimité.

J'espère que dans sa sagesse, notre Conseil fera de même.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, François VAUGLIN, y compris pour les ajouts de ce qui existe, qu'on n'est pas obligé de défaire si c'est pour refaire à côté. Mais je pense que là, tout le monde, dans le pragmatisme général, regardera. Je ne connais pas vraiment précisément le sujet, mais je vais m'y pencher.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe UMP.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, vive le vélo, vive le Plan Vélo, en souhaitant qu'on aille encore plus loin, à condition bien sûr que les cyclistes ne soient pas contraints de circuler dans des axes pollués, et sur lesquels la pression automobile est excessive. De ce point de vue-là, l'axe Rivoli est naturellement tout particulièrement signalé. L'aménagement qui est proposé consiste à réaliser une piste vélo bidirectionnelle, du côté du trottoir sud de la rue de Rivoli. J'y suis tout à fait favorable, mais j'ai déposé un amendement, qui a d'ailleurs été adopté sous forme de vœu par le conseil du 1er arrondissement, parce que l'axe Rivoli est complexe, et il comporte des sections qui sont aménagées de manière très différenciée.

En réalité, si l'on regarde très attentivement le projet de délibération tel qu'il est aujourd'hui présenté, l'aménagement de la piste bidirectionnelle pour les vélos entraîne la suppression d'une file de circulation rue de Rivoli. C'est complètement irresponsable dans l'état de saturation de la rue de Rivoli aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous proposons que l'on réduise la largeur du couloir de bus de la rue de Rivoli, qui a une largeur XXL parce qu'il était ouvert aux vélos. Dorénavant, il ne le sera plus, donc rien ne justifie plus que l'on ait un couloir de bus d'une largeur de 4,50 mètres. Nous proposons de le ramener à la largeur habituelle, c'est-à-dire à 3,50 mètres, et donc de maintenir le nombre de files de circulation, c'est-à-dire deux voies entre le boulevard de Sébastopol et la rue des Pyramides, et trois voies ensuite.

Nous sommes naturellement très favorables aussi à la suppression de la voie cyclable, qui est aujourd'hui du côté ouest de la rue de Rivoli, coincée entre les pilastres de la rue de Rivoli et une file de stationnement, ce qui est extrêmement malcommode, et même dangereux. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons déposé cet amendement.

J'ajoute deux points : il y aura un problème particulier sur lequel il faudra faire preuve d'imagination. Vous savez qu'il y a une courte section, de la rue de Rivoli entre la rue du Louvre et la rue de Marengo, où il y a un couloir de bus à contresens, en plus du couloir qui va vers l'ouest. Là, le carrefour Louvre-Rivoli est d'ores et déjà

extrêmement complexe, saturé et dangereux pour les cyclistes, donc je souhaite que l'on prenne vraiment des dispositions très particulières en liaison avec la R.A.T.P.

Je terminerai en disant que sauf erreur de ma part, l'axe Rivoli n'est pas placé en termes de circulation sous la responsabilité de la Maire de Paris, mais sous celle du Préfet de police. Donc je crois qu'avant de délibérer et de prendre quelque décision que ce soit, il serait utile de connaître la position du Préfet de police sur cet axe dont il a la responsabilité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET. Mais vous savez, la relation est fluide et confiante avec la Préfecture de police, et nous travaillons tout cela ensemble.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour le Groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je m'étonne d'entendre l'opposition, par la voix de Mme BOILLOT, parler d'ayatollah, parce que ce que je constate plutôt, ce sont des conversions spectaculaires, et comme vous le savez, il n'y a pire zélotes que les récents convertis. Madame BOILLOT, je me permets de vous rappeler, comme l'a fait mon collègue François VAUGLIN, que de 1977 à 2001, tout l'espace public parisien a été pensé pour la voiture, contre les cyclistes et contre les piétons.

La voiture n'a eu de cesse, sous l'opposition, quand l'opposition était majoritaire, de gagner du terrain, envahissant jusqu'à 70 % de l'espace public parisien, et cela au profit d'une minorité de Parisiens, puisque je rappelle que dans les arrondissements, notamment les plus modestes du nord-est parisien, il y a au moins un tiers des ménages qui n'a pas de voiture particulière. C'est pourquoi la bataille pour la juste répartition de l'espace public entre modes de circulation est une bataille fondamentale, notamment pour la justice sociale. Et je rappelle que le vélo est un mode de transport beaucoup moins cher que d'autres.

Aussi, nous, les élus qui sommes garants de l'intérêt général, devons-nous anticiper les nouveaux usages, les pratiques de demain et les permettre dans nos choix. Toutes nos orientations doivent donc contribuer à redessiner le paysage urbain, dans lequel bien sûr le vélo a toute sa place comme alternative à l'automobile, mais aussi les transports en commun et toutes les circulations douces. Avec un objectif de 15 % des déplacements à vélo à Paris d'ici 2020, je ne peux que me féliciter de ce plan vélo véritablement ambitieux. La mise en place d'un dispositif de concertation remarquable a permis à près de 7.000 Parisiens de répondre à un questionnaire en ligne et d'exprimer leur souhait en la matière : confort, sécurité, stationnement et apprentissage du vélo.

Par ailleurs, chez les maires d'arrondissement qui jouent le jeu, nous avons consulté nos comités déplacement ou comités vélo, et voici ce qui nous guidera : avec un budget de 150 millions d'euros, nous nous donnons les moyens de notre ambition, ainsi que les moyens de développer les axes forts de notre programme.

Mes chers collègues, nous menons et assumons cette politique volontariste en faveur du vélo, qui permet notamment de lutter contre la pollution, pendant que, rappelons-nous il y a quelques mois, certaines municipalités faisaient machine arrière, adoptant une attitude rétrograde et mettant fin notamment aux zones piétonnes avec le passage à droite de certaines villes. Je suis donc très fière, et je tiens à remercier tous les acteurs, élus et services, ayant contribué à la densité et à la qualité de ce travail.

Mes chers collègues, il ressort de cette concertation avec les Parisiennes et les Parisiens que les axes sécurisés sont les plus demandés, ce qui est tout à fait compréhensible. Les automobiles ont la chaussée ; les piétons, les trottoirs ; quelle est la place du vélo ? Pourtant, loin des axes identifiés pour le réseau express et avec une topographie de l'espace public très en relief, avec des rues très étroites, le 20e arrondissement, mais ce n'est pas le seul, n'a pas pu s'inscrire totalement et de manière significative dans cette logique, même si le réaménagement prévu du boulevard de Belleville ou encore de la place Gambetta sont des opérations dont l'objectif est bien la pacification de l'espace public.

Je souhaite donc profiter de cet élan pour demander une étude approfondie en ce sens sur la rue Belgrand qui est, je le rappelle, la voie menant à la porte de Bagnolet et au-delà, à la Seine-Saint-Denis.

Au-delà d'aménagements en dur, la consolidation des continuités cyclables dans nos arrondissements, inter-arrondissements ou voies métropolitaines est un vaste chantier qui passera nécessairement par le déploiement de signalisations spécifiques, de rails sur les escaliers et autres mobiliers urbains adaptés au vélo.

Nous sommes d'ailleurs très en attente de la généralisation des zones 30 ainsi que des zones de rencontre, faisant le pari d'un espace public accueillant tous les modes de déplacement. En effet, le partage de l'espace public

ne peut être systématiquement envisagé comme une répartition, voire une sanctuarisation de sites dédiés. Là encore, le 20e arrondissement se veut à la pointe et je profite de cette intervention pour vous dire que notre territoire est demandeur et preneur de toutes les innovations en la matière.

A une époque, on avait demandé des remonte-pentes à vélo qui n'ont pas emporté le succès espéré, mais je suis très preneuse, évidemment, au-delà des nécessaires connexions et des intermodalités qui doivent mailler nos territoires, je salue fortement l'arrivée prochaine du Vélib' électrique, prévue en 2017, l'expérimentation des racks à vélo dans les bus et puisque nous sommes ambitieux, pourquoi pas dans le tramway.

Tout cela contribuera de manière significative à une meilleure intermodalité.

Outre ces questions d'aménagement, je me félicite que le Plan Vélo prenne en considération l'apprentissage du vélo. En effet, la pratique dès le plus jeune âge est pour beaucoup question de transmission familiale, voire de tradition culturelle. Qu'en est-il si les parents ne savent pas monter à vélo pour quelque raison que ce soit ? C'est pourquoi, dans mon arrondissement, je vais travailler avec la Ville de Paris à la mise en place d'écoles d'apprentissage dès le plus jeune âge.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Frédérique CALANDRA, vous aussi, pour l'investissement d'une maire. Les maires sont engagés : je veux le dire pour tous.

La parole est à M. Thierry HODENT, dernier orateur, pour le groupe UMP.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Je serai le dernier donc je ne serai pas très long, mais j'ai un sujet qui me tient à cœur et je voulais le partager avec vous.

J'ai lu avec intérêt ce Plan Vélo que nous soutenons tous et que nous allons bien évidemment approuver, et surtout le chapitre de l'annexe 3, qui porte sur les vélos, non pas à assistance électrique mais sans assistance électrique. Je vous relis juste la phrase qui m'a interpellé : "L'aide de la Ville de Paris à l'achat d'un véhicule à assistance électrique, mise en place depuis 2009, contribue également au développement de la pratique du vélo. L'élargissement de cette aide à d'autres types de cycles tels que les triporteurs sans assistance électrique peut être envisagé à court terme". Pourquoi cela m'a interpellé ?

C'est que je me demande quel est le statut des triporteurs qui traînent en permanence au pied de la Tour Eiffel, prennent les couloirs de bus, ce qui pose régulièrement problème à la R.A.T.P. qui se plaint de ces pousse-pousse. Ces pousse-pousse circulent dans le 7e, dans le 8e et dans d'autres arrondissements.

Nous nous heurtons régulièrement sur nos sites touristiques à ce type de problème en parallèle, sans parler des vendeurs à la sauvette qui sont du même niveau.

Si cette convention est faite pour permettre aux Parisiens d'acheter des triporteurs, pourquoi pas ? Mais si c'est pour permettre de financer des triporteurs destinés à promener de façon un peu sauvage des touristes qui sont sur nos merveilleux sites, c'est un peu plus compliqué.

Je souhaite donc interroger l'Exécutif sur les conditions d'attribution des subventions dans ce cadre. Vous comprendrez que si ces subventions servent à acheter des triporteurs pour véhiculer des touristes, cela pose problème.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HODENT.

Donc, après ce débat large mais quand même globalement très consensuel, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je veux remercier l'ensemble des oratrices et des orateurs pour les interventions très diverses, très variées et très fournies qui viennent d'être exprimées.

Je voudrais dire que le Plan Vélo que nous présentons aujourd'hui, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant notre Assemblée est le fruit d'une concertation qui est menée depuis un an. Plusieurs étapes ont marqué l'élaboration de ce plan.

Tout d'abord, il y a eu une concertation avec les représentants des usagers du vélo à Paris dans le cadre du Comité vélo parisien avec, je tiens à le signaler, la participation active de la Préfecture de police et de la R.A.T.P., qui sont parties prenantes de manière permanente de ce Comité vélo.

Cela a aussi été une phase d'échanges avec chaque mairie d'arrondissement pour recueillir les priorités locales, et je remercie les mairies de la majorité comme de l'opposition d'avoir réuni, soit des comités vélo, soit des comités déplacement, soit des conseils de quartier pour, là encore, faire part des propositions qui émanaient du terrain et qui ont permis aux habitants de venir échanger en direct sur ces enjeux.

Le Plan Vélo et la concertation, c'est également une consultation citoyenne sur Internet qui a permis à 7.004 usagers de la voirie parisienne de pouvoir s'exprimer, dont un quart de non-Parisiens, et c'était aussi important de pouvoir élargir l'élaboration du Plan Vélo à des usagers qui ne sont pas des habitants de Paris.

Cela a été également l'appel à contributions des groupes politiques. Je remercie les groupes UMP et UDI-MODEM de nous avoir remis une contribution écrite. Je remercie également les groupes de la majorité avec lesquels j'ai pu échanger en amont du Conseil de Paris, et dont les remarques et suggestions de chacun des groupes de la majorité comme de l'opposition ont pu enrichir le projet.

Je voudrais insister également sur l'investissement inédit que représente ce Plan Vélo et ses 150 millions d'euros qui vont être investis de 2015 à 2020, ce qui représente presque 10 % de l'investissement en matière de transports.

Je veux vous remercier, Madame la Maire, d'avoir fait ce choix budgétaire et financier extrêmement fort, qui permettra d'ancrer le vélo comme mode de déplacement à part entière.

Je rappelle aussi que le vélo, c'est le mode de déplacement urbain qui a la meilleure efficacité énergétique et en cette année de COP 21, c'est important de le préciser.

Il est important aussi de préciser, bien entendu, que le développement massif des déplacements à vélo sera aussi un instrument puissant de lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Alors, ce Plan Vélo prend bien évidemment en compte à la fois les attentes et les besoins qui ont été recueillis. Je reviendrai rapidement sur les priorités que vous avez déjà énoncées, à savoir garantir la sécurité, non seulement en termes d'aménagements, mais aussi en termes de sensibilisation et de communication des différents usagers ; permettre la rapidité des déplacements ; faciliter et sécuriser le stationnement. C'est la raison pour laquelle, à travers ce plan, nous allons élaborer un réseau principal, dont un réseau express vélo, le R.E.V., qui viendra mailler la capitale. Il sera complété de trois rocades ainsi que d'un réseau complémentaire auxquels viendront s'ajouter aussi les doubles-sens cyclables dans les zones 30. C'est donc l'ensemble de ce maillage qui constituera le réseau cyclable de Paris et de la capitale d'ici 2020.

Nous voulons également traiter les coupures urbaines que représentent les places, les portes et les ponts. Je préciserai d'ailleurs à cet égard que la place de l'Etoile et la place de la Concorde seront bien évidemment traitées dans le cadre de ce plan. Nous pouvons y revenir, notamment en réponse à un certain nombre de vœux exprimés.

Par ailleurs, pour la première fois, la région Ile-de-France, dans le cadre du contrat de plan entre l'État et la Région, va consacrer une enveloppe de 10 millions d'euros au développement du vélo en Ile-de-France, et nous solliciterons bien évidemment l'appui financier de la Région pour le traitement de ces coupures urbaines, et notamment au niveau des portes de Paris, dans la perspective du développement d'un réseau métropolitain.

Nous travaillons évidemment aussi à la question des vélo-stations, de l'intermodalité avec le dispositif Véligo, en partenariat avec la S.N.C.F. et la R.A.T.P.

Nous voulons évidemment aussi développer le stationnement sécurisé. 10.000 places supplémentaires seront déployées sur voirie mais nous aurons aussi des box sécurisés qui seront également déployés sur la voirie. Nous voulons travailler notamment avec la Préfecture de police à des opérations de communication et de sensibilisation des différents usagers de l'espace public pour que celui-ci soit partagé et que les règles soient respectées par tous les usagers : cyclistes comme autres usagers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande juste un instant, Christophe, parce que ces réponses sont extrêmement importantes et précises.

Je demande à tous les élus qui sont en train de bavarder dans l'Assemblée de poursuivre leurs conversations à l'extérieur et d'avoir la courtoisie d'écouter le débat et les réponses de l'Exécutif, qui est en train de répondre aux questions qui lui ont été posées.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Par ailleurs, nous souhaitons développer une culture du vélo à Paris avec notamment l'apprentissage dès le plus jeune âge pour inciter et favoriser toutes les initiatives, notamment de vélo-école. Elles permettront, en relation avec les établissements scolaires, pourquoi pas, et ma collègue Alexandra CORDEBARD, de pouvoir aussi utiliser un certain nombre de sites dans Paris pour pouvoir, avec les associations, développer ce type de projets.

Nous voulons également travailler à la question des ateliers de réparation. Là aussi, c'est favoriser toutes les initiatives d'ateliers associatifs qui foisonnent actuellement.

Puis, c'est travailler aussi sur le levier de l'aide à l'achat : nous élargissons l'aide existante au vélo assistance électrique et au vélo cargo. Nous pérennisons aussi l'aide, avec un projet de délibération pour l'aide à l'achat de vélo-assistance électrique, en direction des personnels de la Ville. Il est important aussi que la Ville, en tant que collectivité et employeur, puisse inciter ses personnels à se déplacer à vélo.

Enfin, un dernier volet concerne le cyclotourisme. Nous avons la chance d'avoir à Paris deux bois, qui sont aussi des supports pour pouvoir découvrir un certain nombre de sites remarquables et parfois peu connus à vélo dans les bois.

Je veux remercier aussi l'ensemble des partenaires qui ont permis l'élaboration de ce projet.

C'est, bien entendu, les services de la Direction de la voirie et des déplacements, mais aussi, comme je le disais tout à l'heure, les mairies d'arrondissement qui ont été partie prenante de la concertation.

Ce sont les groupes politiques, comme je l'ai dit tout à l'heure, la Préfecture de police avec laquelle nous travaillons évidemment. Nous allons continuer le travail, puisqu'aujourd'hui c'est finalement une étape et un début, car c'est le début d'un travail de réalisation.

La R.A.T.P. nous a aussi fait part de sa contribution.

Le Conseil parisien de la jeunesse, avec lequel nous avons aussi travaillé, fait état d'un certain nombre de propositions, que nous reprenons d'ailleurs dans le vœu de l'Exécutif.

Puis, c'est bien évidemment la Région Ile-de-France, qui est aussi un partenaire important pour ce qui concerne les cofinancements de ces projets.

Je voudrais maintenant répondre aux nombreux vœux et amendements qui ont été déposés. Evidemment, je ne pourrai pas répondre en détail à chacun d'entre eux, d'autant que certains de ces amendements ou vœux contiennent plusieurs demandes, dont certaines sont déjà envisagées, tandis que d'autres nécessitent des études plus approfondies.

C'est la raison pour laquelle, en termes de méthode, nous proposons un vœu de l'Exécutif qui répond à l'ensemble des besoins qui méritent d'être explicités ou approfondis. Nous avons, par exemple, trois amendements des élus du groupe UMP qui concernent l'évolution de la subvention pour l'achat de vélos. Le vœu de l'Exécutif précise en réponse que cela soit étudié pour les vélos et équipements cyclistes destinés aux vélos pour personnes à mobilité réduite. Nous sommes d'accord sur ce point.

De même, nous proposons une solution sur le marquage Bicycode proposé par l'amendement n° 5. La Maison du vélo le fait pour un tarif très raisonnable de quelques euros.

Nous ne pouvons, en revanche, pas répondre favorablement à l'amendement n° 4 de l'UMP, puisque cela reviendrait à multiplier les subventions pour chaque ménage. Par contre, pour ce qui est des propositions relatives à l'indemnité kilométrique, qui sont évidemment très intéressantes, nous proposons de les reprendre dans le vœu de l'Exécutif.

Pour ce qui concerne l'amendement n° 6 de M. LEGARET sur l'axe Rivoli, nous émettrons un avis défavorable, parce que nous sommes dans un schéma de réduction de la circulation automobile, en particulier dans le centre de Paris, et donc nous devons travailler à l'amélioration, à la fois de la desserte cyclable tout en étant dans un schéma de réduction de la circulation, notamment de transit dans le centre de Paris. Je pense, Monsieur le Maire, vous serez

aussi soucieux que nous de cet objectif de la réduction du transit automobile en passant par le centre de la capitale, et la rue de Rivoli en particulier.

Pour ce qui concerne le vœu n° 7 de François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, nous y souscrivons et cela va dans le sens de ce que nous souhaitons mettre en œuvre. Nous donnerons un avis favorable.

Mmes GALLOIS et GATEL, pour les groupes UDI-MODEM, et M. WEHRLING demandent qu'un contresens cyclable, rues de Presbourg et de Tilsitt, soit prévu dans le Plan Vélo. C'est déjà le cas mais nous donnerons un avis favorable à ce vœu puisqu'il est déjà prévu dans le cadre de l'aménagement du Plan Vélo.

Vous souhaitez dans votre vœu n° 15, toujours pour le groupe UDI-MODEM, qu'il y ait un aménagement cyclable place de la Concorde. Nous vous proposons un amendement qui précise les choses et je souhaite que nous puissions l'adopter ensemble.

Pour ce qui concerne le franchissement des places, qui fait l'objet d'un vœu spécifique des mêmes signataires, vœu n° 14, nous proposons le retrait car la création d'itinéraires cyclables sécurisés entrera bien évidemment dans le programme d'aménagement des grandes places. Nous préciserons, dans le vœu de l'Exécutif, que l'aménagement des itinéraires vélos sera clairement présenté lorsque les projets d'aménagement des places seront élaborés et soumis à la concertation.

Deux vœux posent la question du lien de Paris avec les aménagements des communes limitrophes de la Région. Nous prenons l'engagement, dans le vœu de l'Exécutif, d'interpeller le Gouvernement sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif fiscal pour financer les aménagements cyclables en Ile-de-France, en réponse au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche.

Je précise, comme je le disais tout à l'heure, que le contrat de plan Etat Région comprend désormais aussi un volet circulation douce, certes insuffisant mais sur lequel nous pourrons malgré tout nous appuyer.

Le vœu n° 19 des élus UDI-MODEM demande que les portes de Paris soient aménagées de façon à créer une continuité avec les communes limitrophes. C'est un objectif du Plan Vélo et nous le reprécisons dans le vœu de l'Exécutif.

Le vœu n° 9 de l'UMP a trait à l'intermodalité et aux déplacements domicile travail en vélo. Nous proposons dans le vœu de l'Exécutif de nous placer dans le sillage de la loi de transition énergétique, qui prévoit notamment l'indemnité kilométrique vélo que la Ville s'engage à mettre en œuvre pour ses salariés, en complément du pass Navigo.

Je précise que la loi TPE prévoit également des incitations fiscales pour les entreprises qui favorisent le vélo. Cela d'ailleurs relève davantage de l'évolution législative que d'une politique municipale.

Les déplacements domicile-travail en vélo font également l'objet d'un vœu des élus UDI-MODEM sur la proposition de promotion d'un vendredi à vélo. Cette proposition est intéressante et nous vous proposons, avant de nous engager plus en avant, d'étudier les modalités de sa mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle nous le reprenons dans le vœu de l'Exécutif.

Sur le stationnement sécurisé, nous prévoyons dans le Plan Vélo de créer des vélo-stations dans les gares et de soutenir le programme Véligo mis en œuvre par le S.T.I.F.

Toujours concernant le stationnement, nous souscrivons à la demande du Conseil parisien de la jeunesse de renforcer les implantations à proximité des établissements scolaires et universitaires.

Par ailleurs, plusieurs vœux, les vœux n° 11 de l'UMP et n° 20 de l'UDI-MODEM, mais également l'avis du Conseil parisien de la jeunesse ont trait aux opérations de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre, notamment en partenariat avec la Préfecture de police. Cela entre dans nos objectifs et nous le reprécisons dans le vœu de l'Exécutif. Il s'agit de sensibiliser tous les usagers de la rue et les scolaires à la pratique cycliste.

La sécurité à vélo est en effet notre priorité et il est essentiel de rappeler les enjeux de sécurité liés au respect du code de la rue, du code de la route et du partage de l'espace public. Nous veillerons, avec la Préfecture de police, à ce que la verbalisation des comportements nuisant à la sécurité des cyclistes soit renforcée.

Deux vœux, les vœux n° 12 de l'UMP et n° 21 de l'UDI-MODEM sont relatifs à la petite ceinture. Nous proposons dans le vœu de l'Exécutif qu'il soit possible de faire du vélo sur certaines portions de la petite ceinture, en cohabitation et en compatibilité avec les autres usages de la petite ceinture, et sous réserve de la préservation de la biodiversité.

Concernant les bois, et notamment le bois de Boulogne, nous envisageons, comme le groupe UMP le propose, d'y développer des stations Vélib'. Nous émettons un avis favorable à ce vœu avec un amendement, compte tenu des spécificités des bois, puisque nous sommes soumis à l'avis de la Commission des sites et nous devons également assurer la question du raccordement électrique, ce qui prendra un peu de temps.

Pour ce qui concerne l'entretien des pistes cyclables qui fait l'objet du vœu n° 16 des élus UDI-MODEM, nous vous proposons un amendement de manière à pouvoir l'adopter.

Enfin, concernant le dispositif "P'tit Vélib'" et le vœu déposé par Mme SIMONNET, nous souhaitons privilégier la gratuité mais nous attendons une expertise juridique, sur un sujet qui est loin d'être simple aujourd'hui, et nous proposerons très rapidement, je le pense au Conseil de Paris du mois de mai, un nouveau montage, de façon à reconduire l'opération "P'tit Vélib'" à l'été 2015.

Je voudrais en conclusion, Madame la Maire, si vous me le permettez, terminer par une note poétique, en citant l'écrivain Didier TRONCHET qui a écrit il y a quelques années un "Petit traité de vélosophie". Il nous dit que le bonheur est sur la selle. Je me permettrai de le citer et de terminer mon intervention par cette citation, je le cite : "L'alternance régulière pied gauche, pied droit qui engendre la rotation tranquille, voire pépère, du pédalier n'est pas sans rappeler le va-et-vient du pendule et ses vertus hypnotiques, car peut-être s'agit-il aussi d'hypnose quand le tic-tac métronomique des moyeux et le mouvement de pompe alternative des genoux entraîne le vélo vers l'avant et son passager dans un état d'apaisement, entre veille et rêve, entre sol et ciel."

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI, pour ce travail et cette note poétique. En plus, en étant très pragmatique, pour tenir sur un vélo il faut toujours pédaler, même si ce n'est pas rapidement. Je pense que l'on aurait pu aussi citer André Gorz, dont on a donné le nom à la promenade des voies sur berges de la rive droite il y a à peu près un an. C'était aussi un très grand visionnaire qui, déjà dans ses écrits des années 1970, voyait la ville avec la présence du vélo. Il avait même anticipé un service municipal du vélo type Vélib'. Je crois que nous nous inscrivons aussi dans cette belle philosophie. Merci pour ce débat. Nous allons passer au vote.

Je vais, avec les différents vœux, demander à chaque fois si le vœu de tel ou tel groupe est maintenu ou pas. Vous n'allez pas reprendre toute la discussion puisque vous avez présenté les vœux. Christophe NAJDOVSKI a répondu très précisément sur l'intégration des vœux, notamment dans le vœu de l'Exécutif, mais aussi sur le rejet d'un certain nombre d'entre eux.

Nous allons donc procéder à l'examen de l'amendement n° 3 déposé par le groupe UMP. Est-il maintenu ? Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif. L'explication a été très précise, donnée par Christophe NAJDOVSKI, sur cet amendement et d'autres amendements et vœux. C'est parce qu'il est notamment repris dans le vœu de l'Exécutif qu'il y a un rejet de celui-ci avec un avis défavorable de l'Exécutif. Compte tenu de ces explications, il est retiré. Nous ne votons pas.

Concernant le vœu n° 8 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, compte tenu des réponses de l'Exécutif, est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 9 déposé par le groupe UMP, compte tenu des réponses de l'Exécutif, est-il maintenu ? Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 10 déposé par le groupe UMP est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 11 déposé par l'UMP est-il maintenu ? Il est maintenu avec avis un défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 12 déposé par le groupe UMP est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 14 déposé par le groupe UDI-MODEM, compte tenu de la réponse de l'Exécutif, est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 18 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Il est retiré, donc nous ne le mettons pas au vote.

Le vœu n° 19 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 20 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Il est retiré.

Je vous remercie, donc il n'est pas mis au vote.

Le vœu n° 21 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 22 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

L'amendement n° 3, déposé par le groupe UMP, est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 3 bis déposé par l'Exécutif, qui reprend très largement les vœux qui ont été maintenus.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 123).

Concernant l'amendement n° 4 déposé par le groupe UMP, est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est repoussée.

L'amendement n° 5 déposé par l'UMP est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 6 déposé par le groupe UMP, est-il maintenu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il est d'autant plus maintenu que j'ai entendu la réponse de M. NAJDOVSKI qui a bien confirmé que ce projet de délibération entraîne la suppression d'une voie de circulation rue de Rivoli.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 124).

Concernant le vœu n° 13 déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, il y a un avis favorable sous réserve d'un amendement que vous avez exprimé, mais que vous pouvez peut-être rappeler.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Un amendement a été déposé par l'Exécutif. Je pense que vous l'avez tous. Il précise les choses et nous vous proposons donc d'adopter le vœu du groupe UMP ainsi amendé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et UDI-MODEM.

Etes-vous d'accord, les groupes UDI-MODEM et UMP ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 13 déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 125).

Concernant le vœu n° 15 déposé par le groupe UDI-MODEM avec, là aussi, un avis favorable sous réserve d'un amendement, mais que vous avez déjà présenté - avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 126).

Le vœu n° 16 déposé par le groupe UDI-MODEM avec, là aussi, un avis favorable sous réserve d'amendement qui a été présenté - avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 127).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 128).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 10 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 10 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 6 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 30).

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous entrons dans une nouvelle ère quant à la pratique du vélo. D'ailleurs, nous reviendrons régulièrement pour informer de la réalisation de ces aménagements. Je souhaite que le calendrier soit suivi et qu'il puisse être partagé. Je m'engage auprès de vous, avec Christophe NAJDOVSKI, à en faire état. Je remercie à nouveau Christophe et l'ensemble des services de la Ville, dont la DVD, qui ont beaucoup travaillé, ainsi que les maires d'arrondissement, sur ce projet.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, puisque nous abordons la 2e Commission, je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, Présidente de la 2e Commission.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous fais une rapide synthèse de la Commission qui a eu lieu le 3 avril avec la participation de dix membres. Nous avons procédé, comme d'habitude, à la distribution du programme des événements culturels pour le mois d'avril. Puis, nous avons annoncé la mise en place du fonds de dotations qui a été voté en février et dont le premier conseil d'administration se réunira le 16 avril.

Il y a eu, sur la question culturelle, patrimoniale et métiers d'art, relations avec les arrondissements et entreprises culturelles, 63 projets de délibération. Je vais en énoncer quelques-uns importants : l'association de Paris-Ateliers avec une intervention de Mme DUMAS, la question sur le soutien financier exceptionnel et avenant à la société publique du Carreau du Temple, avec beaucoup d'interventions, et des interventions sur la modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques.

D'ailleurs, M. JULLIARD nous a proposé d'adresser aux membres de la Commission le bilan sur l'extension des horaires d'ouverture le dimanche dans les musées et les bibliothèques. J'ajoute que M. JULLIARD a fait un point sur la Philharmonie, avec l'élection de son nouveau président qui est M. Sébastien BAZIN, donc le P.-D.G. d'ACCOR, et aussi un point a été fait, toujours sur le même sujet, sur la renégociation des taux d'intérêts souscrits par l'association.

Je veux parler maintenant des vœux et des amendements.

Il y a beaucoup de vœux : 2 amendements et 11 vœux rattachés ont été déposés. Je ne veux pas les citer tous parce qu'ils vont passer bien évidemment lors de cette Commission.

Je vais en citer quelques-uns : celui de l'UMP, vœu relatif à la tenue d'un festival de cinéma, par Mme FANFANT et puis peut-être de l'UDI-MODEM, notamment sur le lancement des applications mobiles dédiées aux conservatoires de musique et de danse de la Ville de Paris.

Enfin, sur les propositions de la Commission, je vous annonce la visite de la Philharmonie, qui aura lieu le 24 avril, avec les membres de la Commission, ainsi qu'une visite du Mémorial de la Shoah, à une date qui va être fixée, très certainement en septembre, et nous avons aussi proposé une audition de la Mission cinéma.

Je vous remercie.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 2e Commission.

2015 DAC 3 - Subvention (35.000 euros) et avenant avec l'association "Les Amis de Frans Krajcberg" (15e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 3 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les Amis de Frans Krajcberg".

La parole est à M. François-David CRAVENNE, pour 5 minutes.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'an passé, nous nous étions abstenus sur le même projet de délibération. Nous nous étonnions alors que la subvention à cette association soit passée de 8.000 euros en 2012 à 35.000 euros en 2013, reconduite en 2014 et aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, pour 2015.

Cette augmentation, puis son maintien, nous interpellent toujours et je dirais d'autant plus que, sur le papier, le projet de cette association n'est pas clairement défini.

C'est pourquoi, avant de nous prononcer, nous souhaiterions savoir, Monsieur le Premier adjoint, si vous êtes satisfait de l'activité de cette association et, avec le recul de deux années, qu'est-ce qui justifie concrètement à vos yeux l'augmentation et le maintien de cette subvention ?

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur CRAVENNE, pour votre concision.

La parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur CRAVENNE.

Je ferai aussi bref que vous pour dire que, en effet, nous sommes satisfaits du travail qui est réalisé par cette association. Nous lui versons, en effet, une subvention de 35.000 euros depuis maintenant un peu plus de deux ans. L'espace est situé au 20 avenue du Maine et il permet notamment de montrer et de faire connaître l'œuvre de Frans Krajcberg, artiste brésilien qui a fait une donation de sculptures et de tableaux à la Ville de Paris en 2002.

Lors de cette donation, la Ville s'est engagée à montrer ces œuvres dans de bonnes conditions. Ce travail tourne autour de la relation à la nature et l'artiste s’est impliqué personnellement dans des actions en faveur de la planète.

Reconnaissons que, cette année de COP 21, il serait étonnant que nous nous désengagions de ce soutien. L'association s'attache à transmettre ces messages véhiculés par l'artiste auprès notamment du jeune public, par le biais d'ateliers, de soirées-contes et d'expositions diverses.

J'ajoute, concernant les aspects budgétaires, que l'association fait face à certaines difficultés puisqu’elle a connu le retrait d'un mécène, que j'espère temporaire, en l'occurrence Yves Rocher.

Nous n'avons pas répondu favorablement à la demande de l'association d'augmenter la subvention. En revanche, maintenir cette subvention nous apparaît tout à fait approprié.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur JUILLARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 3).

2015 DAC 15 - Subventions (294.100 euros) à 45 associations au titre de l’aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 15 relatif à l'attribution de subventions à 45 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est le premier volet d'une série de subventions de fonctionnement concernant des projets artistiques diffusés sur le territoire de la Ville.

Si je souligne le mot "projets", c'est pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'aides générales, et encore moins récurrentes, aux équipes artistiques concernées mais d'une aide ponctuelle sur la diffusion parisienne d'un objet artistique précis, dans un lieu précis et avec une date précise.

C'est à l'aune de ce cadre que nous analyserons et que nous nous prononcerons sur ce projet de délibération.

Même si nous n'avons à nous décider que sur 45 projets relevant du théâtre vivant, nous regrettons que l'on ne resitue pas ce soutien dans la politique culturelle de la Ville et les aides aux équipes artistiques, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Une analyse de ces subventions montre que les subventions ne dépassent jamais 10.000 euros, avec une moyenne de 6.555 euros, et qu'elles représentent 7 à 35 % du budget de l'action. 85 % des associations aidées n'avaient jamais été subventionnées par Paris.

Je voudrais souligner que le travail d'instruction de la Direction des Affaires culturelles sur chaque projet s'est fait à travers trois dimensions :

- une expertise des agents de la DAC épaulés par un comité artistique ;

- une analyse financière du budget de diffusion parisienne et l'estimation du risque financier pris par la compagnie pour venir jouer à Paris ;

- et le partenariat mobilisé.

Toutefois, deux questions se posent, au regard de cette procédure d'instruction.

Concernant le comité artistique, il y aurait sans doute lieu de veiller à sa composition, à la procédure de son renouvellement et à la transparence de son fonctionnement.

Enfin, la plupart de ces projets sont déjà, à la date du Conseil de Paris, largement engagés, voire terminés. Pour éviter cette situation où la décision des élus est purement formelle, il faut améliorer la communication entre les services et l'ordre du jour du Conseil de Paris et faire en sorte de voter ces demandes largement en amont des dates de réalisation.

Ces remarques n'empêchent pas le groupe Communiste - Front de Gauche de soutenir ce type de projet du spectacle vivant, qui peut être une porte ouverte à un cheminement vers le monde de la culture.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame PREMEL.

D'abord, en introduction, je répondrai que, évidemment, ces aides à projets s'inscrivent totalement dans notre politique culturelle et ces aides à projets sont un des outils d'accompagnement et d'aide à la création à Paris, qui complètent d'autres dispositif ; je pense notamment à la mise à disposition de locaux, par exemple, dans le domaine intercalaire comme dans l'ensemble de nos lieux culturels, de nos établissements culturels qui accueillent bon nombre de compagnies en résidence.

Ce à quoi s'ajoutent les capacités de création et de production de nos théâtres qui, elles-mêmes, contribuent à faire vivre l'ensemble de ces compagnies.

Mais, depuis plusieurs années, il est effectivement apparu un manque et c'est ce à quoi répond cet appel à projets, notamment pour un certain nombre de compagnies qui soit ne bénéficient pas des aides dont je viens de parler à l'instant ou du dispositif, ou alors sont des compagnies naissantes qui émergent dans le paysage parisien et donc ont besoin d'un premier accompagnement.

C'est la raison pour laquelle il s'agit effectivement d'aides à projets et non pas d'aides pérennes qui, elles-mêmes, en revanche, peuvent exister dans d'autres dispositifs.

Ces aides à projets sont distribuées au profit de 45 compagnies issues de toutes les disciplines du spectacle vivant. L'objectif est d'aider ces équipes dans la diffusion de leurs spectacles qui, effectivement, auront tous lieu pendant l'année 2015, beaucoup au premier semestre 2015. En effet, une partie de ces spectacles ont déjà été présentés.

Le problème ne vient pas tellement du calendrier DAC/Conseil de Paris, même si on peut toujours faire mieux, mais il est vrai que les demandes nous sont faites très tardivement par les compagnies, c'est-à-dire lorsqu'elles ont déjà un calendrier de présentation au public, qui intervient lui-même assez tardivement.

En revanche, je retiens votre proposition de travailler à la publicité et à la transparence de la Commission. Les critères sont tout à fait transparents, mais on peut tout à fait envisager, sans perdre de temps, ce serait contreproductif, de voir comment, soit par la 2e Commission, soit par les membres de cette Commission, mais amplifier encore cet exercice de transparence m'apparaît tout à fait acceptable, et même très positif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 15).

2015 DAC 103 - Soutien financier exceptionnel (195.000 euros) et avenant avec la Société publique locale Le Carreau du Temple (3e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au budget de fonctionnement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 103 relatif au soutien financier exceptionnel, 195.000 euros, à la Société publique locale Le Carreau du Temple (3e), sur lequel l'amendement n° 68 a été déposé par le groupe UDI-MODEM et les vœux référencés n° 69 et n° 69 bis, par le groupe UMP et l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour cinq minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci de le préciser, Monsieur le Maire, donc je vais aller assez rapidement, puisqu'il s'agit d'un amendement concernant la mise en place d'un tarif résident pour cet équipement.

Alors, évidemment, sous réserve d'expertise juridique, nous souhaitons en effet la création d'un tarif concernant les résidents du quartier du Carreau du Temple, et pour des raisons tout à fait simples : nous considérons que les structures culturelles doivent contribuer à la création et au renforcement de l'identité de chaque quartier, notamment auprès de ses habitants. Nous sommes bien évidemment favorables à toute mesure qui vise à augmenter encore le nombre des riverains dans ces structures culturelles voisines, et qui participent, d'une certaine façon, à la vitalisation du quartier.

Et c'est vrai que parfois, ces structures posent des problèmes de voisinage, qui peuvent émaner de nuisances réelles ou même supposées par les riverains, et je pense que c'est une manière aussi d'approprier ce lieu par les riverains, et que cela peut donc constituer une réponse à cette tension.

Evidemment, nous proposons cet amendement sous réserve que juridiquement, cela soit possible.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les Ecologistes comprennent la situation dans laquelle se trouve la Société publique locale Le Carreau du Temple, à qui la Ville de Paris a confié une délégation de service public afin, comme le spécifiait l'appel à projets, d'assurer la gestion et l'animation d'un espace pour tous. Et nous souhaitons continuer à lui apporter notre soutien.

Cependant, force est de constater que les conditions de fonctionnement de cet espace à vocation culturelle et sportive de proximité ne sont pas satisfaisantes. La part des activités événementielles, en réalité à caractère commercial, réduit à portion congrue ce qui devrait être et doit toujours être la mission de cet établissement, censé proposer, je cite l'exposé des motifs de la délibération initiale, la DF 2012 : "des activités de services publics dans les domaines sportifs et culturels ouverts sur de larges créneaux horaires", les activités dites événementielles ne devant être organisées que, je cite à nouveau la délibération : "sur les créneaux restants disponibles".

Nous n'en sommes pas là. Les privatisations trop fréquentes du lieu en ferment l'accès aux riverains et au public, et génèrent toute une série de nuisances mal vécues par l'environnement proche. L'autorisation d'une terrasse pour le restaurant "Le Jules", qu'héberge le Carreau du Temple, ne ferait que renforcer la difficulté d'insertion du lieu dans son environnement.

Nous avons, lors du dernier Conseil de Paris, rappelé notre souhait de voir le service public renforcé et développé, et nous, élus écologistes, nous ne doutons pas que ces propos se traduisent concrètement par des actes. Ainsi, le groupe Ecologiste, comme il l'avait déjà fait en décembre 2013, dans un amendement proposant un complément de financement substantiel, se prononce favorablement à ce projet de délibération. Mais nous tenons à nouveau à exprimer la nécessité de faire évoluer structurellement les recettes de cet établissement, conçu pour des activités de service public ouvertes à toutes et tous, et non pas pour des activités commerciales relevant du secteur marchand.

C'est pour cette raison que nous soutiendrons le vœu de l'Exécutif n° 69 bis. Celui-ci engage la Ville à examiner avec la nouvelle direction les conditions d'exercice budgétaire et les moyens dont elle dispose pour mener à bien le nouveau projet du Carreau. Aussi, je tiens à saluer et à souhaiter la bienvenue à Sandrina MARTINS et Lucie MARINIER, les nouvelles codirectrices du Carreau du Temple, auxquelles je souhaite la plus grande réussite dans leurs missions.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

Pour présenter le vœu n° 69 du groupe UMP, la parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour trois minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons bien sûr voter ce projet de délibération dans la mesure où il permet de donner une rallonge financière au Carreau du Temple, qui en a énormément besoin.

Je voudrais rappeler la situation du Carreau du Temple, un peu comme vient de le faire M. BOUTAULT. Le Carreau du Temple a fait l'objet d'une rénovation longue, pendant plusieurs années, qui a coûté 60 millions d'euros aux contribuables. Il a été convenu au départ, et cela a été l'objet de la consultation initiale des Parisiens, que le projet serait celui d'un établissement public culturel et sportif de proximité.

Alors, nous avons voté, je sais que vous allez me le rappeler, en 2012 un mode de financement à l'unanimité, qui consiste à ce que la Ville donne 1 million d'euros de subvention au Carreau du Temple chaque année et à ce que l'exploitant, donc la Société publique locale du Carreau du Temple, trouve toute seule les 2 millions d'euros restants pour faire fonctionner cette infrastructure annuellement.

A quoi cela aboutit-il ? Vous venez de le dire. Puisqu'il faut trouver de l'argent pour la Société publique locale du Carreau du Temple, elle est contrainte de faire des événements privés extrêmement fréquents, des défilés de mode, des salons, etc. Ce ne serait pas gênant si cela était marginal. Or, les activités privées, qui consistent donc à priver tout accès pour le Parisien au rez-de-chaussée de la halle… Je sais que M. AIDENBAUM rappellera peut-être que le sous-sol reste accessible presque tout le temps pour faire des activités sportives, il n'empêche que l'endroit le plus prisé et le plus agréable du Carreau du Temple, c'est le rez-de-chaussée, et qu'un jour sur trois seulement, les Parisiens peuvent y avoir accès.

Quand on regarde les chiffres, sur 2014, c'est 120 jours pour les activités privées, 77 jours où le rez-de-chaussée bénéficie à la halle, donc deux jours sur trois, le Parisien est exclu du rez-de-chaussée, du beau et grand rez-de-chaussée de la halle du Carreau du Temple. Et c'est particulièrement préjudiciable d'ailleurs pour les habitants du 3e, puisque comme vous le savez, les infrastructures sportives dans le 3e sont quand même assez rares.

La question n'est pas de critiquer. Je sais ce que vous allez me dire encore une fois : nous avons voté ce mode de financement à l'unanimité. Il n'empêche qu'en 2012, nous ne pouvions pas forcément imaginer ce qui allait se passer et comment les choses se dérouleraient réellement dans les faits.

Deuxièmement, vous allez me dire que nous demandons des dépenses supplémentaires, mais oui, mais alors, quand on est capable de mettre 60 millions d'euros dans la rénovation d'une infrastructure en promettant aux Parisiens que ce sera un établissement de proximité, et quand on est capable par ailleurs annuellement, par exemple, de donner 250 millions d'euros à des associations, 1 milliard d'euros dans le chantier des Halles, dont on peut douter, il est peut-être envisageable que la Ville, pour respecter sa parole et son engagement, trouve un petit peu plus d'un million d'euros pour faire tourner cet établissement et faire en sorte que les riverains en profitent davantage. Il s'agit juste de faire en sorte de respecter vos propres engagements.

Monsieur AIDENBAUM, j'ai évoqué la dernière fois au Conseil d'arrondissement ma volonté de déposer ce vœu. Vous étiez d'accord, donc j'espère pouvoir compter sur votre soutien aujourd'hui, de même que M. BOUTAULT, qui en fait dit exactement ce que je suis en train de dire. Vous voulez comme nous que la Ville sponsorise davantage le Carreau du Temple, donc je ne comprends pas pourquoi vous voteriez le vœu n° 69 bis et pas le mien.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL…

Mme Marie-Laure HAREL. - Pour ce qui est du vœu n° 69 bis, nous le voterons. Il reprend tous mes considérants. J'ai juste une petite question : vous voulez que la Ville de Paris réaffirme la vocation d'animation culturelle et sportive du Carreau du Temple, mais qui en doutait, à part vous, visiblement ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - M. JULLIARD vous répondra. Merci, Madame HAREL. J'ai déjà été très, très large.

Mme Marie-Laure HAREL. - Donc, puisque vous êtes prêts éventuellement à entrevoir d'examiner de peut-être donner un peu d'argent de plus au Carreau-du-Temple, eh bien, on va vous encourager, sans trop d'espoir, mais on va y aller avec vous !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

La parole est au maire du 3e arrondissement, M. AIDENBAUM, pour trois minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, même moins de trois minutes.

On entend un peu toujours la même chose. Je remarque que les deux intervenants au Conseil aujourd'hui sont tous les deux membres du Conseil d'administration du Carreau-du-Temple, donc je trouve un peu particulier qu'ils s'expriment dans des termes qu'ils n'expriment pas lors de ces conseils ou même, disent des choses différentes.

Monsieur Jacques BOUTAULT, je ne peux pas vous laisser parler de situation difficile du Carreau-du-Temple. Le Carreau-du-Temple va très bien, il n'a pas de problèmes, il marche très bien ! Et donc, quelle est la situation difficile dont vous parlez, si ce n'est à évoquer quoi ? Soyez plus clair, parce qu'il n'y a pas de situation difficile. Le Carreau-du-Temple… peut-être n'y venez-vous pas assez souvent !

Je signale qu'aujourd'hui, il y a le forum pour l'emploi. Ce matin, déjà, à 10 heures, 300 personnes faisaient la queue. Peut-être allez-vous y passer dans la journée pour voir ce qui s'y passe, et peut-être pourriez-vous emmener d'ailleurs Mme HAREL, puisque je ne vous y vois pas très souvent ! La critique est très facile.

Je vous rappelle que la DSP est absolument respectée.

Venez voir tous les jours de 8 heures 30 à 21 heures, les trois grandes salles du sous-sol qui sont entièrement destinées, de 8 heures 30 à 16 heures 30 aux scolaires, du lundi au vendredi soir, et de 16 heures 30 à 21 heures, tous les jours, à 55 associations ainsi que le samedi. Passez ! Venez voir ! Passez ! Et vous verrez ce qui s'y passe ! Ne faites pas de grands effets de manche au Conseil de Paris alors que vous savez très bien, Madame HAREL, comme Monsieur BOUTAULT, que ce n'est pas la réalité.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. Je suis très content du fonctionnement du Carreau-du-Temple. Nous avons une nouvelle direction qui va prendre les rênes du Carreau-du-Temple - ce sont deux femmes et je m'en réjouis - à partir du 11 mai, ce qui est une excellente chose.

Mais arrêtez de parler, Monsieur BOUTAULT, de situation difficile, ou alors soyez plus clair sur ce que vous appelez une situation difficile.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

Pour répondre à tous les intervenants, la parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commencerai par répondre à l'amendement du groupe UDI-MODEM concernant les tarifs réduits.

Le projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui concerne quelques adaptations après une année de vie de l'établissement, notamment concernant les tarifs des manifestations ainsi que les catégories pouvant recevoir un tarif réduit.

Depuis la 2e Commission, Madame la Présidente, j'ai demandé à la DAJ une étude rapide sur la possibilité d'inclure les résidents du quartier des Enfants-Rouges dans les tarifs réduits. La DAJ m'a répondu que ce n'était pas possible juridiquement. En effet, dans le contexte d'un service public administratif faisant l'objet d'une D.S.P., le critère de résidence ne peut que se limiter à celui de la commune dès lors que les résidents de la commune ont financé l'équipement par leurs impôts, ce qui n'est pas le cas des non-résidents. Or, à Paris, s'agissant des équipements publics, il n'y a pas de catégorie de contribuable par arrondissement, et encore moins par quartier.

L'amendement n'est donc pas recevable à ce titre.

Cela dit, dans le vœu de l'Exécutif que j'ai écrit pour répondre au vœu de l'UMP, j'ai intégré qu'il était demandé à la nouvelle direction de prendre en compte le mieux possible l'intégration des résidents du quartier des Enfants-Rouges dans l'ensemble des activités, par tous les moyens possibles, mais cela ne pourra pas être par la mise en place d'un tarif réduit. Je vous demanderai donc, si vous en êtes d'accord, de retirer votre amendement.

Concernant le vœu de l'UMP, je suis presque déçu de votre intervention parce qu'en le lisant, je le voyais assez constructif, ce qui était moins le cas de votre intervention.

Je pense qu'il est tout à fait légitime que l'on s'interroge, après une année…

Attendez, je commence une intervention qui, vous allez le voir, est très constructive.

Il m'apparaît assez légitime qu'après une année de fonctionnement, tout le monde puisse s'interroger sur l'équilibre qui n'est pas évident à trouver entre un besoin de financement propre important depuis le début dans l'économie du Carreau-du-Temple - nous étions tous d'accord, d'ailleurs, sur ce schéma-là - et une volonté d'ouverture sur le quartier, sur l'arrondissement et sur Paris, un accès gratuit et libre le plus fréquent possible.

En revanche, j'amenderai, comme vient de le faire d'ailleurs le maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, sur le bilan depuis un an. Le bilan du Carreau-du-Temple est très positif, à la fois sur le nombre des visiteurs - plus de 280.000 -, le nombre de manifestations artistiques et sportives accueillies - plus de 200 en une seule année -, et le Carreau est déjà devenu à la fois un lieu de référence par sa programmation artistique de qualité, mais aussi un lieu de rendez-vous régulier pour les acteurs scolaires et associatifs parisiens.

En effet, les deux tiers des ressources propres que le Carreau-du-Temple doit trouver nécessitent un usage économique du Carreau-du-Temple.

Il faut tout de même être précis sur les chiffres : sur 40 événements accueillis en 2014, 18 étaient des événements privés et 22 étaient ouverts au public, dont les deux tiers avec une entrée gratuite ou à moins de 10 euros.

Il m'apparaît qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions, dès lors que nous venons de nommer une nouvelle direction qui, d'ailleurs, prendra ses fonctions dans quelques jours. Ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas le modèle économique du Carreau-du-Temple. Nous avons ensemble choisi une direction dont la particularité du projet est d'améliorer encore l'intégration de l'équipement dans l'arrondissement avec une vision d'un lieu décloisonné, laboratoire de la ville de demain et ouvert à tous. Cette ouverture à tous est l'essence même du projet qui a été retenu.

Lorsque ces deux candidates ont présenté leur candidature, elles ont bien présenté ce projet en toute connaissance de cause quant au modèle économique.

Ce n'est donc pas le modèle économique qu'il faut aujourd'hui remettre en cause, mais accompagner la direction pour que le projet que nous avons choisi avec elles soit bien respecté.

Je vous propose plutôt que nous puissions faire un bilan début 2016 des premiers mois de la nouvelle direction, et nous verrons bien si dans le modèle économique actuel, ce qui éviterait une augmentation de la subvention que nous ne pouvons pas nous permettre, mais dans le modèle actuel, faisons un point début 2016 pour voir si dans ce modèle-là, elles répondent à l'ensemble des objectifs qui, je crois, sont communs avec ce que vous avez défendu et le cas échéant, nous discuterons si c'est le modèle économique qui est en cause ou pas. Personnellement, je ne le crois pas.

C'est donc l'objet du vœu de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

L'amendement n° 68, du groupe UDI, sur lequel il y a une demande de retrait, est-il maintenu ?

Mme Fadila MÉHAL. - Il est retiré.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

En réponse au vœu n° 69, l'Exécutif a déposé le vœu n° 69 bis. Le vœu n° 69, du groupe UMP, est-il maintenu ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Je le maintiens et nous voterons les deux, même si le vôtre est le même en moins bien, en fait.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 146).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 103).

2015 DAC 105 - Convention d'objectif avec l'association Co-Arter (Théâtre de Verre) et fixation de la redevance pour l'occupation de locaux dans un immeuble communal, 12 allée Jean Quarré (19e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 105 relatif à une convention avec l'association "Co-Arter" et fixation de la redevance pour l'occupation de locaux dans un immeuble communal, 12 allée Jean Quarré.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologistes de Paris. Cinq minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui a été adopté par le Conseil du 19e arrondissement, le 30 mars dernier.

Il accorde une mise à disposition temporaire à l'association "Co-Arter" pour le relogement du Théâtre de Verre actuellement domicilié dans le 18e arrondissement.

L'association va utiliser 1.500 mètres carrés de l'ex-lycée hôtelier Jean Quarré situé place des Fêtes, en face du collège Guillaume-Budé, d'une superficie totale de 7.000 mètres carrés. Ce lycée propriété de la Ville est désaffecté depuis 2007.

Comme vous le savez, ce site a vocation à accueillir la future médiathèque de la place des Fêtes, soutenue, portée et très attendue par les habitants pour répondre aux besoins culturels du quartier. Son financement a été inscrit au P.I.M. par un vote de l'ensemble des élus de la majorité municipale au Conseil de Paris.

Dans l'intervalle de sa réalisation, le Conseil du 19e a adopté un vœu demandant l'autorisation d'ouverture temporaire, par la Ville, de toute la superficie restante - espaces intérieurs et extérieurs comprenant les toits -, en dehors du terrain de sport et de l'espace dédié à la classe relais.

Considérant les nombreux projets portés par les associations du quartier sur ce site et pour une partie proposés dans le cadre du budget participatif - café associatif, espace d'agriculture urbaine, co-working, etc. - et au regard de la complémentarité de ces projets avec la dimension culturelle du Théâtre de Verre, ce village associatif temporaire serait une sorte de préfiguration de la place des Fêtes de demain, et même de la future médiathèque comme un tiers lieu pleinement ouvert sur le quartier et innovant, avec des espaces numériques, des espaces verts, l'accueil des associations.

Un travail participatif sur la configuration future de cet équipement collectif est très attendu par les associations du quartier.

Cette mise à disposition temporaire du bâtiment cube, R+3, avec son toit et les espaces extérieurs environnants, plus le toit du bâtiment R+1 pour une expérience d'agriculture urbaine permettraient à notre quartier très dense et minéral de mieux respirer.

Elle serait par ailleurs conforme à la feuille de route de la Mairie de Paris de créer d'ici 2020, à Paris, 100 hectares de toitures et façades végétalisées, dont un tiers consacré à la production de fruits et légumes.

Un règlement du site, tel que demandé par l'avis du Conseil du patrimoine de la Ville en date du 19 novembre 2014, permettrait de régler les relations entre les différents occupants de l'ensemble immobilier.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je me réjouis, comme Aurélie SOLANS, de l'activité de l'association qui va intégrer une partie de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré, l'association "Co-Arter Théâtre de Verre", qui propose des activités artistiques et culturelles de grande qualité.

L'association organise des cours et des stages collectifs pour tous publics, accueille des ateliers d'artistes, des répétitions de compagnies en résidence et des spectacles-concerts, comme des représentations théâtrales, il me semble.

Le Théâtre de Verre est amené à quitter l'espace qu'il occupe actuellement dans le 18e, dans le domaine intercalaire de la Ville, pour permettre dans le 18e la réalisation d'un foyer-logement chercheurs. Les travaux débuteront d'ici quelques semaines.

Après une année de recherche, nous avons en effet trouvé des locaux dans l'ancien lycée Jean Quarré qui deviendra, d'ici quelques années et pas trop longtemps j'espère, un très bel équipement culturel Place des Fêtes.

Ce processus est évidemment très appréciable, notamment la plus grande utilisation possible des bâtiments intercalaires de la Ville. J'en profite d'ailleurs pour dire qu'il faut que nous soyons encore plus exigeants et

performants sur le nombre de mètres carrés que nous arrivons à mobiliser dans le domaine intercalaire, pour y loger notamment des ateliers d'artistes ou encore des compagnies en résidence, ou même des associations comme c'est le cas pour le Théâtre de Verre.

En revanche, et j'atténue votre enthousiasme sur la totalité du bâtiment, il faut que cela se fasse dans des conditions de sécurité satisfaisantes, mais y compris économiques. Lorsqu'il faut faire des travaux qui coûteraient plus chers qu'un bâtiment neuf pour pouvoir accueillir des ateliers d'artistes ou des compagnies, cela n'a évidemment plus de sens.

Nous sommes là encore en phase d'études mais si, comme c'est probable, beaucoup d'amiante se trouve dans le bâtiment, on ne peut évidemment pas engager de très lourds travaux de désamiantage qui se traduiraient par un prix nettement trop conséquent pour une utilisation qui reste ponctuelle et dans le domaine intercalaire.

En revanche, au-delà de ce lycée, dès lors qu'il y a plusieurs années de disponibilité d'un bâtiment pour des raisons d'études avant travaux, il faut que systématiquement, je le pense, nous envisagions des études pour voir si, oui ou non, on peut accueillir dans de bonnes conditions ce type de compagnies, ou d'ailleurs d'autres initiatives, comme vous l'avez proposé, par exemple sur le toit.

J'ai de grands doutes sur la capacité d'utiliser tout le bâtiment de l'ancien lycée Jean Quarré, notamment en raison d'amiante. Mais je crois qu'on aura confirmation dans les tout prochains jours, peut-être que François en a déjà, mais je crains que les nouvelles ne soient pas très bonnes de ce côté-là.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Avant de passer au vote, je donne la parole au maire du 19e arrondissement, M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - En tant que maire, il me paraît utile de compléter les propos de Bruno JULLIARD, que je remercie de son intervention.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, après la présentation un peu rapide qu'a faite notre excellente collègue Aurélie SOLANS, de ce vœu. Le vœu, dont elle a fait état, n'a été voté que par nos amis "Verts", soit 8 élus sur 42 du Conseil d'arrondissement. Et le fait que les autres groupes ne l'aient pas voté était une forme d'élégance, car ils n'ont pas voulu voter contre, mais ce n'était certainement pas une adhésion.

Nos réserves tiennent à trois raisons et c'est sur ce point que je voudrais rapidement intervenir.

Je veux d'abord rappeler, c'est important de le dire, que le 19e arrondissement est très favorable à l'idée, d'une façon générale, que des lieux disponibles puissent être mis à disposition de collectifs et de groupes d'artistes. Effectivement, c'est une anomalie que des locaux publics puissent être vides d'usage pendant plusieurs années. C'est ce qui nous amène d'ailleurs à accueillir favorablement la demande de la DAC notamment, "Co-Arter" sur des locaux annexes.

Pour le reste, l'idée d'utiliser la totalité ou une partie importante des locaux disponibles sur Jean Quarré se heurte à trois obstacles.

La première est que ce serait un détournement de priorité. Très clairement, pour le maire du 19e, et j'espère pour la majorité municipale du 19e arrondissement, la priorité est la réalisation de la médiathèque qui figure au P.I.M. Installer, même sous couvert de provisoire des activités autres sur le lieu, serait quand même une façon de retarder l'objectif. Or, l'objectif est bien de démarrer au plus vite les travaux de réalisation de la médiathèque qui, en effet, est très attendue par les habitants et par les élus. Ce serait un risque de les retarder et la priorité est bien que ces travaux puissent être engagés très rapidement, et que l'engagement pris soit tenu rapidement.

La deuxième raison de notre grande réserve, c'est que le projet qu'évoquait Aurélie SOLANS fait l'objet d'une proposition dans le cadre du budget participatif. Or, ce serait un détournement de procédure que de vouloir faire rentrer par la fenêtre d'un vœu, un projet qui, comme les autres projets présentés dans le cadre du budget participatif, sera présenté et soumis au choix des habitants.

La troisième raison, que Bruno JULLIARD a très justement évoquée, c'est la présence massive de l'amiante dans le bâtiment qui rend irraisonnable en l'état l'installation pérenne d'activités humaines.

Je pense que l'urgence, pour terminer sur ce point, est vraiment que les travaux, et en l'occurrence les travaux de désamiantage en premier lieu, puissent démarrer pour qu'on puisse engager sans délai la réalisation d'un projet phare de cette mandature dans l'arrondissement.

Je rappelle, et ce sera mon dernier mot, que le 19e arrondissement est aujourd'hui le dernier grand arrondissement et le seul grand arrondissement du Nord-Est parisien à être dépourvu d'une médiathèque. Je pense qu'il est urgent de rattraper cette anomalie.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD, de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 105).

2015 DAC 109 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 109 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Ferraille prospection et exploitation artistique".

Je donne la parole, pour 5 minutes, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci. Je n'interviendrai pas

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 109).

2015 DAC 123 - Subvention (275.000 euros) et avenant avec l'association "La Place - Centre culturel hip hop" (1er).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 123 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "La Place - Centre culturel hip hop".

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, pour 5 minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vient proposer le complément de subvention de la Ville à l'association "La Place" chargée de la préfiguration du lieu du même nom qui sera dédié aux cultures urbaines. Il montre la volonté politique toujours soutenue de la Ville de Paris d'offrir une reconnaissance et une culture vieille de trente ans, le hip hop.

Ce n'est pas rien de positionner un équipement culturel doté des mêmes moyens que d'autres esthétiques à une culture longtemps déconsidérée. Ce projet de délibération est porté par la DAC et plus seulement par la DPVI ou la SDJ, ce qui montre les évolutions ces dernières années au sein de la Ville.

A la fin de cette année, le hip hop s'installera donc au cœur de la Canopée, au cœur de Paris. Cette expérience est aujourd'hui regardée par de nombreuses villes, comme New York ou Berlin.

Lors de cette mandature, ce projet d'équipement a fait l'unanimité de notre Conseil. Depuis un an, nombre de vœux issus de différents groupes ont soutenu la place du Street Art, par exemple, à Paris.

Le budget participatif 2014 et déjà les projets soumis en 2015 montrent l'engouement des Parisiens et des Parisiennes pour que plus d'Art urbain soit au cœur de la ville. Le soutien aux acteurs hip hop, comme Paris Peuple Citoyen, Juste Debout, Versailles ou Art Azoï est là aussi unanimement partagé.

Ce consensus est le fruit de débats, d'une volonté politique dès 2008, levant une à une lors d'un processus de concertation avec les acteurs hip hop, les Parisiens, les acteurs culturels, les acteurs jeunesse, les élus, levant bien des réticences et des inquiétudes.

Donc, merci à Anne HIDALGO et à Bruno JULLIARD pour leur soutien dès l'origine en 2008.

Après six ans de discussion, un an de préfiguration, les attentes sont fortes, très fortes. D'abord, de la part de ceux et celles qui attendent un lieu de création et de diffusion depuis trente ans. Ensuite, de la part de toutes les associations qui font vivre le hip hop en portant les pratiques amateurs en danse, en musique et en graphes. Ils sont un réseau qui a fait le succès et la popularité du hip hop. "La place" devra donc être complémentaire et leur servir de lieu ressource. Enfin, de tous ceux qui ont énormément contribué au projet tout au long de cette année.

C'est pourquoi le vote de cette subvention, la dernière avant l'ouverture concrète du lieu, est essentiel pour achever la préfiguration, diffuser le projet, préparer l'ouverture et la diffusion pour que ce lieu soit ouvert sur la ville, reconnu dès le départ par l'important réseau du hip hop.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MAQUOI.

Souhaits de bienvenue.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Avant que de poursuivre nos débats, je vous propose de saluer la classe de CM1-CM2 de Clichy-sous-Bois qui est présente avec nous, également des deux côtés, qui est présente ce matin et qui sera toute la semaine à Paris, du 13 au 17 avril, dans le cadre du projet "Classes transplantées", un projet d'une de nos collaborations entre la Ville de Paris et la Ville de Clichy-sous-Bois. Bienvenue à eux et bon débat.

2015 DAC 123 - Subvention (275.000 euros) et avenant avec l'association "La Place - Centre culturel hip hop" (1er). (Suite).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je donne la parole, pour poursuivre sur le sujet, à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes ravis aujourd'hui d'examiner ce projet de délibération pour soutenir ce nouvel établissement culturel.

C'est un projet que les élus Communistes - Front de Gauche défendent depuis des années. Maintenant, ce centre va pouvoir contribuer à la reconnaissance de l'apport culturel du hip-hop sous toutes ses formes. Toutes ses disciplines y seront présentées : chant, danse, mais aussi "graph". Cet espace pourra à la fois soutenir les pratiques professionnelles et accueillir les pratiques amateurs.

Le partenariat avec la Seine-Saint-Denis, terre de hip-hop, disposant d'une expérience et de pratiques confirmées, nous paraît tout aussi bienvenu.

Attardons-nous sur la dimension métropolitaine de cet équipement qui prendra vie au cœur du quartier Châtelet-Les Halles, quartier métropolitain par excellence. A l'heure où la métropole est dans toutes les bouches, à quelques mois de la création du Grand Paris, du lancement des travaux du métro Grand Paris, il est d'autant plus instructif de s'intéresser à ce quartier des Halles.

Les jeunes se rejoignent là-bas par milliers dans le centre commercial ou autour de la Fontaine des Innocents et ce, depuis des décennies. Ils n'ont attendu personne pour construire la métropole et la faire vivre au quotidien. C'est d'ailleurs la même logique ascendante, ce mouvement qui part de la base de la société, qui a prévalu pour l'émergence du hip-hop. Cette culture s'est construite seule, sans l'aide de personne. Elle a vu le jour grâce au dévouement d'artistes professionnels ou amateurs et s'adresse aujourd'hui au plus grand nombre.

L'analogie ne s'arrête pas là car l'histoire est ancienne entre le hip-hop et le quartier des Halles. Ce quartier a vu naître cette culture urbaine. C'est autour de la Fontaine des Innocents qu'ont eu lieu les premiers "battles" de danse. C'est sur les palissades du chantier des Halles que sont apparus les premiers "graphs" de France. C'est aujourd'hui un beau symbole de consacrer la culture hip-hop par la création de ce centre culturel en ce lieu métropolitain par essence. Mais ce sera également un défi pour la Ville et les gestionnaires du site de maintenir la spontanéité dans la rue qui est à l'origine de l'effervescence du hip-hop et de ce quartier.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GAILLANNE.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le Groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes - bien qu'ils ne se réjouissent pas du projet d'ensemble que constitue la canopée des Halles et du caractère antagoniste aux valeurs de Paris que représente ce gigantesque espace commercial en cœur de ville et dont le foncier a été perdu dans une opération de cession à laquelle nous nous sommes toujours opposés - les écologistes, en dépit de cette opposition, tiennent cependant à soutenir les trop rares projets utiles de ce grand chantier.

La Place, dont nous devons le nom à un jeune internaute de Clamart, comme symbole de ce que le hip-hop et les Halles représentent pour notre ville et pour toute l'Ile-de-France, est un élément central qui démontre que le service public peut être créatif, innovant, audacieux, en lien et à l'écoute des besoins de la jeunesse.

Nous regrettons toutefois que cette audace n'ait pas été jusqu'à ouvrir ce lieu directement sur la rue, là où la culture hip-hop est née et là où elle s'exerce. Le choix de le situer au 1er étage de la Canopée, afin de laisser les espaces nobles du rez-de-chaussée à l'activité commerciale, n'est pas très glorieux, mais bon.

Son directeur, Jean-Marc MOUGEOT, se dit prêt à relever un challenge de taille et à faire de La Place un lieu pluridisciplinaire dédié à la culture hip-hop dans toute sa diversité, qui a été évoquée. Cette diversité doit être notamment tournée vers la scène francilienne, et nous l'aiderons à relever ce défi.

Les écologistes se réjouissent de voir, à travers La Place, se construire un dialogue constructif entre la Ville de Paris et le conseil général de Seine-Saint-Denis, co-fondateur de ce lieu d'un genre nouveau, loin des clichés réducteurs et négatifs sur la banlieue ou les cités et, au contraire, emblématique de l'importance de ce territoire frère de Paris pour l'avenir de notre métropole et de sa jeunesse.

Le groupe écologiste souhaite donc la bienvenue à La Place au cœur de notre ville et de notre région, et suivra avec attention le développement de ce lieu culturel inédit.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour répondre à toutes ces questions de hip-hop, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci aux trois intervenants précédents. C'est un grand plaisir de vous présenter ce projet de délibération. Cela fait maintenant de nombreuses années que nous travaillons à l'émergence de La Place qui, à l'époque, ne s'appelait pas encore "La Place". C'était avant que nous lancions un concours sur Internet pour trouver le nom de ce nouvel équipement.

30 ans après la naissance de ce mouvement pour lequel, d'ailleurs, Paris a joué un rôle majeur à l'échelle internationale, il était temps que nous lui accordions une reconnaissance, aujourd'hui bienvenue. Le hip-hop à Paris est très présent depuis trois décennies maintenant. Il l'est encore beaucoup aujourd'hui, à la fois dans le cœur de Paris, aux Halles - cela a été rappelé historiquement - mais également dans sa proche banlieue. C'est pourquoi nous avons souhaité dès l'origine que ce projet soit co-construit entre Paris et le département de la Seine-Saint-Denis. J'espère, d'ailleurs, que dans les mois et années qui viennent, nous pourrons encore amplifier les partenariats avec d'autres collectivités et d'autres départements de l'Ile-de-France.

La Place sera un équipement phare de 1.400 mètres carrés qui s'intégrera dans le très grand pôle culturel de plus de 6.000 mètres carrés consacrés à la culture et aux pratiques artistiques amateurs ou préprofessionnelles. J'imagine que vous soutenez aussi ces 6.000 mètres carrés consacrés à la culture.

Dans l'espace, il a été pensé comme une boîte à outils, avec une salle de diffusion de 400 places, un espace bar-accueil, des salles de pratique, un incubateur de projets entrepreneuriaux du hip-hop, des murs dédiés aux "graphs" dans les arrondissements de Paris, dont la tutelle sera confiée à La Place.

La programmation sera évidemment pluridisciplinaire, comme l'est le mouvement hip-hop - street art, danse, hip-hop, rap, le graph et j'en passe - afin de transcrire toute la richesse et la diversité de ce mouvement.

Je veux profiter aussi de ce moment pour féliciter et remercier Jean-Marc MOUGEOT, le directeur actuel de l'association, qui sera le futur directeur de La Place. C'est vraiment une personne remarquable, qui fait un très bon travail de préfiguration et qui, j'en suis sûr, saura relever ce défi majeur.

Il nous reste plus que quelques mois à patienter avant l'ouverture de cet équipement. Je veux vraiment remercier les soutiens sur tous les bancs de cette Assemblée qui se sont manifestés ces derniers mois. Ce sera, je l'espère, un gage de réussite de ce nouvel équipement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 123).

2015 DAC 154 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'extension des horaires.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 154 relatif à la modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris, sur lequel le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a déposé le vœu référencé n° 70 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Mme BECKER, pour le Groupe Communiste - Front de Gauche, pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis très longtemps, voire depuis leur création, de nombreux services publics fonctionnent avec des horaires décalés le dimanche ou les jours fériés. Je pense par exemple aux transports en commun ou aux équipements sportifs et culturels, ou encore au service de propreté. Il paraît donc logique de se poser la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

Pourquoi ne pas garantir à la population un plus large accès à ces espaces de culture, aux livres et aux nombreux médias qui y sont disponibles ?

Les élus Communiste - Front de Gauche ne ferment pas la porte au débat, bien au contraire. Lors de nos débats de février dernier sur le travail du dimanche, notre groupe avait mis en avant l'importance du temps libéré consacré aux loisirs, aux pratiques sportives et culturelles. L'ouverture des bibliothèques le dimanche entre bien dans ce cadre.

D'ailleurs, et cela a été dit précédemment, ce ne sont pas les premières bibliothèques municipales qui seront ouvertes le dimanche. Dans ce cas, nous aurions aimé, avant d'avoir ce projet de délibération, une présentation du bilan de cette expérimentation menée depuis plusieurs années.

Qui fréquente ces établissements le dimanche ? Est-ce que cela permet de toucher un nouveau public qui, sinon, ne pourrait pas les fréquenter ?

Nous devons aujourd'hui nous prononcer sans avoir les réponses à ces questions, qui sont pourtant essentielles.

C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que toutes les organisations syndicales représentant les personnels de la D.A.C., se sont opposées à ce projet de délibération lors de son passage en CTP.

Enfin, la principale raison qui nous pousse à voter contre ce projet de délibération, est toute simple : avec quels moyens allons-nous assurer l'ouverture du dimanche ? Les contraintes budgétaires causées par le désengagement financier de l'Etat font peser une pression énorme sur l'ensemble des salariés de la Ville. Les dépenses de personnel, à la D.A.C. comme ailleurs, sont compressées à leur maximum. Les absents sont difficilement remplacés, les créations de postes presque impossibles à obtenir.

Nous ne pouvons pas demander toujours plus aux agents, alors que les moyens ne cessent de se réduire. Le recours aux vacataires est lui aussi envisagé, mais dans quelle proportion ?

Nous pensons qu'il est important de maintenir au minimum la parité entre titulaires et vacataires lors des ouvertures le dimanche, ce qui ne peut être garanti dans le contexte actuel.

Comme nous l'avons déjà signalé ici-même, le réseau des bibliothèques est mis à mal. Les plus petits établissements ont du mal à fonctionner correctement, avec des moyens très contraints ; certains doivent même réduire leurs horaires d'ouverture. Les budgets d'animation des établissements et d'acquisition des documents sont en baisse ; c'est quand même un comble de parler d'ouverture du dimanche dans ce contexte-là.

Nous estimons que, actuellement, les conditions d'une ouverture réussie des bibliothèques le dimanche ne sont pas réunies et c'est pourquoi notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour 5 minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, merci.

Les 69 bibliothèques parisiennes sont des équipements importants pour l'accès à la culture de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Le maillage du réseau, à travers des établissements diversifiés de par leur taille et leur fonds documentaire, permet de toucher de nombreux habitants avec plus de 300.000 personnes inscrites, mais le travail d'accessibilité du plus grand nombre à la culture nécessite un travail et une vigilance constants.

Les bibliothèques sont à l'évidence des outils primordiaux dans le développement d'une culture de proximité.

Une des mesures répondant à cet objectif est bien l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales.

Nous saluons le travail que l'Exécutif a engagé sur cette question, avec l'ouverture prochaine de deux nouvelles bibliothèques qui seront notamment accessibles le dimanche.

La Ville doit, en effet, aujourd'hui s'adapter aux pratiques et aux besoins des Parisiens. L'effort a déjà été mené dans le domaine du sport notamment. Des évolutions sont, en effet, plus que nécessaires. L'Inspection générale des bibliothèques, dans un rapport de 2012, dressait un constat sévère sur les horaires d'ouverture des bibliothèques qui ne permet pas de toucher une grande partie du public potentiel.

C'est pourquoi, à travers le vœu que notre groupe a déposé, nous demandons a minima à ce qu'une bibliothèque par arrondissement soit ouverte le dimanche pour toucher le plus grand nombre d'habitants. Nous demandons également à ce que des expérimentations sur les horaires soient menées en soirée ; nous pensons ici particulièrement au public étudiant.

Certains établissements à proximité de centres étudiants pourraient élargir leurs horaires en soirée, notamment lors des périodes d'examen. C'était d'ailleurs un point défendu dans notre programme lors des dernières élections.

Les modalités d'application doivent, bien sûr, faire l'objet d'une concertation avec les services et les arrondissements pour une telle faisabilité.

Ainsi, nous espérons une réponse positive de l'Exécutif sur une évolution véritablement essentielle pour les services publics portés par la Ville.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BROS.

Je donne la parole à M. Geoffrey BOULARD, pour 5 minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Geoffroy !

La Ville de Paris, dans le cadre de sa politique culturelle, met en place un réseau, en matière de bibliothèques, à deux vitesses : les bibliothèques de proximité sont abandonnées. On est dans la politique de grands équipements qui a déjà sévi pendant 14 ans, avec une politique de prestige qui délaisse les usages du quotidien.

A quoi a servi le Bureau des temps, dont Mme HIDALGO a été responsable de 2001 à 2008 ?

La situation des bibliothèques de proximité est hétérogène : ouvertes au mieux 5 jours sur 7 mais parfois 4,5 jours, notamment dans les mairies. Tous les établissements de proximité sont fermés le dimanche et les lundis, ce qui offre un service très en décalage avec la vie moderne.

Au moins, il devrait être possible d'en rouvrir la moitié le lundi, afin que les Parisiens puissent s'adonner à la lecture 6 jours sur 7.

Quant à l'ouverture le dimanche, elle correspond à une véritable nécessité.

Rappelons que même les commerces culturels disposent de dérogations pour des ouvertures le dimanche. En ouvrant le dimanche le réseau de proximité, on allégerait les établissements nationaux qui croulent sous la fréquentation dominicale, comme la bibliothèque du Centre Georges Pompidou ou la médiathèque de la Villette.

Il est vrai que la Mairie est une piètre négociatrice, comme on le voit avec l'interminable grève des équipements sportifs, qui porte également sur l'ouverture du dimanche.

A avoir voulu être le bon élève des 35 heures, la Gauche municipale a mal négocié et s'en mord les doigts !

Paris, qui devrait être la Capitale culturelle de l'Europe, est complètement à la traîne une fois encore. Ce n'est pas l'ouverture de deux médiathèques supplémentaires qui va changer cette triste réalité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris, le groupe UDI-MODEM est, bien évidemment, sensible à l'accessibilité la plus large de ce service de proximité, de ce service public de proximité culturelle qui est un lieu à la fois d'apprentissage, vous l'avez rappelé pour les étudiants, un lieu d'échange mais aussi un lieu de rencontre.

C'est pourquoi nous sommes attentifs, en effet, à ce que cette extension se fasse, notamment le dimanche, dans les meilleures conditions. En effet, nous serions tout à fait intéressés pour mieux appréhender le bilan que M. l'adjoint a, concernant les prérogatives et les droits des salariés qui travaillent, avec, bien évidemment, cette indemnité compensatrice qui permet une meilleure possibilité, même de façon volontaire, pour ces personnels.

C'est le premier point : nous sommes favorables à cette ouverture.

D'ailleurs, je crois savoir que, dans la lettre de mission qui vous a été donnée, Monsieur JULLIARD, dans le cadre de la mandature, il y aura l'ouverture tous les dimanches pour une bibliothèque par arrondissement, donc nous sommes tout à fait favorables.

Bien au-delà de cette question, est posée la question de l'amplitude des horaires. C'est vrai que c'est une question qui a beaucoup agité lors des réflexions, des observations et des travaux de la 2e Commission. Nous avons, nous-mêmes, préconisé, le groupe UDI-MODEM, que nous puissions obtenir peut-être aussi une extension de cette ouverture à l'ensemble des bibliothèques le dimanche.

Enfin, nous avons un autre sujet qui n'est pas abordé : c'est l'extension des horaires de façon plus globale et pas simplement le dimanche.

Je sais, Monsieur JULLIARD, vous n'y êtes pas favorable parce que vous pensez que c'est un besoin qui n'est pas évident, qui n'est pas apparent, en tout cas pour les usagers, et qu'il y a peut-être, en tout cas, quelque chose d'inopportun à appliquer cette ouverture tardive dans certaines bibliothèques.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vais demander aux discussions dans les travées de s'arrêter pour pouvoir écouter Mme Fadila MÉHAL, s'il vous plaît !

Mme Fadila MÉHAL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je termine simplement...

Ancien collègue et néanmoins président aujourd'hui !

Je souhaitais dire, en effet, pour l'extension des horaires : M. JULLIARD n'était pas favorable ; pour autant, je pense qu'il faudrait peut-être concevoir cette extension non pas pour un public de lecteurs qui pourraient, en effet, être moins assidus de 19 heures à 20 heures ou pendant les week-ends, mais qui serait opportune dans l'optique de favoriser peut-être, dans le cadre de ces lieux, des manifestations ad hoc, évidemment ponctuelles, qui pourraient permettre à ces espaces qu'ils soient vécus non pas comme des lieux, encore une fois, de lecture mais aussi comme des lieux d'échanges culturels, avec peut-être l'organisation de conférences, de dédicaces, d'expositions temporaires, voire autres manifestations.

Donc, je vous demande s'il est possible de réfléchir à cette extension d'amplitude, en fonction d'un public qui pourrait être ciblé d'une manière un peu moins sélective en tant que lecteurs mais plus autour de manifestations culturelles.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, évidemment que tout le monde, dans l'absolu, est pour l'ouverture des bibliothèques le dimanche ! On préfère que les hommes et les femmes aillent le dimanche dans les bibliothèques plutôt que d'aller courir les magasins dans la logique folle du consumérisme, mais dans quelles conditions est-ce que vous ouvrez ces bibliothèques le dimanche ?

Déjà, quand on regarde de plus près ces conditions, qu'est-ce qu'on voit ? Vous ne cessez de supprimer des postes, alors que vous ouvrez de nouveaux équipements. Résultat : les bibliothèques le dimanche ne bénéficient pas de la parité des effectifs entre titulaires et étudiants, c'est-à-dire contrats précaires. Ces équipements, les bibliothèques, ne doivent pas ouvrir avec une majorité de précaires. Nous devons garantir, quand on ouvre une bibliothèque le dimanche, la qualité du service public rendu et cette qualité-là, elle exige des professionnels formés, en nombre adapté.

Ce n'est pas qu'un bâtiment avec des ouvrages, une bibliothèque, qu'il suffirait d'ouvrir !

Deuxième chose, on parle d'ouvrages, d'un bâtiment avec des ouvrages, mais encore faut-il que les ouvrages soient renouvelés. Or, je constate que les moyens alloués aux nouvelles acquisitions sont eux aussi sans cesse en diminution. Et les personnels ont bien raison de s'en inquiéter !

La qualité d'une bibliothèque est également étroitement liée à son fonds d'ouvrages. Qu'est-ce que cela vaut, une bibliothèque ouverte le dimanche mais à moitié vide ?

Par ailleurs, vous diminuez également les moyens qui servent à financer les animations, les événements culturels, les débats, les rencontres alors même que le nombre d'équipements augmente ; c'est dire si cela devient vraiment du saupoudrage. Que vaut une bibliothèque qui ne vit pas, qui ne propose aucune rencontre culturelle ?

Nous avons également discuté, débattu de la gratuité des prêts, de tous les prêts, et notamment des DVD et des CD. Vous avez préféré limiter fortement cette gratuité à certains publics. C'est bien dommage parce que franchement, le dimanche, je préférerais, quitte à ce que dans un premier temps, les bibliothèques ne soient pas toutes ouvertes parce qu'on préfère en garantir déjà la qualité d'ouverture les autres jours de la semaine, permettre aux familles, aux Parisiennes et aux Parisiens de pouvoir profiter de l'ensemble de leurs prêts le dimanche, chez eux.

Or, résultat, avec cette absence de gratuité, certains seront simplement condamnés à admirer les pochettes CD et DVD mais ne pourront en profiter.

Enfin et pour finir, ces ouvertures le dimanche sont priorisées pour les grosses structures, les grandes médiathèques et pendant ce temps-là, ce sont les petites bibliothèques de quartier en milieu populaire qui sont délaissées quand elles ne sont pas carrément fermées.

Finalement, derrière l'affichage de la pseudo-modernité, de la pseudo grande innovation, le pas en avant du bilan après un an de mandat, on ouvre fortement les bibliothèques le dimanche, qu'est-ce qu'il y a derrière ?

Il y a une souffrance au travail des agents parce qu'ils sont en situation de sous-effectif et il y a aussi une souffrance des agents parce qu'ils estiment que l'identité même de leur métier n'est pas respectée parce qu'il y a une dégradation concrète des conditions des différentes bibliothèques.

Je suis désolée mais franchement, arrêtez de faire simplement de la "com" et de l'affichage. Avant de faire l'ouverture des bibliothèques tous les dimanches, assurons-nous de la qualité du réseau de nos bibliothèques, oui, Monsieur Mao PENINOU, pas besoin de faire non de la tête, franchement, allez donc voir... Pourquoi tous les syndicats des agents du personnel ont voté contre ? Discutez donc avec les habitants d'un certain nombre de quartiers qui trouvent que leur bibliothèque de quartier s'est dégradée.

Par conséquent, je voterai également contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le sujet de l'organisation du travail dans les bibliothèques de la Ville de Paris est un sujet qui a toujours eu l'attention des élus écologistes.

Aujourd'hui, nous est soumis ce projet de délibération concernant l'ouverture du dimanche des nouvelles médiathèques Françoise Sagan et de la Canopée, qui ouvriront au mois de mai et début 2016.

Ne nous trompons pas de débat. Ouvrir une bibliothèque le dimanche, c'est ouvrir un équipement culturel quand le plus grand nombre des usagers culturels sont de repos. C'est favoriser l'accès à la culture pour tous, à l'information, à la culture.

Cependant, si notre groupe est favorable à l'ouverture des bibliothèques le dimanche, il nous paraît indispensable que certaines précautions préalables soient réunies pour sa mise en œuvre.

Ouvrir nos bibliothèques le dimanche nécessite une réflexion d'ensemble, plus générale sur les ambitions de notre ville sur l'accès à la lecture.

Il s'agit en premier lieu pour nos établissements de disposer d'effectifs suffisants. Nous devons pouvoir nous appuyer, pour que la qualité d'accueil soit au rendez-vous, sur des bibliothécaires professionnels. L'emploi de vacataires doit être dosé avec attention.

Et bien sûr, les moyens doivent être suffisants en termes de rémunération afin que l'effort demandé au personnel concerné le dimanche soit justement compensé.

Au vu du climat social actuel, il nous semble essentiel que des décisions aussi importantes se fassent dans le dialogue continu avec les représentants du personnel des médiathèques et bibliothèques concernées.

Attention au passage en force auprès de ces professionnels. Leurs horaires sont déjà atypiques, avec des week-ends les dimanches et lundis, des fins de journée à 19 heures. Pour beaucoup d'entre eux, d'entre elles, ce ne sont pas des emplois du temps faciles à combiner par exemple avec une vie de famille.

En deuxième lieu, il nous faut aussi au préalable repenser, questionner la pertinence, l'efficience du service rendu. Nous pensons en particulier aux horaires qui, de façon globale, devraient être remis à plat pour en étudier l'adéquation aux besoins des usagers.

Au-delà du projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui, l'objectif annoncé d'ouverture d'une bibliothèque le dimanche par arrondissement est aussi une bonne mesure que nous saluons. Mais si nous voulons élargir les publics, c'est le fonctionnement, les moyens qui doivent être associés.

Alors, quelle cohérence portons-nous quand nous baissons les dotations, quand nous diminuons des postes ?

Troisièmement, il nous faut revoir le maillage territorial actuel, repenser la cohérence de nos réseaux. Sur ce point, les enjeux sont très importants du côté des enfants et des adolescents, pour qui la proximité de la bibliothèque est une condition d'accès première quand le réflexe livre, la culture bibliothèque n'existe pas dans sa famille.

Ces réflexions sur le territoire, sur le public, sur l'accès à la lecture répondent à des enjeux primordiaux. C'est ce qui nous a semblé aujourd'hui essentiel de rappeler alors qu'il nous est proposé de voter des changements aussi importants que le travail le dimanche dans ce réseau d'équipements culturels bien particulier et unique au monde qu'est le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

Pour ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour répondre à tous les intervenants, la parole est à M. Bruno JULLIARD, pour cinq minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, permettez-moi tout de même, avant de parler de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, des deux bibliothèques qui vous sont proposées aujourd'hui, tout de même, de rappeler que le réseau de lecture publique à Paris, et le réseau de nos bibliothèques publiques à Paris, n'a jamais été aussi puissant et important qu'aujourd'hui.

Nous avons augmenté en solde net, depuis 2001, grâce à Christophe GIRARD puis moi depuis 2012, de plus de 10 bibliothèques le solde positif de création de bibliothèques en intégrant quelques fermetures qui en réalité n'étaient pas des fermetures d'ailleurs, mais étaient des déplacements de bibliothèque existantes dans des sites plus adéquats et pertinents.

Ensuite, je me permets également de rappeler, y compris cette année, que le solde de personnel dans les bibliothèques est très nettement suffisant, y compris cette année, et notamment lorsque nous décidons de l'ouverture de bibliothèques le dimanche, nous augmentons les moyens dans les bibliothèques concernées et effectivement, nous augmentons les moyens à la fois en personnel titulaire et en personnel contractuel pour pouvoir ouvrir le dimanche dans de bonnes conditions.

Nous assumons pleinement notre soutien massif au réseau des bibliothèques publiques à Paris, ce qui se traduit d'ailleurs par un succès populaire qui ne se dément pas et qui augmente année après année. Nous sommes à 15 millions de prêts chaque année et plus de 8 millions de visiteurs dans nos bibliothèques.

Je veux bien que l'on veuille toujours voir le verre à moitié vide mais là, en l'occurrence, c'est une vraie réussite de la politique publique que nous menons ensemble pour le développement de la lecture publique à Paris.

Concernant les ouvertures le dimanche, il y a aujourd'hui trois médiathèques qui accueillent le public le dimanche, de 13 heures à 20 heures, dans le 1er, François Truffaut, dans le 15e, Yourcenar, et dans le 20e, la bibliothèque Duras, et la fréquentation est très importante le dimanche pour des publics assez différents de la semaine. Un public étudiant qui est très présent le dimanche, un public plus familial également le dimanche, avec des parents qui viennent avec leurs enfants, mais également un public d'habitués puisque le nombre de prêts augmente également le dimanche, ce qui démontre bien qu'y compris pour les usagers quotidiens des bibliothèques, l'ouverture le dimanche est également demandée.

Le programme de mandature et la mission que m'a confiée la Maire de Paris prévoient l'ouverture dominicale d'un établissement, non pas par arrondissement, mais par grand arrondissement, en d'autres termes par bassin de lecture. Je pense notamment au Centre de Paris, où cela aurait peu de sens que d'ouvrir une bibliothèque par arrondissement. Mais en effet, nous souhaitons que d'ici 2020, par grand bassin de lecture, il puisse y avoir une ouverture de bibliothèque le dimanche.

C'est très différent, en ce qui concerne l'ouverture le dimanche, du soutien aux bibliothèques en général. Evidemment, les choix que nous faisons d'ouverture le dimanche, nous privilégions de grands équipements culturels, plus de grandes bibliothèques, puisque c'est là que l'on peut accueillir le plus de monde. Il y aurait peu d'intérêt à ouvrir massivement de petites bibliothèques le dimanche, d'ailleurs pour des raisons que vous soulevez, notamment en termes de moyens nécessaires pour pouvoir les ouvrir dans de bonnes conditions.

Les deux nouvelles médiathèques seront donc François Sagan, dans le 10e et la Canopée, dans le 1er arrondissement.

Je me permets pour conclure de rectifier deux petites choses.

D'abord, il n'y a pas une opposition unanime des syndicats. Vos sources ont l'air assez subjectives. Il se trouve que trois syndicats ont voté contre et que trois syndicats se sont abstenus.

Enfin, j'en viens sur les raisons de ces abstentions.

J'y viens, Madame SIMONNET, ne vous impatientez pas !

Sur les raisons de ces abstentions ou de ces votes contre, il se trouve qu'il n'y a eu aucun débat sur le montant des primes, absolument aucune organisation n'a remis en cause les primes que nous octroyons au personnel.

Nous augmentons les moyens dans les deux bibliothèques concernées.

Mais surtout, je pourrais comprendre votre abstention, même si je comprends que vous êtes pour l'ouverture des bibliothèques le dimanche, mais vous ne souhaitez pas contribuer à ce qu'on puisse le faire, en tout cas vous n'assumez pas la responsabilité d'un projet de délibération qui permet qu'on les ouvre le dimanche.

J'aurais compris si c'étaient des bibliothèques existantes et si nous avions été contraints d'obliger des personnels à travailler le dimanche alors qu'ils ne travaillaient pas auparavant. Tous les personnels concernés savent depuis l'origine que s'ils candidatent à telle bibliothèque, elle ouvrira le dimanche. Tous les personnels sont donc favorables, sans aucune exception, dans les deux bibliothèques concernées, à l'ouverture le dimanche, puisqu'ils ont candidaté spécifiquement sur ces projets de nouvelles bibliothèques. J'aurais compris votre opposition si c'étaient des bibliothèques qui aujourd'hui n'étaient pas ouvertes le dimanche. On y viendra peut-être dans les mois et années qui viennent, et là, on en reparlera, mais je trouve que là, en l'occurrence, ne pas soutenir ce projet de délibération, alors qu'il répond à la totalité de nos demandes, et notamment en termes de moyens octroyés pour cette ouverture, je trouve cela plutôt étonnant.

Et enfin, concernant le vœu du parti Radical de Gauche, j'ai deux, trois petits amendements, notamment ce que je disais sur la volonté d'ouvrir une bibliothèque le dimanche par grand arrondissement ou par grand secteur, et pas forcément par arrondissement. Ensuite, cet objectif est bien dans le cours de la mandature, et non pas d'ici 2017, puisque le temps de négociation doit être effectivement tout à fait important. Ce sont les deux principaux amendements. Si vous les acceptez, cela nous permettrait de pouvoir voter votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Les amendements sont-ils acceptés par l'auteur ? Merci, Monsieur BROS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 147).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 154).

2015 DAC 204 - Convention cadre entre la Ville de Paris et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (I.N.R.A.P.).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 204 relatif à une convention cadre entre la Ville de Paris et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (I.N.R.A.P.), sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé l'amendement n° 71.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour trois minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci. Cela va être très rapide, en fait.

Nous souhaitons que dans l'article 8 de la convention, qui n'en fait pas état, on puisse ajouter "intensifier la collaboration entre l'I.N.R.A.P. et la Ville de Paris dans le cadre des journées européennes du patrimoine".

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci de votre concision, Madame MÉHAL.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Permettez-moi d'abord, Monsieur le Maire, de souligner l'intérêt de ce projet de délibération, qui fixe un partenariat entre la Ville de Paris et l'Institut national de recherches archéologiques préventives. L'intérêt public pour l'archéologie est grandissant et Paris possède un département d'archéologie efficace et reconnu par l'Etat. Il semble nécessaire d'accroître la communication sur les fouilles auprès des Parisiens, et c'est l'objet de ce partenariat. Chaque fois que nous le faisons, d'ailleurs, cela rencontre un succès populaire systématique, et ce projet de délibération fixe le cadre général de ces échanges avec l'I.N.R.A.P.

Le cadre présenté, j'en viens à l'amendement qui est proposé : sur le fond, je suis absolument d'accord avec l'idée que l'on puisse intégrer une collaboration avec l'I.N.R.A.P. dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Il se trouve qu'à cette étape, il m'apparaît très difficile d'amender cette convention, puisqu'il faudrait qu'elle le soit aussi du côté de l'I.N.R.A.P. Or, l'I.N.R.A.P. a déjà validé dans ses instances la convention.

Ce que je vous propose, c'est qu'évidemment, nous retenions l'idée que l'on considère qu'un vœu est adopté, qui demande à la Ville d'ajouter cela dans notre partenariat, sans forcément un amendement à la convention qui, de fait, nous ferait perdre des mois, parce qu'il faudrait la repasser dans toutes les instances. Donc, c'est une demande de retrait.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Est-ce que Mme MÉHAL veut bien le retirer ?

Mme Fadila MÉHAL. - Sous cette réserve, nous retirons l'amendement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 204.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 204).

2015 DAC 243 - Subvention (1.870.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Paris-Ateliers" (4e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 243 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Paris-Ateliers".

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour cinq minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - C'est une subvention importante, puisqu'en fait, elle est presque de l'ordre de 4 millions, et elle est en même temps en légère baisse depuis quelques années, mais elle reste très importante.

Alors, chacun sait que la Ville de Paris, en matière d'enseignement artistique, et notamment en ce qui concerne les arts plastiques et graphiques, son intervention peut se résumer en deux axes : il y a les Ateliers Beaux-Arts de la Ville, dont nous avons souvent parlé, et aussi la subvention à l'association "Paris-Ateliers" dont nous parlons aujourd'hui. Ces deux identités forment deux facettes d'une même pièce, mais leur fonctionnement est différent et parfois, d'ailleurs, des redondances sont présentes.

Je pense qu'il est important, en remarque liminaire, de redéfinir une stratégie globale pour la pratique artistique amateur à Paris. Je le rappelle, elle passe par "Paris-Ateliers", mais aussi par les Ateliers Beaux-Arts.

Je veux dire quelques mots quand même au-delà de la subvention, sachant aussi qu'il y a une subvention d'équipement de 300.000 euros qui est demandée, parce que les locaux sont assez vétustes. Je veux parler des publics qui sont ciblés par "Paris-Ateliers". D'abord, 80 % sont des femmes, ce qui est une bonne chose, mais enfin, cela pose peut-être des interrogations par rapport à cette pratique.

Deux tiers des inscrits ont plus de 45 ans. 24 % ont même plus de 65 ans. Et donc, c'est un peu un paradoxe, puisqu'on dit qu'un des objectifs de "Paris-Ateliers", par rapport aux Ateliers Beaux-Arts, est de mettre l'accent sur l'accompagnement d'un projet potentiellement professionnel. Et donc, cela m'a laissée un peu perplexe.

Sur ce sujet, il y a deux propositions de l'Exécutif : il y a la baisse de la subvention de "Paris-Ateliers", et donc, vous justifiez cette baisse en mettant en avant que les baisses du budget culture doivent être réalisées en priorité sur les grosses structures. Je ne vous cache pas que nous sommes favorables, parce qu'il est difficile de s'opposer à des économies réalisées, surtout si elles sont discutées et acceptées par l'association.

Sur ce sujet, vous évoquez aussi le lancement d'une étude de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les pratiques artistiques amateurs en général, donc qui regroupent les deux facettes dont je veux parler, et c'est vrai que vous l'avez annoncé, Monsieur l'adjoint, en Commission, mais également à l'occasion du vœu du groupe UDI-MODEM lors du Conseil de Paris de mars 2015, quand on a parlé, rappelez-vous, de cette classe réservée aux primo-inscrits dans les ateliers des Beaux-Arts. Et donc, vous préconisez cette mission et audit.

Alors, je ne sais pas si le temps m'est compté, mais je tiens quand même à vous rappeler que l'Inspection a déjà apporté de nombreuses réponses, en tout cas concernant l'Atelier Beaux-Arts, où elle dit : "c'est une association fortement subventionnée par la Ville" - ça, on le savait - "qui propose la pratique en amateur de plus de 90 disciplines dans le domaine", et je ne vais pas toutes les citer. Elle dit que ces activités en arts plastiques représentent 47 % du total, et 80 % des activités proposées par "Paris-Ateliers" dans la catégorie "arts plastiques" se retrouvent aussi aux Ateliers des Beaux-Arts dans le sens inverse. Donc, cela veut bien dire qu'il y a des redondances et qu'il faut remettre de l'ordre.

Alors, moi, je suis pour cette inspection, mais je pense que le calendrier n'est toujours pas annoncé. Nous n'avons pas non plus les éléments concernant les contours de cette mission. Quelle sera la place accordée à "Paris-Ateliers" ? On évoque même la situation des conservatoires de Paris. Est-ce que tout cela ne va pas être un risque de mélange de tous les sujets ? Et on va peut-être un peu noyer la question centrale des synergies à imaginer entre les Ateliers Beaux-Arts et "Paris-Ateliers".

Alors, évidemment, nous sommes, le groupe UDI-MODEM, très favorables à cette inspection, puisqu'elle aura pour objectif de préconiser ces synergies, et je peux vous dire que pour nous, et je pense pour tous les membres, d'ailleurs, de la Commission culture, elles sont vitales, aussi bien d'un point de vue de rationalisation budgétaire, mais aussi pour créer des identités fortes de ces deux entités, leur permettant un meilleur succès et surtout, une meilleure répartition des publics et des rôles.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Paris-Ateliers" est connue de beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, et propose la pratique en amateur de 95 disciplines, essentiellement dans le domaine des métiers d'art, des arts plastiques, des arts numériques et des arts du texte. Ces ateliers, depuis plus de 37 ans, sont implantés un peu partout dans la Capitale, avec 30 sites répartis sur 16 arrondissements.

Si j'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération, c'est qu'en tant qu'écologiste, "Paris-Ateliers" fait résonance avec les thèmes qui nous sont chers. Ainsi nous défendons la culture au service de tous les habitants et les habitantes, et non aux seuls services du rayonnement de la Ville de Paris, car ce sont les citoyens et les citoyennes qui doivent être au cœur de nos actions et de nos réalisations.

Un axe également important au cœur des écologistes est que chaque Parisien, au plus près de son lieu de résidence, puisse développer des pratiques artistiques et profiter de lieux culturels divers de proximité.

Or, "Paris-Ateliers" contribue, aux côtés des ateliers des musées de la Ville de Paris, des Ateliers Beaux-Arts, de la Maison des pratiques artistiques amateurs, des cours municipaux pour adultes et des centres d'animation, à favoriser la pratique artistique amateur décentralisée.

Tout au long de l'année scolaire, c'est en effet 580 ateliers hebdomadaires qui sont organisés autour de 15 pôles artistiques, complétés pendant les vacances scolaires par des stages de découverte ou d'approfondissement d'une technique particulière, ouverts à tous, enfants ou adultes. Des ateliers sont même organisés pour les familles.

C'est près donc de 5.000 personnes qui se sont inscrites pour l'année 2014 et 2015, avec un tarif variant selon les ressources, l'âge et la situation sociale ; près de 5 000 personnes qui peuvent ainsi pratiquer en amateur une discipline qui leur tient à cœur.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste souhaite partager son inquiétude concernant la baisse de la subvention, la baisse de près de 200.000 euros, constatée pour l'année 2015. Nous serons donc particulièrement attentifs lors du renouvellement de la subvention.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux deux interventions précédentes, donc je serai très bref pour ne pas rallonger nos débats, si ce n'est, évidemment, insister sur le rôle essentiel de Paris-Ateliers dans l'offre de pratiques artistiques amateurs à Paris, pour les débutants comme pour les confirmés, avec des activités diverses dans, vous l'avez cité, plus de 95 disciplines des métiers d'arts et des arts plastiques.

Concernant la subvention, nous avons, en effet, après échange conséquent avec les représentants et responsables de l'association, proposé une légère baisse de subvention de 200.000 euros. La subvention reste tout de même une subvention annuelle de près de 4 millions d'euros.

En revanche, la Ville de Paris doit absolument être présente dans le soutien à l'investissement et à la mise aux normes des locaux, qui sont très nombreux, de Paris-Ateliers et qui, pour certains d'entre eux, nécessitent des rénovations importantes. Donc, nous allons continuer cet effort de subvention d'équipement dans les mois à venir.

Concernant la réflexion globale sur les pratiques artistiques amateurs à Paris, il y a une offre qui est très conséquente mais qui n'est pas forcément à la fois connue par les Parisiens et, en même temps, particulièrement pertinente dans son organisation. Nous avons à la fois Paris-Ateliers, la Maison des pratiques artistiques amateurs, les Ateliers beaux-arts, les centres d'animation.

Concernant le conservatoire, je concède, Madame la Présidente, que c'est tout de même un petit peu différent.

Nous attendons le rapport de l'Inspection générale de la Ville. Puis, ensuite, il faudra que nous nous saisissions, pourquoi pas notamment en 2e Commission, de ce rapport de l'Inspection générale pour définir une politique publique peut-être plus cohérente sur l'ensemble de nos pratiques artistiques amateurs, pas forcément le rassemblement dans un seul établissement ou une seule association mais au moins qu'il y ait une meilleure coordination et une meilleure communication pour que les Parisiens, toutes générations confondues, sachent la diversité de notre offre, ce qui, à mon avis, aujourd'hui, n'est pas suffisamment le cas.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 243.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 243).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux modalités d'inscription dans les conservatoires municipaux.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'une application mobile dédiée aux conservatoires.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation de la création d'un parc d'instruments de musique et de matériel scénique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen des vœux non rattachés : les vœux référencés n° 72, n° 73, n° 74 et n° 74 bis sont relatifs aux modalités d'inscription dans les conservatoires municipaux.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour 2 minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, malgré le nombre de places en augmentation dans les conservatoires parisiens, les inscriptions de l'an passé pour accéder au premier cycle ont montré des dysfonctionnements. La plate-forme ouverte aux familles parisiennes a été saturée dès les premières heures. Auparavant, aucun des systèmes mis en place n'a non plus donné satisfaction : des files d'attente de plusieurs heures parfois, la démultiplication des appels pour un même enfant, parfois même dans plusieurs conservatoires.

Par ailleurs, considérant notre volonté de permettre l'accès à toutes les familles à une formation de qualité dans les conservatoires, y compris pour celles qui ne peuvent pas prendre une journée de congé pour faire la queue pour inscrire leurs enfants ou qui ne peuvent pas organiser un système où dix personnes vont appeler pour le même, le groupe Socialiste souhaitait, par ce vœu, que la Ville réfléchisse à un nouveau système d'inscription qui pourrait garantir un accès juste et équitable de toutes les familles au conservatoire.

Vous avez, Monsieur le Premier adjoint, annoncé cette semaine que le tirage au sort est retenu pour les inscriptions à la rentrée 2015. Cette proposition permet de mettre en place une période de 15 jours pour inscrire un enfant, et donc faire un vrai travail auprès des familles, et le tirage au sort, sous contrôle d'huissier, garantit l'équité pour les familles.

De plus, si on ajoute la mise en place de pratiques collectives, très pertinentes en termes de pédagogie, qui peuvent parfois empêcher des décrochages au bout de quelques années de pratique, cela permettrait aussi l'augmentation du nombre d'élèves accueillis.

C'est pourquoi le groupe Socialiste est donc très favorable à la réponse apportée à son vœu et le retire au profit du vœu que vous nous soumettez.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, pour 2 minutes.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objet de ce vœu est la création d'une application mobile dédiée aux conservatoires de Paris.

La qualité de l'apprentissage des conservatoires de musique à Paris est reconnue par les professionnels, aussi bien en France qu'à l'international. C'est plus de 20.000 élèves qui ont la chance d'en profiter.

Ce vœu s'inscrit dans une démarche d'innovation : nous souhaitons la digitalisation des informations relatives au fonctionnement des activités des conservatoires, de leur actualité et celle de leurs professeurs, des événements musicaux parisiens.

C'est aussi dans une optique de diffusion-mutualisation des informations, une sorte d'Open Data musical, de création de passerelles pour la pratique amateur entre le conservatoire, les familles, les associations culturelles, l'école, par des fonctions de géolocalisation intelligente.

Par conséquent, cette application concernera, bien sûr, les 20.000 familles concernées, les écoles, les associations, les professionnels de musique, les artisans, la Philharmonie et les grandes salles de concert mais permettra surtout d'ouvrir vers de nouveaux publics ou profils d'élèves.

Par cet écosystème digital musical parisien, nous créons non seulement une émulation supplémentaire sur la musique à Paris, valorisons nos professeurs et nos élèves de grand talent et permettons, par le biais des passerelles initiées avec les acteurs locaux, de désengorger les inscriptions.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame NAHMIAS.

Pour répondre aux vœux et aux différents intervenants, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

Mme Valérie NAHMIAS. - Je n'ai présenté qu'un vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Lequel des deux vœux avez-vous présenté, Madame NAHMIAS ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Le n° 73.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Qui est inscrit pour le vœu n° 74 ?

A nouveau Madame : une minute pour présenter le deuxième vœu, le vœu n° 74.

Mme Valérie NAHMIAS. - Ce vœu porte sur le développement du lien social dans nos quartiers, avec le soutien des conseils de quartier et grâce à la culture. La musique est l'un des instruments les plus marquants, qui se partage et se diffuse.

Aussi, nous proposons, par le biais de ce vœu, de prêter, louer un parc d'instruments de musique de seconde main, stocké dans des structures existantes telles que les écoles de quartier et les conservatoires, pour permettre à des amateurs ou passionnés de tout âge de bénéficier, pour leurs associations, leurs écoles, leurs groupes de musique, d'un instrument de musique difficile à acheter ou à stocker sur Paris.

Cette initiative est proposée par l'ARIANE, qui est une association régionale. Nous proposons, pour un coût modique, puisque les structures existent, de le décliner sur un plan local.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame NAHMIAS.

Pour répondre aux différents vœux, Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux trois interventions et deux intervenantes précédentes.

Je vous propose un vœu de l'Exécutif pour répondre à ces trois vœux : n° 72, n° 73 et n° 74.

Concernant le vœu n° 72 et le processus d'inscription, il est vrai que l'année dernière, en voulant mieux faire, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela n'a pas été une réussite exceptionnelle.

Je veux tout d'abord remercier l'ensemble des services qui ont contribué à l'élaboration de ce dispositif. Il vous est proposé de mettre en place un tirage au sort comme réponse apportée à ces dysfonctionnements. Cela nous permettra d'avoir un système plus transparent. Je l'espère fiable ; en tout cas, de nombreux tests auront lieu avant l'inscription effective des enfants.

Cela garantit également une totale équité entre les familles et les enfants. Et en allongeant la durée des inscriptions et la mise en place d'une belle communication, on devrait, par ailleurs, permettre que les familles voient plus clair dans ces modalités d'inscription.

Cette réforme des inscriptions qui, il est vrai, à elle seule, ne garantit pas… Elle garantit l'équité et l'égalité, mais elle ne garantit pas l'inscription de toutes les familles qui souhaiteraient pouvoir inscrire leurs enfants, donc il faut que cela, évidemment, se conjugue avec l'augmentation du nombre de places dans les conservatoires mais également une amélioration des propositions pédagogiques dans les conservatoires.

C'est ce à quoi nous travaillons, avec bon nombre de directeurs de conservatoire et de maires d'arrondissement, pour développer l'offre de cours collectifs, renforcer les liens entre les écoles et les conservatoires, ou encore développer les conventions et partenariats avec notamment les écoles de musique ou les cours de musique hors les murs.

Concernant le vœu n° 73, relatif au lancement d'une application mobile…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Si les conversations pouvaient se faire en dehors de la séance, cela permettrait de connaître les modalités d'inscription dans les conservatoires à la rentrée prochaine.

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Concernant le vœu n° 73 du groupe UDI-MODEM, relatif au lancement d'une application mobile, l'idée est tout à fait intéressante, notamment dans l'objectif d'améliorer l'information des familles parisiennes.

Par ailleurs, il faut effectivement, et c'est l'objet même des expérimentations que nous allons mener dès l'année prochaine, que nous renforcions les liens entre les associations d'éducation musicale, les centres d'animation, qui pour le coup dépendent de la Ville, les conservatoires, pour qu'il puisse y avoir ensuite une offre de communication qui soit commune.

Cela dit, il faut faire attention de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire que, pour pouvoir bien communiquer, il faut déjà que nous améliorions l'offre d'éducation musicale du service public d'éducation musicale.

Je ne suis pas sûr que l'application mobile dédiée uniquement aux conservatoires soit le plus approprié en termes de communication. D'abord parce que cela aura un coût financier important. Ensuite, il m'apparaît préférable de trouver un moyen de communication qui garantisse le lien entre l'ensemble des acteurs de l'éducation musicale.

Je vous propose tout de même dans le vœu de l'Exécutif que nous étudions cette possibilité, mais que l'on élargisse, pas uniquement à l'étude d'une application mobile mais à une stratégie de communication plus large que l'application mobile.

Enfin, en réponse au vœu n° 74 du groupe UDI-MODEM sur le parc d'instruments de musique et de matériel scénique, c'est une proposition très séduisante. D'ailleurs, certaines associations aujourd'hui ont mis en place ce type de dispositifs. Il nous faut tout simplement nous rapprocher de ces associations, mais on peut faire encore mieux, je pense notamment à la Philharmonie, qui elle-même dispose d'un parc instrumental important. Pourquoi pas nos conservatoires, même si là se posera une question importante de fond.

Donc, je reprends cette proposition dans le vœu de l'Exécutif que les services de la Ville étudient cette proposition dans le cadre du plan d'éveil artistique. Nous pourrons en discuter d'ailleurs lors du prochain comité de suivi ou de pilotage de la Philharmonie dans quelques jours. Mais, après échange avec les équipes de la Philharmonie, cette idée leur a paru tout à fait intéressante.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Est-ce que les vœux n° 73 et n° 74 du groupe UDI-MODEM sont retirés ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Nous allons maintenir nos vœux. Non pas que ce soit contre le vœu bis qui reprend nos souhaits et qui est tout à fait honorable, mais là où nous sommes un peu embêtés, c'est sur l'inscription en tirage au sort car nous sommes complètement contre le système de tirage au sort.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - D'accord, merci.

Mme Valérie NAHMIAS. - Nous souhaitons reprendre, comme il est dit, une réflexion approfondie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous demandais juste si vos vœux étaient retirés et ils sont maintenus.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

La parole est à M. HODENT, pour le groupe UMP.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, sur le vœu concernant les inscriptions au conservatoire qui se feraient par tirage au sort, je voulais rappeler que c'est une proposition que Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e, avait faite l'année dernière, mais il l'avait faite dans le cadre du traitement d'urgence. Vous vous rappelez tous la crise que nous avons vécue l'année dernière sur les inscriptions.

Nous avions proposé, dans mon vœu de juin 2014, de réfléchir ensemble sur le problème des inscriptions. Nous attendons encore que M. JULLIARD nous consulte. Il ne l'a fait ni en Conseil de Paris ni en 2e Commission, ce que nous regrettons parce qu'on aurait pu lui proposer d'autres solutions, et en tout cas y travailler tous ensemble.

Le problème de fond reste que les places dans nos conservatoires sont insuffisantes. Je prends note que 3.000 places supplémentaires seront créées pendant cette mandature, et je nous en félicite.

Par ailleurs et pour finir, la réforme que vous nous proposez, à savoir la fin du solfège, la fin des examens, la pédagogie collective et instrumentale dès la première année jusqu'à 12 élèves par heure, et la fin des cours particuliers ne peut que tirer vers le bas l'enseignement musical.

Nous voterons malgré tout pour ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT.

La parole est à Mme SOUYRIS, pour une explication de vote.

Mme Anne SOUYRIS. - Nous sommes, nous, très heureux que la Ville s'engage dans une grande réforme des conservatoires à Paris.

En effet, Paris, ville de culture, s'il en est, est encore incroyablement pauvre en termes de pratique musicale, de formation ouverte à tous et à toutes et d'excellence partagée sur la question.

C'est cette absence d'accès à la pratique et de politique dédiée qui érode de facto les auditeurs de musique, et en particulier de musique classique, actuellement d'une moyenne d'âge de 57 ans en France. A ce rythme-là, il eut fallu, si on ne changeait rien, faire bientôt du conservatoire, un conservatoire au sens strict, soit un musée de conservation de musiques disparues.

Il s'agit donc de rénover d'urgence ce système d'éducation à la musique à Paris, aujourd'hui aussi fragilisé qu'une peau de chagrin, aussi peu accessible que discriminant socialement et aussi fractionné dans son approche et dans ses époques que tout notre système éducatif d'ailleurs, mais c'est un autre sujet.

Ainsi, l'idée de rendre plus moderne, transversal et accessible l'accès au conservatoire par des outils de communication numérique va dans le bons sens…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci de conclure !

Mme Anne SOUYRIS. - L'accès à un parc d'instruments, mais surtout l'idée de mettre en branle toute une réflexion pour in fine, nous l'espérons, organiser un premier cycle universel musical pour tous les enfants parisiens, mais également ouvert aux adultes qui le souhaitent, est un vrai pas en avant.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci. C'est une minute, les explications de vote.

Mme Anne SOUYRIS. - Juste une phrase.

Il ne faudra pas oublier cependant, et c'est une condition majeure de réussite, d'être à l'écoute des différents acteurs de la musique, que ce soit l'enseignant au conservatoire, à l'école ou au sein d'associations de parents, et bien sûr l'usager...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Vous avez 50 % de dépassement et je crois que c'est tout à fait notable.

Mme Anne SOUYRIS. - Je veux juste dire que nous émettons un petit bémol sur le tirage au sort, qui ne souligne que l'insuffisance du système, mais nous saluons ce premier pas vers une réforme qui souhaite allier un premier cycle universel avec l'excellence du conservatoire. Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - C'est une minute sur les vœux non rattachés. Je suis désolé, Madame SOUYRIS.

La parole est à Mme MÉHAL pour une explication de vote, pour une minute maximum, car c'est un vœu non rattaché.

Mme Fadila MÉHAL. - Pour résumer la position de l'UDI-MODEM, nous sommes en effet, par rapport au vœu qui est proposé de l'Exécutif, un peu inquiets quand même sur les nouvelles modalités pédagogiques et, par ailleurs, sur les inscriptions qui s'apparentent quand même à la loterie.

Nous pouvons comprendre que, de façon transitoire et en urgence, elles peuvent être mises en place pendant peut-être deux saisons, mais nous souhaitons instamment que soit mise en place une concertation associant tous les élus, de façon à trouver une solution pérenne qui ne s'apparente pas à une rupture d'égalité pour certains.

Pour toutes ces raisons, si c'est simplement provisoire, nous voterons le vœu de l'Exécutif. Si cela ne l'est pas, comme il reprend une partie de nos propositions, nous nous abstiendrons.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à M. JULLIARD pour une proposition avant le vote.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je propose que nous fassions un bilan en septembre ou octobre, en 2e Commission, et que nous décidions…

Avant de dire non, écoutez ce que je vais dire.

… et que nous décidions en fonction de ce bilan si nous reproduisons ou pas l'année prochaine ce tirage au sort, après consultation avec vous.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Le vœu n° 72 du groupe SOCA est retiré.

Je soumets donc aux voix le vœu n° 73 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Madame MÉHAL ?

Vos vœux sont maintenus ? Vous retirez vos vœux n° 73 et n° 74 ?

Mme Fadila MÉHAL. - Oui.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Finalement, oui.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu projet de vœu référencé n° 74 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 148).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la tenue d'un festival de cinéma d'envergure internationale.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché référencé n° 75, déposé par le groupe UMP, relatif à la tenue d'un festival de cinéma d'envergure internationale.

Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe UMP, pour 2 minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci à vous.

En juin 2014, la Maire de Paris écrivait fièrement en introduction de son édito pour le festival Paris Cinéma : "Comme chaque année, le festival Paris cinéma est un rendez-vous incontournable qui attend tous les amoureux du cinéma." Il faut croire que l'incontournable a été contourné. Nous apprenons que l'aide de la Ville au festival ne sera pas reconduite et que Paris n'aura donc plus de festival du cinéma ni de marché de coproduction.

Alors, on s'est posé la question au sein du groupe UMP de la façon dont on allait réagir. Nous avions, pendant la campagne, proposé de créer un grand festival du cinéma résolument moderne, tourné vers les filières professionnelles, pour les aider à s'emparer de la capitale du 7e art.

Est-ce qu'on faisait un vœu pour critiquer cet arrêt brutal, le dénoncer ? Et c'était facile. Ou est-ce qu'on faisait un vœu pour proposer des idées, de l'énergie et quelques réflexions ? Nous avons, en responsabilité, décidé de prendre la deuxième option : un vœu pour vous tendre la main, pour vous proposer quelque chose qui ne coûte rien, mais qui permettrait de réunir des forces autour d'un projet de festival du cinéma qui réunirait plusieurs manifestations.

Pas quelque chose de classique. On pense évidemment à un marché du film qui viendrait remplacer le Paris Projection, mais aussi un salon des technologies de l'image et du son pour valoriser les emplois, les métiers de cette filière qui est tellement importante pour Paris, une foire dédiée aux cinéphiles amateurs, un espace de débats et de conférences, bref un 5 en 1.

Parce que nous savons que les budgets sont contraints, soyons clairs, on ne vous demande pas de faire ce festival. Ce serait d'ailleurs la pire des idées. On vous propose de faire faire, de mettre en place et d'impulser, de donner le souffle à une filière professionnelle qui ne demande qu'à ce qu'on la valorise et à ce qu'on la développe. Et nous serons à vos côtés, nous débordons d'idées pour le faire.

En fait, ce vœu ne demande qu'une réunion avec les acteurs du secteur, la mission cinéma et la 2e Commission, afin de lancer ensemble les bases d'un festival du XXIe siècle.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Présidente.

D'abord, permettez-moi de revenir quelques instants sur la fin du festival Paris Cinéma. Il est vrai que le paysage cinématographique parisien estival a évolué depuis la création de Paris Cinéma. Il avait été créé, à l'époque, pour combler l'absence de sortie de films pendant l'été, mais désormais, le calendrier est beaucoup plus dense l'été et le calendrier estival des manifestations, lui aussi, a très nettement évolué. Cela se poursuivra d'ailleurs dans les années à venir avec une évolution du festival Paris quartier d'été, dans lequel je souhaiterais qu'il puisse y avoir une programmation cinéma nettement plus conséquente qu'aujourd'hui. Je ne parle pas non plus d'ailleurs du déplacement de la fête du cinéma.

Tout cela pour dire que, conjugué à la naissance d'une nouvelle manifestation cinématographique, d'un nouveau festival de cinéma qui a émergé quasiment exclusivement à financements privés - la Ville intervient, mais en soutien en communication, pas en subvention - le festival Paris cinéma a définitivement été vidé de sa substance l'année dernière. On peut le regretter, mais c'est la réalité d'une compétition entre deux festivals qui, de fait, était devenue une réalité depuis un certain nombre d'années maintenant.

Je suis très favorable à ce nous puissions réunir les professionnels du cinéma. On le fait d'ailleurs régulièrement. Pourquoi pas avec les élus de la 2e Commission ? En revanche, ce qui me pose un problème dans votre vœu, c'est le fait que si nous les réunissons, c'est uniquement dans la perspective de créer un nouveau festival international du film.

D'abord, nous ne considérons pas que la politique de soutien au cinéma doive se traduire uniquement par de l'événementiel et par un grand festival de films, mais à travers l'accueil des tournages, le soutien aux salles de cinéma art et essai indépendantes, les dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma, le soutien aux courts métrages, le Forum des images, et j'en passe.

L'événement en tant que tel, à Paris, contrairement à des villes de province auxquelles vous faites référence dans votre vœu, a beaucoup moins d'intérêt, dès lors que la programmation cinématographique à Paris est extrêmement dense.

Nous doutons de la pertinence d'un festival international du film à Paris. C'est la raison pour laquelle, malheureusement, à cette étape, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, non pas du tout dans l'idée d'avoir des liens avec les professionnels du cinéma - d'ailleurs, il faut donner suite à cette proposition. En revanche, je ne suggère pas que nous mettions comme préalable la création d'un grand festival international du film.

Je doute de la pertinence de cette proposition, encore plus d'ailleurs du fait que cela se fasse sans financement public, en tout cas je n'en connais pas d'autres. Le seul qui existe est déjà à Paris et on ne va pas lui faire une autre concurrence.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Est-ce que le vœu du groupe UMP est maintenu, Madame la Présidente ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, il est maintenu. On a des accords de fond. On pense qu'un festival international du film à Paris est une chose utile et, naturellement, ce n'est pas un préalable. Toutefois, cela n'empêche pas de faire une réunion pour en parler.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au règlement intérieur de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 76, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatif au règlement intérieur de la Commission du Vieux Paris.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, pour deux minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 24 mars dernier, la séance de la Commission du Vieux Paris a été perturbée par une intervention assez inattendue de M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris, et d'un certain nombre de directeurs.

Les faits sont simples : la Commission du Vieux Paris a décidé de se doter d'un règlement intérieur. Le président de la Commission du Vieux Paris, Bernard GAUDILLÈRE, a proposé de faire les choses avec méthode puisque deux séances de travail avaient été consacrées - le 14 janvier et 4 février - à cette élaboration du règlement intérieur.

Nous devions nous retrouver le 24 mars pour le valider, après que le projet ait été adressé à tous les membres de la Commission du Vieux Paris, qui avaient naturellement la possibilité de réagir et de faire des propositions.

Irruption inattendue et intervention assez excessive, d'ailleurs, M. MISSIKA disant que ce règlement intérieur était illégal. Le point de désaccord porte sur une question très simple : peut-on laisser les directeurs de la Ville, qui sont désignés comme membres de la Commission du Vieux Paris, prendre part à des votes sur des vœux de la Commission du Vieux Paris ?

Les directeurs de la Ville sont titulaires de la délégation de signature de la Maire de Paris sur un certain nombre d'actes administratifs et notamment des permis. On voit donc bien qu'un directeur qui voterait à la Commission du Vieux Paris et qui aurait à signer au nom de la Maire de Paris des permis, serait indiscutablement juge et partie.

Il y a un vrai problème de conflit d'intérêts et de déontologie.

Nous proposons par ce vœu que l'indépendance de la Commission du Vieux Paris soit bien proclamée et respectée, que l'on fasse cesser tous ces moyens de pression, totalement inédits et très intempestifs, et que la Commission du Vieux Paris puisse adopter son règlement intérieur en tenant compte des principes qui ont toujours été les siens, qui sont des principes d'indépendance, d'autonomie, de liberté et j'ajoute, d'autorité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne souhaite pas rentrer dans le détail du règlement intérieur puisque ce n'est pas à moi d'en décider unilatéralement, à personne d'autre d'ailleurs, mais bien en effet à la Commission du Vieux Paris elle-même qui doit se saisir de ce sujet. Les considérants de votre vœu me semblent assez surprenants par rapport au compte rendu qui m'en a été fait, même si je n'étais pas présent.

Ce débat sur le règlement intérieur est tout à fait légitime. Il est même nécessaire et utile. Le Conseil de Paris a même suggéré à cette nouvelle Commission du Vieux Paris de se doter d'un règlement intérieur, qu'elle doit elle-même définir. C'est un débat important qui, tout de même, mérite que nous évitions toute tentative d'instrumentalisation.

Je regrette que vous évoquiez, je cite : "des actions brutales et inédites" mettant en cause directement et nommément un élu, à savoir mon collègue Jean-Louis MISSIKA, et certains membres à part entière de la Commission, en l'occurrence des directeurs de certaines administrations de la Ville, la D.A.C., la D.U. ou la D.L.H.

Plus important, sur le fond du débat - c'est cela qui nous anime, Monsieur LEGARET - vous proposez une privation systématique de droit de vote qui reposerait uniquement sur une partie des membres de la Commission - membres à part entière - qui reposerait uniquement, finalement, sur une forme de soupçon ou de conflit d'intérêts, en raison du fait qu'ils peuvent être eux-mêmes signataires en tant que directeurs de permis de construire.

Sur ce dernier point, je pense en effet - c'est à la Commission d'en décider - qu'il peut tout à fait y avoir une solution, en tout cas je n'ai pas d'objection, à ce que les directeurs ne participent ni au débat, ni au vote lorsqu'un permis de construire, qu'ils ont eux-mêmes signé, en tant que directeurs, est examiné. Je pense que sur ce point, nous pouvons tomber d'accord.

En revanche, les priver totalement, en toutes circonstances, de tout droit de vote, m'apparaît pour le coup une remise en cause de leur statut de membre à part entière de la Commission du Vieux Paris.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable au vu de ces éléments d'explication et surtout au regard de la rédaction un peu polémique de vos considérants qui, de toute façon, ne nous permettent pas de voter ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, est-ce que le vœu est maintenu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je tiens à dire qu'aucun des considérants n'est désobligeant ni inexact, et je maintiens, bien entendu, ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une explication de vote du Groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, lors de la réunion de notre Conseil de septembre 2014, nous avons adopté à l'unanimité un vœu de l'Exécutif en réponse à plusieurs vœux de notre groupe.

Le vœu de l'Exécutif comportait la mention suivante : "Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que, dès cette première séance, la Commission du Vieux Paris entame la redéfinition de ses règles de fonctionnement suite aux propositions de son président". Le vœu qui nous est proposé contredit quelque peu cette décision puisqu'il semble dire que ce serait à la Maire de Paris de décider, à la place de la Commission, de ces règles de fonctionnement.

Connaissant votre attachement à l'indépendance de cette Commission, qui vient d'être rappelé par Bruno JULLIARD, nous ne pouvons soutenir un vœu qui remettrait en cause cette volonté que nous partageons. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 77, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel.

La parole est à Mme Nathalie FANFANT, pour le groupe UMP, pour deux minutes.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être assez rapide puisque ce vœu, nous l'avions déjà déposé au mois de décembre et vu que rien n'a bougé depuis lors, nos collègues et amis du groupe UDI-MODEM se sont joints à nous, et je me réjouis de cette collaboration pour ce vœu.

Puisque la loi, depuis 1905, impose notamment à la Ville de Paris d'entretenir et restaurer les 96 édifices dont elle est propriétaire, ainsi que les 130 orgues et 40.000 œuvres d'art répertoriées, nous avons déjà longuement épilogué sur la nécessité de prendre soin de ce patrimoine qui était en train de péricliter et de se détériorer au point de quasiment s'écrouler sur la tête de quelqu'un, le mois dernier, dans une église du 4e arrondissement : on ne peut que le regretter.

Il me semble que 80 millions d'euros ont été annoncés pour ce travail mais c'est loin d'être suffisant. Nous aurions aimé qu'il y ait un peu plus d'argent consacré à cela.

Et donc, nous revenons sur le sujet, nous redéposons le même vœu pour demander, premièrement, d'inscrire par année dans le plan pluriannuel les crédits d'investissement nécessaires à une remise en état de l'ensemble des édifices, comme je viens de vous l'expliquer.

La programmation évidemment, pour chaque année, de l'ensemble des opérations afin qu'il y ait un peu plus de lisibilité dans le travail effectué. Je pense que chaque Parisien s'en réjouira.

La définition d'une nouvelle dotation de travaux urgents adaptés aux opérations prioritaires.

Le suivi public des crédits, évidemment, réellement engagés chaque trimestre.

Enfin, mandater la Direction des Affaires culturelles aux fins d'initier une souscription publique, ce qui ne serait à mon avis pas du luxe, et un appel à mécénat de compétences pour financer tout ou partie des opérations de restauration pour les édifices cultuels et leurs œuvres dans le cadre d'un cofinancement public-privé "un euro pour un euro".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame FANFANT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Comme Mme FANFANT l'a admis elle-même, il s'agit d'un vœu coucou que vous avez déjà déposé à plusieurs reprises.

Je vous remercie, depuis la 2e Commission, de l'avoir légèrement modifié pour qu'au moins vous ne fassiez pas une demande en vue du budget 2015 puisqu'il avait été déposé lors du Conseil de Paris de décembre.

Cela dit, votre effort s'est arrêté là puisque vous omettez sciemment de tenir compte d'un certain nombre d'actes posés depuis le début de la mandature confirmant les engagements de campagne de la Maire de Paris.

Nous avons annoncé cette semaine un plan pour le patrimoine cultuel de la Ville de Paris, essentiellement consacré, évidemment, aux églises parisiennes. 80 millions d'euros publics, dans cette mandature, seront consacrés à la rénovation et l'entretien de nos églises, ce à quoi s'ajouteront 11 millions d'euros de la part de l'Etat, et un travail approfondi pour permettre un dialogue plus efficace avec les fondations et les mécènes, mais aussi du financement participatif, permettra d'atteindre une enveloppe globale de 110 millions d'euros, ce qui est inédit.

Je pense que nous pouvons ensemble nous satisfaire de cet effort conséquent et conjugué entre la Ville de Paris, le diocèse et l'Etat - la D.R.A.C. en l'occurrence - et travailler ensemble à l'exécution de ce très ambitieux plan pour le patrimoine cultuel de la Ville de Paris.

Je demanderai donc de retirer une nouvelle fois ce vœu une énième fois présenté dans cet hémicycle ou alors, ce sera un avis défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Nathalie FANFANT. - Nous maintenons le vœu, mais je me réjouis cependant que vous ayez entendu nos prières : c'est le cas de le dire !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame FANFANT.

Puisque le vœu est maintenu, il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au programme immobilier de la rue Dénoyez.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 78 et 78 bis, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, relatifs au programme immobilier de la rue Dénoyez.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Vous savez, la rue Dénoyez, c'est cette rue qui est si souvent prise en photographie, une rue qui devient et qui est devenue un lieu de déplacement pour beaucoup de touristes, tellement elle est bien particulière.

C'est vraiment un micro-quartier à part dans le 20e, dans un quartier populaire, une rue qui vit de toute sa diversité artistique, culturelle, associative, et hélas, cette richesse est en train de disparaître.

Nous avons dans cette rue un projet, que nous avons par ailleurs soutenu, d'équipement public, de logement social, je pense notamment aussi à une crèche qui a fait l'objet d'une grosse bataille parce qu'il y a un tel déficit de places en crèche, mais nous devons pour autant réussir à tenir l'équation essentielle qui est de ne pas opposer le développement de services publics, de logements sociaux et en même temps, la nécessité de conserver à Paris et dans le 20e les lieux alternatifs, culturels, artistiques, associatifs, d'éducation populaire qu'il pouvait y avoir rue Dénoyez.

L'objet de ce vœu qui a été également présenté en arrondissement est le suivant : que la Ville de Paris prenne à nouveau l'engagement de bien reloger, dans les plus brefs délais et sans exception, l'ensemble des artistes, collectifs d'artistes et associations qui se trouvent obligés de quitter la rue Dénoyez, qu'ils soient relogés dans des locaux adaptés à leur activité, avec des loyers réduits, des locaux ouverts sur la rue dans le dispositif CALAS et/ou dans le patrimoine intercalaire de la Ville ; et en priorité dans le quartier du Bas Belleville, et que la Mairie de Paris organise aussi des états généraux de la culture alternative, ce qui a déjà été fait, pour réfléchir avec l'ensemble des artistes, des collectifs, des associations, mais aussi les conseillers de quartier, les habitants, sur la réémergence et la pérennisation d'espaces urbains où la scène alternative, associative et culturelle doit pouvoir s'épanouir.

Vous savez que dans le 20e, on a aussi eu la disparition de La Miroiterie. On en a parlé au Conseil de Paris et on est en train de trouver aussi une localisation.

Il faut faire vivre cette diversité artistique et populaire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour faire vivre cette diversité artistique, la parole est à Bruno JULLIARD pour présenter le vœu bis de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Tout à fait, je proposerai à Danielle SIMONNET un vœu bis de l'Exécutif.

D'abord, merci, Danielle SIMONNET, d'avoir rappelé que le principe d'une occupation temporaire a toujours été clair, relatif au programme immobilier de la rue Dénoyez et même s'il y a eu un peu de retard dans le projet d'aménagement donc que les associations se sont installées longtemps dans le lieu, il n'en demeure pas moins que pour la mise en œuvre du projet, notamment d'équipements publics, il est déterminant que les associations puissent déménager.

Les dossiers des associations de la rue Dénoyez ont été présentés en commission d'attribution de locaux temporaires depuis septembre et chacune des associations a reçu des propositions. Deux associations sur les quatre ont déjà été relogées. Il s'agit de "La maison de la plage" et "Frichez-nous la paix". Deux associations n'ont pas donné suite.

Pourtant, pour ces deux associations, nous leur avons fait des propositions. Nous continuerons d'en faire. Il s'agit de l'association "T.R.A.C.E.S.", qui a déjà rejeté deux propositions de locaux de la R.I.V.P. et une autre de la S.I.E.M.P., et l'association "Alternation", dont la demande de locaux dans le domaine intercalaire est intervenue tardivement mais tout de même, nous leur avons fait deux propositions de surfaces correspondant à leur demande mais là, il y avait un problème de loyers qui étaient trop importants et là, nous leur refaisons une série de quatre propositions avec des surfaces, certes un peu plus petites, mais à des loyers inférieurs, cette fois, dans le parc de la S.I.E.M.P.

Pour l'instant, ces deux associations ont refusé nos propositions, d'ailleurs parfois sans vraiment nous répondre clairement, ni à nos services ni au bailleur. La Ville a respecté son engagement de proposer des espaces aux associations et les a prévenues très en amont de la date de libération des locaux de la rue Dénoyez.

La mairie du 20e les a d'ailleurs reçues à plusieurs reprises, et de nouveau la DAC en décembre dernier.

La raison de ce vœu bis de l'Exécutif est qu'il n'est pas raisonnable de s'engager à une obligation de relogement puisqu'il faut bien que la demande rencontre l'offre et de fait, en ce qui concerne l'association "T.R.A.C.E.S." par exemple, pour l'instant en tout cas, nous ne voyons pas quels pourraient être les locaux susceptibles d'être acceptés par l'association.

Je pense dorénavant qu'avec le déménagement obligatoire, un certain nombre de nos propositions seront étudiées avec une plus grande attention mais de fait, nous continuons.

Je pense que l'obligation que nous devons avoir est de présenter des propositions et de continuer à présenter des propositions qui répondent dans les grandes lignes aux demandes des associations, mais s'obliger à un relogement alors même qu'il faut l'accord de l'association n'est tout simplement pas possible et raisonnable.

Enfin, sur le principe de poursuivre notre soutien aux cultures dites alternatives - je n'aime pas le terme -, évidemment, il faut l'amplifier. Je redis d'ailleurs, et j'en ferai part à mon collègue Ian BROSSAT, qu'il faut que nous soyons encore plus efficaces et performants dans la réquisition de locaux qui seront transformés en d'autres bâtiments, notamment publics ou logements sociaux, par exemple, pour de l'occupation intermédiaire. Il y a beaucoup de demandes, de plus en plus de demandes parce que, maintenant, les collectifs savent que nous sommes efficaces dans ce domaine et il faut absolument que l'on ait un nombre de mètres carrés plus important qu'aujourd'hui à disposition.

On va y travailler avec la DLH. C'est évidemment un élément essentiel de ce soutien à cette politique de culture dite alternative.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Le vœu de Mme SIMONNET est-il maintenu ? Oui ? Non ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je le retire mais je tiens à attirer votre attention sur le fait que l'association "T.R.A.C.E.S." était avant l'association qui gérait "La Forge" et qu'il ne faudrait pas non plus la condamner à se retrouver dans un local placard.

Donc, je compte sur vous et je vous remercie pour les éléments que vous avez apportés. Il est important de continuer à soutenir l'ensemble de ces collectifs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

J'ai une explication de vote de Jérôme GLEIZES sur le vœu n° 78 bis, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avions voté ce vœu en Conseil d'arrondissement qui, malheureusement, n'avait pas pu passer et je vois que, depuis le Conseil d'arrondissement, la position de la Ville a évolué, notamment sur le deuxième point auquel nous sommes très attachés, c'est-à-dire la pérennisation d'espaces urbains dédiés à la scène alternative artistique et culturelle.

C'était un élément très important de ce qui avait été mis en place par Christophe GIRARD en 2001 et c'est important de continuer de défendre cette scène alternative sur Paris qui, aujourd'hui, est mise en difficulté face à la montée du foncier et la multiplication des opérations immobilières.

Bien sûr, nous voterons le vœu de l'Exécutif et nous nous réjouissons encore de l'évolution du débat depuis le Conseil d'arrondissement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 149).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien aux personnels de Radio France.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79, déposé par Mme SIMONNET, relatif à un soutien au personnel de Radio France.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous savez que nous en sommes, je crois, au 27e jour de grève à Radio France et je pense qu'il est important que notre Assemblée, d'abord, exprime son soutien à l'ensemble des salariés et de celles et ceux aussi qui sont attachés à un service public de la radio.

Il faut savoir que le mouvement de grève, qui a été engagé depuis le 19 mars dernier par les personnels de Radio France, défend justement un service public de qualité de l'information et de la culture et que, pour cela, il faut qu'il dispose de moyens suffisants. Or, la crise à Radio France est directement liée à un désengagement de l'Etat qui, dans le cadre de la politique d'austérité menée par l'actuel Gouvernement, a gelé les dotations à Radio France, alors même que la radio connaît des difficultés financières. Et la direction de Radio France projette, du coup, un plan social de suppression de 300 postes.

Les antennes locales de France Bleue seraient menacées de fermeture, ce qui compromettrait l'accès de certains territoires à une information de qualité et remettrait aussi en cause des possibilités de développement de la vie citoyenne dans ces territoires ; et je sais que beaucoup de collègues ici, régulièrement, vont à France Bleue pour les matinales politiques et France Bleue est souvent en train de suivre nos travaux du Conseil de Paris.

Il faut savoir aussi que les projets de la direction incluent également une externalisation de nombreux emplois de techniciens et d'ouvriers de Radio France, ce qui laisse présager une dégradation des salaires et des conditions de travail ainsi que de la qualité des services en question et une augmentation, au final, du coût.

Le projet prévoit aussi de fusionner les deux orchestres de Radio France, tous deux de renommée internationale, aboutissant à la diminution de l'offre culturelle parisienne et à plus de précarité pour les artistes concernés.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il faudra s'approcher de votre conclusion, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai plus le temps de développer les autres aspects.

Je conclurai en disant que je souhaite, à travers ce vœu, que la Maire de Paris exprime toute sa solidarité avec les salariés de Radio France et que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il augmente les dotations à Radio France en fonction des besoins qui sont les siens.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout comme Danielle SIMONNET, nous sommes tous attachés au service public de l'audiovisuel et particulièrement à Radio France qui joue un rôle majeur, vous l'avez dit, dans l'accès à l'information de nos concitoyens et dans la diffusion de la culture - toutes ses antennes, d'ailleurs, sont complémentaires et nécessaires et utiles - diffusion de la culture, des sciences et du savoir sur tout le territoire français.

C'est le rôle d'un service public de l'audiovisuel comme l'est Radio France.

Au-delà de souligner la qualité et la diversité des programmes, il faut, en effet, également savoir comment défendre au mieux Radio France.

Oui, il faut des moyens publics conséquents à Radio France pour que le service public de l'audiovisuel - Radio France, France Télévisions, etc. - puisse continuer ses missions dans de bonnes conditions, à la fois pour les programmes mais également pour les personnels de ces services publics concernés.

Mais, à côté de cette nécessité de moyens nécessaires publics accordés par l'Etat, il y a aussi une nécessité d'amélioration, de coopération, de mutualisation là où c'est nécessaire, comme pour tous les services publics.

On ne veut pas uniquement demander à l'Etat d'augmenter les moyens - c'est ce que vous proposez dans votre vœu - sans, en même temps, demander à une direction - c'est aussi son rôle - de voir comment un service public aussi important que Radio France peut être à l'origine de transformations, de réformes qui doivent non seulement sauvegarder le service public mais même le renforcer.

Il ne nous appartient pas, je crois, à nous, d'émettre un jugement sur le contenu des propositions de la direction actuelle et de Mathieu GALLET, dès lors que ces propositions aujourd'hui ne sont pas actées. De fait, la grève étant actuellement présente, il n'y a d'ailleurs pas de débat au sein même de Radio France sur les propositions de la direction actuelle de Radio France.

En revanche, ce que nous, je crois, nous devons faire, c'est évidemment affirmer notre attachement majeur à ce service public, aux moyens publics nécessaires pour qu'il fonctionne dans de bonnes conditions et surtout qu'une issue soit trouvée au conflit.

Je ne vois pas… et c'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable à votre vœu : je ne vois pas aujourd'hui de raison de miser sur un échec de la médiation de Dominique-Jean CHERTIER, qui vient d'être nommé médiateur, afin que ce conflit, qui pénalise beaucoup les auditeurs, comme les personnels mais donc aussi les Parisiens, ne s'enlise et s'éternise.

Mais, à cette étape-là, il ne m'apparaît pas opportun que le Conseil de Paris propose ou demande au Gouvernement d'augmenter les moyens de Radio France.

Ce qui est urgent, c'est de trouver une issue à ce conflit et, en ce qui concerne le Conseil de Paris, de réaffirmer un certain nombre de valeurs et d'engagements pour le service public.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

J'ai une demande d'explication de vote de David BELLIARD, pour le groupe des Ecologistes de Paris, pour une minute.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Si ce vœu, comme vient de le dire Bruno JULLIARD, dépasse le périmètre de notre ville, c'est la principale raison pour laquelle nous nous abstiendrons : il pose des questions importantes sur l'avenir du service public.

La grève à Radio France marque le profond malaise des personnels du service public de la radio qui va bien au-delà du gouffre financier lié aux travaux que connaît son bâtiment principal et des contrats de "consulting" choquants, signés par son président.

Trois choses qu'il nous semble important de rappeler.

D'abord, cette crise révèle la situation inacceptable des conditions de travail d'un nombre très important de précaires, stagiaires, free-lance et autres CDD.

Ensuite, cette crise marque la crainte, que nous partageons, d'un recul du service public de proximité avec la fermeture annoncée d'un certain nombre d'antennes locales de France Bleue.

Enfin, et je rejoins les propos là aussi de Bruno JULLIARD, c'est aussi la nécessité, pour le service public et pour Radio France, de s'adapter à une nouvelle donne technologique à laquelle doit faire face Radio France, comme l'ensemble des acteurs de la radio.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vœu et nous attendrons de voir ce que donne la médiation.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

J'ai une explication de vote de M. BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Bruno, je partage, et je crois qu'on partage notre attachement au service public de Radio France. C'est ce que vient de dire David BELLIARD en complément.

Mais cela aurait, à mon avis, nécessité une déclaration claire de notre Exécutif et de la Maire de Paris. Je regrette qu'au vœu de Danielle SIMONNET, il n'y ait pas, comme cela a été fait à plusieurs reprises, un vœu de l'Exécutif qui permette cette expression.

Je voudrais ajouter une autre chose : c'est que les salariés de Radio France sont aussi des Parisiens pour un certain nombre d'entre eux, donc ce vœu concerne des Parisiens. Radio France est à Paris et, comme l'a dit David BELLIARD, il y a des antennes locales, comme Radio Bleue, qui concernent aussi l'expression et la démocratie dans notre pays et dans la proximité.

Pour toutes ces raisons, même si le vœu de Danielle SIMONNET n'est peut-être pas optimal, moi, je pense qu'il faut qu'on le vote et comme on l'a fait à plusieurs reprises quand on a interpellé l'Etat, le Gouvernement sur le manque de moyens. On le fait sur la dotation aux collectivités. On l'a fait aussi sur les Jeux Olympiques ; lundi, quand on a parlé des Jeux Olympiques, on a dit : "Il faut aussi un dialogue exigeant pour que l'Etat mette les moyens."

Eh bien, moi, je suis attaché à ce que la radio publique, le service public de la radio, qui est un enjeu essentiel de démocratie et de proximité locale, ait les moyens de fonctionner, et je pense qu'aujourd'hui, il n'a pas les moyens de fonctionner. C'est pour cela que ses salariés sont en grève, donc nous voterons le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci de ces explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 80 et 80 bis, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, relatifs aux salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, c'est un vœu qui est relatif aux conditions de travail des salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame. En fait, de façon assez absurde et injuste, la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame est répertoriée comme un rez-de-chaussée depuis 15 ans par la Sous-commission de sécurité, et la crypte archéologique est la propriété de la Ville de Paris.

Or, le travail s'y effectue en sous-sol, de fait. Et pour les salariés qui travaillent en sous-sol, comme c'est le cas dans cette crypte archéologique, eh bien, cela entraîne une pénibilité particulière, notamment un stress visuel intense, et qui peut entraîner d'ailleurs une diminution des capacités visuelles, avec des conséquences en termes de santé au travail très problématiques.

Le Code du travail prévoit des mesures spéciales concernant les conditions de travail pour les salariés travaillant en sous-sol, et dans le même esprit, la convention collective nationale de janvier 2000 prévoit une prime d'activité pour les salariés travaillant en sous-sol. Mais les salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame sont aujourd'hui privés de ces droits depuis 15 ans, puisque le lieu est répertorié au niveau de la Sous-commission de sécurité comme étant un lieu de rez-de-chaussée.

Et donc, je pense que notre Ville doit absolument mettre un terme à ce dysfonctionnement, et donc, c'est pour cela qu'à travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris engage toutes les démarches nécessaires pour régulariser la situation des salariés et donc, respecter leur droit de bénéficier, dans le cadre du Code du travail, des droits liés au travail en sous-sol.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette fois, Danielle SIMONNET, je suis sûr que nous allons nous entendre. Je vous propose un vœu bis de l'Exécutif, parce que la réglementation dont vous parlez, qui impose une prime pour les personnels de surveillance qui exercent des travaux en sous-sol de manière permanente, ne correspond pas à la réglementation à laquelle sont soumis les musées de la Ville de Paris, puisque là, ce dont vous parlez, il s'agit de la convention collective de 2000, alors que les musées de la Ville de Paris sont soumis à un autre décret du 23 juillet 1967. Bref, toujours est-il qu'il n'y a donc pas de régularisation à mettre en œuvre.

En revanche, même si, d'un point de vue réglementaire, Paris Musées n'a pas d'obligation de mise en place de cette prime, après échange avec la direction de Paris Musées, nous sommes tombés d'accord pour qu'en effet, une indemnité puisse être versée aux personnels de surveillance de la crypte, qui travaillent en effet en sous-sol de manière permanente. C'est une demande qui apparaît tout à fait légitime, et Paris Musées est d'accord pour mettre en place cette politique pour ces personnels qui ont effectivement des conditions de travail difficiles.

Alors, je passe sur les détails d'organisation qui font que certains personnels travaillent à la fois à la crypte et parfois aussi au musée Carnavalet. Cela dit, je vous propose donc le vœu de l'Exécutif, qui engage Paris Musées à effectuer les démarches nécessaires pour que les agents affectés de manière permanente à la crypte se voient désormais verser une indemnité spécifique.

En revanche, le vœu ne peut prévoir un versement rétroactif puisqu'il ne s'agit pas d'une régularisation, mais bien de l'octroi d'un nouveau droit, de fait, mais je crois que nous en partageons le principe.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame SIMONNET, le vœu n° 80 est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, et merci pour ces explications, et merci pour cet engagement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole à Mme Sandrine MÉES, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Nous sommes très satisfaits de la réponse de M. JULLIARD, et effectivement, nous aimerions que la crypte soit vraiment reconnue, un jour ou l'autre, comme lieu en sous-sol par les conventions collectives. Cependant, c'est un premier pas, au moins pour la reconnaissance du travail difficile des salariés.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 150).

2015 DPA 39 - Conservatoire et bureaux 2, impasse Vandal (14) - Construction - principe d'opération - autorisation à la Maire de prendre toute décision sur tous les marchés de l'opération et autorisations administratives.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 39 relatif au conservatoire et bureaux 2, impasse Vandal, dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE pour cinq minutes maximum. Qu'il n'hésite pas à en utiliser un peu moins.

M. Eric AZIÈRE. - Je vais tenir compte de cette sage remarque.

Je voudrais simplement traduire le désarroi, l'inquiétude et la déception des parents d'élèves du conservatoire du 14e Darius Milhaud, qui dispense des cours de musique et de danse au cœur du 14e arrondissement, tout près de la mairie. Le déménagement du conservatoire est l'un des points majeurs des inquiétudes, en particulier de la colère des parents d'élèves.

Certes, le conservatoire actuel est exigu, il est vétuste, il paraît sans doute avoir atteint ses limites d'accueil et d'enseignement des élèves du quartier, compte tenu surtout du nombre de demandes qui attendent encore, demandes supplémentaires d'inscription. Pour y remédier, la mairie du 14e a confirmé la construction d'un nouveau conservatoire dans l'ancienne cour de l'école Alain Fournier, située porte de Vanves.

Ce conservatoire, outre qu'il offre de nouvelles opportunités d'accès à l'enseignement de la musique, dans un quartier très populaire, ce qui est incontestablement un progrès et un pari sur l'avenir, mais qui, pour les élèves actuels du conservatoire Darius Milhaud, devient une localisation complètement excentrée, et son accès est rendu plus compliqué, plus long pour la moitié des enfants du 14e arrondissement qui n'habitent pas dans ce périmètre de proximité de la porte de Vanves.

Dans une démarche d'ouverture à la culture populaire, ce qui veut bien dire, si j'ai bien compris, à de la culture pour tous, et en respect d'un principe souvent affirmé de démocratie participative des citoyens, je m'étonne tout d'abord que l'on ne maintienne pas les élèves actuels dans les locaux existants, les nouveaux locaux créant un espace supplémentaire, s'additionnant afin d'accueillir plus d'élèves nouveaux.

Et je regrette, deuxièmement, l'absence de consultation, en tout cas l'insuffisante consultation des familles en amont, qui ont eu l'occasion, lors du dernier Conseil d'arrondissement, d'exprimer leur mécontentement sur le déménagement de cet enseignement et le refus de prendre en compte les nouvelles contraintes d'éloignement de cet outil indispensable, on le voit bien, étant donné le nombre de demandes pour l'enseignement de la musique à Paris.

Les temps de trajet et les moyens de transport actuels, qui ne sont pas aujourd'hui les plus aptes à faciliter ce changement vers la porte de Vanves, vont priver de fait les élèves actuels de leur conservatoire. Difficile de comprendre quelle est la logique de tout cela : où est l'équité ? Où est l'égalité si chère à notre République ? En l'occurrence, il s'agit là de déshabiller Paul au Nord de l'arrondissement pour habiller Pierre au Sud.

On aurait pu imaginer le maintien du conservatoire tout en permettant la création d'un nouveau conservatoire au Sud. C'eut été ainsi permettre à tous les enfants du 14e l'accès à un enseignement de la danse et de la musique de qualité et près de chez eux.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour cinq minutes également.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous voulons plus de places en conservatoire, nous voulons que le niveau de l'enseignement dispensé soit exigeant. Or, le dossier de la construction du nouveau conservatoire dans le 14e commence mal, et nous sommes choqués par la présentation de ce projet de délibération.

En effet, courant février, la Ville de Paris a publié un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un conservatoire municipal au 2, impasse Vandal. Les réponses des entreprises étaient à déposer avant le 19 mars dernier. Or, aujourd'hui, vous nous demandez de vous donner l'autorisation de lancer cette même procédure de consultation. De deux choses l'une : soit cette procédure vous autorisant à lancer le marché est obligatoire, et vous êtes depuis un mois et demi dans l'illégalité la plus totale, puisque vous l'avez lancée avant d'obtenir l'autorisation du Conseil ; soit cette délibération n'est pas obligatoire au regard de la loi, et donc, il ne s'agit que d'un semblant de consultation. Et dans cette hypothèse, nous ne comptons pas nous associer à cette mascarade. Nous ne voyons pas bien comment vous pourriez maintenir un projet de délibération vidé de sens.

En n'engageant rien avant aujourd'hui, la majorité s'est mise dans une situation confortable pour nous expliquer que si l'on veut un nouveau conservatoire, c'est là et nulle part ailleurs, que les parents et les enfants attendent, ce qui est vrai. Enfin, dans les faits, ils attendent depuis dix ans, et d'un coup, on agite l'urgence comme argument. Et pourtant, pendant ces dix ans, ce ne sont pas les opportunités foncières qui ont manqué et qui manquent encore. Il n'y a qu'à voir les parcelles actuellement en cours de travaux dans les secteurs Alésia, porte d'Orléans, ou bien le projet de déplacement du musée Jean Moulin dans un nouvel espace de 3.800 mètres carrés, c'est-à-dire exactement la surface projetée pour le conservatoire. Donc, cela veut dire que les surfaces actuellement utilisées se libèrent à Montparnasse à la place desdits musées.

Je ne parle pas ici de Saint-Vincent-de-Paul : on l'a déjà évoqué. Cela a été régulièrement balayé d'un revers de main par la majorité, en nous expliquant que cela prendrait trop de temps, alors que rien n'empêchait de mener l'opération d'acquisition sur une parcelle qui aurait été à cette fin sortie de la Z.A.C.

Ce qui est évident, c'est que de déplacer le conservatoire, en fait au 29 boulevard Brune, est très peu heureux en termes d'accès.

Vous dites vouloir assumer installer ce conservatoire à cet endroit pour une seule et unique raison : la démocratisation. En résumé, le fait que les élèves soient, pour une plus grande part, issus d'un quartier "politique de la ville". L'idée, c'est que si le conservatoire est placé là, les élèves seront mécaniquement originaires du quartier porte de Vanves. C'est un objectif louable, que l'on pourrait tous partager, mais c'est un raisonnement très simpliste.

Le meilleur moyen de démocratiser ce conservatoire, c'est d'abord de modifier les modalités d'inscription, voire les conditions tarifaires, ce que vous ne faites pas puisque vous augmentez les tarifs pour les hauts revenus, sans diminuer d'autant pour les bas revenus.

Nous ne pensons pas, par ailleurs, que la meilleure solution pour les habitants du quartier de la porte de Vanves soit forcément de tout faire dans leur quartier sans se rendre jamais dans d'autres quartiers.

Après tout, tous les jeunes de l'est de l'arrondissement doivent aller à la porte de Vanves pour fréquenter les centres d'animation. Cela ne semble pas spécialement vous révolter. Ce choix de localisation, cela veut dire accepter que les habitants de la rue du Commandant Mouchotte vont voir leur trajet doubler, ceux de la rue Dareau vont mettre 10 minutes de plus, ceux de Saint-Vincent-de-Paul - 600 futurs logements, dont, paraît-il 300 logements sociaux au même tarif que ceux de la porte de Vanves - mettront un quart d'heure de plus, et ceux de la porte d'Orléans mettront la même durée qu'aujourd'hui.

Bref, c'est un mauvais projet. Sur le plan de la forme, la façon dont a été abordé ce dossier clôture cet exposé. C'est l'exemple même d'une concertation de façade.

Il y a moins d'un an, c'était le 10 juin 2014, la Maire de Paris disait devant ce Conseil : "Nous poserons clairement les enjeux, nous définirons clairement les besoins, par exemple en matière d'auditorium, etc. Nous établirons ces besoins, cette faisabilité, pour lancer dès le début de l'année 2015 un marché de maîtrise d'œuvre, etc."

Aujourd'hui, la logique a été complètement inversée. Vous lancez le marché avant d'annoncer à la va-vite une concertation pour les mois de mai à novembre. Les parents d'élèves, comme nous autres, élus de l'opposition, nous attendons toujours les études de faisabilité qui ont été promises comme un préalable. Nous avions aussi évoqué la possibilité d'interroger les parents de façon consultative lors d'une consultation. Cela a été refusé, sachant manifestement que cela révèlerait l'isolement de la majorité.

Bref, vous nous demandez aujourd'hui de vous autoriser à lancer un marché qui est déjà lancé, concernant un projet qui n'a toujours pas fait l'objet d'une concertation. C'est dire si nous avons une double raison de ne pas le voter.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'intervention de la maire du 14e arrondissement. Trois minutes, Madame PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je voulais apporter quelques éléments.

Déjà, remercier la Maire de Paris et son premier adjoint qui a acté le principe de réalisation d'un nouveau conservatoire, et cet objectif de réalisation d'un nouveau conservatoire est prévu dans cette mandature, mais également le principe de doubler le nombre d'inscrits au conservatoire et la capacité d'accueil du conservatoire pour le 14e arrondissement qui est, tout de même, un élément efficace pour démocratiser l'accès aux conservatoires municipaux.

Juste rappeler que nous n'avons jamais caché notre volonté, ni pendant la période électorale, ni depuis le début de cette mandature, d'implanter le futur conservatoire dans le sud de l'arrondissement pour des raisons d'opportunité foncière, mais pas seulement. Je trouve dommage que l'opposition municipale trouve tous les bons ou mauvais prétextes pour éloigner le conservatoire de la porte de Vanves, qui ne serait pas le bon quartier pour l'installation d'un équipement de ce type.

Nous avons présenté les études techniques de non-faisabilité d'un nouveau conservatoire, avec les objectifs que nous nous donnons, sur le site actuel. Nous avons donné nos arguments, que vous n'êtes pas obligés de partager, sur le site Saint-Vincent-de-Paul. Tous les prétextes sont bons pour trouver un autre site. Nous venons de connaître celui du site Jean-Moulin, de la place Denfert-Rochereau, et nous connaissons à peu près tous les jours un site supplémentaire.

Je me réjouis que ce conservatoire et que ce dossier avance. Nous avons donné aussi des engagements aux familles du quartier de la mairie et autres, d'une partie du nord de l'arrondissement, pour que les cours réservés aux plus petits soient maintenus dans des locaux de la mairie annexe qui sont aujourd'hui utilisés par le conservatoire : salle de danse, etc.

Et comme les enfants du 14e arrondissement le font, quand il s'agit de pratiquer l'escrime, le foot, le rugby ou d'autres activités, quand ils sont un peu plus grands, ils arrivent à prendre des transports en commun dans un quartier qui est très bien desservi par les transports en commun.

Je souhaite, maintenant que ce projet avance dans la plus grande clarté et dans la plus grande transparence, ce qui a toujours été notre démarche qui n'est pas partagée, je voulais le préciser ici, par une partie seulement des parents du conservatoire actuel.

Mais je ne doute pas, lorsque ce projet sera réalisé, enfin réalisé, je pense qu'il fera l'objet d'un grand consensus.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à toutes les interventions, la parole est à M. Bruno JULLIARD, puis à M. Jacques BAUDRIER.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Jacques BAUDRIER répondra sur la question de la réglementation de cet appel d'offres.

Comme la maire du 14e arrondissement, je me réjouis pleinement de ce projet de délibération et du fait, avant la fin de la mandature, qu'un nouveau conservatoire verra le jour dans le 14e arrondissement. Il illustre la nette volonté de cette majorité de s'investir en faveur du développement de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle, et notamment de l'éducation musicale, avec un effort dans nos conservatoires, puisque déjà trois nouveaux conservatoires d'arrondissement ont été livrés récemment, entre 2013 et 2014, dans le 12e, le 13e et le 17e. Deux nouveaux conservatoires d'arrondissement seront livrés dans cette mandature, ce qui nous permettra d'augmenter de manière importante le nombre de places.

Au-delà de l'amélioration des conditions d'accueil, pour les enfants comme pour les personnels, nous allons doubler la capacité d'accueil : 2.600 élèves seront accueillis contre 1.300 aujourd'hui. C'est 1.300 élèves dans de mauvaises conditions dans le conservatoire actuel. Et nous proposerons aux familles un projet pédagogique novateur.

A écouter les interventions de l'opposition, j'ai le sentiment que si nous avions fait ce conservatoire dans le nord de l'arrondissement, on nous aurait accusés d'oublier les catégories populaires du sud de l'arrondissement. Là, on a choisi le sud, donc évidemment c'est un mauvais choix ! Nous y consacrons 15 millions d'euros et j'imagine que c'est insuffisant. Si on avait consacré 25 millions d'euros, j'imagine que cela aurait été trop !

J'imagine également que les propositions pédagogiques que nous ferons dans ce conservatoire ne sont pas satisfaisantes parce que trop de cours collectifs ou trop innovantes d'un point de vue pédagogique.

Bref, tous les arguments seront bons de toute façon pour s'opposer à ce projet, dont pourtant nous sommes très fiers et, effectivement, nous assumons pleinement notre volonté de construire des conservatoires et de soutenir une politique d'éducation musicale qui favorise la diversité sociale dans les conservatoires. L'implantation géographique des conservatoires, cela compte dans cet objectif. Donc, nous assumons d'investir massivement les quartiers populaires de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Monsieur BAUDRIER ?

M. Jacques BAUDRIER. - Juste quelques éléments pour répondre aux remarques de Mme KOSCIUSKO-MORIZET sur le calendrier.

Ce qui a été engagé en mars, c'est uniquement un appel à candidatures dans la perspective de la construction de ce conservatoire, et rien de plus. Les entreprises ont pu être candidates, mais rien n'a été organisé en termes de jury, ni encore moins évidemment d'attribution d'un quelconque marché.

Le simple objet était de ne pas perdre de temps et de nous mettre en situation de réaliser le plus rapidement possible cet équipement extrêmement utile à la population, comme viennent de le rappeler la maire du 14e, Mme PETIT, et Bruno JULLIARD.

Il y aura bien entendu un jury de sélection des architectes qui pourront répondre et un jury d'attribution auxquels, bien entendu, l'opposition municipale participera et sera représentée, comme pour l'ensemble des jurys d'architecture de la Ville.

Par ailleurs, je m'étonne de l'intervention de M. AZIÈRE, puisqu'en 5e Commission, il avait fait preuve de toute sa satisfaction de voir ce dossier avancer, donc je suis un peu surpris par son changement de ton.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Vous en discuterez en dehors de la séance. Vous harmoniserez vos versions de la 5e Commission entre vous.

Monsieur AZIÈRE ? Monsieur le Président, une minute maximum.

M. Éric AZIÈRE. - Même pas, je ne suis pas intervenu à la dernière Commission du tout, donc M. BAUDRIER a des voix. Mais c'est tout ! C'est un problème qui le concerne.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - C'est entendu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 39).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que sept questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste à Mme la Maire de Paris, est relative à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque.

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, concerne l'implantation des bureaux de poste dans Paris.

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative au projet de vidéo-verbalisation par la R.A.T.P. des stationnements gênants dans les couloirs de bus.

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris, est relative au recrutement et à la gestion des personnels titulaires et vacataires de la Ville intervenant auprès des enfants parisiens.

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris concerne les orchestres symphoniques à Paris.

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à la fin du Plan Hiver à Paris.

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative à l'avenir des 11 C.I.O. départementaux.

Nos travaux reprendront à 14 heures 45 par l'examen des questions d'actualité.

La séance est suspendue.

Bon appétit à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons les questions d'actualité.

Je vais donner la parole à Mme SOUYRIS, co-présidente du groupe Ecologiste de Paris, pour la première question d'actualité, à laquelle M. Bernard JOMIER répondra.

Madame SOUYRIS ?

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans la soirée du 7 avril, l'Assemblée nationale a adopté l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque pendant six ans. Cette avancée majeure permettra, comme le note Médecins du Monde, la diminution de la consommation dans les lieux publics, la réduction des comportements à risque et les maladies associées au V.I.H. et à l'hépatite C, ainsi que la diminution des overdoses mortelles.

Les élus Ecologistes se réjouissent donc de cette décision qui permet enfin d'envisager une mesure pour laquelle nous plaidions depuis longtemps.

Notre collègue Bernard DEBRÉ, pourtant médecin de son état, a affirmé, lors des débats à l'Assemblée nationale, que les salles de consommation à moindre risque allaient pousser les usagers de drogue à s'autodétruire. Quelle méconnaissance du terrain !

Les associations de prise en charge des usagers de drogue, comme toutes les expériences étrangères, démontrent, au contraire, l'intérêt pour la santé publique, comme pour la sécurité des riverains, de tels dispositifs.

D'ailleurs, mes chers collègues de Droite, vous n'êtes pas sans savoir que Marseille et Bordeaux qui, comme vous ne l'ignorez pas, ne sont pas des villes de gauche, envisagent également, à l'instar de Strasbourg, d'expérimenter de tels dispositifs.

Ma question, Madame la Maire, est de connaître plus précisément le calendrier, le lieu et la méthode envisagés pour implanter ce service médicosocial indispensable, au vu de l'indignité dans laquelle sont placés les usagers de

drogue et au vu des désagréments vécus par les riverains face aux injections dans l'espace public. Il est urgent de clarifier les choses et de co-construire une solution à la hauteur des besoins.

Vous comprendrez bien qu'il est nécessaire que cette salle ouvre ses portes d'ici la fin de l'année ou au plus tard au début de l'année 2016. Et cela ne peut se faire sans les associations porteuses du projet ni les futurs riverains de la salle.

De même pour le lieu, il est urgent de dissiper le flou entretenu autour de la localisation de la salle. Boulevard de la Chapelle, comme cela était évoqué depuis de nombreuses années ? Dans l'hôpital Lariboisière, comme on a pu l'entendre ?

Mais quid du nouveau Lariboisière et de sa construction qui doit commencer en 2016 ? Cela n'obère-il pas l'implantation de cette salle ?

L'installation de cette salle en marge d'un hôpital est cependant à étudier avec une attention toute particulière.

En effet, à l'instar de Bordeaux ou de Strasbourg, qui envisagent de telles installations au sein même d'un hôpital, Paris ne peut s'exonérer de cette réflexion aujourd'hui, étant donné, d'une part, l'emplacement de la salle ouverte de la drogue dans ce quartier, à proximité de deux hôpitaux, Lariboisière et Fernand-Widal, eux-mêmes en pleine mutation, mais étant donné surtout la grande précarité des usagers concernés, donc leur besoin crucial d'accès aux soins.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, de tenir au plus vite cet engagement courageux au service de la santé publique et de nous faire part des modalités de concertation et surtout du ou des lieux envisagés, ainsi que du calendrier retenu pour ouvrir la première salle de consommation à moindre risque parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame !

Mme Anne SOUYRIS. - Je conclus.

Dernière phrase : enfin, un comité de pilotage ad hoc ne pourrait-il pas se tenir pour préparer la réalisation concrète de ce projet sans attendre, pour que, dès que de telles expérimentations seront définitivement adoptées, la réalisation du premier puisse voir le jour sans délai ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SOUYRIS.

La parole est à M. Bernard JOMIER, qui va vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Présidente, chère collègue, je vous remercie pour votre question qui porte sur un sujet de santé publique qui est majeur à Paris.

Je voudrais rappeler à cette Assemblée que, chaque année, dans les toilettes publiques de notre ville, sont ramassées plus de 100.000 seringues. L'importance de ce chiffre dit à elle seule l'importance du problème auquel nous faisons face.

Les cartes réalisées pour suivre les récupérations de seringues montrent que, si la situation est particulièrement importante dans le Nord-est parisien, elle ne se limite pourtant pas du tout aux 10e, 18e et 19e arrondissements. Mais il est clair qu'en l'absence d'un lieu d'injection supervisé, dite salle de consommation à moindre risque, qui permettrait d'améliorer le lien avec les usagers et de les réorienter vers le soin, la situation ne peut pas s'améliorer.

Alors, comme vous, j'ai été surpris, pour rester modéré, des termes qui ont été tenus lors du débat parlementaire, car les dispositifs de sevrage, ils existent et il n'y a pas de file d'attente pour accéder aux CSAPA, aux CAARUD et aux différents dispositifs médicaux de sevrage.

Donc la question, nous le savons depuis plus de 40 ans, n'est pas d'être simplement dans le sevrage, qui est le but évidemment recherché par toute politique de soins en la matière…

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - … *(Inaudible - hors micro)*.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Vous n'avez jamais dit cela mais en 1986, quand Michèle BARZACH a mis les seringues en vente libre, c'étaient les mêmes arguments pour s'y opposer ; et en 1995, quand Bernard KOUCHNER

et Simone VEIL ont décidé des traitements de substitution aux opiacés, vous avez utilisé les mêmes arguments pour vous y opposer.

A chaque fois, ce sont les mêmes arguments pour dire qu'on va maintenir les gens dans la dépendance.

C'est faux ! Il ne sert à rien de se mettre la tête sous le sable, il faut regarder les réalités en face.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Et les habitants ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Les difficultés, elles sont signalées par les habitants…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Juste un instant, Bernard JOMIER !

Monsieur GOUJON, peut-être que cela vous gêne que quelqu'un ne pense pas comme vous !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Mais non…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Peut-être que cela vous gêne à tel point que vous ne voulez pas le laisser répondre.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il ne nous répond pas, il nous interpelle, il nous agresse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais écoutez cette réponse !

Ne vous sentez pas le nombril du monde. Cette réponse ne vous est pas dédiée.

Cette réponse, elle s'adresse à Mme Anne SOUYRIS qui vient de poser une question d'actualité sur les salles de consommation à moindre risque.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il nous agresse.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Je ne vous agresse pas, Monsieur GOUJON !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne vous sentez pas agressé lorsqu'on évoque l'histoire de Mme BARZACH qui, à juste titre, avait devancé les peurs, y compris de sa famille politique. Ne vous sentez pas agressé pour autant.

On lui doit beaucoup, à Mme BARZACH, qui a osé faire cela et là, c'est le pas supplémentaire que nous allons accomplir.

Monsieur Bernard JOMIER, vous avez la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Les difficultés, elles sont signalées par les habitants de ces arrondissements et elles montrent que le statu quo n'est pas souhaitable et qu'une intervention, une nouvelle intervention publique doit être mise en œuvre rapidement.

Cela veut dire réfléchir avec rigueur à l'installation d'une salle de consommation à moindre risque, en s'appuyant sur les expériences menées, comme vous l'avez souligné, Madame SOUYRIS, à l'étranger et en prenant en considération le niveau de besoins.

Il me semble que nous devons porter un projet qui permette à la fois de mettre en place une structure dans des délais rapide, de l'adosser aux soins, oui, ce qui suppose une proximité forte avec un lieu hospitalier, et de travailler, bien sûr, en lien avec les habitants des arrondissements concernés.

Sur le calendrier, nous sommes contraints par le vote et la promulgation de la loi au Parlement. Ceci a une incidence sur le projet. Nous sommes actuellement dans le temps de la préfiguration.

Je vous confirme qu'au mois de juin, en accord avec le Préfet, bien sûr, et avec l'Agence nationale de santé, nous réunirons un comité de pilotage pour avancer et décider sur ce projet.

Ce projet a une dimension nationale, vous l'avez rappelé, mais il s'agira à Paris, comme dans les grandes villes françaises, de créer de nouvelles interventions médicosociales. Il a aussi une condition de réussite : c'est sa dimension locale forte et travailler au plus près des arrondissements.

Je terminerai en saluant l'engagement constant du maire du 10e arrondissement et des élus de son arrondissement sur ce sujet, comme je salue l'engagement courageux de la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, qui a porté ce débat au Parlement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

D'abord, Bernard JOMIER, je veux aussi saluer votre travail sur ce sujet qui est très, très important, sur lequel notre Ville est engagée, depuis longtemps d'ailleurs, aux côtés du maire du 10e arrondissement qui, lui-même, est très engagé sur cette question.

Je veux dire ici que nous mettrons en œuvre cette mesure de santé publique. Je veux dire aussi que les maires, vous les avez mentionnés, de Strasbourg, de Bordeaux ou de Marseille eux-mêmes ont compris que cela ne servait à rien de ne pas regarder en face les problèmes tels qu'ils se posent, et qu'engager la mise en place de ce type de salle, avec une surveillance, une présence médicale extrêmement forte, c'est sans doute le meilleur service qu'on peut rendre aux personnes qui sont aujourd'hui tombées dans une addiction aux drogues.

Je me permets de saluer la classe de 1ère du lycée Bergson qui est ici et qui est en train de suivre nos débats.

Nous travaillons sur un sujet de santé publique et, vous voyez, qui est très concret : lutter contre les addictions en tendant la main à ceux qui sont dans ces addictions et qui ont besoin d'un accompagnement médical pour en sortir.

Nous poursuivons.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'implantation des bureaux de poste dans Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à la question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la semaine dernière, nous apprenions par voie de presse que le groupe La Poste souhaitait se séparer d'une partie non négligeable de ses bureaux de poste situés dans Paris. Après avoir fermé près de 7.000 bureaux de poste situés en zone rurale, le groupe songerait maintenant à fermer 7.000 bureaux de poste supplémentaires dans les grandes villes françaises.

Même si La Poste aurait démenti ces chiffres, permettez-moi de m'inquiéter, notamment en assumant les fonctions de présidence de la commission de présence postale départementale, que vous m'avez confiée depuis un an. Je pense que cette décision est inquiétante pour l'avenir de ce service public en plus de devoir relever des défis du XXIe siècle puisque La Poste fait face depuis plusieurs années au recul du service public de proximité. La fermeture d'un bureau de poste à Paris peut paraître anodine quand on sait qu'un Parisien vit en moyenne à 400 mètres d'un bureau. Mais les distances prennent de l'ampleur dès le moment où la santé nous fait défaut.

Fermer un bureau de poste revient à pénaliser les personnes à mobilité réduite et contribue à l'affaiblissement du service public de proximité qui, en temps de crise, est un bien précieux.

L'été dernier, c'est le bureau de poste Van Loo, situé dans le 16e arrondissement, qui avait été transféré dans un magasin Franprix. Je m'étais alors rendu sur place pour apporter mon soutien à la mobilisation des agents de La Poste, des riverains, mais également des salariés du Franprix qui protestaient contre cette décision. Car, en effet, l'installation d'activités postales dans des locaux commerciaux contribue à créer une confusion malvenue entre service public et activité commerciale, tout autant qu'elle participe à la dévalorisation des métiers de La Poste.

Cela étant d'autant plus grave que les salariés de cette enseigne commerciale à laquelle sont transférées ces activités postales, ne perçoivent aucune rémunération supplémentaire, alors que de nouvelles missions importantes leur sont confiées.

Madame la Maire, je souhaiterais recueillir votre avis sur la question de l'implantation des bureaux de poste à Paris pour l'avenir et vous proposer dès aujourd'hui d'organiser une table ronde réunissant la direction générale du groupe La Poste, plusieurs représentants de la Ville ainsi que les organisations syndicales, afin de mener une réflexion approfondie sur le maillage des activités de La Poste dans notre ville et réfléchir à de nouveaux formats de

présence qui me paraissent plus vertueux, à l'image des expérimentations menées en zone rurale avec des maisons de service public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Jean-Louis MISSIKA va vous répondre. J'attends avec impatience sa réponse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Pourquoi avec impatience ?

Je voudrais remercier Nicolas BONNET-OULALDJ pour cette question qui porte sur la stratégie du groupe La Poste. D'abord, je crois qu'il faut se méfier de ce qu'écrivent les journaux. Parfois, ils peuvent commettre des erreurs et cela a été le cas. Cela a été le cas du "Parisien" quand il a annoncé la semaine dernière que La Poste s'apprêtait à fermer d'ici 2020 près de 7.000 bureaux dans les villes moyennes et grandes, afin de les remplacer par des relais installés, par exemple, dans des supermarchés, notamment à Paris.

En effet, 7.000 bureaux, c'est le nombre de bureaux de poste qu'il y a dans les villes, grandes et moyennes, de France. Donc, ce que "Le Parisien" a annoncé équivaut à une fermeture de la totalité des bureaux de poste dans les villes grandes et moyennes. Ce chiffre a été démenti par La Poste. Il ne correspond à aucune réalité, ne serait-ce que parce que La Poste a l'intention de garder pas mal de bureaux. Elle a des services bancaires, je vous le rappelle. Les agences postales ne sont pas que des agences de bureaux de poste, mais aussi des agences bancaires. De ce point de vue-là, cela n'a pas beaucoup de sens.

Ce qui est vrai, c'est que La Poste est confrontée au déclin de son métier traditionnel d'acheminement du courrier. Elle doit donc transformer en profondeur son modèle. Il s'agit en effet de règles de bon sens et de bonne gestion, trouver des relais de croissance, moderniser le réseau et améliorer le service pour les usagers.

Nous menons, nous-mêmes, Ville de Paris, un travail important avec La Poste sur les nouveaux modes de vie, de consommation et de transport des usagers, notamment à travers les services de logistique urbaine. Vous le savez, nous avons eu l'occasion déjà d'en parler ensemble. Nous discutons notamment de la possibilité d'un partenariat entre la Ville de Paris et La Poste sur ces sujets de partenariat qui pourraient être actés dans un protocole. La Poste s'inscrit également de façon très active dans nos travaux sur la Smart City et montre en cela qu'elle est capable de faire évoluer son modèle, tout en améliorant le service aux usagers.

Parlons chiffres. Vous avez évoqué ces chiffres. Ils sont importants. Il y a à Paris 188 bureaux de poste, soit un bureau pour 10.000 habitants. La norme fixée par le décret de 2007 est d'un bureau pour 20.000 habitants. Plus de 96 % des Parisiens habitent à moins de 500 mètres d'un bureau de poste. C'est une excellente chose, dont nous nous félicitons.

La commission départementale de présence postale territoriale, dont vous êtes le président, a d'ailleurs rendu le 6 mars dernier un avis sur le rapport de maillage à Paris. L'avis a été favorable à 100 % sur ce rapport de maillage.

L'inquiétude que vous soulevez porte sur le développement de cette notion de "relais poste urbain" qui viendrait en remplacement des guichets de poste classiques. Je tiens tout d'abord à rappeler que, généralement, le développement de ces relais est une réponse à la fermeture de certains guichets de La Poste qui dépendent de décisions de propriétaires et de bailleurs privés. La Poste est confrontée, comme beaucoup de monde et d'entreprises, à la relation au bailleur quand elle n'est pas propriétaire de ses locaux. Mais il s'agit aussi et surtout de répondre au développement des quartiers et d'offrir un service complémentaire dans les nouveaux territoires.

Il y a des réflexions en cours sur le développement de relais poste, pas seulement dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public : les maisons des associations, les P.L.I., E.H.P.A.D., lieux d'économie sociale et solidaire. Cela se fait en concertation et avec l'accord de chaque maire d'arrondissement. La Poste prend l'attache de la Mairie de Paris à chaque fois qu'elle veut faire évoluer son patrimoine immobilier. C'est une excellente chose.

Je crois que la collaboration engagée par la Ville de Paris avec La Poste se fait dans la transparence souhaitée. Elle se fait avec tous les représentants des formations politiques, notamment par le biais du travail de la commission départementale que vous présidez.

Enfin, il existe les points d'information médiation multiservices, les P.I.M.M.S., que vous avez évoqué dans votre intervention. Il y en a cinq à Paris : dans les 12e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Je m'engage à regarder avec les services concernés l'opportunité de développer de nouveaux lieux de ce type et de renforcer les services proposés aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je remercie Jean-Louis MISSIKA. Je partage beaucoup de choses qui ont été dites. Je pense que l'on est confronté, comme dans beaucoup d'endroits, à la question de la spéculation immobilière dans Paris. Elle touche notamment La Poste quand elle n'est pas propriétaire de ses locaux. L'expérience dans le 16e arrondissement - le maire du 16e arrondissement peut en témoigner - montre que nous, en tant que Ville de Paris, nous devrions être force de proposition pour mutualiser certains services publics et identifier pour les Parisiens un lieu service public qui pourrait regrouper autant les services de La Poste que les services de la Ville, que les services comme France Télécom, la Caisse primaire d'assurance maladie, et d'aller vers ces maisons de service public.

Je pense que c'est l'enjeu auquel nous devons réfléchir dans les jours qui viennent, pour éviter justement la fermeture des bureaux qui pourraient être menacés et, pourquoi pas - ce que j'ai dit - organiser une table ronde pour essayer d'identifier, notamment dans le cadre du prochain débat sur le PLU, ces sujets.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci de la mutualisation de services. C'est clair. Paris est une Ville dense. On ne peut pas avoir des maisons pour chaque objet. Il faut absolument que l'on mutualise.

Le sujet de la logistique urbaine - évoqué par Jean-Louis MISSIKA - est très important, dans lequel La Poste est très engagée.

Voilà, continuons ce travail-là avec sérieux et toujours avec le souci du service aux Parisiens.

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au projet de vidéo-verbalisation par la R.AT.P. des stationnements gênants dans les couloirs de bus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Troisième question d'actualité : celle du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. TAN la pose et M. le Préfet de police et Christophe NAJDOVSKI y répondront.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, il y a quelques jours, plusieurs titres de presse annonçaient que la R.A.T.P. travaillerait à un système de vidéo-verbalisation embarquée qui pourrait équiper ses lignes d'autobus afin de lutter contre les contrevenants circulant dans les couloirs de bus. Cette solution pourrait ainsi être testée et installée sur des bus, en plus des caméras fixes qui existent déjà. Ces informations ont été confirmées par la R.A.T.P.

Améliorer la lutte contre le stationnement illicite sur voie de bus qui gêne la régularité de ce transport public, particulièrement plébiscité, constitue une démarche qui nous semble, a priori, aller dans le bon sens. Cependant, quelques questions se posent : est-ce un phénomène important ? Avons-nous des données chiffrées ? Est-ce qu'une mesure de ce type a véritablement vocation à améliorer la situation ? D'autres villes ont-elles déjà expérimenté ce type de dispositif ? Comment s'opérerait l'articulation avec la Préfecture de police ? Qu'en serait le coût ?

Nous n'avons pas d'a priori à ce sujet mais, encore une fois, ce type de sujet mériterait de vrais débats au sein de notre Conseil, ce qui semble toujours compliqué dès lors que l'on touche à l'action de la R.A.T.P., pour laquelle nous apprenons bien souvent les décisions après coup.

Nous avons d'ailleurs déposé un vœu demandant un bilan annuel discuté en séance sur l'action de la R.A.T.P. sur notre territoire afin que les initiatives redescendent davantage au niveau de notre Conseil. Ainsi, Madame la Maire, et concernant les études liées à la vidéo-verbalisation embarquée, nous souhaiterions connaître les informations qui sont aujourd'hui en possession de la Ville afin de juger de la pertinence de cette initiative.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Buon Huong TAN.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller, je peux vous donner les premiers éléments de réponse sur ce que nous faisons aujourd'hui, les résultats obtenus et ce que nous projetons de faire dans les semaines et les mois qui viennent.

Comme vous le savez, depuis le 1er janvier 2014, la Préfecture de police a mis en place une unité dédiée de vidéo-verbalisation. Cette unité est composée de 6 fonctionnaires qui se consacrent exclusivement à cette mission. Elle concerne actuellement la vidéo-verbalisation sur 14 axes couverts par 125 caméras du plan de vidéo-protection de Paris.

Depuis la création de cette unité, donc depuis 15 mois, ce sont 61.465 infractions qui ont été constatées par cette unité. La verbalisation dans les voies réservées aux couloirs de bus, sujet plus particulier qui vous préoccupe, représente 61 % de l'activité de cette unité, soit 37.426 procès-verbaux.

Cette vidéo-verbalisation des couloirs réservés sur les grands boulevards ou sur le boulevard Saint-Germain a permis incontestablement d'obtenir des résultats visibles à la caméra sur la fluidité du trafic bus et taxi comme du trafic général. Il y a désormais moins de stationnements anarchiques sur les 14 axes concernés par la vidéo-verbalisation et la circulation y est plus fluide.

Cependant, très rapidement depuis la mise en place de cette unité, il a été établi que l'action de cette unité étant connue des usagers et surtout des contrevenants, ceux-ci s'adaptent et se déportent sur d'autres axes aux fins d'éviter toute répression. Nous avons un résultat qui est assez intéressant sur un axe qui est bien connu des Parisiens, l'axe Strasbourg-Sébastopol, où la situation est bien meilleure sur Sébastopol où il y a effectivement des caméras alors qu'elle reste très difficile sur Strasbourg où il n'y a pas de caméra.

Dès lors, la Préfecture de police travaille avec la Ville à l'inclusion de nouveaux axes concernés par cette vidéo-verbalisation. Cette extension pourrait concerner très rapidement 34 nouveaux axes particulièrement accidentogènes et stratégiques pour la traversée de Paris. Il serait ainsi intégré davantage de couloirs bus de la Capitale sous réserve, bien sûr, qu'ils soient couverts par la vidéo-protection.

Nous sommes engagés dans une action d'ampleur, dont l'objectif est bien évidemment de renforcer la sécurité routière et le respect des couloirs de bus pour faciliter les transports publics dans la Capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En préambule, je rappellerai la distinction entre vidéo-verbalisation, qui porte sur les infractions au Code de la route, et la vidéosurveillance qui répond à des objectifs de la police en matière d'ordre public, de sécurité de certains sites sensibles ou de délinquance.

Les outils de vidéo-verbalisation sont désormais techniquement et juridiquement éprouvés et sont justifiés lorsqu'ils permettent de dissuader les comportements de circulation ou de stationnement les plus dangereux ou inciviques qui se situent dans les couloirs de bus ou non.

Ainsi, les objectifs que nous devons poursuivre grâce, notamment, à la vidéo-verbalisation sont de trois ordres.

Premièrement, la réduction de certains comportements dangereux : franchissements des feux rouges, stationnements sur les passages piétons, sur les pistes cyclables et les arrêts de bus et aussi, bien sûr, la circulation non autorisée dans les couloirs de bus, les deux-roues motorisés étant à cet égard doublement dangereux, vis-à-vis des piétons et des cyclistes et vis-à-vis d'eux-mêmes. Si cela est techniquement faisable, je serai favorable également à ce que l'on dissuade la circulation des deux-roues motorisés dans les pistes cyclables grâce aux mêmes outils.

Deuxièmement, il s'agit d'avoir des lignes de bus qui soient accessibles réellement en pratique pour les personnes à mobilité réduite, ce qui passe par la dissuasion du stationnement gênant au point d'arrêt. Ces infractions empêchent en effet, par exemple, un usager en fauteuil roulant de monter ou descendre du bus et pénalise plus généralement les personnes âgées ou les usagers avec des poussettes.

Troisièmement, il s'agit d'améliorer les conditions de circulation des bus et taxis dans les couloirs de bus pour rendre ces modes plus attractifs. Les usagers des bus et taxis perdent en effet un temps considérable à cause des

véhicules non autorisés dans les couloirs. Cela a aussi un coût pour la collectivité car une ligne de bus qui fonctionne au ralenti, ce sont des dépenses supplémentaires importantes pour la collectivité.

Mais la question des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants porte plus particulièrement sur un nouveau dispositif de verbalisation qui serait à l'étude à la R.A.T.P. et dont la presse s'est fait l'écho dernièrement. Ce dispositif consisterait à équiper les bus de caméras embarquées qui serviraient à la vidéo-verbalisation dans les couloirs de bus. La vocation de ce dispositif serait donc là aussi de dissuader les infractions dans les couloirs de bus et je ne peux que souscrire à cette finalité.

Mais il appartient à la R.A.T.P. et à la Préfecture de police de mettre au point toutes les modalités juridiques et techniques relatives à ce nouveau dispositif. La R.A.T.P. devra également assurer le dialogue social nécessaire auprès de son personnel car la question de l'intervention ou non d'un agent de la R.A.T.P. dans la procédure est délicate.

On peut d'ailleurs rappeler qu'une première version de ce système, envisagé il y a une dizaine d'années, nécessitait l'intervention active du machiniste de la R.A.T.P. et s'était heurté pour cette raison à l'opposition du personnel de l'entreprise.

En conclusion, nous sommes favorables à ce que la Préfecture de police poursuive le développement des outils de vidéo-verbalisation, qui peuvent dissuader les infractions de stationnement ou de circulation, notamment aux arrêts de bus ou dans les couloirs de bus. Certaines de ces solutions peuvent nécessiter une participation de la Ville ou de la R.A.T.P. et, dans ce cadre, toutes les mesures nécessaires d'accompagnement sur les plans juridiques ou sociaux doivent être prises pour garantir l'acceptabilité et la fiabilité de ces dispositifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos réponses.

Monsieur Buon Huong TAN, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Buon Huong TAN. - Juste pour dire deux mots. Je suis tout à fait d'accord avec M. NAJDOVSKI ; disons que je pense que c'est une bonne chose de pouvoir traiter également les deux-roues qui circulent dans ces couloirs et qui constituent un vrai danger, notamment pour les passagers piétons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très clairement, sur ce point, je pense qu'on peut tous être d'accord et M. le Préfet le disait également. Je pense aussi dans votre question qu'il y avait la suggestion d'une rencontre, d'un moment de travail avec la R.A.T.P. sur sa politique, qui rejoint bien évidemment une grande partie des préoccupations des Parisiens.

Je pense que nous serons amenés, après la nomination du ou de la nouvelle présidente de la R.A.T.P., à solliciter une rencontre et peut-être à instaurer avec notre Conseil un moment annuel, par exemple de débat et de questionnement des dirigeants, du futur ou de la future dirigeante de la R.A.T.P.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au recrutement et à la gestion des personnels titulaires et vacataires de la Ville intervenant auprès des enfants parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante.

Il s'agit de la question d'actualité posée par M. Jean-Pierre LECOQ pour le groupe UMP, à laquelle M. GRÉGOIRE répondra.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes à notre grand regret une nouvelle fois amenés à intervenir sur ce sujet : le recrutement et la gestion des personnels titulaires et vacataires de la Ville intervenant auprès des enfants parisiens. Ce sujet, en raison de la multiplication des affaires, tant sur le plan national que parisien, justifie nos craintes et donc nos interrogations.

Ce week-end, vous le savez, un surveillant intervenant dans un collège parisien renommé, accueillant de nombreux collégiens issus des 8e et 17e arrondissements a été entendu par la police judiciaire. D'après certains éléments révélés par la presse, il semblerait qu'une première plainte émanant des parents d'une collégienne ait été classée sans suite, faute d'éléments probants produits.

Cet incident pour le moins regrettable démontre les faiblesses existant dans notre droit sans parler des cloisonnements persistants entre les grandes administrations que sont l'Education nationale et la Justice, la triste affaire du directeur d'école de l'Isère ayant montré les failles existant dans la transmission d'informations.

Je vous le dis solennellement, mes chers collègues, je n'ai aucunement la volonté, à travers cette question, de stigmatiser ou de mettre en cause la probité des milliers de fonctionnaires ou d'animateurs qui sont au service des petits Parisiens et des collégiens, qu'ils agissent dans le cadre de l'A.R.E., des centres de loisirs municipaux ou des centres de vacances gérés par la Ville de Paris, ou éventuellement même pour ceux qui demeurent gérés par certaines caisses des écoles.

En revanche, vous ne pouvez, ni vous, ni votre adjointe, Mme CORDEBARD, ni M. GRÉGOIRE, en charge des personnels, tirer un trait sur ces affaires en considérant qu'elles sont marginales. Certes, des drames comparables ont existé dans le passé, tant dans l'enseignement public que privé, et ils ont été pour la plupart du temps cachés, causant des traumatismes souvent irréparables pour ceux qui en étaient les victimes.

Mais aujourd'hui, dans une société où la transparence s'impose chaque jour davantage, pourquoi devons-nous absolument réagir et nous interroger sur les procédures de recrutement mises en œuvre, tant pour nos personnels titulaires que vacataires, à partir du moment où ils sont en relation avec des enfants ?

Depuis le début de la mandature, Delphine BÜRKLI, Gypsie BLOCH, Jean-Baptiste MENGUY et Geoffroy BOULARD sont intervenus à l'occasion de délibérations, de vœux ou de questions d'actualité sur ces graves sujets. Au mois de février, Emmanuel GRÉGOIRE a déclaré dans cette enceinte, en réponse à la question de Geoffroy BOULARD, je le cite : "La Ville travaille avec énormément d'associations. Je trouve là aussi un peu indélicat de jeter la suspicion généralisée sur les associations."

J'ai répondu tout à l'heure à cette défausse facile, mais insupportable pour les parents parisiens, dont beaucoup pointent du doigt aujourd'hui les dangers potentiels suscités par l'arrivée, dans les 800 écoles et collèges de la Capitale, de personnels trop souvent recrutés rapidement, sans en connaître les antécédents psychiques, personnels, voire judiciaires.

Dès le printemps 2013, j'avais solennellement attiré l'attention de votre prédécesseur, Madame la Maire, sur les dangers suscités par la mise en œuvre rapide de l'A.R.E. dans la Capitale. La prudence, l'intelligence et la complexité des procédures de recrutement auraient dû conduire la Municipalité parisienne à venir, non pas au service ou au secours des soldats Peillon et Hamon aujourd'hui disparus, mais à se donner une année de plus pour mettre en œuvre cette réforme, rejetée d'ailleurs par la quasi-unanimité des acteurs de la communauté scolaire, comme l'ont fait par exemple Lyon, Bordeaux, Lille ou Marseille.

Aussi, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif, que comptez-vous faire pour améliorer et sécuriser le processus de recrutement de tous ceux qui sont en contact avec les enfants, et sur le cas particulier de la personne mise en cause depuis vendredi ? Pouvez-vous nous confirmer si, à un moment ou à un autre, il a été employé par notre Ville, dans un autre établissement scolaire, au cours des dernières années ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur LECOQ, je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre mais je nous appelle, vous êtes maire d'arrondissement, je nous appelle au sérieux auquel ce type de sujets nous renvoie, car ce sont des sujets graves, sur lesquels il y a un travail et une expression sérieuse à avoir.

Lorsque vous profitez de cette intervention pour subrepticement mettre en cause la réforme des rythmes éducatifs, là, tout d'un coup, cela devient moins crédible et moins sérieux. Mais donc je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE et, je vous assure, les Parisiens n'ont pas besoin qu'il y ait des polémiques politiciennes sur chaque sujet. Les Parisiens ont besoin d'élus sérieux, engagés, qui prennent leurs responsabilités et qui prennent au sérieux les situations qui se posent, ce que nous faisons dans cette affaire.

Monsieur GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais essayer de répondre très précisément, Monsieur LECOQ, à votre question et essayer de vous démontrer que vous ne vous posez pas la bonne question. C'est une question grave que vous avez soulevée et qui, je crois, évidemment nous rassemble et nous préoccupe tous. Effectivement, par la façon dont vous la formulez, vous introduisez une suspicion sur un critère qui est celui des modalités de recrutement qui n'est pas le bon, et je vais vous démontrer pourquoi.

D'abord, je vais vous rappeler le cadre légal de l'emploi public : c'était une loi de 1983, il y a un décret de 1988 qui précise qu'aucune inscription au casier judiciaire ne permet, si c'est incompatible avec les missions exercées, d'être recruté à la Ville. Cela s'applique aux titulaires et aux non-titulaires.

Première question légitime que vous pourriez formuler : est-ce appliqué correctement ? Je vais vous dire que oui et pourquoi ça l'est. La première chose, c'est parce que la Ville demande un extrait de casier judiciaire B2 pour les titulaires et non-titulaires. La deuxième raison est que, concernant spécifiquement les métiers d'encadrement pour les jeunes enfants, il y a une triple vérification supplémentaire.

La première, c'est que les CASPE sont compétentes pour instruire les études de casiers judiciaires et vérifient un fichier qui s'appelle "Les cadres interdits" qui est un fichier qui permet, par sollicitation de l'administration, de vérifier s'ils ne sont pas sur une liste mentionnant un problème dans la carrière antérieure. C'est la Direction départementale de la Cohésion sociale qui entretient ce fichier.

D'autre part, la Ville a l'obligation de transmettre la liste de l'intégralité des emplois concernés à la Direction départementale de la Cohésion sociale qui refait une double vérification, l'une sur le fichier des délinquants sexuels et l'autre sur une contre-vérification du casier judiciaire. Donc, avec quatre vérifications, bien sûr l'erreur est humaine, mais on peut estimer que l'ensemble des procédures extrêmement robustes est mis en place pour l'empêcher.

Je ne vais pas revenir sur le cas que vous mentionnez, qui est un cas évidemment dramatique, mais qui n'est pas concerné par un critère de recrutement. Ce ne sont pas les critères légaux de recrutement qui auraient permis d'empêcher ce cas dramatique, y compris parce que le risque zéro existe-t-il ? Non, le risque zéro n'existe pas parce que tant qu'un coupable n'a pas commis de méfaits, il est innocent. C'est un principe du droit auquel j'espère que vous adhérez.

Ensuite, ils sont évalués au regard du droit. Vous connaissez les critères d'évaluation, c'est l'inscription au casier judiciaire. Deuxième volet que vous mentionnez, et il est tout à fait essentiel, c'est les critères de sélection et de recrutement qui sont mis en place pour cela, et au-delà des formations qui sont proposées aux animateurs. Très sincèrement, ce n'est pas sur les cas d'extrême minorité de délinquants sexuels que la formation est un critère d'anticipation. Soyons sérieux. Ces cas sont dramatiques, il faut les repérer, il faut les traiter, mais arrêtez de laisser à penser que c'est par de la formation que nous allons empêcher les prédateurs sexuels de se comporter comme prédateurs sexuels.

Deuxième sujet : il est important et il n'a rien à voir avec le cas que vous avez cité, c'est celui effectivement du manque de coordination qui a pu apparaître entre la chancellerie, plus exactement entre les tribunaux et le Ministère de l'Education nationale. La Garde des Sceaux, dans sa circulaire du 11 mars 2015, a rappelé les circulaires antérieures qui font obligation au Procureur de la République d'informer l'employeur, a fortiori public, en cas de condamnation pénale ou d'ouverture d'une information judiciaire d'ordre pénal.

Donc, nous veillons à ce que cette circulaire, qui par ailleurs existait dans son principe antérieurement, soit en pratique appliquée. On le fait en s'assurant que les Procureurs et en rappelant, car c'est aux services de l'Etat de le faire, ce n'est pas nous qui gérons l'Etat. C'est aux services de l'Etat de s'assurer que les instructions administratives soient appliquées en pratique.

Autre sujet...

Non, pas avec le Rectorat. La règle est que le Procureur informe quand il y a une ouverture d'information pénale ou une condamnation pénale. C'est la règle de droit, vous êtes parlementaire, pas moi !

Deuxième sujet qui nous amène au point, c'est que malheureusement la nature humaine est ainsi faite que des cas dramatiques peuvent se produire et il est important que nous puissions répondre avec efficacité et célérité à ces saisines. Je vous rappelle qu'il est de compétence départementale de protéger les enfants, c'est la mission de la Cellule de recueil et d'informations préoccupantes.

J'en profite pour rappeler le principe du numéro gratuit d'appel, le 119, pour déclarer toute situation dont chacun peut avoir connaissance sur la mise en danger d'un enfant, et ensuite…

Mais arrêtez… laissez-moi finir !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez… franchement, vous êtes… c'est quand même assez étrange que sur un sujet d'une telle gravité, alors qu'on est en train d'apporter des réponses précises, réponses précises sur la vérification, sur quatre vérifications sur la question du casier judiciaire pour recruter une personne titulaire ou contractuelle publique par toute administration, dont nous.

Vérification et réactivation des mesures d'information qui doivent passer du Ministère de la Justice vers les employeurs des personnes qui auraient des signalements, et vous voudriez quoi ? Qu'on vous dise quoi ? Qu'on dise qu'il n'y a plus de recrutement du tout ? Qu'il n'y a plus du tout de recrutement pour des personnes qui ont des relations professionnelles avec des enfants ? Quel est le fond de votre question ?

M. GRÉGOIRE va non seulement rappeler le droit, et la rationalité du droit a du bon dans un débat tel que vous l'introduisez mais en plus, il va vous dire comment on procède à la Ville !

Continuez, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Ensuite, lorsqu'un signalement est fait, et en respectant la présomption d'innocence, immédiatement, un arrêté de suspension à titre conservatoire est pris par la DRH, qui peut être éventuellement, dans les cas les plus graves, doublé d'un arrêté du Préfet pour une interdiction d'exercice d'ordre national - je me tourne vers le Préfet de police, mais il s'agit bien de la Préfecture de Région, et pas de la Préfecture de police.

Il y a un arrêté immédiat et ensuite, c'est la police, comme c'est sa compétence - ce n'est pas la nôtre - qui instruit l'affaire et tant qu'il n'y a pas le rapport de police, évidemment la suspension à titre conservatoire est maintenue.

Je rappelle le principe sur ce point également : en parallèle de la procédure pénale, il y a une procédure administrative d'ordre disciplinaire, le cas échéant, qui est déclenchée par la Ville évidemment systématiquement dans les cas les plus graves, avec une instruction en commission administrative paritaire en formation disciplinaire. Éventuellement, et certains d'entre vous le savent puisque des membres de l'ensemble des groupes en sont titulaires, en conseil supérieur des administrations parisiennes, en formation disciplinaire.

Donc, au total, ce que je veux vous dire pour essayer de vous convaincre, et au-delà de vous, les parents, c'est que toutes les mesures sont prises au moment du recrutement pour contrôler tout ce qui est de l'ordre du contrôlable, et ce n'est pas la Ville seule qui le fait, puisqu'encore une fois la Direction départementale de la Cohésion sociale le fait de son côté également.

Enfin, lorsque des actes inadmissibles - inadmissibles se produisent, nous sommes évidemment obligés d'en convenir -, tout est réuni pour agir immédiatement et sincèrement, les maires d'arrondissement qui sont dans cette Assemblée savent à quel point ces sujets sont traités avec rapidité, avec transparence. D'ailleurs, dans la motivation de la question, je crois y lire un critère de transparence sur le cas que vous évoquez. Tout cela est fait de façon très clairement transparente, et je trouve que sur un sujet aussi grave, il faut effectivement éviter de mettre en cause des choses qui n'ont absolument rien à voir.

La montée en puissance des services publics n'est quand même pas un critère de développement de la prédation sexuelle pour les enfants. Dire cela, c'est franchement contraire à la vérité et franchement diffamatoire à l'endroit des agents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur LECOQ, le règlement vous autorise à reprendre la parole : vous pouvez la reprendre.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, je la prendrai un petit peu parce que j'observe que l'adjoint compétent… que l'adjointe chargée des Affaires scolaires ne s'est pas exprimée mais que l'adjoint compétent pour les personnels a mis 8 minutes 22 pour répondre, donc il a largement dépassé son temps de parole.

Je voulais simplement rappeler en préambule…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous ne faites pas la police de séance : c'est moi qui la fais ! Voyez-vous ? Je considère que compte tenu de la gravité des suppositions qui étaient les vôtres, la réponse très complète de mon adjoint était nécessaire.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je me suis exprimé avec mesure sur un sujet grave. Je rappelle d'ailleurs à destination de M. GRÉGOIRE que j'ai dit que je n'avais aucunement la volonté, je le répète, à travers cette question, de stigmatiser ou de mettre en cause la probité des milliers de fonctionnaires ou d'animateurs qui sont au service des petits Parisiens ; vous n'avez pas dû entendre cette partie-là de mon intervention puisque vous avez terminé votre intervention en me mettant en cause et en évoquant ces problèmes.

J'ai bien noté votre réponse sur les personnels d'animation recrutés par la Ville, et vous avez raison. En revanche, je voulais vous faire remarquer que c'est seulement à la suite d'un certain nombre d'interventions, en 2013

- d'ailleurs, vous n'étiez pas adjoint : cela s'est passé effectivement sous la mandature précédente et vous récupérez une partie des problèmes, dans ce domaine comme dans d'autres -, que nous avions évoqué le problème spécifique des animateurs des associations, et c'est seulement au bout d'un an que nous avons appris par votre intermédiaire, par celui de la Ville, de la Direction des Affaires scolaires qu'apparemment, la Préfecture de Paris, Direction de la Cohésion sociale, aurait mis en place un processus d'examen des casiers judiciaires alors qu'effectivement, comme vous le dites très bien, la loi n'en donne pas l'obligation.

Mais, Madame la Maire, mes chers collègues, dans cette affaire, je l'ai dit d'emblée, je ne souhaite… personne ne peut souhaiter dans cet hémicycle que de telles affaires se reproduisent. Gouverner, administrer, c'est aussi un peu prévoir. Ce n'est pas gérer uniquement l'événement une fois qu'il se produit, une fois qu'il est dans la presse.

Notre responsabilité à tous, les élus, c'est dans tous les domaines de l'action municipale, de faire en sorte que les problèmes soient traités avec un peu d'intelligence et de clairvoyance.

Je suis désolé, certaines des réformes qui ont été mises en œuvre, qui sont de la responsabilité de l'Etat, mais que la Ville a voulu appliquer immédiatement alors qu'on sait très bien que le recrutement de milliers de personnes dans une ville comme Paris n'est pas une chose facile - je ne vous jette pas la pierre. C'est excessivement difficile dans l'entrelacs des réglementations existantes. Il aurait peut-être fallu y réfléchir à deux fois.

Vous n'étiez pas Maire à l'époque, vous n'étiez que Première adjointe. C'est vrai que la responsabilité directe n'était pas entre vos mains.

Mais enfin maintenant, il nous faut gérer ces problèmes et là, je veux très rapidement revenir néanmoins sur le problème que nous avons, que nous connaissons, et je vous poserai un certain nombre de questions précises : depuis quand cet animateur qui a évolué au collège du 8e arrondissement travaille-t-il, et travaille-t-il au service de la Mairie de Paris ? A-t-il travaillé dans un certain nombre d'écoles, et depuis quand ? A-t-il été amené à travailler dans une nouvelle école depuis sa mise en cause dans le collège que je viens de citer, et dans quelles conditions ?

Les faits sont d'une extrême gravité, vous l'avez dit. Nous attendons, vous l'avez compris, mes chers collègues, Madame la Maire, des réponses précises.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur LECOQ, vous n'allez pas refaire une deuxième question.

Par ailleurs je vais vous dire, Monsieur LECOQ, il s'agit d'une affaire dans laquelle il y a une procédure judiciaire qui est couverte par le secret et qui ne permet pas, ni à vous ni à nous ni à personne, de dire la moindre chose ou de tirer la moindre conclusion.

Lorsqu'il y a eu des affaires dont nous avons eu à connaître dans quelques arrondissements qui d'ailleurs, ne mettaient pas en cause des animateurs recrutés dans le cadre de l'A.R.E. mais des personnels - on a eu un ou deux cas qui avaient 25 ans d'ancienneté ; il y a eu un directeur d'école. Dans tous ces cas-là, c'est la Brigade des mineurs qui a conduit les enquêtes et qui nous a demandé, ce que nous avons respecté, le secret pendant toute l'investigation pour que puisse être fait le constat des faits et la mise en cause des personnes coupables, le cas échéant.

Nous, nous respectons le droit. Nous respectons cela, y compris dans le recrutement de nos agents, y compris dans les obligations que nous faisons aux associations qui travaillent avec nous dans le cadre de l'A.R.E., mais si vous considérez, Monsieur LECOQ, que vous êtes, vous, maire du 6e arrondissement, en capacité de dire, lorsque vous recrutez un animateur qui répond à tous les critères, dont la vérification du casier judiciaire a été faite quatre fois, que cet animateur, pour des raisons qu'il faudra nous expliquer, ne devrait pas rentrer à la Ville, il faudrait que vous nous disiez alors sur quels critères vous vous basez.

Nous, nous travaillons de façon rationnelle, objective et sérieuse, c'est-à-dire que nous nous basons à la fois sur des faits et sur les signalements, et notamment sur les signalements qui sont faits par la cellule qui est chargée d'informer les employeurs publics des actes ou des faits qui ont pu précéder le recrutement, et qui éventuellement ne figureraient pas dans les casiers judiciaires. Tout le reste, ce n'est que polémique politicienne malsaine - malsaine ! - et nous ne rentrerons pas dans ce cadre-là.

V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux orchestres symphoniques à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et nous poursuivons nos débats. Nous poursuivons avec la question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL. Et ce sera Bruno JULLIARD qui lui répondra.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues. La musique adoucissant les mœurs, je vais aborder la question de la musique symphonique.

Aujourd'hui, Radio France entame son vingt-septième jour de grève. Le Ministre de la Culture a rencontré hier soir Radio France, il a rencontré les syndicats qui devraient tenir cet après-midi une assemblée générale pour statuer sur la poursuite ou non du mouvement social. Ce mouvement social sans précédent a commencé suite à la proposition choc de la Cour des Comptes de fusionner les deux orchestres symphoniques de Radio France pour des raisons budgétaires. Si la crise des deux orchestres symphoniques de Radio France trouvera, je l'espère, une issue favorable par l'application de mesures nationales, bien sûr, cette crise nous interpelle sur l'offre culturelle en matière de musique symphonique à Paris. Cette question posée par la Cour des Comptes sur les deux orchestres de Radio France, d'une certaine manière, doit nous inciter, nous, à ouvrir une large réflexion sur la musique symphonique à Paris, et notamment celle conduite sous la responsabilité, sous votre responsabilité, Madame la Maire.

Pour ma part, je ne peux pas croire que Paris compte trop de formations symphoniques sur son territoire par rapport à l'attractivité internationale de Paris, mais aussi de la fidélité de nombreux Parisiens aux concerts de musique classique. Il me semble que ce n'est pas le nombre qui doit être remis en cause, mais bien la coordination de l'offre musicale symphonique à Paris entre les acteurs privés, l'Exécutif parisien et surtout, les institutions nationales.

De même, je vais faire une comparaison, Paris compte trois opéras, l'Opéra Garnier, dédié plutôt aux ballets, l'Opéra Bastille, pour les opéras classiques, et l'Opéra Comique, dédié à l'opérette, ainsi qu'une trentaine de théâtres, je pense que la Mairie de Paris a de quoi se permettre une offre diversifiée et complémentaire de musique classique, à condition d'avoir, à l'instar des opéras, un projet simple, cohérent et surtout lisible.

Or, jusqu'à présent, malgré les dénégations de votre Exécutif, nous sommes encore à la recherche de cette position claire et d'une vision, et d'une coordination, et surtout d'une gestion apaisée. J'en prends pour preuve la cacophonie autour de la fermeture de la salle Pleyel, de l'ouverture de la Philharmonie, qui a impacté directement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux groupes qui sont à la droite de l'hémicycle de bien vouloir écouter. J'ai regardé avant : à gauche, c'est calme, à droite, ça l'est moins.

Donc, Madame Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je poursuis : l'ouverture de la Philharmonie qui a impacté directement l'activité des orchestres de Radio France. Il y a un mois à peine, les salariés de la Philharmonie déposaient un préavis de grève sur leurs conditions de travail. De même, l'annonce de la fermeture de la nouvelle Philharmonie cet été pour travaux, quelques mois seulement après son inauguration, privent les musiciens de l'Orchestre de Paris de leur lieu de travail, et les Parisiens d'une offre de musique symphonique. Encore une fois, il est important de rendre lisible votre politique musicale.

Bref, la gestion de la musique symphonique à Paris souffre, des mots d'ailleurs qu'on retrouve dans d'autres domaines, qui sont l'articulation entre le national et le local, et d'avoir encore une fois cette ambition d'un projet structuré.

Pour terminer, Madame la Maire, une seule question : quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser la lisibilité, la diversité et la coordination de l'offre des musiques symphoniques, au pluriel, à Paris ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame la présidente de la 2e Commission.

Je ne reviens pas sur le conflit à Radio France. Nous en avons parlé juste avant la pause déjeuner, en appelant, je le crois, ensemble à la fin de cette grève, qui n'a que trop duré, tout en défendant évidemment la qualité du service public audiovisuel, et notamment Radio France.

Concernant les orchestres symphoniques à Paris, il y a une particularité unique en France, mais aussi unique au monde, qui est, et nous en sommes fiers, le nombre d'orchestres permanents, c'est-à-dire composés de musiciens totalement consacrés à chacun des orchestres. Nous avons le nombre d'orchestres le plus important, puisqu'il y a sur le territoire francilien six orchestres permanents. C'est en effet beaucoup, et en même temps, cela répond à une histoire, une culture parisienne d'une forte présence d'orchestres symphoniques à Paris.

La Ville de Paris finance trois d'entre eux : l'Orchestre de Paris, l'Orchestre de chambre de Paris, l'Ensemble intercontemporain et puis, d'autres orchestres auxquels nous ne participons pas, mais avec lesquels nous pouvons travailler. Existent également l'Orchestre national d'Ile-de-France, essentiellement financé par la Région, et les deux orchestres de Radio France.

Dans votre question, même si vous ne le dites pas tout à fait comme cela, mais je n'ai pas le temps de corriger un certain nombre de contrevérités de votre intervention… Cela dit, il est vrai qu'il y a des faits nouveaux qui nous interpellent et nous appellent à modifier un certain nombre de contenus de notre politique symphonique. D'abord, il y a évidemment la création et l'ouverture de la Philharmonie de Paris. S'il y a eu cacophonie concernant Pleyel, je me permets de vous le dire, c'est de votre fait, puisqu'en ce qui nous concerne, depuis le début, il a toujours été très clair qu'il n'y aurait pas de musique symphonique une fois l'ouverture de la Philharmonie réalisée à Pleyel. Mais la Philharmonie a effectivement une incidence importante sur les orchestres symphoniques à Paris, et notamment sur le premier d'entre eux, à savoir l'Orchestre de Paris.

Deuxième sujet : c'est une baisse continue des publics et une absence de renouvellement des publics dans bon nombre d'orchestres symphoniques à Paris.

Cela a une incidence, et c'est le troisième fait marquant : la diminution des ressources propres de la plupart de ces mêmes orchestres symphoniques, justement en raison de la baisse de fréquentation dans ces mêmes orchestres.

Quatrième sujet nouveau : c'est évidemment la crise à Radio France et en effet, le devenir des deux orchestres symphoniques. Vont-ils ou pas perdurer dans les années qui viennent ?

Et enfin, dernier élément qui est important dans l'actualité : c'est la concurrence avec des orchestres non-permanents qui, eux aussi, n'ont jamais été aussi dynamiques qu'aujourd'hui ; orchestres symphoniques, d'ailleurs, ou ensemble musicaux, qui n'ont jamais été aussi pertinents qu'aujourd'hui. Je pense au Concert spirituel, Les Talens Lyriques ou encore, le jeune orchestre Le Balcon, qui fait un excellent travail.

A partir de là, que proposons-nous ? En ce qui concerne la Ville, nous allons utiliser, comme nous le disons depuis maintenant de nombreux mois, la création de la Philharmonie pour une nouvelle organisation de nos propres orchestres. Je pense à l'Orchestre de Paris, à l'Orchestre de chambre de Paris, à la fois sur le contenu, pour que la Philharmonie bénéficie d'une colonne vertébrale musicale et artistique qui sera l'Orchestre de Paris, mais également d'un point de vue organisationnel et de gestion, et nous appelons à une fusion entre la Philharmonie de Paris, la Cité de la Musique et l'Orchestre de Paris.

Quant à la place de l'Orchestre de chambre de Paris, en formation de chambre, donc non symphonique, toutes les possibilités sont ouvertes, mais là aussi, ce qui sera déterminant, c'est l'intérêt de l'orchestre et sa capacité artistique à apporter à la Philharmonie.

Et puis, deuxième sujet : c'est notre relation avec l'Etat. En effet, il faut que nous améliorions encore notre travail partenarial avec l'Etat pour la pertinence de cette nouvelle carte des orchestres franciliens, et d'ailleurs, quel que soit le nombre d'orchestres à Radio France.

Je conclus en vous disant que je vous rejoins sur un point : il n'y a pas de religion à avoir sur le nombre d'orchestres franciliens. En revanche, notre politique doit répondre à plusieurs objectifs : la qualité et toujours la qualité des orchestres concernés ; ensuite, la viabilité économique de ces mêmes orchestres, et là, il y a des améliorations et des inquiétudes à lever ; et enfin, c'est le dernier point, que vous n'avez pas soulevé, mais qui, pour moi, est absolument déterminant : rien ne sert d'avoir des orchestres de qualité s'il n'y a pas des publics, des publics divers, des publics nombreux, des publics plus jeunes qu'aujourd'hui, et ce sera cela, notre premier objectif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, beaucoup, Bruno JULLIARD.

Madame MÉHAL, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur JULLIARD, merci de ces précisions, et vous m'offrez une réponse toute faite par rapport à la baisse de fréquentation que vous évoquez. Je crois que la musique symphonique parisienne aura de beaux jours devant elle, à condition, vous l'avez dit, que les générations à venir soient sensibilisées à la musique classique. Or, il me semble qu'ils sont nombreux, ces enfants parisiens, à vouloir s'inscrire, par exemple, dans les conservatoires, pour apprendre un instrument et peut-être pouvoir partager les manifestations de la Philharmonie. Et vous avez choisi, même si nous avons en effet voté ce vœu, de faire en sorte que cette pratique se fasse de façon aléatoire, à la loterie, et vous l'avez dit ce matin, selon une dynamique qui, à mon avis, bride grandement l'avenir de la fréquentation des salles philharmoniques parisiennes.

Et donc, je vous en conjure, faites en sorte, en effet, que la proposition que vous avez formulée ce matin soit bien une proposition qui soit, en effet, intérimaire, qui soit transitoire et que le plus grand nombre puisse participer à ces conservatoires qui permettront de fixer le public pour tous les orchestres philharmoniques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MÉHAL.

Les conservatoires mais aussi les ateliers, justement, des rythmes éducatifs qui permettent à beaucoup de petits Parisiens, qui ne vont pas au conservatoire, d'avoir aussi une découverte de la musique, et puis aussi nos professeurs de la Ville de Paris dans les écoles qui apportent aussi cette culture musicale.

Mais nous allons poursuivre.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la fin du Plan Hiver à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de la question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, à laquelle Mme Dominique VERSINI répondra.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais commencer par, à mon tour, moi aussi, féliciter et souhaiter la bienvenue aux élèves de Bergson parce que je suis élue du 19e et il s'avère qu'en plus, Bergson est mon ancien lycée, donc un petit clin d'œil particulier à ces élèves, parce que je souhaitais leur faire passer le message que mon engagement a commencé à Bergson et si je suis arrivée là, c'est aussi parce que je suis passée par ce lycée.

Donc, je souhaitais le souligner en particulier avant d'introduire ma question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voilà où cela peut vous mener !

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, le nombre de personnes en situation de grande précarité à Paris est important, et proportionnellement plus ici que dans d'autres grandes villes françaises, en raison, en particulier, du statut de Paris qui est à la fois une ville monde et à la fois une ville refuge.

Si les chiffres actuellement connus sont peu précis, on estime néanmoins que 2.000 à 3.500 personnes sont en situation de rue durable…

La question des personnes à la rue, je pense, intéresse tous les élus de cet hémicycle !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à tous ceux qui sont debout, qui parlent, etc., les collaborateurs des groupes notamment…

Merci ! A gauche, cette fois-ci, tout à fait ! Tout à l'heure, c'était à droite, donc il y en a pour tout le monde !

… de bien vouloir écouter Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Si les chiffres actuellement connus sont trop peu précis, on estime néanmoins que 2.000 à 3.500 personnes sont en situation de rue de façon durable à Paris.

C'est le constat qu'ont dressé l'ensemble des partenaires qui se sont réunis pendant l'hiver dernier autour des questions de travail sur le pacte parisien contre la grande exclusion.

Nous savons que la vie à la rue est rude en toutes saisons. La période hivernale, qui va de pair avec des risques météorologiques accrus pour la santé des personnes fragiles se trouvant sans domicile fixe, suscite alors une attention et une mobilisation particulières.

Par ailleurs, le sujet de l'hébergement est une politique clef pour garantir une insertion des plus exclus.

Les solutions opérationnelles que la Municipalité a mises en œuvre, l'hiver dernier notamment, par la mobilisation de terrains ou de bâtiments, par l'installation provisoire d'hébergements ou de logements temporaires,

ont été exemplaires. En effet, pendant toute la période hivernale, 1.000 places d'hébergement ont été ouvertes grâce à la mobilisation de la Ville et de l'Etat, en complément des 9.000 places ouvertes toute l'année dans les centres d'hébergement d'urgence et dans les centres de réinsertion sociale, et en complément aussi aux 14.000 nuitées en hôtel.

Pour rendre cela possible, Paris a mis à disposition quatre nouveaux bâtiments dont deux nouvellement mobilisés cette année, permettant ainsi la création de 220 places supplémentaires.

Parmi les publics accueillis, nous avons porté une attention particulière aux familles en situation de grande précarité. Pendant les périodes de froid survenues dès le 4 décembre dernier, Paris a complété ce dispositif en mobilisant successivement 12 gymnases et 5 salles de mairies d'arrondissement, ce qui a permis d'ouvrir 1.000 places supplémentaires.

La mobilisation de notre Municipalité en matière de lutte contre l'exclusion est sans précédent et dépasse le seul cadre des saisons, je peux l'affirmer ici.

Le travail important mené dans le cadre de l'ambitieux Pacte parisien de la lutte contre la grande exclusion, que vous avez souhaité, Madame HIDALGO, mais aussi que porte Dominique VERSINI, prévoit, en effet, 106 mesures destinées à lutter contre la grande précarité, en améliorant le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion, de manière à la fois - et c'est là que le gros du travail a été fait - de manière quantitative, certes, mais aussi de manière qualitative… parce qu'on n'est pas seulement dans la gestion du nombre mais on est aussi dans la gestion d'une précarité importante que nous souhaitons voir régler dans les meilleures conditions possibles.

Le 31 mars dernier a marqué la fin de la trêve hivernale et donc la remise à la rue de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui étaient hébergés par ces établissements d'accueil d'urgence hivernaux, ainsi que la reprise des expulsions locatives. De nouveaux ménages vont donc malheureusement encore gonfler la longue liste d'attente des personnes en attente d'un hébergement.

Face à cette situation dramatique, pouvez-vous nous dire, Madame la Maire, quelles vont être les mesures prises par la Municipalité pour la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe tout au long de l'année ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Alors, là, aujourd'hui, tout le monde a dépassé son temps de parole, donc il va falloir qu'on soit vigilant.

Mais c'était une question très pertinente et, donc, Dominique VERSINI va vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Oui, merci, Madame la Maire.

En effet, comme l'a dit notre collègue Mme la conseillère de Paris Léa FILOCHE, la question de l'hébergement des personnes sans domicile fixe, notamment dès que l'on sort de la période hivernale, a toujours été une question sensible et tous les élus, je pense, dans cette assemblée sont concernés par cette question.

Chacun le sait, l'hébergement des personnes sans domicile fixe relève des compétences de l'Etat, mais bien évidemment la Ville de Paris, depuis toujours je dirais, a apporté son concours important et volontaire à toutes les actions permettant d'héberger des personnes, en mettant à disposition des lieux, en ouvrant l'hiver des gymnases et, en toute saison d'ailleurs, la Ville de Paris est totalement mobilisée.

Je rappelle qu'il y a 8.000 places en permanence qui sont ouvertes à Paris et que, l'hiver, à la fois en partenariat avec l'Etat, nous ouvrons des dispositifs en mettant le maximum de sites du domaine intercalaire de la Ville à disposition et également en mobilisant des gymnases pour la période hivernale.

Cet hiver, c'est 11 gymnases et 5 salles de mairie qui ont été mobilisés et mis à disposition.

Je veux remercier l'ensemble des maires d'arrondissement qui ont accepté et qui, le plus souvent, se sont très activement impliqués pour que nous mobilisions ces équipements, même si parfois cela peut causer quelques difficultés pour les usagers des gymnases.

Néanmoins, c'est 560 personnes qui ont été mises à l'abri pour 11.500 nuitées, avec un accompagnement aussi des travailleurs sociaux du C.A.S.-V.P. et de la DASES et je veux vraiment remercier tous ces agents volontaires, 233, et les associations, telles que l'association des Médecins transmetteurs, qui ont participé.

Ceci est pour la période hivernale. Néanmoins, la fin de l'hiver… La Ville de Paris refuse cette logique de l'hébergement en thermomètre. D'ailleurs, tout le monde le refuse, sauf que la question est plus compliqué que cela à régler, même au niveau de l'Etat.

Néanmoins, la Ville a pris la décision de maintenir la mobilisation des gymnases, le temps qu'un certain nombre de personnes qui le souhaitaient puissent trouver une solution. Donc, les gymnases ont été prolongés pour un certain temps et nous avons également fait en sorte de mobiliser des sites qui sont mis à disposition de l'Etat, comme à Championnet dans le 18e, Saint-Marcel dans le 13e, boulevard Sébastopol dans le 1er arrondissement, c'est-à-dire 200 places de plus.

Et récemment, pour permettre à 50 personnes en famille de ne pas se retrouver à la rue, nous avons mobilisé un site dans le 15e arrondissement.

Je remercie les élus, d'ailleurs, qui ont facilité la mise en place de ce site qui sera géré par le Centre d'Action Sociale Protestant.

Evidemment, tout cela pose la question - et j'en terminerai par là - plus structurelle d'améliorer encore plus les solutions proposées. Comme vous le savez, le Pacte parisien pose les jalons. Notamment, le Gouvernement ayant annoncé sa volonté de transformer un certain nombre de chambres d'hôtel destinées aux familles en hébergement durable, la Ville de Paris participera, prendra toute sa part à faire en sorte que des familles n'aient pas à dormir dans des chambres d'hôtel mais dans des lieux de logement, de résidence sociale, etc.

Voici ce que je voulais vous dire.

Néanmoins, c'est un sujet grave et nous devons tous rester vigilants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Madame FILOCHE, souhaitez-vous ? Non, c'est bon ?

Merci.

C'est vrai que le travail qui a été fait aussi autour du Pacte de lutte contre les exclusions est un travail qui permet aujourd'hui de vraiment se coordonner avec l'Etat, les associations, les grands organismes publics qui apportent aussi leur concours à cette mission.

Mais je veux aussi saluer les personnels de la Ville qui, en plus de leurs missions, sont volontaires, bénévoles sur, justement, l'encadrement notamment des gymnases et sur des opérations de maraude.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des 11 C.I.O. départementaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité, celle de Mme SIMONNET, à laquelle répondra, je crois, Mme CORDEBARD.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, le mois dernier, vous m'avez assurée que la Ville de Paris ne souhaitait pas la fermeture des centres d'information et d'orientation, mais qu'elle souhaitait seulement mettre fin à la prise en charge et opérer un transfert de compétences vers l'Etat.

Depuis, le Département de Paris a proposé une convention d'occupation à titre gratuit des locaux lui appartenant, pour le maintien de ces C.I.O., qui n'ont rien à voir avec les Jeux Olympiques : il s'agit bien des Centres d'information et d'orientation.

Première question : cette convention a-t-elle été signée ? Si oui, pour combien de C.I.O. ? Et que se passera-t-il pour les C.I.O. des 18e et 19e arrondissements puisque eux sont hébergés par la Régie immobilière de la Ville de Paris.

En application du Code de l'éducation, les C.I.O. départementaux ne peuvent être transformés en services de l'Etat que dans la limite des crédits inscrits aux lois de finances. Or, pour l'année 2015, aucun transfert de C.I.O. parisien n'est prévu dans la loi de finances. Que va-t-il donc se passer au 1er septembre 2015 ? Qui va payer les charges ? C'est donc ma deuxième question.

La question prioritaire de constitutionnalité de juillet 2011, qui s'applique aux 11 C.I.O. parisiens, déclare que la contribution d'une collectivité territoriale au financement d'un C.I.O. répond à une fin d'intérêt général. Si, par intérêt

général, nous pouvons entendre la prise en considération des 54.437 collégiens du public, comment la Ville de Paris va-t-elle pouvoir justifier qu'elle ne peut plus payer 3,67 euros par collégien pour le financement de ses 11 C.I.O. ?

Si, comme le dit le Conseil de Paris, la décision du transfert de la charge financière des C.I.O. à l'Etat répond à une question de répartition des compétences entre l'Etat et la collectivité parisienne - le Département - comment expliquez-vous alors que des subventions soient accordées à des associations pour des actions qui relèvent de la compétence de l'Etat, comme l'aide à l'orientation, l'accompagnement vers le projet scolaire et professionnel, un service public d'information et d'orientation, et j'en passe ?

De même, selon cette Q.P.C., la collectivité ne peut pas se désengager financièrement de façon unilatérale. Elle doit, au contraire, avant de mettre fin à son implication financière, attendre la transformation des C.I.O. départementaux en service d'Etat ou sa fermeture organisée en collaboration avec l'Etat.

Côté académie de Paris, l'Etat serait disposé - nous dit-on - à reprendre 3 C.I.O. sur les 11. Trois seulement et si, toutefois, le budget ne dépasse pas 35.000 euros par C.I.O. Or, le budget qui serait alloué pour les six C.I.O., 206.000 euros, ne couvre même pas les loyers des trois C.I.O. d'Etat de 128.000 euros.

Encore une autre question : la Ville de Paris et le Rectorat sont-ils en train d'organiser la fermeture de certains C.I.O. Si oui, lesquels ? Ou bien la Ville de Paris proposera-t-elle des solutions transitoires et, encore une fois, si oui lesquelles ?

Dernière petite question pour la dernière seconde : dans le vœu de l'Exécutif de mars, la Ville de Paris s'est engagée à participer activement à la concertation. En quoi consiste-t-elle ? Y a-t-il un calendrier ? Quels usagers ont été consultés ? Que signifie "activement", sachant que les organisations syndicales, par exemple, n'ont jamais été reçues en même temps par la Ville et l'académie de Paris.

Comme vous le savez, cette question me tient à cœur.

J'espère que les réponses seront aussi précises que mes questions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame la Maire, chère Danielle SIMONNET, vous vous en rappelez, le Conseil de Paris a adopté lors de sa séance du mois de mars un vœu que, d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, vous avez refusé de voter, rappelant son attachement au service public de l'orientation et son souhait du maintien de la mission de l'orientation sur le territoire parisien.

Je m'étonne, d'ailleurs, que pour dénoncer une nouvelle fois cette décision de la Ville de Paris, vous lui opposiez l'existence d'autres dispositifs financés par elle et concourant à l'insertion professionnelle des jeunes Parisiens. Vous sous-entendez que nous devrions y mettre fin, peut-être ? Je suppose que non. Je vous accorde ce crédit.

Puisque vous mettez systématiquement en doute nos intentions, sachez que les organisations syndicales qui en ont fait la demande, ont été reçues ici, à l'Hôtel de Ville, pour évoquer le devenir des C.I.O. Et, dois-je le rappeler, certaines d'entre elles, malgré les inquiétudes - que je comprends - soulevées par un tel changement, nous ont redit que le transfert des C.I.O. était tout à fait cohérent avec l'exercice d'une mission relevant des compétences de l'Etat et ceci, dans le contexte que vous connaissez, des baisses des dotations.

Sachez également que l'Académie de Paris a engagé les discussions indispensables avec, d'une part, ses propres organisations syndicales sur les questions relatives à ses personnels et, d'autre part, avec la Ville de Paris sur les modalités pratiques du transfert.

D'ailleurs, l'ensemble de nos interlocuteurs sur ce sujet se sont félicités de la décision du Conseil de Paris qui proposait des conventions d'occupation à titre gratuit pour l'accueil des C.I.O. logés dans les équipements municipaux. Nos services et ceux de l'académie travaillent en parallèle à la résolution des questions techniques, juridiques, financières que pose immanquablement un tel changement.

Pour répondre à l'une de vos nombreuses questions, bien entendu, nous faciliterons la discussion entre l'Académie et la R.I.V.P. pour la reprise des baux. Il en va de même pour le fonctionnement quotidien des 11 C.I.O. concernés.

Bref, vous l'aurez compris, chers collègues, les discussions menées actuellement sont constructives. Nous sommes au travail avec notre partenaire de l'Education nationale et nous visons l'objectif commun qu'aucune rupture n'intervienne à la rentrée de septembre dans le service public de l'orientation.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le préciser lors du dernier Conseil, je resterai très vigilante, ainsi que vous - j'en suis certaine - au maintien de l'offre pour les élèves parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CORDEBARD.

Un mot, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, parce que Mme CORDEBARD ne répond pas à une seule de mes questions, à part une promesse globale pour assurer qu'il n'y aura rien de changé, que tout ira bien en septembre 2015.

Sur le fond, je vais vous dire : que les C.I.O. soient départementaux ou d'Etat, au final, peu m'importe à partir du moment où les C.I.O. sont maintenus. Mais vous savez comme moi qu'à partir du moment où l'Etat ne veut en garder que trois, j'aurais aimé de votre part une réponse plus affirmée, plus claire sur quelles sont donc les solutions alternatives que vous prévoyez pour empêcher la fermeture des huit autres C.I.O., tel que, hélas, la situation risque de l'envisager.

On verra bien.

Je pense qu'il est nécessaire que tous les Parisiennes et les Parisiens soient bien à l'écoute de cela parce que c'est important de défendre ce service public d'information et d'orientation.

Non, la concertation n'a pas lieu aujourd'hui parce que recevoir les organisations syndicales, c'est une chose, mais vous avez écrit dans le vœu que vous organiseriez des vraies concertations avec le rectorat. Or, elles n'ont été conviées à aucune réunion en la présence de la Mairie et du Rectorat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2015 GEP 1 - Création "d'un fonds vert des villes et des collectivités".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons le débat organisé avec l'examen d'une proposition de délibération déposée par le Groupe Ecologiste de Paris, relative à la création d'un fonds vert des villes et des collectivités.

Conformément à la conférence d'organisation, je vais donner la parole à Mme Anne SOUYRIS, co-présidente du Groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, dans huit mois, se tiendra la COP21 à Paris et les Etats devront s'accorder pour conclure, nous l'espérons, un accord contraignant de lutte contre le changement climatique.

Alors que les débats ont débuté et que les rencontres se multiplient, le spectre de la conférence de Copenhague est cependant dans tous les esprits. Ce sommet mondial sur le Climat de 2009 avait nourri beaucoup d'espoir et son échec, généré une immense frustration. Pour beaucoup, l'échec de cette conférence reste le symbole de l'incapacité des Etats à prendre les décisions qui s'imposent pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses conséquences.

L'Exécutif de la Ville de Paris et les élus écologistes affichent des objectifs ambitieux pour cette COP21 et souhaitent que notre Municipalité se montre exemplaire à l'occasion de ce rendez-vous que nous ne pouvons pas manquer. Nous souhaitons notamment qu'à cette occasion les collectivités locales, qui peuvent et doivent être des acteurs majeurs dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, envoient un signal fort aux Etats.

Car, pour rappel, à Copenhague, en 2009, un projet d'une ampleur inédite a vu le jour : la création d'un fonds vert pour le climat. Le fonds vert devait être la réponse au double impératif, cher aux écologistes : un impératif de solidarité, un impératif de coopération. Il devait ainsi permettre aux pays riches de financer des projets d'adaptation au changement climatique et d'aide au développement décarboné pour les pays les plus vulnérables.

Aujourd'hui, ce sont souvent les pays qui émettent très peu de gaz à effet de serre qui sont touchés le plus violemment par les événements climatiques extrêmes. Nous avons toutes et tous en tête les images de la catastrophe survenue au Vanuatu il y a quelques semaines. La force de ce terrible événement nous oblige. Il est plus que temps de se montrer à la hauteur de nos responsabilités.

Nous sommes la première génération à subir les conséquences de la dégradation de notre climat et probablement la dernière à pouvoir agir efficacement pour éviter des conséquences irrémédiables. A moins d'un an de la conférence de Paris sur le climat, les négociations entre les Etats sont encore loin d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Si des signes positifs sont à saluer, tel que l'engagement de plusieurs Etats à abonder le fonds vert, le manque de volontarisme et de courage politique se fait cruellement ressentir.

Aujourd'hui, le montant dévolu au fonds vert atteint péniblement la dizaine de milliards d'euros pour 4 ans, soit 25 fois moins que l'engagement pris à Copenhague pour 2020.

C'est pourquoi le Groupe Ecologiste de Paris propose dans cette proposition de délibération que nous lancions la réflexion pour la mise en place d'un fonds vert des villes et des collectivités.

Nous demandons également par cette proposition de délibération que la Ville de Paris crée et renforce de nouvelles formes de coopération et de solidarité avec les pays en voie de développement afin d'impulser rapidement des projets concrets, concourant à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique dans ces régions.

Nous souhaitons par cette proposition de délibération que la Ville de Paris soit véritablement un moteur pour ce projet ambitieux. Moteur en termes de rapidité d'action et de montage du dispositif. Moteur également en termes financiers.

Car nous comptons sur vous, Madame la Maire, pour que notre engagement ne soit pas symbolique mais se compte en millions et ce, dès la première année pour montrer concrètement le chemin en cette année de COP21.

Nous espérons que l'ensemble des élus de notre Assemblée, conscients de l'urgence de la situation climatique, votera avec enthousiasme cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Yann WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, cette proposition de délibération, dans ses intentions, nous l'approuvons.

Il participe de cet exercice vertueux qui consiste à réfléchir à ce que nous pouvons faire, à notre niveau, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et surtout à ce que nous pourrions initier.

Depuis le lancement du processus de Kyoto, soyons honnêtes, le bilan reste maigre. Pour les signataires du protocole, une minorité des Etats du globe, l'objectif fut tout juste atteint, à savoir moins 5 % au cours des vingt dernières années, que l'on doit par ailleurs objectivement mettre sur le compte de l'effondrement des économies du bloc de l'Est et l'effet crise de l'après 2009.

A l'échelle de la planète, cet effort aura freiné l'augmentation des émissions mais ne l'aura pas diminué. Nous émettions en effet 22,3 milliards de tonnes par an en 1990 et 33 milliards de tonnes en 2012, soit une augmentation de 45 %.

En moyenne, les émissions de gaz à effet de serre augmentent de 2,7 % par an. Les raisons de ce résultat décevant sont les émissions des gaz à effet de serre des grands émetteurs parmi les pays développés, mais aussi les émissions des pays émergents qui augmentent sans cesse.

Ayant dit tout cela, la conclusion n'est évidemment pas de baisser les bras, d'être défaitistes et bien au contraire. Les mécanismes mis en place à Kyoto et les engagements de réduction des gaz à effet de serre, que les pays qui ont rendez-vous à Paris en décembre prochain annoncent et ou annonceront, constituent des avancées. Et si tout cela n'existait pas, la situation serait encore pire. Il apparait donc nécessaire de poursuivre l'effort, mais aussi et surtout de chercher des dispositifs nouveaux.

Le financement de la lutte contre le réchauffement climatique est un élément clé. Le système des quotas d'émissions y a contribué. Un fonds vert abondé par les pays développés est en cours de constitution à l'horizon

2020. Tentons de raisonner en complémentarité de ce fonds mondial ou pourquoi pas en l'abondant ou en précisant notre idée.

Un fonds abondé par le seul budget de la Ville est une idée généreuse, mais en avons-nous les moyens ? Suffisamment du moins pour que cela soit significatif et pas seulement symbolique ? Je vois une piste que je vous invite à creuser. Elle est en écho à l'idée de recourir aux marchés publics que vous avez déjà proposé aux grandes villes européennes.

A l'image du dispositif dit du 1 % artistique qui impose de consacrer 1 % de chaque marché de construction à la commande d'une œuvre d'art, pourquoi ne pas imaginer une disposition voisine, volontaire dans un premier temps, d'un pourcentage équivalent ou certainement moins important à ce stade, qui consisterait à consacrer un faible pourcentage du coût de chaque marché public de la Ville à l'abondement d'un fonds Climat de la Ville de Paris et des villes qui iront dans le même sens que nous.

Après tout, la Ville est émettrice de gaz à effet de serre, notamment au travers de ces marchés publics, et ce serait une forme de taxe carbone appliquée à nous-mêmes qui serait là, à la fois un témoignage d'exemplarité sans créer dans nos comptes de nouvelles dépenses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je me réjouis évidemment au nom de mon groupe de la proposition de délibération que le groupe Ecologiste de Paris nous présente aujourd'hui.

En effet, la création d'un fonds, qui permet de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le réchauffement climatique, correspond pleinement à l'action que nous menons depuis 2001, et que l'actualité de cette année, quelques mois avant la tenue de la COP21, nous conduit à renforcer et à développer.

En matière de coopération, Paris mène depuis longtemps une politique solidaire, notamment en ce qui concerne la lutte contre le Sida, l'accès à l'eau potable en Afrique ou la reconstruction après des catastrophes naturelles. Nous votons d'ailleurs à ce Conseil des aides d'urgence pour les populations sinistrées du Vanuatu ou de Madagascar.

Ce fonds, que vous proposez, après étude du dispositif le mieux adapté à son usage, permettra de financer de nouvelles actions de coopération Nord/Sud, alors que les mesures de transition énergétique sont trop souvent écartées, faute de moyens financiers suffisants. Il permettra également de recenser les bonnes pratiques qui ne sont pas forcément dispendieuses, voire qui peuvent représenter des économies importantes.

Ce dispositif s'inscrit également dans la lignée des actions qui ont déjà été décidées et annoncées par la Maire de Paris, le 26 mars dernier, lors du Sommet des maires européens à l'Hôtel de Ville. En effet, c'est en nous appuyant sur l'expérience des collectivités que nous pourrons agir plus vite et plus concrètement dans un domaine qui est crucial pour l'avenir de notre planète.

Je pense notamment aux engagements très significatifs, qui ont été pris en faveur de commandes publiques groupées, ce qui constitue un signal fort envoyé aux gouvernements, aux entreprises et à la société civile.

Paris a montré depuis longtemps sa volonté de mobiliser et de rassembler toutes les bonnes volontés, afin que la COP21 représente une réelle avancée significative pour le climat. En marge de cette COP21, un Sommet des gouvernements locaux pour le climat sera d'ailleurs organisé dans notre ville au début du mois de décembre. Et sous l'égide de C.G.L.U., plus d'un millier d'élus locaux venus de toutes les villes du monde seront ainsi accueillis à l'Hôtel de Ville. Paris œuvre ainsi au rassemblement des villes, des territoires et des réseaux de villes et continuera de le faire.

Cette proposition de délibération rejoint et prolonge les efforts déjà nombreux de notre ville, qui est pleinement mobilisée pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Les élus PS et apparentés voteront cette proposition de délibération, bien évidemment avec beaucoup de conviction et d'enthousiasme pour avancer ensemble.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voici donc à la quatrième proposition de délibération portée par un groupe de notre Conseil. Après le groupe socialiste, le nôtre et l'UMP, nos amis et collègues "Verts" étaient attendus.

Chers collègues, votre proposition de création d'un fonds vert des villes et des collectivités est intéressante et ambitieuse. L'exposé des motifs est édifiant, quant à la motivation de la création d'un tel fonds. Le réchauffement climatique est un enjeu global et de long terme, qui appelle une réponse, elle aussi globale et de long terme.

En citant la proposition de délibération, je rappelle qu'elle suppose aussi de "dépasser la logique de concurrence", ce qui amène naturellement à développer la coopération, mais aussi le service public, comme l'Exécutif semble parfois l'oublier.

La prise de conscience bien tardive du dérèglement climatique par bon nombre de gouvernements n'est pas pour rien dans les retards pris dans la mise en place de politiques qui s'attaquent à ce fléau. Déjà, dans de nombreux pays du sud, les conséquences humanitaires dramatiques du réchauffement se font jour : exode de populations, précarisation généralisée, mise à mal des structures d'exploitation de la terre et de la mer.

Comme à chaque fois qu'un problème se pose au plan mondial, il convient que les Etats se mobilisent et prennent des engagements fermes, comme ils se doivent de le faire en décembre à Paris lors de la COP21. Mais il convient aussi que les collectivités locales des pays dits riches se mobilisent, afin d'apporter des solutions à des pays moins développés, pour les aider à se passer des énergies fossiles.

En effet, les populations pauvres doivent déjà faire face à tant de défis sociaux que les défis environnementaux, qui ont des conséquences sociales graves mais souvent à long terme, sont souvent passés à la trappe de l'urgence humanitaire. Mais ces populations ne doivent pas être victimes d'une double peine, en subissant la pauvreté et les conséquences de leur retard pour lutter contre le réchauffement.

La coopération envers ces populations est donc de prime importance. Puis, au-delà de la nécessaire coopération, la pollution n'ayant pas de frontière, nous avons effectivement intérêt à ce que tous les pays puissent se mobiliser. Le fonds proposé vise à accélérer cette coopération.

Comme il est proposé dans la proposition de délibération, il est sage tout d'abord de revisiter nos engagements dans le cadre de la coopération décentralisée, afin que cette thématique du dérèglement climatique soit repérée et évaluée.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'imposer à nos partenaires de quelconques solutions qui n'auraient pas leur agrément ou qui seraient en décalage avec les moyens qu'ils peuvent y consacrer. Cela vaut tant pour les moyens financiers que pour la technicité nécessaire à la mise en place de politiques alternatives.

Nous le savons, l'accès à l'eau potable est souvent une demande récurrente de ces pays engagés avec Paris dans des protocoles de coopération. Nous avons aussi à cœur de développer l'accès à l'éducation et à la formation. Il est donc sage de commencer par cet état des lieux.

Ensuite, il convient que ce fonds ne soit pas abondé uniquement par les collectivités adhérentes que nous espérons nombreuses, mais aussi par les dispositifs de coopération nationale et européenne.

Il serait donc souhaitable que, suite à cette proposition de délibération, des contacts soient pris rapidement avec le Ministère en charge de la coopération et avec la Commission européenne, afin que ce fonds puisse être éligible à des crédits publics, tant nationaux qu'européens.

Il convient une nouvelle fois de dénoncer ici la baisse des crédits de la coopération du Gouvernement français.

Malheureusement, la doctrine reaganienne du "trade not aid" a fait du mal et a eu des répercussions, y compris sur la politique française. La chute des crédits pour la coopération a commencé sous l'ère sarkozyste, mais se poursuit en ces temps d'austérité.

La réponse au réchauffement ne pourra se faire uniquement par des initiatives locales, et les Etats développés doivent s'engager à l'occasion de la COP21 pour soutenir les pays pauvres à se libérer des énergies fossiles.

Les collectivités peuvent et doivent amorcer ce processus.

En 2001, Paris a su être la première à se mobiliser contre le Sida sous la forme d'un fonds contre le Sida dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne, entraînant d'autres grandes villes dans ce combat.

Nous devons prendre notre part dans le formidable mouvement actuel visant à promouvoir un développement soutenable en modifiant les comportements chez nous, en Europe, comme dans les pays du Sud, afin que la catastrophe annoncée puisse être évitée.

Voilà pourquoi nous voterons favorablement la proposition de délibération et nous souhaitons être associés à ce processus, et nous soutiendrons cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je rappelle à tous les orateurs que vous avez droit à trois minutes, et Mme SIMONNET à une minute.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président du groupe Ecologie de Paris, Paris est fortement engagée dans la préparation de la COP21 que nous accueillerons au mois de décembre prochain.

Si ce grand rendez-vous réunit avant tous les acteurs étatiques, les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans cette rencontre mais aussi de manière plus globale, dans la lutte contre le changement climatique.

L'enjeu d'exemplarité qui est porté par la création d'un fonds vert des villes et des collectivités nous paraît ainsi une démarche cohérente.

Au niveau international, un fonds vert a été créé pour aider les pays en développement.

Malheureusement, malgré la promesse des Etats, il est loin d'être à la hauteur des enjeux.

Les collectivités, et Paris, peuvent et doivent montrer la voie, notamment à travers la proposition faite aujourd'hui.

Nous espérons que l'utilisation des fonds recueillis se fera selon des modalités précises et efficaces qui seront communiquées à notre Conseil.

En outre, les villes, nous ne le savons que trop à Paris, sont productrices et victimes de la pollution de l'air, mais c'est aussi à cet échelon que des solutions concrètes peuvent être trouvées.

Les mesures prises par la Mairie de Paris à travers le Plan Climat montrent l'implication de notre majorité pour faire face à l'enjeu climatique.

Cependant, si des villes comme Paris ont les moyens économiques de mettre en place des actions de lutte contre la pollution, d'autres n'ont malheureusement pas les ressources pour le faire.

Il est donc du devoir de Paris de lancer des actions solidaires à leur destination, et il nous semble que la création d'un fonds dédié pourrait être l'un des moyens.

Nous espérons tout de même que d'autres ressources pourront être mobilisées dans ce but, et puis les autres grandes capitales devront jouer le jeu, au-delà des mots, et suivre Paris au moment où la question des contributions financières arrivera à l'ordre du jour. C'est d'ailleurs, je crois, prudent de ne pas avoir abordé cet aspect dans la proposition de délibération, ce qui nous permet, au groupe RGCI, de voter en faveur de la proposition de délibération du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Très bien ! Un temps record.

M. Jean-Didier BERTHAULT va faire aussi bien pour le groupe UMP.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en 7e Commission, le groupe UMP a accueilli avec beaucoup d'intérêt la proposition de délibération du groupe Ecologiste. Je voudrais d'abord vous en donner les raisons et vous expliquer comment nous souhaitons accompagner cette proposition de délibération.

Tout d'abord, cela a été dit par beaucoup de mes collègues, le constat sur le plan international est fort : depuis Copenhague en 2009, et l'objectif de ce fonds vert de 100 milliards de dollars d'ici 2020, on a bien vu qu'en raison de la crise, les Etats ont eu énormément de mal à abonder ce fonds et qu'à Lima, en décembre 2014, on atteignait péniblement, comme l'a rappelé Anne SOUYRIS, les 10 milliards de dollars, ce qui est bien en dessous de l'objectif annoncé.

Deuxièmement, parce que responsabiliser les grandes villes et les métropoles, finalement, compte tenu de leur empreinte climatique et de leur émission de gaz à effet de serre, cela a une certaine logique, et qu'une dynamique puisse être instituée dans le domaine, c'est effectivement plutôt bénéfique.

Maintenant, comment accompagner cette proposition de délibération ?

Je suis simplement assez étonné que personne n'ait évoqué jusqu'à présent, même mes amis UDI d'ailleurs, la loi Oudin-Santini, qui est aujourd'hui un des axes majeurs qui nous permet d'abonder et d'avoir des moyens financiers, notamment dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement ou des risques d'inondation. C'est aujourd'hui quelque chose qui engage 5.000 collectivités en France et une action de coopération décentralisée reconnue. En 2012, ne serait-ce que pour l'eau et l'assainissement, c'étaient 28 millions d'euros, dont 23 millions grâce à la loi Oudin-Santini et si tout le monde le faisait et la mettait en œuvre, ce seraient 67 millions d'euros par an.

Au-delà de ce simple sujet, qui pourrait être un début d'abondement du fonds vert, en tout cas une idée qui montre effectivement que si nous n'avons pas d'obligation financière à un moment donné, et d'incitation financière pour abonder ce fonds, il n'y aura rien, il faudrait aussi voir, au-delà, comment apporter une expertise technique.

Nous avons beaucoup parlé de coopération décentralisée avec des pays qui ont des besoins financiers pour mener un certain nombre de petits projets. C'est le cas en Afrique et dans certaines régions d'Asie, mais il y a aussi, pour diminuer les gaz à effet de serre et pour avoir des projets climatiques d'envergure, des pays aujourd'hui qui sont toujours appelés pays émergents mais qui ont émergé depuis longtemps, que ce soit l'Inde, la Chine, et eux n'ont pas besoin de moyens financiers de notre part. En revanche, ils auraient besoin d'une expertise technique, de compétences que nous avons, que nos collectivités ont, et nous pourrions être aussi dans un échange. Il faudrait donc qu'il y ait une espèce d'avantage en nature qui puisse être abondé dans ce fonds vert aussi, et que soit étudié cet avantage en nature.

Enfin, pour conclure, je voudrais dire qu'il ne faut pas qu'on reste dans une étape de communication et que la proposition de délibération montre bien qu'il faut qu'on soit associé jusqu'au bout à ce processus-là, et que la Ville de Paris n'aurait pas - et c'est le travail du Conseil de Paris et des groupes -, n'a pas à être un peu en donneuse de leçons à la veille de la COP21, aux autres grandes métropoles.

Nous devons rester modestes, nous devons rester dans un cadre qui est le nôtre, être peut-être moteurs effectivement sur un certain nombre de principes, mais ne pas profiter de la COP21 qui sera hébergée à Paris pour être sur un plan "com", un peu en donneurs de leçons.

Il faut que cette proposition de délibération qui est proposée par le Conseil de Paris reste et soit accompagnée d'une initiative consensuelle et commune du Conseil de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que nous serons très visibles. On ne luttera pas contre la visibilité d'une conférence sur le climat qui va se faire à Paris, et cela ne va pas réduire nos ambitions.

Madame SIMONNET, dernière oratrice de ce débat.

Mme Danielle SIMONNET. - N'ayant qu'une minute, je commencerai par dire : je suis pour, évidemment ! Mais je continuerai quand même à essayer de donner quelques idées !

Evidemment, il faut absolument instaurer un dispositif à la fois de financement au bénéfice des villes et collectivités des pays du Sud, mais également de coopération concrète décentralisée.

J'attire aussi votre attention sur la nécessité absolue que l'alimentation ultérieure de ce fonds vert le soit bien en priorité par des moyens financiers réels, et non par des crédits de compensation ou je ne sais quel passe-passe financier.

Souvenez-vous, lors du beau projet de Yasuní-ITT, certains Etats essayaient de faire passer des réductions de dette. Et d'ailleurs, quel amer regret que le programme Yasuní-ITT n'ait pas été suffisamment soutenu par les Etats et les collectivités parce que laisser le pétrole sous terre, c'est encore la meilleure solution pour le climat.

Pour les 10 secondes qui me restent, je dirai à Mme la Maire : vous avez décoré les voitures Autolib', certainement pas vous personnellement, de ce beau slogan : "changeons le système, pas le climat". J'espère qu'on aura un jour un vrai débat sur ce que cela signifie, car je crois qu'il faudra d'autres mesures bien plus en rupture avec les logiques mêmes du système productiviste mais la minute étant écoulée, je vous invite juste à lire une tribune que j'ai publiée dans "Marianne" à ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Ce serait en effet trop long de parler de la remise en cause de tout ce système productiviste.

Je donne la parole à Patrick KLUGMAN, puis à David BELLIARD ou Anne SOUYRIS pour répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais remercier le groupe Ecologiste de Paris, qui démontre la pertinence de notre nouveau règlement et de cette niche d'initiatives municipales qui permet à chaque groupe de se saisir d'un moment de notre Conseil pour présenter une proposition de délibération. Nous voyons concrètement qu'il y a là une source d'enrichissement collectif, d'initiatives et je dirai, d'améliorations de ce que nous sommes déjà en train de travailler.

Enfin, je voudrais évidemment remercier chacune et chacun des intervenants qui m'ont précédé et qui ont fait montre d'un intérêt extrêmement vif pour ce fonds vert des villes.

Deux choses caractérisent finalement l'action de la Ville de Paris à l'international.

Il y a d'abord des dispositifs de solidarité qui font que Paris, en tout cas au titre de la solidarité, est la ville qui est dans le monde la plus active et la plus reconnue justement pour son action en faveur des autres villes et des autres territoires.

Et puis, évidemment, une autre chose caractérise la Ville de Paris, c'est son rôle pionnier dans la lutte contre le réchauffement climatique. Et depuis 2007, nous avons un Plan Climat qui nous est envié et qui joue souvent un rôle de modèle pour d'autres grandes villes, grandes capitales. Eh bien, cette proposition de délibération, qui porte création d'un fonds vert des villes, permet d'associer ces deux grandes composantes, je dirais, identitaires de ce que nous sommes et de ce que nous aspirons à être.

Alors, pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit bien mieux que je ne saurais le faire, quelques rappels quand même : oui, les autorités locales sont en première ligne face aux événements climatiques extrêmes. Oui, les collectivités locales sont le niveau de Gouvernement le plus proche des citoyens, et elles ont les compétences pour agir comme modèle et encourager les autres à agir avec elles. C'est ce que nous avons fait le 26 mars dernier en réunissant autour de nous 30 grandes capitales européennes pour agir sur la commande publique des villes et nous doter des équipements qui nous font défaut.

Les villes doivent agir. Elles sont l'espace de la plus grande concentration de population. Elles sont aussi, disons-le, l'espace d'émission de la plupart des pollutions, mais elles seront demain et dès aujourd'hui l'espace des solutions. Le fonds vert des villes va permettre de donner une réalité concrète aux solutions que nous voulons mettre en avant.

Cette proposition de délibération est intéressante, puisqu'effectivement, tout au long de l'année, nous préparons la COP21. Nous avons eu la réunion européenne que je rappelais et au mois de décembre, nous aurons ce sommet, qui est le sommet des 1.000 maires, où les villes vont faire entendre leur voix comme acteur immédiat du changement climatique - immédiat, pas à horizon 2020 -, et vont faire entendre leur voix pour peser sur les négociations et être prises en compte comme un acteur des solutions de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le fonds vert des villes, c'est la COP et au-delà. Le fonds vert des villes, c'est comment les villes sont solidaires envers les autres villes. C'est pourquoi évidemment nous nous réjouissons de cette proposition de délibération. Ce concept, ce projet est au cœur de bien des discussions que nous avons avec nos partenaires qui sont les grands réseaux de collectivités, avec l'équipe du Secrétaire général de l'O.N.U., qui a invité Anne HIDALGO à l'Assemblée générale au mois de septembre pour le "Compact of Mayors".

Cette idée est débattue avec I.C.L.E.I., avec le C40, avec l'A.I.M.F., un réseau que nous animons, et évidemment, avec C.G.L.U. Et cette idée a été jusqu'à susciter l'intérêt de Mme Héla CHEIKHROUHOU, qui est la directrice générale du fonds vert de l'O.N.U.

Alors oui, c'est extrêmement intéressant et concrètement, ce qui est pour nous un objet de discussion va, si le mandat nous en est donné par le Conseil, devenir bientôt un objet de réalisation, et nous espérons ainsi pouvoir réaliser un effet d'entraînement.

Alors, je voudrais quand même vous dire où nous en sommes de cette solidarité internationale sur l'aspect de la lutte contre le réchauffement climatique. Suite à un vœu du groupe Ecologiste de Paris, nous avons d'ores et déjà pris en compte l'impact environnemental dans les règlements des appels à projets de solidarité internationale. C'était un vœu du mois de novembre. Nous venons de voter hier une aide d'urgence pour aider la population du Vanuatu, ravagé par le typhon Pam et qui est déjà un des endroits du monde les plus exposés au dérèglement climatique.

Il y a quelques semaines, la Ville de Paris est entrée dans la première coopération décentralisée, centrée sur l'adaptation climatique avec la ville de Johannesburg et c'est une coopération que nous menons conjointement avec le C40 et l'A.F.D.

Vous voyez, mes chers collègues, que la solidarité internationale climatique, écologique est déjà mise en œuvre par la Ville de Paris. Evidemment, maintenant il s'agit de passer à une étape et à des ambitions supérieures.

A l'issue de ce Conseil de Paris, si nous votons et adoptons cette proposition de délibération, une mission de préfiguration devrait être créée. J'espère qu'elle accueillera chacun des groupes, qui est évidemment convié, et on a vu ici tout l'apport et l'intérêt que vous pourriez amener dans les travaux de cette mission de préfiguration.

Parallèlement, nous continuerons, avec le mandat du conseil, avec l'appui de cette délibération, à mobiliser nos réseaux pour savoir sur quel outil, sur dispositif nous devrons atterrir en commun. Parce que ce fonds, il n'a de sens que s'il est multilatéral. Ce fonds vert des villes, initié par la Ville de Paris, ne sera efficace que si nous savons le rendre commun aux autres réseaux de villes et aux autres grandes collectivités.

Une négociation budgétaire aura lieu en octobre 2015 et devra déterminer le montant que la Ville pourra amener dans ce fonds, mais nous devons tous être conscients que la hauteur des enjeux mérite une mobilisation bien plus ample que la nôtre.

Je conclus. L'étape finale sera, je l'espère, mes chers collègues, au moment de la COP21 de pouvoir annoncer que la Ville de Paris aura su comme elle l'a déjà fait, à l'occasion de ce Sommet du Millénaire, annoncer l'outil de solidarité des villes pour les villes, pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi nous appelons à adopter cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette réponse complète.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, je vous remercie de cette intervention. Je vous remercie aussi tous de vraiment promouvoir cette idée avec nous et d'avoir aussi envie d'y participer, parce que ce sera une question d'investissement et d'engagement quotidien. Cela ne s'arrêtera évidemment pas là.

Bien sûr, je remercie Patrick KLUGMAN d'avoir bien insisté sur le fait que nous allons non seulement nous engager maintenant mais aussi nous engager dans le cadre d'une mission de préfiguration qui va se mettre en place extrêmement rapidement, et sur laquelle nous allons évidemment travailler, j'imagine sur un dispositif rapide. J'espère que ce fonds vert verra le jour le plus vite possible.

Alors j'insiste juste sur le fait que, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est important d'avoir non seulement évidemment une prise de position symbolique, non seulement aussi les apports d'expertise dont vous parlait M. BERTHAULT tout à l'heure sont également extrêmement importants, mais il est essentiel que nous mettions, j'allais dire un peu vulgairement, nous-mêmes au pot et que nous soyons les promoteurs aussi de cette idée, non seulement par le dynamisme dont nous allons faire preuve mais aussi par la capacité de mettre de l'argent pour faire en sorte que cela ne reste pas lettre morte.

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je veux saluer moi aussi cette initiative du groupe des Verts. Je pense que nous allons pouvoir travailler dans le cadre collectif qui a été proposé pour promouvoir ce fonds de soutien, justement aux villes qui vont s'engager dans la transition écologique et qui sont confrontées, pour certaines d'entre elles, à des changements climatiques brutaux.

Je pense, et cela a été dit, qu'il faut que l'on travaille avec tous les réseaux de villes, parce que si on ne veut pas être dans le même échec qu'à Copenhague où il y a la création d'un fonds mais finalement, personne n'abonde à part peut-être un ou deux pays motivés, cela ne marchera pas. On a besoin là de lever des fonds pour pouvoir effectivement travailler avec les villes et donc il faut que nous arrivions à convaincre les autres villes à travers les réseaux de villes.

Il y a ce travail qui est aussi très important sur lequel nous sommes engagés depuis longtemps, avec Patrick KLUGMAN, avec beaucoup de personnes ici et la D.G.R.I. que je veux saluer.

Ce travail, comme l'a dit Patrick tout à l'heure, avec les réseaux de villes, c'est cela qui va nous permettre d'accélérer, de passer de l'exemplarité de Paris, ville accueillant la COP, qui veut donner et mettre en place des outils nouveaux pour contribuer notamment à l'accompagnement dans les pays du Sud, de passer de cet acte très volontaire et très symbolique à une réalité si ce fonds est alimenté aussi par de nombreuses villes.

Donc, comme nous l'avons fait à l'échelle européenne, nous avons convaincu des maires d'accompagner la démarche qui est la nôtre, notamment sur la commande publique, nous avons même obtenu le soutien de la Commission européenne et du vice-président de la commission chargée de l'énergie, du climat. Je crois que nous avons apporté notre pierre avec une première commande publique qui est préparée avec Bruxelles et Rome notamment.

Comme nous l'avons fait sur le volet européen, nous allons le faire aussi sur le volet plus large et notamment avec la préoccupation de l'Afrique. Je veux vous dire, ce n'est pas exactement dans ce cadre-là, mais vendredi nous allons accueillir la fondation créée par Jean-Louis Borloo, à laquelle participeront notamment beaucoup de maires à travers l'Association internationale des maires francophones que j'ai l'honneur de présider, qui seront présents sur la question de l'électrification de l'Afrique en ayant recours aux énergies renouvelables.

Là aussi, ce sont d'autres initiatives qui vont être puissantes par la capacité notamment à mobiliser les Etats, les villes d'Afrique pour que cette transformation, cette électrification se fasse par les villes et par les pays africains. C'est un engagement pris par Jean-Louis Borloo et j'ai tout de suite accepté de m'y impliquer comme il me l'a demandé. Paris accueillera donc vendredi une réunion très importante avec de très nombreux maires du réseau africain.

Enfin, je termine, dans la coopération qui passe par l'A.I.M.F. Beaucoup des projets que nous finançons au titre de l'A.I.M.F., et Paris apporte, je crois, 800.000 ou 900.000 euros, c'est cela ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - 1,8 million d'euros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - 1,8 million d'euros au budget global de l'A.I.M.F. Sur ces financements-là, beaucoup des projets très concrets sont des projets qui visent notamment à accompagner la transition écologique et énergétique. Il y a déjà une action très ciblée, très concrète, très précise qui se fait dans ce cadre de l'A.I.M.F.

Peut-être qu'un jour il serait bien que Patrick KLUGMAN fasse ici la présentation de l'ensemble des projets, comme nous le faisons régulièrement en bureau de l'A.I.M.F., pour que chacun voie qu'il ne s'agit pas simplement de relations diplomatiques formelles mais bel et bien de financements de projets concrets sur lesquels nous nous engageons aussi en tant que Ville de Paris et présidence de l'A.I.M.F. sur ces sujets extrêmement importants.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération GEP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité. Bravo.

2015 DLH 72 - Fixation de la redevance due par le Conseil Français du Culte Musulman pour l'occupation temporaire de locaux 268/270 rue Lecourbe (15e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner à présent le projet de délibération DLH 72 relatif à la fixation de la redevance due par le Conseil français du culte musulman pour l'occupation temporaire de locaux situés rue Lecourbe, dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération qui nous est proposé, visant à annuler la dette du C.F.C.M. et à fixer un loyer symbolique pour l'occupation de ses locaux, tente de répondre aux difficultés financières rencontrées par ce Conseil.

L'aide en nature proposée soulève néanmoins un certain nombre de questions de principe qui amèneront le groupe Communiste à s'abstenir sur ce projet de délibération.

Le premier problème concerne le caractère essentiellement national de l'activité du C.F.C.M. L'Etat a voulu créer en 2003 ce Conseil afin d'avoir un interlocuteur légitime, représentant les musulmans et permettant la bonne organisation de ce culte. Dans ses missions notamment, je le rappelle : la formation des imams qui participe pleinement de l'exercice du culte pour une religion marquée par l'absence de clergé hiérarchique.

Si le Conseil relève de la dimension nationale, il est nécessaire que ce soit l'Etat qui prenne en charge son bon fonctionnement.

Alors même qu'en ces temps d'austérité, nous voyons baisser notre dotation financière, alors même que l'austérité se répercute sur certains budgets sociaux, nous sommes plus que sensibles à l'utilisation de l'argent de la Ville dans ce qui ne relève pas de ses missions obligatoires.

A la différence d'autres structures où l'Etat se défausse de ses responsabilités, le C.F.C.M. n'a pas réellement une action spécifique sur Paris, ne nous leurrons pas, une action à destination des Parisiens. Il s'agit donc d'une structure nationale qui ne relève pas de financements locaux.

Il semble, par ailleurs, que le Gouvernement, en lien avec les différentes composantes du C.F.C.M., cherche à modifier le fonctionnement de l'institution. Il serait bien qu'il se penchât, à cette occasion, sur le financement et un hébergement pérennes.

Le second problème concerne, bien évidemment, la laïcité, car il s'agit bel et bien d'une aide, une aide en nature, à hauteur de 50.000 euros, à un organisme organisant non seulement la représentativité mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, aussi le bon fonctionnement de la religion musulmane. Pourtant, comme vous le savez, l'article 2 de la loi de séparation des églises et de l'Etat assure que - je cite - "la République ne subventionne aucun culte". Cette séparation et cette neutralité de l'Etat permettent précisément le vivre-ensemble à la base de notre pacte républicain. Le remettre en question pour une religion nous amènerait à le remettre en cause pour toutes et à contester, de jure et de facto, la séparation entre l'Etat et les églises.

Alors même que des tensions communautaires se font jour sur un terreau de crise et de montée de la haine de l'autre, nous pensons que c'est en respectant la neutralité de l'action publique dans l'esprit de la loi de 1905 que nous garantirons le vivre-ensemble auquel nous sommes tant attachés.

Même si cela va de soi pour un Parti Communiste attaché de tout temps à la lutte contre tous les racismes et à la lutte contre tous les fascismes, notre vote n'a, bien sûr, rien à voir avec l'instrumentalisation actuelle de la laïcité par certains à Droite ou à la Droite extrême qui cachent racisme inavoué et inavouable derrière une prétendue lutte pour la laïcité.

Il s'agit, pour nous, d'être rigoureux et clairs en la matière. Nous serons tout aussi vigilants pour toute aide qui pourrait être soumise à notre Assemblée et qui pourrait bénéficier à une religion en particulier. C'est seulement en assurant la neutralité de notre action envers les religions, quelles qu'elles soient, en ne rentrant pas dans des divisions factices, que nous assurerons un vivre-ensemble basé sur la tolérance et la liberté de conscience. C'est la base de notre pacte républicain. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum ; ensuite, à M. Pascal JULIEN.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, ce projet de délibération est totalement scandaleux ! Voilà !

Mais c'est une remise en cause complète de la loi de 1905 qui dispose, comme cela a été dit précédemment, que l'Etat ne reconnaît ni ne finance aucun culte.

Vous proposez carrément d'effacer les dettes du Conseil Français du Culte Musulman à la collectivité pour un montant de 49.216,56 euros, soit des arriérés de loyer.

Vous proposez également de leur prêter quasi gratuitement des locaux pour la somme symbolique de 100 euros par an, ce qui correspond, de fait, à une aide en nature de 30.683,14 euros par an.

Et vous osez justifier cela au nom de l'intérêt public local que représenteraient les activités auxquelles se livre l'association.

Mes chers collègues, la nature de la religion n'est pour moi absolument pas en jeu. Je ne cesse de dénoncer la banalisation du racisme antimusulman, l'inquiétante augmentation des actes racistes à l'encontre de nos concitoyens et concitoyennes de confession musulmane.

Mes chers collègues, s'il s'agissait de prêter des locaux gratuits à la franc-maçonnerie ou aux libres-penseurs, à un conseil du culte catholique, bouddhiste ou juif, mon opposition serait tout aussi résolue.

Une fois de plus, vous appliquez les préconisations du rapport Machelon, le rapport Machelon de 2006, commandé par Nicolas SARKOZY, qui visait à remettre en cause la loi de 1905 afin de permettre aux communes de financer les cultes, en s'appuyant sur la confusion entre le culturel et le cultuel par le biais d'aides à des associations de facto cultuelles.

Le Conseil Français du Culte Musulman est une association de facto cultuelle. Contribuer à son financement, tel que vous le proposez, est un détournement de l'argent des contribuables pour le compte d'intérêts privés. C'est, de fait, une spoliation de la contribution des citoyens à l'impôt.

Je tiens à vous rappeler le principe républicain de base : nul citoyen ne doit être contraint de financer un culte auquel il ne participe pas.

La République est universelle. L'impôt du contribuable doit servir à financer l'intérêt général et non des intérêts particuliers. Or, le financement d'un culte relève des intérêts particuliers : celles et ceux des membres de la communauté des pratiquants de ce culte.

Aucune religion ne saurait être considérée comme relevant ou répondant à l'intérêt général.

Comme le disait Victor Hugo dans son discours prononcé le 15 janvier 1850 à l'occasion des débats sur la loi Falloux : "L'église chez elle et l'Etat chez lui !"

L'Etat doit garantir le libre exercice du culte, garantir la liberté de croire comme de ne pas croire, garantir la liberté de conscience, mais en aucun cas, il ne doit intervenir dans le financement du culte.

Notre collectivité n'a pas à communautariser l'argent public ; nous n'avons pas à financer un Conseil qui vise à structurer des citoyens en fonction de leur appartenance communautaire religieuse. C'est à ces citoyens et ces citoyennes eux-mêmes de financer la structuration de leur association.

L'argent du contribuable doit financer ce qui est commun à toutes et tous, à toutes les femmes et tous les hommes membres de la communauté légale républicaine. Quand on y déroge, cela signifie que l'on est en train de sombrer dans le clientélisme électoral et d'assigner des catégories de citoyens à leur appartenance communautaire réelle ou supposée.

De plus, sachez que 1 centime d'euro alloué à ces intérêts particuliers, c'est 1 centime d'euro en moins à l'intérêt général.

Dans le contexte actuel, où vous nous imposez, et vous imposez aux Parisiennes et aux Parisiens, des baisses de dépenses publiques tous azimuts, on sait exactement où cela mène, 1 centime d'euro en moins.

C'est quand même inouï : vous êtes prêts à louer pour 100 euros et donc à accorder une aide en nature de 30.683,14 euros par an, tandis que, par exemple, les centres sociaux - et nous avons examiné un projet de délibération à ce Conseil -, eux, ils doivent toujours s'acquitter d'un loyer de 10.000 euros par an plus les charges.

Alors que cela fait déjà plusieurs années, nous avions été quelques-uns, notamment avec le groupe Communiste, à défendre la gratuité des locaux des centres sociaux parce que les centres sociaux, justement, ils accueillent toutes et tous dans un quartier ; ils ont un rapport universel.

Eh bien, non ! Même si les centres sociaux accueillent tous les habitants, qu'ils permettent à toutes et tous de s'impliquer dans son quartier, eh bien, ces structures-là doivent s'acquitter de payer leur loyer, alors que, là, ce sont de vraies structures qui luttent contre les discriminations.

Vous êtes prêts à accorder ces 30.000 et quelques euros - 30.700 - à une association cultuelle…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Et je terminerai !

… mais vous estimez, par exemple, que les 45.000 euros de budget pour les C.I.O., c'est trop.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, il faut terminer.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai donc.

Je voterai contre ce projet de délibération.

Cessez de sacrifier l'intérêt universel par ces financements anti-laïcs aux crèches confessionnelles et à ces établissements !

Décidément, si la laïcité est victime des coups de ses ennemis, elle l'est aussi de l'hypocrisie de ses faux amis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Votre voisin attend pour prendre la parole.

Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Monsieur le Maire, le C.F.C.M. est le fruit d'une longue maturation qui a été initiée par plusieurs Ministres de l'Intérieur : Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, d'abord, et puis Daniel VAILLANT et, enfin, Nicolas SARKOZY.

L'objectif était double : d'abord, favoriser le dialogue entre les différentes branches à l'intérieur de l'islam présent en France et, enfin, faciliter le dialogue entre les musulmans et les pouvoirs publics, le premier étant une condition du deuxième.

On ne s'interrogera pas ici sur la pertinence de l'objectif et de la méthode parce qu'on n'en a pas le temps en 5 minutes et que peut-être que le Conseil n'est pas vraiment le cadre.

En revanche, force est de constater que l'échec, et de la méthode, et de l'objectif, est une réalité, comme en témoigne d'ailleurs la venue de ce projet de délibération devant nous aujourd'hui. En réalité, les dissensions au sein de l'Islam en France perdurent. C'est de notoriété. Le Ministre de l'Intérieur lui-même, Bernard CAZENEUVE, il y a quelques semaine, a annoncé qu'il allait créer une nouvelle structure de dialogue dans laquelle le C.F.C.M. serait associé, mais il perd évidemment ce rôle d'interlocuteur privilégié qu'on avait tenté de lui donner.

Je fais remarquer enfin que, tout de même, le C.F.C.M. est une initiative partie des pouvoirs publics vers le religieux. C'est une sorte - on pourrait le voir comme cela - d'ingérence dans le religieux.

Maintenant, deuxième aspect des choses : ni l'exposé des motifs, ni les pièces annexes n'expliquent pourquoi et comment cette association est tombée en faillite, au point de demander à la Ville d'effacer une ardoise de presque 50.000 euros, de faire tomber un loyer actuellement de 28.000 euros à 100 euros symboliques, sachant que ce loyer avait déjà été abaissé une première fois de façon importante en 2008, sans résoudre, en quoi que ce soit, les problèmes de cette association et le problème de l'Islam à se doter d'une représentation unique.

On ne voit pas pourquoi la subvention demandée aujourd'hui contribuerait à cet objectif.

L'exposé des motifs est singulièrement lacunaire, au point d'ignorer les liens historiques entre la Fondation des œuvres de l'Islam de France - la F.O.I.F., et le C.F.C.M., la première devant financer la seconde.

Enfin, je ne doute pas que les services qui ont rédigé ce projet de délibération, sont allés vérifier sa légalité au regard de la loi de 1905. Peut-être que la lettre de la loi est respectée, mais l'esprit est ambigu. L'association association dont le siège est dans les logements que l'on nous demande de subventionner possède un site. Il y a un lien entre la subvention que l'on nous demande et le site de l'association.

Pour y être allé, y avoir passé un certain temps, je vais vous dire, si vous voulez disposer d'un logiciel gratuit diffusant automatiquement l'appel à la prière cinq fois par jour dans la langue que vous voulez, en un clic vous l'avez sur le site du C.F.C.M., que nous allons donc indirectement aider aujourd'hui si vous votez ce projet de délibération.

En un clic, vous tomberez sur un prêche. En un clic, vous pourrez accéder à tous les moyens de télécharger - je cite - "les récitations du saint Coran", ou bien d'obtenir un enseignement de nature religieuse.

Il y a donc bien au moins une ambiguïté dans l'esprit, même si peut-être à la lettre - je ne suis pas juriste - les choses sont respectées.

La lutte - je vais rejoindre ce qu'a dit Jean-Noël AQUA, car je suis assez proche de tout ce qu'il a dit tout à l'heure - contre l'islamophobie est aujourd'hui une priorité. Je vois bien les arguments de bonne foi - ce n'est pas un jeu de mot ! - que certains avanceront pour justifier le vote de ce projet de délibération. Mais justement, ce n'est pas par la complaisance que l'on fera reculer l'islamophobie. C'est en traitant l'Islam comme toutes les autres religions.

Pour toutes ces raisons, les écologistes s'abstiendront sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux intervenants pour ce projet de délibération en effet important, pas tellement pour le montant, quoiqu'au vu de certaines subventions pour certaines associations, ce sont des montants conséquents. Il l'est tout à fait symboliquement et j'entends bon nombre de vos arguments et interrogations.

Nous avons été saisis d'une demande de remise gracieuse de loyer et d'une demande de loyer symbolique par le C.F.C.M., le Conseil français du culte musulman, il y a de cela quelques mois maintenant.

Evidemment, nous nous sommes posé la question, d'abord et avant tout, de la légalité de cette demande. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il y a la légalité stricte et purement juridique, à savoir la lettre de la loi de 1905, et puis il y a l'opinion politique que nous pouvons avoir de cette demande de remise gracieuse et de loyer symbolique pour le C.F.C.M. La difficulté est que nous pourrions avoir un débat long, à la fois sur les origines du C.F.C.M., mais là, c'est un débat dans le débat.

Nous pourrions avoir un débat sur la pertinence politique et la légitimité que nous avons à contribuer au fonctionnement du C.F.C.M. Est-ce que, dans l'esprit, nous respectons ou pas la loi de 1905 ? La difficulté, c'est que si nous rentrons dans le débat, nous ferons évidemment des comparaisons avec d'autres structures qui ont, elles aussi, un lien plus ou moins étroit avec tel ou tel culte.

Je pense que le seul moyen de nous sortir de ce débat-là, c'est le strict respect de la loi de 1905 qui, elle, garantit le fait que la puissance publique ne finance en aucun cas un culte dans son fonctionnement.

Comme vous l'avez souligné, j'ai demandé au service juridique, en lien avec le ministère de l'Intérieur, une petite étude rapide, juridique, sur la légalité de cette demande. De nombreux échanges entre la Ville et les services juridiques du ministère de l'Intérieur ont conclu de manière très ferme et très claire que si le C.F.C.M. a bien une vocation de représentation des responsables du culte, il n'est pas une association cultuelle et, dès lors, il peut faire l'objet d'une aide publique.

Quant à l'intérêt local justifiant cette remise gracieuse et ce loyer symbolique, il convient tout de même de rappeler que le C.F.C.M. joue en Ile-de-France le rôle de structure régionale de représentation du culte. Dès lors, on peut estimer que l'intérêt local est rempli d'autant que le C.F.C.M. s'est engagé à s'ouvrir et à organiser des rencontres et des conférences qui peuvent justifier cet intérêt.

Sur la légitimité de la demande d'aide, il n'y a pas de différence avec d'autres demandes d'autres associations, d'autres structures, telles qu'elles peuvent nous parvenir. Il est clair que, comme toujours dans ce type de cas, les demandes de remises gracieuses formulées par des associations font l'objet d'un examen très approfondi de la part de la D.A.J. et de la direction des finances qui valident tant la régularité juridique de la remise que le montant au regard de la dette et des origines de la dette. L'examen de la demande faite par le C.F.C.M. remplit les critères habituels de la Ville en pareil cas. Cette remise gracieuse se révèle légitime et conforme au droit.

Quant à la particularité du C.F.C.M., vous avez raison, Pascal JULIEN, de rappeler qu'à l'origine le C.F.C.M. devait être financé par la Fondation des œuvres de l'Islam, qui a été bloquée très tôt dans son origine et qui, aujourd'hui, n'est pas en capacité de financer le C.F.C.M., ce qui explique la situation financière du C.F.C.M.

Sur le fond, je conclurai en disant que, certes, le C.F.C.M. est pour le moins imparfait. C'est le moins que l'on puisse dire. On pourrait effectivement avoir un débat sur l'origine même du C.F.C.M. qui peut-être portait en elle l'échec annoncé du C.F.C.M. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui le C.F.C.M. est le seul organe légitime de

représentation des musulmans de France. A ce titre, il est distinct de l'exercice du culte des musulmans de France et donc, finançable.

Charge à chacun de définir en fonction de ses convictions et de sa conscience si l'on considère que l'on contrevient ou pas à l'esprit de la loi de 1905. Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que d'un point de vue strictement juridique, ce projet de délibération est tout à fait conforme à la loi de 1905.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 72).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission.

Je donne la parole immédiatement à Claude DARGENT, son président, pour nous en présenter les travaux en trois minutes maximum.

M. Claude DARGENT. - Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, le lundi précédent ce Conseil étant férié, notre séance s'est tenue le vendredi 3 avril après-midi. Une part substantielle de cette séance a été consacrée à la présentation du programme vélo 2015-2020 et à cette discussion. Cela a fait l'objet du débat organisé ce matin. Je n'y reviendrai donc pas.

Mao PENINOU est ensuite intervenu pour signaler particulièrement le projet de délibération DDCT 27, qui parachève la mise en place de la commission déontologie et fixe l'indemnité annuelle compensatrice de frais de ses membres. Il a rappelé que les conseillers de Paris ont désormais deux mois pour produire leur déclaration d'intérêt et de patrimoine.

Christophe NAJDOVSKI a signalé ensuite, en lieu et place de Célia BLAUEL, le projet de délibération DVD 110 relatif à la réhabilitation d'ouvrages du canal Saint-Martin, mais l'essentiel de cette séance, mis à part le Plan Vélo, a été consacré au devenir de la petite ceinture ferroviaire, dont notre Conseil est saisi au travers de plusieurs projets de délibération.

Pénélope KOMITÈS a souligné que ces projets de délibération entendent instituer un changement de relations entre la Ville et la S.N.C.F. On se souvient en effet que les discussions sur le devenir de ce site dans les mandatures précédentes ont été très longues. Et donc le projet de notre collectivité comme du propriétaire de l'emprise qu'est la Petite ceinture ferroviaire, est que ces deux entités deviennent désormais des partenaires et des co-aménageurs de cet espace.

Pénélope KOMITÈS a indiqué que la volonté de la Ville, et c'est un engagement de la mandature, est de l'ouvrir le plus vite possible au public, en respectant à la fois la réversibilité des aménagements et le caractère écologique du site.

Enfin, notre Commission a enregistré 37 vœux et amendements rattachés et 23 vœux non rattachés.

Voici en substance le contenu de cette dernière séance de la 3e Commission.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2015 DVD 103 - Réalisation d'enquêtes de stationnement à Paris. Marché.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 103 concernant la réalisation d'enquêtes de stationnement à Paris, sur lequel les amendements n° 87 et n° 87 a qui y sont rattachés ont été déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum, et M. Christophe NAJDOVSKI lui répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Je trouve que ce projet de délibération, ma foi, est l'occasion de revenir sur l'augmentation, que vous avez décidée lors du Conseil de Paris de décembre dernier, relative au tarif de stationnement en surface.

Sachez que le mécontentement est très fort et largement partagé. Il faut dire que vous avez multiplié par trois les tarifs. Résultat : ce sont celles et ceux qui n'ont pas les moyens de se payer la location d'un parking souterrain, et qui se trouvent contraints de conserver une voiture pour aller travailler, qui sont condamnés à payer ces augmentations. Cette mesure est sûrement extrêmement injuste socialement et vous ne pouvez plus continuer à faire mine de l'ignorer.

Vous n'avez à cette époque transmis aucune donnée statistique, ni en amont, ni pendant le débat de décembre 2014, permettant d'estimer les différentes caractéristiques socio-économiques des usagers sur lesquels pèsent ces augmentations de tarifs, ni les raisons de leur recours à ce mode de stationnement, ni les usages principaux de leur véhicule. Est-ce qu'il s'agit d'effectuer des déplacements domicile-travail ou autre ? Ni leur domiciliation, notamment la répartition entre Parisiens et non-Parisiens, mais Franciliens ou autres, par exemple.

Nombre de personnes parmi les moins aisées sont rejetées hors de Paris par la gentrification de la Capitale, par la hausse des loyers du fait de la spéculation immobilière, et elles se retrouvent bien souvent dans des lieux mal desservis en transports en commun ou bien contraintes par des horaires professionnels incompatibles avec les horaires des transports en commun d'utiliser leur voiture.

La gestion d'un grand nombre de parkings souterrains est de fait déléguée au privé et présente des tarifs extrêmement élevés. J'avais déjà eu l'occasion de dénoncer le groupe Vinci qui se fait 45 millions d'euros de bénéfice par an, comme quoi ce n'est pas la crise pour tout le monde ! Les prix moyens des parkings privatifs à Paris sont eux aussi extrêmement élevés et donc il est difficile, pour certaines personnes aux revenus modestes, d'y avoir accès.

Tous ces éléments donnent à penser que les usagers les plus modestes sont bien les plus fortement mis à contribution et pénalisés par la hausse des tarifs du stationnement.

Je souhaiterais et je présenterai donc un amendement, au projet de délibération que nous avons à voter sur l'enquête sur le stationnement à Paris, afin que l'enquête sur le stationnement intègre une enquête sociale de qualité, afin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse et permettre aussi, je l'espère, d'éclairer nos délibérations futures, nos choix politiques futurs en conséquence, concernant les tarifs du stationnement.

Franchement, la justice sociale, cela doit être un objectif absolu et le consentement à l'impôt et les taxes nécessitent que les citoyens aient l'assurance que chacun contribue bien selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Aucun débat sur les tarifs du service public et de l'utilisation de l'espace public ne doit s'affranchir d'une réflexion sur les caractéristiques socio-économiques des usagers.

Bien sûr, la réduction drastique de la pollution et la diminution de la place de la voiture dans la ville constituent des enjeux majeurs de santé publique. Mais il est essentiel de sortir de la logique punitive des classes populaires. C'est l'aménagement du territoire qu'il faut repenser et non condamner à une seconde peine celles et ceux qui n'ont pas choisi d'habiter loin de leur lieu de travail, dans un lieu mal desservi et aux horaires inadaptés aux transports en commun.

Les résultats de ce type d'enquête permettraient d'éclairer les délibérations ultérieures des Conseillers de Paris. Cela permettrait de vérifier la pertinence ou non de modifier les tarifs du stationnement, dans la perspective par exemple du B.P. 2016, afin de garantir une tarification juste socialement et pertinente d'un point de vue de ces objectifs écologiques.

Mon amendement propose d'ajouter au projet de délibération la phrase suivante : ce traitement des données recueillies doit permettre également d'appréhender les caractéristiques socio-économiques des usagers du stationnement, les raisons de leur recours à ce mode de stationnement, les usages principaux de leurs véhicules,

effectuer le déplacement domicile-travail ou autre, la domiciliation des usagers, la répartition entre Parisiens et non-Parisiens mais Franciliens ou autres.

J'espère que cet amendement sera adopté.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'enquête qui est proposée par la Direction de la Voirie et des Déplacements est une enquête que l'on appelle quantitative. Elle va nous permettre d'acquérir des données sur le stationnement à un instant donné, via des enquêteurs qui relèvent l'usage de la voirie. L'enquêteur compte le nombre de véhicules en stationnement licite et illicite, le stationnement sur les emplacements particuliers de type livraison, les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap, les emplacements de transports de fonds ainsi que les emplacements libres. Ces données nous permettent d'établir régulièrement des statistiques sur le stationnement et cette enquête s'inscrit donc dans cette régularité.

Réaliser une enquête socio-économique constituerait un tout autre travail de nature très différente. Il faudrait en effet pouvoir interroger les conducteurs, recruter davantage d'enquêteurs, recueillir un nombre important de témoignages pour avoir une valeur statistique exploitable. Ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération et c'est la raison pour laquelle nous n'émettrons pas un avis favorable à votre amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 87 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 87 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 87 a déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 87 a est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 103 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DVD 103).

2015 DVD 116 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). Pont et Passerelle. Délégation de signature en matière de marchés publics.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 116 concernant la Z.A.C. "Clichy Batignolles", dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour 5 minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom de Brigitte KUSTER qui est retenue, je voulais rappeler que le franchissement du faisceau Saint-Lazare par un pont et une passerelle est un projet stratégique pour le 81e quartier de Paris qui sera constitué des actuelles Z.A.C. "Clichy Batignolles" et "Cardinet-Saussure".

En ce qui concerne le pont, il devra non seulement supprimer l'actuelle coupure urbaine, mais également améliorer la desserte de tout le secteur à partir de la gare de Pont Cardinet. En effet, la gare de Pont Cardinet qui est desservie par le réseau Transilien a vocation à prendre de l'ampleur, comme vous le savez.

Le S.T.I.F. a décidé de quasiment doubler le nombre de trains s'y arrêtant, lui conférant à terme pratiquement les fréquences d'un métro avec 18 passages en heure de pointe. Ce sera fort utile, alors que le prolongement de la ligne 14 a pris deux années de retard.

Malheureusement, cette gare ne dispose que d'un accès en son extrémité ouest par le bâtiment historique qui doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde. C'est pourquoi la construction du pont de liaison routière et piétonne, qui passera au-dessus des quais, présente l'opportunité unique de créer un nouvel accès qui augmentera la zone de chalandise de cette gare revitalisée.

Cet accès sera indispensable dans le cadre de la rénovation prévue de la gare. Aussi, le Conseil du 17e arrondissement a voté un vœu demandant que le nouveau cahier des charges du pont, dont il est question dans ce projet de délibération, intègre les mesures conservatoires pour permettre la création d'un nouvel accès entre l'extrémité est des quais et le futur pont en question.

Sachant que les services de la Ville de Paris nous ont confirmé que les demandes portées par le vœu étaient prises en compte, nous ne l'avons pas redéposé au Conseil de Paris.

Il nous a semblé néanmoins utile de réaffirmer cette nécessité en séance afin d'en prendre conjointement acte.

Avec Brigitte KUSTER, nous souhaitons également que la Ville de Paris affirme son souhait que le nouvel accès soit réalisé.

Assurés de l'existence de cette caractéristique essentielle du futur pont et de l'engagement de la Ville en vue de la réalisation de cet accès, nous voterons le projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La question posée par M. BOULARD et par Mme KUSTER porte sur la possibilité d'adapter le nouveau pont de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare, dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", pour qu'un nouvel accès à la gare de Pont Cardinet, s'il est réalisé par la S.N.C.F., puisse déboucher sur ce nouveau pont.

Cette question reprend une demande ancienne de l'Exécutif parisien qui, dès 2012, avait saisi la S.N.C.F. pour que ce nouvel accès ouest à la gare puisse être réalisé.

C'est donc en toute logique que la Ville a fait le nécessaire de son côté au niveau de la conception du nouveau pont pour que ce nouvel accès éventuel puisse déboucher en fonction de l'issue des études de la S.N.C.F.

A ce jour, la S.N.C.F. est en train de réaliser l'étude de création du nouvel accès ouest à la gare de Pont Cardinet, qui serait possible grâce au débouché constitué par le nouveau pont. Cette étude n'a pas été rendue, donc il n'est pas encore possible de garantir que cet accès pourra être fait et exactement dans quel délai, ceci étant lié aux contraintes plus générales de l'opération de mise en conformité de la gare entreprise par la S.N.C.F.

Dans l'attente des conclusions de cette étude de la S.N.C.F., la Direction de la Voirie et des Déplacements a d'ores et déjà intégré les mesures conservatoires, dans l'appel d'offres relatif à la construction du nouveau pont, objet du présent projet de délibération, afin que celui-ci puisse accueillir le débouché de cet éventuel nouvel accès créé par la S.N.C.F.

Il s'agirait pour cela d'adapter cet ouvrage au niveau des garde-corps si cette option pouvait être affermie, ce que nous espérons bien entendu.

La précaution que vous demandez est déjà effective et donc, bien entendu, je vous remercie d'avoir retiré votre vœu puisqu'il est déjà en quelque sorte exaucé dans le projet de délibération que nous aurons à approuver.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 116).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la dotation de l'Etat à l'association "AirParif" pour 2015.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 88, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à la dotation de l'Etat à l'association "AirParif" pour 2015.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 11 décembre dernier, l'assemblée générale d'AIRPARIF a validé à l'unanimité ses budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2015.

Le programme de travail a été également approuvé pour garantir la surveillance de l'air francilien au cours d'une année 2015 très particulière. L'air a été défini comme une priorité nationale.

La pollution de l'air est en tête des préoccupations des Franciliennes et des Franciliens. La Ville de Paris a annoncé un plan antipollution majeur en février dernier et la France sera l'hôte de la grande conférence climatique à la fin de cette année.

Et pourtant, au mois de février, le Ministère de l'Ecologie a annoncé brutalement à AIRPARIF une baisse importante du montant de ses subventions allouées à 240.000 euros, soit une baisse de 15 %.

Cette baisse met en péril le programme envisagé et pourrait même impacter les emplois de cet organisme. Cette annonce intervient dans une période où AIRPARIF doit faire face à un désengagement de certaines collectivités comme les Hauts-de-Seine ou la Seine-et-Marne et à des incertitudes sur l'implication future du Grand Paris.

Depuis deux ans, un travail conséquent a été engagé par AIRPARIF avec les industriels afin de compenser les désengagements déjà observés. Malgré le volontarisme notable des industriels, il est bien difficile pour AIRPARIF de compenser des baisses brutales de subvention, et la contribution des industriels ne peut aller au-delà d'un certain seuil pour de claires raisons éthiques.

Alors que les pics de pollution se multiplient dans toute l'Ile-de-France, les moyens pour surveiller et mesurer la qualité de l'air, informer les autorités et les habitants et agir restent en deçà des besoins.

Les élus écologistes souhaitent par ce vœu rappeler l'urgence, en termes de santé publique, à agir contre la pollution. Ils appellent la Maire à saisir l'Etat afin qu'il maintienne sa dotation initiale. Dans la lutte contre la pollution de l'air, l'Etat doit prendre ses responsabilités. La loi sur l'air de 1996 reconnaît d'ailleurs à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Les élus et notre groupe appellent également la mission de préfiguration pour la Métropole à examiner les conditions de la participation de la Métropole du Grand Paris à AIRPARIF pour contribuer à son budget et favoriser le développement de l'association dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très bref, pour dire simplement que la surveillance de la qualité de l'air est une mission primordiale qui est effectuée avec une très grande rigueur et un très grand professionnalisme par AIRPARIF, ses salariés et ses ingénieurs.

Nous souhaitons bien évidemment que cette mission soit à la fois pérennisée et même, je dirai, confortée.

Et donc, c'est un avis favorable qu'apporte l'Exécutif au vœu déposé par les élus du groupe Ecologiste.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 157).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux particuliers dans la lutte contre la pollution.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 89, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif au soutien aux particuliers dans la lutte contre la pollution.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA qui le présente, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

La lutte contre la pollution atmosphérique est un enjeu majeur du développement de notre territoire. C'est un enjeu tant environnemental, sanitaire et économique que social.

Le Plan d'action contre la pollution des véhicules à moteur, décliné par notre majorité depuis deux Conseils, est un plan ambitieux dont nous partageons les grandes lignes.

Mais comme nous l'avons déjà souligné, la dimension sociale ne peut être évacuée de ce plan. Nous la prendrons en compte avant de voter les interdictions de circulation de certains véhicules. En effet, il ne s'agit bien évidemment pas de développer une écologie punitive mais bel et bien d'accompagner l'ensemble des Parisiens, quelles que soient leurs conditions sociales, à agir pour une atmosphère de qualité dont chacun bénéficiera.

Nous le savons, ce sont souvent les plus modestes qui possèdent des véhicules anciens, les plus polluants, que nous voulons voir disparaître de notre territoire. Ils seront donc les premiers touchés par les mesures d'interdiction de circulation.

Mais pour beaucoup de Franciliens, l'usage d'une voiture individuelle n'est pas un luxe ou une passion pour la pollution. C'est souvent une nécessité imposée tout d'abord par le travail : des horaires décalés et/ou un travail mal desservi par les transports en commun.

C'est aussi une nécessité pour les plus fragiles et les moins mobiles.

Bien sûr, il reste la possibilité de changer de véhicule pour un véhicule propre, mais cela représente un budget conséquent qui n'est pas à la portée de toutes les bourses.

C'est bien l'importance de la somme en jeu qui a justifié les aides prévues d'ores et déjà par notre collectivité pour les professionnels, mais que faisons-nous alors pour les particuliers ?

Certains me parleront de la loi de la transition énergétique. Mais elle prévoit une aide pour l'échange d'un vieux diesel au maximum de 10.000 euros, plafonnée à 25 % du prix du véhicule, c'est-à-dire pour une voiture à 40.000 euros. Pour les entrées de gamme qui restent à 20.000 euros, nous parlons donc d'une aide à 5.000 euros, donc 15.000 euros à mettre de sa poche. C'est inaccessible pour beaucoup de budgets.

Nous ne pouvons pas laisser les pauvres faire les frais, soit dans leur portefeuille, soit dans leur quotidien, des mesures d'interdiction.

Nous demandons donc par notre vœu que la Ville s'engage, avant la mise en place des mesures d'interdiction de circulation, sur des aides financières pour les particuliers ou des dérogations permettant aux plus modestes qui ont réellement besoin de leur véhicule de pouvoir participer à la lutte contre la pollution.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons évidemment une préoccupation commune sur les conditions de mise en œuvre du plan extrêmement ambitieux dont nous avons déjà débattu et que nous avons adopté à une très large majorité il y a de cela maintenant deux mois.

Nous proposons donc d'amender le vœu déposé par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche de manière à ce que la Ville de Paris approfondisse le travail engagé dans le cadre de son plan d'action de lutte contre la pollution atmosphérique, d'une part avec la Métropole, avec la perspective de la création d'un fonds de soutien métropolitain qui permettrait aux collectivités adhérentes de mettre en place des aides ciblées pour les personnes les plus vulnérables concernées par les mesures de restriction de circulation et d'autre part, d'étudier la possibilité de dérogations spécifiques pour les travailleurs ayant besoin d'un véhicule personnel pour se déplacer.

Je vous propose de pouvoir adopter cet amendement et ainsi, le vœu qui va avec.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur AQUA, acceptez-vous l'amendement ?

M. Jean-Noël AQUA. - Oui. Il est dommage de repousser à une Métropole qui n'existe pas encore, première remarque.

Sur le deuxième point, sur la question des dérogations, nous demandons fortement à être associés au processus visant à les définir mais bien évidemment, nous les acceptons et nous voterons donc le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 158).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'un débat annuel sur l'action de la R.A.T.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 90, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, relatif à l'organisation d'un débat annuel sur l'action de la R.A.T.P., et c'est le président Jean-Bernard BROS qui nous en parle.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les services de la R.A.T.P., et tout particulièrement le métro parisien, sont une composante majeure de la vitalité et de l'activité quotidienne de Paris. La politique de développement d'un transport public de qualité, adapté aux attentes de chacun, constitue un des objets phares de notre Municipalité et de notre majorité.

Le Conseil de Paris débat fréquemment de sujets directement sous la responsabilité de la R.A.T.P., notamment la propreté du métro, la sécurité des voyageurs, la transformation progressive de son parc en véhicules propres, la présence d'agents aux guichets, la question de l'allongement des horaires de circulation, la place faite à la publicité, le développement de la 3 et 4G, les tarifs applicables aux usagers, le développement durable ou encore, l'utilisation

globale de l'espace. La R.A.T.P. prend ainsi quotidiennement des décisions qui impactent fortement la vie des Parisiennes et des Parisiens, des Franciliens et de ses visiteurs, sans que le Conseil de Paris n'en soit saisi. Et tous les groupes politiques de notre Assemblée ne sont pas représentés au sein du S.T.I.F. Il est ainsi difficile d'obtenir les informations précises et d'instaurer un dialogue direct sur l'action de la R.A.T.P. sur le territoire parisien.

Nous demandons donc, par ce vœu, que soit organisé chaque année un débat au Conseil de Paris sur l'action de la R.A.T.P., le bilan de son action pour l'année écoulée et sa feuille de route pour l'année à venir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En premier lieu, je rappelle que le Conseil de Paris permet de déposer tous les vœux ou de poser des questions d'actualité sur les transports en commun, et particulièrement sur l'action de la R.A.T.P. C'est d'ailleurs ce que vous avez fait à nouveau à l'occasion de ce Conseil sur un sujet très pertinent, Monsieur le Président, qui est la régulation de la publicité sur les stations de métro.

En second lieu, le Conseil du S.T.I.F., qui est l'autorité organisatrice des transports de la Région, au sein duquel la majorité et l'opposition municipales sont représentées, est l'instance appropriée pour porter les débats concernant la politique des transports et de la R.A.T.P., et pour obtenir des avancées. Les séances du Conseil du S.T.I.F. permettent aux élus parisiens de porter des initiatives ou de poser des questions sur les projets ou les services rendus dans les transports par la R.A.T.P.

Ainsi, de nombreux vœux votés au Conseil de Paris ont ensuite été défendus par l'Exécutif parisien auprès du S.T.I.F., et d'ailleurs, généralement acceptés par ce dernier. Je peux prendre pour exemple notre initiative concernant l'extension des horaires nocturnes du métro, qui a débouché sur une étude actuellement menée par le S.T.I.F. pour répondre à cette attente.

Ces séances régulières du Conseil du S.T.I.F. sont complétées par une séance annuelle, consacrée à une audition du président de la R.A.T.P. Cette audition se fait sur la base d'un bilan annuel d'exécution du contrat S.T.I.F.-R.A.T.P., établi par le S.T.I.F. et diffusé aux administrateurs du S.T.I.F. plusieurs mois avant l'audition.

En conclusion, donc, les lieux et rendez-vous pertinents pour nourrir des débats sur l'action de la R.A.T.P. existent déjà, et dans ce cadre, les Conseillers de Paris ont les moyens de poser leurs questions et de soumettre leurs propositions au Conseil de Paris.

Ces questions et propositions sont ensuite relayées auprès du S.T.I.F. par les représentants de la majorité municipale et l'Exécutif parisien, qui sont bien entendu tout à fait disposés à rendre compte de la suite donnée par le S.T.I.F. à ces initiatives.

Pour compléter l'information du Conseil de Paris, je suis prêt, et l'Exécutif, bien entendu, à proposer à ce que le bilan de la R.A.T.P. soit communiqué en 3e Commission, par exemple, ainsi que la feuille de route pour l'année à venir. Et c'est donc sur la base plutôt, je dirais, de ces éléments que je vous propose que nous puissions nous prononcer.

Donc, je vous proposerai dans ces conditions de retirer votre vœu et de bien vouloir accepter à ce que nous puissions en débattre à travers un bilan qui sera mis évidemment à la disposition de tous les Conseillers de Paris, mais qui pourra donc être débattu en séance de 3e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président BROS, acceptez-vous ?

M. Jean-Bernard BROS. - Je note cette avancée sur la base de l'engagement, et je note aussi la réponse de la Maire de Paris, qui a évoqué le sujet lors des questions d'actualité dans notre séance aujourd'hui même, sur la définition d'un nouveau cadre de travail, et donc, nous retirons ce vœu, puisque vous prenez l'engagement que l'on puisse parler de tout cela en 3e Commission.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la concession de l'exploitation publicitaire de la R.A.T.P. à Métrobus.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BROS, ne raccrochez pas votre micro, puisque je vous laisse la parole pour la présentation du vœu référencé n° 91, relatif à la concession de l'exploitation publicitaire de la R.A.T.P.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci. On est passionné, au groupe RGCI, par la vie de la R.A.T.P. Et donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'actualité récente nous l'a encore rappelé : les règles concernant la publicité dans les couloirs du métro parisien, en plus de n'être jamais évoquées de façon claire, semblent assez peu cohérentes. Les polémiques se suivent, sans qu'on ne connaisse bien les limites des décisions prises par la régie publicitaire Métrobus.

Si la Ville de Paris s'est engagée à limiter la publicité, notamment à travers le travail fait sur le Règlement local de publicité, le métro notamment échappe à toute réglementation. Ainsi, nous pensons que la Ville a un rôle à jouer pour inciter la R.A.T.P. à fixer des règles claires et partagées sur la publicité, tout d'abord, à travers sa présence au sein du S.T.I.F., qui a déjà émis l'interdiction de certains supports publicitaires dans les couloirs des stations de métro. Il serait en outre indispensable que la R.A.T.P. communique sur les règles qu'elle impose à Métrobus sur l'affichage publicitaire.

Enfin, une concertation plus constante doit aussi être mise en place pour trouver des points de convergence et des buts. Comme sur les sujets, les lieux de transport sont aussi des espaces publics sur lesquels la Ville de Paris peut tout à fait agir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La question soulevée par votre vœu me paraît justifier en effet une initiative de la Ville auprès du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. pour mieux encadrer et réguler l'exploitation publicitaire dans le métro, et à l'inverse, favoriser l'affichage associatif.

Le contrat quadriennal qui lie le S.T.I.F. à la R.A.T.P. et qui arrive à son terme en fin d'année avait d'ailleurs introduit explicitement un nouveau champ de contrôle de l'activité de la R.A.T.P. par le S.T.I.F. sur cette question de la publicité. L'Exécutif souscrit donc pleinement à l'objectif général défendu par le vœu de poursuivre et de renforcer cette démarche de régulation de la publicité dans le métro, et souhaite même en élargir le champ en matière de prévention de la publicité sexiste, dans la suite logique du plan égalité femmes-hommes qui a été présenté lors du dernier Conseil de Paris.

En revanche, concernant la demande de publication du contrat liant la R.A.T.P. à Métrobus, il est impossible, pour des raisons juridiques, de contraindre la R.A.T.P. à rendre public ce contrat. Il nous est possible par contre d'agir auprès du S.T.I.F. pour tenter de faire évoluer les obligations que celui-ci fixera à la R.A.T.P. et qui seront déclinées ensuite dans le contrat R.A.T.P.-Métrobus.

Pour ces raisons, je vous propose un amendement qui modifie le vœu en ce sens, en supprimant le premier alinéa ciblé sur la communication du contrat R.A.T.P.-Métrobus et qui se trouve hors des prérogatives de la Ville, mais en renforçant en revanche l'exigence que la Ville portera auprès du S.T.I.F. afin que les obligations assignées par le S.T.I.F. à la R.A.T.P. dans le cadre du nouveau contrat S.T.I.F.-R.A.T.P. soient élargies et intègrent explicitement les questions de la publicité sexiste, ce qui n'est pas le cas dans le contrat S.T.I.F.-R.A.T.P. actuellement en vigueur.

Je vous propose donc d'adopter ce vœu ainsi amendé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur BROS, acceptez-vous l'amendement ?

M. Jean-Bernard BROS. - Accepté, merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

J'ai une explication de vote du groupe UDI-MODEM. La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour me réjouir et me féliciter de l'adoption prochaine du vœu déposé par le groupe Radical, qui reprend en fait l'idée que nous avons défendue hier lors d'un vœu sur la nécessité, pour les représentants du Conseil de Paris, d'avoir leur mot à dire sur le degré d'exposition de la publicité dans les espaces gérés par la R.A.T.P.

Donc voilà : notre vœu n'a pas été adopté, mais je me réjouis que celui-ci le soit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 159).

L'UMP ? Aucun d'entre vous n'a levé la main sur aucun des choix. Pour, contre, abstentions ? Pour, merci.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux malfaçons sur le chantier près de l'Université Pierre et Marie Curie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 92, déposé par le groupe UMP, relatif aux malfaçons sur le chantier près de l'Université Pierre et Marie Curie.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas un seul jeune adulte, et "a fortiori" adolescent ou enfant dans le 5e arrondissement qui a connu Jussieu, autrement dit, l'Université Pierre et Marie Curie, autrement qu'en chantier. Alors, à la fin de l'année dernière, on croyait que nous étions arrivés au bout de nos affres, et nous avons découvert qu'il n'en était rien.

L'U.P.M.C. a fait peau neuve du côté de la rue des Fossés-Saint-Bernard et de la place Jussieu, mais depuis plusieurs mois, nous avons toujours des rambardes qui empêchent l'accès à la rue des Fossés-Saint-Bernard.

Alors, en faisant mon enquête, j'ai appris que l'université était en attente de conventionnement de gestion de l'espace de la rue, je dis bien de la rue, qui comprend donc le trottoir de la rue des Fossés-Saint-Bernard côté Université Pierre et Marie Curie, donc en attente de conventionnement avec la Ville, et il semblerait que la Ville ait du mal à faire cette convention en raison des innombrables malfaçons : trottoir qui n'a pas de fondation, rien de prévu pour le nettoyage des grilles d'évacuation, des arbres - je l'ai découvert moi-même, qui suis amoureuse des arbres -, des ginkgo, plantés sous les platanes... Cela ne s'invente pas. Bref, il faudrait que le maître d'ouvrage de ce chantier, sans doute, en l'espèce l'E.P.A.U.R.I.F., puisse corriger et que l'on puisse conventionner très vite.

Je souhaite simplement obtenir ce que je n'arrive pas à obtenir pour le moment, c'est-à-dire une réunion avec l'E.P.A.U.R.I.F., avec les services de la Ville, Monsieur le Maire, pour qu'à la fois on se mette d'accord sur les mesures correctives et sur un calendrier pour vraiment terminer définitivement ce chantier.

J'ajoute que l'été arrive, que l'on a d'innombrables touristes et que les riverains et les commerçants sont absolument excédés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour que tout le monde comprenne bien, le vœu déposé a trait aux travaux entrepris par l'E.P.A.U.R.I.F., qui est l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France, sur des emprises de voirie rue des Fossés Saint-Bernard.

La gestion de ces emprises, bien que n'appartenant pas au domaine public, devait revenir, après travaux, à la Ville dans le cadre d'une convention passée avec l'Université Pierre et Marie Curie, U.P.M.C.

Or, une fois les travaux réalisés, les services de la Ville ont constaté des malfaçons et le non-respect de certaines préconisations initiales.

Conscients des difficultés rencontrées par l'U.P.M.C. et l'E.P.A.U.R.I.F., et afin d'accélérer l'ouverture de cet espace, les services de la Ville se sont mobilisés ; je cite les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements, la DEVE et aussi la DDEEES. Ces trois directions ont cherché des solutions permettant de prendre les mesures correctives nécessaires.

Une discussion constructive a été engagée entre les services de la Ville et l'E.P.A.U.R.I.F., suite à laquelle la DVD propose de réaliser tout ou partie de ces travaux correctifs, sous réserve d'un engagement de remboursement sur la base d'un devis partagé, mais la majorité des travaux devrait être prise en charge par l'E.P.A.U.R.I.F.

La DDEEES, en contact régulier avec l'E.P.A.U.R.I.F., est sur le point de formaliser cet accord.

Une réception formelle de l'aménagement sera également réalisée avant la signature de la convention de gestion qui pourrait passer au prochain Conseil de Paris, en mai donc, ce qui signifierait une ouverture de cet espace au public avant l'été.

Nous vous demanderons, Madame la Maire, de retirer votre vœu, puisque les demandes que votre vœu porte, à savoir la définition de mesures correctives et la fixation d'un calendrier, sont en passe d'être réalisées et que votre vœu, donc, devient sans objet, même s'il a soulevé un problème de gestion qui, lui, était bien réel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Oui, pardon, excusez-moi !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je le retire bien volontiers.

J'espère que vous voudrez bien organiser une réunion d'information, ce que je n'ai pas encore pu obtenir, Monsieur le Maire.

Vous êtes d'accord ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Cela semble bien parti.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, mais enfin !

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'une ligne traverse dans le 5e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 92 étant retiré, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 93 déposé par le groupe UMP, relatif à la mise en place d'une ligne traverse dans le 5e.

Madame BERTHOUT, vous avez toujours la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, alors, ça, c'est un peu une Arlésienne !

D'ailleurs, mon prédécesseur s'était beaucoup battu pour que l'on mette en place une ligne Traverse dans le 5e arrondissement.

Il y a des arrondissements dans lesquels on a déjà mis des lignes Traverses à Paris ; il y a six lignes Traverses.

On ne peut pas éternellement se retourner vers la Ville qui dit : "Ce n'est pas moi." On sait très bien qu'il faut engager une discussion avec le S.T.I.F. et que ce n'est pas un modeste maire d'arrondissement qui peut engager une discussion avec le S.T.I.F. Or, on est dans un arrondissement où il y a vraiment des très fortes déclivités et tout le maillage des bus et du métro est autour de l'arrondissement. Il n'y a pas de traversante.

En plus, je ne vous apprends rien : il y a la Montagne Sainte-Geneviève, la rue des Carmes, etc., qui sont extrêmement pentues. Tout cela, c'est un frein.

C'est un frein à l'accessibilité et aux circulations douces, et la Ville s'est engagée sur ce terrain-là, donc moi je souhaiterais que la Ville puisse être, en l'espèce, à mes côtés pour engager une négociation, une demande au S.T.I.F., et que l'on puisse avancer.

Je vais juste vous donner un exemple : j'ai organisé les "Estivales senior" tout l'été pour les seniors qui restent sur Paris. Eh bien, un frein à la participation des seniors, c'est uniquement cette question d'absence de Traverses dans l'arrondissement. Voilà !

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il faut rappeler, en premier lieu, que les cinq Traverses qui existent aujourd'hui à Paris se situent dans des arrondissements périphérique de la Capitale et qu'elles ont vocation à mieux irriguer des quartiers qui sont objectivement mal desservis par le métro ou par des lignes de bus régulières.

Ces lignes permettent à une partie des habitants, qui se trouvent éloignés de certains services publics, tels que les hôpitaux ou autres services publics, d'y accéder.

Ce service est financé à 90 % par la Ville puisque, pour le S.T.I.F., il s'agit d'un intérêt strictement local et il représente donc un effort financier substantiel pour la Ville : de l'ordre de 1,8 million d'euros par an pour ce qui est d'une ligne de Traverse.

Le 5e arrondissement, y compris dans sa partie Sud, comme les autres arrondissements centraux de Paris, n'a pas justifié jusqu'à présent la création d'un tel service supplémentaire, car il bénéficie déjà d'une densité du réseau, à la fois de métro et de bus, qui paraît satisfaisante. Cependant, l'étude de restructuration du réseau de bus parisien, qui est conduite actuellement par le S.T.I.F., devra permettre de faire un diagnostic détaillé de la desserte dans chaque arrondissement et de définir des ajustements d'itinéraires et des simplifications du réseau qui pourront bénéficier à l'ensemble des usagers.

La réflexion avec le S.T.I.F. et la R.A.T.P. que vous appelez de vos vœux est déjà engagée d'une certaine manière et, dès l'achèvement de cette étude, une concertation pourra être engagée avec les habitants et chaque mairie d'arrondissement pour discuter de ce diagnostic et des évolutions envisagées pour améliorer le service rendu à la population.

Pour ces raisons, donc, j'émettrai un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le...

Il y a un avis défavorable. Après, si vous souhaitez reprendre la parole, vous pouvez y aller.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne le retire pas. C'est un petit peu la langue de bois. Voilà, c'était pour le dire !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'était bien entendu, on s'était bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux travaux du Tram entre les portes de la Chapelle et de Saint-Ouen.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 94, déposé par le groupe UMP, relatif aux travaux du tram entre les portes de la Chapelle et de Saint-Ouen.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour 2 minutes maximum.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écrit à l'adjoint au maire en charge de la voirie au mois de février sur ce sujet. J'ai déposé au Conseil du 18e arrondissement un vœu le 30 mars et je le redépose ici.

Entre-temps, j'ai reçu votre réponse, Monsieur NAJDOVSKI, votre réponse écrite à ma question ; je vous en remercie.

Ce vœu a un triple objectif.

Premièrement, de s'appuyer sur la réalité de vie des habitants de la porte de Montmartre, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, mais aussi les familles, les enfants qui sortent de l'école, puisque, dans le cadre des travaux pour le prolongement du tramway, il y a un problème de traverse du boulevard Ney.

Nous demandons d'engager dans les plus brefs délais, et durant tout le temps nécessaire, la création et la sécurisation de passages protégés avec signalisation, de prévoir la présence d'agents de la Ville de Paris pour faciliter la traversée du boulevard, car elle est très dangereuse, et de prévoir, en concertation avec l'ensemble des riverains et les membres du conseil de quartier, un nombre suffisant de passages protégés, lorsque la réalisation du tram aura été achevée.

Voilà un vœu d'intérêt général et utile, et très demandé par les habitants du quartier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre, et il y aura une explication du groupe Ecologiste de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu soulève la question de la sécurité des piétons pendant le chantier du tramway, puis à la mise en service de celui-ci, et je partage tout à fait votre préoccupation pour que le confort et la sécurité des piétons soit optimale.

Mais, fort heureusement, et contrairement à ce que vous avancez, cette sécurité est d'ores et déjà garantie pour ce qui est du chantier et la situation à l'issue des travaux sera bien plus sûre et confortable pour les piétons qu'avant le chantier.

Forts de l'expérience des chantiers du tramway des Maréchaux Sud et Est, nous savons que ces projets ne sont pas que des projets de transports en commun. Ils sont aussi l'occasion de revoir complètement le paysage des boulevards des Maréchaux et de donner davantage de confort et de sécurité aux piétons et aux cyclistes. D'ailleurs, à l'issue des travaux, le nombre de traversées piétonnes protégées sur le linéaire du projet dans le 18e arrondissement va être porté de 13 à 16 ; et surtout, les coupures urbaines constituées par les tunnels routiers vont être supprimées, ce qui raccourcit et sécurise les cheminements des riverains.

Ces nouvelles implantations de traversées ont été définies pour correspondre au mieux aux besoins des habitants et, bien entendu, à l'issue des phases de concertation successives.

Une réunion publique avec les habitants a encore été organisée dernièrement, en octobre dernier, pour assurer le dialogue avec les habitants lors du chantier.

Vous voyez ainsi que votre demande est déjà satisfaite, tant sur l'objet que sur la méthode de concertation.

Pour ce qui est de la situation pendant le chantier, sauf exception due à des contraintes techniques spécifiques de dimension des emprises de chantier, toutes les traversées piétonnes préexistantes aux travaux sont maintenues pendant le chantier.

Il y a actuellement deux traversées qui n'ont pu être maintenues pour quelques mois seulement mais, dans les deux cas, une autre traversée sécurisée existe à proximité directe et, ainsi, les piétons ne sont pas pénalisés.

Ces traversées en phase de travaux bénéficient des mêmes normes et dispositions de sécurité qu'une traversée, entre guillemets, "normale" hors travaux et votre demande de placer des agents de la Ville sur ces sites ne se justifie pas.

En conclusion, si je mets à part votre demande de déployer des agents de la Ville à chaque traversée, l'ensemble de vos autres demandes sont déjà satisfaites, comme j'ai déjà pu vous le confirmer par courrier.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, le retirez-vous ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je suis assez ennuyé. Je vous fais confiance et je ne doute pas de votre volonté de bien faire. Simplement, on a obtenu la concertation après mon intervention du mois de février, la distribution dans le quartier de mon intervention et de mon courrier qui vous était adressé. Tant mieux si on a avancé, mais on n'y est pas pour rien.

Deuxièmement, aujourd'hui, il y a une demande des habitants, donc sur le premier point, ce n'est pas tout à fait réglé. Il y a une demande pour qu'il y ait plus de traversées sécurisées puisqu'il y a un certain nombre de problèmes. Des gens ne traversent plus parce qu'ils ont peur, simplement parce c'est trop loin pour aller traverser, surtout quand on est très âgé ou que l'on a un handicap.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Une minute de reprise de parole. C'est une question.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je conclus.

Je vais maintenir ce vœu simplement pour être certain que vous mettrez bien en application ce qui a été dit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bien.

Je donne donc la parole à Pascal JULIEN pour une explication de vote du Groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Nous suivrons l'Exécutif sur ce vœu.

Je ne vais pas reprendre tous les arguments très précis que M. NAJDOVSKI a portés, mais ce n'est pas la première fois que le tramway est construit dans le 18e arrondissement et que nous avons l'expérience de la concertation. Lors de la construction du tramway précédent, une réunion se tenait chaque mois à heure fixe, plus les liens Internet, plus les liens téléphoniques, qui permettaient aux habitants de suivre ce qui se faisait.

Le maire du 18e arrondissement a bien l'intention et nous avons bien l'intention avec lui de mettre en place une concertation qui satisfera les légitimes questions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux émissions polluantes des engins de chantier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95, déposé par le groupe UMP, relatif aux émissions polluantes des engins de chantier.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour deux minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Nous avons eu l'occasion déjà au dernier Conseil de Paris de parler de pollution. Nous avons souligné les carences de votre plan antipollution qui ne parle pas du tout de pollution de l'air intérieur, qui ne propose pas de plan ambitieux pour développer les bornes électriques de recharge, qui ne propose rien du tout concernant le développement des plateformes logistiques pour limiter l'impact des livraisons, etc. Mais nous ne sommes pas les seuls à relever les insuffisances de ce plan antipollution.

Ce qui m'a fait réagir et déposer ce vœu, c'est un rapport du Bureau européen de l'environnement qui a été publié le 31 mars 2015, soit après la publication de votre plan antipollution.

Ce rapport du Bureau européen de l'environnement s'inquiète tout particulièrement de la qualité de l'air à Paris, s'inquiète également du retard de notre ville en la matière par rapport à ses consœurs européennes, relève qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune trajectoire prévisible de réduction des émissions à Paris. Puis, ce rapport porte une attention particulière aux engins de chantier municipaux qui sont des véhicules très polluants. Ils sont à l'origine de

5 % des émissions de particules fines, 15 % des émissions de dioxyde d'azote en ville. Ces engins de chantier municipaux ne font l'objet d'aucune mesure contraignante. Ils bénéficient de dérogations systématiques.

A l'heure où l'on compte interdire l'accès de Paris aux poids lourds les plus polluants, à l'heure où l'on parle de plus en plus souvent de circulation alternée, je demande tout simplement que la situation des engins de chantier soit également prise en compte et qu'ils ne soient plus systématiquement épargnés lorsque nous essayons de faire des efforts en matière de réduction des émissions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Quand on entend les propos de Mme HAREL dans son propos liminaire et introductif, en gros, notre plan antipollution n'est pas ambitieux, on n'a pas suffisamment écouté les propositions de l'opposition, on n'a pas pris la mesure de la question, et finalement, on nous demande ensuite de vouloir adopter un vœu qui porte sur une question, qui est certes évidemment importante mais qui franchement n'est pas le cœur et la question centrale en matière des émissions de polluants, même s'il ne faut pas pour autant la négliger.

Pour ce qui est des engins de chantier, en tout cas des engins municipaux, sachez Madame, vous le savez très bien, que la Ville a entrepris de remplacer son parc de véhicules diesel par des véhicules non diesel. Cela a déjà été réalisé pour les véhicules de type berline et citadine en 2014, cela sera à nouveau réitéré courant 2015 pour les véhicules utilitaires légers. Pour autant, certains véhicules aujourd'hui n'offrent pas encore d'alternative à la motorisation diesel. C'est le cas pour les véhicules de chantier de type grue, pelleteuse et autres types de véhicules spéciaux.

Bien évidemment, il n'est pas question d'accorder une dérogation systématique aux engins de chantier. En clair, si ce sont des camions classiques, il n'y aura pas de dérogation. Par contre, pour ce qui est des engins spéciaux de type grues, pelleteuses et autres rouleaux compresseurs, faute d'alternative, il n'est pas possible de demander l'arrêt de certains chantiers pendant certaines journées.

Pour ce qui est des dérogations dans la mise en place de la circulation alternée, je rappelle par ailleurs que ces dérogations ne relèvent pas de la compétence de la Ville de Paris mais de l'Etat, auquel cas c'est celui-ci qu'il faut saisir de cette question.

Donc, nous émettrons un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Avant de passer au vœu n° 96, vous êtes nombreux à venir nous demander si nous aborderons les débats de la petite ceinture aujourd'hui et si nous terminerons la séance aujourd'hui. Le calcul est assez simple, le débat sur la petite ceinture, compte tenu du nombre d'inscrits, va durer environ une heure et 45 minutes. Nous avons pris l'engagement de terminer les séances à 20 heures 30 maximum. Soit à 18 heures 45, c'est-à-dire dans une heure, nous abordons le débat de la petite ceinture et nous terminons ce soir, soit à 18 heures 45 nous n'avons pas encore abordé le débat de la petite ceinture et nous l'aborderons demain matin.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la logistique urbaine fluviale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 96, déposé par le groupe UMP, relatif à la logistique urbaine fluviale.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI, pour 2 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire, de cette précision tout d'abord et, en conséquence, je vais donc aller très vite. Tout le monde va voter mon vœu !

C'est un vœu qui concerne la logistique urbaine fluviale à Paris. L'histoire de Paris est insociable de celle de son fleuve. Vous savez que c'est en 1170 d'ailleurs que le roi Louis VII est venu ici faire alliance avec les marchands de l'eau, c'est-à-dire les gens qui commerçaient sur l'eau et qui, forts de leur richesses…

Mais c'est passionnant ce que je dis ! Ecoutez, Stéphane BERN !

C'est en 1170 que cette alliance a été créée. Je trouverais dommage que des marchands de l'eau, nous passions aux marchands de vent ! Les marchands de vent, c'est quoi ? Quand on regarde au fil de l'histoire ce qui s'est passé, aujourd'hui entre la Ville de Paris, la collectivité parisienne et son fleuve, on a eu énormément de grandes choses qui ont été faites avec l'aménagement du fleuve, mais aujourd'hui force est de constater que nous sommes un peu au milieu du gué. Force est de constater aujourd'hui que, mis à part l'aménagement des voies sur berges, qui peut parfois être salué par un grand nombre d'entre nous, à part cela, il n'y a pas grand-chose qui est fait, notamment sur la dimension économique de l'utilisation de ce fleuve.

Je sais que la Maire de Paris, par exemple, est attachée au fait qu'on puisse utiliser la Seine pour le transport de touristes. Mais pourquoi on ne peut pas remettre le sujet du transport de personnes. Je sais que Voguéo a été mis sous le tapis assez vite, mais par exemple je suis très attaché à toutes les questions de logistique urbaine, notamment à la logistique urbaine du dernier kilomètre de livraison et je trouve dommage que nous ne parlions pas assez de l'utilisation de la Seine dans le domaine du dernier kilomètre de livraison.

Des initiatives privées ont été mise en œuvre et marchent bien, comme "Franprix entre en Seine", une initiative privée. D'autres initiatives privées qui ont été soutenues par la Ville initialement, comme "Vers chez Vous", ne se sont pas révélées assez rentables en grande partie, parce qu'il faut aménager un certain nombre de ports à Paris. Il faut aussi que, d'une certaine manière, la Mairie de Paris s'engage et dise clairement ce qu'elle veut faire de son fleuve pour les flux économiques et le fret commercial.

Évidemment des initiatives publiques ont été mises en œuvre. Je pense notamment au rapprochement des trois principaux ports de la Seine, avec le pôle HAROPA…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous êtes en train de dépasser votre temps de parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Excusez-moi, Monsieur le Maire.

J'étais pris par cet élan, vous savez, par cette passion, mais c'est vrai qu'il faut aller vite si on veut finir ce soir.

Je conclus simplement pour dire : piqûre de rappel, que veut faire la Mairie de son fleuve, notamment sur le plan économique ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris travaille déjà dans le cadre de la charte marchandises à la mise en place d'une logistique urbaine durable comprenant un volet fluvial. D'ailleurs, plusieurs groupes de travail, je rappelle qu'il y en a seize, concernent l'usage de la voie d'eau.

L'un des groupes a notamment pour objectif la mise en place d'un port sur le canal Saint-Denis : le port de l'Allier. Un autre groupe a pour objectif le développement du transport fluvial sur la Seine au Port du Gros caillou. D'autres groupes travaillent sur des thèmes plus larges englobant la question du transport fluvial. Le groupe n° 1 sur le schéma d'orientation de la logistique urbaine sur le territoire parisien. Le groupe n° 9 sur le transport de voitures, etc. On a quand même beaucoup de sujets qui concernent déjà la logistique urbaine fluviale.

Par ailleurs, l'appel à projets logistiques innovants qui a été lancé début avril, par mon collègue Jean-Louis MISSIKA notamment, est mené en partenariat avec différents acteurs du fleuve, dont "Port de Paris". Comme vous pouvez le constater, nous sommes actifs sur la question du report modal vers le fleuve. Nous considérons aussi que la logistique ne doit pas être appréhendée uniquement sur un seul volet, mais en ayant en perspective l'intermodalité.

C'est la raison pour laquelle nous préférons envisager des assises plus générales sur le fret et la multimodalité, dans laquelle évidemment la question du fleuve sera éminemment importante, mais qui ne se limitera pas à la question du fleuve.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu. Si vous le maintenez, j'émettrais malheureusement un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je le maintiens parce qu'on parle tout le temps de la charte du développement de la logistique et cela m'énerve. Passons maintenant aux actes. Donc, je le maintiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pardonnez-moi mais on travaille dans le cadre de cette charte. On est actif dans le cadre de cette charte. Quand je dis que des groupes de travail y travaillent et quand on se réunit en comité de pilotage, comme on l'a fait encore au début de l'année, croyez-moi que c'est pour produire des résultats et pas simplement pour faire du vent.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'adaptation des taxis au numérique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 97, déposé par le groupe UMP, relatif à l'adaptation des taxis au numérique.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI à nouveau.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais rattraper mon surplus de parole. Le philosophe chinois disait une image vaut mille mots. Eh bien, voilà une image sur l'application Paris Taxis !

J'ai l'application "Paris Taxis" sur mon iPhone et j'essaye de chercher. Pour tout vous dire, cette application ParisTaxis.fr est censée permettre à n'importe quel Parisien, à n'importe quel touriste de trouver un taxi grâce à cette application. Aujourd'hui, ce que vous voyez pour celles et ceux qui sont plus près de moi, ce ne sont pas les taxis disponibles mais les bornes. Actuellement si je veux me balader dans Paris et prendre un taxi, je ne peux pas.

Cette application, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, chers collègues, a coûté 110.000 euros et je dépose ce vœu, d'une part pour que la Mairie de Paris et l'Exécutif municipal donnent des réponses sur ce qui a pu motiver la création de cette application. Comment a-t-on choisi l'opérateur ? Combien cela va coûter ? Est-ce qu'au vu de ce succès retentissant, qui est la risée des réseaux sociaux, la Mairie compte poursuivre dans cette voie qui me paraît quand même un véritable échec ?

Je sais que votre truc, c'est le vélo, mais le taxi avait l'air d'être aussi votre affaire. Comptez-vous poursuivre cette initiative ? Ou alors peut-être l'amender et la perfectionner ? Ce qui, à mon avis, serait une très bonne idée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Votre vœu, Monsieur le Conseiller, porte le problème de la modernisation et de l'adaptation du secteur des taxis parisiens au numérique. Nous sommes évidemment tous conscients de cette nécessité et la Ville de Paris a souhaité, à la fin de la précédente mandature, engager cette adaptation avec l'élaboration de l'application "Paris Taxis".

Celle-ci a été lancée à l'automne dernier et elle a rencontré des difficultés liées à des problèmes d'enregistrement et de géolocalisation. Ces problèmes sont en grande partie aujourd'hui résolus. L'application "Paris Taxis" tarde toutefois à rencontrer son public car elle pâtit de l'impossibilité de pouvoir réserver un taxi quand il n'est pas en station. Or, la loi dite Thévenoud, adoptée en début d'année, a modifié le cadre réglementaire en autorisant la maraude électronique pour les seuls taxis et en ouvrant la porte au chantier de l'open data des taxis qui permettra le recensement électronique des taxis volontaires.

Le lancement de l'"open data taxi", qui est piloté par le Ministère de l'Intérieur, est prévu cet été, ce qui ouvrira de nouvelles perspectives, notamment pour l'évolution de l'application "Paris Taxis".

J'émettrai un avis défavorable à votre vœu car d'une part, nous n'avons pas attendu pour établir, ainsi que vous le demandez, un point de situation sur les applications "Paris Taxis" et d'autre part, nous sommes maintenant tributaires de la mise en place par l'Etat de l'"open data", sur lequel nous devrons nous appuyer pour envisager de nouveaux développements pour l'adaptation des taxis au secteur numérique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 98, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.

C'est M. Yann WEHRLING qui a la parole, pour deux minutes maximum.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, lors du Conseil de février dernier, nous adoptions le vœu proposant le lancement d'un processus de concertation entre toutes les parties prenantes pouvant agir pour réduire la pollution de l'air à Paris.

Depuis février, rien ne m'a semblé s'enclencher pour la mise en œuvre effective de ce vœu. J'ai même eu le sentiment en février dernier, quand la Maire de Paris estimait que certaines de ses opérations feraient l'office de Grenelle de l'air, je pense à la Conférence sur l'économie circulaire, fort intéressante par ailleurs, ou à la réunion tenue en janvier avec quelques élus de la première couronne, durant laquelle la Maire leur avait expliqué le contenu des mesures que nous avons adoptées pour Paris. Si c'est cela, nous n'avons peut-être pas la même définition de ce qu'englobe un Grenelle de l'air.

Or, les imbroglios politico-administratifs auxquels nous assistions avec impuissance ces derniers temps, et encore récemment lors de chaque pic de pollution, chaque strate de la sphère publique se renvoyant la responsabilité des mesures à prendre, ont été caricaturaux.

N'attendons pas les pics pour construire durablement une politique de lutte contre la pollution de l'air, tant pour le long terme qu'en réaction aux pics. Le Grenelle, ce n'est pas une réunion d'urgence avec l'Etat et la Région quand il y a un pic. Ce n'est pas non plus quelques conférences publiques, aussi intéressantes soient-elles, c'est un processus long de concertation en grande partie réalisé sans médiatisation excessive, réunissant la sphère publique, privée et associative pour construire un compromis général, une sorte de pacte francilien pour l'air, où chacun de ceux qui ont un pouvoir d'action sont face à leurs responsabilités. Voilà ce qu'est un Grenelle de l'air.

Je ne doute pas que nous soyons bien sur la même longueur d'onde - je l'espère du moins - et que ce Conseil confirmera donc sa volonté de tenir un Grenelle de l'air, un vrai Grenelle de l'air, dans les objectifs et méthodes tels qu'ils ont été précisés dans ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, sur l'objectif d'organisation d'un Grenelle de l'air, nous sommes évidemment tous d'accord.

L'Exécutif parisien a d'ailleurs émis un avis favorable au vœu que vous aviez déposé à l'occasion de la communication sur le plan de lutte contre la pollution atmosphérique générée par le trafic routier en février dernier. Je m'étonne d'ailleurs que votre vœu laisserait sous-entendre, à tort, que nous ne souhaitions pas réaliser ce Grenelle de l'air.

Comme nous nous y sommes engagés il y a à peine deux mois, je confirme donc que le Grenelle de l'air sera bien organisé.

Ceci étant dit, la pollution de l'air à Paris et dans toute l'Ile-de-France concerne, vous le savez, de nombreux acteurs, qu'il s'agisse des collectivités territoriales - les régions, les départements, les territoires et les communes - les acteurs économiques ou les citoyens. Et parce que justement, nous souhaitons la réussite d'un tel événement, nous pensons indispensable qu'il puisse se réunir dans un contexte institutionnel stabilisé, qu'il rassemble autour de la table des acteurs en mesure de s'engager pleinement et durablement pour améliorer la qualité de l'air.

Vous le savez, il y a à la fois des évolutions institutionnelles qui sont en cours, qui sont encore incertaines et qui concernent la métropole.

Par ailleurs, il y a la proximité des élections régionales qui auront lieu en décembre 2015, et vous savez ce qui risque de se passer à chaque fois qu'il y a la proximité d'élections, c'est que malheureusement, un grand événement comme celui-ci, au lieu de déboucher sur des propositions concrètes, risque d'être au contraire instrumentalisé à des fins électorales, ce qui serait rendre un très mauvais service à la cause pour laquelle nous nous battons et pour laquelle je pense que nous sommes tous d'accord.

Aussi, il nous semble qu'il faut être réaliste et pragmatique, et qu'un Grenelle de l'air aura plus de chance d'être organisé au début de l'année 2016 si l'on veut le voir déboucher sur des engagements qui soient à la fois ambitieux et efficaces, notamment quand il y aura un nouvel Exécutif au niveau régional puisque les élections régionales auront lieu en décembre 2015.

C'est la raison pour laquelle nous soulignons, bien évidemment, avec l'engagement qui est réitéré de l'Exécutif parisien d'organiser un tel Grenelle de l'air, la nécessité qu'il se passe au début de l'année 2016, et non d'ici l'été, qui évidemment est un délai extrêmement court.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Monsieur WEHRLING ?

M. Yann WEHRLING. - Votre réponse m'inquiète un peu : j'ai l'impression que c'est reporté encore une fois à plus tard. J'ai plutôt envie de le maintenir pour le principe.

J'aurais aimé que vous annonciez par ailleurs une espèce de comité de pilotage de mise en œuvre de ce Grenelle : on pourrait gagner du temps d'ici la fin de l'année, si c'est ce que voulez faire.

Et si c'est le prochain Exécutif du Conseil régional qui devra mettre cela en place, j'ai quelque espoir de pouvoir y jouer un rôle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mesures d'urgence en cas de pollution.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Avant de passer à l'examen du vœu référencé n° 99, je veux inviter mon collègue Bruno JULLIARD à bien vouloir rejoindre la tribune, et je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour présenter ce vœu relatif aux mesures d'urgence en cas de pollution.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors des derniers pics de pollution, je m'étais retrouvée avec le groupe des Ecologistes à un rassemblement devant le Ministère de l'Ecologie pour exiger que les mesures d'urgence soient appliquées, et elles ne l'étaient effectivement toujours pas à ce moment-là. On a vraiment le sentiment que le Gouvernement attend le dernier moment, attend que les pics de pollution s'éternisent pendant plusieurs jours avant d'intervenir.

Mme la Maire était intervenue médiatiquement, précédemment, pour expliquer que selon elle, il devait y avoir une certaine systématicité de la mise en œuvre des mesures d'urgence.

Je propose à travers ce vœu, eh bien que justement, nous interpellions très officiellement le Gouvernement et la représentation nationale pour que les mesures d'urgence, notamment de circulation alternée et la gratuité des transports, non seulement soient déclenchées automatiquement, mais en plus qu'elles le soient dès le premier jour de dépassement du seuil d'information afin de prévenir et d'anticiper les seuils d'alerte de pollution alors que pour l'instant, elles ne se mettent en place que si on a au moins atteint deux jours consécutifs de dépassement de seuil d'alerte et encore… on voit bien comment le Gouvernement, à chaque fois, tarde. Je pense qu'il est au contraire urgent de prendre très au sérieux les problèmes de santé publique que pose la question de la pollution et donc, je pense qu'il est nécessaire d'agir et de montrer au Gouvernement notre détermination alors que celui-ci préfère baisser les subventions de 15 % à AIRPARIF et en plus augmenter les moyens de plus de 810 millions d'euros aux autoroutes. Je ne pense pas que ce soient les bons choix qui doivent être pris.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler à Mme SIMONNET que le Conseil de Paris a déjà voté ces derniers mois deux vœux relatifs au déclenchement automatique des mesures d'urgence.

Au Conseil de Paris de février a été adopté un vœu du groupe Ecologiste stipulant notamment que la Mairie de Paris demande au Gouvernement de réviser l'arrêté interministériel du 26 mars 2014 afin que les différentes mesures d'urgence prévues en cas d'atteinte du seuil d'alerte, dont le contournement de l'agglomération parisienne par les poids lourds de plus de 3,5 tonnes en transit, puissent être déclenchées dès que le seuil d'information d'un des quatre polluants est atteint. Cela répond donc à votre vœu.

Par ailleurs, ce même vœu demandait que la Mairie de Paris procède, en lien avec la Préfecture de police, en cas de deux jours consécutifs de prévision de dépassement du seuil d'information, et pendant la durée de l'épisode de pollution, à un élargissement des restrictions de circulation aux véhicules les plus polluants suivant la classification des véhicules et le calendrier adopté dans le Plan Pollution.

En septembre dernier avait également été adopté un vœu de l'Exécutif en réponse à un vœu des élus écologistes demandant l'automatisation des critères de déclenchement quand les critères sont atteints.

Ce vœu demandait également de s'engager sur l'évolution des seuils d'intervention pour les particules afin de tendre à terme vers les seuils définis par l'Organisation mondiale de la santé et de revoir ainsi, en fonction de la définition des nouveaux seuils, le dispositif d'urgence sur lequel elle s'est engagée.

La Maire de Paris a par ailleurs adressé un courrier au Premier Ministre le 20 mars 2015 lui demandant de travailler sur le déclenchement de mesures automatiques, en cas de pic de pollution. Un travail a été entamé par les services de l'Etat et la Ville dans le but d'assouplir les conditions de déclenchement des mesures d'urgence.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le retirez-vous, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous me dites que dans l'esprit on a déjà voté des choses similaires, mais de fait on n'a pas voté dans notre Conseil de Paris des vœux qui disent l'automaticité des seuils d'information.

Je maintiens donc le vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous maintenez le vœu et je suis saisi d'une demande d'explication de vote.

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'en profite une seconde pour dire quand même que tout cela est un peu hypocrite puisque l'Etat, la Région et la Ville il y a un an ont signé un protocole d'accord, c'est-à-dire Mme ROYAL, M. HUCHON et Mme HIDALGO. Et aujourd'hui, c'est le protocole des désaccords puisque tout le monde se renvoie la patate chaude, tout le monde s'insulte par médias interposés, Mme ROYAL explique que Mme HIDALGO parle

mais n'agit jamais, Mme HIDALGO dit que Mme ROYAL n'est pas digne d'être Ministre de l'Ecologie, M. HUCHON, lui, dort et il n'a toujours pas pris les mesures nécessaires.

Il faudrait donc quand même que dans l'intérêt général, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, des Franciliennes et des Franciliens, un jour, les différents acteurs, surtout quand ils sont dans la même majorité, Etat, Région et Ville puissent s'entendre plutôt que de faire de la petite politique politicienne.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est une excellente chose, c'est dommage que dans une explication de vote vous n'ayez pas donné votre vote, du coup.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Abstention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Abstention. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DDCT 27 - Fixation du montant de l'indemnité forfaitaire représentative de frais versée aux membres de la Commission de déontologie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 27 relatif à la fixation du montant de l'indemnité forfaitaire représentative de frais versée aux membres de la Commission de déontologie, sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé l'amendement n° 100.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objectif de l'amendement que j'ai déposé avec mes collègues du groupe UDI-MODEM est simple.

Je souhaite simplement que les membres qui siègent à la Commission de déontologie et qui jugent - vous savez, ils ne sont pas juges mais ils jugent - les Conseillers de Paris sur les questions de déontologie soient exemplaires. Et qu'à ce titre, ils soient soumis comme nous, mes chers collègues, au même devoir de transparence par rapport à leur patrimoine et leur éventuel intérêt.

Leur exemplarité est nécessaire pour assurer la respectabilité même de la Commission de déontologie et la crédibilité de ses actions et de ses jugements. Il me semble donc de plus en plus nécessaire de prévenir, par cette mesure de transparence, des éventuels conflits d'intérêts - on peut parler des anciens - des membres du Comité de déontologie qui pourraient influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission.

Aussi, je vous remercie pour votre soutien à ces valeurs et je pense que cet amendement peut être voté par l'ensemble du Conseil de Paris, parce que c'est le bon sens même que ceux qui nous jugent soient aussi capables d'être jugés par nous-mêmes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un an après le début de notre mandat, vous avez désigné les membres de la Commission de déontologie et nous nous en félicitons évidemment pour la mise en place de cette commission sur laquelle nous avions travaillé, tout groupe de notre Conseil confondu, en début de notre mandature.

Les élus se doivent en effet d'être au-dessus de tout soupçon et il est important que des personnalités puissent veiller à ce qu'ils respectent un certain nombre de règles éthiques.

Toutefois, au regard du caractère consensuel et transpartisan de ce dispositif, dans un premier temps nous ne pouvons que regretter d'avoir appris par voie de presse la nomination des membres de cette commission alors que nous aurions pu en être informés en amont, d'une part et, d'autre part, ces nominations auraient pu être discutées en association avec les présidents de groupe politique de notre Conseil.

Enfin, pour que cette commission de déontologie fonctionne réellement, les personnes qui y siègent doivent elles-mêmes être au-dessus de tout soupçon. Il ne faudrait pas, en effet, que celles et ceux qui auront la charge de contrôler les pratiques des élus de notre Assemblée puissent être elles-mêmes soupçonnées d'un quelconque conflit d'intérêts.

Toutefois, sans tomber dans la surenchère du vœu déposé par nos collègues du groupe UDI-MODEM, nous souhaitons que le règlement intérieur de la Commission fixe très clairement des règles pour éviter tout conflit d'intérêts. Alors seulement cette commission de déontologie, avancée démocratique de notre mandature, prendra tout son sens et nous pourrons alors lui faire pleinement confiance.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à ces interventions, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de me féliciter des nominations qui ont été faites par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, à cette Commission de déontologie et de vous les rappeler.

Parmi les 5 membres, il était prévu 3 membres issus des grands corps de l'Etat : il s'agit de Suzanne VON COESTER, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Yves CHARPENEL, premier avocat général près la Cour de cassation et Jean-Pierre BAYLE, conseiller-maître à la Cour des comptes.

Vient s'ajouter un professeur des universités en activité ou honoraire : il s'agit de Pascal BEAUVAIS, professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre, agrégé de droit privé et sciences criminelles, et membre de la C.N.C.D.H. et de l'Institut français des droits et libertés.

Enfin, une personnalité qualifiée, compétente en matière de déontologie : il s'agit de Roselyne BACHELOT, ancienne Ministre, qui a par ailleurs participé à la Commission sur la rénovation et la déontologie de la vie publique, nommée le 16 juillet 2012 par le Président de la République et présidée par Lionel JOSPIN.

Je vous laisse vraiment libres de vos propos et j'espère qu'ils sont dénués de tout sexisme. En tout cas, je l'espère ! Un travail approfondi a été mené avec l'ensemble des groupes de notre Conseil lors de la rédaction du Code de déontologie et des statuts de la Commission, afin que les membres nommés présentent un certain nombre de critères de probité.

Nous avions alors considéré que le principe de collégialité à 5 membres était un premier rempart, comme l'est la présidence par un haut magistrat et la présence de 2 autres membres des juridictions administratives, judiciaires et financières. Leur statut de magistrat impose d'ores et déjà un certain nombre de conditions de déontologie.

Concernant le professeur de droit et la personnalité publique ayant une expertise particulière, il va de soi qu'en acceptant de participer aux travaux de la Commission, ils se sont engagés à respecter les règles de probité nécessaires à l'exercice de telles fonctions.

Nous avions souhaité renvoyer les membres de la Commission à la rédaction d'un règlement intérieur. Je vous propose qu'ainsi que nous l'avions prévu, leur attention soit attirée sur un certain nombre de points concernant la déontologie, et notamment qu'ils s'inspirent du régime applicable par la Haute Autorité pour la transparence ou du Comité de déontologie du Sénat, en le transposant, au besoin, dans notre Assemblée. Enfin, qu'ils s'imposent des règles de déport si l'un des dossiers présentait un conflit d'intérêts.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur POZZO di BORGO, que faites-vous ? En deux mots.

M. Yves POZZO di BORGO. - En deux mots, excusez-moi, je trouve que c'est le b.a.-ba des choses que quand vous avez des gens qui vous jugent, ils soient capables, ils soient au même niveau que vous pour vous juger.

Franchement, les explications de l'adjoint ne sont pas dignes, je suis désolé. Quelles garanties offrez-vous ? Moi je vous dis, c'est quelque chose qui est de bon sens, on aurait dû d'ailleurs le faire au Sénat et à l'Assemblée, mais j'espère qu'on le fera.

Je ne retire donc pas du tout mon vœu, amendement, pardon.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous maintenez votre amendement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 100 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 100 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 27).

2015 DPE 54 - Tarification pour l'enlèvement d'office de marquages publicitaires au sol.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à lutte contre la publicité au sol.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération suivant qui va m'être transmis, le projet de délibération DPE 54 concernant la tarification pour l'enlèvement d'office de marquages publicitaires au sol, sur lequel Mme SIMONNET a déposé le vœu référencé n° 101.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons déposé un vœu au mois de décembre demandant que la Ville de Paris se saisisse de la question du marquage publicitaire au sol.

Ce vœu avait été voté et 4 mois plus tard, nous voyons arriver ce projet de délibération. C'est une preuve d'efficacité de la part de l'Exécutif que je voulais, au nom de mon groupe, saluer.

L'application du Règlement local de publicité, nous le savons, n'est pas entièrement satisfaisante et souvent compliquée. Les élus s'en plaignent de manière assez régulière au sein de notre Conseil. Les incivilités et les démarches illicites doivent être réprimandées de manière juste.

Proposer un forfait pour les contrevenants c'est poser une sanction incontestable. L'enlèvement des marquages au sol mobilisent des agents et constituent un coût pour la Ville et il est donc bien normal qu'il soit facturé.

Un petit mot également pour me réjouir, dans ce même esprit, de la lutte contre les incivilités et que le forfait ait été réévalué pour les jets et détritus qui seront sanctionnés à hauteur de 68 euros, je crois, à partir de septembre, au lieu de 35 actuellement.

Appeler au civisme est clairement un chemin que nous soutenons. Sur la question de ces marquages et de l'affichage commercial illicite, c'est un premier pas positif sur lequel il faudra s'appuyer et demeurer vigilant.

Je souhaitais le dire, au nom de mon groupe et remercier mon collègue Mao PENINOU, ses équipes et les services de la DPE pour leur efficacité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme SIMONNET qui est également inscrite sur ce projet de délibération.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je me félicite de ce projet de délibération, qu'il arrive enfin au Conseil de Paris, puisque cela fait maintenant des mois que je vous ai interpellé à plus d'une reprise au sujet des publicités illégales apposées sur les trottoirs parisiens.

Enfin les annonceurs vont être au moins obligés de payer les frais de nettoyage des publicités qu'ils déposent et ce ne sera plus à la Ville de payer pour les dégradations illégales de l'espace public. C'est très bien, c'est une très bonne chose. Mais est-ce vraiment suffisant ?

Je pense que c'est une première étape et nous devons être d'autant plus exigeants et vouloir maintenant passer à l'étape suivante. Parce que le montant qu'ils vont avoir à dépenser n'est finalement que de quelques centaines d'euros par publicité au sol illégale. Or, les budgets de communication et de publicité des grandes entreprises s'élèvent à des montants bien supérieurs à cela. Comment ne pas penser qu'ils vont préférer payer cette somme que de renoncer à leur publicité ?

Par ailleurs, je souhaiterais savoir si les effectifs d'agents supplémentaires, à la fois pour les nettoyages, pour le signalement et la détection de ces publicités, vont être recrutés. En effet, vous avez pu voir comme moi que ces publicités au sol, ne serait-ce que depuis les six derniers mois, se sont démultipliées de manière extrêmement importante.

Je crains que les moyens mis en œuvre par ce projet de délibération soient bien loin d'être suffisants. Je vous pose aussi un autre problème : se développent de plus en plus les publicités au sol dites "biodégradables". Vous avez même une entreprise, "biodegrade.com", dont le métier est de proposer des services totalement illégaux puisque ces publicités au sol, même quand il s'agit de publicités au sol biodégradables, sont illégales. Or, il n'y aura pas forcément besoin de nettoyer, donc ils ne vont pas être dissuadés et contraints d'appliquer la réglementation et la loi.

Je propose, pour réellement lutter contre les publicités au sol, un vœu rattaché : attaquons systématiquement en justice les annonceurs ou, à défaut, les entreprises qui font poser ces publicités totalement illégales. Il n'y a qu'en portant plainte systématiquement que l'on pourra, de façon dissuasive, faire respecter la réglementation contre les publicités au sol.

Chers collègues, ce n'est pas simplement une question d'environnement et de propreté des trottoirs. L'enjeu est également de lutter contre l'envahissement publicitaire qui est une privatisation de l'espace public à des fins lucratives. C'est aussi de ne pas laisser le consumérisme envahir nos vies et nos villes, et de préserver la liberté de réception ou non d'un message publicitaire. Un tel envahissement est profondément anti-écologique. Il s'inscrit dans une logique d'incitation à la consommation de masse et promeut les intérêts des plus grandes entreprises qui déploient des millions en communication et en publicité.

L'exemple de la Ville de Grenoble mériterait qu'on s'y attarde. La Ville de Grenoble - vous savez, cette ville qui est dirigée par des élus à la fois écologistes et du parti de gauche - a rompu ses contrats d'affichage publicitaire avec l'entreprise J.-C. DECAUX. Cette équipe municipale, qui s'est inscrite dans une démarche citoyenne, a créé vraiment les conditions de l'adhésion de la population à cette bataille, pour diminuer progressivement l'empreinte publicitaire. Ils se débarrassent actuellement des panneaux publicitaires.

Cela doit nous faire réfléchir à aller bien plus loin, comme à Grenoble. Je souhaite vraiment que l'on favorise l'affichage d'expression libre, d'expression associative, l'affichage d'opinion, l'art de rue, plutôt que la multiplication des sollicitations publicitaires. Il faut amener les citoyennes et les citoyens à réfléchir et à s'engager, à se cultiver, à s'émanciper, plutôt qu'à consommer.

Je voterai bien sûr ce projet de délibération, mais j'espère que la Municipalité ne s'arrêtera pas là et que vous voterez mon vœu rattaché afin de lutter plus efficacement contre ces publicités au sol, ce à quoi je ne doute pas que vous êtes tous attachés.

J'espère que vous profiterez de la prochaine occasion qui nous sera donnée, pour rompre avec les contrats publicitaires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci. Je vais éviter d'être long. Je pense que tout le monde commence à être un peu lassé. L'ambiance qui régnait ces dernières minutes à vous écouter le prouve un peu. Je crois surtout que l'on est tous d'accord sur cette question-là. Un gros travail a été fait pour que l'on puisse avoir une facturation. Evidemment, ce travail n'est en rien contradictoire d'un dépôt de plainte. Comme tout graffiti, n'importe quel propriétaire d'immeuble qui voit un graffiti sur son immeuble peut porter plainte. Donc n'importe quel propriétaire de trottoir, en l'occurrence la Ville de Paris, peut porter plainte. L'un n'est pas exclusif de l'autre.

Je voudrais simplement me réjouir, comme l'a fait mon collègue Jean-Bernard BROS, que cette décision de la Ville de Paris soit accompagnée, hasard de calendrier mais heureux hasard, de la décision de la publication par le Gouvernement, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur, à la toute fin du mois de mars du décret portant les amendes de 35 à 68 euros pour l'ensemble des jets sur la voie publique, que ce soit les mégots, les déjections canines, etc. Cela va nous permettre d'intensifier la répression.

Pour ce qui est de votre vœu, Madame SIMONNET, je ne vais pas vous surprendre : je vais lui donner un avis favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mao PENINOU.

Explication de vote de M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter cette tarification pour l'enlèvement d'office des marquages publicitaires au sol. Je voudrais dire simplement qu'il y a une forme de contradiction puisque, vous-mêmes, la majorité, avez utilisé les marquages publicitaires au sol dans la campagne des municipales.

Si je dois vous rafraîchir la mémoire, voici, Madame HIDALGO, être contente elle-même pendant la campagne municipale, de voir son nom affiché sur les sols parisiens. Alors, faites ce que je dis, mais pas ce que je fais. Avec Mme HIDALGO, on est contre le marquage publicitaire, mais quand c'est pour sa propagande, on est pour la dégradation des sols parisiens !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est intéressant, mais hors sujet. Ce n'est pas de la publicité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 160).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DPE 54).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de cendriers sur l'espace public.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 102, déposé par le groupe UMP, relatif à l'installation de cendriers sur l'espace public.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, pour deux minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En juillet dernier, je vous présentais un vœu relatif à l'expérimentation de cendriers sur l'espace public dans le 9e arrondissement. Ce vœu a été adopté à l'unanimité de notre Conseil. Au nom de l'Exécutif, vous aviez, Monsieur PENINOU, donné un avis favorable à ce vœu en me proposant qu'une réflexion globale soit engagée afin de définir les modalités pratiques et efficaces.

10 mois plus tard, nous constatons, et je le déplore, que ce vœu n'est toujours pas appliqué. Pourtant, les services de la propreté du 9e arrondissement vous ont transmis une liste des lieux sur lesquels il serait pertinent d'implanter de tels dispositifs. Mais aucune démarche concrète n'a été engagée à ce jour de la part de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, je réitère mon vœu pour que les choses avancent mieux et plus vite au niveau parisien, tant au niveau de la campagne de communication que vous nous avez annoncé il y a plusieurs mois, que sur l'expérimentation de cendriers sur l'espace public, sans oublier le recyclage des mégots que nous-mêmes, dans le 9e arrondissement, avons commencé à tester dans plusieurs établissements de l'arrondissement en recourant aux services de la société "Terracycle" qui - je le précise au passage, comme on a pu l'entendre ou le lire dans la presse - n'est pas dans les mains de "Philip Morris". C'est une entreprise qui a d'ores et déjà été retenue par plusieurs collectivités, dont Toulouse et Bordeaux, et c'est un succès.

Pourquoi la Ville de Paris ne pourrait-elle pas réfléchir à mettre en place un tel dispositif et, dès lors, faire bénéficier les Parisiens d'un service innovant et écologique ?

Ce vœu pour récapituler deux propositions : des cendriers sur l'espace public, notamment dans le 9e arrondissement, en application du vœu adopté en juillet dernier, et que la Ville de Paris envisage la généralisation de la collecte et du recyclage des mégots de cigarettes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BÜRKLI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Madame BÜRKLI, votre ton est sympathique. Le fond de ce que vous dites est un peu plus décevant, vu les efforts faits par la Ville sur ce sujet. Contrairement à ce que vous dites, nous avançons. D'ailleurs, je crois que votre mairie en est tenue informée comme l'ensemble des mairies d'arrondissement puisque la campagne de communication sur les jets de mégots commencera le 27 avril prochain sur l'ensemble des panneaux DECAUX et sur nos bennes qui circulent tous les jours dans la ville.

Par ailleurs, nous avons eu de nombreuses discussions sur votre expérimentation des cendriers sur l'espace public, qu'elle soit dans le 9e arrondissement, autour de la rue du Faubourg-Saint-Honoré entre le 1er et le 8e arrondissement, ou qu'elle soit dans le 4e arrondissement autour du quartier du Marais. D'ailleurs, nos directions ont été saisies sur ce sujet, et elles nous ont renvoyé trois modèles possibles : un, qui est accrochable au mur, deux, qui sont accrochables au mobilier urbain. Vous voyez : nous travaillons sur cette question de la même manière.

C'est ce qui va me permettre de donner un avis favorable à votre vœu, parce que je ne vais pas m'accrocher à votre ton mais à la réalité.

Par contre, là où je ne donnerai pas un avis favorable, et donc cela dépendra un peu, c'est sur l'expérimentation que vous faites sur le recyclage des mégots.

Vous faites votre expérimentation, très bien !

De notre côté, je suis beaucoup plus réservé. Nous avons donc mandaté un éco-organisme, en l'occurrence Eco-Emballages et son président, pour travailler sur la question du recyclage des mégots.

Je n'ai aujourd'hui aucune garantie sur ce qui est fait des produits toxiques qui sont dans les mégots par cette entreprise qui prétend recycler en Lozère et qui recycle en Angleterre. Donc, vous voyez, il lui arrive de mentir manifestement, y compris aux élus. Donc, moi, cela me pose y compris quelques problèmes.

Je n'ai aucune garantie sur la manière dont cela fonctionne, aucune garantie sur le financement…

On arrête une seconde, peut-être ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - On va appeler la sécurité, s'il vous plaît !

Je vous propose 2 minutes d'interruption de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-trois minutes, est reprise à dix-huit heures trente-six minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, tous nos vœux de courage et de rétablissement à Christian HONORÉ qui vient d'être évacué par les pompiers.

On vous donnera évidemment de ses nouvelles dans les minutes qui viennent.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de cendriers sur l'espace public. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose que nous reprenions le débat, sans transition aucune, relatif aux cendriers et à l'expérimentation hasardeuse du 9e arrondissement dont était en train de nous parler Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur le Président, l'expérimentation n'est en rien hasardeuse !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ah bon, j'avais mal compris !

M. Mao PENINOU, adjoint. - Qu'on soit bien clair sur ce point !

L'expérimentation n'est en rien hasardeuse. Nous en avions discuté avec la mairie du 9e arrondissement et j'avais donné mon accord complet pour que cette expérimentation puisse avoir lieu.

J'ai moi-même des réserves sur cette structure, mais je pense qu'une réflexion sur le recyclage des mégots, que nous avons confiée au directeur de l'éco-organisme Eco-Emballages, me semble être une meilleure voie que cette structure qui me pose des questions, qui d'ailleurs ont peut-être de très bonnes réponses.

C'est pourquoi je propose à Delphine BÜRKLI d'adopter son vœu, sous la réserve qu'on puisse retirer, le temps qu'on avance sur l'ensemble de ces questions, le passage sur le recyclage des mégots.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bien. Est-ce que cet amendement est accepté par Mme la Maire du 9e arrondissement ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - J'entends les propos encourageants de M. PENINOU et je l'en remercie.

Je retiens la date du 27 avril pour la mise en place du dispositif.

J'accepte bien volontiers l'amendement de M. PENINOU, dans le sens que vous avez bien voulu indiquer.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 161).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place de 50 caméras dans le 12e.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 103, déposé par le groupe UMP, relatif à la mise en place de 50 caméras dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La vidéo-protection et un instrument indispensable de lutte contre l'insécurité dans l'espace public mais aussi dans le parc social. Le dispositif actuel de la Ville de Paris a un réseau très timide, avec simplement une moyenne de 1 caméra pour 2.027 habitants. Il faut préciser que c'est deux fois moins que des villes comme Lyon ou encore Strasbourg, qui sont dirigées par une municipalité socialiste.

Le dispositif est arrivé aussi très tardivement à Paris en 2011, financé par un Gouvernement de Droite, je tiens à le préciser, puisque la Ville de Paris n'a financé ce dispositif qu'à hauteur de 2 %.

Ce vœu a pour objectif d'attirer votre attention sur le retard du dispositif de vidéo-protection à Paris et de faire un focus aussi sur le 12e arrondissement parce que le 12e arrondissement dispose de nombreuses installations et infrastructure, telles que des gares. Je tiens à rappeler les deux gares, gares de Lyon et de Bercy, qui voient transiter plus de 88 millions de voyageurs par an, mais aussi des installations comme le P.O.P.B. ou encore l'hippodrome de Vincennes.

Je tiens aussi à préciser que le 12e arrondissement est souvent un lieu d'arrivée et de départ de manifestations, qu'elles soient d'ailleurs sportives, festives ou sociales.

Je voulais aussi rappeler qu'il y a une recrudescence d'insécurité au niveau du parc social, notamment dans des endroits comme le 107 rue de Reuilly ou encore l'ensemble social Villiot-Rapée.

Je voulais donc ainsi attirer votre attention sur la nécessité d'améliorer le dispositif.

Vous avez annoncé récemment la mise en place de 160 caméras, mais cela nous semble totalement insuffisant. Il s'agit, certes, d'un progrès psychologique, quand on sait que les différentes composantes de votre Majorité sont très réticentes à la vidéo-protection, mais c'est pour cette raison que nous avons déposé ce vœu, afin d'étudier la mise en place d'une cinquantaine de caméras de vidéo-protection dans le 12e, en concertation avec les acteurs concernés.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à M. Mao PENINOU, pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - A la lecture des considérants, votre vœu mélange beaucoup d'aspects et est particulièrement imprécis.

Vous évoquez 75 caméras dans le 12e, en mentionnant les 60 de la Préfecture et les 25 de la Ville, ce qui nous amène à 85, mais enfin bon !

De plus la distinction n'a pas de sens puisque toutes les caméras du Plan vidéo-protection sont des caméras de la Préfecture de police.

Vous évoquez le flux des voyageurs de la gare de Lyon et de celle de Bercy, dont les systèmes de vidéo-protection ne relèvent pas de la Préfecture mais de la S.N.C.F., voire de la R.A.T.P.

Vous dressez le panorama touristique du 12e arrondissement en mélangeant les événements temporaires - la Foire du Trône, les cirques - des sites - le bois de Vincennes - des équipements privés - UGC Bercy - et d'autres, comme l'hippodrome de Vincennes, dont je ne sache pas qu'ils sont particulièrement criminogènes.

Vous relatez des faits divers, récent meurtre avenue Daumesnil, dont on peut douter que la présence d'une caméra l'aurait empêché, mais dont on est sûr, par contre, que l'absence de caméras n'a pas empêché d'arrêter le suspect.

Vous rappelez les manifestations sportives ou festives, sans grand rapport là non plus, tant je vois mal en quoi le récent Marathon de Paris, qui traverse le 12e arrondissement, justifierait une vidéo-protection.

Enfin, vous finissez par un savant mélange des espaces publics et privés, semblant ignorer que la vidéo-protection ne saurait être installée par l'Etat au sein des ensembles des bailleurs sociaux.

Bref, une proposition de 50 caméras - pourquoi 50 d'ailleurs ? 10 ou 100, cela aurait été pas mal non plus ! - sans véritable but, ni objectif, ni méthode.

Pour autant, je vous rappelle que, sans être opposées à l'amélioration du dispositif existant, la Ville et la Préfecture travaillent ensemble sur un contrat d'objectifs et de performances qui dépasse les dossiers pris un par un, pour avancer de façon globale.

Dans ce cadre, l'installation de nouvelles caméras devra être conditionnée aux besoins réels et autour de trois priorités que sont :

- l'aménagement de nouveaux quartiers ;

- l'amélioration de la sécurité routière et la lutte contre la pollution ;

- et, enfin, l'adaptation du dispositif existant notamment sur certains équipements municipaux.

La concertation est en cours avec chaque commissaire d'arrondissement, en lien avec les maires d'arrondissement, pour les nouvelles implantations de caméras sur l'espace public.

Parce que nous ne partageons ni la méthode ni l'objectif de la vidéo-protection, qui ne doit pas remplacer la présence humaine - votre vœu ne cite jamais la police nationale ni les inspecteurs de sécurité de la Ville - mais l'aider dans l'accomplissement de ses missions, j'émets un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Explication de vote de Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, d'abord, répondre à Valérie MONTANDON que, si elle est très fière que la Droite ait financé le plan de caméras de vidéosurveillance installées par la Gauche, socialiste seulement parce que les écolos étaient contre, elle ferait mieux… moi, j'aurais préféré qu'elle soit fière que la Droite ait financé le tramway parisien, le deuxième tronçon du tramway. Il n'a pas été financé un seul centime par la Droite, il aurait mieux valu financer le tramway que la vidéosurveillance.

Deuxième point : des engagements ont été pris par Colombe BROSSEL. Ils viennent d'être rappelés, d'ailleurs.

Nous serons très attentifs à ce que la vidéosurveillance reste contenue à peu près dans ce qu'elle est aujourd'hui parce que c'est un facteur qui comptera dans le vote que nous ferons lors du prochain budget de la Préfecture de police.

Enfin, il serait temps qu'il y ait une étude indépendante qui soit faite sur la vidéosurveillance, indépendante notamment de la Préfecture de police qui, sur ce point, est juge et partie.

Et je conclus en rappelant que celles et ceux qui ont soutenu, justement, le Plan "1.000 caméras" en promettant de grands progrès en matière de sécurité, sont ceux qui aujourd'hui ne cessent de dire que l'insécurité augmente.

Merci à eux de démontrer ainsi l'inefficacité de la vidéosurveillance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

J'en déduis que c'est un avis défavorable, en ce qui vous concerne.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux Centres de valorisation et d'apport des encombrants et Espaces propreté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 104, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif aux Centres de valorisation et d'apport des encombrants et Espaces propreté.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour 2 minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en février dernier, nous votions en faveur du Plan sur l'économie circulaire, en insistant sur la nécessité d'être davantage ambitieux en cette année de COP 21, tant pour des raisons environnementales qu'économiques.

Par la voix de Yann WEHRLING, nous avions alors particulièrement insisté sur l'importance de la pédagogie autour de la notion de déchets et sur la nécessité d'améliorer la sensibilisation des Parisiens au tri, afin que nous puissions tous être acteurs de ce défi.

C'est dans ce contexte de mobilisation que l'un des deux seuls Espaces propreté que compte la Capitale, celui situé boulevard Pasteur dans le 15e arrondissement, a été fermé la majeure partie des vacances de février.

Nous ne pouvons que regretter cette situation intervenant à une période particulièrement propice au rangement et donc au recyclage. Nous comprenons, bien sûr, les contraintes de déploiement du personnel mais, si l'économie circulaire est véritablement une priorité de l'Exécutif, les actes doivent suivre.

Au cours de cette période, nombreux sont les Parisiens à s'être déplacés et, en trouvant porte close de cet espace dédié, ont jeté aux ordures les objets pouvant être recyclés.

Une telle situation ne doit pas se reproduire.

C'est l'objet de ce vœu, par lequel nous demandons qu'une attention particulière soit portée à l'ouverture des Espaces propreté et des Centres de valorisation et d'apport des encombrants tous les jours, même pendant les vacances scolaires. Nous souhaitons également qu'une réflexion soit engagée sur l'augmentation de leur nombre, afin de mailler l'ensemble du territoire parisien.

Deux espaces propreté et sept C.V.A.E. à Paris, c'est incontestablement trop peu, compte tenu du défi qui est devant nous.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Mao PENINOU, pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

Ecoutez, il y a deux parties dans votre vœu.

La première sur les ouvertures et les horaires d'ouverture des équipements. Les fermetures justement constatées sur l'espace propreté Pasteur en février et mars ont résulté d'une difficulté ponctuelle de service, comme cela peut exceptionnellement arriver. Il ne s'agissait absolument pas d'une fermeture liée à des congés scolaires, que l'on soit bien clair sur ce point. Evidemment, nos déchetteries, parlons en langage commun, ne ferment pas pendant les vacances scolaires. C'est la première chose. Donc nous avons sept C.V.A.E., deux espaces de propreté. Ils sont ouverts normalement, sept jours sur sept, sauf les 1er janvier, 1er mai, 25 décembre. Trois jours dans l'année, je pense que cela est acceptable.

Sur la deuxième partie de votre vœu, le déploiement d'un plan de création d'espaces propretés. C'est très exactement ce qui figure dans les feuilles de route d'Antoinette GUHL et de moi-même, rédigées par la Maire, que vous pouvez d'ailleurs trouver sur le site Paris.fr., dans une version d'ailleurs un peu plus ambitieuse que ce que demande votre vœu, puisque le schéma directeur "déchets de proximité" va au-delà d'un développement des

espaces propreté. Il s'agit de mailler l'ensemble du territoire parisien d'équipements relatifs à la collecte, au réemploi et au recyclage des déchets occasionnels.

J'ajoute que grâce aux Parisiennes et aux Parisiens, qui ont financé le développement d'éco-points mobiles à travers le budget participatif, nous allons encore plus loin dans le maillage du territoire parisien, puisque 80 points à Paris, d'ici le mois de juillet, vont être couverts chaque mois par des points éco-mobiles où l'on peut amener ses déchets, et notamment ses déchets dangereux.

Je crois donc que nous allons exactement dans le même sens. Donc, je vais faire quelque chose qui se fait assez peu ici, mais que moi, j'aime bien : je vais vous demander de retirer votre vœu, sinon, ce sera un avis favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - J'imagine donc que vous retirez votre vœu ? Le vœu est maintenu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 162).

2015 DPE 4 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de SDAGE 2016-2021 du bassin Seine-Normandie et son programme de mesures.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 4 G concernant l'avis du Conseil de Paris sur le projet de SDAGE 2016-2021 du bassin Seine-Normandie et son programme de mesures.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci beaucoup.

Quel malheur d'être obligé de parler uniquement cinq minutes sur un projet qui fait à peu près 300 pages et qui va nous engager pour les cinq prochaines années, mais bon, puisque c'est la contrainte, on va s'y plier. C'est dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, qui a introduit dans la politique de l'eau la fixation d'objectifs de résultats en termes de bon état des eaux et de non-dégradation que notre débat s'inscrit. Et ces objectifs sont déclinés bassin par bassin, via ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour chaque cycle.

Ce S.D.A.G.E. du bassin Seine-Normandie et son programme de mesures pour la période 2010-2015 ont été votés le 29 octobre 2009 par le comité de bassin et arrêtés par le Préfet le 20 novembre 2009. Ils visaient des objectifs précis environnementaux, très ambitieux, notamment pour les masses d'eau de surface : 68,6 % en bon état ou bon potentiel écologique à l'horizon 2015. Bien que l'état des rivières ait progressé pour atteindre 38 % des masses d'eau en bon état écologique, soit 15 % de plus par rapport à l'état publié en 2009, on est loin de la cible attendue en 2015 de plus de 68 %.

Le retard est général. Je vous l'ai dit : seules 38 % des masses d'eau des rivières sont en bon état écologique en 2013, en progression de 15 points par rapport à 2009. L'état s'est même détérioré pour 11 % de ces mêmes masses d'eau. L'objectif de 2015 est repoussé à 2021, voire 2027 pour certaines masses d'eau. Le premier des freins identifiés pour expliquer le retard pris par le S.D.A.G.E. actuel sont les contraintes budgétaires, vient ensuite la pollution agricole.

Le S.D.A.G.E. avertit que le bon état ne se conquiert pas définitivement et que les efforts ne peuvent pas se relâcher, au risque de perdre le bénéfice des investissements consentis. A l'échelle du bassin Seine-Normandie, le nouveau cycle du S.D.A.G.E. 2016-2021 redéfinit les objectifs du bon état ou bon potentiel des cours d'eau dès 2021 pour 62 % des masses d'eaux superficielles, 62 % des masses d'eaux côtières et de transition, et 25 % des masses d'eaux souterraines. Ce programme de mesures regroupe les mesures nécessaires sur la période 2016-2021, pour atteindre les objectifs de la D.C.E.

Le coût de ces mesures à l'atteinte du bon état sur toutes les masses d'eau à l'horizon 2021 a été estimé à environ 15 milliards d'euros, deux fois et demie supérieur aux dépenses tendancielles du bassin pour la politique de l'eau, en lien avec la directive cadre européenne. Cet objectif paraît donc hors de portée à l'horizon 2021, et un étalement des efforts au-delà du deuxième cycle s'avère nécessaire.

Le scénario proposé pour 2016-2021 s'élève à 6 milliards et demi d'euros, très proche du rythme financier actuel. Ce scénario permet d'envisager l'atteinte des objectifs de bon état écologique en 2021 pour 62 % des masses d'eaux superficielles. La faisabilité réelle de ces travaux dépendant des moyens financiers, techniques et humains des acteurs locaux, ne peut être conduite correctement si les financements de la politique de l'eau continuent de subir des prélèvements à chaque loi de finance. Ponction sur les trésoreries des agences de l'eau, décidée par le Gouvernement socialiste en 2014 : 175 millions d'euros ; puis reconduite pour 2015, 2016 et 2017 : 210 millions d'euros. Les agences de l'eau sont pourtant les principaux financeurs des investissements des collectivités dans ce domaine. Remise en cause du principe "l'eau paye l'eau" pour financer le déficit du budget national.

Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, c'est 70 millions d'euros en 2014, 58,7 millions d'euros en 2015. Nous avons eu ce débat dans d'autres instances, vous le savez. Cela perturbe fortement l'équilibre financier des principaux intervenants du monde de l'eau. L'agence a décidé d'imputer ce manque de financements pour moitié sur les aides aux investissements, l'autre moitié sur les primes d'épuration. La traduction concrète et immédiate, ce sont des investissements en moins, pour se mettre en conformité avec la directive cadre sur l'eau, et des aides en moins pour aider à la protection de la ressource. Le programme de mesures ne porte que sur 6 milliards et demi, contre 9 milliards sur la période 2010-2015, ce qui ne peut que susciter des craintes. Comment faire plus avec moins ?

Alors, l'assainissement est au premier plan des mesures du S.D.A.G.E. pour atteindre les objectifs 2021. Avec les concentrations en carbone organique, en composés azotés ou encore en phosphore, le S.D.A.G.E. met en lumière l'exemplarité de la nitrification mise en place notamment à Seine-Aval en 2007 sur la baisse des composés azotés de la Seine, et appelle à maintenir en bon état le patrimoine des collectivités en matière d'assainissement. Et en protection de ressources également, vous le savez, nous avons des choix à faire.

Alors, cette prise en compte du changement climatique comme thème transversal du S.D.A.G.E. auquel nous sommes favorables… Et l'avis du Conseil de Paris sur ce sujet est pertinent et louable. Néanmoins, il faut définir les ambitions des actions et leur financement.

Le recours accru aux agences de l'eau pour financer des actions de toute nature se fait au détriment de son action principale de soutien aux investissements des maîtres d'ouvrage publics. La baisse continue des consommations d'eau entraîne une baisse des recettes, alors que les efforts demeurent importants pour relever le défi de la D.C.E. à court terme, et à plus long terme, la résilience de la ressource en eau, face aux effets du changement climatique, couplé à un débit en Seine de plus en plus faible. Un débat national sur le prix de l'eau est souhaitable pour pérenniser l'action des services d'eau et d'assainissement. Toute fragilité du financement de la politique de l'eau ferait reculer dangereusement la France dans son effort pour respecter ses engagements pris au niveau européen pour l'eau, alors que de nombreux investissements ont permis de s'approcher des objectifs de la D.C.E.

Pour conclure, Monsieur le Maire, et pour respecter mon temps de parole, je suis favorable à cet avis du Conseil de Paris sur le S.D.A.G.E. Nous le voterons. Je souhaiterais simplement, et je vous demande que ce qui est dit par avis du Conseil de Paris, et ce qui sera certainement confirmé par M. le Maire, ce soit aussi la position de la collectivité et de la Ville de Paris, et de l'Exécutif, dans toutes les instances dans lesquelles nous sommes représentés, puisque malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à M. le Président, David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot pour me féliciter que ce nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux inclue le changement climatique comme un thème transversal majeur pour le futur. En effet, les dernières projections climatiques régionalisées pour le bassin indiquent que la tendance à la diminution des débits devrait accentuer les problèmes de pollution par moindre dilution. Ainsi, les problèmes de pollution actuellement rencontrés sur les masses d'eau devraient devenir plus prégnants avec le changement climatique.

Les écologistes ont à maintes reprises rappelé qu'il faudra prendre la mesure de ces projections pour garantir dans le futur la protection des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable, et je sais que vous y êtes très sensibles. Nous devons agir de manière plus forte sur les pollutions diffuses.

Le bilan du précédent schéma directeur marque surtout l'écart très important entre les constats des enjeux sociaux, économiques et environnementaux identifiés dans le bassin et la faiblesse des moyens mis en œuvre pour y répondre.

Les mesures agroenvironnementales constituent un outil pertinent et nécessaire pour accompagner les agriculteurs dans des méthodes plus respectueuses de l'environnement. L'Etat doit impérativement maintenir ces outils, qui sont notamment utilisés par "Eau de Paris" pour favoriser l'agriculture bio sur ses aires de captage. En effet, l'accent doit être mis sur la réduction des pollutions d'origine agricoles. A ce titre, on ne peut d'ailleurs que regretter les reports des délais d'atteinte de bon état écologique des masses d'eau du fait de pollutions liées aux activités agricoles.

Les actions concernant la reconquête de la qualité des eaux souterraines sont encore très insuffisantes du fait d'une absence de cohérence des politiques publiques, de l'agriculture et de l'eau. Cette mise en cohérence est une nécessité si nous voulons obtenir des résultats dans ce domaine. En outre, il faut des moyens pour mener des actions innovantes avec des agriculteurs pour la protection des captages et pour réduire la pression de la fertilisation dans les zones dites vulnérables.

Enfin, nous sommes particulièrement attentifs à l'orientation visant à renforcer le principe "pollueur-payeur" et la solidarité sur le territoire. Dans son rapport de février sur les agences de l'eau, la Cour des Comptes a pointé la gouvernance et le renvoi du principe de pollueur-payeur au rang de, je cite, "mythe républicain". Et pour preuve, ce sont les usagers domestiques qui règlent l'essentiel de la facture. En 2013, ils ont acquitté 87 % du montant total de la redevance, tandis que la part des industriels est descendue à 7 %, et celle des agriculteurs stagnait, elle, à un petit 6 % en moyenne. Cette situation doit changer.

Dans cet esprit, nous ne pouvons que soutenir la volonté du S.D.A.G.E. de favoriser l'équité des contributions et nous espérons que cela ne restera pas lettre morte. C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, notre groupe votera évidemment favorablement ce nouveau schéma directeur.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Mao PENINOU, pour compléter cette unanimité.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Tout à fait. D'abord, je tiens à excuser l'absence de notre collègue Célia BLAUEL, qui se trouve aujourd'hui es-qualité au sommet mondial de l'eau qui se déroule actuellement en Corée du Sud dans la belle ville de Daegu.

Je crois que l'essentiel a été dit par les deux intervenants. Je vous confirme que c'est un avis favorable de la Ville sur ce schéma directeur pour la période 2016-2021. Je me contenterai simplement de rappeler à M. BERTHAULT que si nous avons à plusieurs reprises, et de manière extrêmement large dans cette Assemblée, condamné les ponctions de l'Etat sur les agences de l'eau et sur les conséquences que cela peut avoir, nous nous réservons, les uns et les autres, le droit d'avoir, dans différents organismes, des avis sur les modes de gestion de ces organismes, ainsi que sur le montant et la variation des montants des investissements qu'ils peuvent décider.

Pour le reste, je crois que nous nous retrouvons largement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 4 G).

2015 DPA 8 - Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer les contrats de rachat de la production électrique des installations créées à l'occasion des travaux conduits par la DPA et leurs éventuels avenants.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 8, pour lequel est inscrite Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, c'est l'autorisation donnée à la Maire de Paris de signer des contrats de rachat de production électrique. En d'autres termes, il s'agit pour la Ville de pouvoir se faire racheter l'électricité, l'éventuelle énergie photovoltaïque qu'elle produit, par E.D.F. Encore faudrait-il que l'on produise de l'énergie photovoltaïque est que l'on ait suffisamment de panneaux solaires pour cela.

Dans ce projet de délibération, il est dit, je cite : "un grand nombre d'opérations de construction et de rénovation des bâtiments parisiens ont intégré la mise en place de panneaux solaires". Heureusement qu'aucun détail n'est donné, parce que notre ville fait plutôt pâle figure à côté de ses consœurs européennes, et même d'autres villes françaises. Même si on intègre la halle Pajol, le stade Jean-Bouin, etc., on arrive à peu près à 30.000 mètres carrés de panneaux solaires à Paris en dix ans. Je le rappelle pour la dix ou douzième fois dans cet hémicycle : Bertrand DELANOË avait fixé un bien bel objectif en 2008, qui était de réaliser 200.000 mètres carrés de panneaux solaires avant la fin de sa mandature, avant 2014. On en est donc à 15 % de cet objectif.

J'ai déposé un vœu au mois de mai dernier, demandant à Mme HIDALGO de réitérer l'engagement de son prédécesseur, ces 200.000 mètres carrés de panneaux solaires. Vous avez refusé de voter mon vœu en nous opposant les excuses habituelles : "nous avons, sous le Gouvernement Sarkozy, touché aux tarifs de rachat E.D.F.", etc.

Permettez-moi de vous rappeler d'ores et déjà, avant même que vous ne me répondiez, deux choses : la première, c'est que nous avons aussi proposé un système d'appel d'offres, qui est exactement celui dont vous êtes en train de bénéficier aujourd'hui, et que malgré ce changement de contexte, Mme HIDALGO n'a pas eu de petite ambition, puisque dans son Plan Climat, elle nous annonce qu'elle va faire 25 % d'énergies renouvelables. Mais elle ne nous explique toujours pas comment, et elle ne nous dit pas combien de mètres carrés de panneaux solaires elle va développer.

Alors, ce projet de délibération est pour moi tout simplement l'opportunité de vous rappeler vos ambitions, celles de faire de Paris, je cite, "une ville modèle en matière d'énergie urbaine", et ce sera particulièrement intéressant dans le contexte de la COP21.

Ce projet de délibération, c'est aussi pour moi l'occasion de vous rappeler vos engagements, qui sont de développer les ressources naturelles d'énergie, et en particulier d'énergie solaire photovoltaïque et thermique, sur les toits des bâtiments publics et des logements, de manière à ce que les énergies renouvelables et de récupération soient triplées sur le territoire parisien d'ici dix ans.

Et ce projet de délibération est enfin pour moi l'occasion de vous rappeler votre paresse face à ces objectifs, que nous partageons tous - les objectifs, non la paresse. La plus grande centrale parisienne fait 3.500 mètres carrés ; à Londres, la plus grande fait 6.000 mètres carrés ; à Perpignan, vous en avez une de 120.000 mètres carrés, qui est la plus grande installation photovoltaïque intégrée à un bâtiment. Je sais bien que les villes ne sont pas comparables en tous points, mais bon, ne nous vantons pas trop d'en avoir une de 3.500 mètres carrés. On fait beaucoup mieux dans des villes équivalentes en Europe et en France.

C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui, à mon tour de répondre en lieu et place de Célia BLAUEL.

Merci de nous rappeler nos ambitions et nos engagements, Madame HAREL, mais enfin, je ne suis pas sûr que nous en ayons vraiment besoin. L'objectif du Plan Climat Energie de Paris, c'est de porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération dans les consommations énergétiques du territoire.

Et je me félicite, moi, sous la précédente mandature, des avancées significatives qui ont été réalisées et qui ont permis de développer la production d'énergies renouvelables dans Paris : la plus grande centrale photovoltaïque de

centre-ville à la Halle Pajol, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments de la Z.A.C. Clichy-Batignolles, la création d'un puits de géothermie à Paris nord-est ou au Louxor.

Et pourtant, vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé, les changements incessants et imprévisibles des tarifs de rachat de l'énergie photovoltaïque, oui, sous les précédents gouvernements et oui, lorsque la présidente de votre groupe était ministre de l'Environnement, c'est une réalité, ont véritablement décimé la filière. Elle est passée de 25.000 emplois en 2010 à 8.000 emplois fin 2013.

Et donc, ceux qui ont participé à cette déstabilisation majeure d'une filière émergente portent également une lourde responsabilité dans les difficultés accrues pour installer des panneaux solaires photovoltaïques dans Paris et donc, ne sont pas les mieux placés pour donner des leçons.

Et l'objectif de la Municipalité est clair : nous allons continuer d'exploiter les ressources de ce territoire densément urbanisé qu'est Paris et l'engagement est d'ailleurs affirmé de tripler d'ici dix ans la production des énergies renouvelables sur le territoire parisien.

Les énergies solaires, qu'il s'agisse de panneaux photovoltaïques et thermiques, continueront donc d'être développés dans Paris, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, dans les bâtiments publics, dans les logements. A plusieurs occasions, dans les Conseils de Paris, nous avons rappelé ces engagements, cette détermination et plus généralement, c'est bien l'ensemble des énergies renouvelables et de récupération qui continueront à être développées en valorisant toutes les ressources du territoire parisien.

Nous sommes, je crois, les mieux placés finalement pour appliquer notre programme.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON, pour cette excellente réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DPA 8).

2015 DEVE 58 - Tronçon Rungis de la Petite Ceinture (13e) - principe d'aménagement et autorisations administratives.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture.

2015 DEVE 74 - Groupement de commandes entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la passation des marchés d'étude liés au devenir de la Petite Ceinture à Paris.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au cahier des charges.

2015 DU 10 - Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF - Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20e.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des assises du fret et de la multimodalité.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité des usages.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en valeur.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la gare de Vaugirard.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au prolongement de la petite ceinture (15e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien de la petite ceinture (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare d'Auteuil/gare de la Muette.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare de la Muette/gare Henri Martin.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Grâce à un certain nombre de désinscriptions, tout en finissant dans l'horaire qui nous est imparti, nous avons le temps d'examiner les projets de délibération relatifs à la petite ceinture.

Pour la qualité de nos débats, je vous propose que tout le monde, évidemment, reste en séance le temps de ce débat, que nous baissions les rideaux qui indisposent Nicolas BONNET-OULALDJ pour qu'il suive les débats dans d'excellentes conditions.

Nous avons beaucoup de projets de délibération à examiner, de nombreuses inscriptions bien évidemment. Évidemment, vous présentez vos amendements et les vœux en même temps que vos interventions, et nous commençons par l'intervention de M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, de me laisser la parole pour ouvrir ce débat sur la petite ceinture : c'est un sujet important.

J'ai quelques souvenirs quand j'étais petit, quand j'étais enfant, dans le 13e, je m'accrochais déjà aux grilles de la petite ceinture, rue Liard, une rue du 14e, pour le coup, sur le chemin du parc Montsouris et quand j'étais enfant, je rêvais déjà de me rendre dans ces lieux mystérieux.

Quand j'étais enfant, il m'est arrivé de voir l'un des derniers trains de marchandises y circuler puisqu'il y en a eu de manière très sporadique jusqu'à la fin des années 70. C'était il y a déjà plus de 35 ans.

La vérité est encore plus crue, c'est que depuis 1934, depuis l'arrêt du transport des voyageurs, cette petite ceinture n'est quasiment plus utilisée. 1934, c'était il y a plus 80 ans !

Depuis, nous avons vu disparaître une grande partie des gares. J'en ai vu une être démolie rue de l'Amiral-Mouchez et depuis, la petite ceinture a été au mieux soustraite aux parisiens, et parfois à l'origine de très fortes nuisances pour des problèmes graves d'insalubrité. J'ai le souvenir, il y a 10 ans, d'une école du 13e envahie par les rats à cause des ordures qui s'amoncelaient sur la petite ceinture.

Et pourtant, cette petite ceinture fait rêver nombre d'entre eux, nombre de Parisiens, car il s'agit de lieux étonnants, parfois réellement extraordinaires.

Et pourtant, nous avons envie de rêver, et rêver que depuis que Paris a inspiré la coulée verte du 13e, la "High line" de New York s'est constituée à partir de cette conception, et nous espérons que la "High line" de New York nous inspire maintenant pour le réaménagement de la petite ceinture.

Et pourtant, la vie est parfois plus forte. Des réappropriations ont eu lieu, des jardins partagés d'abord, ensuite un certain nombre d'aménagements et notamment, grâce à la ténacité d'Anne HIDALGO, la promenade du 15e arrondissement a été ouverte. J'ai adoré m'y balader et nous nous sommes mobilisés pour obtenir davantage.

Je constate que les polémiques de cette époque, avant cette ouverture du 15e, se sont envolées, et transformées en une certaine forme d'unanimité au regard de cette belle réussite. Et mes chers collègues, les sujets d'enthousiasme ne sont pas si nombreux que cela. Moi, j'en ai un, c'est celui-là, c'est celui de la petite ceinture.

Je suis très heureux qu'après autant d'atermoiements de R.F.F., la S.N.C.F. ait finalement accepté d'avancer à nos côtés. Laissons de côté les "C'est trop peu" ou "Ce n'est pas assez", et je suis persuadé que finalement, avec assez peu de moyens, nous allons permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de s'approprier ces espaces. Je suis persuadé que des lieux d'animation pour les familles s'y installeront.

La concertation s'ouvre. Nous devons aller plus vite dans le 13e puisque le premier tronçon s'ouvrira à partir de septembre prochain. Nous avons une première réunion publique dès demain soir, dans laquelle nous présenterons ce premier aménagement mais aussi la suite et le déroulement des opérations.

Ce premier tronçon est conséquent et intéressant : il est de plain-pied sur 500 mètres, plus de 13.000 mètres carrés. C'est une première réalisation et je pense qu'après le vote de notre Conseil, ce sera le départ d'une grande aventure, une grande aventure pour Paris et surtout, une grande aventure pour les Parisiennes et les Parisiens.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette intervention enthousiasmante.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Excusez-moi, je ne pensais pas intervenir si vite.

L'espace de la petite ceinture fait partie de ce patrimoine atypique de Paris, un patrimoine naturel, géographique, historique, un vestige de la modernité de ses infrastructures de transport, à l'aube du XXe siècle.

Justement, là où il n'est pas affecté à des activités de fret ferroviaire, ce patrimoine doit vivre. Or, des décennies d'abandon, d'indécision et de désintérêt n'ont pas permis de mettre cet aménagement au service des Parisiens.

Aujourd'hui, je suis ravie que la volonté commune entre la S.N.C.F. et la Ville de Paris permette enfin de faire quelque chose de cette friche car, malgré le fait que l'accès leur soit interdit, les Parisiens sont attachés à cette respiration champêtre au milieu du paysage urbain.

C'est pourquoi il me semble primordial, dans l'objectif de rendre aux Parisiens la jouissance de la petite ceinture, de favoriser la continuité des tronçons ouverts au public en actant que le tronçon de la gare de Rungis sera dans le futur relié au reste des arcs sud et est dont vous envisagez l'ouverture au public, et de favoriser la mixité des usages qui permettrait aux cyclistes de profiter pleinement du charme, de la sécurité et du tracé stratégique nord-sud du tronçon.

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la discussion sur le projet de délibération DU 10 avec mon collègue Yann WEHRLING, mais il me semble primordial pour ce tronçon de 500 mètres de long, d'un hectare de superficie, de s'engager à ce que les aménagements permettent la mixité d'usage entre promeneurs à pied et à vélo.

Cette vocation est fidèle à la vocation de circulation de l'espace de la petite ceinture qui relie des quartiers résidentiels du 13e arrondissement.

Cela permet aussi de répondre à l'enjeu environnemental de la conservation et de l'aménagement de la petite ceinture en favorisant les modes de circulation douce.

En plus, la largeur permet facilement l'affectation d'une partie du ruban pour les cyclistes, quand l'autre sera réservée aux promeneurs.

Ensuite, vous savez bien que sans aménagements plans, les cyclistes ne peuvent pas circuler sur les traverses des voies, dont le maintien est une condition "sine qua non" de l'utilisation du tronçon.

Enfin, la mixité des usages piétons/cyclistes n'engage pas un surcoût important des aménagements.

C'est pour ces raisons que je vous remercie du soutien que vous voudrez bien apporter, mes chers collègues, et Monsieur le Maire, à notre amendement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci.

Etant ici précisé que j'interviens sur le projet de délibération DU 10, et non pas sur le projet de délibération DEVE 58 pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question du devenir de la petite ceinture ferroviaire constitue un très beau sujet car il est rare, reconnaissons-le, de disposer d'un patrimoine aussi atypique et d'avoir la possibilité de le rendre aux Parisiennes et aux Parisiens.

Il faut d'abord reconnaître que la Ville de Paris a travaillé de manière tout à fait satisfaisante avec la S.N.C.F. afin d'aboutir au protocole cadre qui nous est aujourd'hui proposé. Une situation figée depuis plusieurs années s'ouvre devant nous : une opportunité exceptionnelle de valoriser et d'offrir une réelle dynamique à un patrimoine qui fait l'identité de Paris.

Alors, plusieurs visions se confrontent sur ce que nous devrions faire de cette petite ceinture. Au groupe RGCI, nous avons décidé de traiter la question sans a priori.

La ville dense qu'est Paris, et nos administrés nous le demandent, a selon nous besoin de nouveaux lieux de détente et de respiration. Y ajouter un lieu de transport, même innovant et non bruyant, c'est se passer de plusieurs hectares d'espaces non construits et donc d'une opportunité unique de respiration.

Nous sommes opposés à cette idée qui consisterait à recréer une activité qui atténuerait le plein développement d'un lieu de promenade. Nous sommes également contre toute vision figée de la petite ceinture, sans aucune animation et où le seul objectif serait d'atteindre la quiétude absolue.

Les futurs aménagements devront, nous en sommes tous d'accord, préserver le cadre exceptionnel et ouvrir cet espace de promenades tourné vers la nature et la biodiversité.

Cela ne me choquerait pas que, sur la petite ceinture, on puisse à terme s'amuser dans une boîte de nuit aménagée et qu'on aille "bruncher" dans un café. Que les noctambules croisent le dimanche matin des apprentis jardiniers ou des sportifs partant à leur footing constitue même, c'est notre sentiment, l'idée de la ville ouverte, dynamique et diverse que nous portons pour Paris.

Nous avons dans le cadre de ce débat porté un vœu pour réaffirmer certains points et évoquer les aspects que nous ne retrouvions pas directement dans l'accord R.A.T.P. et Ville de Paris. Qu'en est-il ou qu'en sera-t-il des quelques anciennes gares ferroviaires qui aujourd'hui sont utilisées par des activités qui ne bénéficient pas aux promeneurs de la petite ceinture ? Les gares citées dans votre vœu, notamment Vaugirard et Avron, mériteraient d'être intégrées au futur aménagement, car elles constituent des opportunités réelles. Si la S.N.C.F. bloque sur ce point, notre vœu a pour objectif de leur indiquer que les Parisiens souhaitent voir ces espaces intégrer la dynamique que nous mettons en place.

Autre point que nous avons voulu affirmer, celui d'un devenir d'une partie des voûtes, dessous d'ouvrages aériens, accès commandés et abris de fortunes non utilisés ou laissés à l'abandon.

Nous proposons un appel à projets innovant dans le même esprit que réinventer Paris pour la mise en valeur de certaines parcelles ou micro-parcelles afin d'envisager leur mise en concession. Il y a des choses intelligentes, innovantes et utiles à envisager dans le domaine du développement durable, de l'écologie urbaine et de la valorisation de la biodiversité. Nous sommes favorables à laisser la créativité s'exprimer.

Autre point crucial pour nous, c'est la future animation des différents tronçons. En ce sens, nous avons des interrogations sur la manière dont sera géré et animé ce site. Nous portons la demande que soit envisagée une programmation équilibrée, originale et innovante, en lien avec les associations prestataires, entreprises d'insertion et concessionnaires, dans l'esprit par exemple de ce qui est fait par la "High Line" à New York.

Enfin, et je crois que c'est l'esprit de l'Exécutif sur le sujet, nous demandons une réflexion sur l'extension des horaires d'ouverture qui doivent être différents de ceux des parcs et jardins et permettre d'ouvrir dans un cadre défini certains tronçons en nocturne.

Mes chers collègues, nous partageons tous l'idée et l'objectif d'un lieu qui doit rester atypique, non construit, valorisant la nature et la biodiversité. N'ayons pas néanmoins sur ce sujet, comme sur d'autres, une vision figée et soyons ambitieux pour donner une envie aux Parisiennes et aux Parisiens de réinvestir ce lieu unique.

Nous versons dans notre vœu un certain nombre de propositions, afin d'y ajouter du dynamisme, et nous soutenons bien évidemment la volonté enclenchée par la Ville de Paris de redonner vie à sa petite ceinture.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, enfin, un début de projet pour la petite ceinture.

Dans le 12e arrondissement, la petite ceinture attend depuis quatorze ans la concrétisation des promesses des élus du groupe socialiste et des "Verts". Je me permets de citer les promesses de campagne de M. NAJDOVSKI, pourtant élu dans cet arrondissement depuis 2001.

En 2001, il était annoncé : créer de grands parcs paysagers et transformer la petite ceinture en coulée verte.

En 2008 : prolonger la coulée verte sur la petite ceinture depuis le square Charles-Péguy au Nord jusqu'au cours de Vincennes et au Sud de Bercy ; créer ainsi une trame verte traversant tout l'arrondissement reliant la Bastille, le bois de Vincennes et la rive gauche.

Nous attendons toujours. Le seul aménagement de la peinte ceinture en coulée verte dans le 12e arrondissement a été créé en 1993 et inauguré par Jacques CHIRAC. Depuis : rien. Jusqu'à présent, les promesses des candidats verts et socialistes sortent du chapeau à chaque élection, mais sont vite réenterrées dès que l'élection est terminée.

Dans les années 1990, l'aménagement de la coulée verte dans le 12e arrondissement a été précurseur et a servi d'inspiration, justement, vous le citiez tout à l'heure, pour la "High Line" à New York qui depuis a largement devancé en termes d'aménagement la petite ceinture parisienne, mise à part, si je dois citer, la petite parcelle du 15e arrondissement et quelques jardins partagés clairsemés.

C'est pour cela que nous nous réjouissons de ce projet de délibération qui laisse entrevoir un projet pour la petite ceinture. Les projets et pistes de réflexion cependant nous paraissent encore vagues, mais cela a le mérite au moins d'être un premier pas.

En effet, ce qui nous apparait dans ce projet de délibération aujourd'hui, c'est une vision assez parcellaire de la petite ceinture et non une conception globale et cohérente de l'ensemble.

Avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous proposons un projet de reconquête de la petite ceinture afin qu'elle représente une véritable ligne de vie pour Paris. Notre aménagement a ainsi une vision assez globale qui se décline en trois axes.

La création de la première boucle cyclable intégrale de Paris avec une voie cyclable de 43 kilomètres entièrement végétalisée. Ce serait ainsi la première boucle intégrale sur Paris. Une piste cyclable qui requiert 2,5 mètres et qui permettrait ainsi d'autres aménagements connexes autour. Et cet équipement est réalisable, même avec la présence des tunnels. La Ville de Lyon a inauguré, il n'y a pas longtemps, un tunnel de 1,7 kilomètre pour des circulations douces.

Le deuxième axe est la valorisation d'un espace naturel unique en pleine ville. En effet, avec l'arrêt de l'exploitation ferroviaire, la petite ceinture est aujourd'hui devenue un écosystème remarquable en plein Paris. Il est essentiel d'encourager la continuité écologique de la petite ceinture et c'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous voterons positivement l'amendement du groupe Ecologiste, relatif à un inventaire de cette biodiversité.

Enfin, le troisième axe est un lieu de vie tourné vers le sport et la culture. La petite ceinture, c'est aussi un patrimoine architectural, unique, avec seize gares, dont la grande majorité est laissée à l'abandon. Ces gares

constituent des emplacements adaptés à l'accueil de projets sportifs et culturels, comme par exemple des salles de musculation, des cours de yoga, des arts martiaux, mais aussi des maisons d'artistes et expositions dédiées aux cultures urbaines.

En guise de conclusion, je tiens à rappeler que tous les projets sur la petite ceinture, qu'ils soient inspirés ou non des propositions que je viens d'évoquer, doivent être ouverts à la consultation des riverains, afin que chaque aménagement soit pleinement intégré à la vie du quartier et respecte la tranquillité des nombreux riverains de la petite ceinture, et respecte aussi les plans qui ont déjà été adoptés au sein de cette Assemblée, comme par exemple le Plan Bruit au dernier Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne voterons pas ce protocole d'accord car nous défendons d'abord la vocation ferroviaire de la petite ceinture.

La petite ceinture est inscrite au Réseau ferré national et représente un enjeu stratégique pour notre Métropole en lien direct avec la lutte contre la pollution. Le débat n'est pas que parisien, encore moins un sujet strictement d'arrondissement, même si je vois qu'aujourd'hui certains maires d'arrondissement qui défendent la petite ceinture ont quitté nos rangs, et c'est quand même dommageable et que les Parisiens jugent de cela.

Il s'agit d'une compétence régionale portant sur la stratégie de transports en Ile-de-France. Didier LE RESTE reviendra sur cet aspect après moi.

Nous devons avoir une grande ambition pour la petite ceinture, comme pour l'avenir de notre planète. Une ambition profondément politique, dépassant les intérêts particuliers et les fantasmes des uns et des autres. Nous avons tout entendu : de l'élevage d'escargots, de la culture de cornichons, des boîtes de nuit dans les tunnels et d'autres activités à but lucratif.

A nos collègues de l'UMP et à Valérie MONTANDON, je voudrais rappeler que Jacques CHIRAC et Jean TIBERI ont défendu en leur temps la vocation ferroviaire de la petite ceinture. J'ajouterai que le projet des artisans du tunnel Baron-le-Roy dans le 12e arrondissement, que vous avez prétendu défendre lors des dernières élections municipales, va à l'encontre de ce qui est proposé aujourd'hui et de l'esprit des vœux que vous présentez.

Je rappelle à mes collègues de la majorité que le Conseil régional d'Ile-de-France, la Fédération nationale des usagers des transports, la CGT ou le Conseil économique social environnemental ont tous défendu systématiquement la réutilisation ferroviaire de ce site. D'ailleurs, le Schéma directeur de la Région Ile-de-France, qui s'appuie sur une étude de l'I.A.U.R.I.F., impose le maintien linéaire et la réversibilité de tout aménagement sur cette ligne.

Nous aurions d'ailleurs aimé entendre plus de voix s'élever contre l'abandon et le manque de volonté de la S.N.C.F. pour le potentiel de cette structure, alors même que les questions de transports reviennent chaque fois dans notre hémicycle.

Nous sommes pour que les Parisiennes et les Parisiens profitent des atouts de la petite ceinture, mais nous devrons trouver une solution globale mixte, harmonieuse et consensuelle. Nous entendons les craintes légitimes des riverains sur les potentielles nuisances. L'intérêt botanique du lieu et la volonté des associations d'animer des projets sur ce patrimoine.

Bien sûr, il y a des évolutions positives dans ce projet de délibération, comme le rappel du classement du Réseau ferré national et l'apparition d'acteurs comme le S.T.I.F., la Région Ile-de-France et les services de l'Etat. Mais il reste trop d'incertitudes et même des contradictions pour accepter ce protocole en l'état. L'insuffisance de précisions sur la réversibilité des usages en est un exemple.

C'est d'ailleurs pour défendre ce potentiel que nous déposons un vœu pour la mixité des usages et nous relayons des propositions défendues par les associations. Il est impératif que la plateforme, comme les voies ferrées, reste en état opérationnel et que celle-ci ne soit pas recouverte d'un quelconque platelage. Les rails, les traverses et le ballast doivent être préservés. Les gabarits et les largeurs de sécurité indispensables à l'activité ferroviaire ne doivent pas être réduits. Une vraie réversibilité des aménagements suppose de l'entretien et de la maintenance des voies.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de promouvoir dès maintenant une mixité des usages avec le maintien d'une activité ferroviaire douce sur le site. Une solution moderne et innovante, résolument tournée vers l'avenir, prenant en compte les avancées technologiques pour des véhicules non polluants, non bruyants, est possible.

De vraies avancées ont été réalisées dans d'autres pays pour limiter les nuisances sonores et le respect de la biodiversité. Alors pourquoi pas à Paris ? On tournerait le dos au progrès et à la technologie, là même où nous parlons de l'art de l'innovation et d'économie circulaire ?

Dans le cadre du budget participatif, 176 propositions concernant la petite ceinture ont été déposées. La proposition de faire circuler un train-découverte occasionnellement sur le site a remporté le maximum de soutien. Toutes les expériences antérieures de ce type ont rencontré un succès inattendu et même des frustrations par manque de place.

D'autres propositions doivent retenir notre attention, comme celle de créer un musée innovant des transports à Paris, de même que les propositions de vélos-rail ou de draisines à légumes.

Des propositions qui pourraient accompagner la promotion des grands événements pour lesquels la Ville est candidate, comme le train de la COP21, le vélo-rail olympique pour la candidature de Paris 2024.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, il n'y a pas de nostalgie dans notre projet autour de la petite ceinture. Il y a un esprit de progrès et de modernité en lien direct avec les enjeux environnementaux. Nous ne voulons pas d'une ville musée ou momifiée. La réversibilité des aménagements ne doit pas être une promesse sans lendemain. Elle doit être un point d'appui pour l'avenir de l'une des plus anciennes et attachantes lignes de chemin de fer de notre Capitale. La P.C.F. doit redevenir au plus tôt une des voies les plus utiles.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Danielle SIMONNET. Est-elle là ?

Danielle SIMONNET n'est pas là.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'actuel protocole Ville-R.F.F. de 2006 étant arrivé à son terme en juin 2013, il est grand temps que le dialogue reprenne. Il est grand temps que soit lancé dans la concertation un véritable programme d'aménagement de l'ensemble de la petite ceinture.

Certes, après des années d'attente, un premier tronçon de 1,3 kilomètre a été ouvert à la promenade dans le 15e arrondissement. Un premier tronçon qui rencontre un vrai succès auprès des promeneurs.

Ceci étant dit, la coulée verte du 15e arrondissement n'en est pas, pour autant, arrivée à son terminus. Elle doit maintenant trouver son prolongement au-delà de la place Balard et de la rue Olivier-de-Serres. Ce corridor écologique, véritable espace de respiration dans la capitale la plus dense d'Europe, a vocation à s'inscrire dans un arc vert reliant d'une part les parcs Brassens et Citroën, mais aussi se prolongeant d'un côté vers les berges de Seine et de l'autre, vers le parc Montsouris et au-delà.

En l'état, la promenade nous laisse un sentiment d'inachevé. Elle doit donc être poursuivie vers l'Ouest comme vers l'Est. L'achèvement de la P.C. 15e est d'ailleurs une demande forte des habitants. Une quinzaine de projets portant sur son aménagement et son extension viennent d'être déposés au titre des budgets participatifs.

S'agissant de l'extension Ouest, "hier", la cartographie annexée à la convention Ville-R.F.F. de 2006 portait la mention "aménagements à prévoir" pour l'emprise située au-delà de la place Balard. Aujourd'hui, c'est marche arrière toute puisque cette même emprise est désormais fléchée "trafic ferroviaire".

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous demandions que ce site soit réaffecté à la promenade, au même titre que la vaste plateforme végétale située en surplomb du boulevard Martial-Valin. Dans le même registre, nous nous interrogeons sur le sort réservé à la parcelle de 4.360 mètres carrés, identifiée comme constructible en bordure de la voie, au niveau de la rue du Professeur Delbarre.

S'agissant de la prolongation de la promenade vers l'Est, nous ne souhaitons pas voir le tunnel de Vaugirard reconverti en champignonnière, comme cela a pu être annoncé ici ou là. Si vous voulez cultiver des champignons, Monsieur le Maire, pourquoi ne pas développer cette activité dans les vastes salles voutées situées en dessous des réservoirs d'eau non potable de Grenelle ?

Car le tunnel de Vaugirard a vocation à être réaménagé et ouvert. Jusqu'à présent, cela n'a pas été votre choix puisque vous avez préféré contourner le tunnel et contraindre les promeneurs à sortir de la petite ceinture, à traverser deux rues, à emprunter une sorte de goulet, avant de cheminer au milieu du jardin de la résidence Lefebvre Dantzig de "Paris-Habitat". Ce parti-pris ne nous satisfait pas.

Le cheminement doit être revu et une étude de la traversée du tunnel de Vaugirard doit être lancée afin d'offrir un parcours continu sur la voie ferrée jusqu'à la tranchée Brassens.

La mise en place de nouvelles activités sur la ceinture verte doit être pensée avec un souci de la tranquillité des riverains.

Dans cet esprit, nous proposons la création d'un parcours de santé, l'amélioration des installations des tennis de Vaugirard, la réalisation d'une piste cyclable et - cela ne vous surprendra pas - la mise en valeur de la gare de Vaugirard dont le manque d'entretien commence à altérer les façades.

Cette gare présente un fort potentiel. Outre ses 750 mètres carrés de surface intérieure, le bâtiment est entouré d'une importante sur-largeur de 2.900 mètres carrés. Si une partie de la gare pourrait accueillir un espace de co-working, le rez-de-quai se prêterait bien à l'accueil d'ateliers en lien avec la richesse faunistique et floristique des lieux.

Une maison de la nature ouverte aux scolaires en semaine et à tous le week-end, pourrait y trouver sa place. Ce projet viendrait alors en résonance avec la création de jardins partagés et la valorisation de la biodiversité qui se développe tout au long de cet exceptionnel corridor écologique.

Le contenu du protocole que vous nous soumettez ce soir, appelle d'autres commentaires. Outre notre souhait de disposer du contenu des conventions domaniales existantes, nous demandons que les modalités d'entretien horticoles de la petite ceinture soient précisées. Or, la convention de la S.N.C.F. avec l'association d'insertion "Espaces", arrivant prochainement à son terme, nous souhaitons avoir une meilleure visibilité sur les conditions dans lesquelles l'entretien des parties non-accessibles sera assuré.

Enfin, l'article 5 de la convention devra être complété. Le nettoyage par la S.N.C.F. de ses délaissés, comme celui des talus de soutènement Castagnary, n'est pas assuré de façon satisfaisante. Quant aux ouvrages d'art et à la sous-face des viaducs, leur ravalement s'impose depuis des années.

Je m'étonne d'ailleurs que la Ville, qui adresse tous les 10 ans des injonctions de ravalement aux copropriétés privées, n'applique pas cette même réglementation à la S.N.C.F.

Pour conclure, je formulerai une inquiétude, un souhait et un rêve. Une inquiétude dans la mesure où vous n'avez pas inscrit le moindre euro de crédit au P.I.M. du 15e arrondissement pour la poursuite de l'aménagement de la P.C. 15 et l'acquisition de la gare de Vaugirard.

Un souhait : afin que la reconquête de la petite ceinture parisienne soit pensée et réalisée avec la même ambition et le même élan que celui qui a permis la réalisation et l'achèvement de la "High Line" à New York.

Enfin, mon rêve concerne le Réseau Express Vélo, le "R.E.V.", afin qu'il se concrétise aussi sur la rocade de la petite ceinture.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, peu de projets de délibération soumis à ce Conseil portent sur 50 hectares. C'est bien ce dont nous allons parler ici : ces 50 hectares préservés de la petite ceinture.

L'avenir de la petite ceinture est en débat depuis près d'une quinzaine d'années au sein de notre Municipalité. Nous savons, en tant qu'écologistes, à quel point elle est l'objet d'enjeux extrêmement divers, voire divergents.

Paris, qui compte près de 22.000 habitants au kilomètre carré, est la capitale la plus dense d'Europe. La petite ceinture offre à cet égard un espace de tranquillité et de respiration qu'il faut préserver.

Avec ce protocole-cadre avec la S.N.C.F. qui nous est soumis à approbation aujourd'hui, s'ouvre une belle opportunité historique pour notre Ville de disposer d'hectares d'espaces verts, de balades, de respiration libre de toute voiture, pour améliorer la qualité de vie des Parisiens et des Parisiennes.

Oui, ce projet de délibération porte de nombreuses bonnes nouvelles pour toutes les Parisiennes et les Parisiens. Pour les élus écologistes, c'est une importante étape vers des demandes exprimées à plusieurs reprises, encore très récemment, lors du Conseil de Paris de février, l'ouverture le plus rapidement possible du plus grand nombre de tronçons, ainsi que la réaffirmation du principe de non-constructibilité de la petite ceinture dans son intégralité, y compris sur ses sur-largeurs, comme celle de la parcelle Ourcq dans le 19e arrondissement.

Cela avait fait l'objet d'un vœu favorable dans notre majorité. Nous pouvons désormais penser que la modification prochaine du Plan local d'urbanisme avenir ne modifiera rien en la matière.

Si nous pouvons nous réjouir, dès cet été, de l'ouverture d'un tronçon de la petite ceinture dans le 13e arrondissement, nous tenons à exprimer la nécessité de garder à l'esprit que notre ville a besoin d'espaces verts et de promenades, et que c'est l'ensemble des Parisiens qui doit pouvoir profiter, au plus proche de chez eux, d'un accès à la petite ceinture.

C'est l'objet de l'amendement que nous déposons pour le 18e arrondissement, qui était le grand absent dans le projet original de ce protocole cadre.

Le 18e est un arrondissement populaire, avec un clair déficit d'espaces verts et de respirations. Les deux réunions de concertation qui ont eu lieu au début 2013 sur le devenir de la petite ceinture avaient remporté un grand succès en mairie du 18e et avaient montré des attentes majeures des habitants.

Si nous actons sans problème le principe de la possibilité d'un retour au ferroviaire de la petite ceinture, si nous comprenons que certaines parties de cette petite ceinture, notamment dans le 18e, soient utilisées aujourd'hui, ou dans le futur, pour des fonctions logistiques et ferroviaires, nous demandons, pour cet arrondissement, que le périmètre s'étendant de la porte des Poissonniers à la porte de Saint-Ouen soit intégré au protocole et au futur programme d'ouverture, à compter du premier semestre 2016, à l'instar des autres tronçons des 12e, 19e et 20e.

Selon ce projet de délibération, les modalités et le calendrier de la future ouverture des différents tronçons de la petite ceinture vont être décidés cette année.

Les élus Ecologistes souhaitent que la concertation et la co-élaboration soient au cœur du processus de décision. En effet, il est essentiel qu'il y ait un débat non limité aux seuls décideurs, la Ville d'un côté, S.N.C.F. Immobilier de l'autre, mais que l'on puisse en faire un véritable enjeu de mobilisation dans les arrondissements concernés.

C'est pourquoi les acteurs - habitants, riverains, associations, O.N.G. - doivent pouvoir participer au choix concernant la petite ceinture dans leur arrondissement.

Et c'est bien l'objet du vœu que nous avons déposé et le sens de notre demande de création de comités de pilotage locaux, en sus d'un comité de suivi qui, nous l'espérons, remportera l'unanimité de cette Assemblée.

Cette concertation et ce dialogue transparent auxquels la S.N.C.F. semble être disposée - et je l'en remercie vivement - doivent commencer dès maintenant et se poursuivre jusqu'à l'établissement du plan-programme qu'évoquera ma collègue Aurélie SOLANS dans quelques instants.

Dans un objectif d'équité des quartiers, du Nord au Sud de Paris, les élus Ecologistes resteront attentifs au calendrier d'ouverture des tronçons. Les attentes et les besoins sont grands et nous souhaitons ardemment que Paris ne manque pas ce rendez-vous avec la petite ceinture.

Opportunité exceptionnelle, la petite ceinture doit s'ouvrir aux Parisiens et devenir un laboratoire d'innovation écologique, sociale et citoyenne, pour vivre mieux à Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, qui nous a rejoints.

Mme Danielle SIMONNET. - Préserver ce corridor de biodiversité que constitue la petite ceinture doit s'imposer à nous toutes et tous, et il est heureux qu'il en soit ainsi.

Paris doit conserver cette respiration et j'approuve, d'ailleurs, le vœu des Ecologistes, qui demande notamment un inventaire de la faune et de la flore.

Nous devons préserver cette continuité linéaire sans circulation coupée de voitures et la question des tunnels doit être appréhendée, d'abord et avant tout à travers l'angle du respect de cette biodiversité.

Aucun aménagement, par ailleurs, ne devrait être envisagé sans une démarche respectant l'implication citoyenne des Parisiennes et des Parisiens, avec ce souci de porter à l'intelligence collective cet enjeu de la préservation de la biodiversité.

Nos aménagements doivent poursuivre, tels qu'ils sont envisagés, le respect de la réversibilité des aménagements.

Cette petite ceinture, ce sont 32 kilomètres de long, une ligne de chemin de fer construite il y a plus de 150 ans dans Paris. Certes, elle a été définitivement abandonnée en 1993. Aujourd'hui, le tramway semble satisfaire les besoins en termes de déplacements mais, dans les années à venir, nul ne peut prédire s'il ne sera pas utile et pertinent d'envisager sa réouverture.

Quoi qu'il en soit, l'esprit patrimonial du vieux chemin de fer parisien doit être respecté. Nous devrons envisager des valorisations culturelles d'éducation populaire permettant l'appropriation sociale de cette mémoire collective parisienne. C'est un lieu unique de notre histoire sociale.

Le travail sur cette mémoire sociale collective devra être effectué.

Concernant la référence dans le projet de délibération à la mixité des usages, je regrette que le projet de délibération ne soit pas plus précis et je tiens à préciser ceci : pas un mètre carré de la petite ceinture ne doit être vendu aux intérêts privés.

Evidemment, au vu de la pénurie de foncier libre dans Paris, plus d'un promoteur, spéculateur, entrepreneur fantasme sur les projets lucratifs qui pourraient y être développés.

Je sais, d'ailleurs, que certains élus rêvent déjà de pouvoir y construire des équipements publics promis dans la campagne municipale.

Nous devons prendre l'engagement, au contraire, de ne pas bétonner cette petite ceinture.

Les Parisiens et les Parisiennes disposent de moins de 14 mètres carrés d'espaces verts. C'est totalement insuffisant.

Nous devons prendre l'engagement de ne pas céder cette petite ceinture, même par micro-parcelles, aux intérêts privés lucratifs qui chercheraient à développer des projets, y compris et même s'il s'agit de projets de loisirs. Si nous souhaitons animer cette petite ceinture, soyons, pour une fois, dans le soutien à cent pour cent des projets relevant de l'économie sociale et solidaire ; et les dynamiques associatives, artistiques, alternatives ne manquent pas.

Nous devons permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se réapproprier ce patrimoine tant naturel que social, et tous les projets de jardins partagés, ma foi, sont vraiment à développer, ainsi que les projets de promenades, d'agriculture urbaine sur les talus, si la qualité des sols le permet.

Préservons ces 32 kilomètres de nature et d'histoire, "sans pub", sans marchands, 32 kilomètres de gratuité, 32 kilomètres de bien-être, de liberté !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour compléter les propos de ma collègue Galla BRIDIER, je me concentrerai sur l'un des projets de délibération qui nous est soumis.

Ce projet de délibération permet la création d'un groupement de commandes afin de sélectionner un partenaire qui travaillera sur le futur plan-programme définissant les grands axes et le calendrier d'ouverture de certains tronçons de la petite ceinture. Il est donc d'une grande importance puisque, de ce programme, vont dépendre les aménagements, les usages de demain de la petite ceinture, laissée aujourd'hui pour une grande part à l'abandon. Exceptionnel espace de calme, de respiration et de nature dans une des villes les plus denses au monde, elle est devenue, au fil du temps, un espace riche en biodiversité, un corridor écologique. Elle représente une occasion unique d'augmenter la part d'espaces verts.

La petite ceinture rend déjà de multiples services à la ville. Elle représente une oasis de fraîcheur dont l'importance ira croissante avec le changement climatique. Comme le reconnaît le Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France, elle est indispensable à la vitalité de la biodiversité parisienne.

Reconnue par l'APUR comme un site patrimonial et identitaire, elle suscite un grand intérêt des Parisiennes et des Parisiens, que nous avons pu constater lors de la concertation de 2012. La petite ceinture représente également un potentiel touristique et d'aménagement, comme la "High Line" de New York inspirée de la coulée verte René Dumont en est un bon exemple.

Cet espace est grand de multiples potentiels : activités d'insertion, projets portés par l'économie sociale et solidaire, espaces de détente, de jeux ou, bien sûr, des projets d'agriculture urbaine ou d'éducation à l'environnement. Les idées ne manquent pas et, afin que tous ces potentiels soient au mieux explorés, nous avons souhaité que la concertation concernant l'aménagement des tronçons qui seront ouverts au public soit large et transparente, avec l'ensemble des acteurs.

Ce sera en particulier, tronçon par tronçon, le rôle des comités de pilotage locaux et le prestataire aura un rôle majeur à jouer dans l'articulation entre l'ensemble des aménagements, avec une vision parisienne de la programmation. Des formes innovantes de participation des usagers, des futurs usagers, des habitants gagneront, sur ce point, à être développées.

Je souhaite revenir ici sur le contenu du document 4, qui doit être établi prochainement et qui sera remis à ce prestataire qui accompagnera la Ville de Paris et la S.N.C.F. dans l'élaboration du plan-programme.

Notre groupe a déposé un vœu pour que, lors de l'établissement du cahier des charges, certains axes de travail soient privilégiés.

Premièrement, la préservation de la biodiversité et du rôle de corridor écologique doivent être des axes de travail préalables à toute réflexion sur les aménagements.

Deuxièmement, l'accessibilité à tous doit être prise en compte dans la globalité des aménagements. Il est important que la petite ceinture, qu'elle soit en tranchée, en tunnel ou en aérienne, reste ouverte à tous. Et l'accessibilité, c'est aussi des aménagements originaux inclusifs, pour les personnes de tout âge et de tout type de handicap. La palette des aménagements devra répondre aux besoins de toutes et tous ; nous pensons en particulier aux enfants et aux adolescents pour qui ce sera une opportunité de retravailler la place dans notre ville très dense.

Troisièmement, des parcours sur des linéaires de grande longueur doivent être aménagés dans le plan-programme, quel que soit le calendrier d'ouverture par tronçon. La linéarité est une des caractéristiques majeures de la petite ceinture. Nous devons garder l'objectif de favoriser la continuité des promenades. C'est un des potentiels les plus précieux qu'elle offre.

Quatrièmement, les fonctions sociales, environnementales et pédagogiques des aménagements doivent être des axes de travail structurants. La reconquête des espaces de la petite ceinture doit permettre de faire émerger des projets exemplaires. La créativité et l'inventivité doivent être au rendez-vous et de nouveaux usages doivent pouvoir y trouver l'espace qui fait si souvent défaut. Nous tourner aussi vers les aménagements nouveaux qui se développent partout dans le monde sera de ce point de vue indispensable.

Alors, les écologistes qui sont engagés depuis des années pour la reconquête de cette petite ceinture voteront bien sûr ces projets de délibération et nous resterons disponibles et engagés tout au long de la mise en œuvre du protocole.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au regard de l'ambition que nous avons et des objectifs que nous nous sommes fixés au travers d'un certain nombre de mesures adoptées en matière de lutte contre la pollution et d'amélioration de la qualité de l'air, le citoyen confronté à ces enjeux peut être surpris voire désorienté par les dispositions contenues dans le protocole-cadre relatif à l'avenir de la petite ceinture ferroviaire qui nous est soumis aujourd'hui.

En effet, en fonction des enjeux environnementaux lourds qui sont posés aux Parisiens, pics de pollution de plus en plus répétitifs, nombreuses lignes de métro et de RER saturées aux heures de pointe et pas exclusivement,

l'augmentation de plus de 30 % de fréquentation du réseau Transilien en 10 ans, le tramway sur le boulevard des Maréchaux, lui aussi, de plus en plus saturé sans aucune marge d'amélioration alors que l'on continue à construire le long de son tracé, et enfin des axes routiers, périphérique et Paris intra-muros compris, également très souvent engorgés, générant des nuisances phoniques et pollutions atmosphériques. Alors comment comprendre que l'on propose de sacrifier la vocation ferroviaire de la petite ceinture ?

Je crois utile de rappeler que c'est la seule infrastructure ferroviaire en site propre de rocade à Paris. Elle offre des connexions avec 9 lignes de métro sur 14, 2 lignes de RER, B et C, des possibilités d'autres connexions avec la ligne RER A à l'Est, la B au Nord et la D au Nord et Sud-Est, tout comme avec le réseau R.A.T.P. de surface.

De plus, elle est en relation avec des gares de marchandises toujours en activité.

Cette infrastructure ferroviaire fait toujours partie du réseau ferré national et a une vocation régionale au regard de son maillage et des interconnexions susvisées.

De ce point de vue, je pose la question : pour quelles raisons la Région Ile-de-France n'est-elle pas partie prenante des discussions avec la S.N.C.F. et la Ville de Paris, alors qu'elle a inscrit la petite ceinture ferroviaire dans le SDRIF sous l'impulsion d'ailleurs de M.SERNE, vice-président Vert du Conseil régional, chargé des transports.

Je pense par expérience que la petite ceinture ferroviaire est méconnue dans sa dimension transport. Elle n'est vue et mise en valeur que par le prisme de la végétation et de la biodiversité qu'elle recèle, ce qui, à mon sens, a en grande partie tronqué les débats avec les citoyens.

La principale responsabilité de cette situation incombe bien sûr à la S.N.C.F. et à R.F.F. qui n'ont jamais proposé de projet structurant permettant de réactiver cet axe ferroviaire.

Il est vrai que ces dernières années, la S.N.C.F., avec son groupe, s'est plus attachée à développer des activités routières que le rail public avec le consentement des gouvernements successifs.

Les seules propositions qui ont été travaillées, au-delà de celles d'organisations syndicales, l'ont été en 2006 de la part de la filiale ingénierie Systra, commune à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P., visant à mettre en service un tramway au départ de la gare de Lyon et empruntant la petite ceinture. Ou encore une étude du S.T.I.F., proposant le prolongement du T8 dans Paris par le biais, également, de la petite ceinture.

Le prolongement du T8 vers la Porte de Vincennes et, au-delà, vers la Porte de Charenton, offrirait par exemple aux usagers de la ligne 8 du métro un accès rapide aux pôles d'échange que constituent les gares de Paris-Lyon et Paris-Bercy.

On ne peut pas, comme c'est semble-t-il le cas, éluder d'un revers de main la question des moyens de desserte et d'approvisionnement d'une ville de plus de 2 millions d'habitants et d'une agglomération de près de 12 millions d'individus, alors que l'on dispose d'une infrastructure de transports en site propre qui a besoin, certes, d'être rénovée, a fortiori que le Grand Paris n'intègre pas la dimension du transport de marchandises par rail et que le métro de ce Grand Paris ne sera pas prêt pour les Jeux Olympiques, si Paris les obtient, ce que nous souhaitons.

Lundi, dans le cadre du débat sur les Jeux Olympiques, plusieurs interventions ont souligné l'aspect déterminant de la consistance de l'offre de transports en commun pour valoriser la candidature de la capitale.

En quoi ouvrir au public la petite ceinture, donc sacrifier en quelque sorte sa vocation ferroviaire de par le tronçonnage engagé, va-t-il réduire les émissions de gaz à effet de serre et désaturer les axes routiers ?

En quoi cette ouverture va réduire les nuisances phoniques et les pollutions que subissent quotidiennement les riverains du boulevard des Maréchaux et du périphérique ?

La Ville de Paris s'est engagée dans une démarche que nous soutenons, visant à développer la logistique urbaine.

En considérant que, de plus en plus, les transporteurs ont cherché à maîtriser l'ensemble des aspects logistiques liés à la prestation transport, l'idée est donc de préserver le foncier et d'investir dans des plates-formes logistiques multimodales aux portes de Paris que la petite ceinture ferroviaire pourrait relier dans la mesure où elle est connectée aux gares de marchandises encore en activité.

La collecte et la distribution par mode routier ne se ferait donc plus que pour de très courtes distances à partir des points de relais/stockage afin d'assurer les livraisons/enlèvement au plus près des quartiers parisiens.

Le besoin d'espaces verts pour les Parisiens est une demande indéniable mais je ne pense pas que la réponse appropriée soit de sacrifier une infrastructure de transport malgré certaines formules rassurantes visant à démontrer le contraire.

Nous pensons que notre responsabilité d'élus au regard des enjeux en présence et à venir, doit nous conduire à créer les conditions d'une réflexion approfondie sur les services que pourrait rendre à la collectivité parisienne et métropolitaine, la petite ceinture ferroviaire en matière de transport.

C'est pourquoi, c'est le sens d'un de nos vœux, nous proposons que la Ville de Paris organise les assises de la multimodalité du transport de marchandises et de la logistique urbaine permettant de renforcer les conditions de la transition écologique.

Pour terminer, je reprendrai un ancien slogan de la S.N.C.F. : "Là où le rail passe, la vie reprend". Alors, chers collègues, osons le rail !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me limiterai à vous présenter deux vœux qui concernent la petite ceinture dans le 16e : les vœux n^{os} 122 et 123.

Depuis 2010, nous avons la chance que le tronçon de la petite ceinture entre la gare d'Auteuil et le passage du Ranelagh soit ouvert au public en tant que sentier nature.

Les habitants du quartier se sont progressivement appropriés ces lieux et ce sentier est devenu un lieu de respiration et de promenade plébiscité. Mais comme tout est toujours perfectible, nous souhaiterions que ce sentier soit étendu jusqu'à la gare de la Muette, à l'occasion de la nouvelle convention.

Il n'y aucune difficulté technique ou de discontinuité territoriale qui justifie le maintien de l'exclusion de ce tronçon.

Ce transfert de gestion nous permettrait de créer un ensemble paysager liant la coulée verte avec les jardins du Ranelagh.

Notre second vœu concerne le tronçon entre la gare de la Muette et la gare Henri Martin. Cette portion de la petite ceinture conserve sa vocation ferroviaire. Elle est actuellement un terminus incidentel, mais le schéma directeur de la ligne R.E.R. C la réserve à terme pour devenir un terminus commercial. Ce tronçon est principalement en tunnel ou couvert, à l'exception de la "tranchée des butons" qui se situe boulevard Emile-Augier. Nous souhaiterions donc la couverture de cette tranchée, moins à cause du bruit des trains que de la malpropreté. Des détritus y sont jetés. Cela va de la cannette aux décombres de chantier. Cela constitue une réelle gêne pour les riverains car les services de la Ville ne sont pas aptes et compétents pour nettoyer les sites, et les services de la S.N.C.F. ne passent que très rarement.

La couverture nous permettrait par ailleurs de créer avec ce nouveau foncier un équipement de proximité, un espace vert, une aire de jeux d'enfants, une aire de sports pour adultes ou un parc de stationnement, comme cela a été fait sur le reste de la couverture du boulevard Emile-Augier.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un lieu entre deux mondes où se rencontrent la civilisation et la nature, le passé et le présent, le calme et l'agitation, un portrait de Paris insolite dans sa diversité, une vision différente des circuits touristiques traditionnels, parfois par au-dessus, parfois par en dessous, avec le rail comme fil conducteur…

Voilà ce qu'est la petite ceinture pour nous, et je me félicite des avancées des discussions avec R.F.F. qui nous permettent aujourd'hui d'envisager d'ouvrir de nouveaux espaces de la petite ceinture aux Parisiens.

Un an après, pour nous, la petite ceinture n'est toujours pas une réserve foncière. Et nous confirmons aujourd'hui nos engagements de campagne en proposant de l'ouvrir aux Parisiens, en y proposant de multiples usages tout en préservant à la fois son patrimoine ferroviaire et sa biodiversité.

Je salue l'objectif de faire naître de nouveaux usages sans la fossiliser dans des aménagements irréversibles et coûteux qui pourraient se révéler rapidement dépassés.

Historiquement, la petite ceinture servait à relier différentes gares parisiennes. Conservons donc cette vocation de liaison en créant de nouveaux itinéraires piétons permettant de relier nos quartiers par de nouveaux cheminements paysagers, par la création de nouveaux accès permettant de relier la petite ceinture à l'espace public parisien.

Ces nouveaux parcours ne pourront qu'inciter les Parisiens à la marche et leur permettre de profiter de nouveaux points de vue avec des perspectives inédites.

Permettez-moi ici d'espérer que nous pourrons autoriser l'accès au viaduc sur le Cours de Vincennes, dans l'axe royal, ou encore à celui situé au-dessus de l'avenue Daumesnil, ouvrant la perspective vers la porte Dorée et donc, l'orée du bois de Vincennes.

En tant que maire du 12e arrondissement, je me permets de souligner qu'à cet endroit précis, nous pourrions relier la petite ceinture au bois de Vincennes, un objectif majeur de la réflexion que nous engageons aujourd'hui sur les tronçons à ouvrir.

Il semble en effet inimaginable de ne pas pouvoir connecter cet espace vert de promenade qu'est la petite ceinture à l'espace boisé de l'est parisien qu'est le bois de Vincennes.

Je me réjouis de la démarche qui nous est présentée à travers ce protocole en tant que maire d'arrondissement puisqu'il est prévu que nous soyons associés aux phases de définition et d'orientation permettant de réfléchir très concrètement aux tronçons qui seront ouverts et à leur modalité d'ouverture comme à leur usage.

Une phase de concertation publique s'était tenue début 2013, et nous aurons à cœur de pouvoir répondre aux envies et exigences des riverains et futurs usagers de ce nouvel espace vert parisien qui s'expriment depuis.

Nous ne manquerons pas d'impliquer les associations locales et conseils de quartier qui n'attendent que le signal de départ pour proposer des activités nouvelles en direction de tous les publics, comme ils l'ont déjà montré dans le cadre du budget participatif. Cela a déjà été noté.

En revanche, je ne suis toujours pas convaincue qu'il soit pertinent d'y aménager des itinéraires cyclables de longue distance. En effet, à de nombreux endroits, la petite ceinture est étroite et à de très rares endroits au même niveau que l'espace public.

Par ailleurs, je le rappelle, le tracé de la petite ceinture est très proche de celui des boulevards des Maréchaux, jamais à moins de 300 mètres en tout cas dans le 12e arrondissement, boulevards sur lesquels circule le tramway et où nous avons aussi aménagé des itinéraires cyclables sécurisés et surtout connectés avec les itinéraires entrants et sortants dans Paris, un maillage bien plus pertinent qu'une boucle fermée sur la petite ceinture qui fonctionnerait comme un anneau cyclable isolé du reste de la ville.

Si je me félicite que tout le monde cite la promenade plantée comme exemple, je resterai pour ma part attentive à ce que ces nouveaux espaces ne se transforment pas en espaces saturés lors des dimanches ensoleillés, sans proposer aucune activité particulière.

Par ailleurs, la proximité immédiate des habitations nous oblige à veiller à préserver la tranquillité de cet espace de respiration.

Merci donc pour ces belles perspectives que vous ouvrez aujourd'hui pour permettre de poursuivre ce qui a déjà été fait, y compris dans le 12e arrondissement, avec le sentier nature en prolongement du square Charles-Péguy comme le jardin partagé Claude-Decaen, que certains, semble-t-il, n'ont toujours pas pris le temps de découvrir. Il serait temps qu'ils s'y promènent !

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à me réjouir de l'aboutissement des échanges entre la Ville de Paris et la S.N.C.F., de sorte que la petite ceinture sorte de l'abandon dans lequel elle a été maintenue pendant des décennies.

L'existence d'une telle infrastructure disponible, continue et préservée dans la capitale connue pour sa densité est une chance exceptionnelle pour les Parisiens et les Franciliens.

Dans le 17e arrondissement, la petite ceinture présente toutes les physionomies sur les trois tronçons qui la composent, à savoir une partie de friche urbaine envahie par la végétation sur la tranchée Pereire, deuxièmement, un segment utilisé par la ligne C du R.E.R. au sud de la gare de Pereire-Levallois et enfin, troisièmement, l'amorce d'une ligne de chemin de fer de plus de 20 kilomètres, quasi abandonnée, à l'est du faisceau ferroviaire Saint-Lazare.

Concernant la friche urbaine à ciel ouvert sur le linéaire de la tranchée Pereire, le projet porté par la majorité municipale du 17e arrondissement consiste à aménager une promenade ouverte au public respectant évidemment la biodiversité qui s'y est installée. Cette promenade verte est attendue depuis très longtemps, non seulement par les riverains mais bien sûr par les habitants. Nous devrons être, si cela pouvait se réaliser, particulièrement vigilants pour concilier l'ouverture au public avec la préservation de ce milieu naturel fragile mais qui ouvre pour nous tous, vous l'aurez bien compris, des perspectives enthousiasmantes, et non seulement évidemment pour les riverains et les habitants.

Concernant le tronçon enterré, celui de la ligne C du R.E.R., celui-ci doit faire l'objet d'une réhabilitation des espaces voyageurs. Ce projet d'ailleurs porté par le S.T.I.F., que nous soutenons bien évidemment d'autant plus que la ligne C garde des réserves de capacité sur cette branche et peut contribuer à soulager la branche Asnières de la ligne 13 avec laquelle elle est en correspondance à la porte de Clichy.

Enfin, sur le troisième tronçon, dans le 17e toujours, de cette petite ceinture, c'est la partie qui est l'amorce des 23 kilomètres de linéaire continus quasiment inexploités de cette petite ceinture. Celui-ci se branche sur le faisceau Saint-Lazare pour poursuivre sa route vers le 18e arrondissement.

On assiste sur cette partie à une dégradation incroyable des voies, à la saleté des abords, avec un entretien quasi inexistant, en tout cas particulièrement insuffisant, non seulement de l'espace, mais aussi des grilles et des deux ponts qui enjambent l'avenue de Clichy et la rue de la Jonquière. Nous comptons sur ce protocole pour y remédier.

Par ailleurs, selon ce protocole, cette section de la petite ceinture conserve une vocation ferroviaire. L'important, bien sûr, dans ces conditions, si des trains devaient y circuler, ils devraient être silencieux et non polluants, mais avec ou sans train il est nécessaire de garantir dès maintenant l'entretien et le nettoyage de ce secteur.

Sur ces 23 kilomètres, on remarquera donc que la remise en service de cette ligne avec un service voyageurs pourrait être utile pour soulager les deux branches de la ligne 13 puisqu'elle a le mérite d'exister et de la croiser sur ses deux branches, à porte de Clichy et à porte de Saint-Ouen, alors que le prolongement de la ligne 14 a pris deux ans de retard dans la plus totale indifférence de la Ville de Paris et de la région Ile-de-France.

A ce titre, nous devons donc adopter une vision prospective et régionale de cette infrastructure majeure qui, certes, traverse Paris, mais dont l'enjeu dépasse largement les frontières de la Capitale.

Aussi, pour ne pas insulter l'avenir, il faut garantir sur ce tronçon le potentiel ferroviaire. C'est ce que prévoit le protocole qui nous est soumis et que je ne peux qu'approuver dans ces conditions.

C'est également la demande qui s'est exprimée de la manière la plus forte lors de la concertation que vous aviez organisée en 2013. Nous souhaitons donc conserver cette vocation initiale de la petite ceinture, pour laquelle elle a été construite sur ce site en particulier. C'était d'ailleurs le souhait exprimé par le Conseil régional dans le cadre du S.D.R.I.F. qui réclame une telle préservation.

Vous l'aurez compris, dans le 17e arrondissement, suivant ses tronçons, notre souhait peut diverger : promenade verte sur la tranchée abandonnée ou maintien du potentiel ferroviaire où cela est possible.

Nous comptons, Monsieur le Maire, sur ce protocole pour faire avancer ces projets qui sont restés trop d'années abandonnés.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Chers collègues, le 15e arrondissement fait partie des heureux arrondissements où une portion de la petite ceinture est ouverte d'ores et déjà au public. Il bénéficie d'ailleurs, je crois, de la plus longue section aménagée sur cette emprise.

Je me suis inscrit sur ce projet de délibération pour témoigner de la formidable opportunité que constitue cet espace pour les arrondissements où elle est implantée.

En intervenant au Conseil de Paris en octobre 2013, au lendemain de l'inauguration de la section du 15e, je prédisais un bel avenir à l'aménagement réalisé. Je ne pensais pas avoir raison à ce point. Cet espace est en effet véritablement plébiscité par les habitants de l'arrondissement et d'ailleurs qui le fréquentent.

Il faut dire que le travail accompli par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement a été remarquable et témoigne de ce qui peut se faire ailleurs. Elle a réussi à préserver le caractère naturel de ce site, produit de décennies de retour à l'état sauvage, avec la biodiversité qui l'accompagne.

Cette préservation n'empêche pas que la promenade y soit tout à fait commode, malgré la contrainte que constitue la réversibilité de l'aménagement, en pratique le maintien des rails. On peut d'ailleurs dire que cette obligation a été mise à profit en rappelant heureusement le caractère ferroviaire originel du lieu. Le profilage de la plateforme, souvent située au sommet d'un talus, réserve comme dans le 12e arrondissement des vues originales sur l'arrondissement et sur Paris, ce qui participe beaucoup à l'agrément de la promenade.

Le résultat est que cette portion de la petite ceinture a repris une vie qui l'avait un peu quittée pendant plusieurs décennies. Ainsi elle est particulièrement adaptée à l'exercice de la course à pied et accueille une foule de promeneurs aux beaux jours.

Mais, il faut bien le dire, cette réussite rend le regret plus vif encore que cette ouverture au public ait pris beaucoup trop d'années. Je signale d'ailleurs à Mme MONTANDON et Mme de CLERMONT-TONNERRE que si l'Etat avait été avant 2012 un peu plus allant sur ce sujet, Etat actionnaire unique de l'établissement public qu'est R.F.F., les choses auraient peut-être été plus rapides.

C'est pourquoi il faut se réjouir du nouveau climat qui préside désormais à l'aménagement de la petite ceinture dans Paris et du protocole-cadre qui nous est proposé dans ce projet de délibération, entre S.N.C.F. Réseau, l'ancienne R.F.F., S.N.C.F. Mobilité et la Ville de Paris. Ce protocole traduit une nouvelle orientation concernant le devenir de cette emprise.

Je formulerai à cette occasion une requête. Qu'il s'agisse de la petite ceinture ou des autres emprises ferroviaires, la S.N.C.F. détient une part notable du territoire parisien. Or, chacun de nous peut constater que les talus et les espaces adjacents aux voies sont bien rarement nettoyés, pour ne pas dire jamais. Ils font pourtant partie du paysage parisien et beaucoup d'arrondissements pourraient donner des exemples de ce type.

Je l'ai indiqué lors du petit déjeuner que les membres de la 3e Commission ont eu, avec Alain KRAKOVITCH, le directeur de Transilien, et Yves RAMETTE, le directeur général de S.N.C.F. Réseau de France, il serait souhaitable qu'une solution fût trouvée à ce problème et que cette question soit intégrée aux nouveaux rapports entre la S.N.C.F. et la Ville que ce projet de délibération inaugure.

Mais l'essentiel, chers collègues, est que ce protocole ouvre, à l'ensemble des arrondissements concernés, des perspectives d'ouverture au public de cet espace privilégié. Alors bien sûr, il est possible qu'un retour à un usage ferroviaire s'impose dans le futur sur telle ou telle section. Cela ne se ferait pas sans de lourds problèmes de nuisances à traiter pour les riverains immédiats.

La réversibilité permet néanmoins de ne pas fermer la porte à cette hypothèse. En même temps, il n'y a pas aujourd'hui d'usage ferroviaire évident de cet espace, compte tenu du choix de l'implantation du tramway sur les maréchaux et de la ligne de métro circulaire qui va contourner Paris dans quelques années.

Au demeurant, la S.N.C.F. est partie prenante de ce protocole-cadre. Et de même qu'on ne peut pas être plus royaliste que le roi, il serait paradoxal d'être plus ferroviaire que la S.N.C.F. Ce protocole-cadre mérite donc largement d'être voté, car il crée un cadre de dialogue entre notre collectivité et la S.N.C.F. qui permettra de donner aux différentes sections de cette emprise l'usage le plus adéquat dans les années à venir. C'est bien cela que nous demandent les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Claude DARGENT.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons au moins un grand point d'accord : la petite ceinture doit faire l'objet d'un grand projet de mandature pour en rendre l'accès et l'usage aux Parisiens.

Mais il aurait pu exister une divergence de vue, s'il avait existé un point de vue qui eut été celui de se donner comme unique objectif celui de préserver la biodiversité. Car la biodiversité n'aime rien tant que la quiétude. D'ailleurs, si elle s'est développée dans la petite ceinture, c'est précisément par absence d'action de l'homme et pour aucune autre raison.

Cela me permet de dire, lorsque vous objectez que seul votre projet préserverait la biodiversité, ce ne sera malheureusement pas vrai et, pour être honnête, à part si l'un d'entre nous défendait l'idée de ne rien faire du tout, tous les projets défendus par nos différents groupes conduiraient tous à recréer des activités humaines dans ce couloir vert. Il en résultera nécessairement un appauvrissement de la biodiversité, du moins animale, en comparaison de ce qu'elle est aujourd'hui.

Cela étant, si nous voulons considérer que le sujet est dans le vaste champ du développement durable, il peut alors être conclu que c'est bien notre projet de piste cyclable qui répond le mieux aux enjeux de développement durable.

Quelle est la réponse que nous apportons dans notre projet ? Celle de répondre encore plus significativement à l'objectif de passer de 5 à 15 % de déplacements à vélo dans Paris et sa métropole.

Vous l'avez souligné dans le Plan Vélo, pour augmenter la part des déplacements à vélo, il faut créer des voies express. Le potentiel pour en créer dans Paris, au regard de sa densité, n'est pas très élevé. Il y a bien sûr les quais de Seine, c'est une réponse pour une traversée d'est en ouest. Pour une traversée nord-sud, avec un nombre aussi limité que possible de coupures, seule la petite ceinture offre cette possibilité. La plupart des associations cyclistes reconnaissent que seule notre proposition est à même de répondre à cette demande réelle d'une circulation rapide cycliste à l'image de ce qui se fait dans les villes du nord de l'Europe.

Cette idée est un saut vers une circulation cycliste de masse qui dépasse non seulement le seul Vélib' mais aussi une vision d'un vélo encore trop souvent considéré comme un transport de loisirs et de détente, alors qu'il peut et doit devenir un transport de masse.

J'ajoute un point, d'après nos informations, la S.N.C.F. ne semble aucunement voir dans cette option une impossibilité technique. C'est donc un choix politique et non un choix technique. C'est tout l'objet de nos amendements qui visent à rendre possible cette option cyclable.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Roger MADEC.

M. Roger MADEC. - Merci.

J'ai souhaité particulièrement intervenir sur ce projet de délibération relatif au protocole-cadre entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Mobilité sur la petite ceinture, car il m'importe de souligner le travail remarquable qui a été entrepris par la Maire de Paris et ses deux adjointes successives qui portent ce dossier, tout d'abord mon amie Colombe BROSSEL et Pénélope KOMITÈS, ainsi que les services, et qui ont permis en un an de faire des pas de géant.

L'aménagement de la petite ceinture est un vieux dossier. J'en ai rêvé, comme vous le savez, j'ai exercé de hautes responsabilités dans le 19e arrondissement et je n'ai jamais pu voir ce rêve mis en œuvre. Donc aujourd'hui, c'est un moment important.

Cette volonté se traduit par ce protocole-cadre, acte fondateur du renouveau de la petite ceinture, qui au-delà de répondre à un désir de reconquête respecte les grands enseignements qui sont ressortis de la concertation menée en 2013 qui avait rassemblé, rappelons-le, 2.500 contributions et qui ont rassemblé environ 1.300 personnes au cours des réunions publiques.

Premièrement, le souhait de ne pas hypothéquer l'avenir en préservant la continuité du linéaire de cette petite ceinture, ce qui implique notamment une réversibilité des aménagements. Cette orientation ménage par ailleurs un souci d'économie que nous portons tous.

Sans vouloir entrer dans des polémiques inutiles, mais pour répondre à certains, je rappellerai simplement qu'en matière de fret, l'infrastructure de la petite ceinture n'est plus utile dans un schéma de fret ferroviaire classique, car les sites logistiques, à l'exception de la gare des Gobelins, sont directement accessibles depuis les radiales ferroviaires.

Deuxième remontée traduite dans le protocole-cadre, le besoin de la nature et d'espaces ouverts au public. Cet intérêt, je le défends avec d'autant plus de conviction qu'il est une demande très forte des habitants du 19e arrondissement, mais aussi de l'ensemble des Parisiens de l'Est et des associations qui, à chaque occasion, nous demandent où en est le projet.

Il s'agit pour nous de renouveler la question de la nature en ville, non plus traitée comme un élément du décor dans les problématiques d'urbanisme et d'aménagement, mais comme une nature productive pour qualifier les usages sociaux de cette nature en ville, en allant au-delà des fonctions écologiques. Il s'agit dès lors de favoriser le salariat par l'agriculture urbaine ou l'insertion des jeunes en difficulté, en lien avec d'autres usages sociaux, qu'ils soient ludiques, associatifs ou médicaux.

Enfin, le troisième enseignement de la concertation de 2013 portait sur la question du statut et des coûts de l'évolution de la petite ceinture. Cet objectif est rendu possible par l'outil juridique de la superposition des affectations du domaine public et qui nous permettra, notamment, de prendre en gestion certains secteurs sans contrepartie financière. C'est une grande avancée.

Il s'agit ici pour nous tous de reconnaître que la réponse apportée aujourd'hui par ce protocole cadre, est à la hauteur des enjeux de l'incroyable richesse de la petite ceinture.

Le 19e arrondissement, qui n'a pas encore bénéficié d'aménagements sur son linéaire, attend avec impatience l'ouverture d'un premier tronçon. Cet enjeu a d'autant plus de sens que le tronçon auquel nous pensons est au cœur d'un quartier - le secteur Ourcq-Jaurès - où plus de 600 logements ont été réalisés. Il permettrait de parachever ce nouveau quartier au potentiel très fort, au croisement de la trame bleue, le canal de l'Ourcq, et de la trame verte, la petite ceinture.

C'est également une occasion unique de rattacher la petite ceinture à l'une des parcelles de l'appel à projets urbain innovant qui a rencontré le plus grand succès, situé rue de l'Ourcq, et pour lequel nous portons une très forte ambition d'agriculture urbaine. Ce terrain devra permettre une expérimentation unique à Paris de l'inclusion de projets à valeur environnementale et sociale forte.

Je rappellerai ici - je pense qu'il n'est pas inutile de le dire - que l'ensemble des élus du 19e arrondissement, toutes tendances confondues, se sont exprimés au conseil d'arrondissement et ont rappelé leur hostilité à l'urbanisation de cette parcelle. Cette dimension devra être intégrée sur l'ensemble des tronçons. Nous sommes évidemment favorables à une logique de partenariat avec des acteurs privés, en priorité associatifs, pour favoriser l'émergence de nouveaux usages comprenant promenade, loisir, culture, économie, sport, en plus de l'agriculture urbaine et de la fonction écologique.

Nous serons particulièrement attentifs à la valorisation des voûtes, nombreuses dans le 19e arrondissement et qui, sur l'exemple de l'atelier "Vélo Solidaire", devront développer un équilibre entre activité commerciale et implication associative locale, et se développer autour de thématiques permettant d'intégrer les tronçons de la petite ceinture d'ambiances, et d'en faire rayonner les usages.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Roger MADEC.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour la dernière intervention, sauf si M. BOURNAZEL nous rejoint.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom de la Maire et de l'ensemble des élus du groupe Socialiste et Apparentés du 20e arrondissement, je souhaite saluer tous ceux, élus et fonctionnaires, représentants de la Ville de Paris et de la S.N.C.F., impliqués dans l'élaboration de ce protocole, qui ont œuvré à la mise en place d'un tel compromis préservant la réversibilité, tout en en permettant un aménagement plus immédiat attendu par les habitants de notre Capitale, et qui constitue également un engagement de campagne.

L'accès à la nature est l'une des préoccupations des Parisiens ainsi que le démontre le nombre de propositions émises sur la plateforme du budget participatif parisien, ou encore la rapidité avec laquelle les habitants se sont saisis du dispositif "Du vert près de chez moi". Il serait bon que l'étude menée par les services des Espaces verts soit rendue publique ; elle démontre le rôle positif de la petite ceinture en matière de biodiversité, comme de santé publique. Le caractère pédagogique de cette étude permettrait de sensibiliser les plus jeunes, dans le cadre de l'A.R.E. peut-être, à la faune et à la flore parisiennes.

Demain, les Parisiennes et les Parisiens - et je pense particulièrement à ceux de nos quartiers populaires qui n'ont pas jusqu'alors de véritables et grands poumons verts près de leur domicile - pourront profiter de la concrétisation des perspectives ainsi offertes : promenades des beaux jours, flâneries aux terrasses des cafés, jardiniers du dimanche ou, enfants découvrant les animaux des fermes urbaines par exemple.

La petite ceinture, c'est un enjeu social qui se décline donc en termes de vie locale et d'animation, mais aussi en matière d'insertion. Sur près de 2 kilomètres, celle-ci traverse tous les quartiers "politique de la ville" du 20e arrondissement. Aussi, vous comprendrez le sens de notre vœu et le fait que nous souhaitons que les chantiers d'insertion soient développés tout au long de l'année dans une perspective de formation aux métiers du ferroviaire, du B.T.P., comme des formations horticoles ou d'entretien des espaces verts, articulant ces dispositifs avec ceux mis en place depuis 2006 et permettant l'entretien de la petite ceinture.

Nous nous devons aussi d'exploiter toutes les opportunités que nous offre son patrimoine, qui pourraient être source d'inspiration et de créativité. Ses ouvrages, bien que rénovés, préservés et sécurisés, pourront, pour certains, être détournés. Il s'agit bien sûr des tunnels tant convoités. Il ne faut pas s'interdire une réflexion sur les usages innovants si chers à M. MISSIKA. Cette démarche répond à une demande des habitants de nos quartiers et pourrait être portée par des entreprises sociales et solidaires. Ces usages devront bien sûr s'articuler avec le maintien du corridor écologique.

Enfin, l'aménagement de la petite ceinture fera l'objet de concertations avec les différentes institutions parties prenantes. Le 20e arrondissement rappelle sa volonté d'y associer activement l'ensemble de ses acteurs locaux déjà très investis.

Je vous remercie donc de soutenir ce vœu, comme nous soutenons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'ensemble des vœux ont été présentés. Pour répondre à toutes les interventions, je vais donner la parole successivement à Pénélope KOMITÈS, puis Jean-Louis MISSIKA, en vous demandant également de bien vouloir répondre à l'ensemble des vœux et de donner vos avis pour chacun des vœux pour qu'ensuite on puisse tous les soumettre aux voix du Conseil de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour ces différentes interventions qui mettent en lumière les nombreuses thématiques liées au sujet de la petite ceinture et à l'attente des Parisiens de l'investir de manière significative. Ces derniers nous ont exprimé leur besoin de nature en ville. Il faut donc saisir toutes les opportunités. L'acte 2 de la reconquête de la petite ceinture constitue un moment charnière dans cette perspective.

La signature de ce nouveau protocole cadre va effectivement nous permettre de reconquérir près de 19 kilomètres de linéaires et de 16 hectares d'emprise. Les Parisiens ne comprennent pas pourquoi - notamment ceux qui sont dans les quartiers périphériques, forcément minéralisés - ces espaces sont, soit inaccessibles, soit laissés à l'état de friches. Ce second acte, comme il a été indiqué, fait suite à une première série de réalisations dans un certain nombre d'arrondissements, comme dans le 12e arrondissement, le 16e arrondissement, la promenade dans le 15e arrondissement ou les jardins dans le 14e arrondissement et le 18e arrondissement.

Je rappellerai que la réflexion autour de ce nouveau protocole s'est nourrie de la concertation qui a eu lieu fin 2012 et en 2013, qui avait permis de faire émerger des grands principes et des attentes - que nous avons portés collectivement avec la majorité municipale au premier puis au second tour des élections municipales - à savoir d'assurer la continuité linéaire de la P.C., sa réversibilité de tout aménagement, le tout dans un objectif de valorisation de son patrimoine ferroviaire et écologique.

Cette concertation a également permis de valoriser le rôle qu'elle joue en matière de biodiversité et de corridor écologique. Parce qu'il nous faut effectivement déployer la nature partout où c'est possible, nous faisons le choix avec nos partenaires de l'accompagner là où elle s'est installée de manière spontanée.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable au vœu n° 123 du groupe UMP portant sur la couverture de la tranchée dite des "Butons", précisément parce que cette portion se caractérise par une forte végétalisation qui contrebalance l'environnement très minéral du boulevard Emile Augier.

Plusieurs vœux ont évoqué la préservation de la biodiversité, du rôle écologique. C'est le cas du vœu n° 108 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, pour lequel j'émettrai un avis favorable, avec l'ajout d'un amendement au dernier alinéa qui réaffirme la préservation de la biodiversité comme un axe de travail préalable à tout projet d'aménagement.

Les vœux n° 107, n° 113 et n° 114 font, quant à eux, référence à l'étude menée depuis 2014 par la Direction de l'Environnement et la S.N.C.F. qui permet d'évaluer le rôle joué par ce corridor écologique.

Nous aurons, dans les prochaines semaines, les conclusions de cette étude qui sera incluse dans la révision du plan biodiversité et qui ne nécessite pas en l'état de relancer une étude avec "Natureparif". Cette étude sera rendue publique et transmise à l'ensemble des maires d'arrondissement et des adjoints concernés.

L'aménagement des différents tronçons de la P.C. doit nous amener à un équilibre entre plusieurs enjeux. Il nous faut effectivement la penser dans sa globalité, avec des projets cohérents, séquencés dans l'espace et portés conjointement par l'ensemble des acteurs - comme cela a été souligné - que ce soit la Ville, la S.N.C.F., les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, les associations, les habitants, les enfants et - comme l'a aussi rappelé la Maire dernièrement - les écoles d'architecture et de paysage afin de valoriser son patrimoine.

Il est bien question d'y développer des aménagements légers et non des aménagements lourds qui viendraient dénaturer le caractère végétal du site et son patrimoine ferroviaire.

Je tiens à préciser, mais Jean-Louis y reviendra, que les gares feront, si possible, l'objet de rénovations avec des activités spécifiques.

En ce sens, je partage les considérants du vœu n° 108. Nous serons, bien évidemment, attentifs aux questions d'accessibilité et aux questions de sécurité. Les aménagements que nous proposerons devront permettre, comme cela a été souligné, la mixité des usages, la créativité, l'animation. Nous aurons des activités de loisir, des promenades, des activités culturelles, sportives, d'agriculture urbaine, de jardins partagés, mais également des activités dites lucratives, comme des buvettes ou des restaurants.

Nous pouvons aussi envisager des portions où on pourra faire du vélo et, pourquoi pas, du vélo-rail. Les tunnels pourraient aussi accueillir des usages festifs ou des dispositifs d'agriculture urbaine.

Nous devons être imaginatifs, dans une vision sobre et légère.

Pour parvenir à cet aménagement global d'ici 2020, nous élaborerons un plan programme en lien étroit avec les arrondissements et la convention de groupement de commandes qui vous est proposée permettra à la Ville et à S.N.C.F. Réseau de faire appel à une mission d'appui technique destinée à l'élaboration de ce plan, qui sera effectuée par un prestataire avec des compétences pluridisciplinaires et dont les orientations tiendront compte des études menées aussi par la S.N.C.F. et la Ville sur l'état technique des infrastructures, des réseaux et des gabarits.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage n'aura vocation, je le souligne, qu'à formuler des propositions qui nous permettront d'avoir une réflexion sur l'ensemble de la petite ceinture et sur les différents tronçons des arrondissements traversés.

C'est en ce sens que la demande du vœu n° 112 d'étendre le périmètre de la P.C. 16 sur une portion située entre le passage du Ranelagh et l'arrière de l'ancienne gare de la Muette, doit préalablement faire l'objet de précisions de la part de la S.N.C.F. quant aux limites d'affectation d'une zone de retournement pour les gares du RER C.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable à ce vœu du groupe UMP, avec un ajout d'un amendement demandant une étude d'extension du périmètre.

C'est pour les mêmes raisons que nous étudierons les modalités d'extension de la P.C. 15, conformément aux attendus du vœu n° 120 du groupe UMP.

A ce sujet, si la poursuite de l'aménagement de la P.C. 15 jusqu'à la rue Jacques-Baudry est bien intégrée dans le protocole, la poursuite de son aménagement à l'Ouest jusqu'à France Télévisions est, quant à elle, vous l'avez dit, conditionnée à l'étude technique actuellement menée par les services de S.N.C.F. Réseau.

Toutefois, afficher la priorité d'une réouverture sur un tronçon précis ne tiendrait pas compte des études en cours et surtout de la réflexion globale que nous souhaitons mener sur la petite ceinture.

Pour ces raisons, je vous proposerai de retirer votre vœu ; sinon, j'émettrai un avis défavorable.

S'agissant du vœu n° 119, portant sur la gare de Vaugirard, qui est aujourd'hui propriété de la S.N.C.F. qui concède une partie de ses locaux à des tiers avec des conventions d'occupation qui arriveront bientôt à échéance, sous réserve de faisabilité technique, rien n'interdit de la valoriser à terme dans le cadre d'activités liées notamment à la protection de l'environnement, mais pas forcément uniquement.

Donc, en réponse à Mme de CLERMONT-TONNERRE, nous fournirons effectivement la liste des concessions existantes à tous les maires d'arrondissement et j'émets un avis favorable sur le vœu n° 119 du groupe UMP, avec cette petite réserve sur l'activité de la gare pouvant être dédié à la protection de l'environnement, mais pas uniquement.

J'ajoute enfin que l'A.M.O. permettra de travailler sur les usages possibles des tunnels qui sont aussi des réservoirs de biodiversité. Cela répond ainsi aux attendus des vœux n° 107, n° 113, n° 114 et n° 120.

Je retiens aussi, des différentes interventions, la part prépondérante que nous devrons réserver à la concertation.

La concertation sera bien une réalité prégnante du processus de programmation. C'est le sens de l'amendement n° 110 qui est porté par l'Exécutif au protocole-cadre, qui permet d'intégrer, d'une part, les mairies d'arrondissement au comité de pilotage et d'organiser des concertations locales sous forme de COPIL locaux, avec le maximum de participants.

Cet amendement de l'Exécutif est l'illustration de notre souhait d'impliquer dès maintenant l'ensemble des acteurs concernés et fait écho à de nombreux vœux portant sur les processus de concertation ; je pense notamment à l'amendement n° 105, aux vœux n° 107, n° 108, n° 114 mais aussi aux vœux n° 113 du groupe Socialiste et Apparentés et n° 115 du groupe Ecologiste, pour lesquels j'émettrai un avis favorable.

De nombreuses interventions ont également soulevé la question de l'entretien des portions, notamment les vœux n° 113, n° 114 et n° 121. Depuis 2006, l'entretien de la P.C. est confié à quatre entreprises d'insertion qui interviennent sur les différents tronçons. Le nouveau protocole permettra, dans une démarche partenariale avec la S.N.C.F., d'engager et de maintenir la valorisation de ces tronçons et, ainsi que le prévoient l'article 2 et l'article 6 du protocole, nous allons déterminer avec la S.N.C.F., dans les prochaines semaines, les évolutions mais, bien évidemment, nous souhaitons travailler avec les entreprises d'insertion.

Parce que nous partageons donc ce souci de poursuivre un entretien qualitatif, nous proposerons un vœu de l'Exécutif en lieu et place du vœu n° 121 déposé par le groupe UMP, afin d'ancrer ces orientations au niveau parisien et pas uniquement du 15e.

Sur le 13e arrondissement, nous serons amenés à expérimenter différents usages et activités, sur lesquels nous recueillerons les avis des habitants.

Ce dernier point m'amène à traiter du vœu n° 107 déposé par le groupe Ecologiste.

S'agissant de l'aménagement de la rue de l'Interne-Loeb, nous ne pouvons pas aller plus vite que les aménagements qui vont être faits dans le cadre de l'ouverture de la P.C. 13. Je vous propose d'amender cet élément en le transformant en considérant.

Enfin, l'étude permettant l'inventaire de la faune et de la flore étant amenée à être rendue publique, je vous propose un amendement sur ce dernier attendu.

Avec ces deux propositions, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

S'agissant de l'amendement n° 105, nous allons y apporter un avis défavorable parce que la concertation existe. Elle commence notamment demain soir.

Avant de passer la parole à Jean-Louis MISSIKA, un mot sur les amendements n° 109 et n° 111 qui, tous les deux, concernent le 18e arrondissement. Ces deux amendements ayant la même finalité, je donne un avis favorable à l'amendement du groupe Ecologiste, sous réserve du sous-amendement de l'Exécutif qui vous est proposé, ce sous-amendement précisant le calendrier de la mise en place de la convention d'occupation et de superposition d'affectation, en précisant 2016.

Suit le vœu n° 114 : j'ai eu l'occasion de vous rappeler l'accord de l'Exécutif sur l'attendu, donc je donnerai un avis favorable.

Avant de passer la parole à Jean-Louis, je voudrais remercier les services, le cabinet de la Maire et mes collaborateurs qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour compléter cette réponse, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants. La richesse et la qualité des débats ont montré l'intérêt très fort pour la petite ceinture ferroviaire, l'attachement à ce site et à ses usages.

Effectivement, la petite ceinture est un objet unique, doté d'une identité et d'un patrimoine ferroviaire remarquable, qu'il nous faut préserver.

Je crois qu'il nous faut le préserver dans le long terme pour des éventuels usages ferroviaires de transports de personnes ou de marchandises, comme cela a été discuté puis conclu lors de la concertation en 2013 sur la petite ceinture.

Nous ne savons pas si, à l'avenir, les déplacements parisiens n'auront pas besoin de la petite ceinture pour faire de notre ville une ville plus agréable à vivre et plus écologique ; il nous faut donc préserver cette possibilité d'un usage ferroviaire à long terme.

Mais, en même temps, cette identité et ce patrimoine, nous devons les préserver dès à présent en les valorisant dans les aménagements que nous réaliserons et en les intégrant dans un projet cohérent, utile aux Parisiens. Les rails seront conservés, les ouvrages ferroviaires valorisés ; des trains pourront même être posés, pour rappeler l'identité de cet espace ; et, pourquoi pas, certains pourront même circuler pour visiter la petite ceinture et ses zones préservées de biodiversité.

Sur le projet global, Pénélope a dit l'essentiel.

Je voudrais insister sur deux points simplement.

D'abord, sur le fait que la P.C. 13, qui va ouvrir dès septembre prochain, sera pour nous un laboratoire d'expérimentations avec les habitants. Il nous aidera, ce laboratoire, dans l'identification des usages que nous pourrions installer plus largement sur la petite ceinture. Ces usages doivent être testés dans différentes conditions, jour et nuit, semaine ou week-end, ou encore au gré des saisons. Notre ambition est de faire vivre et vibrer la petite ceinture autour d'un projet global, ambitieux et cohérent.

Pour cela, nous allons pouvoir aller vite, puisque nous avons trouvé une solution innovante avec la S.N.C.F., je dirais même une double-percée conceptuelle : d'une part, un partenariat scellé par le protocole cadre soumis à votre vote dans le projet de délibération DU 10, qui permettra de co-décider des aménagements et de cogérer la petite ceinture entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. Cela nous permet de sortir de ces négociations interminables, négociations financières notamment, sur des parcelles pour pouvoir aménager. Et d'autre part, au travers du principe de superposition d'affectations, qui permet de gérer l'espace dans le temps, et donc de concilier des usages de loisirs et de promenades à court et moyen termes, avec des usages ferroviaires à plus long terme. J'ajoute que cette double affectation est une garantie supplémentaire de non-constructibilité, puisqu'il faut préserver la possibilité d'une affectation ferroviaire.

J'en viens aux vœux et aux amendements n^{os} 106, 112, 116 et 118, auxquels j'ai été invité à répondre. En ce qui concerne les amendements n° 106 et n° 112 du groupe UDI-MODEM sur la piste cyclable, j'émettrai un avis défavorable, tout simplement parce que la petite ceinture doit avoir une multiplicité d'usages, que ces usages doivent être pensés globalement, qu'il y a un problème d'impossibilité de faire un circuit complet, puisqu'il y a une partie de la petite ceinture qui sert à relier le faisceau ferroviaire de la gare de l'Est à celui de la gare du Nord. Il y a donc encore un usage ferroviaire de la petite ceinture. Et donc, la petite ceinture doit être bien plus qu'une piste cyclable, même s'il va de soi qu'il y aura des pistes cyclables qui seront aménagées sur certains tronçons.

J'en viens maintenant aux vœux n^{os} 116 et 117 déposés par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche : une suite favorable au vœu n° 116 relatif à l'organisation des assises du fret et de la multi-modalité sera donnée sous réserve d'un amendement qui vise à inscrire ces travaux dans le cadre de la charte en faveur de la logistique urbaine et durable. Et donc, cette charte fonctionne déjà. Il y a déjà beaucoup de travail avec les parties

prenantes. Il y a près de 80 signataires de la charte, et c'est de ce point de vue-là extrêmement important que nous puissions inscrire ces assises dans ces travaux, qui existent déjà.

Par contre, nous donnerons une suite défavorable au vœu n° 117, tout simplement parce que si nous avons à cœur de préserver la réversibilité de l'usage ferroviaire dans le long terme, ce n'est pas à la Ville de Paris de payer et de garantir la maintenance des rails, et de faire en sorte d'y maintenir dès à présent une activité ferroviaire.

J'en viens maintenant au vœu n° 118 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Je propose d'y donner une suite favorable à condition de l'amender quelque peu. En effet, la gare Ouest-Ceinture a été vendue, et donc, elle ne peut plus faire l'objet d'une codécision avec la S.N.C.F. sur son aménagement futur. Et en plus, je propose que, si la S.N.C.F. et la Ville de Paris envisagent bien de confier à une structure l'animation de la petite ceinture dans les conditions évoquées à l'alinéa 3, il est trop tôt pour présager la nature de cette structure. Et donc, nous vous proposons une formulation un peu plus ouverte sur ce point.

Voilà les propositions que je vous fais. Je crois que ces projets de délibération sont extrêmement importants. Ils ouvrent enfin le champ des possibles dans le domaine de la petite ceinture. Et avec tous les élus, les Parisiens et les ferroviaires, nous allons décider conjointement de son avenir, et c'est une excellente chose.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Merci à vous deux pour l'exhaustivité de vos réponses, et notamment pour la réponse à l'ensemble des vœux et amendements que je vais pouvoir soumettre à vos voix.

Rappel au règlement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mais avant, je suis saisi d'un rappel au règlement, j'imagine, du président BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, un rappel au règlement. Tout d'abord, je fais remarquer que Pénélope KOMITÈS a mis 12 minutes 30 pour nos réponses, même s'il y a beaucoup de vœux qui ont été déposés. Je voudrais juste nous faire remarquer collectivement qu'on vote un projet de délibération très important, encore une fois dans un hémicycle clairsemé, avec des maires d'arrondissement concernés, qui se sont battus pour se réapproprier la petite ceinture, qui ne sont pas présents. Je ne vois pas le maire du 13e, ni la maire du 20e, ni le maire du 19e, même une maire qui dépose un vœu et qui ne le défend pas. Je trouve que pour les Parisiens, c'est très regrettable.

Je voudrais quand même que l'on prenne conscience de la manière dont on débat d'un sujet aussi important pour l'avenir, et de ce fait, nous ne participerons pas au vote.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2015 DEVE 58 - Tronçon Rungis de la Petite Ceinture (13e) - principe d'aménagement et autorisations administratives.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture.

2015 DEVE 74 - Groupement de commandes entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la passation des marchés d'étude liés au devenir de la Petite Ceinture à Paris.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au cahier des charges.

2015 DU 10 - Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF - Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20e.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite ceinture.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des assises du fret et de la multimodalité.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité des usages.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en valeur.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la gare de Vaugirard.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au prolongement de la petite ceinture (15e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien de la petite ceinture (15e).

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare d'Auteuil/gare de la Muette.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au tronçon gare de la Muette/gare Henri Martin. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous allons procéder au vote des amendements, du vœu et du projet de délibération DEVE 58. Et je demanderai aux adjoints, à chaque fois, de bien me dire, en fonction du domaine de compétences respectif, quel est l'avis.

Nous commençons par l'amendement n° 105, déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Je crois qu'il a été demandé le retrait, ou directement l'avis défavorable ? C'est un avis défavorable. Donc, je ne demande pas le retrait, sauf s'il est retiré ? Non ? Est-il retiré, l'amendement n° 105 ? L'amendement n° 105 est retiré. Je vous en remercie.

Concernant l'amendement n° 106, c'est un avis défavorable de l'Exécutif. Je le soumets au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 106 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 106 est repoussée.

Concernant le vœu n° 107 du groupe Ecologiste de Paris, c'est un avis favorable de l'Exécutif. Il a été légèrement amendé, comme l'a proposé Pénélope KOMITÈS. C'est bon ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 163).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 58).

Nous prenons en compte vos abstentions.

Nous allons maintenant mettre aux voix le vœu n° 108, ainsi que le projet de délibération DEVE 74. Le vœu n° 108 est présenté par le groupe Ecologiste de Paris. C'est un avis favorable si amendé, si j'ai bien suivi. Vous acceptez l'amendement tel que présenté ? On me dit que oui. C'est donc un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 164).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 74).

Nous allons maintenant mettre aux voix les amendements et les vœux qui se rattachent au projet de délibération DU 10.

Je mets aux voix l'amendement n° 109 présenté par l'Exécutif, je crois ? Mais qui est retiré ? D'accord ! Il est retiré. Un amendement de l'Exécutif retiré au profit d'un autre : d'accord, j'ai compris !

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 110 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 110 est adopté.

Nous passons à l'amendement n° 111, cette fois du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable, si amendé tel que présenté tout à l'heure. Vous êtes d'accord ? C'est donc un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 111 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 111 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 112 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 112 est repoussée.

C'est bientôt terminé, rassurez-vous !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 165).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 166).

Le vœu n° 115 du groupe Ecologiste de Paris, également avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 115, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 167).

Concernant le vœu n° 116 du groupe Communiste - Front de Gauche, avis favorable, si amendé, mais le problème est qu'ils ne sont pas là pour dire s'ils sont favorables à l'amendement. Cela se produit rarement.

Je vous propose de le soumettre au vote amendé par l'Exécutif et nous ne saurons pas ce qu'en pense le groupe Communiste - Front de Gauche.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 168).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 117, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 118, du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avis favorable si amendé. L'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 169).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 119 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est à l'unanimité. (2015, V. 170).

Concernant le vœu n° 120, du groupe UMP, Je crois qu'il vous a été proposé de le retirer.

Le vœu n° 120 est-il retiré ?

Sinon, c'est un avis défavorable.

Il est maintenu.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il est retiré.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Non, il est maintenu !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ah ! Il est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 121, l'Exécutif a déposé le n° 121 bis de l'Exécutif. Est-ce que le vœu n° 121 du groupe UMP est tout de même maintenu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Nous voterons le n° 121 bis, mais le n° 121 est maintenu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 171).

Concernant le vœu n° 122 des groupes UMP et UDI-MODEM, avec un avis favorable si amendé, tel que présenté tout à l'heure.

L'amendement est-il accepté par les groupes UDI ? Oui. UMP ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 172).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 123, déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à vos voix, à main levée, le projet de délibération DU 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DU 10).

Je vous remercie. Bravo !

2015 DAC 159 - Subvention (105.000 euros) et avenant avec l’association Le Musée en Herbe (1er).

2015 DU 100 - Dénomination place Henri Salvador (1er, 2e, 9e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Avant de soumettre à vos voix les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription, il y a une demande du groupe UMP de soumettre deux projets de délibération particuliers aux voix, je crois, pour que vous puissiez y voter favorablement.

C'est le projet de délibération DAC 159, qui concerne le Musée en herbe et le projet de délibération DU 100, pour la place Henri Salvador.

Je mets donc d'abord, aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 159, relatif à l'attribution d'une subvention au Musée en herbe.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DAC 159).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 100, relatif à la dénomination place Henri Salvador.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 100).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Comité de suivi pluraliste du programme de création des 5.000 places pour l'accueil collectif de la petite enfance à Paris (R. 17) :

Titulaires :

- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Anne-Christine LANG ;

- Mme Aurélie SOLANS ;

- Mme Emmanuelle BECKER ;

- M. Jean-Bernard BROS ;

- Mme Gypsie BLOCH ;

- Mme Valérie MONTANDON ;

- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Suppléants :

- Mme Halima JEMNI ;

- M. Philippe DUCLOUX ;

- Mme Marie ATALLAH ;

- Mme Raphaëlle PRIMET ;

- M. Buon-Huong TAN ;

- Mme Françoise MALASSIS ;

- Mme Déborah PAWLIK ;

- Mme Anne TACHÈNE.

2 représentants des associations membres de la coordination parisienne des établissements associatifs d'accueil collectif pour la petite enfance :

- Mme Noëlle BUTON, directrice ABC Puériculture ;

- Mme Isabelle BOUVIER, directrice générale de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Un représentant de la CAF de Paris :

- Mme Marie-Christine FALLEUR, directrice adjointe de la CAF de Paris.

Un représentant de l'A.P.-H.P. :

- M. Gérard COTELLON, DRH par intérim de l'A.P.-H.P.

Communauté d'universités et d'établissements "Sorbonne Universités" (R. 18) :

Conseil d'administration

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Institut universitaire d'hématologie (R. 19) :

Conseil d'institut

- M. Rémi FÉRAUD.

Centre Hubertine Auclert (R. 20) :

Assemblée générale

- Mme Hélène BIDARD.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 21) :

2 suppléants, en remplacement de Mmes Vanessa BENOIT et Marie-Paule BAILLOT, désignées les 19 et 20 mai 2014 :

- M. Cédric HERANVAL-MALLET ;

- Mme Sandy ESQUERRE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 17 à R. 21).

Systematic Paris-Région (R. 5 G) :

Assemblée générale

- M. Didier GUILLOT.

La candidature proposée est adoptée. (2015, R. 5 G).

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé du relogement du musée de la Libération et de l'amélioration du musée des Catacombes 3 et 4, avenue Rol Tanguy à Paris 14e (R. 22) :

Titulaires :

- Mme Carine PETIT ;

- M. Hermano SANCHES-RUIVO ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- M. Alexandre VESPERINI ;

- M. François-David CRAVENNE.

Suppléants :

- M. Pascal CHERKI ;

- Mme Caroline MECARY ;

- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;

- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ;

- Mme Julie BOILLOT.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé du relogement du musée de la Libération et de l'amélioration du musée des Catacombes 3 et 4, avenue Rol Tanguy à Paris 14e (R. 22) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Non participation au vote : 134

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 22).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Je vous remercie.

Clôture de la séance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Notre Conseil est terminé.

Comme de tradition, nous remercions ensemble l'ensemble des personnels du SGCP, de la DDCT, les collaborateurs des groupes politiques au Conseil de Paris et évidemment, l'ensemble des membres du Conseil de Paris encore présents.

Nous nous retrouvons pour notre prochaine séance les 26, 27 et 28 mai prochains.

Enfin, sachez que Christian HONORÉ a été pris en charge par un médecin et il va correctement. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée le mardi 14 avril 2015 à vingt heures quarante-cinq minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris.

I - Questions du groupe UMP.

QE 2015-5 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux logements propriétés communales ne relevant pas de l'article 55 de la loi SRU.

Libellé de la question :

"Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris combien de logements appartenant à la Ville de Paris et situés à Paris, hors logements de fonction, sont loués dans des conditions ne relevant pas de l'article 55 de la loi SRU, et quelles sont leurs adresses respectives."

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Les logements propriétés communales ne relevant pas de l'article 55 de la loi SRU relèvent du domaine dit privé de la Ville de Paris et essentiellement des domaines qualifiés de "permanent", "intercalaire pérenne" et "intercalaire".

L'évolution du nombre de ces logements fait l'objet d'une communication régulière au Conseil de Paris, dans le cadre de la présentation du rapport d'activité du Conseil du Patrimoine.

La dernière communication a été faite lors de la séance du Conseil de Paris de novembre 2014.

Etaient ainsi recensés à fin 2013, 152 logements relevant des domaines permanent et intercalaire pérenne et 168 logements relevant du domaine intercalaire. A ce recensement, s'ajoutent 38 presbytères mis à disposition de l'Association diocésaine de Paris ainsi que l'ensemble immobilier Suchet (54 logements)."

QE 2015-6 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux critères déterminant la typologie de logement social lors d'une opération de conventionnement.

Libellé de la question :

"Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris, lors d'une opération de conventionnement d'un logement en logement social, quels sont les critères et les règles qui déterminent le choix de la catégorie de logement social.

Ils souhaitent savoir notamment si chaque locataire en place bénéficiera du type de logement social permettant son maintien dans les lieux, indépendamment d'une logique de répartition globale au sein de l'opération.

Ils souhaitent plus précisément savoir ce qu'il est prévu, dans l'hypothèse où la proportion de foyers disposant d'un revenu correspondant aux plafonds PLS excéderait 30 % ou la proportion envisagée par la Ville de Paris, si la répartition des typologies de logements sociaux sera modifiée afin de s'adapter aux revenus des locataires en place."

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Pour les opérations de conventionnement comme pour toutes les opérations de logement social, la répartition entre les différentes catégories de financement est définie sur la base des dispositions du Programme local de l'habitat (PLH), modifié par le Conseil de Paris en février dernier. Pour mémoire, le PLH prévoit notamment que les logements financés doivent globalement se répartir de la façon suivante : 30 % de logements financés en PLA-I, 40 % de logements financés en PLUS et 30 % de logements financés en PLS, en particulier dans les grandes opérations - cette répartition équilibrée visant une plus grande mixité sociale au sein des groupes immobiliers

concernés. Il prévoit également un processus de rééquilibrage de la répartition et de la production des logements sociaux en direction des quartiers les plus déficitaires.

Cette répartition théorique peut ensuite faire l'objet d'adaptations sur une adresse donnée pour tenir compte des contraintes techniques de l'opération et donc des typologies réelles ou du nombre de logements, des paramètres d'équilibre économique et de gestion du programme, de son occupation s'il s'agit d'une acquisition, de sa situation au regard de la Zone de Déficit en Logement social… La répartition des catégories de financement est ensuite figée par la délibération du Conseil de Paris.

A l'occasion du conventionnement d'un immeuble en particulier, le bailleur procède à une enquête relative à l'occupation sociale des logements nouvellement conventionnés, ce qui permet :

- en premier lieu, de flécher les logements par catégorie en fonction des ressources de leurs occupants ;

- en second lieu, d'ajuster au cas par cas les catégories de financement par immeuble si cela s'avère nécessaire, sans toutefois remettre en cause l'équilibre global fixé par les orientations précédemment exposées.

En outre, au fur et à mesure des libérations et rotations de logements conventionnés, les nouvelles attributions et répartitions qui peuvent être opérées doivent tenir compte de la répartition visée, de façon à permettre un rattrapage."

QE 2015-7 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution des loyers des foyers dont le logement fait l'objet d'une opération de conventionnement.

Libellé de la question :

"Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris comment évolueront les loyers des locataires dont la résidence fait l'objet d'un conventionnement, et dont le loyer actuel serait moindre que celui correspondant à la typologie de logement social qui serait affectée à leur appartement."

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Le principe du conventionnement consiste à faire basculer des logements existants du parc libre des organismes HLM vers leur parc social. Ainsi, le conventionnement vise notamment à faire bénéficier les locataires, dont la majorité dispose de revenus inférieurs aux plafonds du logement social, des loyers plafonnés que doivent appliquer les bailleurs sociaux.

Pour les logements conventionnés, la convention APL détermine le montant maximal des loyers, en application de l'article L.353-2 du CCH, ainsi que les modalités de leur application et évolution. Pour les logements déjà occupés, le loyer est fixé de la façon suivante, sauf exceptions limitées prévues par la réglementation en vigueur :

- lorsque les ressources du foyer se situent sous le plafond applicable au logement nouvellement conventionné, c'est-à-dire dans la majorité des cas, le loyer sera revu à la baisse, ou maintenu au niveau actuel dans les cas où le loyer acquitté avant conventionnement serait inférieur ;

- lorsque les ressources du foyer se situent au-dessus du plafond applicable au logement nouvellement conventionné, le loyer acquitté antérieurement au conventionnement est également maintenu.

Pour faire valoir ces droits, les locataires doivent au préalable répondre à l'enquête d'occupation sociale lancée par le bailleur à la suite du conventionnement."

QE 2015-8 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au maintien dans les lieux des locataires âgés dont le logement fait l'objet d'une opération de conventionnement.

Libellé de la question :

"Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris si les locataires âgés dont les revenus excéderaient 200 % du plafond de ressources pourront bénéficier du droit au maintien dans les lieux."

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Lors des opérations de conventionnement, l'essentiel des locataires a bien évidemment droit au maintien dans les lieux. Pour ceux dont les ressources dépasseraient très nettement les plafonds applicables, il est prévu règlementairement qu'ils ne bénéficient plus du droit au maintien dans les lieux au bout d'un délai de cinq ans.

Il est prévu une exception pour les locataires âgés de plus de 65 ans et les personnes handicapées qui bénéficient du droit au maintien dans les lieux, quel que soit leur niveau de ressources. En effet, l'article L. 442-3-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui définit les conditions dans lesquelles les locataires n'ont plus le droit au maintien dans les lieux lorsque leurs ressources sont, deux années consécutives, au moins deux fois supérieures aux plafonds[(1)], prévoit une protection particulière pour ces locataires :

"III. - Le I n'est pas applicable aux locataires qui, l'année suivant les résultats de l'enquête faisant apparaître, pour la deuxième année consécutive, un dépassement du double des plafonds de ressources, atteignent leur soixante-cinquième anniversaire et aux locataires présentant un handicap au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles ou ayant à leur charge une personne présentant un tel handicap. Il ne s'applique pas non plus aux logements situés dans les zones urbaines sensibles définies au 3 de l'article 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

[(1)]Art. L 442-3-3 du CCH : "Dans les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré ou gérés par eux et situés dans des zones géographiques définies par décret en Conseil d'Etat se caractérisant par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements, les locataires dont les ressources, au vu des résultats de l'enquête mentionnée à l'article L. 441-9, sont, deux années consécutives, au moins deux fois supérieures aux plafonds de ressources pour l'attribution de ces logements fixés en application de l'article L. 441-1 n'ont plus le droit au maintien dans les lieux à l'issue d'un délai de trois ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit les résultats de l'enquête faisant apparaître, pour la deuxième année consécutive, un dépassement du double de ces plafonds. (….)"."

QE 2015-9 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'opération de location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" des propriétés communales gérées par la SAGI antérieurement à 2006.

Libellé de la question :

"Par le projet de délibération 2005 DF-DLH 168, la Ville de Paris a autorisé la location par bail emphytéotique à l'OPAC de Paris (désormais Paris Habitat) de 15.673 logements et 540 locaux commerciaux lui appartenant et précédemment gérés par la SAGI. Les règles de gestion en vigueur au moment de l'opération prévoyaient que les logements qui se libéraient ne pouvaient être reloués à un niveau de loyer intermédiaire.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris :

- de quel statut relèvent les logements de chaque ensemble immobilier parisien concerné par cette opération ;

- quel est le loyer unitaire maximal ;

- quel est le loyer unitaire médian ;

- quel est le loyer unitaire minimal."

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Les logements concernés par les programmes de conventionnement sont actuellement en loyer libre.

S'agissant des logements gérés par Paris Habitat dans le cadre du bail emphytéotique général du 2 novembre 2005, en excluant les logements conventionnés à ce jour, le loyer unitaire médian est de 10,40 euros/mètre carré, le loyer unitaire maximal de 21,80 euros/mètre carré (il s'agit d'une entrée de 2003 donc antérieure à la prise à bail) et le loyer unitaire minimal de 2,29 euros/mètre carré (il s'agit d'une entrée de 1943)."

QE 2015-10 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à l'affectation des fonds obtenus par l'opération de conventionnement par "Paris Habitat" de plus de 2.400 logements dans le 17e arrondissement.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris a averti les locataires de plus de 2.400 logements situés dans le 17e arrondissement, gérés par "Paris Habitat", de leur conventionnement prochain en logements sociaux. Il est annoncé que cette opération permettra de percevoir des fonds permettant la rénovation des immeubles.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris si les fonds obtenus dans le cadre de cette opération de conventionnement seront intégralement affectés à la rénovation des immeubles concernés par ledit conventionnement, ou si "Paris Habitat" pourra utiliser ces fonds sur d'autres opérations".

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Comme toutes les opérations de logement social, les programmes de conventionnement sont éligibles à l'octroi de subventions, qui permettent de financer une partie du coût de l'opération, et notamment des travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique, etc. Pour autant, toutes les opérations de logement social ne donnent pas nécessairement lieu à attribution de subvention, d'autres mécanismes incitatifs (fiscaux notamment) pouvant être suffisants pour couvrir les dépenses réalisées et moindres recettes éventuelles.

C'est notamment le cas pour une partie significative des opérations de conventionnement. La neutralité financière pour l'organisme est recherchée dans l'opération et cette question fera l'objet d'une analyse fine en fonction du programme et des catégories de financement retenues.

En tout état de cause, les subventions qui sont versées pour une opération sont strictement affectées aux immeubles concernés par cette opération. Le bailleur ne peut ni globaliser ni réaffecter les crédits à d'autres immeubles. S'il s'avérait que, pour une opération donnée, tous les crédits n'étaient pas dépensés, le bailleur devrait les reverser à due concurrence."

QE 2015-11 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation et au nouveau calcul de la taxe de séjour.

"M. Pierre LELLOUCHE interpelle la Municipalité sur l'augmentation et le nouveau calcul de la taxe de séjour auxquels sont confrontés les hôteliers parisiens depuis le 1er mars 2015.

En effet la Ville de Paris, par délibération du 11 février 2015, a décidé de mettre en œuvre de nouvelles dispositions relatives à la taxe de séjour comprenant une modification de la grille tarifaire, l'institution de la taxe additionnelle départementale de 10 % et la révision de la politique d'abattement avec le passage à un abattement uniforme de 10 %. Ces dispositions sont applicables depuis le 1er mars 2015.

Par conséquent, et depuis le début de l'année 2015, l'imposition des hôteliers parisiens à la taxe de séjour se répartit sur deux périodes : une première comprenant les tarifs en vigueur en 2014 appliqués du 1er janvier au 28 février 2015, puis une seconde commençant au 1er mars 2015, et lors de laquelle les tarifs et nouvelles dispositions entrent en vigueur (les hôteliers ont pu prendre connaissance de la nouvelle grille tarifaire en février). L'augmentation et le nouveau mode de calcul de la taxe de séjour ainsi décidés frappe les hôteliers d'un assommoir fiscal qui s'ajoute aux différentes mesures ayant déjà nuit gravement à leur activité pourtant essentielle à l'attractivité de notre Capitale.

L'impact néfaste de ces nouvelles dispositions est d'autant plus flagrant à travers un exemple concret : un hôtel parisien ayant une capacité d'accueil de 33 personnes et étant un établissement de la catégorie "non classé". Pour l'année 2014, la taxe de cet hôtel se calculait au forfait de la manière suivante : 33 (capacité d'accueil) x 0,20 euro (tarif en vigueur) x 365 jours (durée d'ouverture), ce qui fait un total de 2.409 euros. Après l'abattement en vigueur de 40 % (selon la durée d'ouverture), soit 963,60 euros, la taxe revenait à 1.445,40 euros.

Pour l'année 2015, la taxe se calculera donc d'une part, pour la période allant du 1er janvier au 28 février, et dont le montant est de 389,40 euros (soit 33 x 0,20 euro (ancien tarif) x 59 jours), puis d'autre part, du 1er mars au 30 juin, où le montant s'élève à 3.301,32 euros (soit 33 x 0,82 euro (nouveau tarif issu de la grille tarifaire comprenant la taxe communale et la taxe départementale) x 122 jours). Après l'abattement de 10 % en vigueur, le montant pour six mois est ainsi de 3.321,65 euros (au lieu de 1.554,50 en 2014) soit le double pour deux fois moins de jours. De plus, dès le 1er juillet 2015, le mode d'imposition à la taxe de séjour connaîtra également une

modification. La taxe de séjour ne sera plus calculée au forfait mais en fonction de l'activité réelle de l'établissement. Ainsi, elle ne sera plus comprise dans le prix des chambres louées mais apparaîtra, comme la T.V.A., en sus du prix de la chambre et sera directement acquittée par les clients pour être reversée à la Mairie.

Face à ce constat sur l'état aberrant de la réglementation en vigueur et à venir pour l'année 2015, M. Pierre LELLOUCHE s'interroge sur la cohérence fiscale d'un tel calendrier et alerte une fois de plus sur ses conséquences sur la pérennité de certains établissements. Il demande au Conseil de Paris de bien vouloir justifier que le calcul de la taxe au réel ne commence qu'à partir du 1er juillet, et recommande également que soit engagé un travail de réflexion et de remise à plat de la grille tarifaire appliquée depuis le 1er mars 2015."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe G.E.P.

QE 2015-12 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris.

Libellé de la question :

"Mme la Maire de Paris et l'Exécutif parisien sont régulièrement saisis de vœux par les différents groupes politiques représentés au Conseil de Paris.

Certains font l'objet de longues discussions et négociations avant leur adoption en Conseil de Paris.

Or, il n'y a pour l'heure aucun retour de la part de l'Exécutif parisien sur les suites données à ces vœux lorsqu'ils sont adoptés.

Et ce malgré l'adoption par le Conseil de Paris en juillet 2003 d'un vœu demandant que "l'administration de la Ville envoie à chacun des éluEs, une fois par an, un tableau récapitulatif des vœux adoptés et des suites qui y ont été données".

Projet qui a d'ailleurs été une nouvelle fois évoqué dans le cadre des débats que nous avons eus au début de cette mandature au sein de la Commission du Règlement intérieur en vue de la révision du présent Règlement intérieur du Conseil de Paris.

Ainsi, depuis un an, le groupe Ecologiste de Paris (GEP) a fait adopter diverses propositions et vœux à la suite desquels des engagements ont été indiqués par l'Exécutif et pour lesquels nous n'avons pour l'heure aucune indication quant à leur réalisation.

Ainsi par exemple, un vœu relatif à la dalle des Olympiades (13e) a été adopté en septembre 2014 (s'engageant au lancement d'une nouvelle étude globale pour évaluer différentes hypothèses sur l'avenir de ce secteur).

Un vœu relatif à la prise en compte de critères environnementaux pour l'attribution de subventions aux manifestations culturelles et artistiques parisiennes a été adopté en novembre 2014 (s'engageant à ce que les décisions de financement de la Ville de Paris dans le domaine des manifestations culturelles et artistiques parisiennes prennent en compte la performance environnementale des projets proposés et de leurs associations).

De même, également au Conseil de Paris novembre 2014, un vœu relatif aux critères environnementaux dans l'attribution de subventions à un projet de solidarité internationale a été adopté (s'engageant à ce que les décisions de financement de la Ville de Paris dans le domaine de la solidarité internationale prennent en compte la performance environnementale des projets proposés et de leurs opérateurs).

Concernant la Maison d'Europe et d'Orient (12e), un vœu a été adopté (actant qu'un lieu plus adapté aux activités de la Maison d'Europe et d'Orient soit proposé par les services de la Mairie de Paris).

Les exemples sont encore nombreux : propositions du groupe concernant les négociations TAFTA, l'étude d'un emprunt public pour financer la transition écologique, les rythmes éducatifs et les innovations pédagogiques, la constitution d'un comité de suivi du projet "1000 START-UPs" à la Halle Freyssinet, la participation d'éluEs et de responsables de services de la Ville de Paris au comité d'orientation du dispositif Paris Finance Plus ou encore la stratégie zéro déchet sur les marchés découverts alimentaires à Paris.

Très souvent, ces propositions ne donnent pas lieu à un suivi et une information au groupe quant à l'avancement de l'initiative proposée.

Tout cela est bien entendu regrettable pour garantir une information régulière de l'ensemble des éluEs qui composent notre collectivité et permettre un suivi régulier de l'action et des initiatives de l'Exécutif parisien sur ces dossiers.

Aussi, Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris :

- sur la communication prochaine d'un tableau récapitulatif des vœux adoptés et des suites qui y ont été données ;

- et sur le calendrier prévu pour la mise en œuvre effective des vœux adoptés."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Célia BLAUEL ne prend pas part au vote sur le vœu n° 88.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 69.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 30 G.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 37.

Mmes Gypsie BLOCH, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Bernard GAUDILLÈRE, Thierry HODENT, Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie NAHMIAS, Karen TAÏEB ATTIAS et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 76.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Didier GUILLOT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 24.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Didier GUILLOT, Mme Sandrine MÉES et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 214.

Mmes Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Leïla DIRI, M. Frédéric HOCQUARD et Mme Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 217.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 243.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 68 et DU 84.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 63, DLH 79 et DASCO 13.

Mme Fanny GAILLANNE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 70.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 34.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 46.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS, Mmes Déborah PAWLIK et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 103 ainsi que sur l'amendement n° 68 et le vœu n° 69.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 29 G.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DILT 11.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2015 DAJ 20 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres - CAO du 31 mars 2015 (Municipal).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DU 119 Paris Nord Est (18e) - Prolongation de l'impasse de la Chapelle pour desservir deux lots de logements sociaux. Création d'une voie publique.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2015 DU 84 Ilot Scolaire Croisset (18e) - Vente après déclassement d'une parcelle - Achat en l'état futur d'achèvement d'un restaurant universitaire à Paris Habitat-OPH.

M. Jacques BAUDRIER, **Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2015 DPA 43 Dépôt des demandes d'autorisations administratives d'urbanisme pour la restructuration du bâtiment administratif 9-11, rue de la Perle (3e).

M. Jacques BAUDRIER, **Mme Nawel OUMER**, **Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteurs.

2015 SG 29 Subvention (3.000 euros) à la Coordination Lesbienne en France (CLF) (12e).

2015 SG 31 Subvention (54.000 euros) et convention avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris) (10e).

2015 SG 32 Subvention (5.000 euros) à l'association des Ludothèques en Ile-de-France (13e).

2015 SG 33 Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Je. Tu. Il … (17e).

2015 SG 34 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Pour qu'Elle Revienne (18e).

2015 SG 35 Subvention (8.000 euros) et convention avec la Compagnie Confidences (13e).

2015 SG 36 Subvention (5.000 euros) à l'association Pulsart (93100 Montreuil).

2015 SG 38 Subvention (3.500 euros) à l'association Adéquations (10e).

2015 SG 40 Subvention (10.000 euros) à l'association Osez Le Féminisme ! (14e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2015 DPE 19 Subvention (15.000 euros) à ARCEAU Ile de France pour l'organisation de la conférence internationale "Eau, mégapoles et changements globaux" du 1er au 4 décembre 2015 à Paris.

2015 DVD 110 Canal Saint-Martin. Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'ouvrages dans le cadre du chômage.

2015 DPA 3-G Marché à bons de commande pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements départementaux - Modalités de passation.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2015 DPE 6 - DPP Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation - Adhésion et cotisation (3.000 euros).

Mme Célia BLAUEL et **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2015 DLH 34 54 rue de Fécamp (12e) - Démolition d'un chalet en bois - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 35 Cimetière de Belleville 40 rue du Télégraphe (20e) - Démolition d'un local annexe - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 36 Square Jean Cocteau 124 avenue Félix Faure (15e) - Démolition de bâtiment - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 37 Square Henri Huchard - 36 avenue de la Porte de Saint-Ouen (18e) - Démolition d'anciens locaux sociaux - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 39 Convention d'occupation du domaine public municipal au profit de la Ville de Fresnes - marché nord "Hélène Boucher" à Fresnes (94).

2015 DLH 42 Création par FREHA d'une pension de famille comportant 20 logements PLA-I, 53 rue Léon (18e).

2015 DLH 61 Réhabilitation lourde de 19 logements PLA-I 16 rue du Roi d'Alger (18e) - Modification de la garantie de la Ville (49.750 euros) sollicitée par FREHA.

2015 DLH 63 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2015 DLH 68 Location à Paris Habitat-OPH de divers groupes immobiliers - Déclassement, avenant au bail emphytéotique du 2 novembre 2005 et conclusion d'un nouveau bail.

2015 DLH 69 Construction de logements sociaux 153 rue Championnet (18e) - Réitération de la garantie de la Ville (1.893.529 euros) demandée par Batigère Ile-de-France pour 13 logements PLUS.

2015 DLH 70 Construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé 66/68 rue des Plantes (14e) - Modification de la garantie de la Ville (12.091.000 euros) demandée par Résidences Sociales de France pour 66 logements PLUS.

2015 DLH 75 Construction neuve de logements sociaux 35 rue du Capitaine Marchal (20e) - Modification des prêts garantis par la Ville (265.396 euros) demandée par ERILIA pour 7 logements PLUS.

2015 DLH 77 Ravalement de façade et rénovation de toiture 24-26 rue de Châtillon (14e) - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2015 DLH 44 Construction d'un EHPAD comportant 67 logements PLS 71 rue de Picpus (12e) - Prêt garanti par la Ville (9.000.000 euros) demandé par la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

M. Ian BROSSAT, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2015 DDCT 15 Subvention (238.000 euros) à 34 associations et conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

2015 DASES 188-G Participation (75.000 euros) et convention avec l'association La Croix Rouge Française pour la gestion et l'animation de l'espace d'accueil et d'aide psychologique, Le Passage.

2015 DASES 206-G Convention avec la Fédération des Centres sociaux parisien et la CAF de Paris.

2015 DASES 212-G Convention avec l'association Léo Lagrange Nord suite à la fusion/absorption de l'association Léo Lagrange Ile de France gestionnaire du centre social Maurice Noguès (14e).

2015 DASES 294-G Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Impulsion 75.

2015 DDCT 25 Subventions (63.500 euros) et conventions avec 7 associations et 1 bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville.

2015 DPP 13 Fixation des redevances annuelles (100 euros) dues par l'association Protection civile de Paris pour l'occupation temporaire de locaux situés 1, Pont Morland (4e).

2015 PP 14 Convention de groupement de commandes avec les services Etat concernant les prestations de câblage courant faible.

2015 PP 17 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2015 DDCT 18 - DFA - DDEEES Candidature dans le cadre de l'appel à projets "interract'if" Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme Opérationnel régional Ile de France FEDER FSE 2014-2020.

Mme Colombe BROSSEL, **M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2015 DDCT 16 Subventions (157.500 euros) à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées.

2015 DASES 192-G Participations avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil jeunes (20e).

Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2015 DASCO 13 Réalisation d'une école polyvalente ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la RIVP.

2015 DASCO 90 Instruments de musique destinés aux établissements scolaires, aux centres de loisirs ainsi qu'aux conservatoires de la Ville de Paris - Marché de fourniture - Modalités de passation.

2015 DASCO 43-G Subvention (2.000 euros) à l'association Office pour la Formation des Animateurs de Centres de Vacances (5e).

2015 DASCO 45-G Subvention (10.000 euros) à l'association Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2015 DASCO 47-G Dispositif de suivi de la fréquentation des ENT - Convention entre l'Etat - Académie de Paris, le Département de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations.

2015 DASCO 52-G Subventions (11.912 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 53-G Dotations (9.200 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 54-G Schéma directeur de rénovation-restructuration du lycée-collège Jacques Decour (9e) - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2015 DASCO 63 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriels de Paris 6e pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs associatif à parité handicapés valides rue Dr Landouzy (13e).

2015 DASCO 64 Subvention (98.500 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriels de Paris 19e pour le fonctionnement d'un accueil de loisirs associatif à parité handicapés valides 118, boulevard Macdonald (19e).

2015 DASCO 89 Subvention (10.500 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du SAPAD.

Mme Alexandra CORDEBARD, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2015 DDCT 31 Convention de mise à disposition de l'association PIMMS de Paris d'un local 3bis, rue Jacques Kablé (18e).

2015 DILT 9 Fourniture de vélos avec leurs pièces détachées et accessoires - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DILT 11 Occupation des locaux situés 55 rue des Francs Bourgeois (4e) avec le Crédit municipal de Paris - Convention - Autorisation - Signature.

2015 DRH 13 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades principal 2ème et principal 1ère classe du corps des animatrices et animateurs.

2015 DRH 14 Fixation de la nature des épreuves, modalités et programmes des examens professionnels d'accès aux grades principal 2ème et 1ère classe du corps des éducateurs des activités physiques et sportives.

2015 DRH 15 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle des assistants spécialisés des bibliothèques et musées.

2015 DRH 16 Fixation : nature des épreuves modalités et programmes examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle des secrétaires administratifs, administration générale et action éducative.

2015 DRH 18 Fixation de la nature des épreuves modalités et programmes des examens professionnels d'accès aux grades de principal de 2ème et 1ère classe des techniciens de tranquillité publique et de surveillance.

2015 DRH 2-G Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle des secrétaires médicaux et sociaux.

2015 DRH 28 Groupement de commande pour des prestations de transport aérien relatif aux congés bonifiés. Modalités de passation.

2015 DRH 5-G Groupement de commandes pour des prestations de transport aérien relatif aux congés bonifiés - Modalités de passation.

2015 DRH 29 Préparation des agents au principalat et au tour extérieur d'administrateur - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DSTI 9 Maintenance et assistance sur les systèmes développés sous SAP et convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 6-G Maintenance et assistance sur les systèmes développés sous SAP et convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 13 Convention de groupement de commande pour la fourniture et la maintenance des lecteurs de badges et la maintenance du progiciel Chronogestor.

2015 DSTI 5-G Convention de groupement de commande pour la fourniture et la maintenance des lecteurs de badges et la maintenance du progiciel Chronogestor.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DASES 1 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à prix unitaires pour la fourniture de produits insecticides, rodenticides et supports d'appâts pour le SMASH.

2015 DASES 35-G Mise à disposition des locaux dans les établissements de santé de la DASES pour les associations exerçant des activités de santé mentale.

2015 DASES 64-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association L'Action Musicale (9e).

2015 DASES 88-G Subvention (40.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Médecins du Monde (18e).

2015 DASES 90-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Comede (94 Le Kremlin-Bicêtre).

2015 DASES 97-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association La Porte Ouverte (9e).

2015 DASES 100-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Médecins de l'Imaginaire (18e).

2015 DASES 101-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association PHARE Enfants Parents (12e).

2015 DASES 103-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Suicide Ecoute (14e).

2015 DASES 104-G Subventions (63.000 euros) pour 6 associations : ALPC, France Acouphène, GPF, L'EPOC, APEI 75, Parole de Chiens.

2015 DASES 105-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Tournesol Artistes à l'Hôpital (10e).

2015 DASES 106-G Subventions (51.500 euros) à 4 associations : Arkatfilms (11e), Ciné Ma Différence (14e), La vague à l'âme (9e), Le livre de (92) et convention avec Action Passeraile (15e).

2015 DASES 121-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association pour la promotion et le développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle (14e).

2015 DASES 287-G Convention avec l'association "Oeuvre Hospitalité du Travail" pour l'habilitation à l'aide sociale légale dans le cadre d'un changement de dénomination d'un Foyer retraite en Foyer de vie.

2015 DASES 291-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association SOS Amitié Paris Ile-de-France (92 Boulogne-Billancourt).

2015 DASES 314-G Subvention (100.000 euros) et avenant avec l'association AREMEDIA (10e).

2015 DASES 318-G Subventions (11.000 euros) à l'Association Française d'expression artistique Musika Danse, l'association Mobile en Ville, participation et convention (30.000 euros) avec Escapade Liberté Mobilité.

2015 DASES 320-G Subventions (56.000 euros) à 7 associations.

2015 DASES 322-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France (11e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2015 DAC 5 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association pour le développement, la promotion et le rayonnement du graphisme (17e).

2015 DAC 23 Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (19e).

2015 DAC 26 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Ktha Compagnie (12e).

2015 DAC 28 Subvention (25.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Cirque Ici (9e).

2015 DAC 29 Subvention (15.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Décor sonore (93300).

2015 DAC 38 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

2015 DAC 44 Subvention (8.000 euros) avec l'association Théâtre Astral (12e).

2015 DAC 49 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Théâtre aux Mains Nues - compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).

2015 DAC 52 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Progéniture (12e).

2015 DAC 60 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2015 DAC 76 Subvention (5.000 euros) à l'association Ensemble Aleph (94).

2015 DAC 78 Subvention (8.000 euros) à l'association 2E2M.

2015 DAC 85 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e).

2015 DAC 93 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Association Orchestre des Concerts Lamoureux (11e).

2015 DAC 135 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA (19e).

2015 DAC 139 Subvention (12.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein (13e).

2015 DAC 155 Subvention (2.000 euros) à l'association les Mille-Feuilles (4e).

2015 DAC 160 Subvention (5.000 euros) à l'association L'Entre Prise (20e).

2015 DAC 161 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Technopol - Techno Parade (12e).

2015 DAC 165 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

2015 DAC 206 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée ORIZA (20e).

2015 DAC 207 Subvention (6.000 euros) à l'Association Paris Polar (13e).

2015 DAC 210 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Trois Ourses (11e).

2015 DAC 212 Indemnisation d'une particulière suite à la chute accidentelle du violoncelle de son fils dans un conservatoire.

2015 DAC 213 Subvention (5.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

2015 DAC 214 Subvention (235.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

2015 DAC 217 Subvention (4.000 euros) à l'association TJAD Cie (18e).

2015 DAC 218 Subvention (9.000 euros) à l'association Bibliothèque du Saulchoir (13e).

2015 DAC 221 Subvention (3.500 euros) à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement.

2015 DAC 222 Subventions (20.650 euros) à 7 associations historiques.

2015 DAC 223 Subvention (2.000 euros) à l'association DoCoMoMo (17e).

2015 DAC 225 Subvention (2.000 euros) à l'association Les promenades urbaines (18e).

2015 DAC 227 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e).

2015 DDCT 48 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Réseau national des maisons des associations".

2015 DDEEES 24 Restructuration et extension de l'ESPCI ParisTech (5e) – Transfert de la maîtrise d'ouvrage à l'ESPCI ParisTech, modalités de financement et conventions corrélatives.

2015 DPA 32 Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor - Marché de travaux - Indemnisation d'un particulier.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2015 DAC 162 Subvention (15.000 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).

2015 DAC 205 Subvention (6.500 euros) à l'association Acajou (20e).

2015 DAC 211 Subvention (3.000 euros) à l'association Vive Voix (17e).

M. Bruno JULLIARD, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2015 DGRI 17 - DPE Subvention (30.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées par les inondations à Antananarivo (Madagascar).

M. Patrick KLUGMAN, **Mme Célia BLAUEL** et **M. Mao PENINOU**, rapporteurs.

2015 DEVE 54 Appel d'offres ouvert - Marché de fourniture d'amendements et engrais pour l'entretien des différents espaces verts et du centre de production horticole de la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2015 DEVE 11 - DFA Fixation des tarifs et redevances de la Direction des espaces verts et de l'environnement.

Mme Pénélope KOMITÈS, **M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2015 DDEEES 7 Subvention (38.000 euros) et convention avec l'association Comité international des Jeux mathématiques

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2015 DJS 1 Subvention (500 euros) à 1 association sportive locale (1er).

2015 DJS 8 Subventions (3.000 euros) à 3 associations sportives locales (8e).

2015 DJS 9 Subventions (17.950 euros) à 11 associations sportives locales (9e).

2015 DJS 50 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Courir pour le plaisir (12e).

2015 DJS 96 Subvention (190.000 euros) et convention avec le PUC Rugby.

2015 DJS 131 Subventions (28.900 euros) à 10 organismes locaux de fédérations nationales sportives (VP).

2015 DJS 189 Centre sportif Niox (16e) - Couverture de deux terrains de tennis - Dépose d'une demande de permis de construire.

2015 DJS 190 Centre Sportif Wimille (16e) - Couverture d'un terrain multisports - Dépose d'une demande de permis de construire.

2015 DJS 198 Centre sportif Didot (14e) - Ancien bâtiment d'accueil - Autorisation de déposer un permis de démolir.

2015 DJS 217 Parc Interdépartemental du Tremblay (94) - Convention de concession domaniale.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2015 DJS 133 Subventions (40.000 euros) à 2 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

M. Jean-François MARTINS, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2015 DU 21 Secteur Saussure (17e) - Vente après déclassement d'un terrain 116/P, 120-124 rue de Saussure et acquisition d'une emprise 116/Z rue de Saussure à Espaces Ferroviaires Aménagement.

2015 DU 98 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Gentilly (94).

2015 DDEEES 28-G Subvention (85.000 euros) et convention avec l'association Capital Games.

2015 DDEEES 29-G Subvention (90.000 euros) et convention avec Télécom Paris Tech.

2015 DDEEES 34-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Durapole.

2015 DDEEES 35-G Subvention (200.000 euros) et avenant à la convention 2013-2015 pour l'incubateur au féminin Paris pionnières.

2015 DDEEES 68-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Transmedia Fab.

2015 DDEEES 69-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association ASTECH.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2015 DU 26 Servitudes de passage 42 rue Hermel (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Nawel OUMER**, rapporteurs.

2015 DVD 38 Cartes à puce Paris Carte. Marché de fourniture multi-attributaire.

2015 DVD 68 Extension du Tramway à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Convention de coordination entre maîtres d'ouvrage (RATP) relative aux modalités de pilotage du projet.

2015 DVD 101 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Gentilly. Travaux d'aménagement des berges de l'A6a.

2015 DVD 122 Indemnisation amiable de différents tiers (54.202,24 euros), en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2015 DFPE 44 Subvention (124.477 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Cour des Noues pour la halte-garderie (11e).

2015 DFPE 49 Subvention (41.921 euros) et avenant n° 2 avec l'association Square Bande pour la crèche parentale (11e).

2015 DFPE 127 Subvention (20.012 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Parentale du Marais pour la crèche parentale (4e).

2015 DFPE 158 Subvention (14.675 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil pour la halte-garderie du même nom (7e).

2015 DFPE 160 Subvention (30.053 euros) et avenant n° 2 avec l'association Saint Simon pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).

2015 DFPE 162 Subvention (26.611 euros) et avenant n° 2 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons.

2015 DFPE 166 Subvention (79.609 euros) et avenant n° 2 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour la halte garderie (20e).

2015 DFPE 225 Subvention (57.567 euros) et avenant n° 2 avec l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la crèche parentale.

2015 DFPE 312 Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29/33 rue Emeriau (15e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2015 DPE 2 Diagnostic d'ouvrages visitables du réseau d'assainissement de Paris - Marchés de services - Modalités de passation.

2015 DPE 30 Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) - Adhésion 2015 (5.200 euros).

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2015 DPE 55 - DILT - DVD - DEVE Pièces détachées et équipements de signalisation pour chantiers mobiles ou fixes - Marché de fournitures - Modalités de passation.

M. Mao PENINOU, **M. Emmanuel GRÉGOIRE**, **Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2015 DPE 31 Cercle National du Recyclage (CNR) - Adhésion 2015.

2015 DPE 1-G Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (ORDIF) - Adhésion et Cotisation 2015 (3.409 euros).

M. Mao PENINOU, **Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2015 DDEEES 14 Commerces sur l'espace public situés pointe Auber (9e) et 83 quai Branly (15e) - Conventions avec les bénéficiaires.

2015 DDEEES 26 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e).

2015 DDEEES 129 Grand prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - dotation (4.000 euros) récompensant le lauréat 2015.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2015 DDCT 12 Subvention Fonds du Maire (3.614 euros) à l'association comité des fêtes et de Solidarité du 8e.

2015 DJS 187 Subventions (20.000 euros) à 4 associations de jeunesse parisiennes.

2015 DJS 193 Subvention (7.000 euros) et avenant à convention avec l'association Ascendanse Hip Hop (13e).

2015 DJS 195 Terrain 6 rue Emile Levassor (13e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Garef-Paris.

2015 DJS 199 Subvention (1.500 euros) à l'association Dumas-Réunion (20e).

2015 DJS 206 Subvention (4.500 euros) à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (6e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2015 DASES 12 Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e).

2015 DASES 44-G Subvention (95.500 euros) et avenants avec des associations pour leurs actions en direction des migrants âgés.

2015 DASES 140-G Subventions à l'association BAPIF (35.000 euros) et ASA (80.000 euros), participation à La Chorba (237.300 euros) - conventions et avenant.

2015 DASES 177-G Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Inter Service Migrants pour l'action de son service juridique Info Migrants.

2015 DASES 180-G Participation (35.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM) pour sa permanence d'accès aux droits.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2015 DAC 242 Subventions (14.020 euros) à 6 associations créées pour la commémoration de mouvements de résistance.

2015 DAC 249 Subvention (10.500 euros) à 4 associations créées pour la commémoration de faits historiques et de périodes précises ou commémorant l'Histoire de communautés.

2015 DAC 255 Subvention (1.500 euros) à l'association la Compagnie du Saut de l'Ange (14e).

2015 DAC 274 Subvention (8.500 euros) à 3 associations entretenant la Mémoire des victimes de la Shoah et des Déportés en raison de leur origine.

2015 DAC 277 Subvention (7.000 euros) à l'association Ciné-Archives (19e).

2015 DU 64 Dénomination rue du Clos (20e).

2015 DU 97 Dénomination promenade Dora Bruder (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2015 DAC 216 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Ami, entends-tu ? (3e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2015 DEVE 61 Dénomination "Eugénie Djendi" au Jardin Noir du Parc André Citroën (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, **Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2015 DAJ 17 Communication de la liste des marchés conclus du 24 décembre 2014 au 4 février 2015 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

2015 DAJ 6-G Communication de la liste des marchés conclus du 24 décembre 2014 au 4 février 2015 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 7 avril 2015

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. David BELLIARD, Jérôme COUMET, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Yves POZZO di BORGO et François VAUGLIN.

Excusé-e-s :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

MM. Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS et Jean-Jacques GIANNESINI.

****

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 35.

Présentation : M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à son ordre du jour (dont 8 au Conseil Départemental) :

Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes

DDEEES 131 Camions-restauration - fixation des tarifs d'occupation temporaire du domaine public municipal : interventions de MM. de FROMENT, SAINT-ETIENNE, GLEIZES et LEGARET.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats

DDCT 34 et 36 Rémunération de représentants du Conseil de Paris au sein de la SAEPOPB et de la SIEMP : intervention de M. LEGARET.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration

DRH 14 Fixation des épreuves - examen aux grades principal 2e et 1ère classe du corps des éducateurs des activités physiques et sportives : interventions de MM. BONNET, de FROMENT et SAINT-ETIENNE.

Vœux et amendements :

14 vœux et 4 amendements ont été déposés.

M. GLEIZES présente une proposition d'amendement concernant le projet de délibération DDEEES 131.

Séance levée à 11 heures 10.

Une réunion exceptionnelle de la 1ère Commission, relative à la situation du Crédit Municipal, se déroulera le mercredi 15 avril à 15 heures. M. GABORIAU demande à ce qu'un fonds de dossier soit fourni aux membres de la Commission en amont de cette réunion.

Prochaine Commission le 19 mai à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du vendredi 3 avril 2015

Présent-e-s :

Mmes Cécile BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Caroline MECARY, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s:

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD.

Absent-e-s:

Mmes Yamina BENGUIGUI, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Nathalie MAQUOI, Marielle de SARNEZ, Anne SOUYRIS, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLERE, Bernard JOMIER.

****

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris en avril 2015.

Mme MÉHAL annonce la mise en place du Fonds de dotation voté en février.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 63 à l'ordre du jour **:**

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles

2015 DAC 243 Subvention (1.870.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris-Ateliers : intervention de Mme DUMAS.

2015 DAC 103 Soutien financier exceptionnel (195 000 euros) et avenant avec la Société Publique Locale Le Carreau du Temple : intervention de Mme MÉHAL.

2015 DAC 123 Subvention (275.000 euros) et avenant avec l'association La Place – centre culturel hip hop (1e) : intervention de Mme MÉHAL.

2015 DAC 154 Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris : intervention de Mme MÉHAL.

M. JULLIARD se propose d'adresser aux membres de la Commission le bilan sur l'extension des horaires d'ouverture le dimanche dans les musées et bibliothèques.

M. JULLIARD fait un point sur la renégociation des taux d'intérêt souscrits par l'association "Philharmonie".

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Mme MÉHAL demande des explications au sujet de la plaque à la mémoire d'Henri Dutilleux.

Mme VIEU-CHARIER indique qu'une exposition se tiendra à partir du 28 avril à l'Hôtel de Ville pour le 100e anniversaire du Génocide Arménien.

Vœux et amendements :

2 amendements, 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MÉHAL a présenté les amendements du groupe UDI-MODEM, rattachés aux projets de délibération :

DAC 103 relatif à l'avenant n°1 du contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple du 21/12/2012 : intervention de Mme GOLGRAB.

DAC 204 relatif à la convention-cadre entre la Ville de Paris et l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Mme MÉHAL a présenté les voeux du groupe UDI-MODEM, relatifs :

- au lancement d'une application mobile dédiée aux conservatoires de musique et de danse de la Ville de Paris.

- à l'expérimentation de la création d'un parc d'instruments de musique et de matériel scénique dans un arrondissement de Paris : intervention de M. HOCQUARD.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la tenue d'un festival de cinéma d'envergure internationale à Paris.

Mme DUMAS a présenté le vœu des groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel de la Ville de Paris : intervention de Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux modalités d'inscription dans les conservatoires municipaux et à la politique d'enseignement artistique.

Cinq vœux déposés par Mme SIMONNET relatifs :

- au programme immobilier de la rue Dénoyez.

- à la librairie La Hune. Réponse de Mme GOLGRAB.

- aux personnels en grève de Radio France.

- aux conditions de travail des salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame de Paris.

- à la reconnaissance et l'instauration d'un lieu de mémoire à Paris des massacres du 8 mai 1945.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux enjeux du commerce en ligne pour les librairies du Quartier latin. Réponse de Mme GOLGRAB.

Projets de la Commission :

Mme MÉHAL annonce que la visite de la Philharmonie aura lieu le 24 avril et demande de fixer la date de la visite du Mémorial de la Shoah : Mme VIEU-CHARIER propose cette visite en septembre.

Séance levée à 13 heures 10.

Prochaine séance le vendredi 18 mai à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du vendredi 3 avril 2015.

Présent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, MM. Claude DARGENT, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINOU, Dominique TIBERI.

Excusé-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Colombe BROSSEL, Fanny GAILLANNE, MM. François DAGNAUD, Didier LE RESTE, Frédéric PÉCHENARD.

Absent-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Franck LEFÈVRE, Patrick TRÉMÈGE, Yann WEHRLING.

****

Séance ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

2015 DVD 99 Programme Vélo 2015-2020 - Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et délégation en matière de marchés publics :

Avis du Conseil Parisien de la Jeunesse présenté par Mme Sandra REGNIER et M. Billal REZKALLAH, membres du C.P.J.

Interventions de Mme BOILLOT, MM. DARGENT, JULIEN, TIBERI.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2015 DU 10 Protocole cadre entre la Ville de Paris, S.N.C.F.-Réseau et S.N.C.F. - Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) : intervention de Mme GALLOIS.

Vœux et amendements :

9 amendements, 28 vœux rattachés et 23 vœux non rattachés ont été déposés, parmi lesquels :

3 amendements et 16 vœux rattachés concernent le projet de délibération 2015 DVD 99 (Programme Vélo 2015-2020 - Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et délégation en matière de marchés publics).

Sur les dossiers relatifs à la Petite Ceinture (2015 DU 10, 2015 DEVE 58 et 2015 DEVE 74) :

3 amendements et 8 vœux rattachés concernent le projet de délibération 2015 DU 10 (Protocole cadre entre la Ville de Paris, S.N.C.F.-Réseau et S.N.C.F. - Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e).

2 amendements et 1 vœu rattaché concernent le projet de délibération 2015 DEVE 58 (Tronçon Rungis de la Petite Ceinture (13e) - Principe d'aménagement et autorisations administratives).

1 vœu rattaché au projet de délibération 2015 DEVE 74 (Groupement de commandes entre S.N.C.F.-Réseau et la Ville de Paris pour la passation des marchés d'étude liés au devenir de la Petite Ceinture à Paris).

2015 DVD 99 :

M. LAURET a présenté le vœu du groupe PS rattaché au projet de délibération 2015 DVD 99, relatif au réseau cyclable du 11e arrondissement - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Mme GALLOIS a présenté les vœux du groupe UDI-MODEM rattachés au projet de délibération 2015 DVD 99, relatifs :

- aux grandes places parisiennes,

- à la création d'une continuité cyclable place de la Concorde,

- à la création d'un contre-sens cyclable rues de Presbourg et de Tilsit,

- aux portes de Paris,

- à la signalisation du nom des ponts,

- à la création d'une initiative "vendredi à vélo".

Mme GATEL a présenté les vœux du groupe UDI-MODEM rattachés au projet de délibération 2015 DVD 99, relatifs :

- aux moyens dédiés à l'entretien des pistes cyclables,

- à des aménagements sur la Petite Ceinture.

Réponse de M. NAJDOVSKI et intervention de M. Alain BOULANGER, Chef du Pôle mobilité durable de l'Agence de la mobilité de la DVD.

2015 DU 10 :

Mme KOMITÈS a présenté les 2 amendements de l'Exécutif au projet de délibération 2015 DU 10.

Mme GATEL a présenté l'amendement du groupe UDI-MODEM au projet de délibération 2015 DU 10 - Réponse de Mme KOMITÈS.

Mme MOREL a présenté les 2 vœux du GEP rattachés au projet de délibération 2015 DU 10, relatifs :

- à l'ouverture de la Petite ceinture,

- à la concertation.

Réponse de Mme KOMITÈS.

M. DARGENT a cité pour mémoire les vœux rattachés au projet de délibération 2015 DU 10 :

- du groupe PS, relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20e arrondissement,

- du groupe PC-FG, relatif à l'organisation des assises du fret et de la multimodalité,

- du groupe PC-FG, relatif à la mixité des usages,

- du groupe RG-CI, relatif à la mise en valeur.

Mme BOILLOT a cité pour mémoire les vœux du groupe UMP rattachés au projet de délibération 2015 DU 10, relatifs :

- au tronçon gare d'Auteuil/gare de la Muette,

- au tronçon gare de la Muette/gare Henri Martin.

Mme KOMITÈS a présenté le vœu de l'Exécutif, établi sur proposition du Conseil Parisien des Enfants, relatif à l'installation de structures de jeux dans les Parcs et Jardins pour les jeunes.

M. DARGENT a passé en revue le reste des vœux non rattachés déposés.

Questions diverses :

M. DARGENT indique qu'il pourra être proposé en temps voulu aux membres de la commission une visite du chantier de réhabilitation d'ouvrages sur le Canal Saint-Martin, dans le cadre de son chômage à venir (cf. projet de délibération 2015 DVD 110).

Séance levée à 15 heures 26.

Prochaine commission le lundi 18 mai 2015 à 10 heures 30.

****

4e COMMISSION

Réunion du vendredi 3 avril 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Danielle SIMONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusé-e-s :

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC et Dominique STOPPA-LYONNET et Karen TAIEB.

M. Christian HONORÉ.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRÉ et François HAAB.

****

Mme ATALLAH ouvre la séance à 10 heures 40.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 64 à son ordre du jour (dont 31 au Conseil Général) et autres sujets :

Prévention spécialisée, intégration

DDCT 16 Subventions à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées : intervention de Mme KONÉ.

Egalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'homme

SG 40 Subvention à l'association "Osez le féminisme !" : interventions de Mmes BERTHOUT, ATALLAH, SIMONNET et KONÉ.

Vœux et amendements :

12 vœux et 0 amendement ont été déposés.

M. BÉGUÉ présente le vœu du groupe PC-FG relatif aux E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P.

M. PÉRIFAN présente le vœu du groupe UMP relatif à la politique d'aide à la parentalité.

Mme BERTHOUT présente les vœux du groupe UMP relatifs à la mise en œuvre d'un plan équivalent au P.P.M.S. dans les établissements d'accueil de la petite enfance, à la création d'un multi-accueil Larrey-Poliveau, au manque de personnels dans les structures de la petite enfance et aux travaux du centre de santé de l'Epée-de-Bois.

Mme SIMONNET présente un vœu relatif à la prévention des concerts où se produiraient des groupes incitant aux violences faites aux femmes.

Séance levée à 11 heures 40.

Prochaine Commission le lundi 18 mai à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du vendredi 3 avril 2015.

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, MM. Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Jérôme DUBUS, Eric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Alexandre VESPERINI.

Excusé-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Annick LEPETIT, MM. Patrick BLOCHE, Daniel-Georges COURTOIS, Roger MADEC.

Absent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Christophe NAJDOVSKI, Buon Huong TAN.

****

Séance ouverte à 17 heures 02.

Présentations :

Bilan sur les mutations dans le parc social - Mme Christine FOUCART, Sous-directrice de l'Habitat.

Interventions de MM. BROSSAT, DUBUS, CONTASSOT, BOURNAZEL, Mmes MONTANDON, BRIDIER.

M. BROSSAT a rappelé qu'une communication de la Maire sur la nouvelle Charte des mutations est prévue pour le Conseil de Paris de mai.

M. BROSSAT annonce le lancement le 16 avril du site de mise en ligne d'offres de logements sociaux et intermédiaires. Interventions de MM. BOURNAZEL et DUBUS.

Point sur les arriérés de loyers et les dispositifs de lutte contre les impayés chez les bailleurs sociaux - Mme FOUCART.

Interventions de MM. CONTASSOT, BOURNAZEL, BROSSAT, Mme BRIDIER, M. DUBUS, Mme Anne de BAYSER, Directrice du Logement et de l'Habitat.

Présentation des indicateurs du fonds Paris Innovation Amorçage sur la période 2009-2014 - M. MISSIKA.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à l'ordre du jour (dont 9 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2015 DLH 79 Réaménagement d'une partie de la dette de la R.I.V.P. - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la R.I.V.P. : intervention de M. CONTASSOT.

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2015 DDEEES 28 G, 29 G, 30 G, 31 G, 34 G, 35 G, 39 G, 68 G, 69 G (Subventions à des structures de type incubateurs / pépinières d'entreprises) : intervention de Mme EVREN.

Vœux et amendements :

11 vœux non rattachés ont été déposés. Aucun n'a été présenté.

Questions diverses :

Mme BRIDIER a annoncé le report de la présentation des carnets de l'abécédaire de la future Métropole du Grand Paris.

Séance levée à 17 heures 56.

Prochaine commission le lundi 18 mai 2015 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du jeudi 2 avril 2015.

Présent-e-s :

Mmes Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, Danielle SIMONNET, M. Jean-Pierre LECOQ.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER**,** Alix BOUGERET, MM. Jean-Noël AQUA**,** Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Nicolas NORDMAN.

****

Mme OLIVIER ouvre la séance à 11 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 16 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Université,vie étudiante,recherche

2015 DDEEES 7 Subvention (38.000 euros) et convention avec le Comité international des Jeux mathématiques : intervention de M. LECOQ.

Affaires scolaires,réussite éducative,rythmes éducatifs

2015 DASCO 63 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Loisirs Pluriel de Paris 6e" (15e), destinée au fonctionnement de l'accueil de loisirs associatif à parité sans hébergement 5, rue Docteur-Landouzy (13e) pour des enfants handicapés et valides : intervention de Mme LANG et M. LECOQ.

2015 DASCO 47 G Dispositif de suivi de la fréquentation des espaces numériques de travail (E.N.T.) déployés dans les établissements d'enseignement secondaire parisiens - Convention entre l'Etat - Académie de Paris, le Département de Paris et la Caisse des dépôts et consignations : intervention de M. LECOQ.

2015 DPA 43 - Dépôt des demandes d'autorisations administratives d'urbanisme pour la restructuration du bâtiment administratif 9-11, rue de la Perle à Paris (3e) : intervention de M. LECOQ.

Mme SIMONNET évoque la préparation du prochain C.D.E.N. et les sujets susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour.

Vœux et amendements :

7 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOLANS a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la rentrée scolaire 2015 : intervention de Mmes LANG, OLIVIER, LECOUTURIER et M. LECOQ.

Débat sur la carte scolaire, la fermeture de classes, la réduction de postes, la baisse des effectifs, la scolarisation des enfants de moins de 3ans, l'absentéisme des professeurs, et les 11 C.I.O. départementaux.

Mme BLOCH a présenté les 2 vœux du groupe UMP relatifs aux transports scolaires en autocar : intervention de Mme LECOUTURIER.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux fournitures scolaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au budget consacré aux transports scolaires pour les écoles maternelles de la Ville.

Deux vœux déposés par Danielle SIMONNET relatifs :

- au remplacement des enseignants absents dans les écoles parisiennes et contre la suppression des postes.

- à l'attribution de moyens supplémentaires au lycée Maria Deraismes17e.

Séance levée à 12 heures 45.

Prochaine Commission le 18 mai 2015 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 7 avril 2015.

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusé-e-s :

Mme Marinette BACHE, M. Pierre AURIACOMBE.

Absent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Sandrine CHARNOZ, MM. Jacques BOUTAULT, Pierre LELLOUCHE.

****

Séance ouverte à 9 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à l'ordre du jour (aucune au Conseil départemental) :

Relations internationales, francophonie, Europe - M. KLUGMAN, rapporteur :

2015 GEP 1 Création d'un fonds vert des villes et des collectivités : interventions de Mme BLAUEL, M. KLUGMAN, Mme LEVIEUX, M. BERTHAULT.

Vœux et amendements :

7 vœux ont été déposés.

M. MARTINS a évoqué le vœu de l'Exécutif, déposé en 1ère Commission, relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

M. BERTHAULT a présenté le vœu du groupe UMP relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs et Mme JÉGO celui du groupe UDI-MODEM relatif à la continuité du service public dans les établissements sportifs parisiens - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - Réponse de M. MARTINS.

Mme JÉGO a présenté les vœux du groupe UDI-MODEM relatifs au massacre de l'université de Garissa, et à la décision initiale de la R.A.T.P. d'avoir censuré la mention "Pour les chrétiens d'Orient" sur l'affiche publicitaire du concert du groupe "Les Prêtres" - Réponse de M. KLUGMAN.

Questions diverses :

Intervention de Mme JÉGO au sujet, d'une part, des dotations aux arrondissements dans le cadre de l'accueil de l'Euro 2016, et d'autre part, des reports de réunions du Conseil d'administration de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Intervention de M. SANCHES RUIVO pour rappeler la Journée de l'Europe, le 9 mai, et notamment la tenue à cette occasion de manifestations sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Séance levée à 10 heures.

Prochaine Commission le lundi 18 mai 2015 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 13 avril 2015 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Colombe BROSSEL, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Lundi 13 avril 2015 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA

GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Colombe BROSSEL, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusée :

Mme Myriam EL KHOMRI.

Mardi 14 avril 2015 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe

NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Colombe BROSSEL, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

Mardi 14 avril 2015 - Après midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne- Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Colombe BROSSEL, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusées :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

Absent :

M. Grégoire CHERTOK.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
DEBAT CANDIDATURE JO 2024										
	1 bis	**122**	Exécutif		VNR			MARTINS	**Adopté**	13-avr-15
7	**2**		PCF-FG	BONNET-OULALDJ. TINTI	VNR			MARTINS	Retiré	13-avr-15
DEBAT PLAN VELO 2015-2020										
3	**3**		UMP	GOUJON. BOILLOT	A	2015 DVD 99	relatif à l'article 1 (vélo pliant).	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15
	3 bis	**123**	Exécutif		V	2016 DVD 99		NAJDOVSKI	**Adopté**	14-avr-15
3	**4**		UMP	GOUJON. BOILLOT	A	2015 DVD 99	relatif à l'article 1 (cumul d'aides à l'achat).	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**5**		UMP	GOUJON. BOILLOT	A	2015 DVD 99	relatif à l'article 3 (BICYCODE).	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**6**		UMP	LEGARET	A	2015 DVD 99	relatif à la rue de Rivoli.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**7**	**124**	SOCA	VAUGLIN	V	2015 DVD 99	relatif au réseau cyclable du 11e.	NAJDOVSKI	**Adopté**	14-avr-15
3	**8**		PCF-FG	BONNET-OULALDJ. AQUA	V	2015 DVD 99	relatif au financement des aménagements en Ile-de-France.	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15
3	**9**		UMP	GOUJON. BOILLOT	V	2015 DVD 99	relatif à différentes dispositions (mesures incitatives).	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**10**		UMP	GOUJON. BOILLOT	V	2015 DVD 99	relatif au stationnement sécurisé des vélos.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**11**		UMP	GOUJON. BOILLOT	V	2015 DVD 99	relatif à la sensibilisation des usagers de la rue.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**12**		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	V	2015 DVD 99	relatif à une étude sur la Petite Ceinture.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
3	**13**	**125**	UMP. UDI - MODEM	GOASGUEN. CHERTOK. CAPLIEZ. JEGO	V	2015 DVD 99	relatif au déploiement de Vélib' dans le bois de Boulogne.	NAJDOVSKI	**Adopté (amendé)**	14-avr-15
3	**14**		UDI - MODEM	GALLOIS. GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux grandes places parisiennes.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**15**	**126**	UDI - MODEM	GALLOIS. GATEL	V	2015 DVD 99	relatif à la création d'une continuité cyclable place de la Concorde.	NAJDOVSKI	**Adopté (amendé)**	14-avr-15
3	**16**	**127**	UDI - MODEM	GALLOIS. GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux moyens dédiés à l'entretien des pistes cyclables.	NAJDOVSKI	**Adopté (amendé)**	14-avr-15
3	**17**	**128**	UDI - MODEM	GALLOIS. GATEL	V	2015 DVD 99	relatif à la création d'un contre-sens cyclable rues de Presbourg et de Tilsit.	NAJDOVSKI	**Adopté**	14-avr-15
3	**18**		UDI - MODEM	GALLOIS. GATEL	V	2015 DVD 99	relatif à la création d'une initiative "vendredi à vélo".	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15
3	**19**		UDI - MODEM	GALLOIS. GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux portes de Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**20**		UDI - MODEM	GALLOIS. GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux nouvelles règles de circulation .	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15
3	**21**		UDI - MODEM	WEHRLING. GALLOIS	V	2015 DVD 99	relatif à des aménagements sur la Petite Ceinture.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**22**		UDI - MODEM	GALLOIS	V	2015 DVD 99	relatif à la signalisation du nom des ponts.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	**23**		NI	SIMONNET	V	2015 DVD 99	relatif au dispositif "P'tit Velib".	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
4	**24**		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la discrimination faite aux femmes lors des concerts.	BIDARD	Retiré	13-avr-15
4	**24 bis**	**129**	Exécutif		VNR		relatif à la récente incitation au viol dans une salle de concert.		**Adopté**	13-avr-15
4	**25-G**	**26-G**	GEP	SOUYRIS. BRIDIER	VNR		relatif au projet d'Hôpital Nord.	JOMIER	**Adopté**	13-avr-15
4	**26-G**	**27-G**	PCF-FG	PREMEL. BEGUE	VNR		relatif aux centres de proximité de la CPAM.	JOMIER	**Adopté (amendé)**	13-avr-15
4	**27-G**		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois.	JOMIER	Retiré	13-avr-15
4	**28-G**	**28-G**	UMP	BURKLI, LEGARET	VNR		relatif aux défibrillateurs sur la voie publique et les équipements municipaux.	JOMIER	**Adopté (amendé)**	13-avr-15

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
4	29-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre de santé Fournier Chemin Vert.	JOMIER	Rejeté	13-avr-15
4	30	130	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la mise en œuvre d'un PPMS dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	OUMER	**Adopté**	13-avr-15
4	31		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la création du multi-accueil Larrey-Poliveau.	OUMER	Rejeté	13-avr-15
4	32		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux personnels dans les structures de la petite enfance.	OUMER	Rejeté	13-avr-15
4	33	131	UMP	BOURNAZEL, CEYRAC	VNR		relatif à une politique d'aide à la parentalité.	VERSINI	**Adopté (amendé)**	13-avr-15
4	34		GEP	BRIDIER, SOLANS	VNR		relatif à la captation de logements en faveur des jeunes étrangers isolés.	VERSINI	Retiré	13-avr-15
4	34 a	132	Exécutif		VNR		relatif à l'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés à Paris.	VERSINI	**Adopté**	13-avr-15
4	35	133	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux expulsions locatives.	VERSINI	**Adopté**	13-avr-15
4	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	VERSINI	Rejeté	13-avr-15
4	37	134	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux EHPAD du CASVP.	VERSINI	**Adopté (amendé)**	13-avr-15
4	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'EHPAD Le Cèdre Bleu à Sarcelles.	VERSINI	Rejeté	13-avr-15
5	38 a	135	Exécutif		VNR	2015 DLH 50	relatif à la construction de 30 logements PLS-155-219 bd Mac Donald 19e.		**Adopté**	13-avr-15
5	39		UMP	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au comité inter-bailleurs.	BROSSAT	Rejeté	13-avr-15
5	39 a		Exécutif		A	2015 DLH 79			**Adopté**	13-avr-15
5	40		UMP	KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au conventionnement de logements.	BROSSAT	Rejeté	13-avr-15
5	41		UMP	MONTANDON, DUBUS	VNR		relatif à la politique de conventionnement de la Ville.	BROSSAT	Rejeté	13-avr-15
5	41 bis	136	Exécutif		VNR				**Adopté**	13-avr-15

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
5	42		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la protection des immeubles sociaux du 16e par le GPIS.	BROSSAT	Retiré	13-avr-15
	42 bis	137	Exécutif		VNR		relatif à la zone d'intervention du GPIS.		**Adopté**	13-avr-15
5	43		UMP	LEGARET	VNR		relatif aux nuisances causées par le chantier des Halles.	MISSIKA	Rejeté	13-avr-15
5	44	138	UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'avenir de la Samaritaine.	MISSIKA	**Adopté (amendé)**	13-avr-15
5	45		UMP	GOUJON, PECHENARD, GOASGUEN, HAREL	VNR		relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale.	MISSIKA	Rejeté	13-avr-15
6	46	139	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	VNR		relatif aux fournitures scolaires.	CORDEBARD	**Adopté**	13-avr-15
6	47		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	VNR		relatif aux transports scolaires pour les écoles maternelles.	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15
6	48		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif aux transports scolaires en autocar.	CORDEBARD	Rejeté	13-avr-15
6	49		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au transport en car des maternelles et élémentaires.	CORDEBARD	Rejeté	13-avr-15
6	50		GEP	SOLANS, SOUYRIS	VNR		relatif à la rentrée scolaire 2015.	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15
6	51		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE, LECOUTURIER	VNR		relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2015.	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15
6	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif au remplacement des enseignants.	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15
6	52 bis	140	Exécutif		VNR		relatif à l'orgtanisation de la rentrée scolaire dans les écoles parisiennes.		**Adopté**	13-avr-15

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
6	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux moyens supplémentaires au lycée Maria Deraismes (17e).	CORDEBARD	Rejeté	13-avr-15
6	54	141	GEP	JULIEN. GLEIZES	VNR		relatif au déménagement de l'Ecole AgroParisTech.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	13-avr-15
DEBAT Vœu relatif au massacre de l'Université de Garissa										
7	55	142	UDI - MODEM	POZZO DI BORGO. HÉLARD	VNR		relatif au massacre de l'université de Garissa.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	13-avr-15
7	56	143	UDI - MODEM	POZZO DI BORGO. de SARNEZ	VNR		relatif à l'affichage publicitaire dans le métro.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	13-avr-15
7	57		UMP	PERIFAN	VNR		relatif à l'OMS du 20e.	MARTINS	Rejeté	13-avr-15
7	58		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET. LEGARET	VNR		relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs .	MARTINS	Rejeté	13-avr-15
7	59		UDI - MODEM	HÉLARD	VNR		relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	13-avr-15
7	60		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux primes dominicales pour les personnels de la DJS.	MARTINS	Rejeté	13-avr-15
1	61		PCF-FG	AQUA. BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux tarifs réglementés d'électricité.	BARGETON	Rejeté	13-avr-15
7	61 a		Exécutif		A	2015 DGRI 16	Amendement technique.		Adopté	13-avr-15
1	62		UDI - MODEM	GATEL. GALLOIS	VNR		relatif à la représentation du Conseil de Paris au sein d'organismes de déontologie de structures disposant de l'espace public.	BARGETON	Rejeté	13-avr-15
1	63		GEP	BELLIARD	A		relatif à la modification de l'article 2 (redevance).	POLSKI	Retiré	13-avr-15
1	63 a				A	2015 DDEEES 131			Adopté	13-avr-15
1	63 bis	144	Exécutif		V	2015 DDEEES 131			Adopté	13-avr-15
1	64		UMP	BOURNAZEL	VNR		relatif à une révision du règlement des étalages et des terrasses.	POLSKI	Rejeté	13-avr-15
1	65		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.	POLSKI	Retiré	13-avr-15
1	65 bis	145	Exécutif		VNR		relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.	POLSKI	Adopté	13-avr-15
2	66		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux librairies du Quartier Latin.	GOLDGRAB	Rejeté	13-avr-15

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
2	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la librairie la Hune.	GOLDGRAB	Rejeté	13-avr-15
2	68		UDI - MODEM	MEHAL	A	2015 DAC 103	relatif aux tarifs réduits.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15
2	69		UMP	HAREL	V	2015 DAC 103	relatif au budget de fonctionnement.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15
2	69 bis	146	Exécutif		V	2015 DAC 103		JULLIARD	Adopté	14-avr-15
2	70	147	RG-CI	BROS. TAN	V	2015 DAC 154	relatif à l'extension des horaires des bibliothèques	JULLIARD	Adopté (amendé)	14-avr-15
2	71		UDI - MODEM	MEHAL	A	2015 DAC 204	relatif à l'article 8 (journées du patrimoine)	JULLIARD	Retiré	14-avr-15
2	72		SOCA	MAQUOI	VNR		relatif aux modalités d'inscription dans les conservatoires municipaux.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15
2	73		UDI - MODEM	NAHMIAS. MEHAL	VNR		relatif au lancement d'une application mobile dédiée aux conservatoires.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15
2	74		UDI - MODEM	NAHMIAS. MEHAL	VNR		relatif à l'expérimentation de la création d'un parc d'instruments de musique et de matériel scénique.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15
2	74 bis	148	Exécutif		VNR		en réponse au vœu n°72.	JULLIARD	Adopté	14-avr-15
2	75		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET. BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la tenue d'un festival de cinéma d'envergure internationale.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15
2	76		UMP. UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET. AZIERE	VNR		relatif au règlement intérieur de la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15
2	77		UDI - MODEM. UMP	MEHAL. BOULAY ESPERONNIER, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15
2	78		NI	SIMONNET	VNR		relatif au programme immobilier de la rue Dénoyez.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15
2	78 bis	149	Exécutif		VNR			JULLIARD	Adopté	14-avr-15
2	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un soutien aux personnels de Radio France.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15
2	80		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15
2	80 bis	150	Exécutif		VNR			JULLIARD	Adopté	14-avr-15
2	81	151	SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à la dénomination Saint-Lazare d'un jardin.	VIEU-CHARIER	Adopté	13-avr-15

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
2	82	152	UMP, UDI - MODEM	DATI, POZZO DI BORGO	VNR		relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal (7e).	VIEU-CHARIER	Adopté	13-avr-15
2	83	153	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'instauration d'un lieu de mémoire des massacres du 8 mai 1945.	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	13-avr-15
3	84	154	UMP	GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif à la surveillance des points d'école du 15e.	CORDEBARD	Adopté	13-avr-15
3	85	155	Exécutif		VNR		relatif à l'installation de jeux dans les Parcs et Jardins.	KOMITES	Adopté	13-avr-15
3	86	156	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'installation de toilettes mobiles, square Tino-Rossi.	KOMITES	Adopté	13-avr-15
3	87		NI	SIMONNET	A	2015 DVD 103	relatif à une enquête sur les usagers du stationnement.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	87 a		Exécutif		A	2015 DVD 103	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	14-avr-15
3	88	157	GEP	BLAUEL, BELLIARD	VNR		relatif à la dotation de l'Etat à l'association AirParif pour 2015.	NAJDOVSKI	Adopté	14-avr-15
3	89	158	PCF-FG	AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au soutien aux particuliers dans la lutte contre la pollution.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14-avr-15
3	90		RG-CI		VNR		relatif à l'organisation d'un débat annuel sur l'action de la RATP.	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15
3	91	159	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la concession de l'exploitation publicitaire de la RATP à Métrobus.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14-avr-15
3	92		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux malfaçons sur le chantier près de l'Université Pierre et Marie Curie.	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15
3	93		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la mise en place d'une ligne traverse dans le 5e.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	94		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au travaux du Tram entre les portes de la Chapelle et de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	95		UMP	HAREL	VNR		relatif aux émissions polluantes des engins de chantier.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	96		UMP	VESPERINI	VNR		relatif à la logistique urbaine fluviale.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	97		UMP	VESPERINI, BOILLOT	VNR		relatif à l'adaptation des taxis au numérique.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	98		UDI - MODEM	WEHRLING, de SARNEZ	VNR		relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	99		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux mesures d'urgence en cas de pollution.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15
3	100		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, GATEL	A	2015 DDCT 27	relatif à l'insertion d'un article (membres de la commission).	PENINOU	Rejeté	14-avr-15

Com ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote
3, 5	117		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2015 DU 10	relatif à la mixité des usages.	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15
3, 5	118	169	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DU 10	relatif à la mise en valeur.	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15
3, 5	119	170	UMP	GOUJON, LAMOUR	V	2015 DU 10	relatif à la gare de Vaugirard.	KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15
3, 5	120		UMP	GOUJON, LAMOUR	V	2015 DU 10	relatif au prolongement de la petite ceinture (15e).	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15
3, 5	121		UMP	GOUJON, LAMOUR	V	2015 DU 10	relatif à l'entretien de la petite ceinture (15e).	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15
3, 5	121 bis	171	Exécutif		V	2015 DU 10		KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15
3, 5	122	172	UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, CAPLIEZ, JEGO	V	2015 DU 10	relatif au tronçon gare d'Auteuil/gare de la Muette (convention).	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15
3, 5	123		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, BOILLOT, CHERTOK, CAPLIEZ, JEGO	V	2015 DU 10	relatif au tronçon gare de la Muette/gare Henri Martin (couverture).	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15

Tableau des votes des groupes politiques.

											Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
Corr° ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
DEBAT CANDIDATURE JO 2024																							
	1		Exécutif		VNR		relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2014	MARTINS	Retiré (non présenté)	13-avr-15													
	1 bis	122	Exécutif		VNR			MARTINS	Adopté	13-avr-15			X										
7	2		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	VNR			MARTINS	Retiré	13-avr-15													
DEBAT PLAN VELO 2015-2020																							
3	3		UMP	GOUJON, BOILLOT	A	2015 DVD 99	relatif à l'article 1 (vélo pliant)	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15													
	3 bis	123	Exécutif		V	2016 DVD 99		NAJDOVSKI	Adopté	14-avr-15													
3	4		UMP	GOUJON, BOILLOT	A	2015 DVD 99	relatif à l'article 1 (cumul d'aides à l'achat)	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	5		UMP	GOUJON, BOILLOT	A	2015 DVD 99	relatif à l'article 3 (BICYCODE).	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	6		UMP	LEGARET	A	2015 DVD 99	relatif à la rue de Rivoli	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	7	124	SOCA	VAUGLIN	V	2015 DVD 99	relatif au réseau cyclable du 11e.	NAJDOVSKI	Adopté	14-avr-15													
3	8		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2015 DVD 99	relatif au financement des aménagements en Ile-de-France.	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15													
3	9		UMP	GOUJON, BOILLOT	V	2015 DVD 99	relatif à différentes dispositions (mesures incitatives).	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	10		UMP	GOUJON, BOILLOT	V	2015 DVD 99	relatif au stationnement sécurisé des vélos	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	11		UMP	GOUJON, BOILLOT	V	2015 DVD 99	relatif à la sensibilisation des usagers de la rue.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	12		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	V	2015 DVD 99	relatif à une étude sur la Petite Ceinture.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	13	125	UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, CHERTOK, CAPLIEZ, JEGO	V	2015 DVD 99	relatif au déploiement de Vélib' dans le bois de Boulogne.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14-avr-15													
3	14		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux grandes places parisiennes	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	15	126	UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2015 DVD 99	relatif à la création d'une continuité cyclable place de la Concorde.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14-avr-15													
3	16	127	UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux moyens dédiés à l'entretien des pistes cyclables.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14-avr-15													
3	17	128	UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2015 DVD 99	relatif à la création d'un contre-sens cyclable rues de Presbourg et de Tilsit	NAJDOVSKI	Adopté	14-avr-15													
3	18		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2015 DVD 99	relatif à la création d'une initiative "vendredi à vélo"	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15													
3	19		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux portes de Paris	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	20		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2015 DVD 99	relatif aux nouvelles règles de circulation	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15													
3	21		UDI - MODEM	WEHRLING, GALLOIS	V	2015 DVD 99	relatif à des aménagements sur la Petite Ceinture.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	22		UDI - MODEM	GALLOIS	V	2015 DVD 99	relatif à la signalisation du nom des ponts	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	23		NI	SIMONNET	V	2015 DVD 99	relatif au dispositif "P'tit Velib"	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X		X		X		
						2015 DVD 99			Adopté	14-avr-15													
						2015 DVD 10 G			Adopté	14-avr-15													
						2015 DRH 6 G			Adopté	14-avr-15													
						2015 DRH 30 G			Adopté	14-avr-15													
4	24		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la discrimination faite aux femmes lors des concerts	BIDARD	Retiré	13-avr-15													
4	24 bis	129	Exécutif		VNR		relatif à la récente incitation au viol dans une salle de concert		Adopté	13-avr-15													X
4	25-G	26-G	GEP	SOUYRIS, BRIDIER	VNR		relatif au projet d'Hôpital Nord	JOMIER	Adopté	13-avr-15	X												
4	26-G	27-G	PCF-FG	PREMEL, BEGUE	VNR		relatif aux centres de proximité de la CPAM	JOMIER	Adopté (amendé)	13-avr-15													X
4	27-G		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois	JOMIER	Retiré	13-avr-15													
4	28-G	28-G	UMP	BURKLI, LEGARET	VNR		relatif aux défibrillateurs sur la voie publique et les équipements municipaux	JOMIER	Adopté (amendé)	13-avr-15													

											Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
Com° ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
4	29-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre de santé Fournier Chemin Vert.	JOMIER	Rejeté	13-avr-15			X		X		X					X	
						2015 DFPE 387			Adopté	13-avr-15													X
4	30	130	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la mise en œuvre d'un PPMS dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	OUMER	Adopté	13-avr-15													X
4	31		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la création du multi-accueil Larrey-Poliveau.	OUMER	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
4	32		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux personnels dans les structures de la petite enfance	OUMER	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
						2015DASES 247 G			Adopté	13-avr-15													X
						2015 DASES 297 G			Adopté	13-avr-15											X		
4	33	131	UMP	BOURNAZEL, CEYRAC	VNR		relatif à une politique d'aide à la parentalité	VERSINI	Adopté (amendé)	13-avr-15				X									
4	34		GEP	BRIDIER, SOLANS	VNR		relatif à la captation de logements en faveur des jeunes étrangers isolés	VERSINI	Retiré	13-avr-15													
4	34 a	132	Exécutif		VNR		relatif à l'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés à Paris	VERSINI	Adopté	13-avr-15													
4	35	133	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux expulsions locatives	VERSINI	Adopté	13-avr-15									X			X	
4	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives	VERSINI	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X					X	
4	37	134	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux EHPAD du CASVP	VERSINI	Adopté (amendé)	13-avr-15				X									
4	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'EHPAD Le Cèdre Bleu à Sarcelles	VERSINI	Rejeté	13-avr-15				X			X			X		X	
						2015 DASES 55 G			Adopté	13-avr-15													X
						2015 DASES 343 G			Adopté	13-avr-15													
5	38 a	135	Exécutif		V	2015 DLH 50	relatif à la construction de 30 logements PLS-155-219 bd Mac Donald 19e.		Adopté	13-avr-15													
						2015 DLH 50			Adopté	13-avr-15													
						2015 DLH 73			Adopté	13-avr-15													
5	39		UMP	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au comité inter-bailleurs	BROSSAT	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
5	39 a		Exécutif		A	2015 DLH 79			Adopté	13-avr-15													
						2015DLH 79			Adopté	13-avr-15													
5	40		UMP	KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au conventionnement de logements	BROSSAT	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
5	41		UMP	MONTANDON, DUBUS	VNR		relatif à la politique de conventionnement de la Ville	BROSSAT	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
5	41 bis	136	Exécutif		VNR				Adopté	13-avr-15										X	X		
5	42		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la protection des immeubles sociaux du 16e par le GPIS	BROSSAT	Retiré	13-avr-15													
	42 bis	137	Exécutif		VNR		relatif à la zone d'intervention du GPIS		Adopté	13-avr-15													
						2015 DDEES 30 G			Adopté	13-avr-15		X		X									
						2015 DDEES 31 G			Adopté	13-avr-15		X		X									
						2015 DDEES 39 G			Adopté	13-avr-15		X		X									
5	43		UMP	LEGARET	VNR		relatif aux nuisances causées par le chantier des Halles	MISSIKA	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
5	44	138	UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'avenir de la Samaritaine	MISSIKA	Adopté (amendé)	13-avr-15													
5	45		UMP	GOUJON, PECHENARD, GOASGUEN, HAREL	VNR		relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale	MISSIKA	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
						2015 DASCO 79			Adopté	13-avr-15													
6	46	139	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	VNR		relatif aux fournitures scolaires	CORDEBARD	Adopté	13-avr-15													
6	47		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	VNR		relatif aux transports scolaires pour les écoles maternelles	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15													
6	48		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif aux transports scolaires en autocar	CORDEBARD	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						

											Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
Compº ODJ	Nº Ordre	Nº Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	Nº délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
6	49		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au transport en car des maternelles et élémentaires	CORDEBARD	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
6	50		GEP	SOLANS, SOUYRIS	VNR		relatif à la rentrée scolaire 2015	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15													
6	51		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE, LECOUTURIER	VNR		relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2015	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15													
6	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif au remplacement des animateurs	CORDEBARD	Retiré	13-avr-15													
6	52 bis	140	Exécutif		VNR		relatif à l'organisation de la rentrée scolaire dans les écoles parisiennes		Adopté (amendé)	13-avr-15													
6	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux moyens supplémentaires au lycée Maria Deraismes (17e)	CORDEBARD	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
						2015 DDEEES 151			Adopté	13-avr-15													X
6	54	141	GEP	JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif au déménagement de l'Ecole AgroParisTech	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	13-avr-15										X		X	
DEBAT Vœu relatif au massacre de l'Université de Garissa																							
						2015 GEP 1			Adopté	13-avr-15													X
7	55	142	UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, HÉLARD	VNR		relatif au massacre de l'université de Garissa	KLUGMAN	Adopté (amendé)	13-avr-15													
						2015 DGRI 15			Adopté	13-avr-15													
7	56	143	UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, de SARNEZ	VNR		relatif à l'affichage publicitaire dans le métro.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	13-avr-15													
						2015 DJS 163			Adopté	13-avr-15													
7	57		UMP	PERIFAN	VNR		relatif à l'OMS du 20e.	MARTINS	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
7	58		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
7	59		UDI - MODEM	HÉLARD	VNR		relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs	MARTINS	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X					X	
7	60		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux primes dominicales pour les personnels de la DJS	MARTINS	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X			X		X	
						2015 DDCT 39			Adopté	13-avr-15													
1	61		PCF-FG	AQUA, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux tarifs réglementés d'électricité	BARGETON	Rejeté	13-avr-15			X		X		X		X		X		
7	61 a		Exécutif		A	2015 DGRI 16	Amendement technique.		Adopté	13-avr-15													
						2015 DGRI 16			Adopté	13-avr-15													X
						2015 DDCT 34			Adopté	13-avr-15									X			X	
						2015 DDCT 46			Adopté	13-avr-15									X			X	
						2015 DICOM 7			Adopté	13-avr-15													
1	62		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS	VNR		relatif à la représentation du Conseil de Paris au sein d'organismes de déontologie de structures disposant de l'espace public.	BARGETON	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
1	63		GEP	BELLIARD	A		relatif à la modification de l'article 2 (redevance)	POLSKI	Retiré	13-avr-15													
1	63 a				A	2015 DDEEES 131			Adopté	13-avr-15													
1	63 bis	144	Exécutif		V	2015 DDEEES 131			Adopté	13-avr-15													
						2015 DDEEES 131			Adopté	13-avr-15													
						2015 DDEEES 154				13-avr-15	**COMMUNICATION - PAS DE VOTE**												
1	64		UMP	BOURNAZEL	VNR		relatif à une révision du réglement des étalages et des terrasses	POLSKI	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
1	65		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.	POLSKI	Retiré	13-avr-15													
1	65 bis	145	Exécutif		VNR		relatif à la création de marchés alimentaires en soirée	POLSKI	Adopté	13-avr-15													X
2	66		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux libraires du Quartier Latin	GOLDGRAB	Rejeté	13-avr-15	X		X		X		X						
2	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la librairie la Huit	GOLDGRAB	Rejeté	13-avr-15	X			X	X		X					X	
						2015 DAC 3			Adopté	13-avr-15													

											Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
Com° ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
						2015 DAC 15			Adopté	13-avr-15													
2	68		UDI - MODEM	MEHAL	A	2015 DAC 103	relatif aux tarifs réduits.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15													
2	69		UMP	HAREL	V	2015 DAC 103	relatif au budget de fonctionnement.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
2	69 bis	146	Exécutif		V	2015 DAC 103		JULLIARD	Adopté	14-avr-15													
						2015 DAC 103			Adopté	14-avr-15													
						2015 DAC 105			Adopté	14-avr-15													
						2015 DAC 109			Adopté	14-avr-15													
						2015 DAC 123			Adopté	14-avr-15													
2	70	147	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DAC 154	relatif à l'extension des horaires des bibliothèques	JULLIARD	Adopté (amendé)	14-avr-15	X			X									
						2015 DAC 154			Adopté	14-avr-15	X			X									
2	71		UDI - MODEM	MEHAL	A	2015 DAC 204	relatif à l'article 8 (journées du patrimoine)	JULLIARD	Retiré	14-avr-15													
						2015 DAC 204			Adopté	14-avr-15													
						2015 DAC 243			Adopté	14-avr-15													
2	72		SOCA	MAQUOI	VNR		relatif aux modalités d'inscription dans les conservatoires municipaux	JULLIARD	Retiré	14-avr-15													
2	73		UDI - MODEM	NAHMIAS, MEHAL	VNR		relatif au lancement d'une application mobile dédiée aux conservatoires	JULLIARD	Retiré	14-avr-15													
2	74		UDI - MODEM	NAHMIAS, MEHAL	VNR		relatif à l'expérimentation de la création d'un parc d'instruments de musique et de matériel scénique.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15													
2	74 bis	148	Exécutif		VNR		en réponse au vœu n°72.	JULLIARD	Adopté	14-avr-15													X
2	75		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la tenue d'un festival de cinéma d'orgue international.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
2	76		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE	VNR		relatif au règlement intérieur de la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15	X			X	X		X						
2	77		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, GIAZZI, BODENT	VNR		relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
2	78		NI	SIMONNET	VNR		relatif au programme immobilier de la rue Déroulède.	JULLIARD	Retiré	14-avr-15													
2	78 bis	149	Exécutif		VNR			JULLIARD	Adopté	14-avr-15													
2	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un soutien aux personnels de Radio France	JULLIARD	Rejeté	14-avr-15				X	X		X		X			X	
2	80		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de la crypte archéologique du parvis de Notre-Dame	JULLIARD	Retiré	14-avr-15													
2	80 bis	150	Exécutif		VNR			JULLIARD	Adopté	14-avr-15													
						2015 DU 67			Adopté	14-avr-15													
2	81	151	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à la dénomination Saint-Lazare d'un jardin.	VIEU-CHARIER	Adopté	13-avr-15													
2	82	152	UMP, UDI - MODEM	DATI, POZZO DI BORGO	VNR		relatif à la dénomination d'une rue Claude Monet (7e)	VIEU-CHARIER	Adopté	13-avr-15													
2	83	153	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'instauration d'un lieu de mémoire des massacres du 8 mai 1945.	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	13-avr-15													X
						2015 DEVE 60			Adopté	13-avr-15													
						2015 DPA 39			Adopté	13-avr-15									X		X		
						23015 DLH 72			Adopté	13-avr-15				X		X				X			
3	84	154	UMP	GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif à la surveillance des points d'école du 15e.	CORDEBARD	Adopté	13-avr-15													
3	85	155	Exécutif		VNR		relatif à l'installation de jeux dans les Parcs et Jardins	KOMITES	Adopté	13-avr-15													

											Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
Com° ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST.	
3	86	156	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'installation de toilettes mobiles, square Tino-Rossi.	KOMITES	Adopté	13-avr-15													
3	87		NI	SIMONNET	A	2015 DVD 103	relatif à une enquête sur les usagers du stationnement	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15			X		X		X			X	X		
3	87 a		Exécutif		A	2015 DVD 103	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	14-avr-15													
						2015 DVD 103			Adopté	14-avr-15													
						2015 DVD 116			Adopté	14-avr-15													
3	88	157	GEP	BLAUEL, BELLIARD	VNR		relatif à la dotation de l'Etat à l'association AirParif pour 2015.	NAJDOVSKI	Adopté	14-avr-15													
3	89	158	PCF-FG	AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au soutien aux particuliers dans la lutte contre la pollution.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14-avr-15												X	
3	90		RG-CI		VNR		relatif à l'organisation d'un débat annuel sur l'action de la RATP	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15													
3	91	159	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la concession de l'exploitation publicitaire de la RATP à Métrobus	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14-avr-15											X		
3	92		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux malfaçons sur le chantier près de l'Université Pierre et Marie Curie.	NAJDOVSKI	Retiré	14-avr-15													
3	93		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la mise en place d'une ligne traverse dans le 5e.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	94		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au travaux du Tram entre les portes de la Chapelle et de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	95		UMP	HAREL	VNR		relatif aux émissions polluantes des engins de chantier	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	96		UMP	VESPERINI	VNR		relatif à la logistique urbaine fluviale	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	97		UMP	VESPERINI, BOILLOT	VNR		relatif à l'adaptation des taxis au numérique	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	98		UDI - MODEM	WEHRLING, de SARNEZ	VNR		relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	99		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux mesures d'urgence en cas de pollution.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X		X			X	
3	100		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, GATEL	A	2015 DJCT 27	relatif à l'insertion d'un article (membres de la commission)	PENINOU	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
						2015 DJCT 27			Adopté	14-avr-15											X	X		
3	101	160	NI	SIMONNET	V	2015 DPE 54	relatif à la lutte contre la publicité au sol	PENINOU	Adopté	14-avr-15												X	
						2015 DPE 54			Adopté	14-avr-15													X
3	102	161	UMP	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à l'installation de cendriers sur l'espace public	PENINOU	Adopté (amendé)	14-avr-15													
3	103		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à la mise en place de 50 caméras dans le 12e	PENINOU	Rejeté	14-avr-15	X		X		X		X						
3	104	162	UDI - MODEM	GATEL, HÉLARD	VNR		relatif aux Centres de valorisation et d'apport des encombrants et Espaces propreté	PENINOU	Adopté	14-avr-15													
						2015 DPA 4G			Adopté	14-avr-15													
						2015 DPA 8			Adopté	14-avr-15													X
LA PETITE CEINTURE																							
3, 5	105		GEP	CONTASSOT, ATALLAH	A	2015 DEVE 58	relatif à l'article 1 (concertation préalable tronçon Rungis)	KOMITES, MISSIKA	Retiré	14-avr-15	Abs												
3, 5	106		UDI - MODEM	GALLOIS, WEHRLING	A	2015 DEVE 58	relatif à l'article 1 (piste cyclable tronçon Rungis).	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15	Abs		X		X		X						
3, 5	107	163	GEP	CONTASSOT, ATALLAH	V	2015 DEVE 58	relatif à l'ouverture de la Petite ceinture (Tronçon Rungis)	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15	Abs												
						2015 DEVE 58			Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	108	164	GEP	SOLANS, MOREL	V	2015 DEVE 74	relatif au cahier des charges	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15	Abs												
						2015 DEVE 74			Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	109		Exécutif		A	2015 DU 10	Amendement technique	KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	110		Exécutif		A	2015 DU 10	Amendement technique	KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	111		GEP	BRIDIER, JULIEN	A	2015 DU 10	relatif à l'article 6 (19ème arrondissement)	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15	Abs												
3, 5	112		UDI - MODEM	WEHRLING, GALLOIS	A	2015 DU 10	relatif à la modification de plusieurs articles (création de pistes cyclables).	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15	Abs		X		X		X						

										Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
Com° ODJ	N° Ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Vote	Date de vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3, 5	113	165	SOCA	CALANDRA	V	2015 DU 10	relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20e	KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	114	166	GEP	BRIDIER, JULIEN	V	2015 DU 10	relatif à l'ouverture de la Petite ceinture (18ème arrondissement)	KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	115	167	GEP	SOLANS, BRIDIER	V	2015 DU 10	relatif à la concertation	KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	116	168	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2015 DU 10	relatif à l'organisation des assises du fret et de la multimodalité	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15	Abs											X	
3, 5	117		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2015 DU 10	relatif à la mixité des usages	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15	Abs		X		X		X		X		X		
3, 5	118	169	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DU 10	relatif à la mise en valeur	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15	Abs												
3, 5	119	170	UMP	GOUJON, LAMOUR	V	2015 DU 10	relatif à la gare de Vaugirard	KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15	Abs												des présents
3, 5	120		UMP	GOUJON, LAMOUR	V	2015 DU 10	relatif au prolongement de la petite ceinture (15e)	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15	Abs		X		X		X						
3, 5	121		UMP	GOUJON, LAMOUR	V	2015 DU 10	relatif à l'entretien de la petite ceinture (15e)	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15	Abs		X		X		X						
3, 5	121 bis	171	Exécutif		V	2015 DU 10		KOMITES, MISSIKA	Adopté	14-avr-15	Abs												
3, 5	122	172	UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, CAPLIEZ, JEGO	V	2015 DU 10	relatif au tronçon gare d'Auteuil gare de la Muette (convention)	KOMITES, MISSIKA	Adopté (amendé)	14-avr-15	Abs												
3, 5	123		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, BOILLOT, CHERTOK, CAPLIEZ, JEGO	V	2015 DU 10	relatif au tronçon gare de la Muette gare Henri Martin (couverture)	KOMITES, MISSIKA	Rejeté	14-avr-15	Abs		X		X		X						
						2015 DU 10			Adopté	14-avr-15													